



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

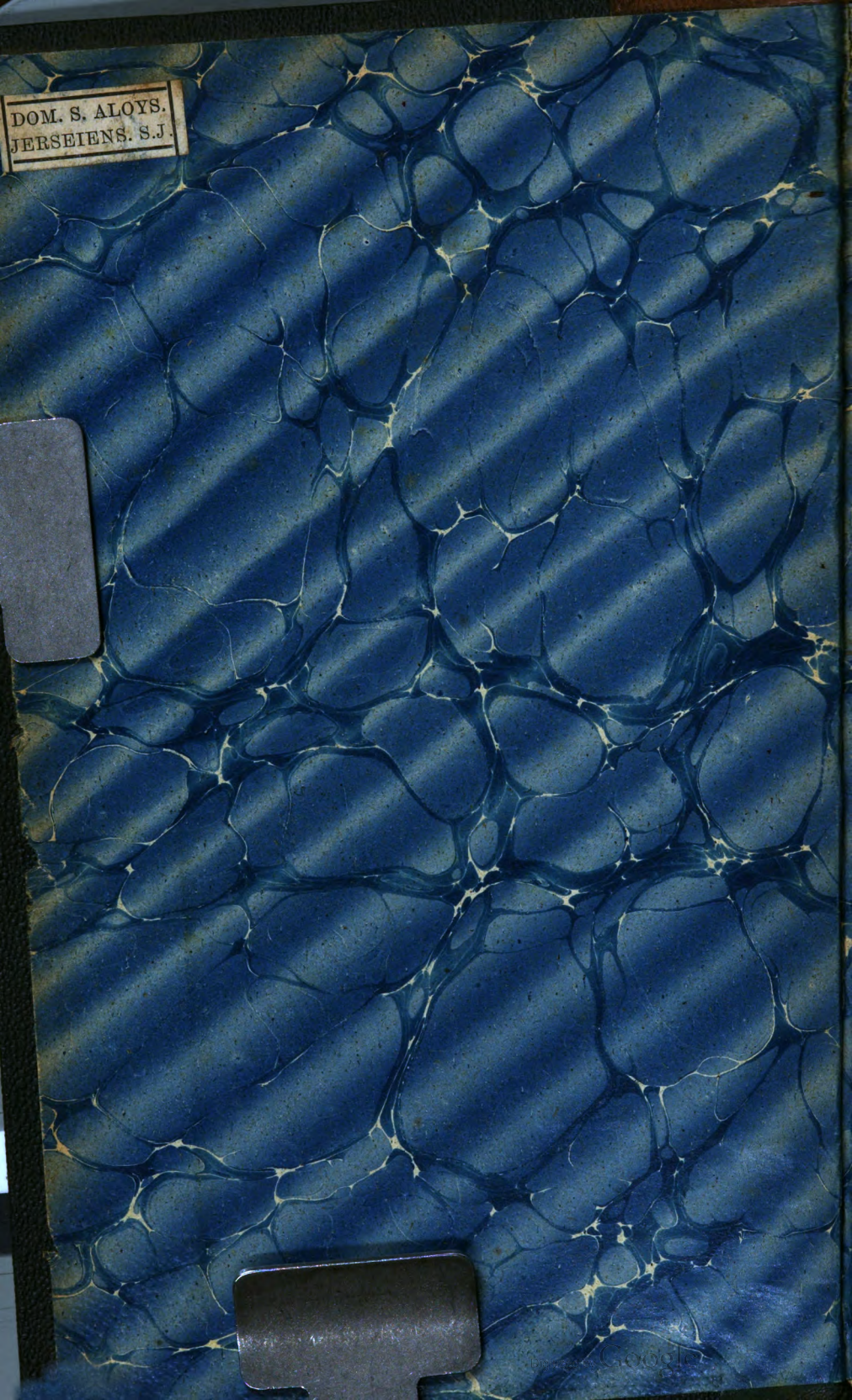
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

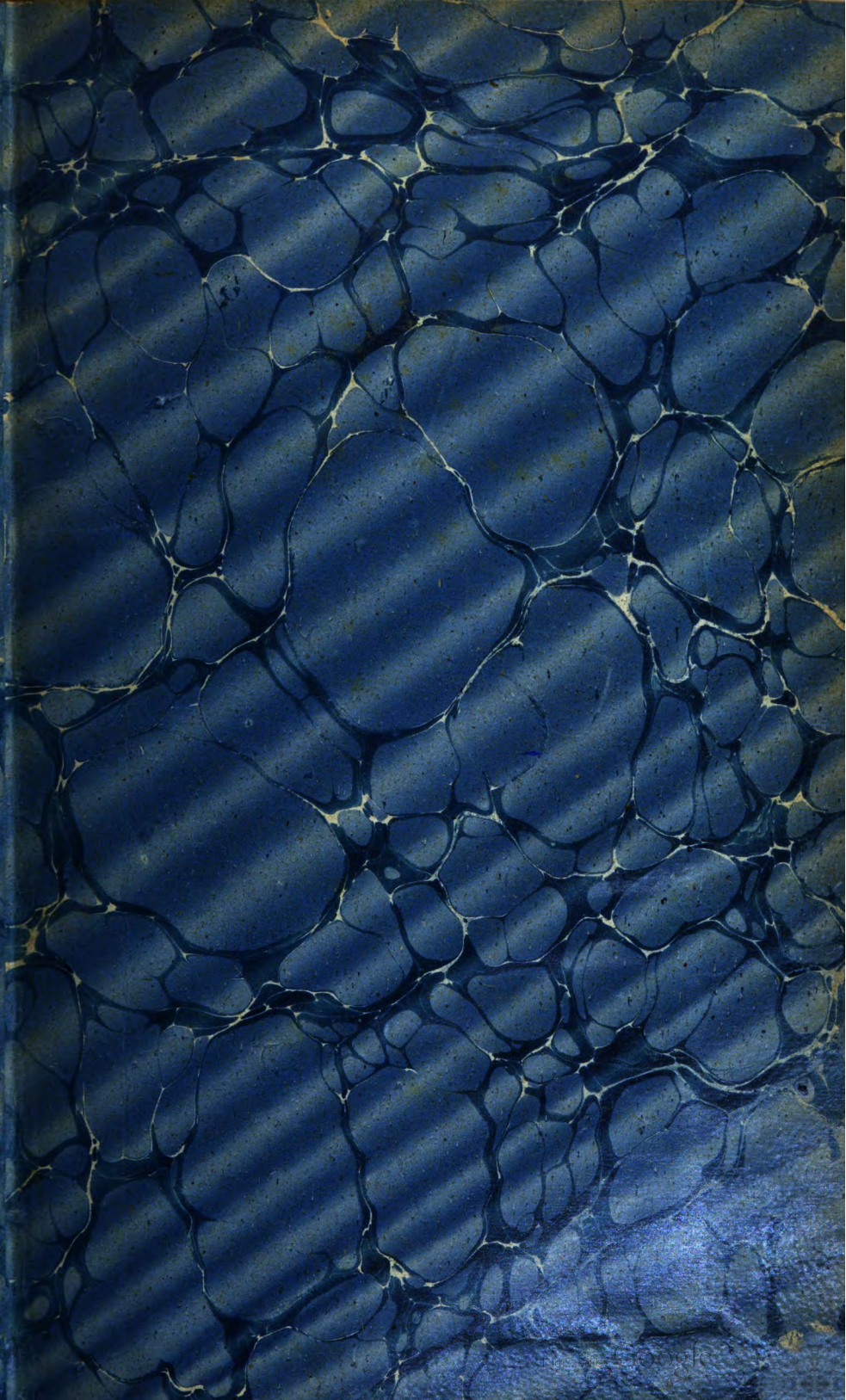




DOM. S. ALOYS.  
JERSEIENS. S.J.











5 29 / 264

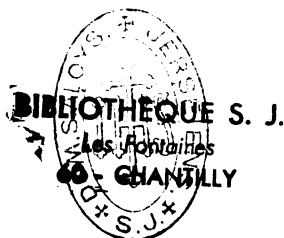
ŒUVRES  
DE MONSEIGNEUR  
**L'ÉVÊQUE DE POITIERS**  
(CARDINAL PIE)



—  
POITIERS. — TYP. OUDIN ET C<sup>ie</sup>  
—

ŒUVRES  
DE MONSEIGNEUR  
**L'ÉVÊQUE DE POITIERS**  
(CARDINAL PIE)

TOME X



LIBRAIRIE RELIGIEUSE H. OUDIN

PARIS  
10, RUE DE MÉZIÈRES, 10

POITIERS  
4, RUE DE L'ÉPERON, 4

1894





## AVERTISSEMENT

---

Quand nous avons entrepris, il y a trois ans, la publication des *Ouvres sacerdotales* du cardinal Pie, nous annoncions comme prochaine la publication du dixième et dernier volume des *Ouvres épiscopales*. De toutes parts nous arrivèrent de précieux encouragements, à terminer le travail que nous avions commencé. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de réaliser plus tôt notre promesse. Aujourd'hui, nous venons dégager notre parole en faisant droit aux vives instances des nombreux admirateurs du grand Evêque de Poitiers. Qu'on nous permette seulement de donner quelques explications sur les documents qui entrent dans la composition du présent volume.

Nous l'avons divisé en deux parties : la première, qui n'est que la continuation des volumes précédents, renferme un certain nombre d'allocutions, d'homélies et de discours, les uns inédits, les autres déjà publiés dans divers recueils, depuis le mois de mai 1879 jusqu'au mois de mai 1880, et préparés pour une réimpression par Mgr Pie lui-même.

Parmi les documents inédits nous signalons l'*Entretien avec son clergé*, à l'occasion de la retraite ecclésiastique de 1879 et du xxiv<sup>e</sup> synode diocésain. Le cardinal

s'était vu, depuis quelque temps, obligé de garder sur les grandes questions du jour un silence qui n'était pas dans ses habitudes et qui étonnait beaucoup ses amis. Durant trois séances il apprécia, avec une hauteur de vue et une vigueur incomparable, les discussions dont venait de retentir le Parlement français sur l'enseignement, les corporations religieuses, le clergé, les Jésuites.

« C'était sans qu'il le sût, observe son historien, la dernière fois de sa vie que Mgr Pie parlait à tous ses prêtres assemblés. L'avait-il fait jamais avec cette indignation et cette vigueur de protestation ? Il les adjura, en finissant, de choisir entre la Révolution et l'Eglise, car nul ne peut servir deux maîtres ; or ils ne devaient pas avoir d'autre maître que Jésus-Christ. Ces suprêmes paroles avaient l'accent de la prophétie et du testament <sup>1</sup> ».

La seconde partie, qui forme comme un supplément aux *Œuvres épiscopales*, renferme un choix d'allocutions, d'homélies et de discours qui n'ont encore jamais été publiés.

Mais ces nouveaux documents méritent-ils vraiment d'être tirés de l'oubli ? et pourquoi Mgr Pie ne les a-t-il pas lui-même publiés ? Nous distinguerons parmi les manuscrits que nous a laissés le cardinal une triple catégorie. Ce sont d'abord des discours dont l'orateur a tracé le plan général, ou même indiqué les divisions et subdivisions, et parfois développé la suite des idées, mais sans achever bien des phrases. Evidemment nous ne pouvions songer à les reproduire ; pour en avoir une idée, nous renvoyons le lecteur à l'appendice des

1. *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, par Mgr Baunard, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 693.

*Œuvres sacerdotales*, où nous avons donné le plan d'un sermon sur saint Joseph. Viennent ensuite des allocutions de circonstance, par exemple pour bénédictions nuptiales ou professions religieuses, et le nombre en est considérable. Quel que soit leur mérite, nous les avons écartées, Mgr Pie leur ayant rarement donné place dans ses *Œuvres épiscopales* ; cependant elles pourraient faire l'objet d'une publication spéciale qui ne serait pas sans intérêt. Restent les homélies que l'Evêque de Poitiers a souvent prononcées à l'occasion des fêtes de la sainte Liturgie, et ce sont elles surtout qui forment la seconde partie du présent volume.

Si ces homélies n'ont pas été publiées du vivant de Mgr Pie, ce n'est pas qu'il les jugeât indignes de paraître au jour ; il attendait seulement un moment opportun. Il les a presque toutes prononcées plusieurs fois après un intervalle de quelques années, et il se réservait la faculté de les redire encore ; mais à chaque fois il les corrigeait, les complétait, les amenant ainsi peu à peu à une forme définitive. Naturellement, cela va sans dire, c'est le dernier texte que nous avons reproduit de préférence.

« Souffrez, mes Frères, disait-il dans son homélie du 1<sup>er</sup> novembre 1858, que je recommence aujourd'hui une série nouvelle d'instructions religieuses. Depuis que je suis parmi vous, j'ai essayé de varier mon enseignement, prenant pour thème, tantôt les paroles de l'Evangile ou de l'Épître, tantôt les formules de l'oraison du jour ou les autres prières de l'office public. Désormais, je voudrais, en m'appropriant les commentaires des saints docteurs de l'antiquité, mais principalement et presque exclusivement ceux de saint Hilaire, méditer avec vous sur les Psaumes. »

Nous exprimons le regret de ne pouvoir publier tou-

tes les homélies sur les Psaumes prononcées en 1859 et 1860. Le papier de quelques-uns des manuscrits est tellement jauni et détérioré que l'écriture est souvent effacée, et qu'il manque des fins de lignes tout entières. Pour suppléer à ce défaut, il aurait fallu deviner la pensée et les mots du grand écrivain : nous n'avons pas osé assumer une telle responsabilité. Cependant, c'est durant ces deux années que Mgr Pie a prononcé ses plus belles homélies sur les Psaumes interprétés d'après les commentaires de saint Hilaire.

« L'Evêque, nous dit son historien, montait en chaire précédé du saint Livre, que l'on ouvrait devant lui. Il l'expliquait assis, entouré magnifiquement de ses porte-insignes, avec l'autorité majestueuse d'un docteur et la familiarité d'un Père de l'Eglise. D'ordinaire son commentaire s'appuyait sur celui d'Hilaire, de sorte que c'était la voix du prophète David, répercutée à travers les siècles par celle du saint docteur, qui se faisait entendre dans celle de l'Evêque d'aujourd'hui, toujours vraie, toujours actuelle et toujours vivante, à trois mille ans de distance <sup>1</sup>. »

Nous avons pu cependant, sans trop de difficultés, reconstituer exactement le texte de quelques-unes de ces magnifiques homélies, entre autres les trois qu'il a prononcées sur le psaume 11<sup>e</sup> : *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania* ? La fameuse brochure *Napoléon III et l'Italie* venait de paraître ; toute l'Europe avait alors les yeux tournés vers Rome ; nul sujet n'était donc mieux approprié aux circonstances.

Dans la première homélie, prononcée le dimanche des Rameaux, 17 avril 1859, Mgr Pie adjurait son

<sup>1</sup>. *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, par Mgr Baunard, t. II, p. 680.



peuple de renouveler son serment de fidélité à ce divin Roi dont on célébrait le triomphe en ce jour : « O mon Dieu, s'écriait-il, que d'autres mettent leur gloire et emploient leur énergie à combattre votre Christ, son Eglise et son Vicaire. Nous, ô Dieu, nous nous rangeons de toute l'ardeur de notre foi dans les rangs de ceux qui vous louent, qui vous bénissent, qui saluent votre royauté, ô Christ ; et, nous séparant aujourd'hui des princes du peuple, des pharisiens et des chefs de la synagogue, nous nous mêlons à la foule qui vous fait un triomphe et comme elle, jetant des palmes sur votre passage, nous vous reconnaissons comme le Roi d'Israël. Hosanna au Christ ! Hosanna au plus haut des cieux ! »

Le jeudi saint, il reprit de nouveau le livre sacré, et ce fut pour y lire la défaite des impies et la victoire de Dieu : *Qui habitat in cœlis irridebit eos*. « Depuis ces géants des âges primitifs, s'écriait-il, que la colère divine a fait disparaître du monde, comptez, sur la longue route des siècles, comptez, mes Frères, si vous le pouvez, les cadavres de tous ces autres géants renversés qui jonchent le sol de l'histoire humaine. »

A Pâques c'était un chant, le chant du Roi vainqueur établi par la main de Dieu sur Sion, la montagne sainte. Et ce roi, c'était Jésus ressuscité dont il disait : « Notre siècle peut-être voudrait bien de lui pour Prêtre, mais il ne veut pas de lui pour Roi. Et cependant il faut qu'il règne : *Oportet illum regnare !* »

Parmi les manuscrits du cardinal Pie, se trouvent aussi les rapports en latin présentés par lui au concile du Vatican. Ils ont déjà paru dans la grande collection des conciles du xix<sup>e</sup> siècle publiée par les Pères Jésuites de Maria Laach, d'après la copie des sténographes. Nous les reproduisons *in extenso*, après les avoir colla-

tionnés avec le texte original que nous avons entre les mains.

Il existe encore un document très important que, malgré toutes les démarches, nous n'avons pu nous procurer. C'est un travail commencé mais non achevé sur la Constitution *Pastor æternus* et l'infailibilité pontificale. Pour prévenir sur ce grave sujet les interprétations de l'esprit de parti, le cardinal Pie, remarque Mgr Baunard <sup>1</sup>, se proposait d'écrire, sous forme de synodale, l'histoire des quatorze séances consacrées à la discussion de cette haute question. Toutes les pièces lui avaient été communiquées ou expédiées de Rome, quand la mort vint interrompre son projet. Espérons, du moins, que ces trésors ne seront pas toujours fermés, et qu'il en jaillira de précieuses lumières sur une des plus belles pages des annales de l'Eglise<sup>2</sup>

A la suite des œuvres pastorales nous reproduisons le testament du grand cardinal, cette belle et édifiante révélation de son âme. Il l'avait écrit le jour même de la mort de sa mère. « On ne peut rien lire de plus admirablement sacerdotal et pastoral que ce monument de ses volontés suprêmes. » Il formera comme la conclusion naturelle de toutes les œuvres de Mgr Pie.

V. MERCIER, S. J.

1. *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, t. II, p. 399.

2. Trolley de Prévaux *Le cardinal Pie et ses œuvres*, p. 183.

# I

## ALLOCUTIONS PRONONCÉES

A L'OCCASION

DE LA PROMOTION CARDINALICE

---

### RÉPONSE

A L'ALLOCUTION DE M. LE DOYEN DU CHAPITRE

(XII MAI MDCCCLXXIX).

---

Les paroles que vous venez de m'adresser au nom du vénérable Chapitre et du clergé de la ville, sont bien faites pour accroître mon émotion et mon embarras.

Autant la dignité qui m'est dévolue aujourd'hui par le chef de l'Eglise est élevée, autant elle est gratuite, rien de ce que je suis devant Dieu ne justifiant l'honneur qui m'est fait devant les hommes.

Pour que cette dignité rencontre ici sa raison d'être, il faut la supposer décernée, non point à mon humble personne, mais à l'Eglise dont je suis le pasteur depuis tant d'années déjà. Quand ma pensée remonte le cours des siècles, en particulier l'histoire des trois siècles écoulés

\*

depuis que l'éclat de la pourpre romaine n'avait honoré le siège de Poitiers, j'y trouve des évêques tels que les Pérusse des Cars, les Geoffroy de Saint-Belin, les Chasteigner de la Rocheposay, les La Poype de Vertrieu, les Beaupoil de Saint-Aulaire, les de Bouillé, et plusieurs autres auxquels de longs travaux et de grands mérites personnels, sans parler de l'illustration de leur race, semblaient réserver la distinction qui m'échoit aujourd'hui. Nous voyons s'accomplir la parole de Jésus-Christ : *Alius est qui seminat et alius est qui metit* <sup>1</sup>. « D'autres avaient semé, et c'est un autre qui moissonne. »

Le seul côté par lequel je puisse me flatter de la ressemblance avec ceux dont je viens de prononcer les noms, est l'affection et la fidélité persévérante au service de cette noble Eglise de Poitiers.

Il y a aujourd'hui même trente ans, Messieurs, le samedi 12 mai 1849, le vénérable évêque auprès duquel je remplissais les fonctions de vicaire général me fit appeler vers midi, dans son cabinet. Et comme je m'acheminai pour obéir à son appel, je le rencontrai qui venait au-devant de moi, tenant un papier à la main. « Vous savez, me dit-il, que l'évêque de Poitiers est mort lundi dernier. » — « Je l'ignorais. » — « Vous à qui rien n'échappe dans le journal, il est étonnant que vous n'ayez pas vu cela. Eh bien ! lisez cette lettre. » Cette lettre annonçait que le ministre de l'instruction publique et des cultes se proposait, avec l'assentiment de Mgr le Nonce, de nommer au siège de Poitiers. Quelques jours après, cette nomination était un fait accompli. Voici donc trente ans qu'à pareil jour s'est opérée la première approche de ma personne vers vous.

Trente ans, Messieurs, c'est le double de cet espace

<sup>1</sup>. Joann. iv, 37.

dont un célèbre écrivain de Rome a dit : *Quindecim annos grande mortalis ævi spatium*. Que vaudront, hélas ! ces trente années, pesées, discutées dans la balance de la justice divine ? Je n'y pense qu'avec appréhension, qu'avec effroi. Ce que je sais bien, c'est que tous mes manquements ne doivent être imputés qu'à moi, car le concours ne m'a jamais fait défaut de votre part ; de la part de ceux de mes coopérateurs, de mes conseillers qui ne sont plus et auxquels je garde une fidèle gratitude ; de la part de ceux qui leur survivent et qui marchent fidèlement sur leurs traces.

Grâce à Dieu, le Chapitre de la cathédrale et le clergé de la ville peuvent être proposés en modèle à toute la famille diocésaine. Dans l'avenir, comme par le passé, Messieurs, c'est en m'appuyant sur vous que je pourrai espérer de n'être pas trop au-dessous de ma tâche. Et parce que de nouveaux honneurs imposent de plus grands devoirs, vous m'aiderez de vos prières, de vos lumières, de vos encouragements, à répondre aux vues de Léon XIII et aux prévisions de Pie IX, par un dévouement plus entier et plus actif que jamais à notre mère la sainte Eglise et au Siège apostolique, en même temps qu'à ce cher diocèse de Poitiers auquel nous avons voulu appartenir jusqu'à notre dernier soupir, selon que nous vous l'avons déclaré depuis longtemps. « *Prædiximus enim quod in cordibus nostris estis ad commoriendum et ad convivendum* »<sup>1</sup> !

1. II Corinth., vii, 3.

# RÉPONSE

AU GARDE-NOBLE DE SA SAINTETÉ

(XV MAI MDCCCLXXIX) <sup>1</sup>.

---

Je savais, Monsieur le comte, qu'en vous désignant pour son messenger auprès de nous, notre saint-père le pape Léon XIII avait voulu nous traiter avec faveur. Les paroles que nous venons d'entendre confirmeraient, s'il en était besoin, ce qu'on nous avait dit de votre intelligence et du fruit de vos habitudes studieuses

Le descendant d'une longue série de prieurs de justice et gonfaloniers de Florence, en particulier de ce Pierre Soderini que ses concitoyens avaient élu pour gonfalonier souverain et perpétuel de leur république ; l'héritier du nom de tant de princes de l'Église qui ont mérité, obtenu et transmis à leur famille les marques les plus éclatantes de la gratitude des pontifes romains ; le descendant, dis-je, et l'héritier de cette antique lignée n'aspire qu'à faire revivre dans sa personne les qualités et les vertus de sa race. Et son heureuse mère, à travers les larmes d'un trop précoce veuvage, a eu la joie de voir constamment reluire en lui la piété sincère qui sied aux neveux de la bienheureuse Jeanne Soderini, placée sur les autels par le pape Léon XII.

Je ne m'étonne donc point qu'un autre Léon, dont c'est

1. V. *Appendice*, n. II, le discours de M. le comte Soderini.



le propre de discerner tous les talents, d'encourager tous les mérites, vous honore de sa prédilection, Monsieur, et nous le remercions de vous avoir choisi parmi tant d'officiers distingués de sa garde-noble pour accomplir cette mission.

En reportant à Léon XIII le tribut de nos hommages, vous lui direz que la France, et spécialement cette contrée occidentale du Poitou et de la Vendée, est digne de son affection ; et que si, en cette occasion solennelle, l'évêque qui gouverne ce diocèse reçoit de toutes parts des preuves touchantes de respect et de sympathie, il le doit surtout aux efforts qu'il lui a été donné de faire, dans des jours mauvais, pour le soutien et la défense de la cause du pontificat romain.

Vous ajouterez que vous l'avez trouvé entouré des premières magistratures de la province et de la cité, des chefs de l'armée unis au clergé et aux plus honorables chefs des familles pour saluer et acclamer la personne auguste du pontife romain dans celle de l'humble évêque qu'il daigne revêtir aujourd'hui, par votre entremise, du premier insigne de son éminente dignité.

Puissé-je, en me dévouant jusqu'à mon dernier soupir, avec un redoublement de zèle et de courage, aux intérêts souverains de la religion et des âmes, inséparables des intérêts sacrés de la patrie, justifier la haute distinction qui m'est dévolue par le vicaire de Jésus-Christ avec l'assentiment et le concours du gouvernement français !

---

# DISCOURS

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(XXVI MAI MDCCCLXXIX).

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'associe aux sentiments et aux vœux qui viennent d'être si noblement exprimés par mon Éminentissime collègue. Il ne m'appartient que d'y ajouter quelques mots.

L'allocution pontificale du douze de ce mois, qui annonçait la création de deux nouveaux cardinaux français, renferme à l'adresse de notre nation, une parole qui restera inscrite dans le bullaire romain et qui figurera avec honneur dans les annales de notre Église de France. En se réjouissant des heureuses négociations qui ont mis fin aux divisions et aux séparations religieuses survenues au sein des populations catholiques de l'Orient, le pape Léon XIII a rendu hommage au représentant du gouvernement français, dont l'intervention a concouru efficacement à ce résultat si précieux et si désiré. Cette fois donc encore, la France aura été fidèle à sa mission séculaire, et son protectorat n'aura pas été infructueux.

Or, pour les nations comme pour les particuliers, avoir servi des intérêts de cet ordre, c'est avoir acquis un titre

aux grâces et aux faveurs du ciel. Nous avons la confiance qu'elles ne nous feront point défaut; car Celui dont le pontife romain vient de se faire l'interprète est le Dieu très bon qui, dans les actes de sa créature, est avant tout jaloux de trouver des mérites à reconnaître, des services à récompenser.

Ce qui s'accomplit aujourd'hui n'est-il pas d'ailleurs un gage nouveau du pacte inviolable qui, à travers toutes les révolutions du temps, unit toujours la France à l'Église ? Le Seigneur avait dit à l'ancien peuple d'Israël : « Si la « loi que j'ai établie et en vertu de laquelle le jour succède « à la nuit et la nuit au jour peut être détruite, mon pacte « avec la nation des fils d'Abraham pourra pareillement « être rompu. » (Jérémie, xxxiii, 20.) Ce qui, dans le style des prophètes, signifie l'égale perpétuité de l'un et l'autre contrat. Or, la pérennité de cette même loi n'éclatelle pas à tous les yeux, quand, à l'heure présente, l'alliance de notre nation avec la chaire romaine se noue et se resserre par un lien de plus ? Symptôme rassurant pour tous ceux qui sont attentifs aux conduites de la providence.

Et puisque l'accord qui s'est fait à cet égard entre le vicaire de Jésus-Christ et les pouvoirs préposés au gouvernement de la République s'est porté, contre toutes les prévisions, sur mon humble personne, une obligation plus étroite m'est imposée d'employer les derniers restes de ma vie, les dernières ardeurs de mon âme, à inculquer à nos contemporains la sentence apostolique dont les trente années de mon enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir : « Que personne ne peut poser « un autre fondement en dehors de celui qui a été posé « par la main de Dieu et qui est le Christ Jésus » (I Corinth., iii, 2) ; et que, pour les peuples comme pour les individus, pour les sociétés modernes comme pour les so-

ciétés antiques, pour les républiques comme pour les monarchies, « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné  
« aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce  
« n'est le nom de Jésus-Christ » (Act., iv, 12).

# ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR  
SON ÉMINENCE M<sup>gr</sup> LE CARDINAL-ÉVÊQUE DE POITIERS  
AU JOUR DE SA RENTRÉE CARDINALICE  
DANS LA VILLE ÉPISCOPALE  
(II JUIN MDCCCLXXIX).

*Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus ;  
nimis confortatus est principatus eorum.*

A mon sens, vos amis, ô Dieu, ont été par trop honorés,  
leur puissance a été grandie avec excès. (Ps. CXXXVIII, 17.)

---

I. Ainsi parlait le pâtre de Bethléem, devenu le roi de Juda ; et comment douter que ces paroles, qu'il appliquait à d'autres, ne s'appliquassent d'abord à lui-même ? Mesurant le point d'où il était parti, et les sommets où Dieu l'avait conduit, il s'étonnait, il s'effrayait des distances parcourues depuis que, s'étant offert aux coups d'un terrible adversaire du peuple de Dieu, il avait été mis par là sur le chemin de la gloire. En vérité, semble-t-il dire, c'est perdre tout mérite que de travailler à votre cause, ô mon Dieu, puisque vos amis y recueillent de tels honneurs ; c'est à ne plus oser se ranger parmi vos soldats et vos serviteurs, puisqu'ils sont sujets à rencontrer devant eux de pareils accroissements de pouvoir et de dignité : *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus ; nimis confortatus est principatus eorum.*

Tels sont bien, mes Frères, les sentiments qui débordent de mon âme à cette heure. Aux yeux de personne la disproportion entre mes faibles travaux et l'éclat dont ils se voient couronnés, n'est plus évidente qu'à mes propres yeux. Prendre en main la défense de votre doctrine, ô Seigneur Jésus, se vouer à la cause de votre Église et de son chef, c'est conquérir dans le cœur de tous les chrétiens des sympathies auxquelles par soi-même on n'a vraiment pas droit ; c'est s'attirer de tous les points de la catholicité des témoignages sans rapport avec les mérites auxquels ils s'adressent : *Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus ; nimis confortatus est principatus eorum.*

Et toutefois, ce qui vient de s'accomplir est si manifestement l'œuvre de Dieu, on y voit tellement à découvert la conduite, et, le dirai-je, le tour de force de sa providence, qu'il ne reste qu'à s'incliner humblement sous la toute-puissante action d'en haut. Si bien qu'à l'exclamation de l'étonnement doit succéder le cri de la reconnaissance et de l'action de grâces.

II. Reconnaissance avant tout au Maître que nous avons dans les cieux, et qui tient en réserve de si grandes faveurs pour ceux qui se vouent à son service. Le fils de Dieu, durant les jours de sa vie mortelle, avait dit à ses disciples : « Vous êtes de ceux qui êtes demeurés avec moi « dans mes épreuves ; et moi je vous ai réservé un royaume « qui n'est autre que celui que mon père a disposé pour « moi-même, afin que vous y soyez assis sur des trônes » : *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis ; et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus regnum, ... ut sedeatis super thronos*<sup>1</sup>. Promesse dont il lui plaît parfois d'anticiper l'accomplissement ici-bas, mais qui n'a de

1. Luc., xxii, 29, 30.

prix qu'autant que nous mériterons qu'elle atteigne toute sa réalité dans le séjour éternel.

Reconnaissance à Dieu, mais aussi reconnaissance à son représentant terrestre; reconnaissance à Pie IX, de douce, de sainte, de grande et impérissable mémoire, qui a désiré, qui a provoqué ce dont l'exécution était réservée à son auguste successeur, à ce Léon XIII dont le pontificat s'annonce déjà par des conquêtes que sa haute sagesse multipliera de jour en jour. L'expression de nos sentiments lui sera reportée par le même pieux et aimable prélat qui a été son messenger et son mandataire auprès de nous <sup>1</sup>, et lui fera connaître jusqu'aux moindres détails de cette solennité triomphale.

Nous n'imiterions pas l'exemple du chef de l'Église si nous omettions de payer tribut aux pouvoirs humains, qui, en secondant ses désirs, lui ont permis de concevoir encore d'autres espérances meilleures, et d'augurer pour nos intérêts sacrés des gages plus essentiels de salut : *Confidimus autem de vobis meliora, et viciniore saluti* <sup>2</sup>. Reconnaissance donc à tous les dépositaires de l'autorité publique, aux magistrats et dignitaires de tous les ordres, aux chefs distingués de notre brave armée dont la présence ajoute tant de relief à cette fête de famille.

Je dis fête de famille : car, mes Frères et mes Fils bien-aimés, c'est autour de celui qui, depuis tant d'années, est le pasteur et l'évêque de vos âmes <sup>3</sup>, que vous avez prodigué ces démonstrations et ces manifestations si touchantes. De tous les cantons du territoire poitevin m'étaient parvenus, depuis quelques mois, des témoignages d'amour et de respect, des félicitations et des congratulations sans nombre. Le spectacle et l'affluence de ce jour,

1. Mgr Edgar English, Ablégat.

2. Hebr., vi, 9.

3. Petr., ii, 25.



les décorations qui ornent les rues et les places de la cité, les inscriptions et les emblèmes apposés aux arcs de triomphe, la multitude qui emplit cette basilique, devenue trop étroite malgré son immensité, la joie et surtout la bienveillance qui se traduisent sur les visages, renouvellent pour moi les douces émotions dont mon âme fut pénétrée lors de ma première entrée dans vos murs. Et que dire des surprises délicates que la générosité de vos cœurs et la libéralité de vos mains m'avaient préparées ? Permettez donc que, du haut de cette chaire, j'adresse à tous des remerciements que je serais impuissant à faire parvenir à chacun. C'est d'ailleurs au pied de l'autel que je veux surtout acquitter ma dette de reconnaissance.

III. Laissez-moi ajouter que la pourpre dont je suis revêtu me flatte beaucoup moins pour moi, qui n'avais aucun lieu de m'y attendre, que pour cette cité bien-aimée et cette noble province du Poitou trop longtemps déshéritées de cette gloire. Si j'arrive, après une interruption de trois siècles et demi, le huitième des cardinaux qui ont occupé le siège d'Hilaire, il est une prééminence dont je puis me glorifier sur mes devanciers, et dont je me glorifie hautement : c'est d'être le premier et le seul d'entre eux qui n'ait jamais eu d'autre épouse que cette Église de Poitiers : à ce titre la distinction qui m'échoit vous appartient tout entière et sans partage. Aussi n'hésité-je point à vous répéter, en ce jour où vous me donnez tant de preuves de votre affection, que ma volonté a toujours été et qu'elle sera toujours de vous être fidèle jusqu'à la fin, jaloux que je suis de répondre ainsi, selon l'étendue de mes forces et avec toute la tendresse de mon cœur, aux transports de piété filiale qui éclatent autour de moi dans cette circonstance unique et solennelle de ma vie.

Daigne la Vierge Marie, du sein de la gloire, en union

avec d'autres regards maternels dont l'aspect m'eût été si doux, daigne la Vierge Marie abaisser sur moi aujourd'hui ses yeux pleins de miséricorde ; bénir, durant le temps qu'il plaira à son divin Fils, la continuation d'un ministère dont les commencements et la durée déjà si longue ont été constamment placés sous sa protection ; et, après avoir gardé mon entrée et mon séjour parmi vous, en bénir finalement la sortie et le terme, d'une bénédiction qui s'étende à la fois au pasteur et aux brebis, au père et aux enfants, à la famille sacerdotale et à toute la famille chrétienne, d'une bénédiction qui nous garde de tout mal et qui se perpétue depuis maintenant jusque dans les siècles des siècles <sup>1</sup>. Amen.

1. Ps. cxx, 7, 8

---

# ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR SON ÉMINENCE M<sup>gr</sup> LE CARDINAL-ÉVÊQUE DE

POITIERS

A LA SUITE DE SON ENTRÉE CARDINALICE

DANS LA VILLE DE NIORT

(XIV JUIN MDCCCLXXIX).

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

L'émotion et aussi la fatigue ne me permettraient pas de porter la parole au milieu d'une foule si nombreuse. Mais comment ne pas vous exprimer à tout le moins ma reconnaissance pour les témoignages dont la ville de Niort vient d'honorer, en ma très humble personne, la dignité qui associe désormais son évêque de si près à la personne auguste du Vicaire de Jésus-Christ ?

Plus d'une fois déjà, j'avais eu lieu de reconnaître que la seconde ville chef-lieu de notre province ne le cédait point à la première dans la manifestation de ses sentiments, dans l'explosion de ses élans et de ses transports religieux. Sans parler de l'accueil incomparable qui me fut fait il y a bientôt trente ans, personne n'a oublié les pompes de la réception du cardinal métropolitain quand, à une époque assez rapprochée, il voulut bien visiter cette cité principale du département des Deux-Sèvres. La réception destinée à votre propre évêque, revêtu à son tour des

honneurs de la pourpre sacrée, ne pouvait être ni moins cordiale, ni moins solennelle, car si certaines dispositions réglementaires sont susceptibles d'interprétations nouvelles, ni votre esprit, ni vos cœurs ne se prêtent à ces variations. Disons-le : cette fête toute spontanée y aura gagné d'avoir un caractère plus affectueux encore et plus populaire. Vos rangs pressés, vos visages sympathiques, vos fronts pieusement inclinés, vos enfants présentés à nos mains bénissantes, vos maisons pavoisées, vos rues couvertes de fleurs et tapissées de saints emblèmes, ont été pour nous la plus douce et la plus flatteuse des escortes. Rien ne manque à la fête qui a de pareils ornements. Nous acceptons les autres avec gratitude quand le surcroît nous en est offert ; nous ne les réclamons jamais.

Merci donc, habitants de Niort, merci de cette nouvelle preuve de votre attachement filial ; merci aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres ; merci à tous, puisque tous ont rivalisé pour donner à cette manifestation son meilleur éclat.

Que le Seigneur, en retour, répande sur vous ses plus abondantes et ses plus efficaces bénédictions ! Que votre ville conserve toujours sa juste renommée de ville paisible, bienveillante, courtoise, charitable, empressée à toutes les bonnes œuvres ! Que l'union règne dans les familles, la concorde parmi les citoyens ; que la religion vous apporte toutes les félicités compatibles avec les conditions de cette vie mortelle ; qu'elle vous ménage les consolations parmi les douleurs, les tristesses et toutes les vicissitudes du temps ; qu'elle vous prépare les dédommagements et les récompenses de la patrie éternelle !

---

## II

### MANDATUM

PRO INDICTIONE SYNODI DIOCESANÆ PICTAVIENSIS XXIV.

---

LUDOVICUS FRANCISCUS DESIDERATUS EDUARDUS, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis PIE, Dei et Apostolicæ Sedis gratia, Episcopus Pictaviensis, etc.

Universo clero civitatis ac diocesis Nostræ salutem et benedictionem in Domino.

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri.

Dum nos undique tot et tanta mala et pericula perturbant, attendamus oportet ad oraculum illud Christi, Domini nostri : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris*<sup>1</sup>. Præiverat alter Jesus, filius Sirach, dicens : *Fili, in mansuetudine opera tua perface, et super hominum gloriam diligeris. Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam : quoniam magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur*<sup>2</sup>. Quapropter egregius noster ac numquam nobis satis cognitus doctor Hilarius ita de aliquo psalmistæ versiculo præclarissime commentatur :

« Multa quidem nobis atque magna sanctus propheta

1. Matth., XI, 32.

2. Eccli., III, 19, 20, 21.

fidei confessionisque suæ toto in psalmo proposuit exempla, per quæ formam in se ipso cæteris credendi, agendi, intelligendi, ignorandi, sperandi, precandique constituit, evangelicum virum perfecta legis observatione consummans... Meminit tamen in quo observantiæ genere mandatorum omnium caput ac summa consistat; scitque quid a Domino suo, etiam ab ipsis quibus committendæ claves cœlorum erant apostolis quæreretur. Namque cum inter se opinionibus ac studiis dissiderent, sibi que singuli principatum humana contentione præsumerent, dum præstantiorem se cæteris unusquisque aut optat aut poscit, Dominus meriti hujus ac nominis præmium unde petendum esset ostendens, ait : *Qui vult esse ex vobis major, fiat omnium minimus: omnis enim qui se humiliaverit exaltabitur et qui se exaltaverit humiliabitur* <sup>1</sup>. In humilitate scilicet docuit omniium fidei nomina et præmia contineri...

« Ob quod sanctus rex et propheta, inter has sæculi infestationes ac spiritualium nequitiarum pugnas, sola ac tali ad Deum precationis suæ ambitione proclamat : *Vide humilitatem meam et eripe me : quia legem tuam non sum oblitus* <sup>2</sup>. Non regni opes, non spiritum prophetiæ, non alia aliqua humanæ jactantiæ nomina conspici in se, sed humilitatem precatur. Non adversum insectantes se armis belli resistit ;... sed eripi se ob id quia sit humilis deprecatur, memoriam legis Dei in humilitatis conservatione esse declarans <sup>3</sup>. »

Hæc tum Nobis tum vobis ruminanda erunt, dilectissimi Fratres, dum proxima secessus pastoralis exercitia recurrent, per synodalem actionem complenda ac perficienda. In hac autem vigesima quarta nostra synodo diœcesana, de pluribus ecclesiasticæ œconomix punctis,

1. Matth., xxiii, 12 ; Luc., xxii, 26. — 2. Ps. cxviii, 153.

3. S. Hilar. Tract. in Ps. cxviii, L. xx, 1, 2.

quæ profana laicorum usurpatio tractanda temerario ac prorsus iniquo jure suscepit, verbum sanum ac proprium dicere enitemur. Adsint igitur ii omnes quos disciplina dudum constituta ad hunc sacrum conventum advocat. Neque omittatur invocatio Spiritus sancti, per hymnum *Veni Creator* ante missam primæ mensis Julii Dominicæ facienda; cui precationi publicæ sese jungant orationes et synaxes fidelium animarum.

*Ei autem qui potens est vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi; soli Deo Salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas ante omne sæculum, et nunc et in omnia sæcula sæculorum. Amen.*

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo nono, die vero Junii vigesima tertia, in vigilia sancti Joannis Baptistæ.

1. Jud., 21, 25.

---

### III

## ENTRETIEN AVEC LE CLERGÉ

DURANT LES EXERCICES  
DE LA RETRAITE ET DU XXIV<sup>e</sup> SYNODE DIOCÉSAIN  
A L'OCCASION DES RÉCENTES DISCUSSIONS DE LA CHAMBRE  
SUR L'ENSEIGNEMENT, ETC.

(XII-XIV JUILLET MDCCCLXXIX).

---

Samedi, 12 juillet.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Je n'ai point voulu jusqu'ici mêler aux exercices de cette retraite, suivis par vous avec tant de fruit, les considérations et les réflexions de toutes sortes, que suggère la marche actuelle des choses publiques. A Dieu ne plaise que ma parole vienne déranger et troubler votre recueillement ! Toutefois, comme ce sont nos affaires les plus intimes, nos intérêts les plus sacrés qui sont en jeu, je devrai demain résumer et caractériser en quelques mots les discussions dont le Parlement français vient de retentir. L'ostracisme dont nous sommes frappés n'allant pas encore jusqu'à nous interdire nos réunions



pastorales, nous en profiterons ; et nous ne nous séparerons pas sans nous être entretenus, en famille et sans bruit, des questions qui nous atteignent dans tout ce qui nous est le plus sensible et le plus cher.

Aujourd'hui, je viens vous parler de ce qui sera la matière de notre synode annuel, et par conséquent, avant tout, des actes et des décrets du Saint-Siège durant la période écoulée depuis la précédente session synodale.

II. *Actes pontificaux accomplis depuis le précédent synode* — 1° Deux actes solennels seulement sont émanés du Pontife romain pendant ce laps de temps. L'encyclique *Quod apostolici muneris*, publiée à la date du 28 décembre 1878, signale et condamne le communisme, le socialisme, et autres doctrines subversives de l'ordre social. Les lettres apostoliques *Pontifices maximi*, à la date du 15 février 1879, notifient au monde chrétien la convocation d'un jubilé universel à l'occasion de l'exaltation de Léon XIII. Notre instruction quadragésimale ayant développé la substance de l'un et de l'autre de ces documents, nous n'avons pas à y revenir. Cependant le caractère doctrinal de l'encyclique *Quod apostolici muneris* nous fait un devoir de la signaler dans notre décret synodal, et de vous rappeler le soin que vous devez prendre de prémunir vos paroissiens contre les diverses sociétés secrètes où l'on s'efforce de les enrôler. Ce sujet pourtant ne peut être traité qu'avec beaucoup de prudence et par des conseils donnés en particulier.

Enfin, comme il ne doit pas être dit qu'une année entière s'est écoulée sans que le Pontife romain ait renouvelé ses revendications quant au pouvoir royal dont la providence de Dieu l'avait investi dans l'intérêt de sa souveraineté spirituelle, cet acte conservatoire a été

énergiquement accompli par Léon XIII dans un discours que lui-même a rendu public : *Non deserui*, etc.

2° Deux autres documents pontificaux doivent être signalés, à cause de leur importance pratique et dogmatique.

Déjà l'an dernier le Saint-Père avait adressé au cardinal vicaire, à la date du 28 juin, une lettre très substantielle, au sujet de l'instruction du catéchisme dans les écoles publiques ; et, comme la menace d'une défense semblable a plus d'une fois retenti à nos oreilles en France, nous nous sommes pénétrés des enseignements et des règles de conduite que nous traçait le vicaire de Jésus-Christ. De nouveau, cette année, à la date du 29 mars, Léon XIII, témoin des tentatives des protestants et des libres penseurs dans les écoles de Rome, signale ces dangers, et, après avoir revendiqué et établi les droits de l'Eglise par rapport à l'enseignement du jeune âge, il bénit et encourage tous les sacrifices qui sont faits dans les divers pays catholiques d'Europe, à l'effet de résister ou de remédier aux ligues criminelles qui ont pour but de déchristianiser l'éducation.

En outre, de nouveaux efforts étant faits pour dénaturer l'institution divine du mariage et le soustraire à l'autorité sacrée de la religion, le chef de l'Eglise, dans une lettre adressée aux archevêques et aux évêques des provinces de Turin, de Verceil et de Gênes, a rappelé et posé à cet égard les principes contre lesquels rien ne peut prévaloir (1<sup>er</sup> juin 1879).

3° Il nous appartient aussi d'enregistrer un décret de la Congrégation des Rites, approuvé par le Saint-Père à la date du 13 février de cette année, décret par lequel est prononcée l'introduction de la cause de béatification et de canonisation du serviteur de Dieu Théophile Vénard, prêtre du diocèse de Poitiers, martyrisé pour la foi au

Tonkin. C'est, avec le vénérable Charles Cornay et le vénérable André Fournet, la troisième cause poitevine pendante devant le tribunal de la sainte Eglise.

Nous ne serons pas indifférents non plus à l'introduction de la cause de la vénérable Barat, fondatrice de la Congrégation du Sacré-Cœur. Les séjours mémorables qu'elle a faits dans notre ville, les divers établissements qu'elle a fondés à Poitiers et à Niort, la part qu'a eue notre diocèse à la première formation et plus tard à la conservation de l'ordre du Sacré-Cœur, nous feront prendre une part intéressante à la joie de cette importante et si utile congrégation.

4<sup>e</sup> Décisions utiles à connaître.

*Congrégation des Rites.* — 23 novembre 1878. Obligation de mettre des croix en bois et visibles, à chacune des quatorze stations. Permission de bénir secrètement ces quatorze croix et de les poser sans solennité.

*Congrégation du Concile.* — 14 septembre 1878. Il est licite d'acquitter les messes dues pour les confrères défunts de l'association par les messes de binage, attendu qu'il n'y a pas là de rétribution, et que l'obligation résulte d'un lien de charité et non de stricte justice.

Une autre partie du décret synodal à promulguer sera l'objet des explications à donner lundi prochain.

---

Dimanche, 13 juillet.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Nous vous parlons aujourd'hui sous l'impression d'une des plus grandes tristesses et d'un des plus grands mécomptes qui puissent atteindre en nous le sentiment de l'honneur chrétien et de l'honneur français. Une discus-

sion de quatorze jours vient de se clore à la Chambre des députés de la France. Nous en avons lu consciencieusement tous les discours tels que le Journal officiel les donne *in extenso* ; nous en avons suivi avec attention tous les incidents, écouté toutes les interruptions, noté tous les battements de mains, et nous demeurons consterné à la pensée que l'Europe et le monde entier connaissent aujourd'hui comme nous cette triste page de notre histoire nationale.

Voici qu'en effet les appréciations des hommes d'Etat les plus graves, des écrivains les plus autorisés, des organes les plus considérables de l'opinion publique, nous arrivent déjà de l'étranger, et nous sommes réduits à cacher notre visage sous nos mains, en entendant les paroles de dédain, de mépris, de dégoût, les qualifications d'ignorance grossière, de haine aveugle, de violence brutale et tyrannique qui pleuvent sur notre pays. Jamais, non, jamais, notre patriotisme n'avait été mis à une pareille torture. Certes, si nous étions, comme on nous en accuse, les adversaires passionnés de la forme politique qui a prévalu, nous pourrions, comme d'autres, prendre notre parti de ces excès dont il est facile de prévoir l'issue finale. Mais la France est toujours, pour nous, la France ; et, quel que soit le régime sous lequel elle se trouve placée par la marche et le mouvement des choses, nous, hommes d'Eglise, nous avons toujours à cœur d'apporter notre concours moral à ceux qui la gouvernent.

Des causes que nous n'avons point ici à apprécier ayant amené une Assemblée réputée monarchique à remettre, après cinq ans, la direction de ce grand pays de France aux mains de la République, nous prenons Dieu et les hommes à témoins que nous n'avons justifié par aucun endroit l'attitude prise aujourd'hui envers nous, mais qu'au contraire nous n'avons cessé d'enseigner

les doctrines, de prêcher les vertus, de pratiquer le dévouement, d'entreprendre les œuvres, qui sont le fondement et l'appui de toutes les institutions sociales indistinctement. Même à l'heure présente, nous défions ceux qui se sont faits avec tant d'éclat nos ennemis, de surprendre dans le fond de nos cœurs un sentiment d'injustice ou seulement d'acrimonie envers eux. En les plaignant d'avoir si mal servi la cause dont ils se disent les patrons, nous ne cherchons point à rabaisser leurs personnes. La Bible n'a point craint de nommer Géants les enfants des hommes qui, dès les temps primitifs, engagèrent la lutte contre les enfants de Dieu. Et nous sommes ainsi affectés qu'il nous est plus familier de surfaire que de dénigrer nos adversaires, portés que nous sommes à dire volontiers comme les envoyés de Moïse vers la terre de Chanaan : « Nous avons vu là des hommes d'une stature prodigieuse, des fils d'Enac, des hommes de race gigantesque, en comparaison desquels nous paraissions comme des insectes : *Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo, quibus comparati, quasi locustæ videbamur* <sup>1</sup>. Mais, en vérité, Messieurs, dans le cas présent pourrions-nous tenir ce langage ?

II. J'avais pensé d'abord, Messieurs et chers coopérateurs, à vous apporter ici la réfutation quelque peu détaillée des attaques portées contre notre enseignement, et en particulier contre l'enseignement de cette vaillante Compagnie de Jésus qui est le point de mire actuel de presque tous les coups de l'ennemi. Mais ce travail est déjà fait. Il est péremptoirement établi que le long discours de M. Paul Bert est, en partie, la reproduction de ces *Extraits des assertions*, etc., sur lesquels la note de

1. Numer. XIII, 34.

falsification et de calomnie a été imprimée dès l'origine par la main des évêques et du Saint-Siège : triste ramassis de tous les factums qui, un siècle auparavant, avaient été condamnés et livrés au feu par le parlement lui-même. Et, quant au reste, on rougit de honte en voyant se poser l'alternative, ou d'ignorance inqualifiable, ou de mauvaise foi impardonnable. Textes tronqués et falsifiés, objections prises pour les réponses, solution d'un cas attribué à un cas différent. confusion entre le caractère délictueux d'un acte et la pénalité spécifique qui l'atteint ; que sais-je, quiproquos de tout genre, rabâchages de seconde et de troisième main qui ont par derrière eux, à ne parler que de notre siècle, les Montlausier de 1828 et les Génin de 1844 : c'est devant ces trésors d'érudition que l'on a vu la grande majorité de nos représentants se pâmer d'admiration comme devant des découvertes qui auraient l'intérêt et le mérite de la nouveauté ; c'est à la suite d'applaudissements frénétiques accordés à de telles pauvretés, à de telles insanités qu'est intervenu le vote d'une majorité colossale !... Je m'arrête, Messieurs : l'honneur de notre nation me le commande.

Il est vrai, disent déjà quelques-uns, la campagne est mauvaise, ou tout au moins médiocre, si on l'envisage dans ses détails et dans ses moyens d'action. Mais, considérée dans son but et dans sa visée substantielle, l'entreprise a incontestablement une haute portée, et c'est sous ce rapport qu'il faut l'envisager.

Eh bien, soit : sans oublier, ou du moins sans amnistier l'emploi de moyens inavouables, examinons le caractère réel de la lutte. Et ici il ne nous en coûtera point d'élargir et d'élever le débat.

III. A parler franchement, la lutte engagée sous nos yeux n'est rien moins (et on l'avoue) que le duel entre

la Révolution et l'Eglise. La Révolution a créé pour la société moderne un *évangile* (c'est le nom dont s'est servi le ministre auteur du projet de loi), un évangile nouveau, *notre évangile*, a-t-il dit, incompatible avec l'Evangile chrétien, tel que l'Eglise l'interprète. La Révolution, dans son essence, c'est la loi émanée des volontés humaines, placée au-dessus de toute autre loi, même de celle qui serait descendue du ciel. En cela consiste le dogme fondamental de la société moderne, quelque forme politique qu'elle affecte, mais surtout alors qu'elle est entrée en possession de la forme démocratique, qui est sa forme propre, la forme assortie à ses principes. Or, un évangile doit avoir ses ministres : le ministère de l'*évangile* moderne, c'est l'Etat. L'Etat, c'est-à-dire, la raison privilégiée de tel ou tel se chargeant d'exercer le pouvoir souverain au nom de la raison de tous, et l'exerçant avec un empire d'autant plus irrécusable, qu'elle est la raison élue de la multitude. Devant cette autorité unique, tout autre autorité doit ployer ; le dernier mot lui appartient en toutes choses ; et s'il se présente devant elle un apostolat même réputé divin, qui allègue une révélation divine en contradiction avec le dogme déclaré de l'Etat, cet apostolat doit être réduit au silence et à l'impuissance. Le peuple, incarné dans l'Etat, est devenu l'*Imperator pontifex maximus* du monde moderne : toute conscience doit s'accorder avec l'enseignement indiscutable de ce régulateur souverain ; toute manifestation doctrinale en désaccord avec l'évangile de l'Etat est une rébellion contre l'autorité infailible de l'Etat. C'est pourquoi, au regard de l'Etat, tout catholique qui écoute et qui suit l'Eglise est proprement un factieux. Il est écrit que nul ne peut servir deux maîtres : car alors il en aimera un et il méprisera l'autre. Or, d'après *notre évangile*, le maître unique, au regard duquel tout autre doit être non avenu, c'est l'Etat. Pas un seul de ces mots n'est

de moi, Messieurs et chers coopérateurs ; ils peuvent tous être justifiés par des citations textuelles empruntées à la discussion de ces derniers jours.

Faut-il nous plaindre de voir la question se dégager de temps en temps de formules hypocrites, pour se poser enfin avec cette netteté et cette franchise ? N'avons-nous pas entendu le prophète Elie, dans une conjoncture extrême, adresser à ses contemporains cette objurgation : *Usque quo claudicatis in duas partes ? Si Dominus est Deus, sequimini eum ; si autem Baal, sequimini illum* »<sup>1</sup>. « Jusqu'à quand boiterez-vous des deux jarrets ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le, et si Baal est Dieu, suivez celui-là. » C'est-à-dire, soyez conséquents avec vous-mêmes, avec vos doctrines, avec vos principes. Faites-en une bonne fois l'expérience. Vous venez de le dire, monsieur le ministre, les temps sont propices, l'heure est favorable ; vous avez en main toutes les forces, toutes les ressources de l'Etat, vous formez une majorité énorme ; c'est le cas, ou jamais, de livrer la bataille ; c'est l'occasion, ou jamais, d'espérer la victoire. Voici cent ans bientôt que la Révolution a posé le principe : faudra-t-il laisser s'achever le siècle avant d'avoir tiré la conséquence ? A l'œuvre donc, puisque vous le voulez. Si vous l'emportez ; si, après un laps de dix-huit siècles, vous terrassez le christianisme, vous ne pourrez pas, disait déjà le comte de Maistre, emprunter la parole de César : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » Mais enfin, le temps n'y fait rien : l'homme aura finalement prévalu contre Dieu.

Quant à nous, volontiers avec Isate nous vous dirons : « Assemblez-vous et soyez vaincus » : *Congregamini et vincimini* ; « réunissez vos forces et soyez vaincus » : *Confortamini et vicimini* ; « armez-vous en guerre, et

1. III Reg., xviii, 21.



soyez vaincus » : *Accingite vos et vincimini* ; « dressez vos plans, et ils seront dissipés ; dites le mot, et il ne passera point en acte, parce que Dieu est avec nous » : *Inite consilium, et dissipabitur ; loquimini verbum, et non fiet, quia nobiscum Deus* <sup>1</sup>.

Et déjà, en vérité, est-ce que nos violents agresseurs ne sont pas obligés de le reconnaître ? Elles méritent d'être enregistrées, les paroles du ministre s'affligeant de ce que cette classe si importante de la bourgeoisie, autrefois gagnée d'avance à toutes les entreprises contre le cléricalisme, a passé aujourd'hui avec armes et bagage dans le camp dont elle fut longtemps l'ennemie. Oui, cela est vrai : dans tous les rangs et tous les ordres de la condition aisée et conservatrice, la cause catholique, inséparable de la cause des congrégations régulières, a recruté des sympathies dictées par un double sentiment de gratitude et de justice. Mais en outre, ce dont nous sommes témoins, et ce qu'il faut ajouter, c'est que, malgré des excitations incessantes aux mauvaises passions et aux préjugés de toute nature, malgré tous les agissements d'une presse qui ne respecte rien, l'opinion publique ne se passionne pas, comme on l'avait espéré, et comme on l'avait obtenu à d'autres époques ; de telle sorte que l'émotion dont on s'autorise reste froide et artificielle, et que le bon sens des masses est en voie de renaître et d'abandonner, au moins dans d'assez grandes proportions, ceux qui croyaient les avoir conquises pour toujours.

J'ignore, Messieurs et chers coopérateurs, jusqu'où Dieu permettra que le mal triomphe : il peut entrer dans ses desseins de pousser loin l'épreuve qui nous est réservée, et dont l'expérience seule, peut-être, dessillera les yeux de toute une catégorie d'hommes aujourd'hui encore

1. Isa. VIII, 9, 10.

satisfaits d'eux-mêmes et de leurs déplorables systèmes. Mais les signes les moins trompeurs nous l'annoncent : le retour aux vrais principes et à tous les biens qui en procèdent s'effectuera dans la mesure même des ravages que les principes contraires auront opérés. Assurément je suis plein de douleur à la vue de tous les maux, de tous les troubles, de tous les excès que nous avons en perspective ; je voudrais, au prix de mon sang et de ma vie, les conjurer et les écarter ; je demande et nous demandons tous à Dieu que ces périls soient dissipés, et que tant d'intérêts de tout genre ne soient pas injustement méconnus. Mais enfin, tranquilles sur le dénouement d'un conflit entre l'homme et Dieu, entre l'évangile de M. Ferry et l'évangile du Christ, nous répétons la parole du prophète : *Congregamini et vincimini ; confortamini et vincimini ; accingite vos et vincimini ; inite consilium et dissipabitur ; loquimini verbum et non fiet : quia nobiscum Deus.*

---

Lundi, 14 juillet.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Pour établir les droits souverains de l'Etat, l'un des patrons de cette cause n'a point fait difficulté d'emprunter la parole de l'Evangile et de dire : « Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre <sup>1</sup> ». Or, ajoute-t-on, selon *notre évangile*, à nous, le maître suprême, devant lequel tout autre maître doit s'effacer, c'est l'Etat. Et, de fait, la question se pose aujourd'hui entre l'Etat et l'Eglise

1. Matth., vi, 24 ; Luc, xvi, 13.

dans les termes mêmes du texte sacré : l'amour de celle-ci implique la haine de celui-là, l'adhésion à l'Eglise conduit au mépris de l'Etat : *Nemo potest duobus dominis servire, aut enim unum odio habebit et alterum diliget, aut unum sustinebit* (et, selon saint Luc, *aut uni adhærebit*) *et alterum contemnet.*

Disons d'abord, Messieurs, que l'Evangile ne parle ici ni d'Eglise ni d'Etat, ainsi que l'établit la fin du même verset : *Non potestis Deo servire et mammonæ*<sup>1</sup>. La parole de Jésus-Christ est à l'adresse des avares : « Vous ne pouvez pas servir Dieu et Mammon ». Mais enfin, discutons la question telle qu'on la pose. Est-il vrai qu'à l'heure actuelle on ne puisse être du côté de l'Eglise sans être contre l'Etat, qu'on ne puisse adhérer à l'une sans mépriser l'autre, en d'autres termes, qu'on ne puisse être bon chrétien, sans cesser d'être bon citoyen, être l'homme du Syllabus sans devenir l'ennemi de 89 ? Hélas ! Messieurs, il y a tant de façons d'entendre 89 qu'il est difficile de faire la réponse. Il y a un 89 dont la *Revue* si peu cléricale des *Deux-Mondes* a dit qu'il avait fait banqueroute sur toute la ligne ; un 89 que M. Le Play d'une part, que M. Taine de l'autre, que toute une école libérale et universitaire, apprécient avec une sévérité qui ne serait pas admise sur nos lèvres. Ce qu'on nous donne pour le dogme indiscutable de la société moderne est donc très librement discuté par d'autres que par nous, sans qu'on les range pour cela parmi les hommes d'ancien régime. Sur beaucoup de points, l'ancien régime s'était écarté de l'esprit chrétien : en cela nous partageons l'esprit et nous épousons l'œuvre de 89. Sur d'autres points, 89 s'est écarté de plusieurs principes de droit social admis par tous les peuples et qui s'imposent surtout aux peuples chrétiens : en cela,

1. Luc., xvi, 13.

nous appelons la réforme de 89, et nous l'appelons dans l'intérêt même de la liberté et de la dignité humaine dont 89 a voulu servir la cause. Et ici, Messieurs, permettez-moi de reproduire des lignes que nous avons tracées autrefois et qui ont acquis une nouvelle opportunité.

Nous disions donc alors<sup>1</sup> : « Tout ce que notre siècle préconise sous des noms trop souvent vides et trompeurs, le christianisme a l'heureuse fortune d'en procurer seul la réalité. Non seulement l'Eglise peut se concilier avec la liberté, avec le progrès, avec la civilisation, mais elle seule a donné et seule elle peut conserver au monde tous ces biens. Il y a plus : c'est elle encore, et elle seule, qui, après une longue période de confusion, saura démêler parmi les idées de ce temps ce qu'elles peuvent contenir de juste, de sensé et de salubre. Saint Augustin dans son épître cent unième, a exprimé, à propos des arts libéraux, un jugement qui s'applique d'une manière frappante aux institutions libérales de notre siècle.

« Le libéralisme, dirons-nous avec lui, est le mot favori  
« de ceux qui sont esclaves de toute sorte de passions<sup>2</sup>.  
« Que dire donc à ces hommes, nourris d'iniquité et d'im-  
« piété, et qui se flattent d'avoir été élevés libéralement,  
« sinon ce qui est écrit dans un livre éminemment libéral :  
« *Si le Fils vous délivre, alors vous serez vraiment libres.*  
« En effet, c'est Jésus-Christ et son Eglise qui nous font  
« connaître ce qui réside de véritablement libéral dans  
« des principes qualifiés libéraux par des hommes qui  
« n'ont point été appelés à la liberté ; car ces principes  
« n'ont de conforme à la liberté, que ce qu'ils ont de con-

1. Voir t. v, p. 195-197.

2. *Litteræ illæ, quas variarum servi libidinum liberales vocant.*  
Epist. cr, 1.

« forme à la vérité : c'est pourquoi ce même Fils a dit : *Et la vérité vous délivrera*<sup>1</sup>.

« Donc, à Dieu ne plaise que nous appelions sérieusement et sincèrement libérales, toutes les folies ambitieuses et les erreurs superbes d'hommes malheureux qui n'ont pas connu, au moyen de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la grâce de Dieu par laquelle nous sommes délivrés du joug de ce corps de mort, et qui n'ont pas même aperçu le côté vrai de leurs propres doctrines : *nec in eis ipsis quæ vera senserunt*<sup>2</sup>. Et néanmoins, quoi qu'il me paraisse impossible que ces hommes, dénués de l'aide de l'Esprit-Saint, n'aient pas erré en plusieurs points, il y a pourtant dans leurs théories une certaine affinité avec la liberté, à la condition qu'ils ne soient pas d'avance résolus à les faire mentir : *est tamen in eis aliqua propinquitas libertatis si voluntatem mentiendi non habent*<sup>3</sup>.

La portée de chacune de ces paroles ne vous aura pas échappé, Messieurs : et il y a dans leurs doctrines quelque parenté, quelque affinité avec la liberté, à la condition

1 Quid enim aliud dicendum est iis qui, cum sint iniqui et impii, liberaliter sibi videntur eruditi, nisi quod in litteris vere liberalibus legimus: *si vos Filius liberaverit tunc vere liberi eritis* (Joan. viii, 36). Per eum namque præstatur ut ipsæ etiam, quæ liberales disciplinæ ab iis qui in libertatem vocati non sunt appellantur, quid in se habeant liberale noscatur. Neque enim habent congruum libertati, nisi quod habent congruum veritati : unde ille ipse Filius : *et veritas inquit, liberabit vos* (Joan. viii, 32) *Ibid.*, 2.

2. Absit omnino ut istorum vanitates et insanix mendaces, ventosæ nugæ ac superbus error recte liberales nominentur, hominum scilicet infelicium qui Dei gratiam per Jesum Christum Dominum nostrum, qua sola liberamur de corpore mortis hujus, non cognoverunt, nec in eis ipsis quæ vera senserunt. Epist. ci, 2.

3. Quamvis in eis cognoscendis qui Spiritu Sancto non adjuti sunt, quemadmodum non fallerentur in plurimis omnino non video : est tamen in eis aliqua propinquitas si voluntatem mentiendi non habent. *Ibid.*

pourtant qu'ils n'aient pas la volonté de mentir : *Si voluntatem mentiendi non habent* . Or, Messieurs, ce n'est pas nous, ce sont des hommes très sincèrement républicains, des hommes du centre ou de la gauche plus ou moins extrême, qui, à l'heure où je parle, accusent le libéralisme triomphant d'abuser de ses succès, de mentir à lui-même, de mentir à ses principes, de mentir au titre même qu'il donne à ses projets de loi, de mentir à la langue qu'il parle comme aux doctrines dont il se targue. Grand Dieu ! et combien de fois, depuis tantôt cent ans, le 89 historique a menti ainsi au 89 idéal ! Les hommes de 89, Messieurs, attendez un peu, et c'est nous-mêmes qu'on appellera de ce nom.

Oui, « l'Eglise qui, elle, est assistée du Saint-Esprit, jettera dans le creuset toute la période révolutionnaire avec ses principes et ses conclusions, avec ses idées et ses actes : repoussant tous les alliages mauvais, elle en dégagera ce qui a une certaine conformité avec la vérité, et il se trouvera que ce résidu, et ce résidu seul, sera conforme à la liberté : *Neque enim habent congruum libertati, nisi quod habent congruum veritati* <sup>1</sup>. »

---

Nous vous avons annoncé, dans le programme de ce xxiv<sup>e</sup> synode diocésain, Messieurs et chers coopérateurs, que nous tâcherions de dire le mot vrai, le mot propre, concernant quelques points de notre discipline ecclésiastique dont le laïcisme a bien voulu se préoccuper : *In hac autem vigesima quarta nostra synodo diœcesanâ, de pluribus ecclesiasticæ æconomix punctis, quæ profana laicorum usurpatio tractanda temerario ac prorsus iniquo jure suscepit, verbum sanum ac proprium dicere enitemur*. Car

1. Voir t. v, p. 197.

vous aviez peut-être l'ingratitude de ne pas le soupçonner, Messieurs, les hommes, d'aujourd'hui sont pénétrés de bon vouloir pour vous. Ils ont, en particulier, pour le clergé séculier, pour le bon clergé des paroisses, une tendresse incomparable, lui disant volontiers, comme le chat de la fable :

. . . . . C'est à bon droit  
Que seul entre les tiens par amour singulière,  
Je t'ai toujours choyé, t'aimant comme mes yeux :  
Je n'en ai point regret, et j'en rends grâce aux dieux <sup>1</sup>.

Or donc, Messieurs, sans parler de tous les avantages qu'on vous prépare en vous délivrant du joug que les religieux, et particulièrement les Jésuites, font peser sur vous, une des grandes préoccupations de ces messieurs est de vous soustraire au despotisme capricieux des évêques en vous restituant enfin l'inamovibilité des desservants. Le journal *La République française* vous l'a promis dans deux articles consécutifs très étudiés, et il vous offre la perspective d'une situation flatteuse qui fera dépendre désormais votre avancement, non plus de la volonté unique et arbitraire de vos chefs spirituels, mais du concours du ministre des cultes et des préfets.

Une pensée s'offre aussitôt à l'esprit. Mais l'inamovibilité dans la condition actuelle des desservants, c'est l'inamovibilité dans la misère. A propos de cette inamovibilité-là, si flatteuse qu'elle soit, plus d'un d'entre vous aurait peut-être le mauvais goût de répéter un autre mot de la fable :

Je la crois fine, dit-il;  
Mais le moindre grain de mil  
Ferait bien mieux mon affaire <sup>2</sup>.

Après tout, Messieurs, la porte n'a jamais cessé d'être ouverte depuis le Concordat au rétablissement de l'ina-

1. La Fontaine, Liv. VIII, fable 22.

2. La Fontaine, Liv. I, fable 20.

movibilité. Le pouvoir civil alors, malgré les instances des évêques, ne voulut reconnaître qu'une cure par canton. Par un accord direct entre le gouvernement et le Saint-Siège, les évêchés avaient été réduits de cent trente-six à cinquante, et cela au grand regret du Saint-Siège. Pour ce qui est des paroisses, le gouvernement stipula qu'elles seraient rétablies par le concert des évêques et du pouvoir civil ; malgré les réclamations instantes des évêques, une seule paroisse fut instituée au chef-lieu de canton, et les autres postes secondaires ne furent considérés que comme des succursales.

Toutefois, il fut reconnu qu'on aviserait, peu à peu, à grossir le nombre des titres. Et c'est ainsi que, dans le diocèse de Poitiers, où il y a 62 cantons, on compte 70 titres inamovibles. Pourquoi n'y en a-t-il pas 100, 200 ? Pourquoi pas 2 ou 3 ou 4 par canton ? Sont-ce les évêques qui s'y opposent ? La réponse à cela, c'est que quand le législateur a voté de nouvelles érections, aussitôt les évêques les ont réclamées pour leurs diocèses dans des proportions telles que 20 érections annoncées provoquaient 100 ou 200 demandes.

Ah ! nous disent ces messieurs, ce n'est pas ainsi que nous entendons la chose. Voter de nouvelles cures, c'est voter de nouveaux traitements de 1200 francs : ce serait la ruine du budget.

Et moi je réponds : voter de nouveaux titres à 1200 francs, ce serait encore voter des traitements insuffisants. L'Assemblée nationale avait promis en 1790 ce minimum de 1200 francs pour les moindres cures ; et les 1200 francs d'alors en seraient 2400 d'aujourd'hui.

Qu'on compare le traitement progressif de tous les fonctionnaires (des juges de paix, par exemple, qui étaient rétribués 800 francs à une époque où les curés de canton en touchaient 1200), qu'on le compare avec le traitement



immuable des curés de canton, et l'on tombera d'accord que l'on refuse à ceux-ci ce qui est devenu nécessaire à tous les autres.

Et ceci, pour le dire en passant, doit être pris en considération par certains canonistes qui demandent à grands cris le concours pour la nomination aux cures. Il faut, dit-on, que chacun puisse faire valoir ses droits d'arriver aux bénéfices ecclésiastiques. *Bénéfices*, dites-vous ? Et voici dix curés de canton qui vous répondent : Bénéfice de mourir à peu près de faim ; bénéfice que je n'ai accepté que par obéissance à mon évêque ; bénéfice à l'obtention duquel je n'aurais jamais concouru par ma volonté propre. Mais laissons cette question pour le moment : le temps seul y peut apporter une solution pleinement satisfaisante, la solution réellement et véritablement désirable.

En ce qui est des desservants, nous crie-t-on, n'allez pas oublier la marque de bon vouloir qu'ils viennent de recevoir de l'Etat. Les Chambres n'ont-elles pas voté 200.000 fr. en leur faveur ? 200,000 fr., entendez-vous ? — Oui, j'entends : 200,000 fr., c'est-à-dire 100 francs par tête pour 2000 desservants sur 30 000 environ ; 200,000, c'est-à-dire pour le diocèse de Poitiers, 20 ou 22 desservants sur cinq ou six cents ! Calmez-vous : nous ne sommes point ingrats, et, au nom de ces 20 ou 22 prêtres dont l'indigence va être un peu soulagée, nous rendons grâce à nos législateurs. Non pas pourtant sans remarquer que 140,000 francs ont été votés en même temps à l'effet d'élever de 300 ou 400 francs le traitement de tous les pasteurs protestants et rabbins qui jouissaient précédemment déjà d'un minimum de 1800 francs. Mais nous ne sommes pas jaloux des ministres des cultes dissidents ; nous ne voulons pas l'être non plus des instituteurs même ruraux dont le traitement initial et le traitement progressif égale

d'abord, dépasse ensuite de beaucoup celui de leurs curés. Encore une fois, nous n'avons pas le droit d'être dédaigneux, et le morceau de pain offert ainsi à quelques-uns de nos frères ne sera point, à nos yeux, un acte de générosité dérisoire.

Toutefois, qu'on ne demande pas à la gratitude du clergé de devenir de la duperie. Outre que le bienfait reproché se change aisément en injure, qu'on veuille bien se garder de nous faire acheter ce morceau de pain à des prix qu'il ne mérite pas et qu'on n'obtiendra point de notre génération sacerdotale.

Du reste, Messieurs, s'il nous appartient d'être fiers en face des provocations d'un monde qui ne nous connaît pas et que nous connaissons trop, par d'autres côtés, et pour des motifs plus élevés, nous ne nous départirons pas des sentiments ni des habitudes d'honnêteté et de modestie qui sont le cachet propre de la vertu sacerdotale, et qui sont aussi, devant Dieu et devant les hommes, notre arme la plus puissante. Hélas ! ce siècle qui veut nous attirer à lui, plusieurs d'entre nous ne lui auraient-ils pas emprunté quelques-unes de ses défaillances ? Ou bien, en face des défaillances de notre siècle, n'aurions-nous pas conçu de nous-mêmes, de nos mérites, de nos œuvres, de nos services, une satisfaction personnelle, un sentiment de notre supériorité, qui serait chez le prêtre la défaillance sous un autre aspect ?

C'est parce qu'il nous appartient d'être en garde contre cet écueil, que nous avons mis sous vos yeux, en tête du programme de ce synode, le commentaire de notre saint Docteur sur cette parole du Palmiste : *Vide humilitatem meam et eripe me : quia legem tuam non sum oblitis*. En cela, dit saint Hilaire, David se montrait déjà le disciple de Celui qui devait un jour sortir de sa race.

*Discite a me*, etc. (Voir le *mandatum*.)

## DECRETUM SYNODALE

(XV JUILLET MDCCCLXXIX.)

Ludovicus Franciscus Desideratus Eduardus, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis Pie, Dei et Sedis Apostolicæ gratia, Episcopus Pictaviensis, etc.

Sanctissimi Patris Nostri Leonis Papæ XIII decreta, acta et monita ad omnes et singulos ad quos spectat nota esse volentes, decrevimus ac decernimus in hac nostra vigesima quarta synodo diœcesana :

1<sup>o</sup> Epistolam Encyclicam diei XVIII ultimi mensis decembris, quæ incipit : *Quod apostolici muneris*, ita mentibus suis pastores animarum præsentem habituros esse, ut prudenter fideles sibi concreditos, non tamen per verba ex ambone prolata, a qualibet participatione cum societatibus occultis avertant, sicque à damnandis socialismi, communismi, nihilismi, aliisque monstruosis doctrinis præservent.

2<sup>o</sup> « Cum inter ipsos viros qui catholici accensentur, non desint modo qui publicas etiam gravissimi momenti controversias ipsam Apostolicæ Sedis conditionem respicientes proprio arbitrio dirimendas et definiendas assumant, et aliter sentire videantur quam Romani Pontificis dignitas et libertas patiatur, supradictis catholicis non ignorandum esse actualem Romanum Pontificem prædecessorum suorum exempla secutum, jura principatus civilis, ad potestatem spiritualem libere toto orbe exercendam providissimo Dei consilio collata longoque seculorum tractu inter infinitas rerum vicissitudines regnorumque ruinas conservata, asserere et vindicare

non prætermisisse neque unquam prætermisurum » <sup>1</sup>.

3° De jure quod habet Ecclesia regendi scholas christianas, ac de modis jus illud practice vindicandi, meditandam esse epistolam quam Sanctissimus Pontifex Leo XIII, die vigesima quinta ultimi mensis Martii, ad Cardinalem Vicarium direxit ; item et de vera ac sincera doctrina circa sacramentum matrimonii contra usurpationes profanæ legislationis retinenda, notandam pariter esse ejusdem Summi Pontificis epistolam die prima Junii mox elapsi ad archiepiscopos et episcopos septentrionalis Italiæ.

4° Obediendum esse in posterum decisioni Congregationis Sancti Officii Nobis ex officio nuperrime denuntiatae, vi cujus non abstineri debet a præsentia alicujus patrini aut matrinæ in administratione sacramenti Confirmationis <sup>2</sup>.

5° Tandem decretum diei tredecimæ Februarii currentis anni, quo introducta declaratur causa Beatificationis venerabilis Theophanis Vénard, presbyteri Pictaviensis, pro fide in missionibus Tonquinensibus occisi, valvis tum majoris hujusce seminarii, tum ecclesiæ cathedralis, item et ecclesiæ parochialis S. Lupi esse affigendum, gratiasque Deo agendas qui novum illud decus clero nostro diocæsano, novam gratiam ac gloriam Ecclesiæ Pictaviensi contulit.

Datum Pictavis, in sessione publica vigesimæ quartæ synodi nostræ diocæsanae, die decima quinta Julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo nono, in festo S. Henrici imperatoris.

1. Encycl. Leonis Papæ XIII.

2. Epistola Nuntii Apostolici, die 11 Julii 1879.

## IV

### DISCOURS

POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE CAUTERETS

(X AOUT MDCCCLXXIX).

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Le digne pasteur de cette paroisse, d'accord avec l'honorable chef de l'édilité de cette ville, m'a prié de vous intéresser à l'œuvre vraiment nécessaire de la reconstruction de l'église de Cauterets. Je n'aurai point de plaider à entreprendre, point d'assaut à livrer, pour obtenir le concours de votre bon vouloir. Seulement, avant de réclamer votre tribut, je dois tout d'abord vous apporter le mien, c'est-à-dire quelques paroles d'édification, ayant la confiance de pouvoir dire ensuite avec l'apôtre : Si nous vous avons servi la nourriture spirituelle de vos âmes, pourriez-vous nous refuser quelque participation de vos biens et de vos trésors temporels ? Et puisque, selon la parole de Notre-Seigneur, il y a plus de bonheur, plus de grandeur, à donner qu'à recevoir, la noblesse de vos sentiments m'est un gage qu'après avoir reçu, vous voudrez donner.

Du reste, ce n'est pas moi, c'est l'Eglise elle-même qui

a fait choix du point de doctrine que je vais développer. Durant ces vingt-quatre semaines, qui s'écoulent depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent, ce qui s'offre particulièrement à la méditation du fidèle, c'est l'incomparable série d'oraisons par lesquelles la sainte Liturgie donne à chacun des dimanches consécutifs le ton et l'accent de la prière : admirable succession de formules, qui dans leur ensemble expriment et contiennent toute la substance de la vie surnaturelle.

Or, l'oraison principale de ce dixième dimanche après la Pentecôte qui échoit aujourd'hui, commence par ces mots : « O Dieu, qui manifestez surtout votre puissance par le pardon et la pitié, multipliez sur nous votre miséricorde : » *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas, multiplica super nos misericordiam tuam.* La miséricorde divine, voilà donc le sujet de cet entretien : sujet très approprié à notre état de souffrances, de souffrances du corps et de souffrances de l'âme, de souffrances privées et de souffrances publiques. Je me ferai une loi d'être très court. L'exiguïté de l'édifice, la chaleur excessive de la température l'exigent ainsi. D'ailleurs, quand on prêche les malades, comme quand on prêche les soldats, le premier mérite du discours, c'est sa brièveté.

II. — A l'école de la sainte Eglise, instruite elle-même par les saintes Ecritures, ce que nous apprenons concernant la nature divine, c'est que sa perfection dominante, son attribut de prédilection, c'est la miséricorde. Et la miséricorde, mes très chers Frères, vous savez bien ce que c'est. La miséricorde ce n'est pas seulement la bonté, ce n'est pas seulement l'amour, qui ont coutume de s'exercer envers ceux qui en sont dignes. « Si vous aimez ceux qui vous aiment, disait le divin Maître, est-ce que les païens n'en font pas autant ? » La miséricorde, c'est la

bonté, c'est l'amour, se portant de préférence ou vers le malheur, ou vers le péché et, le plus souvent, vers ces deux choses à la fois. Or, je dis que la miséricorde ainsi définie, c'est le plus bel apanage, le caractère le plus distinctif de la divinité.

Entendons l'Eglise, dans ces belles et instructives oraisons qu'elle récite à l'autel. Aujourd'hui, nous l'avons dit, elle s'exprime ainsi : « O Dieu, qui manifestez principalement votre toute-puissance en exerçant le pardon, la pitié, la miséricorde : » *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas*. Un autre dimanche elle dira : « O Dieu, dont c'est le caractère propre d'être miséricordieux toujours et de toujours pardonner : » *Deus cujus proprium est misereri semper et parcere* ; ou bien encore : « O Dieu, dont la miséricorde ne peut se compter, ne se peut énumérer, parce que cette miséricorde est sans terme et sans mesure : » *Deus, cujus misericordiae non est numerus*. Et quand l'Eglise affirme, quand elle exalte ainsi la miséricorde de Celui dont elle est l'épouse, elle ne fait que s'inspirer des paroles de l'Esprit-Saint qui l'anime et la vivifie.

Prenez le texte sacré, la sainte Bible ; infailliblement, à livre ouvert, vous tomberez sur le mot de miséricorde. Y a-t-il dans l'ancien Testament un livre, une page qui ne parle de la miséricorde de Dieu ? C'est une redondance, une synonymie perpétuelle, pour redire de mille manières la même chose, à savoir que Dieu est miséricordieux, que sa grandeur, que son bonheur, c'est de pardonner. Si Moïse, dans un cantique célèbre, énumère et glorifie les merveilles du Tout-Puissant, la terminaison de chaque strophe, la reprise et comme le refrain de l'hymne, c'est que Dieu est bon, qu'il est miséricordieux, et que sa miséricorde est éternelle. Que de Moïse on passe à David, les mêmes traits abondent. Ecoutez, par exemple : *Misericors*

*et miserator et longanimis et multum misericors* <sup>1</sup>. Le Seigneur est miséricordieux ; et qu'est-il donc encore ? il est encore miséricordieux : *Misericors et miserator* ; puis, qu'est-il ? il est longanimité et miséricorde, sa miséricorde est de longue haleine : *Misericors et miserator et longanimis* ; et qu'est-il enfin ? il est beaucoup miséricordieux : *Et multum misericors*.

Mais Dieu n'est-il pas juste aussi et sa nature ne lui commande-t-elle pas d'infliger quelquefois le châtiment ? à la bonne heure ; mais comprenez la parole du psalmiste : *Misericors et miserator et justus Dominus* <sup>2</sup>. Dieu est deux fois miséricordieux, et une fois juste : deux parts, deux mesures de miséricorde contre une de justice. Est-ce assez ? Et quand l'heure de la justice a sonné, est-ce pour toujours ? Laissons encore parler le roi-prophète : *Misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur* <sup>3</sup>. « Dieu est miséricordieux, et il est juste, puis il est encore miséricordieux. » C'est-à-dire qu'il commence par la miséricorde, par beaucoup de miséricorde, et que, s'il est forcé de donner quelque chose à la justice, c'est pour revenir bientôt à la miséricorde. En telle sorte que la justice de Dieu ne se produit qu'avec une double escorte de pardon ; elle ne marche, dit saint Ambroise expliquant ce verset du psaume, qu'enfermée et comme resserrée entre deux haies de miséricorde : *Gemino septo interclusa misericordiæ*.

Mais il est encore un autre mot que les interprètes se sont plu à commenter ; c'est celui-ci : *Quoniam multus est ad ignoscendum* <sup>4</sup> : « Dieu, (la traduction est difficile) Dieu est multiple, il est plusieurs pour pardonner. » Qu'est-ce à dire ? N'est-ce point le premier enseignement et le point le plus élémentaire de la religion qu'il n'y a qu'un seul Dieu ? Oui, sans doute. Mais pour caractériser certains hommes

1. Ps. CII, 8. — 2. Ps. CXI, 4. — 3. Ps. CXIV, 5. — 4. Ps. CXIV, 9.



dont l'unique occupation est de faire du bien à leurs semblables, n'est-ce pas une façon de dire usitée qu'ils savent se multiplier, ou s'il m'est permis de citer une locution plus familière, qu'ils se mettent en quatre, en dix, en cent, pour rendre service ? Eh bien ! acceptez cette même figure de langage ennoblie par l'Esprit-Saint, et comprenez comment Dieu, qui est nécessairement un dans sa nature et dans son être, se multiplie en quelque sorte et devient plusieurs quand il s'agit de pardonner : *Quoniam multus est ad ignoscendum*.

Voyez-vous cet enfant qui, retombant souvent dans les mêmes fautes, et craignant de tarir l'indulgence s'il va toujours la puiser à la même source, s'adresse successivement à son père, à sa mère, à ses différents maîtres, afin d'obtenir plus sûrement par cette industrie des pardons réitérés. Je vous dirai de même, ô hommes fragiles et pécheurs, ne craignez point d'importuner, de lasser la miséricorde divine à la suite de vos rechutes multipliées ; présentez-vous toujours avec confiance. S'il n'y a qu'un Dieu pour tout le reste, en matière de pardon c'est comme s'il y en avait plusieurs. Le Dieu qui vous pardonne aujourd'hui ne veut point être considéré comme le même qui vous a pardonné hier, comme celui qui vous pardonnera demain : *Quoniam multus est ad ignoscendum*.

III. Ai-je trop insisté, mes Frères, à vous parler de la miséricorde de Dieu ? Et pourtant je n'ai allégué que des textes de l'ancienne loi. Or, si nous prêtons l'oreille à saint Paul, nous apprendrons que la bénignité, la miséricorde divine n'a fait sa véritable apparition en ce monde que dans la personne de notre divin Sauveur. Ah ! c'est qu'en effet, si Dieu est éternellement miséricordieux, son Fils incarné, Jésus-Christ, dans un certain sens l'est encore davantage. En tant qu'il est Dieu et qu'il possède

la nature divine, il a toute la miséricorde divine en lui. Mais de plus, en tant qu'il est homme et qu'il a pris la nature humaine avec sa sensibilité la plus exquise et la plus parfaite, le Verbe fait chair possède un autre genre de miséricorde qui n'est pas en Dieu.

On ne compatit jamais mieux au mal que quand on l'a connu soi-même et par expérience. Et saint Paul nous dira que Jésus-Christ a partagé toutes nos épreuves, toutes nos souffrances, afin de devenir miséricordieux : *Tantum per omnia, ut misericors fieret*. Il l'était déjà sans doute infiniment, puisqu'il l'était à la façon de Dieu, mais il fallait qu'il le devînt à la façon de l'homme, et qu'ainsi il fût véritablement notre pontife, sachant compatir à nos infirmités qui ont été les siennes : *Non habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris*<sup>1</sup>.

Aussi ce que les historiens de Jésus nous répètent le plus souvent de la disposition intime et du sentiment habituel de son Cœur, c'est qu'il fut touché de compassion, ému de pitié, et qu'il eut besoin de le dire : *Jesus autem misericordia motus ;... misertus autem eorum Jesus ;... et ait Jesus : Misereor super turbam*<sup>2</sup>. Oui, toutes les pulsations du Cœur de Jésus, c'étaient les pulsations de la miséricorde ; les paroles qui tombaient de ses lèvres, c'étaient des paroles de miséricorde ; les miracles qui jaillissaient de ses mains, c'étaient des miracles non pas tant de puissance que de miséricorde, ou plutôt sa toute-puissance était au service de sa miséricorde, son bras aux ordres de son Cœur ; et c'est bien du doux et tendre Jésus que notre oraison d'aujourd'hui peut dire : *Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas*.

Il a aimé et pardonné toute sa vie. Si sa naissance a été la

1. Hebr. iv, 15. — 2. Luc. vii, 13 ; Marc. viii, 2.

manifestation, l'apparition de la b nignit  et de la charit  de Dieu, sa carri re mortelle tout enti re a  t  l' panouissement, l'efflorescence de cette m me b nignit  mis ricordieuse. Ayant aim  les siens, il les aima jusqu'  la fin, jusqu'au Calvaire, jusqu'au C nacle. Et quand il remonta dans les cieux, l' vang liste nous dit que ses disciples le virent jusqu'au dernier moment qui  tendait les mains pour b nir : *Et factum est dum benediceret illis recessit ab eis*<sup>1</sup> : non pas apr s les avoir b nis, mais tandis qu'il les b nissait. Sa t te avait disparu d j , envelopp e dans le nuage lumineux, et il laissait apercevoir encore ses mains  tendues et b nissantes, comme pour nous apprendre l'usage qu'il en allait faire dans les cieux.

IV. Je m'arr te, mes Fr res. J'avais promis d' tre court, et voici que le discours menace de s'allonger. Ah ! puisse ma parole avoir fait comprendre   chacun de vous   quel point nous sommes ennemis de nous-m mes quand nous n gligeons, quand nous diff rons de recourir   cette mis ricorde qui nous tend toujours les bras ouverts.

Mes Fr res, vous  tes venus ici parce que vous souffrez dans votre corps. Il a plu au Dieu cr ateur de faire jaillir du sein de ces rochers et de ces montagnes des eaux salutaires et m dicinales dont, vous et moi, nous esp rons  prouver le bienfait. Mais la gr ce aussi, la gr ce autant et plus que la nature, poss de ses sources thermales dont l'efficacit  est infaillible. Quiconque va puiser aux eaux de ces fontaines du Sauveur est assur  de la gu rison. Mon Fr re, vous  tes venu chercher ici l'all gement des souffrances du corps, et j'ai confiance que vous le trouverez. Mais si ma parole pouvait vous d terminer   entreprendre ici une autre cure, non moins d sirable et infiniment plus

1. Luc xxiv, 50.

facile ; cette cure exprimée par l'écrivain sacré quand il a dit : « Tous ceux qu'aura touchés l'eau de ce torrent, vivront : » *Et vivent omnia ad quæ venerit torrens*, quel élément intime de bonheur !

Le réservoir inépuisable des eaux de la grâce et de la rédemption, de ces eaux toujours chaudes du sang de Jésus-Christ, toujours imprégnées des mérites de sa passion et de sa mort, la source suprême en est au Golgotha. Mais les dérivations de cette source ont été ménagées, ont été amenées jusqu'à nous et mises à notre portée par les canaux des sacrements. Pour y arriver nous n'avons point de hauteurs ardues à franchir, point de zone torride à traverser. De plus, si actif et si efficace que soit le traitement qu'on vous fait suivre ici, ce n'est qu'au prix d'un assez long régime qu'on en obtient l'effet. Le chiffre quasi sacramentel de la médication est de vingt et un jours, d'autant de bains et d'une foule de potions singulièrement diversifiées, avec accompagnement de façons et de mouvements qu'il ne me sied pas de décrire. La cure spirituelle ne comporte rien de semblable. Si vous avez derrière vous des négligences par trop prolongées, et que votre conscience en doive être plus tranquillisée, encore qu'une seule fois puisse suffire, j'admets que la chose se fasse en deux temps. Mais il est entendu qu'après le second bain de la pénitence, tout sera fini, et que prenant noblement en main la coupe du salut, vous aurez retrouvé votre santé première et qu'on pourra dire de votre rétablissement spirituel ce qui est dit de Naaman sorti du Jourdain : *Et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli*<sup>1</sup>. Oh ! s'il en était ainsi, quel élément précieux de bonheur intime, quel rajeunissement de tout votre être, quel renouvellement de vos facultés intellec-

1. VI Reg., v, 41.

tuelles et physiques, enfin quel bien-être incomparable vous en remporteriez en regagnant votre demeure ! Voilà, mes Frères, ce que je voudrais vous avoir donné aujourd'hui, et ce en échange de quoi j'ai la confiance maintenant que ma demande sera exaucée.

V. Nulle part, mes Frères, la maison de Dieu n'est recherchée, n'est fréquentée, assiégée, comme dans ces stations thermales. A quelque heure du jour que vous pénétriez dans l'édifice sacré, vous y trouvez des adorateurs, des suppliants. Si grande que soit la science du médecin humain, il ne tient pas en ses mains la santé et la vie. Ces trésors au contraire sont dans la main toute-puissante de Dieu. L'église donc, la maison de prière, occupe une place essentielle au milieu des divers établissements d'une ville d'eaux.

Or, je n'ai point à vous dire que l'église de Cauterets est insuffisante : vous en avez aujourd'hui la démonstration sous les yeux. S'il ne s'agissait que de la population locale, les dimensions de ce temple y correspondraient peut-être. Et toutefois, cette population indigène donne un exemple magnifique de zèle et de désintéressement. Près de soixante mille francs ont été souscrits par les habitants de cette paroisse, au sein de laquelle on compte peu d'existences fortunées. Le budget communal, de son côté, se prête aux plus larges sacrifices. Mais puisque c'est en faveur de la colonie étrangère qu'une basilique aux vastes proportions est devenue nécessaire, il est juste, il est équitable, que chacun de nous apporte son tribut. Ceux qui ont peu donneront de leur peu ; ceux qui ont beaucoup donneront de leur abondance, ils voudront être comptés parmi les fondateurs du nouveau temple. La gratitude de la génération future leur sera ainsi acquise.

Tant de prières ferventes qui seront répandues ici

devant le Dieu du tabernacle, monteront pour eux vers le ciel et en feront descendre les grâces dont ils auront besoin parmi les vicissitudes de l'avenir. Alors que ces généreux bienfaiteurs traverseront les jours difficiles de la vie et qu'ils auront à cœur d'obtenir de Dieu des faveurs particulières, des voix secrètes partiront ici des pierres et des murailles, des voix qui diront à Jésus ce que lui dirent un jour les habitants de la Galilée en faveur de ce centurion qui implorait la guérison d'un des siens : Seigneur, il est digne que vous fassiez cela pour lui, car il a montré qu'il aimait notre pays, et il est de ceux qui nous ont bâti notre église : *Rogabant eum sollicite dicentes ei : quia dignus est ut hoc illi præstes : diligit enim gentem nostram et synagogam ædificavit nobis*<sup>1</sup>. Et, dès aujourd'hui, mes Frères, en retour de votre offrande libérale, je vais appeler sur vous et sur vos familles toutes les récompenses et les bénédictions du ciel.

1. Luc. vii, 4, 5.

## PAROLES

ADRESSÉES A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DONNET  
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

(XV AOUT MDCCCLXXIX).

---

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

Vos bontés pour moi datent d'un temps déjà bien éloigné et non seulement elles ne se sont jamais démenties, mais Votre Éminence a bien voulu m'en donner toujours de nouvelles marques, particulièrement à l'occasion de l'insigne honneur qui vient de m'être déferé par le chef de l'Eglise.

Le premier des évêques de Poitiers qui ait été revêtu de la pourpre romaine, Arnaud d'Aux, dut cette dignité à votre devancier sur ce siège métropolitain, Bertrand de Goth, devenu le pape Clément V.

Léon XIII, à l'élection duquel vous avez contribué, n'a pas ignoré la part que prendrait Votre Éminence à la promotion cardinalice de son suffragant ; et si, par cette faveur depuis longtemps inusitée, il a voulu témoigner son estime, comme il l'a dit, à la ville et au diocèse de

Poitiers, sa pensée de bienveillance s'est étendue à la province ecclésiastique de Bordeaux.

C'était mon devoir, devoir bien doux à mon cœur, de venir à cette occasion renouveler à Votre Eminence, et offrir à votre digne coadjuteur, le tribut de mes sentiments et de mon hommage. Le lien plus direct et plus étroit qui m'unit désormais à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, n'a rien changé au lien intérieur qui me tient attaché à la métropole et au métropolitain de l'Aquitaine. Je m'en applaudis.

Rien ne pourra jamais effacer de ma mémoire ces grandes assises du concile de 1850, et ces autres solennités mémorables où il m'a été donné de porter la parole devant des auditoires si intelligents et si sympathiques, que, maintenant encore, après tant d'années écoulées, le souvenir qui m'en reste fait revivre en moi des transports incomparables. Je serais ingrat si Bordeaux n'occupait une place marquée dans mes affections.

La Vierge Marie, dont j'ai eu la consolation de célébrer avec vous la fête triomphale, nous accordera de voir longtemps encore Votre Eminence assise sur cette chaire primatiale, entourée d'un clergé et d'un peuple auxquels elle a voué sa vie entière, et qui la paient de retour par une fidélité d'attachement et de respect tous les jours plus profonde et plus touchante.

---



## VI

### ALLOCUTION

ADRESSÉE AUX PÈLERINS DE LOURDES  
DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-RADEGONDE.

(XX AOUT MDCCCLXXIX.)

*Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. Et quicumque tetigerunt, salvi facti sunt.*

Et ils lui demandaient de toucher seulement le bord de son vêtement. Et tous ceux qui le touchèrent furent guéris.

(MATTH., XIV, 36.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Qu'il y ait en Jésus-Christ et dans sa grâce une vertu surnaturelle, un principe miraculeux de guérison, c'est ce qu'attestent les récits du saint Evangile et les récits de tous les siècles chrétiens. Elle est célèbre entre toutes les autres, l'histoire de cette femme qui souffrait depuis douze ans d'une infirmité jusque-là incurable<sup>1</sup>. Elle avait dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins, et n'avait pu être guérie par aucun. Or, considérant Jésus qui s'avancait au milieu d'une multitude com-

1. Luc., VIII, 43-48.

pacte, elle s'était dit à elle-même : « Si je parviens seulement à toucher la frange de son vêtement, je serai sauvée ». En effet, ayant réussi, malgré l'encombrement de la foule, à toucher l'extrémité du vêtement du Sauveur, elle fut aussitôt guérie. Et Jésus, se tournant vers elle et la regardant, lui dit : « Ma fille, votre foi vous a sauvée. »

A la chose ainsi racontée par saint Matthieu, saint Luc ajoute une particularité qui ne doit pas être omise. Au moment où le miracle de la guérison s'était produit, Jésus-Christ s'était arrêté et avait dit : « Qui est-ce qui m'a touché ? » A quoi saint Pierre et les autres disciples de répondre : « Maître, la question que vous nous adressez est étrange, les foules vous pressent, vous assiègent, elles menacent de vous renverser, et vous demandez qui vous a touché ! » Mais Jésus d'insister et de reprendre : « Quelqu'un m'a touché ; car j'ai connu qu'une vertu est sortie de moi ». La pauvre femme alors se jette tremblante aux pieds du Sauveur, déclarant ce qui l'a portée à le toucher, et comment elle a été exaucée à l'instant. « Ma fille », lui dit alors Jésus, « votre foi vous a guérie : allez en paix. »

Mais cette guérison, racontée au chapitre neuvième de saint Matthieu, cette guérison particulière et individuelle, devint un encouragement pour tous les autres malades, de quelques infirmités qu'ils fussent atteints. Pourquoi, par le même moyen et avec la même foi, d'autres n'obtiendraient-ils pas ce que cette femme avait obtenu ? Aussi le même évangéliste, au chapitre quatorzième, et saint Marc au chapitre sixième, nous apprennent-ils que, partout, sur le passage de Jésus, les infirmes le priaient de leur laisser toucher la frange de son vêtement, et que ce contact leur rendait immédiatement la santé : *Et quotquot tangebant eum, salvi fiebant.*

II. Mes très chers Frères, des malades, malades depuis douze ans et au delà, malades qui avaient épuisé toutes les ressources de l'art et qui avaient dépensé tout leur avoir en médecins et en remèdes : le nombre en a été grand dans tous les temps. En face de cette impuissance éprouvée et démontrée des moyens humains, il s'en est rencontré qui se sont dit à eux-mêmes : « Ah ! si je demandais à Dieu ou à la Mère de Dieu ce que les hommes n'ont pas su me procurer ; si j'allais près de ces grottes où l'on assure que Marie a apparu et qu'elle a fait jaillir une source merveilleuse ; si j'appuyais mon front à ce rocher qui lui a servi de marchepied, si je me baignais ou m'abreuvais à cette fontaine imprégnée de sa vertu : j'ai le sentiment intérieur que j'y trouverais le remède et la santé ». Et, de fait, on a vu plusieurs de ces malades dont la guérison a été instantanée.

Or, ce qui a été accordé à quelques-uns, pourquoi ne serait-il pas accordé aux autres ? Les foules donc se sont mises en marche, par caravanes de plusieurs milliers, et ç'a été à qui assiègerait les grottes et les fontaines d'où jaillit le soulagement.

Tous ont-ils été guéris ? Tous peuvent-ils espérer de l'être ? Entendons Jésus.

*Quis est qui me tetigit* : « Qui est-ce qui m'a touché » ? Mais, Seigneur, tous ceux qui se pressent autour de vous, vous touchent : que voulez-vous dire ? Et Jésus répond : « Quelqu'un m'a touché, car j'ai reconnu qu'une vertu sortait de moi ». Toucher Jésus matériellement, ce n'est pas le toucher efficacement. La question est de le toucher par le mouvement de la foi, et non pas d'une foi quelconque, mais d'une foi vive et pénétrante. C'est seulement par ces attouchements que sa vertu peut être excitée à sortir. Et si, comme il arriva dans la première circonstance rapportée par l'évangéliste, si une seule

personne s'est approchée avec ce sentiment de foi et de confiance surnaturelle, elle seule sera guérie, et tous les autres qui n'auront apporté que de l'empressement et de la curiosité, se retireront comme ils sont venus.

III. Tous tant que vous êtes, pieux fidèles qui composez ce pèlerinage national, vous, en particulier, dont l'infirmité est si grande, la maladie si aiguë, l'état si désespéré, que l'entreprise de ce voyage est une folie aux yeux de la prudence commune ; vous ne vous êtes mis en marche que parce que vous êtes pleins de la confiance surnaturelle qui animait cette femme de l'Evangile. Comme elle donc, et comme ces multitudes d'infirmes qui l'imitèrent, vous obtiendrez les grâces que vous avez à cœur d'obtenir : guérisons du corps pour les uns, guérisons des âmes pour les autres ; guérisons personnelles pour ceux-ci, guérisons et conversions des personnes amies pour lesquelles ceux-là intercèdent. Le pèlerinage, dans les conditions où le grand nombre de ceux qui sont ici vont l'accomplir, est un tel acte de foi, que j'entends déjà Jésus s'écrier : *Aliquis me tetigit* : « Celui-ci, celui-là m'a touché, et je sens une vertu qui s'échappe de moi ». Or, tous ceux qui touchent Jésus de la sorte, le salut de leur corps et le salut de leur âme est acquis : *Quotquot tangebant, salvi fiebant*.

J'étais moi-même, il y a aujourd'hui huit jours, aux pieds de la Vierge de la grotte : j'ai constaté de mes yeux que la source des grâces et des miracles n'était point tarie, que sa vertu n'était point affaiblie. Allez donc avec foi, avec confiance, avec assurance. Dès aujourd'hui, près de ce tombeau de la sainte reine et thaumaturge Radegonde, j'ose dire à plusieurs de vous : « Ma fille, votre foi vous a sauvée, vous a guérie : allez en paix ».

Quant à nous, c'est notre consolation, notre honneur,

notre joie, que la Vierge Immaculée, en choisissant ce rocher de l'entrée des Pyrénées pour y manifester sa gloire et sa puissance, ait prédestiné Poitiers à être annuellement le lieu d'arrêt, l'étape indiquée et nécessaire des pèlerins partis de la capitale. Sous peine de tenter Dieu par une imprudence, une halte est indispensable, et comptez que notre cité hospitalière sera toujours heureuse et fière de l'offrir.

Que Dieu donc, par l'entremise de sa glorieuse Mère, que nous honorons ici sous le nom de Notre-Dame-la-Grande, et aussi par l'intercession de ses grands serviteurs Hilaire et Martin, par celle surtout de notre royale Patronne dont l'octave s'achève aujourd'hui, que Dieu vous fasse expérimenter et goûter dès à présent un premier fruit de votre pieux pèlerinage ; qu'il vous conduise sains et saufs au terme de votre course, et qu'il vous accorde à tous de rentrer, exaucés et joyeux, au sein de vos familles, racontant les merveilles de la Vierge Immaculée et les prodiges de la grâce dont vous aurez été les heureux témoins ! Amen.

---

## VII

# HOMÉLIE

POUR LA PRISE DE POSSESSION  
DU TITRE PRESBYTÉRAL DE SAINTE-MARIE-DE-LA-VICTOIRE.

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCCLXXIX.)

*Nomini meo adscribatur victoria.*

Que la victoire soit inscrite à mon nom.

(II REG., XII, 28.)

---

I. Nous sera-t-il permis, M. T. C. F., d'emprunter au second livre des Rois les paroles que nous lisons tracées en caractères d'or aux voûtes de ce temple ?

Joab, après avoir vivement poussé le siège de la ville principale des Ammonites, écrivait à David de venir livrer lui-même le dernier combat, afin que le mérite de l'expédition appartînt à sa royale personne, et que la victoire ne fût pas attachée à un autre nom que le sien. Attention délicate d'un sujet jaloux de l'honneur de son prince : *Nomini meo adscribatur victoria.*

Disons-le hardiment : quand il s'agit de sa mère, Jésus, le fils de David, n'admet point une semblable réserve. Et quoi qu'il en soit des règles ordinaires de l'exégèse, nous devons accepter sans scrupule l'application et l'ajustement qu'on a fait de ce texte à Celle qui est authentiquement

honorée ici sous le titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire :  
*Nomini meo adscribatur victoria.*

Mais de quelles victoires s'agit-il, et, avant tout, par quel concours de circonstances suis-je amené à élever ici ma voix en ce jour ? Laissez-moi vous le dire en peu de mots.

II. Est-ce que, pour obéir aux prescriptions du cérémonial sacré des évêques, je n'aurais pas dû ce matin célébrer les saints mystères au milieu de mon peuple ? Comment oublier qu'à pareil jour, à la date du vingt-huit septembre mil huit cent quarante-neuf, la bouche mille fois bénie, mille fois chérie du pape Pie IX, exilé alors de ses États, prononçait dans le palais de Portici l'acte d'union de ma modeste personne avec la grande et glorieuse Église de saint Hilaire ? Epouse si attachante qu'elle a conquis de prime abord toutes mes affections, et que jamais ni dans mon esprit, ni dans mon cœur, elle n'a laissé place à l'espoir de secondes noces meilleures et plus désirables. Que veut donc dire aujourd'hui cette prise de possession nouvelle ? Est-ce après trente ans d'une fidélité constante et inviolable que de nouveaux liens se peuvent contracter quand le temps n'a su que resserrer les premiers ?

La réponse est facile. Ce n'est point rompre avec son épouse que de s'approcher davantage de sa mère. La mère et la maîtresse de toutes les églises du monde, c'est la sainte Église de Rome. Or, si cette Église n'a proprement qu'un seul époux, le successeur de Pierre, la ville sainte contient pourtant, au-dessous de l'unique chaire apostolique, d'autres titres multipliés ; et parce que l'Église romaine, même envisagée comme église particulière, porte encore avec elle le cachet de sa catholicité, et qu'elle n'entend point se laisser emprisonner dans les limites d'un

nationalisme rapetissé, volontiers elle affecte une partie de ses titres secondaires à des titulaires dispersés sur les divers points du globe. Ainsi se forme le conseil du chef suprême, appelé à juger les causes de l'univers entier, à veiller aux intérêts de toutes les nations de la terre. Ainsi se recrute, dans des conditions à la fois locales et universelles, le Collège des représentants de cette cité souveraine à laquelle appartient la prérogative de se donner à elle-même son propre évêque, qui devient par là et de plein droit le monarque spirituel de la chrétienté. Sénat auguste auquel nul autre sénat ne se compare, ni pour l'origine de son institution, ni pour la nature ou l'étendue de ses attributions, ni pour la majesté de son caractère ; organisation merveilleuse que les siècles ont perfectionnée, que le droit et la discipline ont réglée et consacrée, et qui, au milieu de la mobilité incessante des sociétés et des choses de la terre, donne le spectacle grandiose de la consistance la plus ferme et de la succession la plus régulière qui soient sous le soleil.

Ne craignez point, ô vous, nos pieux fils, venus ici pour être témoins de cette solennité. Grâce aux sages dispensations de l'autorité apostolique, l'investiture du vingt-huit septembre mil huit cent soixante-dix-neuf ne préjudiciera point à celle du vingt-huit septembre mil huit cent quarante-neuf. Le second signe sponsalice ajouté à notre main n'en exclut pas l'anneau nuptial que nous reçûmes alors. Et si l'illustre pontife qui, du siège de Pérouse s'est vu élever sur le siège souverain de Rome, a pu trouver pour lui-même, dans les dispositions et les précédents de la discipline ecclésiastique, l'heureuse possibilité de ne pas briser avec ses premiers amours, combien plus celui qui n'est que prêtre à Rome est-il en possession de demeurer l'évêque et le propre époux de son Eglise de poitiers !



Voilà pourquoi, dans l'oblation du saint sacrifice, nous avons récité tout à l'heure les oraisons afférentes à l'anniversaire que ce jour ramène, unissant nos actions de grâces et nos prières à celles qui, de tous les points du territoire diocésain, montaient ce matin vers le ciel. Puisse-nous, pendant tout le temps qu'il plaira à Dieu de continuer un ministère déjà si prolongé, réparer tant d'omissions, corriger tant de fautes, et travailler plus efficacement que jamais au salut des centaines de mille âmes qui nous sont confiées !

III. Du reste, M. T. C. F., ne recevons-nous pas aujourd'hui un nouveau gage et de secondes arrhes de la protection du Seigneur Jésus et de sa divine mère ? Pourrions-nous ne pas voir un augure favorable dans ce précieux titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire ? Accordez-moi encore un moment d'attention.

Cette Rome qui est par excellence la terre des vieux souvenirs et la patrie de l'antiquité, n'est pas moins attentive à consacrer par de nouveaux monuments toute la série des faits, tout le mouvement des choses que le temps amène.

Semblable au père de famille, qui tire de son trésor les choses nouvelles et les choses anciennes, notre grand pape Léon XIII, éminemment docte dans le royaume des cieux <sup>1</sup>, a fait choix pour nous du plus récent de tous les titres cardinalices <sup>2</sup>. Nous l'en remercions d'autant

<sup>1</sup> Matth. xiii, 52.

<sup>2</sup> Le titre presbytéral de Sainte-Marie-de-la-Victoire a été érigé par Pie VI, le 15 juillet 1776, en remplacement de Saint-Matthieu *in Merula* dont l'église était détruite. Pie VII, dans sa bulle *Christiani*, du 10 janvier 1801, confirma cette érection, et nomma comme premier titulaire le cardinal Michel-Angelo Luchi, de la congrégation du Mont-Cassin. Le second titulaire fut le cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, créé par Pie VII, en 1803, et qui retint ce titre jusqu'à sa mort arrivée en 1839. Le titulaire actuel est le septième depuis l'érection.

plus qu'il a répondu à notre désir. Homme du passé et de la tradition, nous faisons profession d'avoir les yeux incessamment ouverts sur les temps nouveaux, et la genèse des événements qui ont préparé l'ère moderne est l'objet constant de nos études et de nos méditations. Combien donc elle nous devient chère, cette gracieuse église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, contemporaine des triomphes du catholicisme durant les siècles si tourmentés qui ont immédiatement précédé le nôtre ! Là reluisent tant de richesses et d'œuvres de prix, qu'on a pu dire de cet exquis sanctuaire qu'il était la perle et le bijou de la cité reine des arts. Là sont conservés et religieusement exposés les drapeaux et les étendards attestant la puissance de la Vierge à la fois miséricordieuse et terrible qui, aux divers âges de l'Eglise, a porté les coups décisifs à toutes les hérésies. Là respirent les souvenirs en quelque sorte vivants des victoires de Prague et de Vienne, et de tous les hauts faits dont la chrétienté eut à se réjouir à travers les angoisses de la déplorable période qui fut appelée la Guerre de Trente Ans. Devant cet autel sont venus s'agenouiller les papes et les empereurs, apportant leurs tributs à la miraculeuse image de la protectrice des armées chrétiennes, dans un commun sentiment d'admiration et de reconnaissance pour sa main victorieuse : *Et victricem manum tuam laudaverunt pariter* <sup>1</sup>. Là enfin fut gravée, par l'autorité même de l'Eglise, l'inscription destinée à identifier le nom de Marie avec le nom de la victoire : *Nomini meo adscribatur victoria*.

Honneur donc, honneur et merci au généreux chrétien, au noble prince qui s'est constitué dans ces temps le patron et le protecteur de cette église <sup>2</sup>, et qui, par l'em-

1. Sap., x, 20.

2. Le duc Alexandre Torlonia.

ploi le plus pieux et le plus libéral de sa grande fortune restaure avec magnificence ce que l'injure du temps et de la flamme avait atteint. Le Seigneur, qui n'accepte jamais que pour rendre, versera, de génération en génération, ses grâces, ses bénédictions et ses récompenses sur une maison que de pareils titres rendront à jamais chère à sa mère.

Et vous, mes révérends Pères, à qui appartient légitimement l'exercice du saint ministère dans cet établissement sacré, comment vous remercier assez des témoignages que vous venez de me prodiguer ? Si je suis profondément touché, je suis encore plus confus des sentiments que vous m'avez exprimés par la bouche éloquente d'un de vos frères<sup>1</sup>. Vous avez bien mérité d'être à jamais les hôtes de cette sainte demeure : tout, dans cet édifice religieux, ne nous rappelle-t-il pas la mémoire de ce vaillant et vénérable carme-déchaussé, Dominique de Jésus-Maria, vrai fils du Carmel, vrai disciple de Thérèse, âme mystique à la fois et martiale, dont toute la vie, tous les actes, toutes les expéditions parurent s'inspirer des paroles ardentes de votre patriarche, devenues la devise de vos armoiries : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*<sup>2</sup>. Avec quelle émotion ne vous ai-je pas entendus tout à l'heure me consacrer publiquement à Marie en vertu de ce nouveau lien contracté avec elle ! Et que ne puis-je attendre des prières que vous lui offrirez ici pour moi chaque jour !

IV. Or, maintenant, M. T. C. F., le vocable sous lequel est placé ce sanctuaire est-il irrémissiblement condamné à ne plus appartenir qu'au domaine de l'histoire ? Sera-ce à jamais sous le coup de la défaite, sous le poids de l'é-

1. V. *Appendice*, n. III, le discours du Révérendissime Père Martin.  
2. III Reg., xix, 40.

crasement, que nous prononcerons le nom de Sainte-Marie-de-la-Victoire ? Ni la Rome pontificale, ni la France catholique n'ont-elles plus rien à attendre de Celle qu'en face des triomphes insolents de l'infidèle, le saint pape Pie V avait proclamée le « Secours des Chrétiens » ?

Loin de nous ces pensées sinistres. Ni le bras de Dieu ni le bras de sa mère ne sont raccourcis. Qu'on le sache bien : les chrétiens n'ont jamais plus de confiance que dans les jours où le mal est plus extrême, parce que leur foi leur montre alors la délivrance plus prochaine. « N'as-tu pas peur ? » disaient à saint Martin les voleurs qui brandissaient le glaive sur sa tête. « Je n'ai jamais été plus tranquille, répondait le saint, car c'est pour l'heure du danger que Dieu a promis son secours. »

O hommes de ce temps, vous croyez la papauté vaincue ! Lisez donc l'exergue de la médaille que Léon XIII, dans la tranquille conscience de sa force, a fait frapper naguère pour la solennité annuelle des saints apôtres : *Gens et regnum quod non servierit mihi, peribit*<sup>1</sup>. Non, ce n'est pas la papauté qui est exposée à périr : c'est la nation le royaume qui ne l'aura pas servie. Or, parce que le peuple romain est un peuple impérissable, parce que la ville de Rome est la ville immortelle dont les destinées ne finiront qu'avec les destinées du monde, nous reverrons (j'en atteste votre nom et la puissance de votre bras, ô sainte Marie de la Victoire), nous reverrons et la nation et la cité des Romains rentrer dans la voie que la main de Dieu et la main des siècles leur ont tracée.

Et quant à toi, ô notre France, toi que les papes ont nommée le royaume de Marie, impossible que tu ne reviennes à ta vocation première. Nous l'avons affirmé dès les premiers jours de la crise, et nous le répétons

1. Isa. LX, 12.

avec plus d'assurance encore. De précieux instincts, qui e dérobent à toi pour un temps, mais qui ne sont qu'endormis, se réveilleront dans ton sein. Et tandis que, comme Paul respirant encore les menaces et le carnage sur le chemin de Damas, tu sembleras lancée dans la voie de l'impiété et de la violence, tout à coup une force secrète te renversera, une lumière subite t'enveloppera et une voix se fera entendre. « Qui êtes-vous ? » t'écrieras-tu : *Quis es, Domine ?* « Je suis Jésus que tu poursuis, que tu persécutes » : *Ego sum Jesus quem tu persequeris* <sup>1</sup>. O France, il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare* <sup>2</sup>. Faire la guerre à Dieu n'est pas de ta nature. Relève-toi, fille aînée de mon Eglise, race prédestinée, vase d'élection, et va, comme par le passé, porter mon nom devant tous les peuples et les rois de la terre <sup>3</sup>.

Puisse, M. T. C. F., ce spectacle nous être donné bientôt ; et, qu'une fois de plus, la victoire soit attachée au nom de Marie : *Nomini meo adscribatur victoria* ! Amen.

1. Act., ix, 5. — 2. Act., xi, 4-5. — 3. Ibid., 15.

## VIII

# LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION DU XXV<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION  
DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

(XIX NOVEMBRE MDCCCLXXIX) <sup>1</sup>.

---

I. L'Eglise universelle, Nos Très Chers Frères, va célébrer le vingt-cinquième anniversaire du jour où, cédant tout ensemble aux influences d'en haut et aux supplications réitérées de la catholicité entière, Pie IX, de douce et impérissable mémoire, définit comme dogme de foi la doctrine de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie : doctrine déjà reçue par tous et acclamée d'âge en âge par la piété chrétienne.

Epouse du « Roi immortel des siècles <sup>2</sup> », l'Eglise emprunte à son Epoux quelque chose de sa domination sur le temps. Outre qu'elle échappe au temps par sa divine perpétuité, elle a le secret d'en féconder les heures pour la vie éternelle, leur faisant produire des fruits qui ne passent jamais. Elle le domine encore en ce qu'elle

1. D'après le manuscrit, tout entier de l'écriture de Mgr Gay, cette lettre pastorale ne serait pas l'œuvre personnelle du cardinal Pie, mais celle de son auxiliaire, l'évêque d'Anthédon.

2. 1 Timoth., I, 17.

juge tout ce qui s'y passe, ayant reçu pour cela de Jésus-Christ et l'aptitude et la mission <sup>1</sup>. Elle le domine enfin en ce qu'elle le consacre, lui imprimant ici et là des caractères divins ; inondant de clartés toutes célestes certains jours choisis ; créant ainsi des dates illustres ; donnant ensuite à ses enfants l'ordre de s'en souvenir, et aidant leur mémoire en faisant de ces jours bénis de véritables fêtes, en même temps qu'elle offre à nos âmes l'occasion et l'appât de toutes sortes de gains merveilleux.

C'est ainsi que, pour fêter dignement la fin de ce premier quart de siècle écoulé depuis la promulgation du dogme sacré dont nous parlons, notre saint-père le pape Léon XIII ouvre ces trésors inépuisables dont il est ici-bas le souverain dispensateur, et concède pour le huit décembre prochain, ou pour l'un des jours de l'octave, une indulgence plénière que, moyennant les conditions prescrites, tous les fidèles pourront gagner et appliquer, si bon leur semble, aux âmes du purgatoire.

II. Nul de ceux qui, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-quatre, avaient âge d'homme ou même d'adolescent, n'a sans doute oublié l'immense et profonde émotion dont l'Eglise entière fut saisie quand, usant de sa prérogative et remplissant son ministère de Docteur suprême et universel, Pie IX jugea bon de ramasser pour ainsi dire toute cette lumière diffuse dans laquelle l'Immaculée Conception de Marie n'avait point jusqu'à cessé d'apparaître, pour en former cet astre déterminé, distinct, fixe et visible à tous, qui prenait désormais son rang dans le vaste système de nos dogmes de foi, système qui est comme le firmament surnaturel de nos intelligences.

1. I Corinth., II, 15.

Ce que nos ancêtres avaient longtemps chanté sous les voûtes de nos temples : « O Vierge, ô Mère, ô Marie, votre Conception est pour le monde entier l'annonce d'une joie inénarrable », on ne le répétait plus seulement comme le souvenir traditionnel d'un fait divin qui avait marqué et fondé l'origine des choses chrétiennes ; on le chantait comme un fait présent, avec la conscience d'un don sublime incontestablement reçu d'en haut ; par suite, on y mettait un accent plein de gratitude et sentant le triomphe. Comme nous savons et confessons que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit, comme nous savons et confessons que le Fils s'est fait homme, qu'il a vécu, qu'il est mort, et que, ressuscité le troisième jour, il siège à la droite et dans la gloire du Père ; de même nous savons infailliblement et nous confessons à plein cœur que Marie, notre sœur, « de qui est né le Christ <sup>1</sup> », a été, par l'application anticipée des mérites de son Fils, préservée de la souillure originelle et conçue sans péché <sup>2</sup>. Dieu a aimé le monde jusque-là que, lui ayant donné pour roi et pour père selon l'esprit son Fils éternel engendré de sa propre substance, il nous a donné par surcroît cette reine et cette mère que nous nommons Marie, laquelle, seule d'entre nous, a été perpétuellement et totalement pure et sainte, si bien que Dieu a toujours dû se reconnaître et se mirer en elle.

A ces joies, la plupart de nous se le rappellent, se mêlaient de grandes espérances. On disait : Il est dans la destinée de Marie d'être une aurore divine. Dans l'ordre terrestre et historique, elle a été l'aurore ici-bas du soleil de vérité, de justice et de paix, qui est Jésus. Cette nouvelle glorification de la mère devait donc être le signe et le prélude d'une glorification nouvelle du Fils : c'est-à-

1. Matth., 1, 16. — 2. Bulle *Ineffabilis*.



dire, d'une manifeste extension de son règne, d'une moisson de saints plus abondante, d'une liberté plus large reconnue à l'Eglise, d'un surcroît d'honneur et de pouvoir advenant au Saint-Siège, d'une période enfin tout à la fois glorieuse et prospère pour la famille humaine de Dieu.

Ces espérances ont-elles été déçues? Ceux qui ne voient que le dehors et jugent de tout par les surfaces, peuvent se croire en droit de dire : oui. Nous disons : non, et sans hésitation aucune.

III. Avant tout, rien ne se serait encore produit d'appréciable ou même de réel à la suite de cette solennelle définition de foi, est-ce que nous regarderions les espoirs conçus comme frustrés irrévocablement? A Dieu ne plaise. « Qu'est ceci? » disait la grande Judith aux prêtres et au peuple de Béthulie. « Vous avez bien osé promettre  
« de livrer la ville aux Assyriens, si, d'ici à cinq jours,  
« aucun secours n'arrive! Qui êtes-vous donc pour tenter  
« ainsi le Seigneur, assigner sa miséricorde à jour fixe,  
« et enfermer sa liberté dans le cercle de vos vues étroites  
« et de vos décisions arbitraires <sup>1</sup>? » La miséricorde divine, écrit et chante David, elle s'étend aux siècles des siècles <sup>2</sup>. L'Esprit souffle où il veut <sup>3</sup>, comme il veut, quand il veut. Dieu d'ailleurs n'a point nos mesures :  
« mille ans sont pour lui comme un jour, et un jour  
« comme mille ans <sup>4</sup>. » Certes, les semences jetées par lui lèvent toujours de façon ou d'autre, et elles deviennent des moissons, mais seulement quand cela plait à sa sagesse; et c'est à lui, à lui seul, dit Jésus, « qu'il appartient de disposer dans sa puissance les temps et les moments <sup>5</sup> ».

1. Judith, viii, 10 et seq. — 2. Psalm. cxviii. — 3. Joann., iii, 8, 34.

4. II Petr., iii, 8. — 5. Act., i, 6.

Puis, pouvons-nous, N. T. C. F., ignorer cette loi providentielle qui, pour une très grande part, fait de nos conduites et de nos œuvres, l'indispensable condition de la libre et plénière effusion des grâces que Dieu nous destine et de ses opérations en ce monde ? Que cet événement si considérable de la définition du dogme de l'Immaculée Conception de Marie ait été gros de grâces, comme il l'était d'enseignements : pour quiconque a la foi et ce que saint Paul nomme « le sens du Christ » <sup>1</sup>, c'est l'évidence même. Mais que dire si, pour n'avoir pas écouté, compris, suivi les enseignements, nous nous sommes rendus indignes de recevoir les grâces, arrêtant le bras de Dieu et l'empêchant de nous bénir, autant du moins qu'il l'avait résolu ? Ah ! qu'on repasse l'histoire de l'Europe et spécialement de la France en ces vingt-cinq dernières années, et qu'on dise si les hommes ont agi de manière à mériter les dons, les assistances et les miséricordes célestes ! Dieu est visiblement intervenu, et plusieurs fois, et de plusieurs manières, tantôt par de terribles corrections, tantôt par des avances qu'on peut bien appeler prodigieuses. Il voulait voir par là si le passage s'ouvrirait enfin aux faveurs espérées et dont sa main était toute pleine. Où et quand ce passage s'est-il franchement et constamment ouvert ? En combien de lieux, au contraire, s'est-il publiquement et comme insolemment fermé ? Que chacun s'interroge, l'homme privé dans sa vie personnelle, le père et la mère de famille dans leur vie domestique, les sociétés, ou plutôt ceux qui de droit ou de fait les gouvernent et influent sur leurs voies. Qu'ils disent, ceux qui sont éclairés et bons, s'ils ont fait dans leur ordre tout ce qu'ils étaient tenus de faire. Et si ceux qui font le mal, parce qu'ils se sont volontairement établis dans la

1. 1 Corinth., II, 16.

nuît, ne sont point en état de se juger eux-mêmes, qu'ils conviennent du moins de leurs actes, et qu'ils souffrent qu'à la clarté du sens, non pas même chrétien, mais simplement du sens moral, nous les discussions et nous les jugions. Ne devons-nous donc pas tous nous écrier avec les saints prophètes : « Au Seigneur notre Dieu la justice, car ses jugements sont l'équité même <sup>1</sup> » ; « quant à nous, nous n'avons qu'à rougir et à nous couvrir le visage <sup>2</sup>. » Non, « les miséricordes de Dieu ne sont point en défaut, et si nous ne sommes pas déjà consumés et perdus, c'est la marque et l'effet de la miséricorde <sup>3</sup>. » Mais, en nous soustrayant à Dieu, en faisant, par nos lâchetés, par nos iniquités, avorter ses meilleures grâces, nous avons entravé sa bonté et opposé une digue au courant de ce fleuve vivifiant qui voulait féconder la cité de Dieu, et réjouir toute la terre en en renouvelant la face.

IV. Et cependant, même à travers ces ombres issues de notre cœur mauvais, que n'avons-nous pas vu, si nous avons bien regardé ? N'était-ce point une grâce insigne et une grâce universelle, que ce concile du Vatican où l'Eglise a fini de s'affirmer elle-même telle que Dieu l'a faite et ordonnée, montrant à tous les peuples, en un temps où toute couronne humaine est abattue ou menacée, sa tête à elle, sa tête visible, toujours vivante et toujours droite, irrévocablement et divinement couronnée du privilège de l'infaillibilité doctrinale : ce qui, plus qu'aucune chose au monde, contribue au salut éter-

1. *Æquitas judicis tua.* Ps. cxviii, 75.

2. *Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ.* Baruch, i, 15.

3. *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti; quia non defecerunt miserationes ejus.* Thren., iii, 22.

nel et temporel du genre humain, puisque nous sommes désormais en mesure de savoir, à n'en douter plus, où réside, où resplendit, où parle la vérité, source de toute liberté, de toute union, de toute paix. Qui ne sent les relations intimes et les ravissantes harmonies de ces deux dogmes de foi définis par le même pontife : l'un qui nous montre, à la racine créée du christianisme, le règne de la sainteté de Dieu déjà posé et consommé dans une créature ; l'autre qui nous découvre, au sommet de l'édifice chrétien, le principe inaltérable et efficace de cette unité religieuse, intellectuelle, morale, pratique, sociale, universelle, dont la réalisation parfaite est le chef-d'œuvre de Jésus-Christ, selon que lui-même l'annonce : « Et alors, dit-il, il n'y aura plus qu'un seul « troupeau et un seul pasteur <sup>1</sup> ».

Peut-on ne pas voir que, grâce à ce béni concile, ce jour de l'unité brille déjà sur le monde ? Car enfin, si, dans sa longanimité profonde et savante, Dieu a toléré que des oppositions très vives, suivies de luttes ardentes, s'y soient d'abord et librement produites, n'est-ce pas pour que l'humanité pût ensuite et mieux que jamais constater cette force irrésistible d'ordre et de cohésion qui réside dans la sainte Eglise, et qui fait se conclure dans l'unanimité des esprits et des cœurs les débats les plus orageux dont le terme naturel était, humainement parlant, la séparation et la discorde ?

Et s'il est vrai qu'une douloureuse et effrayante persécution a paru répondre au dehors à ce beau triomphe de l'Eglise, ce n'est maintenant un mystère pour personne que cette persécution elle-même n'a abouti qu'à serrer les rangs des évêques autour du souverain pontife, à relier plus fortement les évêques entre eux, comme

1. Joann., x, 16.

aussi à unir plus intimement aux évêques et au pape le clergé et les fidèles. Si bien que plus d'un persécuteur en vient présentement à chercher si la paix avec la grande persécutée serait encore possible, attendu que la paix avec elle serait suivie du secours prêté par elle, et que ce secours est nécessaire, nécessaire d'une nécessité éclatante et urgente. Croyez, N. T. C. F., que ce que l'on commence à voir dans l'un des empires de l'Europe, tôt ou tard et forcément on le verra ailleurs.

V. En tous cas, souvenez-vous que « le royaume de « Dieu est surtout au dedans <sup>1</sup> », à savoir dans le secret des âmes, là où il n'y a guère que l'œil du Père céleste qui lise <sup>2</sup>. C'est là que Dieu regarde <sup>3</sup>, parce que c'est là surtout qu'il opère. Or, ce qui s'entrevoit de ce monde intérieur, les témoignages qu'en rendent ceux qui ont la grâce de le contempler de plus près, nous prouvent jusqu'à l'évidence que, dans cet ordre — le principal assurément, puisque c'est là que se forment les saints, — loin que la glorification solennelle de Marie ait été sans effets, elle y a produit, depuis vingt-cinq ans, des fruits sans nombre et admirables, et qu'au lieu d'être déçues, les espérances d'alors sont plutôt dépassées.

Aussi, malgré cet amoncellement de ténèbres qui chaque jour se fait autour de nous et contre nous ; malgré les haines, les menaces, les conjurations, les entreprises néfastes, et cet effort comme désespéré de l'enfer soutenu et fortifié par toutes sortes de connivences humaines ; malgré la perspective des ruines que préparent inévitablement tant de violences et d'impiétés ; malgré tout, nous, famille de Dieu et de la Vierge-Mère, nous demeurons fermes en notre foi, et notre paix n'est point troublée.

1. Luc., xvii, 20, 21. — 2. Matth., vi, 4, 6, 18. — 3. I Reg., xvi, 7.

« Si l'armée de l'ennemi se dresse et me livre bataille, « s'écrie le roi-prophète, ce n'est pour moi qu'une raison « d'espérer davantage <sup>1</sup>. » C'est là, nous en convenons, de la logique surnaturelle ; mais cette logique est la bonne, et l'Eglise y prend la règle de ses sentiments comme de sa conduite.

VI. Toutefois, vous le savez, N. T. C. F., si l'espérance naît de la foi, la prière doit à son tour naître de l'espérance. C'est en effet la volonté très explicite de Dieu que nous recourions filialement à lui pour lui exposer nos besoins, et obtenir, sinon mériter, son secours. Sa gloire demande cela, sa sagesse l'a ainsi réglé, et sa paternité l'exige. Point de culture, point de récolte ; point de prière, point de grâce accordée. « Demandez et vous recevrez <sup>2</sup> » ; si vous ne recevez rien, c'est que vous ne demandez rien, ou que, demandant, vous le faites mal <sup>3</sup>. Prions donc plus que jamais en ce précieux anniversaire ; prions les uns avec les autres et les uns pour les autres ; prions pour tous les justes, mais aussi pour tous les pécheurs, pour ceux qui gratuitement se constituent nos ennemis, et nous haïssent <sup>4</sup>, nous attaquent <sup>5</sup>, nous combattent <sup>6</sup>, nous persécutent sans sujet <sup>7</sup>. Prions en union avec Celui qui est l'Apôtre et le Pontife de toutes les supplications du monde <sup>8</sup>, alléguant à Dieu ses mérites, offrant son sang précieux qui contient toute réparation et peut payer toute miséricorde. Prions avec Marie Immaculée, mère de Dieu, mère des hommes. Prions-la elle-même, sachant qu'elle est puissante, qu'elle siège à la droite du Roi, et qu'elle aussi, Dieu l'exauce toujours à cause du respect qu'il lui porte <sup>9</sup>.

1. Ps., xxvi, 3. — 2. Joann., xvi, 24. — 3. Jacob., iv, 3.

4. Ps., xxxiv, 19. — 5. Ps., cviii, 3. — 6. Ps., cxix, 7.

7. Ps., cxviii, 161. — 8. Hebr., iii, 1. — 9. Hebr., v, 7.

Mais, N. T. C. F., mettez de nouveau votre vie d'accord avec cette foi qui est le fondement et l'âme de vos prières. La prière qui vaut surtout devant Dieu, l'Ecriture dit que c'est la prière assidue du juste <sup>1</sup>.

Méritons, en vivant dans la grâce ou en y revenant, que l'Esprit de Dieu prie lui-même en nos cœurs <sup>2</sup>. Ce grand et doux mystère de l'Immaculée Conception de Marie nous montre assez que la pureté et la sainteté sont la première et indispensable condition des avènements et des opérations de Dieu sur la terre.

A ces causes, etc.

---

1. Jacob., v, 16. — 2. Rom., viii, 26, 27.

## IX

# HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ  
DU XXX<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE  
SUR LE PSAUME CENT TRENTE ET UN.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXIX.)

*Sacerdotes tui induantur justitiam, e  
sancti tui exultent.*

Que vos prêtres soient revêtus de la justice  
et que vos saints en tressaillent.

PS. CXXXI, 9.

---

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES  
CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST.

I. Nous célébrions successivement, il n'y a que quelques jours, d'abord dans l'église monastique de Ligugé, puis dans la basilique métropolitaine de Tours, cette fête de saint Martin, qui nulle part n'est plus féconde en inspirations de piété, en grâces d'onction et de consolation spirituelle, en transports intérieurs de joie, que dans les lieux autrefois sanctifiés par la présence de ce pontife, type accompli et parfait exemplaire de la sainteté sacerdotale.

Pour ma part, au milieu des pompes de cette double solennité, j'éprouvais les plus douces émotions, me plaisant



à contempler autour de moi tant de prêtres vénérables et toute cette jeunesse lévitique ardente à chanter les louanges de Dieu et de son glorieux serviteur. Or, tandis que j'unissais intérieurement ma prière à ces chants sacrés, l'attention de mon esprit et de mon cœur s'arrêta plus longtemps à des paroles qui répondaient à ma disposition intime. Mais pour bien rendre ma pensée, je dois avant tout exposer brièvement l'ensemble du psaume dont j'ai détaché le texte de cette homélie.

II. Assurément c'est à juste titre que l'Eglise, dans l'office des confesseurs pontifes, place sur nos lèvres ce psaume cent trente et unième qui était, au témoignage de saint Augustin, l'un des cantiques les plus familiers des fidèles des premiers âges de l'Eglise, à ce point qu'un mot vicieux, un barbarisme s'y étant glissé, aucune observation ne pouvait réussir à le rectifier dans l'usage populaire.

Que ce psaume ait pour auteur David lui-même. aspirant à la réalisation du vœu le plus cher à son cœur ; ou que ce soit Salomon, heureux d'avoir conduit à terme le grand œuvre que son père avait si ardemment souhaité et si laborieusement préparé ; ou que ce soit quelque organe choisi d'entre les captifs de Babylone, soupirant après le rétablissement du temple dû à David et à son fils, le thème de la composition reste le même. Et quoique nous pensions avec les plus graves autorités, qu'une juste exégèse ne doit pas déposséder sans preuves évidentes le psalmiste royal d'une partie quelconque du psautier, et qu'en particulier les exilés de Babylone et Salomon lui-même ont pu simplement faire usage de ce psaume dans les circonstances en vue desquelles l'inspiration divine le lui avait dicté, ce point d'herméneutique sacrée n'entre pas dans le cadre de notre sujet.

Ce qui nous suffit et ce qui nous est acquis, c'est que l'arche d'alliance et le temple de Jérusalem n'étaient que la figure de l'Eglise et de la seconde cité sainte qui est son siège et son centre ordonné de Dieu. Pas plus que l'arche n'était à sa place voulue quand elle avait temporairement séjourné à Ephrata ou que David la rencontrait à Caratharim ; pas plus l'arche sacrée de la loi nouvelle n'est en son emplacement régulier si elle n'est là où Pierre l'a posée en vertu d'un ordre divin, et si elle n'y est dans des conditions d'honneur royal. Et comme David, et après lui Salomon, et après eux les captifs de Babylone, juraient qu'ils n'auraient point de repos tant qu'ils ne verraient pas le tabernacle posé ou rétabli au lieu dont le Seigneur avait fait élection ; nous aussi, nous n'aurions ni trêve ni relâche, s'il ne nous était donné d'adorer le Seigneur Jésus là où ses pieds se sont arrêtés le jour où saint Pierre, son vicaire, y arrêta les siens : *Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus*<sup>1</sup>. Et quand son action y est entravée, quand la sphère de ses mouvements y est rétrécie, quand sa demeure y est menacée, le cri continu de notre foi et de notre amour appelle l'heure où il lui plaira de se lever pour prendre possession de son repos, qui n'est autre ici-bas que le repos de l'arche de sa sanctification : *Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ*<sup>2</sup>.

III. Et maintenant j'arrive à ce verset neuvième, dont je ne suis pas le premier à sentir l'importance et à comprendre la liaison avec ce qui précède. Salomon le reproduisait presque mot à mot en terminant la prière solennelle qu'il adressait à Dieu après la dédicace du temple : « Maintenant donc, avait-il dit, levez-vous, ô Seigneur, « pour entrer en possession de votre repos, vous et l'arche

1. Ps. cxxxI, 7. — 2. Ps. cxxxI, 8.

« qui est le signe de votre puissance » : *Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ*. Puis il ajoute avec le psalmiste : *Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis* <sup>1</sup> : « Que vos prêtres, ô Seigneur Dieu, soient revêtus « de grâce et de mérites, et que vos saints se réjouissent « des biens qui leur en reviendront. »

Mes vénérables Frères et mes chers Fils, aucune autre génération, nous aimons à le reconnaître, n'a montré plus d'intérêt, plus de zèle, plus de générosité, plus d'ardeur que la nôtre pour la cause sacrée de l'Eglise. Rome, dans ses revers, a vu affluer vers elle de toutes les parties du monde et sous toutes les formes diverses, les dévouements les plus héroïques et les plus touchants. Aujourd'hui encore, l'honneur de l'Eglise, le triomphe de ses doctrines, l'exercice plénier de sa liberté, le fonctionnement régulier et paisible de ses principes et de sa discipline, le déploiement de sa force, le rayonnement de sa puissance de sanctification, au sein des nations, tel est le vœu ardent de nos cœurs, l'objet constant de nos efforts et de nos prières : *Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ...*, *tu et arca fortitudinis tuæ*.

Mais, comprenons-le bien, notre sainteté, la sainteté du sacerdoce, est pour l'Eglise de Jésus-Christ une condition sans laquelle ni la splendeur matérielle du temple, ni aucun élément de liberté ou de prospérité sociale, ne sauraient suffire : *Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, ... induantur justitiam* : « Que vos prêtres, ô Seigneur Dieu, « soient revêtus du salut, soient revêtus de la justice ! »

Jamais peut-être un prêtre de vertu médiocre, à plus forte raison un mauvais prêtre, n'a causé plus de préjudice et, par suite, n'a été plus à charge à l'Eglise que dans

1. II Paralip., vi, 41

nos temps actuels. Aux siècles de foi, on savait distinguer l'homme de la fonction, et le mépris ou le blâme qui tombait sur ses fautes respectait encore son ministère. La religion aujourd'hui n'étant plus guère envisagée qu'avec des yeux humains, encourt la responsabilité de tous les actes de ses ministres. Si l'un d'entre eux, par de molles condescendances, vient à dévier des lignes exactes de la doctrine, c'est contre l'Eglise elle-même que les partisans du mensonge en veulent aussitôt prendre avantage : il leur suffit d'un seul membre de la tribu sainte donnant des gages à l'erreur, pour qu'ils fassent au corps entier l'injure de se le donner pour complice. « Que vos prêtres, ô « Seigneur Dieu, soient donc revêtus de la justice » par excellence, qui est la foi, puisque c'est de la foi que vit le juste ! Qu'aucune complaisance envers les idées ou envers les puissances du jour n'altère en eux ce que notre saint docteur appelle « la chaste virginité de la vérité » : *Sacerdotes tui induantur justitiam !*

Ce n'est pas assez que leurs mœurs soient d'accord avec leurs doctrines, que la perfection de leur vie réponde à celle de leurs enseignements. Car si le prêtre enseigne d'une façon et agit d'une autre, il devient une pierre d'achoppement pour ses frères, lors même que ceux-ci seraient assez parfaits pour entendre la parole du maître : « Faites ce qu'ils disent et n'imites pas leurs œuvres ; car « ils sont de ceux qui disent et qui ne font pas <sup>1</sup>. » Hélas ! étant données les conditions de la nature humaine et l'abus de la liberté morale étant toujours possible, « il est « inévitable que des scandales se produisent » : *Necesse est enim ut veniant scandala* ; « mais malheur à cet homme « par qui le scandale est venu : il lui vaudrait mieux d'a- « voir une meule de moulin suspendue au cou et d'être pré-

1. Matth., xxiii, 3.

« cipité dans la mer <sup>1</sup>. » Oui certes, « il eût été bon à cet homme de n'être pas né <sup>2</sup>. » Entendez-vous ce qui se dit autour de lui ? Le champ confié à ce prêtre avait été cultivé par des mains habiles et soigneuses, et il produisait alors une moisson satisfaisante. Désormais tout est frappé de stérilité, tout va en dépérissant, tout est mort ; les âmes fidèles sont désolées, consternées. Cet homme, que rien n'a pu changer et corriger, cet homme est de trop : *Ut quid terram occupat* <sup>3</sup> ? Mieux vaudrait cent fois pour la contrée de n'avoir pas de prêtre que d'en avoir un pareil : *Bonum erat ei, si natus non fuisset homo iste* <sup>4</sup>.

O Seigneur Dieu, le malaise, la souffrance de ce peuple, n'est-ce donc pas le malaise, la souffrance de notre propre cœur ? N'est-il donc point temps que vous vous reposiez de ce long tourment, vous et le temple et l'autel et le tabernacle d'où ne devrait sortir que la sanctification : *Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ !* Que vos prêtres soient revêtus du vêtement de la justice, qu'ils soient ornés de la parure de la grâce et du salut : vos saints en éprouveront, non pas seulement du soulagement, mais un véritable tré-saillissement, et ils seront transportés de joie en voyant renaître des biens de toutes sortes : *Sacerdotes tui induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis* <sup>5</sup>.

IV. Ah ! c'est qu'en effet, mes vénérables Frères et mes chers Fils, toutes les autres tristesses, toutes les autres douleurs de l'Eglise sont supportables, sont acceptables, quand elle se sent entourée de prêtres selon le cœur de Dieu ; de prêtres en qui reluisent les vertus de leur ordre, les qualités et les perfections de leur saint état ; de prêtres hommes de prière et d'étude, hommes d'oraison

1. Matth. xviii, 6, 7. — 2. Matth. xxvi, 24. — 3. Luc. xiii, 16.

4. Matth. xxxvi, 21. — 5. II Paralip. vi, 41.

et d'action, hommes de sacrifice et de dévouement ; de prêtres, enfin, en qui se réalise ce qui leur a été recommandé par le pontife au jour de leur ordination : « Donc, « mes fils très chers, que le suffrage de vos frères a choi- « sis pour être consacrés à l'effet de nous prêter aide, « gardez dans vos mœurs l'intégrité d'une vie chaste et « sainte. Rendez-vous compte de ce que vous faites ; imi- « tez ce qui s'accomplit entre vos mains, c'est-à-dire, cé- « lébrant chaque jour le mystère de Notre-Seigneur, « appliquez-vous à mortifier vos membres en les sous- « trayant à tous les vices et à toutes les concupiscen- « ces. Que votre doctrine soit une médecine spirituelle au « peuple de Dieu ; que l'odeur de votre vie soit un parfum « délectable pour l'Eglise du Christ ; que par votre prédi- « cation et par votre exemple, vous édifiez la maison, c'est- « à-dire la famille de Dieu : de telle sorte que ni nous à « cause de votre promotion, ni vous à cause d'un si grand « office reçu, nous ne méritions d'être condamnés, mais « bien plutôt récompensés par Notre-Seigneur », par le pontife suprême qui doit un jour nous juger tous.

N'est-ce pas, jeunes lévites, qu'en aspirant à devenir les ministres de l'Eglise, vous voulez être un jour sa joie et la joie de votre évêque et la joie de tous les gens de bien ? Or, pour cela, sachez que le noviciat ecclésiastique détermine presque invariablement la mesure de ce que donnera plus tard la carrière sacerdotale tout entière. Le bréviaire romain dit des années que Martin passa dans la maison et sous la conduite d'Hilaire : *Tantumque illo doctore profecit quantum ejus postea sanctitas declaravit.* C'est l'histoire de tout séminaire. Ce que vous aurez recueilli dans ces années de préparation et de formation, sans doute la grâce d'en haut le développera, l'amplifiera, durant l'exercice et par l'exercice même de votre ministère sacré ; mais si vous sortez du séminaire es mains

vides, ou à peu près, le peu que vous emporteriez se dissiperait presque aussitôt. L'expérience prouve que cet oracle de Notre-Seigneur Jésus-Christ se vérifie surtout dans le prêtre : « Celui qui a, il lui sera donné, et il se « trouvera dans l'abondance » : *Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit* ; « mais celui qui n'a pas, même ce qu'il a « ou ce qu'il semble avoir, lui sera retiré » : *Qui vero non habet, et quod habet, auferetur ab eo* <sup>1</sup>. Il est dit plus loin : *Et quod videtur habere*. Rien de plus déplorable que ces apparences, que ces surfaces de piété comme de savoir, qui n'ont rien d'interne, rien de profond, rien de solide ; quand on n'a que ces semblants, on est sûr de bientôt tout perdre : *Et quod videtur habere auferetur ab eo* <sup>2</sup>.

V. Il n'en sera point ainsi de vous, mes chers Fils en Jésus-Christ. Dieu m'a donné cette confiance le jour où je vous entendais chanter ce psaume avec tant d'ensemble et avec tant d'élan et avec un si grand accent de piété. La première moitié de ce psaume est un cri vers le Seigneur ; la seconde est la réponse du Seigneur au cri de son serviteur. Eh bien ! oui, le Seigneur a fait à David, et il a fait à son Fils Jésus-Christ, et il a fait à la personne continuée de Jésus-Christ qui est l'Eglise, il a fait un serment et il n'y manquera point : « Si vos enfants gardent mon alliance « et sont fidèles à mes enseignements, et que leurs enfants « les observent pareillement dans le cours des siècles, à « leur tour, ils seront assis sur votre trône » royal et sacerdotal. « Car le Seigneur a choisi Sion pour sa demeure. « Là est mon repos pour toute la suite des âges ; là j'habiterai « parce que je l'ai ainsi voulu. » La reine de Sion, mon Eglise, aura beau sembler une « veuve » abandonnée : « je la bénirai « de toutes sortes de bénédictions » ; ses enfants « pauvres » et dénués « je leur donnerai le pain et les rassasierai. Ses

1. Matth., xiii. 12. — 2. Matth., xxv, 29.

« prêtres surtout je les revêtirai, je les investirai d'une « vertu puissante et salutare » : *Sacerdotes ejus induam salutari*; ce que voyant, toutes les âmes fidèles, les saints de la terre avec ceux du ciel, « en éprouveront des tres-« sailements redoublés » : *Et sancti ejus exultatione exultabunt* <sup>1</sup>.

Tel est l'augure que j'ai conçu, tel est l'espoir que j'ai rapporté du pied des autels de Martin. Vous travaillerez, jeunes lévites, à ne point frustrer notre attente. Il est de petits sacrifices qui coûtent parfois plus que les grands. Montrez-vous généreux et livrez-vous sans réserve aux mouvements et aux invitations de la grâce. Que cette parole du Seigneur, écrite au livre de *l'Imitation*, trouve aujourd'hui son écho au plus profond du cœur de chacun de vous : *O si adverteres, quantam tibi pacem et aliis lætitiā faceres. puto quod sollicitior esses ad profectum spirituales* <sup>2</sup> ! Oui, « si tu regardais, si tu considérais quelle paix tu acquerrais pour toi-même, quelle joie tu ferais aux autres, assurément tu serais plus empressé pour ton avancement spirituel. » Quelle paix pour toi-même, car *gaudebis super vespere si diem expendas fructuose* <sup>3</sup> : « Tu seras toujours content le soir, quand tu auras employé le jour fructueusement. » Quelle joie pour les autres, car chaque pas que tu auras fait dans la voie de la perfection, prépare aux serviteurs et aux amis de Dieu les plus douces satisfactions, les plus douces consolations qu'ils puissent goûter, et en même temps écarte les tristesses les plus amères qu'ils puissent sentir. *Quam jucundum et dulce est videre fervidos et devotos fratres, bene morigenatos et disciplinatos* ! « Qu'il est agréable et qu'il est doux de voir des frères (et si ces frères sont des prêtres !) remplis de fer-

1. Ps. cxxxix, 46. — 2. De Imitat. Christi, L. I. c. xi, n. 6.

3. De Imit. Christi, L. I. c. xxv, n. 11.



veur et de dévotion, bien morigénés et disciplinés ! « *Quam est triste et grave videre inordinati ambulantes qui ea ad quæ vocati sunt non exercent !* » Qu'il est triste au contraire et qu'il est pénible d'en voir qui ne marchent point selon l'ordre et qui négligent les choses de leur vocation <sup>1</sup> ! »

VI. Mais tandis que nous vous exhortons de la sorte, mes vénérables Frères et mes chers Fils, n'allez pas croire que nous oublions de nous exhorter nous-même. Ce n'était point à un néophyte, c'était à Timothée déjà évêque que saint Paul écrivait : *Exerce autem te ipsum ad pietatem* <sup>2</sup>.

S'il est vrai que la sainteté convient à la maison de Dieu pour toute la longueur des jours et des années : *Domum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum* <sup>3</sup>, à qui est-elle plus commandée qu'à l'évêque qui, pendant une si longue durée déjà, a présidé à la maison de Dieu ? Au jugement des anciens sages, la trentième année d'un homme est celle de toute sa force : *Roboratum adulti roboris tempus est viro annus trigesimus*. C'est Platon qui parle ainsi ; et il dit ailleurs que la trentième année est l'âge à partir duquel peut commencer toute magistrature : *Magistratus tempus ultra trigesimum annum*. La trentième année, c'était primitivement l'âge assigné pour la réception du sacerdoce, parce qu'étant l'âge de la première virilité, c'était celui de l'homme parfait et de la plénitude de l'âge du Christ, du Christ qui n'a commencé lui-même sa carrière publique qu'à l'âge de trente ans.

Grand Dieu, et quand il s'agit non plus de la trentième année de la vie, mais de la trentième année d'exercice de la plus haute magistrature, de la trentième année de la suprême sacrificature, quelle responsabilité devant vous, quelle confusion devant les hommes d'être demeuré si

1. De Imit. Christi, L. I, c. xxv. n. 5. — 2. I Timoth. iv, 7. — 3. Ps. xcii, 7.

loin de la perfection réclamée par une si haute dignité ! Raison de plus, ô mon Dieu, pour que vous vous dédommiez de tout ce qui manque en moi par l'abondance de ce que votre grâce opérera dans ceux que j'ai engendrés déjà ou que j'engendrerai bientôt au sacerdoce par l'imposition de mes mains. C'est dans leurs œuvres, à défaut des miennes, qu'éclatera la royale puissance dont vous m'avez honoré : *Illuc producam cornu David*. Qu'en eux du moins, puisque ce n'est pas en moi, j'aie préparé un flambeau à mon Christ : *Paravi lucernam Christo meo* <sup>1</sup>.

Leur vie, comme toute vie sacerdotale, rencontrera des difficultés et des obstacles ; ils auront devant eux, ils auront en eux-mêmes des ennemis à vaincre. Mais, grâce à leurs efforts, ils en triompheront, et leurs ennemis porteront le manteau de leur confusion : *Inimicos ejus induam confusione* ; tandis que, sur la tête de chacun d'eux s'épanouira l'efflorescence de la sainteté, de la sainteté personnelle et de la sanctification de leurs frères : *Super ipsum autem effloreat sanctificatio mea* <sup>2</sup>. Amen.

---

1. Ps. cxxxi, 17. — 2. Ps. cxxxi, 18.

## X

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXXIX.)

*Domine, si in tempore hoc restitues regnum  
Israel.*

Seigneur, sera-ce en ce temps que vous  
rétablirez le royaume d'Israël ?

Act., I, 6.

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Telle était la question que faisaient à Notre-Seigneur Jésus-Christ les disciples, à l'instant même où il allait quitter la terre. Il avait passé quarante jours avec eux depuis sa résurrection, les entretenant des choses du royaume de Dieu. Au moment suprême, il leur recommande de ne pas partir encore de Jérusalem, mais d'attendre l'effet de la promesse du Père ; car, leur disait-il, d'ici peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit <sup>1</sup>. Et sur cela, entendant parler d'accomplissement de la promesse, leur pensée, sans s'arrêter à la

1. Act. I, 4, 5.

signification de ce baptême spirituel qui leur était annoncé, se porte aussitôt vers ce qui leur tenait le plus au cœur, ce sur quoi ils voulaient avoir le dernier mot de leur maître avant son départ. Car ils avaient toujours cru que le Christ laisserait après lui un royaume temporel sur la terre : témoin la demande de la mère des Zébédées qui réclamait pour chacun de ses deux fils une place de distinction dans ce royaume ; témoin encore l'interrogation des Pharisiens dont nous parlerons tout à l'heure ; témoin aussi la déconvenue des disciples d'Emmaüs, qui avaient espéré que Jésus serait le restaurateur politique de leur pays <sup>1</sup>.

Or Jésus leur répondit : « Il ne vous appartient pas de « connaître les temps et les moments que le Père a réglés « dans sa puissance suprême ». Réponse peu encourageante pour l'esprit humain toujours avide de pénétrer dans le mystère de l'avenir et de connaître d'avance la date des événements attendus et désirés. Mais après avoir décliné leur demande dans le sens qu'ils y attachaient, voici que le Seigneur leur révèle les choses sous leur véritable aspect. Connaître cet avenir terrestre sur lequel vous m'interrogez, n'est pas votre partage ; mais il est un autre avenir bien plus important dans lequel vous aurez un rôle personnel. « Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit survenant en vous, et vous serez mes témoins « dans Jérusalem et dans toute la Judée, dans Samarie et « jusqu'aux extrémités de la terre. » Cela dit, ils le virent s'élever dans les airs, et une nuée le déroba à leurs yeux <sup>2</sup>.

« Mes Frères, dit à ce propos saint Augustin, on a coutume d'attacher grand prix aux dernières paroles d'un

1. Luc. xxiv, 21. — 2. Ibid. viii, 9.

père qui va descendre dans la tombe : celles du Seigneur montant au ciel auraient-elles moins d'importance ? Figurons-nous, car il en est vraiment ainsi, que Notre-Seigneur a écrit son testament et qu'à ce testament il a ajouté un codicille où sont consignées de dernières paroles. Et voyons, je vous prie, quelle impression et quelle lumière nous devons en retirer <sup>1</sup>. »

II. Sur plus d'un point, mes Frères, la disposition d'esprit des anciens Juifs, n'est-elle pas demeurée la nôtre ? Nous aussi, derrière les faits religieux qui s'accomplissent de nos jours, derrière les manifestations célestes qui se produisent, derrière les prodiges surnaturels qui s'opèrent, le sens humain et naturel ne nous fait-il pas chercher et augurer tout d'abord les revirements heureux que nous désirerions dans l'ordre public et social ? En particulier le grand acte de la définition doctrinale de l'Immaculée Conception de Marie, en excitant les transports de tout l'univers catholique, avait fait naître dans toutes les âmes fidèles les espérances les plus vastes et les plus diverses. Interprétant chacun à sa façon des paroles qu'avaient écrites ou prononcées tel ou tel saint personnage, des prédictions provenant de telle et telle source, on arrangeait selon ses vœux et ses désirs une série de triomphes de toute sorte. Confiance bien explicable et qui n'était pas dénuée de fondement, puisqu'elle reposait sur les pressentiments et les assertions des saints. Mais ces oracles, comme ceux des anciens prophètes, s'ils devaient se réaliser dans leur fond, ne s'accompliraient

1. *Fratres, pro magno audiri solent verba novissima, parentis ituri in sepulchrum, et contemnuuntur Domini verba novissima ituri in cœlum ? Existimemus Dominum nostrum testamentum scripsisse, et in testamento suo novissima verba posuisse... Agite, fratres ; testamentum scripsit Dominus, novissima verba posuit. Videte, obsecro vos, et moveant vos quomodo et nos. (Serm. ccclxv, 17. Edit. Gaume, T. V, col. 1581.)*

point sous la forme, ni au temps que nous rêvions : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ pater posuit in suâ potestate*<sup>1</sup>.

Ah ! bien plus raisonnablement que nous, les héritiers des antiques promesses pouvaient se plaindre que leurs prophètes fussent trouvés en défaut. Qu'on lise tant et tant de chapitres d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel, d'Osée, de Zacharie, tant et tant de passages des psaumes, où sont décrites sous des couleurs si vives les merveilles qui devaient suivre le retour de la captivité, les splendeurs nouvelles qui devaient entourer le trône de David, et l'on comprend chez les Juifs cette attente générale d'une restauration de la nation sainte. Ce n'était point le sentiment d'un patriotisme aveugle ou téméraire, c'était l'autorité même des Ecritures qui faisait leur appui. Mais les écritures demandent à être comprises, et, sur ce point, Dieu s'en était réservé le secret : *Secretum meum mihi, secretum meum mihi*<sup>2</sup>.

Là même où les oracles prophétiques semblaient recevoir un désaveu, ils allaient être justifiés dans des proportions immenses. A la nationalité étroite de la Judée allait succéder la conquête si souvent prédite de toutes les nations et de tous les peuples de la terre, et le règne du Fils de David allait s'étendre sur le monde entier. *Si in tempore hoc restitues regnum Israel* : Vous me demandez si en ce temps je restituerai le royaume d'Israël ? Laissez à Dieu son secret. Mais il est un royaume bien supérieur à celui là, dont vous-mêmes allez devenir les hérauts et les conquérants. « L'Esprit saint va survenir en vous avec toute l'énergie de sa vertu, et vous serez mes témoins non seulement à Jérusalem, non seulement en Samarie, mais jusqu'aux dernières limites de la terre. » Voilà les

1. Act. I, 7. — 2. Isa., xxiv, 16.

paroles suprêmes que Jésus-Christ a dites aux hommes ; et si l'Evangile est son testament, c'en est ici le codicille, qui, certes, mérite d'être compris de vous et de moi. *Agite, fratres : testamentum scripsit Dominus, novissima verba posuit. Videte, obsecro vos, et moveant vos quomodo et nos.* La clef des choses contemporaines nous est donnée dans cette révélation de l'Ecriture.

III. La définition dogmatique de l'Immaculée Conception n'a pas donné au monde chrétien ce qu'il en attendait. Ainsi s'est-on exprimé plus d'une fois durant le quart de siècle aujourd'hui écoulé. Et moi je réponds hardiment : la définition du dogme de l'Immaculée Conception n'a-t-elle pas donné plus et mieux que ce qui était attendu, sans parler de ce qui nous est encore réservé ? Permettez que je développe davantage ce que vous avez déjà entendu à cet égard : *Si in tempore hoc restitues regnum Israel* : « Seigneur, en ce temps-là restituerez-vous le royaume d'Israël ? » Le royaume d'Israël, depuis la loi nouvelle, c'est le règne de Jésus-Christ. Or ce règne est en partie intérieur et en partie extérieur : intérieur dans les âmes, et extérieur dans l'Eglise et dans les membres qui la composent. Que s'est-il donc passé dans les âmes et que s'est-il passé dans l'Eglise depuis un quart de siècle ? Je ne pourrai le dire que très brièvement et il y faudrait plusieurs volumes.

Le règne de Jésus-Christ est en partie intérieur, nous en avons pour garant Jésus-Christ lui-même. *Interrogatur a Phariseis : quando venit regnum Dei ? respondens eis dixit : non venit regnum Dei cum observatione* <sup>1</sup>. Les Pharisiens l'interrogeant avec quelque espèce d'ironie lui demandent à quand l'avènement de ce règne de Dieu dont il parle si

1. Luc. xvii. 20.

souvent. Jésus leur répond qu'il n'est point dans les conditions de ce règne d'advenir avec les signes éclatants qui le rendraient sensible à l'œil des curieux et des observateurs : *Respondens eis dixit : non venit regnum Dei cum observatione*. « On ne dira point : il est ici, ou il est là » : *Neque dicent : ecce hic aut ecce illic* <sup>1</sup>. Il s'établira sans qu'on s'en aperçoive. « Au surplus, le royaume de Dieu, il est au dedans de vous » : *Ecce enim regnum Dei intra vos est* <sup>2</sup>. Donc, mes Frères, le règne de Dieu est avant tout un règne spirituel : il a son siège dans le cœur et dans l'intime des âmes. C'est dans ce repli caché de la conscience, que notre Père céleste, caché lui-même aux yeux charnels, constate la présence et le développement de son règne <sup>3</sup>.

Eh bien, mes Frères, envisagé de la sorte, je ne crains pas d'affirmer que le laps de temps écoulé depuis la proclamation de la pureté immaculée de Marie a été une période de progrès spirituel très avancé. Dans cette sphère inaccessible aux regards profanes, il s'est produit une expansion de vie mystique de jour en jour plus exubérante. La Vierge immaculée est appelée la mère du bel amour et de la science sacrée et de la sainte espérance. J'ose dire que, sous les auspices de la Conception sans tache, s'est élevé un édifice de spiritualité qui émerveille tous ceux auxquels il est donné de le contempler. Quand vit-on plus d'application, plus d'ardeur à scruter les profondeurs, à goûter les douceurs du mystère du Christ ? Qu'on ne nous demande pas, à nous ministres du sanctuaire et confidents des âmes, qu'on ne nous demande pas s'il y a eu quelque rapport entre la déclaration doctrinale du huit décembre mil huit cent cinquante-quatre et l'extension du règne spirituel de Jésus-Christ.

Pour ma part, jetant les yeux sur tel ou tel de mes

1. Luc. xvii, 21. — 2. Ibid. — 3. Matth. iv, 18.



frères, tous remplis de la vertu débordante du Saint-Esprit, je salue en eux les témoins nouveaux de Jésus-Christ, ses organes suscités à l'heure voulue, ses interprètes très écoutés, les révélateurs, les propagateurs de sa doctrine, de son esprit, de sa vie, non pas seulement en Jérusalem et dans toute la Judée, c'est-à-dire auprès des fidèles orthodoxes ; mais jusqu'en Samarie, c'est-à-dire auprès des communions dissidentes elles-mêmes, et enfin presque chez les Gentils, c'est-à-dire jusque chez les profanes trop longtemps oublieux de leur baptême et devenus étrangers au règne de Dieu. Voilà, M. T. C. F., ce que nous a donné la glorification de Marie Immaculée ; et ce don, dans la balance divine, dépasse tout autre don.

IV. Mais, par un autre côté, je l'ai dit, le règne de Dieu a ses conditions extérieures de visibilité, en tant qu'il réside dans l'Eglise, dans sa hiérarchie, dans son organisation, dans ses œuvres. Or ici les résultats sont sous les yeux de tous. A mesure que les attaques du dehors se sont multipliées, l'union et la cohésion de toutes les parties de l'édifice est devenue plus compacte : non pas seulement en fait, mais encore en principe. A l'heure où toutes les sociétés publiques tombent en dissolution, précisément, parce qu'elles sont indécises et divisées sur l'esprit et le caractère de leur constitution politique, la constitution divine de l'Eglise a été placée en dehors et au-dessus de toute constitution. Par suite, jamais les liens hiérarchiques qui unissent les membres à la tête et les fidèles aux pasteurs n'ont été plus serrés, j'ose dire plus indissolubles.

A la vérité, l'Eglise a beaucoup souffert pendant cette période de vingt-cinq ans ; elle a connu toutes les embûches, toutes les ingratitude, toutes les trahisons. Et malgré tout, les intelligences les plus prévenues avouent

forcément qu'elle seule est debout, quand tout s'affaisse autour d'elle ; qu'elle seule inspire les dévouements, les sacrifices, quand partout ailleurs les convoitises s'entre-observent, s'entre-choquent, toujours prêtes à s'entre-dévorer ; que chez elle les courages se retrempent, les vertus s'affermissent, tandis qu'on ne rencontre bientôt plus que des gens découragés et démoralisés ; que son activité généreuse suffit à remplacer par des œuvres nouvelles toutes celles que ses adversaires arrachent de ses mains. Si bien qu'au lieu de s'applaudir des défaites qu'ils lui infligent, les ennemis du christianisme s'alarment de ce qu'ils lui donnent occasion de prouver une vitalité et une abondance de sève divine que rien ne peut tarir. Et ce phénomène divin des œuvres de l'apostolat catholique, c'est au sein de toutes les nations, c'est jusqu'au centre des royaumes les moins abordables, c'est jusqu'aux dernières limites du monde même barbare qu'il se montre dans son plus vif éclat.

V. Et maintenant, M. T. C. F., adresserons-nous cependant à Jésus-Christ la question posée par ses disciples : *Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israël* ? Seigneur, ce royaume extérieur du nouvel Israël, cet édifice de l'Europe chrétienne dont vous étiez la clef de voûte, cette France catholique, ce monde latin et occidental, qui fut le boulevard de la civilisation, puisqu'il fut le foyer principal du christianisme, le jour viendra-t-il où il reprendra son rang, où il recouvrera son ascendant, tel que l'ont connu et admiré les siècles passés ? Et si vous me répondez, ô Seigneur, qu'il ne vous appartient pas de connaître les temps et les moments que le Père a déterminés dans sa sagesse comme dans sa puissance, j'y suis d'avance résigné, soumettant humblement mon esprit à vos volontés suprêmes. Je sais d'ailleurs que de longues et terribles

épreuves doivent précéder votre dernier avènement. Mais ce que je puis dire devant mes frères, c'est que dans quelque proportion que le règne de l'ordre et de la paix doive renaître parmi nous, il se trouvera que l'Eglise, au milieu de ses plus cruelles adversités, en avait préparé les éléments ; que, battue en brèche par toutes les puissances de la terre, elle s'occupait jusque sous leurs coups à tracer pour elles le programme du salut de l'avenir, et qu'à sa lumière, qui n'est autre que la lumière de Jésus-Christ, les nations sont appelées à marcher, si elles veulent vivre : *Et ambulabunt gentes in lumine ejus* <sup>1</sup>. C'est le spectacle que verront nos neveux, et c'est la grâce, ô Vierge immaculée, que la déclaration de votre privilège, que votre culte, votre invocation, votre exaltation auront value à la terre. Amen.

1. Apoc xxi, 24.

## XI

### CIRCULAIRE

RELATIVE AUX BESOINS OCCASIONNÉS PAR LA RIGUEUR  
DE L'HIVER.

---

*Poitiers, le 15 décembre 1879.*

MONSIEUR LE CURÉ,

La saison exceptionnellement rigoureuse que nous traversons imprime de toutes parts à la charité chrétienne un élan digne des plus grands éloges. Toutes les classes de la société, nos villes et nos campagnes donnent le touchant spectacle de l'émulation dans la bienfaisance. Il est beau d'engager de pareilles luttes, et elles ne peuvent qu'être profitables à tous. Car, dit l'apôtre saint Pierre, « qui donc sera capable de vous nuire, si vous ne mettez « vos rivalités qu'à faire le bien » : *Et quis est qui vobis noceat si boni æmulatores fueritis* <sup>1</sup> ? Nous ne pouvons

1. I Petr., III, 13.

trop engager nos frères dans le sacerdoce à favoriser de leur mieux, par leur exemple, et par leur coopération là où elle sera demandée, ce mouvement de zèle et de générosité pour le soulagement de toutes les indigences.

Au nombre des plus urgentes nécessités vient se placer, à son jour, l'appel périodique en faveur de nos élèves du sanctuaire. C'est le Seigneur lui-même qui, dès l'ancienne loi, a fait cette recommandation : « Prenez garde « de ne pas abandonner le lévite tout le temps que vous « serez sur la terre » : *Cave ne derelinquas levitem in omni tempore quo versaris in terra* <sup>1</sup>. Le chiffre des offrandes de l'année écoulée dit éloquemment que nos diocésains ne sont point en voie d'oublier ce devoir. La rareté et la cherté des denrées pour l'année qui commence, en particulier le prix exorbitant du vin, dont le tempérament faible et trop souvent maladif de nos aspirants au sacerdoce n'a guère moins besoin que celui du disciple de saint Paul <sup>2</sup>, vont nous créer des dépenses très notablement supérieures à celles que réclame communément ce service. La charité compatissante des fidèles y saura pourvoir. Moyennant un léger effort de plus, le résultat de la quête accoutumée du jour de Noël écartera de nous toute sollicitude. Des récompenses de plus d'une sorte ont été promises à cet acte de générosité dicté par l'esprit de foi. « Chaque année, dit le Seigneur, tu prélèveras une part des fruits qui naissent sur tes terres... « Le lévite qui n'a point d'autre ressource, en recevra « sa part... Et le Seigneur te bénira dans tes entreprises « et dans toutes les œuvres auxquelles tu mettras la « main <sup>3</sup>. » L'expérience nous permet d'affirmer que la

1. Deuter. xii, 19.

2. Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates. I Timoth., v, 23.

3. Deuter. xiv, 22-29.

libéralité envers les séminaires est une source de bénédiction et un principe de prospérité pour les maisons chrétiennes.

Nous nous réservons de vous entretenir plus tard de nos œuvres. Exprimez à vos pieux paroissiens, Monsieur le Curé, toute la gratitude que m'inspire leur dévouement au bien, et croyez à mon attachement sincère en Notre-Seigneur.

---

## XII

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE NOËL

SUR LE III<sup>e</sup> ET LE IV<sup>e</sup> VERSET DU 1<sup>er</sup> PSAUME

(MDCCLXXIX) <sup>1</sup>.

*Erit tanquam lignum quod plantatum  
est secus decursus aquarum, quod fructum  
suum dabit in tempore suo, et folium  
ejus non defluet, et omnia quaecumque fa-  
ciat prosperabuntur.*

Et il sera comme un arbre planté sur des  
courants d'eau vive, qui donnera son fruit en  
son temps, et ses feuilles ne tomberont point,  
et toutes les choses quelconques qu'il fera pros-  
péreront.

(Ps. 1, 3 et 4.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Vous venez d'entendre les versets troisième et qua-  
trième du premier psaume. Les deux versets précédents,  
que nous avons déjà expliqués, étaient ainsi conçus :  
« Bienheureux l'homme qui ne s'est point mêlé aux conseils  
agités des impies, qui ne s'est point attardé sur la route

1. Cf. en 1858, les homélies pour la fête de l'Immaculée Conception  
et de la messe de minuit, et l'allocation aux membres de la Confé-  
rence de Saint-Vincent-de-Paul, auxquelles Mgr Pie a fait quelques  
emprunts pour composer l'homélie du jour de Noël en 1879.

des pécheurs, qui ne s'est point assis sur les sièges atteints de pestilence, mais qui a mis toute sa principale affection dans la loi du Seigneur et qui a fait de l'étude et de l'observation pratique de cette loi la préoccupation de ses jours et de ses nuits. »

Or, mes très chers Frères, avoir rempli toutes ces conditions que le psalmiste met à la conquête de la béatitude, c'est-à-dire avoir été pur de toute impiété, pur de tout péché, de tout contact pestilentiel avec le siècle ; puis avoir affermi sa volonté et concentré son esprit dans la méditation de la loi de Dieu : c'est chose si rare, si difficile, si au-dessus des forces de l'humanité, qu'au sentiment de plusieurs saints docteurs, le psalmiste n'a pu vouloir parler ici que de Jésus-Christ lui-même, du Fils de Dieu fait homme, de celui qui a été *Saint* par nature, par conséquent séparé de tout rapport avec l'impiété, avec le péché, avec la contagion, de Celui, enfin, qui, avec toute l'énergie de sa volonté humaine, a adhéré à la loi de son Père, et n'a pas cessé d'accomplir les œuvres qui dérivait pour lui de cette loi.

Cette interprétation n'est assurément pas dénuée de fondement ; elle doit même être acceptée en un sens très élevé, et d'après ce principe général que tout ce qui, dans la sainte Ecriture, s'applique aux chrétiens, trouve suréminemment son application en Jésus-Christ, dont la personnalité compréhensive inclut en elle-même tous les états, tous les phénomènes surnaturels de la race humaine.

Toutefois, cette réserve faite, je dirai avec notre saint Hilaire que la vraie clef de ce psaume, celle qui en ouvre le mystère, qui en découvre le sens obvie et littéral, c'est celle qui nous y fait chercher, comme principal personnage, non pas le Fils de Dieu selon la nature, mais le Fils de Dieu selon l'adoption, non pas le Christ, mais le chrétien. Les raisons sur lesquelles se fonde ce grand



docteur nous paraissent décisives : ce n'est pas le lieu de les développer.

Mais si c'est à la personne mystique du Christ plutôt qu'à sa personne naturelle qu'il faut rapporter ce psaume, voici néanmoins que la comparaison est instituée entre l'une et l'autre, et que celle-ci est présentée comme le modèle et le type de celle-là dans les deux versets qui vont nous occuper aujourd'hui. Et c'est ainsi que selon la remarque du même saint Hilaire, par une entrée en matière à la fois très belle et très convenable, le psalmiste nous enseigne, dès l'exorde du livre des Psaumes, le mystère du Dieu incarné.

II. En effet, nos très chers Frères, cet arbre privilégié auquel l'observateur de la loi divine a le bonheur de devenir semblable, c'est le Verbe même de Dieu, c'est la Sagesse éternelle, selon cette belle parole du livre des Proverbes : « La Sagesse est un arbre de vie pour ceux « qui la saisissent ; heureux celui qui s'y attache. » Dieu le Père est la source de toute vie : c'est donc du Fils qui jaillit de son sein qu'on peut dire absolument qu'il est planté sur le fleuve de la vie. « Le Seigneur m'a montré, dit « saint Jean, un fleuve d'eau vive, limpide comme un cristal, jaillissant du siège de Dieu et de l'Agneau, et sur les « rives de ce fleuve le bois de vie. » Or, ajoute l'ange par la bouche du même saint Jean, « à celui qui sera victorieux, « il sera donné de manger du fruit de l'arbre de vie qui « est dans le paradis de mon Dieu » : *Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei* <sup>1</sup>.

Mais, nos très chers Frères, est-ce que le fruit de cet arbre céleste peut devenir notre nourriture ici-bas ? Est-ce qu'un chérubin n'a pas été mis, avec un glaive flam-

<sup>1</sup> Apoc. II, 7.

boyant, à l'entrée du jardin de délices, pour nous en interdire l'accès ? Ah ! c'est ici le grand mystère de la miséricorde, le triomphe de la charité divine.

O Sagesse infinie et incréée, ô Verbe de Dieu, ce n'était point assez d'avoir appris de l'antique loi que vous êtes le bois de vie pour ceux qui vous saisissent : *Sapientia lignum vitæ est his qui apprehenderint eam*, et que celui-là est heureux qui vous tient : *Et qui tenuerit eam, beatus*<sup>1</sup>. Car qui donc pourrait monter jusqu'à vous pour vous saisir ? qui donc pourrait aller cueillir votre fruit sur les hauteurs invisibles et inabordables où vous résidez ? La créature humaine, dans ses plus grands efforts, n'était pas capable d'y parvenir. Point de bonds, point d'élans de notre nature qui puissent nous y faire atteindre. Mais voici, ô arbre miséricordieux, que vous avez vous-même incliné vos rameaux vers nous. Que dis-je ? Vous qui, par votre primitive et éternelle germination, aviez vos racines dans le sein inaccessible de votre Père, dans le fleuve éternel de la vie et de l'essence divine, voici que, par une transplantation inespérée, vous avez pris une seconde naissance sur notre terroir humain, dans le sein immaculé d'une vierge, sur le courant du fleuve le plus pur qui ait jamais réjoui la cité d'ici-bas. Vierge sainte, c'est vous qui inclinez jusqu'à nous les branches de cet arbre ; c'est par vous qu'il nous offre, qu'il nous donne son fruit, c'est-à-dire sa divinité qui est le don distinctif qu'il veut nous faire, mais son fruit rendu pour nous tangible et saisissable, sous le feuillage permanent de l'humanité dont vous l'avez revêtu.

Oui, sachez-le bien, mes Frères, le fruit que l'arbre de vie nous a ainsi donné, c'est la qualité même de Fils de Dieu qui nous devient commune avec lui ; et ces feuilles

1. Prov., III, 18.

toujours conservées, toujours vertes, sous l'enveloppe desquelles ce fruit sacré nous a été offert visiblement, c'est l'humanité sainte, c'est la chair adorable dont il s'est irrévocablement revêtu dans les chastes flancs de Marie. En saisissant sous ce feuillage humain, en prenant et en nous incorporant ce fruit céleste, nous devenons semblables à l'arbre qui nous le donne : *Et erit tanquam lignum... quod fructum suum dabit in tempore suo.*

III. « Il sera comme un arbre planté le long des eaux vives, et il donnera son fruit en son temps, et son feuillage ne tombera pas, et tout ce qu'il fera lui réussira. » C'est bien là, mes Frères, la peinture du chrétien fidèle à sa religion. Placé sur le bord de la fontaine baptismale, il a ses racines toujours baignées par ces ruisseaux de la grâce qui se nomment les sacrements. La prière, la méditation, le saint sacrifice, la pénitence, l'eucharistie surtout, voilà les courants d'eau vive où il puise une sève toujours plus forte, une vie toujours plus abondante. Et il donnera son fruit en son temps, alors que l'âme, parvenue à la maturité de ses mérites, entrera pour toujours dans la participation de la béatitude céleste. Et ses feuilles ne se perdront point, puisque le corps, feuillage protecteur de l'âme dont il est le compagnon ici-bas, revivra pour partager l'éternelle félicité de sa campagne. Que dis-je ? plus d'une fois on aura vu dès ce monde le chrétien jouir déjà, si j'ose ainsi parler, du privilège de l'intégrité corporelle reconquis sur le péché. Tandis que la génération des ennemis de Dieu s'étiole, s'use, se dessèche dans les ardeurs du mal, la génération des justes garde sa fraîcheur, sa vigueur ; la vertu, couronne d'une jeunesse perpétuelle, reste sur son front, comme la verdure des feuilles orne l'arbre planté sur le bord de l'eau : *Et folium ejus non defluet.*

*Et omnia quæcumque faciet prosperabuntur :* « Et toutes

les choses qu'il fera prospéreront. » Non pas, sans doute, toujours au point de vue des intérêts humains, des profits d'ici-bas. Nous ne vivons plus sous la loi judaïque, sous le régime de la sanction terrestre et temporelle. Je n'aurai pas la candeur de vous dire qu'à l'heure présente ce soit aller au-devant des faveurs publiques que de faire profession de servir Dieu et d'obéir à sa loi. Et toutefois, malgré les injustices et les préférences du siècle, le chrétien appliqué sérieusement à tous ses devoirs finit presque toujours par prévaloir sur celui qui n'a pas suivi la même route de la pureté et de la vertu. Les chrétiens, nous les trouvons encore partout dans notre société, partout aux premiers rangs, partout entourés de l'estime, de la confiance, du respect de tous, même de ceux qui ne les imitent pas, même de ceux qui convoitent leurs dépouilles. *Et omnia quæcumque faciet prosperabuntur.*

Mais la prospérité solide du chrétien, c'est cette bienheureuse facilité d'acquérir des mérites incessants et de se préparer ainsi l'abondance des récompenses. La grâce étant devenue pour lui un état, c'est-à-dire une habitude et comme une seconde nature, tout ce que cette vie produit est pénétré d'une vertu surnaturelle ; tout par conséquent tend à Dieu, tend au Ciel, tout profite, tout rapporte : *Et omnia quæcumque faciet prosperabuntur.*

IV. Finissons. Le fruit que l'arbre de vie nous a donné en son temps, *in tempore suo*, en ce temps qui fut la plénitude des temps, au jour de Noël, par le mystère de l'Incarnation, voici que par l'incarnation continuée qui s'opère dans l'Eucharistie, voici qu'en ce même temps, en ce même jour, en cette même nuit, il s'est offert, il s'offre de nouveau à nous, à chacun de nous : *Quod fructum suum dabit in tempore suo.* Ah ! tous sont-ils venus, tous viendront-ils goûter ce fruit qui s'offre, qui se donne

ainsi de lui-même? Quand l'arbre du ciel s'abaisse, se penche, pour mettre à notre portée un tel fruit, quel malheur que la terre ne vienne pas le cueillir ! Pleurons, mes Frères, pleurons sur les absents, sur les indifférents, sur tous ceux qui sont assez ennemis d'eux-mêmes pour négliger un si grand don. Pleurons sur eux et prions pour eux ; conduisons-les en quelque sorte avec nous par notre charité, par l'ardeur de notre désir, par la vivacité de nos vœux. Et pour nous, savourons ce bienheureux fruit en cette heure si douce, en ce jour si solennel, si mémorable, où il a été donné au monde. Et puisque le Verbe divin a pris notre chair pour tirer à lui nos âmes, prenons sa chair, à notre tour, pour devenir un même esprit avec lui : *Sequor autem, si quomodo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu* <sup>1</sup>. Amen.

1. Philipp. III, 12.

---

## XIII

### LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET DES PRIÈRES PUBLIQUES POUR  
LA RENTRÉE DES CHAMBRES.

---

Poitiers, le 1<sup>er</sup> janvier 1880.

MONSIEUR LE CURÉ,

« Il faut prier toujours et ne point se lasser », a dit le Seigneur Jésus<sup>1</sup>. Que les temps se montrent propices ou défavorables, « on ne doit en aucun cas se dispenser « de la prière<sup>2</sup> ». Mais si la prière pouvait jamais se relâcher et défaillir, assurément ce ne serait pas à l'heure où toutes les questions les plus graves s'agitent, où tous les intérêts les plus sacrés sont en péril. Ce qu'un de nos anciens évêques de Poitiers écrivait à saint Thomas de Cantorbéry, placé sous le coup des mêmes accusations et des mêmes menaces qui retentissent à nos oreilles, la

1. Oportet semper orare et non deficere. Luc., XVIII, 1.

2. Non impediarius orare semper. Eccli., XVIII, 22.

situation présente du monde chrétien nous autorise à le redire : *Nam ibi divinum implorandum est auxilium, ubi humanum deesse videtur* : « Là où l'on voit tout secours de la puissance humaine faire défaut, c'est le cas d'implorer le secours divin <sup>1</sup>. » En cela, du reste, nous observerons la loi constitutionnelle de notre pays ; et nous nous refusons à penser que, malgré des provocations et des suggestions hostiles, cette loi puisse être répudiée des hommes sur qui pèse la lourde responsabilité du pouvoir. Abjurer la prière, serait se dessaisir de tout droit à la protection divine.

Notre grand Dieu est si bon que tout témoignage public de respect et de soumission, si imparfait qu'il puisse paraître, incline son cœur à l'indulgence et au pardon. Nous en avons pour témoin, disent les saints docteurs, ce grand criminel Achab, contre lequel le Seigneur avait porté une si terrible sentence. A peine ce monarque, sous l'impression de la frayeur, a-t-il baissé le front sous la main du Tout-Puissant que l'on entend le Seigneur dire à son prophète : « N'as-tu pas vu Achab humilié devant « moi ? Or donc, parce qu'il s'est humilié à cause de moi, « je retiendrai mon bras, et j'éloignerai les maux que « j'avais annoncés <sup>2</sup>. » De ces paroles, observe saint Grégoire le Grand, il faut conclure à quel point Dieu est touché des dispositions surnaturelles des élus, puisqu'il a pris en considération celles qui étaient inspirées à cet homme par des motifs tout terrestres <sup>3</sup>. Or, ajoute saint

1. Joannis episc. Pictavien. epist. ad Thomam Cantuarien., *ap.* Migne, Patrolog. T. CXC, col. 1030.

2. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me ? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus. III Reg., xxi, 29.

3. In quibus Domini verbis pensandum est quomodo ei in electis suis mœror anaritudinis placeat qui amittere timent Dominum, si sic ei et in reprobo pœnitentia placuit qui timebat perdere præsens sæculum. In Ezech., L. I, hom. x, 44.

Jean Chrysostome, ce que le Seigneur a fait pour un roi, il le fait également pour les peuples, les récompensant de la moindre marque de bonne volonté, selon qu'il est écrit dans Isaïe : « J'avais commencé de frapper mon peuple « et de me détourner de lui, à cause de son péché ; mais il a « fait un mouvement de retour vers moi, et je l'ai épargné « et consolé <sup>1</sup>. »

Qu'on ne considère donc point comme de peu de valeur l'acte officiel de religion qui s'accomplit parmi nous au commencement de chaque session nouvelle de nos assemblées, puisque la grande indulgence de notre Dieu ne dédaigne pas cette manifestation dans les conditions même où elle se produit : *Brevem tamen illam et ad modicum exhibitam non abnuitt*. Mais surtout que les chrétiens convaincus y apportent le tribut d'une religion sincère, et que toutes les âmes fidèles s'y associent par les sentiments et les actes d'une piété fervente.

Et comme, d'ailleurs, l'aumône est l'auxiliaire le plus puissant de la prière, nous sommes en droit d'espérer qu'une année marquée à ses débuts par l'exercice le plus large de la charité envers les membres souffrants de Jésus-Christ, ne sera pas comptée parmi les années mauvaises de notre histoire.

A cette fin, etc.

---

1. Quodque majoris est clementiæ, etsi quis non integram pœnitentiam exhibeat, brevem tamen illam et ad modicum exhibitam non abnuitt ;... quod sane manifestum est ex his quæ de populo Judæorum dicit Isaïas propheta : Propter peccatum paulisper contristavi eum et percussi ;... et contristatus est et ambulavit mœstus ; et sanavi eum et consolatus sum. S. Joann. Chryst. Ad Theodorum lapsus, 1, 6.



## XIV

### LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT A L'OCCASION DU CARÊME, DE QUELQUES CONSIDÉ-  
RATIONS SUR LE CARACTÈRE PRÉSENT DE LA LUTTE.

(XIX FÉVRIER MDCCCLXXX)

---

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Un jour que le roi d'Israël avait interpellé le prophète Elie par ces mots : « N'êtes-vous pas celui qui mettez le « trouble dans Israël » : *Tunc es ille qui conturbas Israël ?* le prophète répondit avec assurance : « Ce n'est pas moi « qui ai troublé Israël, mais c'est vous et la maison de « votre père, quand vous avez abandonné les comman- « dements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal » : *Non ego turbavi Israël, sed tu et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baal*<sup>1</sup>.

Que de fois, dans le cours des âges, les héritiers de la mission des prophètes, et avec eux tous les chrétiens fidèles, ont été apostrophés de la même façon ; et que de fois ils ont été en droit de faire la même réponse ! Sous le coup des accusations et des injures qui nous sont pro-

1. III Reg., xviii, 17, 18.

diguées, assurément il nous appartiendrait, à nous aussi, d'examiner si le malaise social, au lieu de venir de nous, ne viendrait pas de ceux qui nous l'imputent. Mais à quoi bon ? L'Esprit-Saint nous dit : « Là où l'on n'écoute point, « ne vous répandez pas en discours, et ne faites point gloire « de votre sagesse à contre-temps » : *Ubi auditus non est, non effundas sermonem, et importune noli extolli in sapientia tua*<sup>1</sup>. Placés comme nous sommes en face des partis pris, l'heure est pour nous à la prière plus qu'à la parole. Qu'il ne soit pas dit pourtant qu'à l'entrée de la carrière qu'a dragé-simale nous avons gardé cette fois un silence absolu.

II. Ce que le roi Achab exprimait sous forme interrogative, c'est à l'état d'affirmation qu'on nous le jette aujourd'hui au visage : L'Eglise est la perturbatrice du pays : là est « l'ennemi ». La preuve principale qu'on en donne, c'est l'incompatibilité des doctrines de l'Eglise avec les principes fondamentaux de l'ère nouvelle, et, par suite, notre opposition aux pouvoirs publics tels qu'ils sont constitués désormais dans la société civile.

Sur le premier chef, nous n'avons point à nous défendre. Si nos adversaires sont de ceux qui embrassent et proclament des dogmes sociaux en contradiction formelle avec les droits de Dieu et les enseignements de l'Evangile, et qui visent à introduire dans les lois et dans les pratiques administratives de leur pays toutes les conséquences de ce dogmatisme, il ne nous reste rien à leur dire sinon que l'acte d'accusation, que l'arrêt de condamnation porté contre l'Etat moderne, ne procède pas de nous mais d'eux-mêmes. Car, aussi longtemps que Dieu sera Dieu, et que l'homme ne sera qu'homme, toute prétention humaine inconciliable avec les droits et les déclarations de Dieu

1. Prov., xxxii, 6.

demeurera sans valeur autre que celle qui s'appuie de la force brutale, et son règne n'aura de durée que la durée plus ou moins courte de la violence et du mensonge. N'est-on pas stupéfait d'entendre des orateurs, des écrivains, des hommes publics, dénoncer itérativement, comme un excès d'audace et une énormité scandaleuse, l'axiome si élémentaire et si rationnel formulé par les apôtres : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes <sup>1</sup> » ? Comme s'il n'était pas évident que la loi qui émane de Dieu est au-dessus de la loi édictée par sa créature ! « Autrement, dit Bossuet, ce serait mettre en pièces le christianisme ». Les Juifs tombés en servitude disaient : « Nous n'avons plus de roi que César <sup>2</sup> ». A entendre certains de nos émancipateurs, la charte d'affranchissement d'aujourd'hui aurait pour premier article : « Nous n'avons plus de Dieu que l'État ». Et, de fait, l'adoration de cette divinité est désormais inscrite au catalogue des hérésies de ce temps <sup>3</sup>.

Ainsi agissaient, ainsi parlaient au regard des anciens despotes leurs serviles adulateurs. Mais bientôt ce pouvoir ainsi déifié, averti par les coups du ciel, était ramené de ces hauteurs superbes à un sentiment plus modeste, à une connaissance plus exacte de lui-même <sup>4</sup>. Puisse notre génération, mieux avisée qu'Antiochus, ne pas attendre le moment extrême de la dissolution, de la décomposition fétide, pour reconnaître alors, mais trop tard, « qu'il est juste d'être soumis au Très-Haut, et qu'il ne sied pas à un mortel de se faire égal à Dieu » : *Et cum nec ipse*

1. Act., v, 29. — 2. Joann., xix, 15.

3. Naturalistæ iique omnes qui reipublicæ numen se maxime colere profitentur, etc. Encycl. Leonis XIII. *Arcanum divinæ sapientiæ*, 10 februar. 1880.

4. Hinc igitur cœpit, ex gravi superbia deductus, ad agnitionem sui venire, divina plaga admonitus. II Machab., xi, 41.

*jam factorem suum ferre posset, ita ait: Justum est subditum esse Deo et mortalem non paria Deo sentire* <sup>1</sup> !

III. Mais si nous n'avons rien à répondre au doctrinarisme révolutionnaire qui avoue la résolution et qui prend tous les moyens de supplanter Dieu par l'homme et l'Eglise par l'Etat, il n'en est point de même à l'égard de tant d'autres esprits plus calmes, chez qui se pose le problème difficile de l'accord au sein de la société telle que les événements nous l'ont faite. Souffrez, N. T. C. F., que nous reproduisions aujourd'hui ce que nous répondions à un grand dignitaire du régime impérial, qui accusait les évêques « de jouer le jeu le plus dangereux en opposant le pape à l'empereur, l'Eglise à l'Etat, les intérêts de la religion aux intérêts de la France ». Reconnaissant avec lui les profondes modifications survenues dans le régime social de notre pays, nous lui disions :

« Attentifs à ce spectacle, que font les dépositaires de la vérité et de la loi de Dieu ? Etudiant la nature des faits accomplis, des transformations opérées, nous n'avons qu'une pensée, qu'une préoccupation, c'est d'infuser à ce monde nouveau, au jour et à l'heure où il le permettra, la dose nécessaire de sève et de vie surnaturelle ; c'est d'épier le moment favorable pour donner à cet édifice toujours croulant les fondations, le ciment et les étais indispensables ; c'est, en acceptant tout ce qui est acceptable dans le fait moderne, d'obtenir de lui qu'il accepte à son tour les principes sans lesquels il n'y a pas de stabilité et de durée ; c'est enfin de tempérer l'application et d'adoucir jusqu'à l'expression de ces principes, de manière à en assurer le bénéfice à la société présente sans trop effaroucher ses préjugés et ses susceptibilités. Voilà ce qui occupe notre esprit, voilà

1. II. Mach. ix, 12.

ce qui perce en cent endroits de nos écrits, de nos discours, si l'on veut bien les juger autrement que par les rapports de la police administrative ou de certains parquets. Et quand notre sollicitude, pleine de discrétion et de ménagements, se porte ainsi vers un travail d'affermissement doctrinal qui serait le salut des peuples et des empires, quand nous proclamons que le divorce entre la politique et la théologie est le mal particulier des temps présents, on ose dire que nous jouons *le jeu dangereux d'opposer l'Eglise à l'Etat et les intérêts de la religion aux intérêts de la France* ! Non, nous n'avons rien de commun avec les théoriciens et les praticiens de la désunion et de l'opposition des deux ordres, temporel et spirituel, naturel et surnaturel. Nous luttons au contraire de toutes nos forces contre ces maximes de séparation qui aboutissent à la négation des droits et au renversement des intérêts véritables de l'Etat comme de ceux mêmes de la religion. Nous poussons de grands cris dans les moments suprêmes et décisifs où il nous paraît que ces doctrines subversives vont passer en actes. Si nos accents vous semblent trop hardis, vous avez vos moyens d'en déclarer l'abus sans souscrire à vos arrêts, nous ne les bravons point. Mais, quoi que nous fassions, et quoi qu'il arrive, nous demeurons dans une région élevée, nous habitons dans la lumière, nous combattons pour des principes que nous croyons les principes sauveurs des nations et de leurs institutions, nous défendons les intérêts supérieurs des sociétés, et l'on ne nous verra jamais descendre à ces guerres misérables, à ces oppositions tracassières, à ces basses injustices qui ne semblent permises que contre nous <sup>1</sup>. »

IV. Ce que nous disions alors, N. T. C. F., nous le répétons aujourd'hui avec le même à-propos, en réponse

1. Deux lettres à M. le comte de Persigny, décembre 1862.

aux mêmes insinuations ou aux mêmes incriminations. A ceux qui nous signalent comme les ennemis des pouvoirs publics, nous opposons les vraies doctrines et le véritable esprit de l'Église.

« Sans perdre de vue et sans sacrifier aucun droit ni aucun principe, disions-nous encore, l'Église sait quels sont ses devoirs envers les pouvoirs établis. Ce n'est pas assez pour le sacerdoce de prêcher et de pratiquer la soumission : il est dans ses traditions d'y joindre la bienveillance et le concours... Pour la conscience éclairée d'un ministre de l'Église, l'hostilité envers les gouvernements n'est pas possible, parce qu'elle irait contre l'esprit de l'Église, qui est un esprit éminemment patient et conservateur, et qui, lors même qu'il s'accommode le moins de certains actes et de certaines tendances du pouvoir, ne va pas jusqu'à méconnaître le bien qui peut encore se faire à l'aide de l'autorité existante.

« Les hommes du monde, étrangers à l'enseignement des saints livres et au passé de l'histoire du christianisme, supposent trop aisément leurs propres passions et leurs propres excès chez les hommes du sanctuaire. Accoutumés qu'ils sont à faire opposition aux pouvoirs qui les gênent ou qui ne satisfont pas leurs goûts, ils se persuadent volontiers que le prêtre en agit de même. Ils sont dans une erreur profonde. Familiarisés avec les doctrines révélées et avec les oraisons de la sainte Église, nous demandons chaque jour, par une prière sincère, la paix des nations et le salut de ceux qui les gouvernent, sachant que la vie tranquille est utile à l'épanouissement de la piété... Il est vrai que la prière des chrétiens est ordonnée de telle sorte qu'elle n'entend rien disputer à Dieu de son suprême domaine sur les peuples et sur les empires ; et quand, par des vues de justice ou de miséricorde, le Tout-Puis-

sant, dirigeant à son gré les causes secondes et faisant servir à ses desseins les passions humaines, accomplit ou permet quelqu'un de ces grands changements que nous pouvons appeler avec le roi-prophète « les tours de main « du Très-Haut » : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi* <sup>1</sup>, nous savons nous incliner devant ces faits qui s'imposent à nous, et nous tâchons d'en pénétrer le sens à la lumière des enseignements de la foi et des enseignements de l'histoire. Mais, dans ces cas même, l'Église, en apportant son obéissance et son concours au pouvoir du lendemain, peut toujours se rendre à elle-même le témoignage, non seulement qu'elle n'a pas travaillé au renversement du pouvoir de la veille, mais qu'elle n'a rien négligé pour prémunir ce pouvoir contre les fautes qui ont contribué à sa ruine <sup>2</sup>. »

V. Tel est, N. T. C. F., le programme politique de l'Église, telle est sa règle de conduite. Elle n'entend pas plus s'en départir sous un régime que sous un autre. C'est pourquoi à la question qui nous est posée : *Tune es ille qui conturbas Israël* : « N'êtes-vous pas celui qui troublez « Israël? » nous répondons sans hésiter : *Non ego turbavi Israël* : « Non, ce n'est pas nous qui avons mis le trouble « dans Israël ».

Devrons-nous ajouter avec le prophète : « Mais le per-  
« turbateur, c'est vous et la maison de votre père, quand  
« vous avez abandonné les commandements du Seigneur  
« et que vous avez suivi Baal » : *Non ego turbavi Israël, sed  
et tu domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini et  
secuti estis Baal* ?

Eh bien, non, N. T. C. F., nous n'instruirons point le

1. Ps. LXXVI, 11.

2. Deux lettres à M. le comte de Persigny, 1862.

procès de ceux qui ne cessent de nous faire le nôtre. Nous n'énumérerons pas tous les points sur lesquels ils se sont mis en opposition directe avec les commandements du Seigneur ; nous ne montrerons pas tout le chemin qu'ils ont fait et qu'ils font chaque jour à la suite de Baal, c'est-à-dire de l'idole humaine substituée à Dieu. — C'est pour nous un point d'honneur, disent-ils ; nous voulons continuer et consommer l'œuvre de nos pères. — Aux Juifs qui tenaient le même langage, Jésus-Christ répliquait : « Vous vous rendez donc à vous-mêmes le témoignage que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes » : *Itaque testimonio estis vobis metipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt*. S'il en est ainsi, « achevez donc, « à votre tour, de combler la mesure de vos pères » : *Et vos implete mensuram patrum vestrorum* <sup>1</sup>.

Ils le firent, hélas ! et quand la mesure de leur iniquité fut comblée, celle de la justice de Dieu déborda sur eux, et leur nation fut détruite. Le Seigneur, par la bouche de l'avant-dernier de leurs prophètes, leur avait jeté ces paroles terribles : « Et j'ai dit : je ne serai plus votre pasteur ; que ce qui doit mourir, aille à la mort ; que ce qui doit être retranché, soit retranché ; et que ceux qui resteront se dévorent les uns les autres <sup>2</sup>. »

Nous mentirions à l'Esprit-Saint, N. T. C. F., si des accents aussi désespérés tombaient de nos lèvres. Quelle graves que soient les circonstances, si aiguë que soit la crise, si étendu et si extrême que soit le mal, une voix secrète nous commande de mieux augurer de notre temps. Disons-le : l'effort fait contre le christianisme à cette heure n'est si énergique, que pour proportionner la vic-

1. Matth., xxiii, 31, 32.

2. Et dixi : Non pascam vos ; quod moritur, moriatur ; quod succiditur, succidatur, et reliqui devorent unusquisque carnem proximi sui. Zach., xi, 9.



toire à la multiplicité et à la puissance des éléments et des instruments actuels du bien. Travaillons, par notre charité, notre patience, notre modestie, à rendre acceptable à nos adversaires eux-mêmes la victoire finale qui nous est réservée et que leurs propres emportements nous préparent. Soyons tels dans nos sentiments, dans nos discours, dans nos procédés, dans toutes nos relations, que nous fassions aimer et désirer le triomphe des principes dont nous sommes les gardiens et les défenseurs, principes dont l'application à la fois franche et prudente peut seule procurer aux peuples les réalités auxquelles ils aspirent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils n'ont guère jusqu'ici saisi que des apparences vaines et trompeuses. Ainsi nous entrerons dans la pensée et nous marcherons sur les traces du Pontife romain, notre guide et notre modèle.

VI. Obéissant aux intentions que nous a manifestées le Saint-Père lorsque, l'automne dernier, après avoir reçu de ses mains les insignes suprêmes de la dignité cardinalice, nous dûmes, à cause de diverses circonstances, rentrer aussitôt dans notre diocèse, nous allons prochainement reprendre la route de Rome, où nous devons séjourner quelques semaines. Vos prières nous accompagneront et nous assisteront dans ce nouveau pèlerinage et pendant notre résidence auprès du Chef révérend de l'épiscopat. Nous aurons à nous y pénétrer de plus en plus de l'esprit dans lequel, en union avec ses pensées et ses vues, nous devons accomplir notre ministère d'enseignement et participer, en ce qui nous concerne, au gouvernement sacré à travers des temps si difficiles. L'encyclique qui parvient aujourd'hui même entre nos mains, nous révèle une fois de plus comment la force et l'intégrité de la doctrine peuvent et doivent se combiner

avec les ménagements de la charité, et dans quelle mesure la suavité du régime ecclésiastique est susceptible de tempérer les applications de la loi dont l'Église est l'interprète.

Notre concile provincial d'Aquitaine, célébré à Poitiers il y a quelques années, l'avait dit déjà : « Le mariage, dès l'origine du monde, a été institué par Dieu lui-même en telle manière, qu'à travers toute la série et la succession des générations il portât toujours et partout en lui-même le caractère sacré qui résulte de la signification et préfiguration de l'union du Verbe avec la nature humaine en Jésus-Christ, et de l'union du même Jésus-Christ avec l'Église <sup>1</sup> ». Par là est atteinte et coupée dans la racine première de l'être humain la doctrine du naturalisme, puisque l'ordre de grâce se mêle aux sources mêmes de la vie naturelle. Et de là découlent tous les droits de la religion et de l'Église si admirablement déduits dans l'encyclique pontificale.

Mais en même temps le Pontife suprême sanctionne de sa haute autorité ce qu'avait dit pareillement notre concile en union anticipée avec ce nouveau document apostolique. « L'Église, en réclamant et en affirmant ses droits, n'entend point donner aux pseudo-politiques occasion de la calomnier comme voulant empiéter sur les attributions de la puissance séculière <sup>2</sup>. Elle reconnaît que les effets civils du mariage relèvent de cette puissance, et il est dans son esprit que ses enfants puissent toujours se soumettre aux exigences des temps et des lieux à cet égard.

1. Etenim ab origine mundi ita a Domino Deo ipsomet fuit institutum, ut per totam generationum seriem ac successionem semper et ubique haberet in se significationem ac præfigurationem unionis Verbi cum natura humana in Christo, simul ac ejusdem Christi cum Ecclesia. Concil. Pictav. 1868, c. vi, n. 2.

2. Dum autem ita affirmamus et docemus..., absit ut pseudopoliticis locum præbeamus calumniandi nos tamquam potestati sæculari quidquam detrahamus. Concil. Pictav. 1868, cap. vi, n. 6.

Elle ne rétracte et ne change rien de ce que le pape, Benoit XIV écrivait, il y a déjà plus d'un siècle, aux évêques d'un pays que l'hérésie avait fait sortir de la législation canonique <sup>1</sup> : « Sachent les catholiques commis à votre soin, lorsqu'ils se présentent au magistrat civil pour la célébration du mariage, qu'ils accomplissent un acte purement civil et par lequel ils témoignent leur soumission aux lois et aux princes... Mais il est de notre devoir de les avertir, avec la prudence et la circonspection requises, qu'étant forcés d'obtempérer à la coutume du lieu et aux prescriptions du législateur humain, ils le doivent faire sans préjudice de la religion, et en mettant toujours au-dessus de tout les très saintes lois de l'Eglise qui règlent les mariages des fidèles : n'oubliant jamais qu'en donnant satisfaction à l'État, ils doivent sans délai obéir à l'Eglise, et contracter le mariage d'après la forme prescrite par le concile de Trente. Hors de là, ni devant Dieu ni devant l'Eglise, ils ne seraient jamais de vrais et légitimes époux » <sup>2</sup>.

Le pape Léon XIII ne tient pas un autre langage. « L'Eglise catholique, dit-il, ne pouvant sur aucun point abandonner la sainteté de son devoir ni désertier la défense de son droit, a coutume d'être portée à la bienveillance et à l'indulgence en toutes les matières qui sont compatibles avec l'intégrité de ses droits et la sainteté de ses devoirs. C'est pourquoi elle n'a jamais rien décrété sur le mariage sans avoir égard à l'état de la société civile et à la condition des peuples ; elle a plus d'une fois modifié, autant qu'elle le pouvait, les dispositions de ses lois, lorsque des causes graves et justes lui ont conseillé ces tempéraments.

1. Bened. XIV, Litter. Apost. *Redd'æ sunt nob'is*, 19 januar. 1748.

2. Lettre synodale des évêques de la province de Bordeaux portant publication des décrets du concile tenu à Poitiers en janvier 1868.

Elle n'ignore pas et elle reconnaît volontiers que le sacrement du mariage, ayant pour objet la conservation et l'accroissement de la société humaine, a des relations nécessaires et des points de contact avec les intérêts humains qui résultent de l'union matrimoniale et qui touchent aux matières civiles, lesquelles sont du ressort et de la compétence de ceux qui président à l'État <sup>1</sup>. »

VII. Toutefois, qu'on veuille le remarquer, N. T. C. F., c'est bien plus par la substance de son enseignement que par les précautions dont elle l'accompagne que l'Église viendra en aide aux sociétés et aux pouvoirs publics. Dieu, auteur de l'ordre de nature et de grâce, n'a rien prescrit dans celui-ci qui ne soit au profit et à l'honneur de celui-là, comme aussi la sanction qu'il a portée contre les violateurs de la loi révélée, atteint les peuples jusque dans la sphère de leur existence et de leur prospérité temporelle. Sans doute notre apostolat, comme celui de l'apôtre des nations, n'omet jamais de se placer à un double point de vue, envisageant les choses, soit du côté de Dieu à qui il faut rendre hommage par la confession plénière de la vérité et par l'affirmation totale de ses droits, soit du côté des hommes dont il faut gagner les esprits en ménageant parfois leur infirmité intellectuelle : *Sive mente excedimus, Deo ; sive sobrii sumus, vobis* <sup>2</sup>. Ceci est affaire de conduite, question de mesure ; et l'esprit de Dieu dirige ses ministres dans l'appréciation quotidienne du devoir à cet égard. Mais malheur à vous et malheur à nous-mêmes si la crainte de manquer par excès nous conduisait à pécher par défaut, et si notre réserve devenait l'effacement. Dans l'état actuel du monde, on l'a dit, les demi-moyens sont frappés

1. Encycl. *Arcanum divinæ sapientiæ*, 10 febr. 1880.

2. II Corinth., v, 13.

d'impuissance. Les demi-vérités seraient plus inefficaces encore.

Apportons donc, N. T. C. F., la plus grande docilité de nos esprits, la plus entière soumission de nos cœurs, à la méditation des paroles pleines d'opportunité comme de charité qui viennent de descendre des hauteurs de la chaire apostolique. Ah ! plaise au ciel qu'après avoir pris l'initiative d'offrir loyalement et paternellement sa main aux nations chrétiennes et à leurs chefs <sup>1</sup>, notre grand pontife Léon XIII ne soit pas condamné à dire comme Celui dont il est le plus auguste représentant sur la terre : « J'ai étendu mes mains tout le jour vers un peuple qui ne croit pas et qui ne sait que contredire » : *Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem* <sup>2</sup>. Par la grâce de Dieu, il n'en sera pas ainsi. Le droit paternel et les intérêts les plus sacrés de la famille ne seront pas méconnus ; en particulier, dans la question de l'unité et de l'indissolubilité du mariage chrétien, notre génération n'aura pas la douleur et n'aura pas le malheur de devenir coupable d'une nouvelle infraction à la loi divine.

A ces causes, etc.

---

1. Nos igitur harum rerum consideratione permoti... vehementer in presenti viros principes in concordiam atque amicitiam jungendam iterum hortamur, [iisdemque paterna cum benevolentia veluti dexteram primi porrigimus, etc. Encycl. *Arcanum divinæ sapientiæ*.

2, Rom., v, 21. — Isai. LXIV, 2.

## XV

### LETTRE CIRCULAIRE

CONTENANT DIVERS AVIS AU CLERGÉ DIOCÉSAIN  
ET UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII.

---

Poitiers, 22 février 1880

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Plusieurs de nos vénérables frères dans l'épiscopat ont cru devoir donner à leur clergé des avis rendus nécessaires par les circonstances. A leur exemple, nous appellerons votre attention sur divers points. Nous nous sommes surtout inspiré des belles circulaires de NN. SS. les évêques d'Angoulême et de Nîmes.

Tandis qu'autour de nous les difficultés s'aggravent de jour en jour, et que les adversaires de la religion ne demandent qu'à nous prendre en défaut, gardons-nous de leur prêter des armes ou seulement de fournir prétexte au mauvais vouloir.

« Le caractère dont nous sommes revêtus nous oblige, non seulement à ne faire de mal à personne, mais à

désirer et à demander toutes sortes de biens pour ceux qui nous haïssent et nous persécutent. L'Eglise ne connaît ni l'orgueil quand on l'élève, ni le dépit quand on l'abaisse; elle s'étonne peu quand on la trahit ou qu'on l'abandonne, et lors même qu'elle paraît accablée par les ingrattitudes et les injustices de ses enfants, il lui reste toujours assez de force pour étendre les mains sur eux, assez de cœur pour les bénir. L'Eglise sait souffrir, elle peut attendre, elle doit pardonner. A qui sait souffrir, les injures ne sont rien; le temps n'est rien à qui peut attendre; une mère qui pardonne finit tôt ou tard par regagner le cœur de ses fils égarés. »

Voilà, Messieurs, de belles paroles que nous aimons à reproduire et qui sont pleines d'actualité.

Animés de ces sentiments, vous aurez à cœur d'éviter les fautes, les imprudences, les écarts de langage, comme aussi les négligences administratives, les illégalités même innocentes, qui compromettraient votre ministère.

1<sup>o</sup> En ce qui est des règlements de fabrique, appliquez-vous à en procurer l'observation aussi complète que peut le comporter la situation de vos paroisses. C'est, du reste, aux fabriques les plus dépourvues que devra surtout bénéficier l'accomplissement des formalités demandées, puisqu'à cette condition le concours du budget communal deviendra strictement obligatoire dans la mesure déterminée.

Les formules nouvelles de budgets et de comptes vous seront adressées avant la session de Quasimodo. Nous savons qu'une commission mixte établie près du ministère des cultes étudie à nouveau cette question.

2<sup>o</sup> En ce qui est des écoles, nous vous invitons à faire de préférence les catéchismes le dimanche et le jeudi, et, quand il en est autrement, à réunir les enfants soit avant la classe du matin ou après celle du soir, soit au milieu

du jour entre les deux classes. Pareillement, pour les exercices préparatoires à la première communion, concertez-vous avec les instituteurs et institutrices ; et, dans tous les cas, veillez à ce que ces chers enfants ne soient pas victimes d'obstacles qui ne proviennent pas d'eux.

3° A propos des écoles, faites remarquer aux instituteurs et institutrices que leur caractère religieux place plus immédiatement sous votre autorité, qu'il ne faut s'écarter en rien des règlements scolaires qui interdisent toute punition corporelle : l'existence d'une école religieuse a été plus d'une fois compromise par l'oubli de cette règle.

Autre point important. Qu'on s'abstienne rigoureusement de distribuer aux enfants des catéchismes certaines publications et brochures de propagande, encore qu'elles soient pourvues de l'estampille légale. La politique, dont on peut y trouver quelques traces, appellerait naturellement l'attention des hommes chargés de surveiller les établissements scolaires. Il s'est produit à cet égard quelques excès de zèle malheureux et qui pouvaient devenir funestes.

4° Que toute allusion aux choses de la politique soit écartée de la chaire. Ne traitez les questions qu'au point de vue de l'Évangile, de la foi et de la morale. Rapportez-vous-en à vos évêques pour la défense des intérêts généraux et particuliers de la religion dans les points de contact avec les affaires publiques. Pareillement, qu'aucune matière de conflit avec la mairie ou la commune ne soit jamais portée en chaire ; qu'aucune parole blessante pour qui que ce soit, particulièrement pour les autorités du lieu, ne vienne se mêler ou se substituer à la prédication de la parole de Dieu. Par des imprudences de cette nature, nous avons été mis plus d'une fois dans l'impossibilité de défendre des prêtres d'ailleurs respectables, mais qui avaient manqué de retenue dans leur langage.



Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, c'est le cas, ou jamais, d'avoir présentes à l'esprit les recommandations du grand apôtre :

*Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis, non quasi insipientes, sed ut sapientes : redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. Propterea nolite fieri imprudentes*<sup>1</sup>.

*In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile : ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*<sup>2</sup>.

Croyez, Messieurs, à notre bien cordial dévouement.

† L.-E. CARD. PIE, évêque de Poitiers.

Aux vœux que nous lui avons exprimés à l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année, notre Saint-Père Léon XIII a daigné répondre par la lettre suivante :

LEO PP. XIII.

LÉON XIII, Pape.

Dilecte Fili Noster, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Sic tu, Dilecte Fili Noster, paucis omnia conclusisti, quæ Nos optamus, ut nec dulciora omnia, nec faustiora desiderare possumus.

Notre cher Fils, salut et Bénédiction Apostolique.

Vous avez, notre cher Fils, si parfaitement résumé en peu de mots tout ce qui est dans nos aspirations, que nous ne pouvions souhaiter des vœux plus doux et plus heureux.

1. Ephes., v, 15, 16, 17. — 2. Tit., II, 7, 8.

Nam si Deus et Ecclesiam solvat compedibus et vinculis, quibus ubique innecitur; et auctoritatem Apostolicæ huius Sedis rursum ditione sua civili, veluti nativa sepe circumdet; et, ordine restituto, tranquillitatem reducat ac pacem, et Nos ad eum servare dignetur iucundissimum diem, nihil aliud Nobis supereset optandum.

Et quoniam hæc sine eximia religionis gloria, sine effuso Episcopatus catholici gaudio, sine festivissima fidelium universorum lætitia et insigni totius orbis utilitate evenire non possunt; sponte a grati animi sensu compellimur ad patriam vota ex imo edenda pectore pro te, qui nunquam laborare intermittis, sive ad prævertenda quæ patimur, sive ad adducenda quæ Nobis adprecaris.

Si Dieu, en effet, brise les entraves et les chaînes dont l'Eglise est enserrée de toutes parts; s'il rend à l'autorité apostolique le pouvoir civil du Saint-Siège, qui en est comme la défense et le rempart naturel; si, par le rétablissement de l'ordre, il ramène la tranquillité et la paix; si, enfin, il daigne prolonger assez notre existence pour que nous voyions ce jour fortuné, nos désirs seraient satisfaits jusqu'au comble.

Et parce que tout cela ne pourrait arriver sans que la religion en reçût une gloire excellente, sans que l'épiscopat catholique en ressentît une immense joie, sans que l'université des fidèles y trouvât le sujet d'une fête pleine d'allégresse et en tirât un insigne profit, l'élan de notre cœur nous porte à vous adresser des vœux semblables pour vous, qui ne cessez point de travailler, soit à écarter les maux dont nous souffrons, soit à procurer la venue des biens qu'implore votre piété envers nous.

Obsecundet preci Nostræ  
Deus, cuius interim favoris  
auspex sit Apostolica Bene-  
dictio, quam præcipuæ Nos-  
træ benevolentia testem  
tibi, Dilecte Fili Noster,  
egregio et piissimo Adiutori  
tuo, totique Clero et populo  
Pictaviensis istius diœcesis  
peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Pe-  
trum die 25 januarii 1880.

Pontificatus Nostri Anno  
Secundo.

LEO PP. XIII.

Daigne Dieu exaucer notre  
prière ; et recevez, comme  
gage de la faveur céleste,  
la Bénédiction Apostolique  
qu'en témoignage de notre  
toute particulière bienveil-  
lance, nous vous donnons de  
tout notre cœur à vous, notre  
cher Fils, à votre si distingué  
et très pieux Auxiliaire , à  
tout votre clergé et au peu-  
ple entier du diocèse de  
Poitiers.

Donné à Rome , à Saint-  
Pierre , le vingt-cinquième  
jour de janvier 1880, seconde  
année de notre Pontificat.

LÉON PP. XIII.

## XVI

### ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR,  
A ROME <sup>1</sup>.

(X AVRIL MDCCCLXXX.)

*Et tu invoca Dominum, et loquere Regi  
pro nobis.*

Et vous, invoquez le Seigneur, et parlez  
au Roi en notre faveur.

ESTHER, XV, 3.

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Ce qui prend naissance sur un point quelconque de la chrétienté, n'atteint son développement régulier et n'obtient sa consécration suprême qu'autant que Rome se prête à l'accueillir dans son sein.

Aussi longtemps que cette naturalisation n'est pas acquise, les choses ne sont guère encore qu'à leur état de germe ou de début. Et comme la prudence est la grande loi de la ville éternelle, ordinairement ce n'est qu'après des lenteurs prolongées qu'est octroyé ce droit de cité.

1. Étaient présents : Mgr Sallua, archevêque de Chalcédoine ; Mgr Lequette, évêque d'Arras ; Mgr Boyer, évêque de Clermont.

Ainsi en a-t-il été de la dévotion même au Sacré-Cœur de Jésus. Par conséquent, combien nous avons à bénir la divine providence, à propos du titre sous lequel l'autorité apostolique a déjà placé le sanctuaire dans lequel nous sommes rassemblés.

II. Oui, pour le culte même du Sacré-Cœur, Rome a opposé aux premiers empressements de la France de longues et nécessaires temporisations.

Le détail en est intéressant, et il montre par quelles évolutions graduelles, par quels progrès continus, une dévotion qui se lie à la doctrine est susceptible de se généraliser et de recevoir enfin le sceau authentique de l'autorité infaillible de l'Eglise. Simple culte local toléré tout d'abord par les Ordinaires des lieux, extension successive à des églises particulières, concession d'indulgences et de faveurs spirituelles : il n'a fallu guère moins de deux siècles pour que la fête du Sacré-Cœur, jusque-là facultative, devint fête de précepte dans le monde entier ; par suite de quoi Rome a enfin résolu et entrepris de bâtir un temple sous ce vocable.

Durant ce long espace de temps, l'étude de la doctrine, base obligée de toute dévotion légitime, se continuait sans interruption : les desseins providentiels d'en Haut se révélaient ; les faits même les plus étrangers à la cause en amenaient le développement.

C'est ainsi qu'en l'année mil huit cent cinquante-six, l'épiscopat français, assemblé à Paris autour d'un légat *a latere* pour une solennité nationale, profitait de l'occasion pour émettre un vœu qui allait aboutir à l'inauguration définitive de l'office du Sacré-Cœur dans le cycle de la liturgie romaine et universelle. Parmi les fêtes et les réjouissances de la terre, les évêques, à l'exemple du Seigneur Jésus, savent avoir souci des choses qui sont de

leur Père : *Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse* <sup>1</sup>. « Les sages du monde, écrivions-nous à cette époque, les habiles, les politiques souriraient de pitié s'ils nous entendaient dire que c'est là, pour l'avenir, le plus grand résultat de la venue d'un représentant du pape dans la capitale de l'empire français et de la convocation de tout l'épiscopat autour de lui <sup>2</sup>. » De fait, le jeune prince dont la naissance avait provoqué tout ce grand mouvement, nous l'avons vu disparaître douloureusement de la scène de ce monde, et avec lui toutes les espérances, tous les pronostics qui s'attachaient à son berceau ; tandis que l'acte apostolique, motivé sur la démarche *du très florissant et très fidèle épiscopat des Gaules*, restera inscrit dans le calendrier de l'année chrétienne jusqu'à la fin des siècles <sup>3</sup>.

Conquête infiniment précieuse. Car, disions-nous encore dès ce temps, « le culte du Cœur adorable de Jésus, c'est la quintessence même du christianisme, c'est l'abrégé et le sommaire substantiel de toute la religion. Le christianisme, œuvre d'amour dans son début, dans son progrès et dans sa consommation ; le christianisme dont l'histoire est tout entière dans ce mot sublime : « Dieu a aimé le « monde » : *Dilexit* <sup>4</sup>, et dont le symbole se réduit à ces quatre paroles du disciple bien aimé : « Nous croyons à « l'amour de Dieu pour nous <sup>5</sup> », c'est-à-dire, nous croyons que, dans l'œuvre divine, c'est le cœur qui a tout fait ; le christianisme, dont toute la morale est dans ce seul mot : *Diliges* <sup>6</sup> : « Tu aimeras », c'est-à-dire tu me rendras amour pour amour, tu me donneras ton cœur en échange

1. Luc. II, 49. — 2. Lettre synodale de décembre 1857.

3. Décret pontifical du 23 août 1856. — 4. Joan. III, 16.

5. I Joan., IV, 16. — 6. Matth. XXII, 37, 39 ; Deuter. VI, 5.

de tout ce que le mien a fait pour toi ; le christianisme ne saurait s'identifier aussi absolument avec aucune dévotion comme avec celle du Sacré-Cœur. » Avoir donné naissance à cette dévotion, c'est donc pour la France avoir bien mérité de Dieu et de l'Eglise. Avoir adopté et consacré cette dévotion, c'est de la part de Rome un bienfait dont la chrétienté entière comprendra tout le prix.

III. Et maintenant, mes très chers Frères, la dévotion établie authentiquement à Rome dans cette ancienne église de l'apôtre saint Jacques, l'invocation de Marie sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur, n'est autre chose qu'une déduction et qu'un appendice de la dévotion au Cœur sacré de Jésus. Là encore l'origine est française, et le second Paray-le-Monial s'appelle Issoudun ; mais là aussi nous avons la consolation et la joie de pouvoir dire que la sanction romaine n'a pas fait défaut. Ce que Pie IX avait encouragé pour la France, Léon XIII l'a introduit à Rome. Après avoir subi l'épreuve du temps et de la contradiction, après avoir été éclairci par les explications que le temps amène et que la contradiction provoque, le culte de Notre-Dame du Sacré-Cœur est demeuré intact ; et désormais il appelle ici aux pieds de l'image consacrée la foule des pieux fidèles, soutenus par l'exemple de la confiance du plus auguste des suppliants.

Assurément aucun des dévots clients de Notre-Dame du Sacré-Cœur n'a la prétention que ce titre doive apporter à la sainte mère de Dieu un nouveau degré de grandeur et de gloire jusqu'ici inconnu de la tradition, et combler ainsi un vide, une lacune regrettable dans la doctrine des saints Pères : ce serait là une témérité digne de censure. Tout au contraire, il ne s'agit que d'une forme nouvelle d'un culte doctrinal et traditionnel pratiqué par tous les siècles chrétiens.

Israël tout entier, par la bouche de Mardochée, disait à Esther : *Et tu, invoca Dominum, et loquere Regi pro nobis* : « Et vous, invoquez le Seigneur, et parlez au Roi en notre « faveur. » C'est exactement le langage que nous tenons à notre royale Esther de la loi nouvelle. Sans doute, nous n'hésitons point à nous adresser directement nous-mêmes à ce Cœur adorable de Jésus, dont l'accès nous est toujours largement ouvert. Toutefois, nous savons que personne ne connaît et ne sait trouver, comme Marie, les avenues de ce Cœur sacré, qui, durant tant d'années, a reposé et palpité sur son propre cœur. Toutes les pensées, toutes les dispositions du Cœur de son Fils Jésus, comme aussi toutes les souffrances, toutes les détresses du cœur des chrétiens, ses fils adoptifs, sont en quelque sorte à nu et à découvert pour ses yeux maternels, et d'elle aussi l'on peut dire que rien de ce qui concerne la créature humaine n'est invisible à son regard <sup>1</sup>. Or, parce que le Cœur du Fils est ainsi transparent pour l'œil de la mère, parce que le Cœur du Fils est tout entier acquis aux volontés de la mère, parce qu'elle exerce sur lui cette toute-puissance suppliante qu'ont affirmée et qu'ont célébrée les saints docteurs, nous faisons appel à cet empire merveilleux, assurés qu'il déterminera dans le Cœur miséricordieux du Sauveur des mouvements de compassion, des sentiments de pardon, des transports de charité et de tendresse, dont nous serons redevables à cette bienheureuse entremise. Oui, une invocation, une parole, jetée du cœur de la mère dans le Cœur du Roi, son Fils, et notre cause sera gagnée : *Et tu, invoca Dominum, et loquere Regi pro nobis*.

IV. En considérant la statue placée au-dessus de cet autel, en voyant cette main de Marie posée sur le

1. Hebr. iv, 15.



Cœur de Jésus, un texte du livre des Proverbes s'est présenté à mon esprit : *Sicut divisiones aquarum ita cor regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud*<sup>1</sup>.

Voyez-vous ce bassin, cette source, dont les eaux peuvent être partagées et conduites ici ou là par une main habile et puissante ? « Ainsi en est-il du cœur du roi dans la main du Seigneur : elle l'inclinera partout où elle voudra. » Or, l'on peut, dans une certaine mesure, et en maintenant toujours la notion de l'*omnipotentia supplex*, dire la même chose du Cœur du Roi Jésus dans les mains de sa mère : elle a le privilège d'en diriger comme à son gré les mouvements, les effusions, et de les faire abonder davantage où elle porte sa préférence : *Ita et Cor regis in manu illius, quocumque voluerit inclinabit illud*.

O vous donc, gracieuse et charitable Rebecca, qui êtes en permanence auprès de cette riche fontaine, daignez incliner l'urne vers moi. Notre-Dame du Sacré-Cœur, abaissez ce vase de miséricorde et de grâce jusqu'à mes lèvres, afin que je boive et que je me désaltère : *Inclina hydriam tuam ut bibam*<sup>2</sup>. Que dis-je ? ma demande est trop réservée ; car, plus serviable encore que votre devancière, ô Marie, vous voulez, vous aussi, puiser à la source de quoi rafraîchir tout le troupeau : *Quin et hauriam... donec cuncti bibant*<sup>3</sup>. Ouvrez donc, ô Marie, ouvrez-nous cette veine d'eau vive dont votre Fils a dit que le sein dans lequel elle sera versée deviendra lui-même une fontaine d'eau jaillissante jusque dans la vie éternelle<sup>4</sup>. Ouvrez-la à tant et tant de cœurs qui ont soif de mieux connaître et d'aimer davantage votre divin Fils ; ouvrez-la à tant

1. Prov. xxi, 1. — 2. Gen. xxiv, 14. — 3. *Ibid.*, 19. — 4. Joan., iv, 14.

d'âmes que dévorent, à l'heure présente, la douleur et l'inquiétude ; ouvrez-la, cette source du Cœur de Jésus, à ces peuples infortunés qui le renient, à ces sociétés mourantes qui l'abandonnent ; ouvrez-la à cette France qui eut l'honneur de la double initiative du culte de ce Cœur adorable et de votre invocation sous le nom de Notre Dame du Sacré-Cœur ; ouvrez-la à cette capitale de la chrétienté qui se plaît à ratifier les élans partis du cœur de la France ; ouvrez-la à cette famille religieuse, restauratrice et gardienne de votre sanctuaire, à ces jeunes lévites qui seront les apôtres de votre culte et du culte du Cœur sacré de Jésus. Enfin, en l'ouvrant aux troupeaux, ouvrez-la plus libéralement encore, cette source divine, aux pasteurs des bercaills, particulièrement au chef de tous les pasteurs et de tous les troupeaux, à ce Léon dont nous saluons aujourd'hui la fête, et qui plus d'une fois a fait directement appel à votre qualification de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Permettez, ô Vierge sainte, qu'en terminant cette allocution, je lui adresse du pied de votre autel, comme un bouquet de fête, le souhait que nos prédécesseurs des Gaules envoyaient à son glorieux devancier saint Léon le Grand :

« Nous félicitant nous-mêmes et bénissant le Seigneur de ce qu'il a donné un pontife d'une si grande sainteté, d'une si grande foi et d'une si grande doctrine à ce siège apostolique, d'où la source et l'origine de notre religion s'est répandue dans le monde entier, nous le conjurons de nous conserver bien longtemps le présent qu'il nous a fait en votre personne pour l'édification de toutes les Eglises. Et quant à nous, bien qu'inférieurs en mérites, animés pourtant d'une même foi, si, ce qu'à Dieu ne plaise, quoi que ce soit de sinistre était tenté contre l'Eglise catholique par des attaques profanes, nous sommes prêts, avec l'aide de Dieu, à livrer nos âmes avec vous pour la vérité de la

doctrine, et à faire hommage de notre vie à l'auteur de notre salut et au dispensateur de la vie éternelle ' . ,  
Amen.

1. Gratulantes quod tantæ sanctitatis, tantæ fidei, tantæque doctrinæ apostolicæ sedi, unde religionis nostræ, propitio Deo, fons et origo manavit, antistitem dederit ; petentes etiam ut datum concessumque munus pontificii vestri, longissima ad ædificationem Ecclesiarum suarum ætate custodiat. Nos autem, etsi meritis impares, pari tamen fide, si quid, quod absit, contra Ecclesiam catholicam profana infestatione tentetur, parati sumus, confortante Domino, cum Beatitudine vestrà, pro veritate fidei animas nostras ponere, et vitam hanc auctori salutis et largitori æternitatis impendere. (*Epist. Ravennii et aliorum Episcoporum Galliæ ad Leonem Papam. Opp. S. Leon., post. epist. II.*)

---

## XVII

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE PAQUES

PRÊCHÉE A SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS, A ROME.

(MDCCCLXXX.)

*Qui manducat meam carnem et bibit  
meum sanguinem, habet vitam æternam  
et ego resuscitabo eum in novissimo die.*

Celui qui mange ma chair et qui  
boit mon sang, a en lui la vie éternelle,  
et moi je le ressusciterai au dernier jour.

(JOAN. VI, 55.)

---

C'est aujourd'hui, M. F., la solennité des solennités. Le jour de Pâques ne ressemble à aucun des jours que le soleil ramène. Tout y a un caractère nouveau : *Ecce facta sunt omnia nova*. C'est comme une nouvelle lumière, comme une nouvelle vie. Les murs du temple et les visages des chrétiens semblent renouvelés. Mais surtout c'est un nouveau langage, ce sont de nouveaux chants qui n'ont rien de commun avec ceux des jours écoulés. Vous avez entendu déjà les accents de l'Eglise. Elle est comme dans le délire et l'égarément de la joie ; à chaque instant elle brise la phrase des Livres saints, elle entrecoupe le texte évangélique par les alleluias qui s'é-

chappent en désordre de son cœur et de ses lèvres. C'est qu'en effet, depuis le jour où le péché avait introduit la mort dans le monde, l'humanité salue aujourd'hui son premier jour de victoire. C'est aujourd'hui qu'après quatre mille ans de défaites, la vie a pris enfin une tardive revanche sur la mort. Ne vous étonnez donc pas si l'Eglise, si l'Epouse du Christ, si la Mère des chrétiens, en face du sépulcre qui vient de rendre ses victimes, jouit sans réserve de son triomphe, et semble savourer l'ivresse des représailles. « O mort, où est ta victoire ? O « mort, où est ce sceptre de fer dont tu nous frappais » : *Ubi est, mors, victoria tua ? ubi est, mors, stimulus tus*<sup>1</sup> ? Tout n'est-il pas permis à une épouse, à une mère, le jour où le tombeau lui rend et son époux et son enfant ? Laissons-lui donc insulter son ennemie vaincue et désarmée : « Je serai ta mort, ô mort ; je serai ton « aiguillon, ô enfer » : *Ero mors tua, o mors ; morsus tuus ero, o inferne*<sup>2</sup>.

Mais la résurrection glorieuse du chef n'est que le prélude et le signal de la résurrection des membres. Le Maître ressuscita à l'heure de l'aurore, au bienheureux matin des âges chrétiens ; nous ressusciterons, nous, le soir, au déclin des siècles. Jésus-Christ s'éveille le premier d'entre ceux qui dorment : *Primitiæ dormientium*<sup>3</sup> ; il est le premier-né d'entre les morts : *Primogenitus ex mortuis*<sup>4</sup> ; mais ces prémices du réveil, cette primogéniture de la résurrection promettent à tous les chrétiens un réveil, une résurrection semblable.

Or, apprenez, mes Frères, à quelle condition et par quels moyens les membres participent à la résurrection et à la vie ainsi reconquises. Non seulement Jésus-Christ est ressuscité et vivant : il est la résurrection et la vie.

1. I Cor. xv, 55. — 2. Ose. xiii, 14. — 3. I Cor. xv, 20. — 4. I Col., i, 18.

Lui-même l'a dit : *Ego sum resurrectio et vita* <sup>1</sup>. « Celui « qui mange ma chair et qui boit mon sang, je le res- « susciterai au dernier jour : » *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem...*, *ego resuscitabo eum in novissimo die* <sup>2</sup>. La résurrection n'est donc promise qu'à ceux-là seulement qui reçoivent le corps et le sang de Jésus.

Sans doute, tous se réveilleront au dernier jour : *Omnes quidem resurgemus* <sup>3</sup> ; mais le réveil se fera d'une façon bien diverse, les uns se réveilleront pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre éternel : *Alii in vitam æternam, alii in opprobrium sempiternum* <sup>4</sup>. Or, se réveiller pour la mort, pour la mort éternelle, est-ce là ce qu'on peut appeler la résurrection ? Mais ressusciter véritablement, c'est-à-dire se réveiller pour revivre et pour vivre désormais sans fin, quels sont ceux qui auront ce privilège ? Jésus vous répond : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem...*, *ego resuscitabo eum in novissimo die*.

O merveille ineffable ! L'Eucharistie, cet aliment divin, dépose dans nos membres corruptibles des germes de résurrection bienheureuse. Si notre chair mortelle doit un jour être revêtue du glorieux manteau de l'immortalité, Jésus nous dit que c'est au moyen de sa chair vivifiante et de son sang théandrique. Ma chair ressuscitée, mon sang glorifié, voilà le levain de l'immortalité reconquise, de la vie ressaisie sur la mort. Or, pour produire son effet, il faut que le levain soit mêlé à la masse, qui ne fermenterait jamais sans cela. Pareillement, pour atteindre à sa fin, mon corps ressuscité veut être mêlé à votre corps de mort ; mon sang, redevenu limpide et vermeil, veut être mêlé à votre sang. C'est à cette con-

1. Joan., xi, 25. — 2. Joan., vi, 55. — 3. I Cor., xv, 51

4. Dan. xii, 2.

dition, c'est par ce moyen que votre chair, réduite en poussière, se ranimera un jour, que votre sang glacé reprendra la chaleur et le mouvement : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem..., ego resuscitabo eum in novissimo die.*

Jésus est la résurrection ; mais aussi il est la vie, la vie éternelle. Or apprenez, chrétiens, comment cette vie entrera en vous, s'infiltrera en vous, vous possédera tout entiers, comment la vie éternelle deviendra votre vie. Ce n'est pas moi, c'est le Sauveur qui parle : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam.* Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, celui-là, dès ici-bas même, porte dans son sein la vie éternelle ; l'éternelle vie circule dans ses veines avec le sang de l'Homme-Dieu.

Et, maintenant, il y a des chrétiens, il y a des baptisés qui ont rêvé de créer à leur usage un christianisme sans la pâque, qui se flattent de l'espoir de trouver grâce, s'ils sont fidèles sur le reste et s'ils ne manquent qu'à ce point. Mais y ont-ils pensé ? L'Eucharistie est le centre où tout le christianisme se termine, c'est le résumé vivant et substantiel de la loi nouvelle. Le psalmiste l'avait chanté : « Le Seigneur, qui est miséricorde et encore miséricorde, « a fait un abrégé, un mémorial, un sommaire de toutes « ses merveilles : il a donné une nourriture à ceux qui le « servent » : *Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus : escam dedit timentibus se* <sup>1</sup>. Toutes les autres marques d'amour que Jésus avait prodiguées aux siens pendant sa vie devaient s'éclipser devant ce chef-d'œuvre final de sa tendresse : *Cum dilexisset suos qui erant in mundum, in finem dilexit eos* <sup>2</sup>. Tous les mystères aboutissent à l'autel eucharistique.

1. Ps cx, 4. — 2. Joan., xii, 1.

Le mystère de l'incarnation. Le Verbe s'est fait chair, le Fils de Dieu s'est fait homme, il a participé à notre nature, il a pris comme nous la chair et le sang. Mais Dieu ne prend que pour rendre ; il n'emprunte que pour restituer avec surcroît, avec usure. Il s'est fait homme pour nous diviniser par une adoption divine. Or, comment se fait cette adoption ? *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri* <sup>1</sup> : « A tous ceux qui l'ont « reçu il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » Il est vrai, pour celui qui n'atteindra pas l'âge de discrétion ou qui sera empêché par un obstacle invincible, il suffira d'avoir reçu Jésus-Christ par le baptême, par la foi. Et encore la théologie enseigne-t-elle, par son grand oracle saint Thomas, que ceux-là mêmes ne deviennent enfants de Dieu qu'en vertu de l'Eucharistie, soit parce que la puissance du baptême est une dérivation de l'Eucharistie, soit parce que l'Eglise, au moyen de la communion des Saints, supplée à la communion eucharistique de ceux qui ne la peuvent accomplir. Mais, en dehors de cette exception, c'est une loi générale et absolue : *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri*. Oui, l'adoption déifiante de tous les hommes, qui est l'extension, le prolongement, le but de l'incarnation, cette adoption se consomme par l'Eucharistie. Le Verbe divin a participé à la chair et au sang ; et c'est en nous rendant cette chair et ce sang spiritualisés, divinisés, qu'il fait de nous ses membres, ses frères, ses cohéritiers : *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri*. Et c'est tellement ce sens que l'Evangile attache à ces mots, qu'elle termine toute célébration du mystère eucharistique par la récitation de ce texte de l'Evangile.

Le mystère de la rédemption aboutit à la communion.

1. Joan. I, 12.



Jésus-Christ livre son corps pour vous : *Corpus quod pro vobis tradetur* <sup>1</sup> ; il verse son sang pour la rémission de vos péchés : *Sanguis qui pro vobis fundetur in remissionem peccatorum* <sup>2</sup> : voilà le mystère de la rédemption. Mais le moyen de nous appliquer les fruits de cette rédemption, le canal par lequel la vertu du sacrifice de la croix coule et dérive jusqu'à vous, écoutez encore et entendez ce contexte. « Prenez et mangez : ceci est mon corps qui sera « livré pour vous. » *Accipite et comedite : hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur* <sup>3</sup> ; « Prenez et buvez : ceci est mon sang qui sera versé pour vous » : *Accipite et bibite : hic est sanguis qui pro vobis fundetur in remissionem peccatorum*. Et enfin, voulez-vous participer à la résurrection de Jésus, voulez-vous vivre de sa vie éternelle ? Le texte même de cette homélie vous a tout dit à cet égard : « Celui « qui mange ma chair et qui boit mon sang, celui-là a la « vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour » : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem... ego resuscitabo eum in novissimo die* <sup>4</sup>.

Cela est-il clair, éblouissant d'évidence ? Y a-t-il moyen de se dérober à cette évidence ? Oui, l'Eucharistie est le complément et le terme de tous les mystères, elle est l'agent et le moyen de toutes les merveilles du temps et de l'éternité. Sachez-le donc, mon frère, c'est mutiler, c'est défigurer l'œuvre de la religion, c'est faire avorter tous les desseins de Dieu sur sa créature que d'accepter les autres devoirs et de rejeter celui-là, que d'accomplir toutes les autres observances et d'omettre cette pratique essentielle. Tout est inachevé dans la vie du chrétien, tant qu'il n'en vient pas à la communion.

Vous m'objectez : Le Sauveur a bien dit que celui qui

1. I Cor. xi, 24. — 2. Matth. xxvi, 28. — 3. I Cor. xi, 24.

4. Joan., vi, 55.

mange sa chair et qui boit son sang aura la vie en lui ; il en résulte que la communion est très utile, très salutaire ; mais le Sauveur n'a pas dit que la communion fût la seule manière d'avoir la vie, car il a dit aussi : « Celui qui connaît le Fils et qui croit en lui, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour<sup>1</sup> ». Détrompez vous, mon digne frère : ce dernier refuge vous échappe. Le devoir de la communion était trop capital, trop indispensable, pour que Jésus n'allât pas au-devant de votre objection. Ecoutez donc cette autre sentence : « Si vous ne mangez pas ma chair et si vous ne buvez pas mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous » : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*<sup>1</sup>. Ceci est-il décisif, ceci souffre-t-il aucune réplique ?

Ah ! mon frère, je n'entends pas vous décourager. Vous remplissez plusieurs des obligations de la vie chrétienne : je vous en loue. Vous venez à la messe, vous assistez au saint Sacrifice : j'applaudis de toute mon âme. Vous avez devant vous une table chargée de mets exquis ; mais, dites-moi, se nourrit-on par le désir et par les yeux ? C'est quelque chose d'avoir la vie devant soi ; mais ce qu'il faut à tout prix, c'est d'avoir la vie en soi, car, entendez bien la parole du Maître : « Si vous ne mangez pas ma chair et si vous ne buvez pas mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous » : *Vitam in vobis*. Mon frère, vous admirez, vous adorez, vous regardez avec attendrissement nos sacrés mystères : très bien. Mais votre admiration, vos adorations, vos regards, baignés peut-être de pleurs pieux, en définitive laissent l'aliment divin sur la table où il vous est offert. Vous avez la vie devant vous, vous n'avez pas la vie en vous, et vous mourez en présence de la vie : *Nisi manducaveritis, non habebitis vitam in vobis*. Mon frère, vous

1. Joan. vi, 40. — 2. *Ibid.* 54.

avez la vie tout autour de vous : elle est dans le cœur de votre pieuse compagne, dans le cœur de votre angélique fille, dans le cœur même de votre fils jusqu'ici plus fidèle que vous, elle est dans le cœur de vos serviteurs. Mon frère, la vie vous entoure, elle vous assiège, elle circule tout autour de vous ; mais vous ne l'avez pas en vous, et, tant que vous ne ferez pas l'acte décisif, vous êtes un mort au milieu des morts.

Que répondez-vous à cela ? Je voudrais bien communier, me dites-vous, mais... Quel est ce mais ? Prenez garde que ce mais ne m'accorde précisément tout ce que vous tenez peut-être le plus à me contester. Seriez-vous par hasard de ceux qui objectent que le précepte de la confession n'est pas écrit dans l'Evangile ? Je commence par vous dire qu'il y est très nettement exprimé. Mais, dites-moi, qu'importe le texte plus ou moins littéral sur la confession, si le texte sur la communion ne laisse pas l'ombre d'un doute ? Est-ce que vous vous décideriez jamais à communier sans confession et sans absolution ?

On lit dans les origines chrétiennes de l'Angleterre que les deux fils d'un prince converti au christianisme s'étant obstinés dans leur idolâtrie, voulurent exiger des missionnaires qu'ils leur donnassent pourtant cette même hostie blanche qu'ils avaient vu leur père recevoir dans le temple chrétien ; à quoi les apôtres répondaient qu'ils n'avaient qu'à recevoir le baptême et qu'on leur donnerait cette nourriture ; mais ces deux barbares ne voulurent à aucun prix du baptême et ils firent martyriser les missionnaires. Vous, mon frère, vous n'avez rien de commun avec ces barbares, puisque vous avez été baptisé, et, quoique baptisé, comme vous êtes pécheur, n'est-il pas vrai que, sans ce second baptême de la pénitence, vous n'oseriez vous avancer vers la table eucharistique ?

J'ai connu un soldat des dernières années de l'Empire,

qui avait longtemps et glorieusement servi la patrie, et qui en portait les traces authentiques sur son visage. Ce guerrier retiré des camps voulut s'instruire de la religion. Il ouvre l'Évangile et il y trouve ces mots : « Si vous ne mangez pas ma chair et si vous ne buvez pas mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Il referme le livre et il dit : Il faut communier, cela est évident par les paroles que je viens de lire. Or, s'il faut communier, il faut se confesser. Car j'aurais beau regretter et détester mes péchés en mon particulier, je sens que je n'aurais jamais l'audace de communier sans m'être préalablement confessé. L'argument est irrésistible, parce qu'il est tiré du fond même de la nature de l'homme. Ce soldat avait le coup d'œil du théologien. Etant donné le précepte divin de la communion, on peut dire que le précepte de la confession est de droit naturel : toutes les facultés de notre âme se soulèvent, se révoltent, toutes les puissances de notre être se récrient à l'idée de s'approcher de la table eucharistique sans s'être purifié au confessionnal. C'est ici le témoignage d'une âme naturellement chrétienne, à qui son bon sens fait dire ce qu'enseignait saint Paul : *Probet autem se ipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat* : « Que l'homme s'éprouve, qu'il se purifie, qu'il obtienne son pardon, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice<sup>1</sup>. »

Vous me dites : D'autres considérations me retiennent, des difficultés temporaires m'arrêtent. Les temps sont mauvais, les circonstances délicates ; la défaveur pèse aujourd'hui sur les hommes qui poussent jusqu'à ce point l'accomplissement du devoir chrétien.

Mon frère, est-ce que vous seriez du nombre de ceux dont il est parlé au chapitre XII de saint Jean, de ces hommes marquants qui croyaient en Jésus, mais qui n'osaient le marquer publiquement de peur d'être l'objet

1. I Cor. XI, 28.

d'une exclusion redoutée ? Est-ce que vous seriez de ceux dont l'évangéliste dit qu'ils ont aimé la gloire des hommes plus que la gloire de Dieu : *Dilexerunt enim gloriam hominum magis quam gloriam Dei* <sup>1</sup> ! La gloire n'est pas précisément notre idole, me répondrez-vous ; mais nous avons un avenir à ménager, nos propres intérêts et ceux des nôtres à garder, et nous devons éviter d'encourir la disgrâce. Mon frère, s'il s'agit de certaines pratiques de surcroît, de certaines choses de surérogation, j'accepte, et peut-être j'approuve et je conseille vos ménagements et votre réserve. Mais quand il s'agit du devoir commandé, le sacrifier à quelque considération que ce soit, c'est une félonie coupable. Si quelqu'un, dit le Seigneur, estime plus quoi que ce soit que mon service, il n'est pas digne de moi : *Non est me dignus* <sup>2</sup>.

Quand même vos pensées et vos ambitions d'avenir, quand même vos intérêts et vos nécessités de l'heure présente devraient en souffrir, vous ne seriez pas digne de Dieu, si vous ne saviez lui donner la préférence sur tout ce qui n'est pas lui. Parlant des épreuves des derniers temps, Jésus-Christ a dit : *Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus* <sup>3</sup>. Malheur à ceux qui concevront alors des projets ! malheur à ceux qui nourriront des espérances et subiront des nécessités ! malheur aux ambitieux et aux besogneux, placés dans l'alternative d'obéir à leur conscience ou de compromettre leurs intérêts dans ces jours-là : *Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus* !

D'ailleurs, M. F., est-ce que vous ne calomniez pas votre temps ? Faites votre devoir, faites-le résolument et non pas en tremblant et comme en demandant grâce, car alors cela donne un pied à vos adversaires ; agissez au grand jour, sans ostentation comme sans faiblesse, et votre

1. Joan. xii, 43. — 2. Matth. x, 37. — 3. Matth. xxiv, 49.

conduite sera respectée, comme on respecte celle de beaucoup de vos concitoyens qui n'hésitent point à rendre à Dieu tout ce qui appartient à Dieu.

Venez donc, mes Frères bien-aimés, répondez tous à l'invitation, ou plutôt obéissez tous au commandement de la grâce divine. Jeune homme en qui j'aime encore la franchise, l'ardeur, le charme du jeune âge : j'ai démêlé dans l'embarras de vos regards le premier feu des passions naissantes ; venez manger le froment des élus, venez boire le vin qui fait germer les vierges. Homme de l'âge mûr, époux, père, qui portez le poids des affaires et le lourd fardeau de la vie, venez à Celui qui est notre repos dans le travail, notre rafraîchissement dans la chaleur. Pécheur, encore malade de mille passions mal éteintes, venez à Celui qui est le médecin et le remède de nos âmes. Vieillards qui sentez que déjà la mort opère en vous, venez à Celui qui a réjoui votre jeunesse et qui vous prépare une vie éternelle. Et tous tant que nous sommes, atteints par la loi de la souffrance, en proie aux douleurs du corps et à celles du cœur, allons à Celui qui a dit : Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes surchargés, et je vous déchargerai, je vous soulagerai, pour le temps présent et pour les siècles des siècles. Amen.

---

## XVIII

### ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS LA CÉRÉMONIE DU SACRE  
DE MGT DE BRIEY, ÉVÊQUE DE ROSÉA, COADJUTEUR DE MEAUX

(IX MAI MDCCCLXXX)

*Ambulans autem Jesus juxta mare...  
vidit duos fratres... Et ait illis : Venite  
post me, et faciam vos fieri p̄dicatores  
hominum.*

Or Jésus, se promenant près de la mer,  
vit deux frères... Et il leur dit : Venez  
à ma suite, et je vous ferai devenir des pé-  
cheurs d'hommes.

(MATTH., IV, 18, 19.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Plus d'une fois, dans le cours des âges, notre grand Dieu a honoré une même famille en admettant à son service plusieurs de ses membres, désormais unis par une fraternité plus étroite que la fraternité du sang et de la nature. Sans remonter aux jours de l'ancienne loi, nous voyons le divin fondateur de l'Église débiter par l'appel de deux frères qui obéissent aussitôt à sa voix : ces deux frères se nommaient Simon Pierre et André. Bientôt après, il aperçoit deux autres frères, Jacques et Jean ; il les appelle, et ils le sui-

vent <sup>1</sup>. A partir de ce moment, les annales sacrées nous offrent de siècle en siècle d'autres exemples célèbres de ce privilège insigne. Saint Grégoire de Nazianze, sous les auspices duquel se place notre solennité d'aujourd'hui, s'est plu à célébrer ces deux frères, non moins frères par la piété que par le corps, et qui tous deux ont été pareillement élevés à la suprême sacrificature, Basile de Césarée et Grégoire de Nysse : *Non minus pietate quam corporibus fratres... ambo autem æque sacerdotes* <sup>2</sup>. Et si vous voulez lire la douloureuse mais glorieuse histoire des derniers jours de notre antique Église des Gaules, le deux septembre mil sept cent quatre-vingt-douze vous y montrera ces deux frères, Pierre et François de la Rochefoucauld, évêques de Saintes et de Beauvais, doublement frères par le sang qu'ils avaient reçu de leurs auteurs et par celui qu'ils ont versé sous le glaive des mêmes bourreaux.

Depuis ce jour, l'épiscopat français n'avait pas revu dans ses rangs, et il revoit aujourd'hui pour la première fois, deux frères revêtus d'une même dignité hiérarchique, en même temps qu'animés d'une même piété : *Non minus pietate quam corporibus fratres : ambo autem æque sacerdotes*. Et si leur sang issu de la même source n'est pas destiné à se mêler dans un même martyre, les temps dans lesquels ils auront à fournir leur carrière les autorisent trop à se dire l'un à l'autre, comme saint Basile le disait à son frère l'évêque de Nysse : « Nous sommes entrés dans une vie de brisement pour notre corps et d'accablement aussi pour notre âme, parce que cette vie, telle qu'elle s'offre présentement à nous, surpasse les forces humaines » : *Vitam ingressi sumus, quæ corpus nostrum conterit, ac animam quoque conficit, propterea quod vires nostras superat* <sup>3</sup>.

1. Matth., iv, 21-22. — 2. Orat. xi, ad Gregor. Nyssen., n. II.

3. S. Basil., ep. LVIII.



II. Pourriez-vous vous le dissimuler, mon jeune frère, et la vue du poids écrasant sous lequel nous succombons nous-même ne vous a-t-elle pas révélé d'avance la pesanteur de la charge qui vous échoit en ce jour ? Le premier souci d'un évêque, c'est la gloire de notre Père qui est aux cieux et la gloire de son Fils incarné, toujours vivant sur la terre par la doctrine et la loi de son Évangile et par la présence et l'autorité de l'Église son épouse.

Or, à l'heure qu'il est, non point par un attentat fortuit et accidentel, non point par un emportement subit de violence imputable à celui-ci ou à celui-là, mais comme évolution progressive et comme déduction logique de maximes sacrilèges élevées à la hauteur de principes et de dogmes sociaux ; à l'heure qu'il est, Dieu est sommé de céder la place à l'homme, de lui transporter sa souveraineté, de soumettre son décalogue et son évangile aux révisions de la loi humaine, de se dessaisir de la part qu'il s'était réservée sur le temps et sur l'espace pour le service de son culte, en un mot, de renoncer à tous ses droits désormais annulés devant les droits de l'homme. Et parce que l'Église est ici-bas la personnification de l'ordre divin, voici qu'elle est atteinte dans tous ses représentants et ses organes, dans toutes les diverses formes de son action, et jusque dans les conditions essentielles de son recrutement et de son existence. Ses plus généreuses milices sont condamnées à périr. Comme au temps d'Esther, le jour où l'édit a paru « a été un jour de ténèbres et de péril, de tribulation et d'angoisse, et une immense frayeur s'est répandue sur la terre. Toute la nation des justes est dans le trouble à l'aspect des maux qui l'attendent et du sort qu'on lui prépare<sup>1</sup>. » Seigneur mon Dieu, nos propres péchés, ou nos

1. Fuitque dies illa tenebrarum et discriminis, tribulationis et angustiae, et ingens formido super terram. Conturbataque est gens iustorum timentium mala sua, et praeparata ad mortem. Esther, xi 8, 9.

entêtements d'erreur, s'opposeront-ils à ce qu'elle soit entendue, à ce qu'elle soit exaucée, la prière qui, de tant et tant d'âmes, s'élève vers vous, vers vous notre unique libérateur ? Cette clameur unanime de toute la hiérarchie épiscopale et de toute la tribu ecclésiastique, ce cri de détresse de tant de pères et de mères de famille jaloux de la liberté des écoles où sont élevés leurs fils, cette confiance à la fois résignée et résolue de plusieurs milliers de sectateurs de la vie parfaite qui, vous ayant pris pour leur partage et leur héritage en ce monde, et ayant embrassé la pratique des conseils de votre Évangile, se sont voués à la culture intellectuelle et au service religieux des âmes : est-ce que tout cela ne montera pas jusqu'au trône de votre miséricorde et de votre toute-puissance ?

III. Mais, non contents de recourir à vous, qui êtes le Maître des maîtres, nous aussi, à l'exemple de notre glorieux devancier, et en nous appropriant ses propres expressions, nous oserons nous adresser respectueusement aux pouvoirs d'ici-bas. Ce n'est pas sous un régime d'institutions libres qu'on voudrait nous reprocher d'avoir redit des paroles que l'indépendance épiscopale pouvait faire arriver aux oreilles des Césars du quatrième siècle. Dieu sait d'ailleurs et nul n'ignore combien nous sommes attentifs à distinguer les responsabilités, à faire la part des temps et des situations, quels égards nous professons pour les personnes, quel gré pour leurs efforts et leurs intentions. Et parce que nulle amertume n'est entrée dans notre cœur, la loyauté de notre langage, écho de celui d'un si grand docteur, n'excitera aucune colère.

*Non solum verbis, sed etiam lacrymis deprecamur ne diutius catholicæ Ecclesiæ gravissimis injuriis afficiantur, et intolerabiles sustineant persecutiones et contumelias :* « Nous vous demandons, non seulement par nos paroles, mais

même par nos larmes, que les populations catholiques ne soient pas plus longtemps en butte à de si graves dommages, et qu'elles n'aient pas à subir des persécutions et des traitements intolérables. » Comprenez, dans votre sagesse, « qu'il ne sied pas et qu'il ne faut pas que qui que ce soit, à contre-cœur et avec répugnance, soit obligé de force à se livrer et à s'adjuger à ceux qui ne cessent de répandre les semences corrompues d'une doctrine viciée » : *Non decere et non oportere cogi et compelli, invitos et repugnantes, ut se his subjiciant et addicant, vi compressi, qui non cessant adulterinæ doctrinæ corrupta semina spargere.* « Le soin que vous prenez du gouvernement de la république, l'objet de vos travaux, de vos délibérations et de vos veilles, tendent à procurer à tous la jouissance d'une très douce liberté » : *Idcirco laboratis, et salutaribus consiliis rempublicam regitis, excubatis etiam et vigilatis, ut omnes quibus imperatis dulcissima libertate potiantur.* « Qu'il soit donc permis aux peuples de recevoir l'enseignement des docteurs et des maîtres auxquels ils donnent leur préférence » : *Permittat lenitas vestra populis ut quos voluerint, quos elegerint, audiant docentes.* « Et que personne n'ait la perversité de dénoncer là un mal ou un danger » : *Non quisquam perversus aut invitus maligna loquatur.* « Il n'y aura pas, dans notre réclamation, l'ombre de révolte ni de murmure séditieux : de notre côté, tout se passe avec calme, avec convenance, avec respect » : *Nulla quidem suspicio erit non modo seditionis, sed nec asperæ obmurmurationis : quieta sunt omnia et verecunda* <sup>1</sup>.

Et quand nous tenons ce langage, nous partageons avec notre très saint père le Pape, avec le prudent mais vaillant Léon XIII, le sentiment profond que nous plaçons

1. S. Hilar. Lib. I ad Constant. August., 1, 2, 3.

la cause des intérêts de la France autant que celle des intérêts de la religion <sup>1</sup>.

IV. C'est donc à travers bien des épines et des obstacles, ô notre pieux collègue, que vous entrez aujourd'hui dans l'héritage du trône épiscopal. Le saint docteur dont nous célébrons la fête veut que vous n'en soyez point surpris. « Rien de ce qui est grand, nous dit-il, n'est exempt d'épreuve et d'anxiété. Car il est dans la nature que ce qui est petit et vulgaire s'obtienne facilement ; mais que ce qui est élevé et sublime s'acquière au prix de beaucoup de labeurs et de difficultés <sup>2</sup>. » Dieu d'ailleurs, qui connaît votre timide nature, s'est plu à vous adoucir le fardeau du commandement. La défiance extrême que, vous aussi, vous avez de vos forces, vous eût fait redouter tout d'abord le gouvernement d'un grand diocèse. Mais il vous est donné de pouvoir dire encore avec notre saint de ce jour : « En commun avec un père si bienveillant et d'une expérience si remarquable, je ne refuse point d'entreprendre la tâche » : *At nunc quidem cum præclaro parente curam hanc suscipere non recuso*. Et si la rare modestie du vénérable et très digne pontife m'interdit la continuation de ce texte, la grande figure de Bossuet qui se dresse désormais derrière vous comme derrière lui, m'autorise pourtant à ajouter : *Velut magnæ aquilæ et altissime volanti pullus non inutilis e propinquo advolans* <sup>3</sup>. Oui, au-dessous de cet aigle sublime et dont

1. Discours de S. S. Léon XIII aux pèlerins français dans l'audience du 25 avril dernier.

2. Quod si per tentationes et impedimenta throni hereditatem consequaris, non est cur tibi hoc mirum videri debeat. Nulla res magna probationis et anxietatis est expers. Natura enim ita comparatum est ut res humiles et abjectæ facili negotio parentur, res autem sublimes et excelsæ, non nisi summo studio et difficultate. S. Greg. Naz. Orat. XIII, in consecrat. episcopi Doarens.

3. Orat. XII, ad Patrem, n. 5.

l'essor est si hardi, ce sera toujours une gloire pour un évêque de Meaux d'être le fils de l'aigle, et de pouvoir, par droit de succession, s'appuyer sur ses écrits pour se rapprocher de son vol : *Velut magnæ aquilæ et altissime volanti pullus non inutilis e propinquo advolans.*

J'ai parlé de ses écrits. La première page des œuvres de ce grand homme, qui était, avant tout, un grand évêque, à savoir la lettre latine placée en tête de ses belles et utiles notes sur les psaumes, lettre adressée au chapitre cathédral, au clergé des paroisses et aux corps religieux de son diocèse, vous donnera le témoignage de l'estime qu'il professait pour eux, pour leur piété, leur zèle industrieux, pour leurs travaux associés aux siens, et du désir qu'il avait de faire connaître aux générations suivantes la douce unanimité en laquelle ils vivaient dans la maison du Seigneur <sup>1</sup>.

Vous l'avez appris des sources les plus sûres, mon cher Seigneur : la même consolation vous est réservée. Si plus d'un sujet de tristesse s'offre à vous, les dédommagements seront nombreux, et les moyens d'opérer le bien vous seront largement offerts par des mains à la fois chrétiennes et généreuses.

V. Descendez donc courageusement dans l'arène que vous n'avez point recherchée, mais qui vous a été ouverte par le prince des pasteurs. A l'exemple de votre frère aîné, jetez vos filets dans la haute mer <sup>2</sup>. Si je n'ose espérer que les temps et les lieux comportent pour vous l'une de ces pêches miraculeuses qui vont à rompre les filets <sup>3</sup>,

1. Sit ista testificatio publica quanti ego vos faciam, quanti pietatem industriamque vestram ac labores vestros nostris sociatos... et quam suaviter in domo Domini versemur unanimes. — Epist. Meldensis episcopi, iv nonas junii mdcxc. Edit. de Lebel, T. I, p. 4.

2. Luc., v, 4. — 3. *Ibid.*, 6.

votre capture pourtant ne laissera pas d'être abondante, et votre labeur ne sera pas inutile dans le Seigneur <sup>1</sup>. Tous ceux qui vous entourent savent que vous n'avez jamais reculé devant le travail, que vous avez été constamment prêt pour toute sorte de bonne œuvre, et que, sans plaindre votre peine, vous avez toujours aimé à porter secours à vos frères dans le sacerdoce, ainsi qu'à votre évêque, en compagnie duquel vous faisiez, à votre insu, l'apprentissage des devoirs de la visite pastorale. Votre épiscopat sera pour le chapitre de cette église cathédrale un nouveau titre d'honneur, pour votre famille un fleuron de plus ajouté à sa noble couronne. Une joie vous manque aujourd'hui, et elle nous manque à tous. Celui qui par ses longues stations devant les saints autels semblait avoir fait de la maison du Seigneur sa propre maison, les infirmités de l'âge le retiennent aujourd'hui hors de ce temple où il vit une première fois l'onction du chrême inonder la tête d'un de ses fils. Sa prière pourtant ne vous aura pas fait défaut, et, de loin, nous envoyons à cette heureux père de deux évêques toutes nos congratulations sympathiques et respectueuses.

J'aurais voulu que, comme autrefois Basile, « déjà depuis quelque temps évêque de Césarée, consacra son frère l'évêque de Nysse par ses sacrifices mystiques et lui conféra le suprême caractère du sacerdoce <sup>2</sup> », pour vous aussi la grâce de l'épiscopat découlât de ces mains fraternelles qu'il m'a été donné de consacrer il y aura bientôt quatre ans, et qui sont riches de tant de mérites et de vertus. Du moins elles se seront unies aux miennes sur votre tête,

1. I Corinth., xv, 58.

2. Interea insignis inter sanctos Basilius, magnæ Cæsareæ declaratus antistes, mysticis sacrificiis suis fratrem consecrans, ad summum presbyterii dignitatem pervexit. S. Græg. Nyssen., Orat. de vita S. Macrinæ, ap. Migne, Patrol. Græc. T. XLVI, col. 974.

avec ces autres mains faites au tour, c'est-à-dire agiles pour tout bien, et pleines d'hyacinthes<sup>1</sup>, c'est-à-dire chargées des pierres précieuses de la doctrine<sup>2</sup>. Escorté des prières et des vœux de toute cette assistance fidèle, riche de tous les dons et comblé des bénédictions célestes, levez-vous, ô mon frère, et, à votre tour, versez sur tous et sur chacun de nous cette bénédiction épiscopale dont les prémices ont une efficacité particulière, en attendant que vous alliez bientôt la porter au peuple qui deviendra votre peuple. Amen.

1. Cantic., v, 14.

2. Les assistants du cardinal consécrateur ont été Mgr l'évêque de Saint-Dié, frère de l'élu, et Mgr l'évêque d'Anthédon, auxiliaire de Poitiers.

---

## XIX

### HOMÉLIE

PRONONCÉE EN LA SOLENNITÉ DE LA PENTECÔTE

DANS LA CATHÉDRALE D'ANGOULÊME.

(XVI MAI MDCCCLXXX.)

*Emitte Spiritum tuum, et creabuntur,  
et renovabis faciem terræ.*

Vous enverrez votre Esprit, et il se fera une  
seconde création, et vous renouvellerez la  
face de la terre.

(Ps. ciii, 30.)

---

MONSEIGNEUR,

I. J'avais à cœur depuis longtemps d'acquitter la dette que m'ont fait contracter vos pieuses et fraternelles prévenances, et je remercie la bonté divine qui, à travers tant d'obstacles et de traverses dont notre vie est semée, m'a permis de venir aujourd'hui vers vous et vers votre peuple. Et puisque vous m'avez appelé à l'honneur de célébrer solennellement les saints mystères, obéissant encore à votre désir, j'adresserai à cette nombreuse et pieuse assistance quelques paroles familières sur l'objet de cette grande solennité, comme je l'aurais fait à Poitiers pour mon propre peuple.

Cette solennité, M. T. C. F., renferme les plus riches trésors de lumière et de grâce. Elle nous révèle la plus



haute, la plus sublime théologie, et nous montre à quel degré il a plu à Dieu d'élever sa créature. Que d'autres érigent des autels à la raison déifiée de l'homme ; qu'ils célèbrent à l'envi les attributs et les droits souverains de l'humanité : nous dirons, nous, que la révélation divine a placé l'homme sur un trône de gloire bien supérieur à toutes les gloires de sa condition naturelle. Remontons à l'origine des choses.

II. Le Tout-Puissant, sorti de son éternel repos, après avoir préparé pendant les six jours de la création cette magnifique demeure pour une créature privilégiée, avait enfin pétri de ses mains le limon qui allait former le corps de l'homme. Se penchant sur cette statue inanimée, nous dit la sainte Ecriture, il souffla sur sa face un souffle de vie, et l'homme devint âme vivante : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem*<sup>1</sup>. Déjà, dans les jours précédents, la vie avait fait son apparition sur la terre, et Dieu avait introduit dans la scène de la création des êtres animés. Mais cette vie moins noble, moins élevée, Dieu l'avait fait jaillir du néant par un simple commandement. Quand il s'agit de l'homme, c'est le souffle même de Dieu qui va éveiller en lui la vie : non pas seulement la vie organique et animale, non pas seulement la vie de la raison, de l'intelligence, de l'esprit, du cœur, telle qu'elle peut exister dans l'état de simple nature. Non, c'est quelque chose de plus. Cette âme, qui est la forme substantielle du corps et qui lui communique la vie, elle est en elle-même une âme vivante ; et la vie que l'opération divine vient de verser en elle est une vie supérieure et transcendante, une vie surnaturelle et divine, c'est la vie de la gloire. *Inspiravit*

1. Gen. i, 7.

*in faciem ejus spiraculum vitæ* : en inspirant sur son visage le souffle de vie, l'Esprit-Saint, qui est le souffle de Dieu, avait passé dans l'âme de l'homme ; ç'avait été, dès le commencement, une seconde création, supérieure à la première ; ç'avait été une seconde et plus admirable face de la condition humaine : *Emittes Spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem terræ*. Dès ce premier jour, on peut dire que Dieu avait fait part à l'homme de son propre Esprit : *Quoniam de Spiritu sancto dedit nobis* <sup>1</sup>.

III. Mais l'homme ne sut pas garder l'Esprit de Dieu en lui : il le chassa de son âme par le péché ; et aussitôt, avec la création seconde qui s'évanouissait, la création première elle-même était profondément atteinte et blessée, et la face de la terre était *détournée*, le mal était si grand qu'il paraissait sans remède. Encore qu'il eût ménagé tout aussitôt à l'homme déchu le moyen de reconquérir l'Esprit de vie, l'Écriture nous apprend que Dieu se repentit d'avoir fait l'homme : *Pœnituit enim quod fecisset hominem* <sup>2</sup>, et que, dans son sentiment profond de douleur en voyant ses desseins trompés : *Tactus dolore cordis intrinsecus*, il se dit à lui-même : « Mon Esprit ne « restera pas dans l'homme, parce que l'homme est chair » : *Dixitque Deus: Non permanebit Spiritus meus in homine in æternum, quia caro est* <sup>3</sup>.

Or, étant donné cette incompatibilité entre le Dieu qui est esprit et la créature qui est chair, comme l'amour de Dieu voulait triompher de ces difficultés, il se fit une admirable économie. L'homme qui était chair ne pouvant remonter jusqu'à Dieu qui est esprit, ce sera Dieu lui-même en la personne du Verbe, qui descendra vers l'homme en se faisant chair : *Et Verbum caro factum est, et*

1. Joan. iv, 13. — 2. Gen. vi, 6. — 3. *Ibid.* 3.

*habitavit in nobis*<sup>1</sup> : « Et il s'est fait chair et il a habité « parmi nous » ; et après avoir poursuivi sur la terre son œuvre de rédemption, après l'avoir consommée sur la croix, étant sorti glorieux du sépulcre et remonté vers son Père, il nous envoie de nouveau du ciel son Esprit, et c'est la plus grande révolution ou, si vous le voulez, le plus grand revirement qui se soit jamais accompli dans le monde : *Emittes Spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem terræ* : « Vous enverrez votre Esprit, il se produira une seconde création, et vous renouvellerez la face de la terre. »

IV. C'est le mystère de ce jour. Jusque-là, dit l'apôtre bien-aimé, « l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce « que Jésus-Christ n'avait pas encore été glorifié » : *Nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus erat nondum glorificatus*<sup>2</sup>. « Il est avantageux pour vous, disait le Sauveur, « que j'aïlle vers mon Père<sup>3</sup> ! » car, si je reste parmi vous, vous ne vous attacherez qu'à ma présence humaine, corporelle, charnelle. Or, je ne me suis fait chair que pour vous rendre mon Esprit. « Ma chair n'est que le « moyen ; c'est l'esprit qui vivifie » : *Caro non prodest quidquam ; Spiritus est qui vivificat*<sup>4</sup>. Il faut donc que « je m'en aille ; sans quoi, mon Esprit ne viendra pas « en vous ; quand je m'en serai allé, je l'enverrai vers « vous »<sup>5</sup>, et il demeurera en vous. Encore une fois, c'est là le mystère de ce jour ; comme fruit de l'incarnation et de la rédemption, l'Esprit de Dieu a été rendu à la terre.

Le Verbe divin, par une insufflation plus puissante encore que celle du premier jour, avait déjà communiqué le Saint-Esprit à la personne de ses apôtres : *Insuperflavit et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum*<sup>6</sup>. Mais il devait

1. Joan. 1, 14. — 2. *Ibid.* vii, 17. — 3. *Ibid.* xvi, 1. — 4. *Ibid.* vi, 64.

5. *Ibid.* xvi, 7. — 6. *Ibid.* xx, 22.

s'opérer une descente plus solennelle, plus générale de l'Esprit-Saint sur la terre. Elle eut lieu, ainsi qu'elle avait été annoncée, au jour de la Pentecôte, vers la neuvième heure du matin. Les Actes des Apôtres nous en ont donné tout à l'heure le détail. Depuis ce jour, la présence de l'Esprit-Saint dans les âmes, la présence de l'Esprit-Saint dans les sociétés humaines, c'est pour les âmes, pour la face de la terre, une seconde création et un véritable renouvellement : *Emitte Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.*

V. Pour les âmes, c'est une seconde création. Jésus-Christ le disait dès le début de sa mission d'enseignement : *Oportet vos nasci denuo* : « Il faut que vous naissiez une « seconde fois. » Or, entendez comme il s'en explique pour éclairer son interrogateur : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest intrare in regnum Dei* <sup>1</sup>. L'entrée dans le royaume spirituel de Dieu est à la condition de naître de l'eau et du Saint-Esprit. Dans le baptême, c'est l'Esprit-Saint, moyennant l'énergie du sang de Jésus-Christ, qui opère par l'eau ; et cette opération n'est pas matérielle et charnelle, mais spirituelle et surnaturelle : *Tres sunt qui testimonium dant in terra : Spiritus et aqua et sanguis* <sup>2</sup>. Entendez-vous ? l'esprit, l'eau et le sang. L'homme une fois introduit dans ce royaume de Dieu est supérieur à la nature ; il est entré dans un ordre qui dépasse celui de la création première. Il y a moins de distance du néant à l'être, par conséquent moins de distance de l'être animé à l'être raisonnable, qu'il n'y en a de l'homme naturel au chrétien. Un atome de grâce est plus grand que toutes les richesses de la nature. Ce qu'il y a de moindre de l'élément divin est

1. Joan. iii, 5, 7. — 2. I Joan. v, 7.

plus beau que tout ce qu'il y a de plus élevé dans les facultés humaines : *Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus* <sup>1</sup>.

Donc, vous dirai-je avec l'Apôtre, « n'allez pas contrister l'Esprit-Saint, n'allez pas éteindre l'Esprit-Saint » : *Nolite contristare Spiritum* <sup>2</sup>. *Spiritum nolite extinguere* <sup>3</sup>. Vous affaiblissez, vous contristez, vous exilez l'Esprit-Saint, quand vous perdez la grâce ; vous l'éteignez sans ressource, quand vous perdez la foi. Et comme le souffle, la respiration, c'est la vie du corps, l'Esprit-Saint est la vie de l'âme : perdre l'Esprit Saint, c'est rendre le souffle, c'est mourir : *Spiritum nolite extinguere*. Il ne reste alors que la nature affaiblie, la raison blessée, et la liberté amoindrie par le divorce violent qu'elles subissent.

Comment ! me dites-vous, est-ce que ma raison ne me suffit pas ? — Mon frère, êtes-vous bien assuré d'être raisonnable, si vous n'êtes pas chrétien ? J'entends saint Athanase me dire : Comment seraient-ils raisonnables ceux qui interdisent à la raison de connaître le Verbe qui est la raison de Dieu ? Quand Dieu parle, est-il raisonnable de ne pas lui obéir ?

Mais enfin, me dites-vous, je ne suis pas athée, je ne suis pas matérialiste ; je fais profession d'être spiritualiste. — Je vous en félicite, mon frère ; mais entendez saint Hilaire : *Nemo spiritualis nisi qui regitur a Spiritu Sancto* : « On n'est l'homme spirituel qu'autant qu'on est régi par l'Esprit-Saint ». C'est quelque chose de n'être pas esclave de la chair, de faire prédominer en soi, dans une certaine mesure, la loi de la raison et de l'esprit : cela se rencontre souvent chez les Gentils. Mais l'homme spirituel du christianisme se régite par une lumière plus haute, par un esprit de Dieu. Que le philosophe chrétien

1. 1 Cor. I, 25. — 2. Ephes. IV, 30. — 3. 1 Tessal., V, 19.

se défende donc d'être charnel, d'être sensualiste, d'être matérialiste, à la bonne heure. Hélas ! et encore ! s'il se qualifie spiritualiste, le nom n'est acceptable qu'à la condition de lui attribuer un sens très déprimé, et qui ne signifiera jamais l'homme spirituel de l'Evangile et de la doctrine chrétienne.

Pournous, dit l'Apôtre, nous avons « le sens du Christ <sup>1</sup> », le sens chrétien. Ce sens surnaturel nous a été donné « afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous « soyons posés, établis dans son vrai Fils » <sup>2</sup>. Ceci ne fait pas de nous une race séparée du reste de l'humanité ; nous admirons tout ce qui est humainement admirable, nous conformons nos jugements à vos jugements, nous associons nos transports et nos enthousiasmes à vos transports et à vos enthousiasmes : *Si tamen Spiritus Dei habitat in vobis*, « à la condition pourtant que l'Esprit de Dieu habite « en vous <sup>3</sup> », ou du moins que vous n'êtes pas animés de l'esprit contraire, « car, si quelqu'un n'a pas l'esprit « du Christ, il n'a pas l'esprit de Dieu » : *Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus* <sup>4</sup>. « Ceux qui sont sous l'action de Dieu, ceux-là seulement sont les fils de Dieu » : *Quicumque enim Dei aguntur, ii sunt filii Dei* <sup>5</sup>.

VI. Vous enverrez votre Esprit, Seigneur, et ce sera une seconde création, et vous renouvellerez la face de la terre. C'est qu'en effet la mission de l'Esprit-Saint n'a pas seulement pour objet de modifier et de perfectionner les âmes, mais encore de renouveler et de perfectionner la terre, c'est-à-dire les peuples, les sociétés. Je n'ai plus le temps de vous dire comment le christianisme a transformé la face du monde, et la civilisation nouvelle dont

1. I Cor., II, 16. — 2. I Joan. V, 20. — 3. Rom., VIII, 9.

4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*, 14.

il l'a enrichi. Mais ce qui existe pour vous désormais à l'état de démonstration acquise, c'est la nécessité de la permanence de l'Esprit de Dieu au sein des sociétés. Ce qui arrive aux peuples quand l'esprit de l'homme exile l'esprit de Dieu, notre pays l'a vu de ses yeux, et puisse-t-il ne plus le voir de nouveau ! Ah ! que deviendrait le monde si l'Eglise n'y conservait l'esprit de Dieu ?

Mais elle ne conservera cet Esprit qu'à la condition de combattre l'esprit contraire. Attaquée, elle se défend : c'est son droit et son devoir. Ce qui a été annoncé à son divin Epoux, c'est son histoire à elle-même : *Dominare in medio inimicorum*<sup>1</sup>. Toujours reine, toujours affaiblie, son rôle ici-bas est militant.

Plus d'une fois, elle aura paru vaincue. Dans les derniers temps, son règne extérieur semblera décliner. Il lui avait été dit par les prophètes : *Bellabunt adversus te, et non prævalebunt*<sup>2</sup>. « Ils guerroyeront contre toi, et ils ne prévaudront pas. » Mais le prophète du dernier âge a paru tenir un autre langage : *Datum est bestiæ bellum facere cum sanctis et vincere eos*<sup>3</sup> : « Il a été donné à la bête de faire la guerre contre les saints et de les vaincre » ; mais cette victoire du dernier moment sera le prélude d'une prochaine défaite et d'une ruine définitive.

Vous tous, mes Frères, si vous êtes condamnés à voir le triomphe du mal, ne l'acclamez jamais, ne dites jamais au mal : Tu es le bien ; à la décadence : Tu es le progrès ; à la nuit : Tu es la lumière ; à la mort : Tu es la vie. Sanctifiez-vous dans les temps où Dieu vous a placés ; géissez des maux et des désordres que Dieu tolère, opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts, toute votre vie pure des erreurs, libre des entraînements mauvais, de telle sorte qu'après avoir vécu ici-bas unis

1. Ps. cix, 2. — 2. Jerem., I, 19. — 3. Apocal. xiii, 7.

avec l'Esprit du Seigneur, vous soyez admis à ne faire qu'un avec lui dans les siècles : *Qui adhæret Domino unus spiritus est.* Amen <sup>1</sup>.

<sup>1</sup>. I Cor., vi, 17.





**SUPPLÉMENT**  
**AUX ŒUVRES ÉPISCOPALES**  
**DU**  
**CARDINAL PIE**



# I

## DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU PETIT SÉMINAIRE DE  
MONTMORILLON.

(XXIX JUILLET MDCCCLI.)

---

MES CHERS ENFANTS,

Trop rarement il m'a été donné jusqu'ici de me trouver au milieu de vous. Aussi, parmi les pérégrinations continuelles et les labeurs sans nombre de ces premiers temps de mon épiscopat, je n'ai cessé de me plaindre, comme ferait un jeune père de famille, entraîné presque toujours par la nécessité, par les affaires, loin du toit qui abrite d'aimables enfants qu'il connaît à peine et dont il n'est pas encore connu.

Ai-je donc besoin de vous dire, mes jeunes amis, que c'est pour moi un vrai bonheur de prendre part aujourd'hui à l'innocente allégresse de vos triomphes, et de clore l'année scolaire par cette fête joyeuse où tous, enfants, parents, maîtres et pasteurs, mettent en commun leurs émotions, leurs présages et leurs espérances ?

Mon cœur m'abuse-t-il ? Dans cette distribution des vertes couronnes dont parle le poète, de ces lierres

tressés en guirlandes pour les doctes fronts : *Doctorum hederæ præmia frontium* ; dans ces applaudissements chaleureux et désintéressés des condisciples et des rivaux ; dans ce battement des mains de tous les témoins d'un si doux spectacle ; dans ce battement plus secret des cœurs et dans cet applaudissement silencieux des pleurs paternels, maternels surtout ; dans toute cette pompe délicieuse, il m'a toujours semblé démêler quelque chose de plus que terrestre. Outre que la renommée conquise par l'enfant studieux, intelligent, vertueux, le signale d'avance à la société comme un de ses ornements futurs, comme un des trésors qui doivent l'enrichir, comme un des soutiens qui doivent l'appuyer ; ici cette aurore de gloire, ce commencement de triomphe laissent entrevoir aux yeux pénétrants une gloire plus étendue, des conquêtes plus éclatantes, je veux dire, mes enfants, la gloire, la conquête de cette couronne que vous êtes tous appelés à recevoir des mains éblouissantes du Rémunérateur suprême, et la gloire aussi, la conquête de ces autres couronnes que la plupart d'entre vous vous devez, de vos mains victorieuses, composer et tresser pour d'autres fronts qui vous seront redevables de leur éclat éternel.

Sachez-le donc bien, chers enfants, l'application qui vous a mérité ces diadèmes de verdure, est la compagne à peu près inséparable des mérites que Dieu couronne dans les cieux. La science seconde merveilleusement la vertu ; la vertu est l'auxiliaire presque indispensable de la science. L'adolescence pieuse est plus facilement docte, et la docte adolescence est plus facilement pieuse.

Le jeune homme innocent est protégé par l'étude, et par le travail soutenu, contre les dangers qui menacent sa vertu ; et la vertu reconnaissante conserve à la science un sanctuaire digne d'elle en fermant cette jeune âme

à l'envahissement des passions impures et déréglées. Cette dépendance réciproque, cette conspiration amicale du travail et de la bonne vie, de l'innocence et des lettres, que de fois nous l'avons constatée ! Presque toujours, dans les luttes scolaires, nous avons vu le premier rang appartenir à la piété unie au savoir.

Au contraire, et trop souvent nous l'avons reconnu, les ressources du plus beau talent naturel, ou même acquis, s'éteignent et s'épuisent bientôt dans l'intelligence, quand l'innocence périt ou seulement s'affaiblit dans le cœur. Comme aussi la nature la plus heureuse, la plus portée au bien, ne tarde pas à se corrompre et à se pervertir, quand elle s'abandonne à la mollesse et à l'insouciance. On dirait que le goût du beau et l'amour du bien ne savent pas exister l'un sans l'autre, puisque l'ignoble oisiveté est la ruine de la vertu, et que le vice donne le coup de mort au génie.

Aimez donc, mes enfants, aimez avec une sainte passion, non pas seulement la sagesse, mais la forme même de la sagesse : c'est-à-dire les sciences libérales, les arts innocents et honnêtes. Faites marcher de front le saint amour de Dieu et le chaste amour des belles-lettres. Si le goût de la saine littérature était exilé du reste de la société, il faudrait, comme par le passé, qu'il trouvât son dernier asile dans l'Eglise. — Cet incomparable fabuliste, qui a tout vu et qui a tout dit, n'affirme-t-il pas que : *Jadis l'Olympe et le Parnasse étaient frères et bons amis* ? N'en déplaise à ce charmant et naïf oracle, le Parnasse et l'Olympe n'ont point fait divorce ; leur fraternelle amitié subsiste encore, et elle sera de tous les temps. En d'autres termes, pour appliquer cette maxime à notre sujet, rien ne s'accorde mieux que la religion et les lettres, la piété du cœur et la culture de l'esprit. Oui, une des routes les plus sûres, comme les plus riantes, qui

conduisent à la sainte montagne, c'est le sentier fleuri de la docte colline. Et s'il est permis d'user du vocabulaire païen pour exprimer une vérité chrétienne, le Parnasse mène toujours à l'Olympe. C'est pourquoi, dans ces lauriers de l'étude, lauriers corruptibles sans doute, que vous allez cueillir aujourd'hui, aimables enfants, mon cœur paternel, ma foi attendrie pressentent pour vous d'autres lauriers, d'autres palmes, que le soleil ne saurait dessécher, que les années ne sauraient flétrir.

Mais voici que l'horizon s'agrandit, et que ma pensée s'étend à de plus larges proportions.

Un de nos rois a dit, avec une richesse et une élégance de poésie que son siècle n'a pas égalée, que *le poète donne* plutôt qu'il ne reçoit *les couronnes*. Vous aussi, jeunes élèves du sanctuaire, vous aurez ce glorieux privilège, qui est l'apanage du prêtre bien plus que du poète. Et quelles couronnes que celles dont vous serez les dispensateurs ! En subjuguant les cœurs, en faisant éclore les vertus, en développant les nobles sentiments, en inspirant les actions grandes et généreuses, vous ferez resplendir au front des hommes l'auréole la plus éclatante et la plus durable. Or ces conquêtes, ces succès seront le fruit de votre parole. Sans doute la vérité évangélique est féconde par elle-même et de son propre fonds. Qui ne sait cependant tout le secours qu'elle emprunte à la littérature et à l'éloquence ? Saint Augustin sera notre oracle à cet égard. « L'art des rhéteurs, dit-il, se prêtant indifféremment à persuader le vrai et le faux, qui oserait soutenir que la vérité, en la personne de ses défenseurs, doit rester désarmée contre le mensonge, de telle sorte que ceux qui se font apôtres de l'erreur sachent employer toutes les ressources du langage, et que les apôtres de la vérité ne puissent qu'ennuyer et fatiguer par leur incorrection et leur froideur ?... Puisque le talent de la parole humaine est

susceptible de tourner au triomphe du bien ou du mal, pourquoi les bons ne voudraient-ils pas y exceller dans l'intérêt de la cause divine, lorsque les méchants savent si bien l'usurper au profit de la cause de l'iniquité ?... » Et le même docteur continue : « Si vous parlez avec solidité, mais sans agrément, le fruit de votre parole pourra parvenir à quelques rares esprits, merveilleusement zélés, qui accueillent la vérité avec faveur lors même qu'elle se présente sous des dehors abjects et incultes... Mais, croyez-moi, il en est de la doctrine comme de la nourriture ; et à cause d'une infinité d'hommes dégoûtés, il faut assaisonner les aliments même nécessaires à la vie. »

Ainsi, jeunes lévites (je vous l'ai déjà dit, et je veux vous le répéter en ce moment), le succès de vos travaux littéraires importe beaucoup à celui de vos travaux à venir. Il est des natures choisies, des âmes délicates, qu'une bouche illettrée, un langage vulgaire ne gagneront jamais à la vérité ou à la vertu, tandis qu'elles ne sauraient pas résister à la sainte séduction d'une parole éloquente et distinguée. Si d'autres avantages manquent au ministre de Dieu, il faudrait qu'il eût toujours du moins celui qui supplée, qui efface tous les autres, et que l'Esprit-Saint appelle « la beauté de la parole » : *Et eloquio decorum*.

Or c'est à votre âge, et par l'étude assidue des règles et des modèles du langage, que l'on acquiert pour le reste de la vie cette faculté et cette noblesse de style, ce goût exquis et sûr, cette touche fine et achevée, en un mot ce quelque chose d'original, de doux et d'élevé, faute duquel le talent commun ou médiocre est séparé du mérite supérieur par une nuance qui, pour être indéfinissable, n'en est pas moins infinie.

Tout à l'heure donc, mes enfants, tandis que vos travaux de cette année vont recevoir leurs récompenses, ma



pensée se portera plus loin, c'est-à-dire vers les résultats précieux de cette instruction solide et variée que vous avez acquise, et qui servira si bien votre ministère de grâce et de salut. Je ne saurais vous le dissimuler : quand je vois un aimable jeune homme tenir en ses mains les palmes réunies de la sagesse et de la poésie, de la littérature et de la piété, mon cœur s'émeut, mon esprit se laisse aller aux plus heureux présages ; les plus délicieuses espérances viennent me sourire. Et tandis que l'élève fortuné fléchit sous le poids des couronnes, et qu'au milieu d'une assemblée qui le poursuit de ses applaudissements répétés, *les diadèmes vont sur sa tête pleuvant*, moi, lisant dans l'avenir avec mes yeux et ma sollicitude de pasteur, je crois voir déjà des multitudes de diadèmes et de couronnes qui s'échappent de ses mains, et qui parmi les applaudissements des anges et des élus, vont se placer pour une éternité sur des milliers de fronts rayonnants d'innocence et de gloire.

J'ai trop longtemps parlé. Et pourtant je ne puis finir, mes jeunes amis, sans vous féliciter tous, et ceux qui se destinent à l'Eglise, et ceux qui se réservent aux diverses carrières de la société, du bonheur que vous avez de couler vos premières années dans cette incomparable demeure, si magnifiquement favorisée par la nature, si riche de ses traditions et de ses souvenirs. Je ne veux pas louer devant vous le dévouement et le savoir de vos maîtres : l'homme éminent qui gouverne cette maison a conquis, dans toute cette province, une juste renommée qui le place au-dessus de nos éloges. Je veux dire pourtant, et non sans quelque orgueil, que la religion tient toujours ici le sceptre de la science et des belles-lettres, et qu'elle peut montrer avec une égale complaisance les élèves qu'elle dirige vers le sanctuaire ou qu'elle prépare pour le siècle.

---

## II

# HOMÉLIE

POUR LE XVI<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE, PRONONCÉE  
A LA LANDE-CHASLE.

(XIX SEPTEMBRE MDCCCLII.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Je veux m'attacher aux dernières paroles de cet évangile que vous venez d'entendre. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous enseigne à ne point convoiter ici-bas une position supérieure à celle que la divine Providence nous a marquée; et pour sanction de cette doctrine il ajoute que « celui qui s'élève sera humilié », et que « celui qui s'humilie sera élevé<sup>1</sup> ».

Oui, mes très chers Frères, savoir se contenter ici-bas du rôle et de l'emploi qui nous ont été assignés par le Père de la grande famille, c'est en cela que consiste en grande partie la perfection du chrétien. Il sait, le chrétien, que dans la famille dont il fait partie, dans la famille des enfants de Dieu, toutes les places sont honorables; et que si ces places sont inégales, néanmoins la meilleure pour chacun est celle qui lui appartient d'après l'ordre établi de Dieu. Entendez à cet égard, mes Frères, de belles paroles que le catéchisme du concile de Trente me fournit précisément comme développement de cet évangile.

1. Luc. XIV, 11.

Oui, dit ce livre par excellence, oui, la naissance spirituelle de tous les hommes leur confère une même noblesse, une même dignité, une même splendeur d'origine, puisque tous nous avons été engendrés du même esprit, puisque tous nous sommes devenus enfants de Dieu, par le même sacrement et la même foi, puisque tous nous sommes appelés à recueillir le même héritage éternel. Car il n'y a pas un Christ et un Seigneur différent pour les hommes riches et puissants, et pour les hommes pauvres et obscurs ; il n'y a pas une fontaine baptismale et une table eucharistique différentes pour les grands et pour les petits ; il n'y a pas un paradis pour les uns et un autre paradis pour les autres. Nous sommes tous frères, et, comme dit l'Apôtre aux Ephésiens : « Nous sommes membres du corps de Jésus-Christ, nous faisons partie de sa chair et de ses os » <sup>1</sup>. Voilà notre noblesse à tous. C'est ce que le même Apôtre dit aux Galates : « Vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez en quelque sorte revêtu la personnalité même de Jésus-Christ ; il n'y a plus de juif ni de grec, d'esclave ni d'homme libre, mais non seulement il n'y a plus de différence de nation ni de condition, il n'y a plus même de différence de sexe : *Non est masculus neque femina* <sup>2</sup> ; tous vous êtes une seule chose en Jésus-Christ. »

Et le même catéchisme romain ajoute que cette doctrine doit être souvent inculquée aux chrétiens, et que les pasteurs des âmes doivent s'appesantir sur cette vérité, tant afin de relever et d'encourager les hommes moins favorisés des biens et des avantages de ce monde que pour rappeler à la modération ceux qui ont été plus privilégiés de la nature. C'est qu'en effet, M. F., les dons de la grâce qui sont le partage du chrétien en ce monde et les dons

1. Eph. v, 30. — 2. Galat. iii, 28.

de la gloire qui lui sont réservés en l'autre sont si éminents, la dignité présente et future de tous les enfants de Dieu est si haute et si relevée, que ni les petits ne sauraient être humiliés, ni les puissants enorgueillis de l'inégalité nécessaire qui règne dans la distribution des biens passagers de cette vie.

O vous tous donc, M. F., qui avez en ce monde une condition peu fortunée, sachez envisager les choses avec les yeux de la foi. Si votre place au banquet de la vie est une des dernières, sachez vous y tenir, et vous recueillerez bientôt les fruits de votre résignation et de votre humilité. Car Jésus-Christ notre divin Maître a proféré cette sentence : « Tout homme qui s'élève sera abaissé, et tout homme « qui s'abaisse sera élevé » <sup>1</sup>. Oui, celui qui ne sait pas se contenter de sa position et qui, cédant à la cupidité, à l'ambition, à la jalousie, veut escalader violemment les rangs plus élevés, celui-là sera renversé et humilié. En voulant monter plus haut qu'il ne devait, il s'est préparé des catastrophes et des ruines. Le plus souvent il n'obtiendra pas les biens de la terre qu'il poursuit, et toujours il perdra les biens de la grâce et de la gloire que Dieu lui destinait. Quoi qu'il fasse, il n'arrivera presque jamais à être des riches, des heureux et des grands de ce monde, et il sera certainement condamné à la misère, à la souffrance et à l'opprobre dans l'autre : *Omnis qui se exaltat humiliabitur* <sup>2</sup>.

Au contraire, celui qui se complait ici-bas dans l'obscurité ou la médiocrité de sa condition ; celui qui, imposant silence aux passions, ces détestables conseillers, et n'écoutant que la voix de la religion, accepte avec humilité et soumission, disons mieux, avec une sainte joie, la place que Dieu lui a marquée dans la société, celui-là, précisément parce qu'il s'abaisse, sera élevé. Presque toujours la

1. Luc. xiv, 11. — 2. *Ib'd.*

modération de ses désirs sera pour lui une source de prospérité et de joies même temporelles. Parfois, la considération, la fortune, ou du moins l'aisance, après lesquelles il ne soupirait pas, viendront au-devant de lui. Mais surtout, mais toujours, les biens véritables, les biens de l'âme, les biens solides, les biens éternels deviendront son partage. Son front, illuminé déjà de quelques rayons anticipés, brillera un jour de la gloire céleste. Et tandis que ceux qui se seront attribué ici-bas les premières places, contrairement à la volonté de Dieu, se verront couverts de confusion et seront condamnés à descendre aux dernières, l'homme modeste et véritablement chrétien, qui aura fidèlement rempli les devoirs de sa position obscure, entendra cette parole du Maître : « Mon ami, monte plus « haut » : *Amice, ascende superius* <sup>1</sup> ; quitte ta chaumière et monte sur ce trône que je t'ai préparé. De ces privations, de ces sacrifices que tu as subis, viens dans le séjour de l'abondance et de la félicité. Ainsi soit-il.

1. Luc. xiv, 10.

### III

## HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE  
DE POITIERS.

(XIII JANVIER MDCCCLIII.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Depuis quelques jours nous avons pris une connaissance plus exacte et plus détaillée des besoins temporels et spirituels de cette paroisse, de cette église. Nous avons visité et nous achevons de visiter aujourd'hui vos divers établissements. Aussi à l'homélie que nous avons coutume de vous adresser sur l'évangile de ce jour, nous substituerons aujourd'hui un entretien tout familier sur le résultat et les observations de notre visite pastorale.

Je voudrais vous dire, M. T. C. F., que tout est satisfaisant dans cette paroisse, qu'il ne reste rien à désirer. Vous n'accepteriez pas cet éloge. Disons donc plutôt : il y a du bien dans cette paroisse, et il en reste beaucoup à faire. Travaillons à conserver, à perfectionner ce qui est, et à obtenir ce qui n'existe pas encore.

Il y a du bien : oui. Et d'abord il est plusieurs familles qui se distinguent par leur zèle pour la religion en général et pour l'église paroissiale en particulier. Le temple est

enrichi de leurs dons, et, ce qui a plus de prix encore, il est riche des bons exemples que leur présence assidue ne cesse de fournir. Puisse le ciel augmenter de plus en plus le nombre de ces familles chrétiennes à la façon de nos pères, qui acceptent et pratiquent l'Evangile tel que Jésus-Christ l'a fait, et ne cherchent point à dénaturer la beauté des mœurs chrétiennes par je ne sais quel détour vers les plus mauvaises habitudes des sociétés païennes ! comme si le plaisir, le plaisir honnête et raisonnable, menaçait de quitter le monde. parce que le plaisir renoncerait à quelques-unes des formes coupables sous lesquelles il s'est produit dans ces dernières années seulement.

J'ai appris avec bonheur que les sacrements sont fréquentés plus généralement que je ne le pensais, il y a quelques jours, même par la population des quartiers et des faubourgs éloignés de la maison de Dieu. Cependant, quand je parle de fréquentation des sacrements, il faut le dire, cet éloge, ici comme dans le reste de la ville, ne s'adresse guère plus peut-être qu'aux femmes, aux mères de familles et aux jeunes personnes : encore est-il à regretter qu'il n'y ait pas parmi celles-ci la même émulation de piété que l'on trouve dans quelques autres paroisses ; les hommes en grande majorité, les hommes du peuple, les hommes plus lettrés et plus riches, tous, à peu près dans la même proportion, c'est-à-dire à peu près avec la même unanimité, ont abandonné la pratique de la religion, la fréquentation du tribunal de la pénitence et de la Table sainte. Ce qui veut dire qu'ils ne sont plus guère chrétiens que de nom : voilà le sujet de notre profonde douleur.

Notre consolation, au contraire, c'est de savoir qu'il y a, en cette paroisse, de pieuses maisons qui, bien que dirigées par des institutrices du siècle, conduisent un grand nombre de jeunes enfants dans les meilleurs sentiers de la

religion et de la vertu ; c'est de savoir qu'une association qui prendra un caractère de plus en plus sérieux et régulier, offre de précieuses ressources pour les besoins du corps et de l'âme aux personnes qui, par condition, sont employées au service du prochain.

Notre consolation encore, c'est de savoir qu'une école, dirigée par les excellents Frères de la Doctrine chrétienne, est désormais acquise à ce quartier, en même temps que des vierges consacrées continuent de s'occuper avec le plus grand zèle de toute l'enfance du sexe qui fréquente les écoles annexées à leur établissement. Enfin notre consolation encore, c'est de savoir que, sous un maître digne de succéder à l'homme profondément chrétien que Dieu a rappelé vers lui, le noviciat des instituteurs destinés à élever l'enfance dans une partie de ce diocèse et dans deux diocèses voisins, mérite nos encouragements et apporte dans cette église une véritable édification ainsi qu'un concours assuré pour toutes les cérémonies religieuses.

Je sais encore qu'il existe sur cette paroisse des familles nombreuses toujours prêtes à exercer la charité envers le prochain. Et bien qu'on puisse regretter que le pasteur, si zélé pour secourir l'indigence, ne soit pas secondé, ainsi que dans le reste de la ville, par l'institution excellente des dames de charité, le bon concert et la parfaite bonne volonté des administrations bienfaisantes y supplée jusqu'à un certain point.

Mais, M. T. C. F., ce qui fait en ce moment l'objet particulier de ma sollicitude, c'est l'état de cette église si magnifique, si vaste autrefois, aujourd'hui si pauvre, si restreinte, et disons le mot, si incommode. Dans le diocèse, dans la ville qui a donné le jour à saint Hilaire, la paroisse qui porte son nom, l'église qui a reçu sa dépouille et qui, à cause de cela, a été si célèbre dans toute la chrétienté,



ne peut rester dans cet état si affligeant. Je le sais, M. T. C. F., les pouvoirs publics sont disposés à nous aider largement ; la cité joindra ses libéralités à celles de l'Etat. Mais nous ne pouvons rien entreprendre néanmoins sans votre concours, qui seul pourra déterminer le gouvernement à nous accorder le sien.

M. F., c'est un besoin profond de la société que la religion y renaisse ; or la renaissance du sentiment religieux exige nécessairement le rétablissement de nos temples dans leur ancienne beauté et splendeur. L'homme n'est pas tout esprit ; il a des sens. Il faut que les sens aient leur légitime satisfaction. Le moment est donc venu, M. T. C. F., où il faut travailler à rendre à cette église : 1° toute la beauté dont elle est susceptible dans la portion qui en a été conservée, et 2° toute l'étendue qu'il sera possible de lui restituer. Des études sont commencées, des plans sont en voie d'exécution. Nous obtiendrons le résultat désirable, nous l'obtiendrons en peu de temps, si tous, M. T. C. F., vous voulez bien nous aider selon vos facultés.

Dans un avenir prochain donc, dès que les plans et devis seront faits, une souscription vous sera présentée : tous les habitants de la paroisse y contribueront ; les pauvres par leur obole, les riches (et ils sont nombreux dans ce quartier privilégié), les riches par leurs offrandes plus considérables et qui pourront être réparties sur plusieurs années consécutives. Cette paroisse ne peut rester en arrière de plusieurs autres de la cité qui ont entrepris, dans ces derniers temps, des travaux d'embellissement qui se poursuivent encore. Béni soit le jour où il me sera donné de venir clore ces travaux par la consécration du nouvel autel dont il faudra orner ce sanctuaire réparé ! Que tous le veuillent bien, et ce jour ne sera pas très éloigné de nous.

En attendant, M. T. C. F., je conjure le Seigneur, et aussi son grand serviteur le saint évêque et docteur Hilaire, d'abaisser du haut des cieux un regard de protection et d'amour sur tous ceux qui s'intéresseront à la beauté de cette basilique et à la splendeur de son culte. Que ce regard de faveur descende dès aujourd'hui très particulièrement sur ces pieuses mères de famille, sur ces jeunes vierges, qui sont venues avec tant de zèle ajouter par le charme de leur voix au tribut d'honneur que l'Eglise rend en ce jour au plus grand docteur de l'Eglise des Gaules et au premier docteur de la chrétienté dans l'ordre des temps. Ainsi soit-il.

---

## IV

### SERMON

PRÊCHÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ DELLA VALLE  
A ROME.

(VIII JANVIER MDCCCLVI.)

*Et intrantes domum invenerunt puerum  
cum Maria matre ejus et procidentes ado-  
raverunt eum.*

Entrant dans la maison, ils trouvèrent  
l'enfant avec Marie sa mère, et se prosternant ils l'adorèrent.

(Evangile de ce jour.)

---

Vous avez lu tous avec admiration et attendrissement, n'est-il pas vrai, N. T. C. F., cette belle page de l'Evangile que l'Eglise répète chaque matin au saint sacrifice, durant toute l'octave de la solennité de l'Epiphanie. Quelle scène déroule à nos yeux le récit évangélique ! Qu'elle est grande dans son objet, gracieuse dans plusieurs de ses détails, féconde dans ses enseignements ! Aujourd'hui donc encore, n'attendez de moi d'autre éloquence que celle d'une méditation attentive du texte sacré. Des voix plus savantes vous ont dit, vous redisent dans les divers idiomes que parle le genre humain, les grandeurs et la magnificence de la foi chrétienne, les merveilles de sa propagation. Moi, d'un langage plus faible et moins exercé,

je veux encore cette fois, dans une simple homélie, vous rompre le pain de la parole sainte, et vous en distribuer avec un soin jaloux, les moindres fragments, afin que rien ne soit perdu d'une nourriture si succulente presque dans les moindres parcelles ; je vais vous présenter les vérités qui se cachent pour ainsi dire et se dérobent sous l'écorce de chaque syllabe, afin que rien ne soit inaperçu d'une lumière si précieuse jusque dans ses moindres rayons. Priez pour moi le Seigneur, en la puissance, en la main de qui nous sommes, nous et tous nos discours : *In manu enim ejus sumus et nos et sermones nostri* <sup>1</sup>.

Daigne l'Esprit-Saint, qui souffle où il veut et quand il veut, et qui distribue comme il lui plaît les inspirations, s'il ne nous donne pas l'éloquence qui transporte, répandre pourtant sur nos lèvres la suavité qui attire. Nous savons que dans cette cité, riche des plus grands souvenirs de la littérature et de la poésie humaine, il n'est jamais permis d'être vulgaire ; car, n'en déplaise à la Grèce, le Latium, fut la véritable patrie de l'atticisme. Puisse notre idiome d'au delà des monts, que sa glorieuse généalogie rattache principalement à l'antique langue des Latins, ne pas trop effaroucher par sa mâle austérité des oreilles accoutumées aux délicatesses inexprimables du parler le plus harmonieux des temps modernes !

« Jésus étant né en Bethléem de Juda, aux jours du roi « Hérode, voici que des mages vinrent d'Orient à Jérusalem « en disant : où est le roi des Juifs qui est né ; car nous « avons vu son étoile en Orient et nous sommes venus l'a- « dorer <sup>2</sup> ». Chose incontestable ! M. F., c'est du fond de l'Orient qu'arrive à Jérusalem la nouvelle de la naissance du Messie. Le Christ, objet de l'attente de quarante siècles, le Messie promis à la nation choisie, est né depuis quelque

1. Sap. vii, 16. — 2. Matth. ii, 1 2.

temps déjà, depuis plus d'une année selon toute vraisemblance. Jérusalem ne s'en doute pas ou paraît ne pas s'en douter. Il est né à quelques lieues de la ville. La rumeur s'en est répandue dans quelques pauvres cabanes ; la nouvelle s'en est divulguée dans les montagnes voisines ; le temple même de Jérusalem en a été ému, et une sainte femme en a parlé à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. Mais, pour le monde officiel et savant, le fait est encore non venu. La cour d'Hérode s'amuse, partagée entre l'intrigue et le plaisir ; la synagogue pâlit sur les livres qu'elle ne comprend guère, et si les récits des bergers de la campagne et de la fille de Phanuel sont arrivés jusqu'aux oreilles de la politique et de la science, ils ont été repoussés avec tant de dédain qu'il n'en est plus question.

Saint Augustin a remarqué que souvent les miracles ne sont pas connus dans le lieu même où ils arrivent. M. F., le miracle par excellence, l'incarnation du Fils de Dieu, a eu ce sort ; et pour faire arriver ce grand événement à l'état de notoriété publique, il a fallu que Dieu multipliât les miracles ; il a fallu que les limites reculées de l'Orient s'ébranlassent pour venir apprendre aux enfants d'Abraham que le fils d'Abraham était né ; il a fallu que la gentilité vint dire à la Judée la naissance du Messie. Ainsi en arrivera-t-il souvent dans les destinées de la religion qu'apporte l'enfant de Bethléem. La conspiration du silence sera toujours la première qui s'exercera contre elle. Lisez les grands historiens : le christianisme sera déjà répandu partout, que son existence n'aura pas encore été avouée dans ces régions élevées de la société où l'on écrira l'histoire. Rome païenne n'essaiera d'étouffer le christianisme dans le sang qu'après s'être efforcée de l'étouffer dans le silence. Le cœur de l'homme est ainsi fait ; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il s'avoue à lui-même ce qui doit

mettre un frein gênant à ses passions, ce qui doit avoir des conséquences pour la conduite de la vie. Tels ne furent point les Mages dont l'Evangile nous propose le magnifique exemple.

« Nous avons vu son étoile en Orient et nous sommes « venus l'adorer. » Ces enfants de Dieu (car Dieu compte des enfants fidèles dans tous les temps et dans tous les siècles) n'ont pas hésité. Adonnés à l'étude des phénomènes célestes, ils ont aperçu une étoile inconnue jusque-là à leurs regards. Habituels à prêter l'oreille à cette grande harmonie dont le Saint-Esprit a dit : *Concentum cæli quis dormire faciet* : « Qui donc pourra endormir, pourra faire « taire le concert des cieux<sup>1</sup> ? » Voici que des sons nouveaux, des accords inouïs se sont fait entendre. De tous les astres qui brillent au firmament, aucun ne ressemble à cet astre dont les rayons, en venant frapper leurs yeux, glissent et descendent jusqu'à leur cœur. D'antiques traditions étaient arrivées jusqu'à eux. Une voix intime, une voix pressante leur dit que c'est là l'étoile qui brillera en Jacob, tandis qu'une tige se lèvera en Israël. Ils ont vu l'étoile et ils partent.

« Si quelqu'un veut venir après moi », dira plus tard l'enfant de Bethléem, « qu'il se renonce lui-même et qu'il me « suive<sup>2</sup>. » Déjà disciples de l'Evangile, les Mages quittent tout : ils ont, parmi leurs frères, la triple prééminence de la science, de l'autorité, de la fortune ; rien ne les arrête : ils ont vu l'étoile et ils partent : *Vidimus et venimus*.

« Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu », disait quelques années avant ce temps-là votre César. Nous avons vu, disent ces nobles précurseurs de ce qu'on ne verra que trois ou quatre fois sur la terre dans le cours de tous les siècles, un César chrétien, qui cherche avant tout le royaume des

1. Job. xxxviii, 37. — 2. Matth. xvi, 24.

Cieux et sa justice, et qui laissent au Ciel le soin de leur accorder le surcroît, nous avons vu et nous sommes venus. Et si l'humilité leur avait permis de le dire, ils pouvaient ajouter : et nous avons vaincu. Car la victoire qui triomphe véritablement du monde, c'est la foi dont les Mages ont donné ce jour-là le premier exemple : *Et hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra* <sup>1</sup>. Tout quitter, tout abandonner sitôt qu'on a vu l'étoile de Jésus ; mettre alors de côté toute considération humaine, et, toute affaire cessante, aller vers Jésus : c'est là la victoire par excellence : *Et hæc est victoria*.

L'avez-vous remportée cette victoire, M. T. C. F., vous qui m'entendez ? Consultez vos souvenirs : plus d'une fois dans le cours des années écoulées, l'étoile a brillé à vos regards. Avec l'intelligence qui vous est propre, vous n'avez point parcouru déjà une si notable partie de votre carrière sans que l'expérience et la pratique de la vie ne vous l'aient fait sentir : oui, parmi toutes les choses que vous avez rencontrées, avec lesquelles vous avez été mis en rapport, il en est une qui se distingue d'elle-même, qui a un caractère propre, qui n'est pas confondue avec aucune autre. Parmi tous ces astres qui se lèvent le matin et se couchent le soir, météores d'un jour, étoiles filantes, soleils éphémères, il est un astre toujours brillant, un soleil sans déclin : la chose chrétienne est là, vous l'avez vue, vous l'avez discernée. Mon frère, vous avez vu, mais ensuite qu'avez-vous fait ?

L'étoile qui a ainsi brillé à vos yeux, c'était l'étoile de la vérité, l'étoile de la foi : mais vos affaires, mais vos plaisirs, mais le respect humain, mais je ne sais quoi que vous n'oseriez pas avouer, vous ont en quelque sorte aveuglé. La lumière vous poursuivait, vous ne la cherchiez

1. Joan. v, 4.

pas, vous vous en gardiez bien, et vous sentiez que de l'avoir trouvée, de l'avoir découverte, serait pour vous un sujet de tristesse et de gémissement : *Ingenuique repertū*. Vous avez vu, mais vous avez mis un bandeau sur vos yeux et vous n'avez pas cru. Ou bien, si vous avez cru, je vous dirai : la lumière qui s'est montrée à vos regards, aux regards de votre cœur, était la douce lumière de la vertu, de la grâce, de la sainteté. De puissants attrait vous invitaient à mettre enfin votre vie, votre volonté, vos actions à la hauteur de vos croyances, de vos principes. Les ténèbres de vos passions ont été plus puissantes que les lumières de votre esprit. Vous avez vu, vous avez cru, et vous n'êtes pas venu ; et par conséquent vous n'avez pas su vaincre, mais au contraire vous avez été vaincu.

Vous espérez vaincre plus tard, me dites-vous, vous attendez. Ah ! c'est ici que les hommes de l'Orient deviennent votre condamnation éclatante. Mages, c'est-à-dire demi-rois, ils avaient au-dessus d'eux l'autorité souveraine, au-dessous d'eux la multitude. Or ils n'attendirent pas l'exemple du maître, et ils n'interrogèrent pas non plus l'opinion publique. Ils ne regardèrent ni au-dessus d'eux, ni autour d'eux, ni au-dessous d'eux pour voir ce que faisaient ceux-ci ou ceux-là, ce que faisait le prince, ce que faisaient les grands, ce que faisaient les petits. Ils eurent le mérite de l'initiative, ils imprimèrent l'élan au lieu de le recevoir ; ils n'attendirent point, comme les âmes faibles, d'être emportés par le mouvement, par l'entraînement général. Ils se montrèrent ce que doivent être toujours les premiers ou les princes du peuple, ils ne se laissèrent pas traîner à la remorque des autres, ils se mirent à la tête, en tête du mouvement chrétien. Voilà pourquoi ils méritèrent de voir Celui que tant de rois et de prophètes avaient désiré voir et n'avaient qu'entrevu, voilà pourquoi ils furent les premiers admis à contempler Jésus.



Mon frère, n'est-il pas vrai que ce que vous venez d'entendre est la critique de ce que vous ne faites pas ? Oui, vous aussi, vous exercez une grande influence, une grande magistrature : vous avez de la puissance, de la fortune, du savoir. Ce serait à vous de donner l'impulsion, vous l'attendez ; vous devriez marcher entre les premiers, vous ne vous traînez qu'à la suite des autres. Il faut que l'opinion vous commande, vous pousse. Au lieu de lutter contre l'indifférence, le froid, l'ignorance des autres, il faut que les autres luttent contre vos exemples. Vous n'êtes pas de la race des héros, vous n'êtes pas de la race de ceux par qui les peuples sont sauvés. Si les Mages avaient fait comme vous, l'Orient et l'univers entier seraient encore plongés dans les ténèbres et les ombres de la mort. Mais prenez-y garde, quand on ne veut pas suivre l'étoile avec les Mages pour adorer Jésus, on est bien près de se mettre du parti d'Hérode qui voulut l'immoler.

Les Mages s'étant arrêtés à Jérusalem pour s'informer du lieu où était né le roi des Juifs, Hérode est troublé et toute la ville avec lui. Il interroge les docteurs et les scribes ; puis il invente une ruse vraiment digne du père de cet autre Hérode à propos duquel Jésus-Christ dira plus tard : *Ite et dicite vulpi illi* : « Allez et dites à ce renard <sup>1</sup> ». Il fait venir secrètement les Mages, il veut savoir d'eux depuis combien de temps l'étoile a commencé de paraître. « Puis, les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez et prenez « des informations exactes sur tout ce qui regarde cet enfant, et quand vous l'aurez trouvé, faites-moi de la chose « un rapport circonstancié, afin que moi aussi j'aie et je « l'adore » <sup>2</sup> ; et vous savez, M. F., les adorations qu'Hérode réservait à Jésus-Christ. Voilà bien Hérode et toute son

1. Luc. xiii, 32 — 2. Matth. ii, 8.

école telle que nous la retrouvons sur toute la ligne des siècles.

Aujourd'hui commence ce que l'histoire appellera un peu naïvement la querelle, la guerre du sacerdoce et de l'empire. Or, M. F., dans toute guerre, pour être équitable et impartial dans ses jugements, on a coutume de demander quel est celui qui l'a voulue, qui l'a commencée, et si elle a été provoquée par son rival. Et dans la grande lutte qui arme en ce moment l'Occident contre le Nord, l'Occident, et avec raison, croit se justifier et se mettre à l'abri de tout reproche s'il démontre qu'il n'a pas voulu, qu'il n'a pas commencé, qu'il n'a pas provoqué la guerre.

M. F., voici que la lutte commence entre le pouvoir temporel et le roi des âmes. A-t-il empiété sur les droits d'Hérode ? menace-t-il de le chasser de son palais, de le renverser de son trône, l'enfant qui git sur la paille et dont la crèche est le berceau ? Est-ce le roi spirituel des Juifs qui de sa crèche et de son étable conspire contre Hérode, ou Hérode qui conspire contre lui ? Cruel Hérode, s'écrie la sainte Eglise dans cette belle hymne où Rome chrétienne nous apprend qu'elle n'a pas tout à fait laissé tomber de ses mains la lyre de ses vieux poètes, « cruel Hérode, pourquoi crains-tu la venue du divin Roi ? » *Crudelis Herodes, Deum Regem venire quid times ?* Il ne vient pas pour disputer, pour arracher les trônes mortels, celui qui apporte des trônes éternels : *Non eripit æortalia, qui regna dat cælestia.*

Avouez, mon Frère, vous qui avez conçu mille préjugés contre l'Eglise, avouez que la lutte a commencé contre Jésus-Christ avant que Jésus-Christ eût pu donner prétexte à la lutte. Elle eut son principe dans toutes les mauvaises passions du cœur d'Hérode, et dans son parti pris de ne pas accepter l'autorité divine de Jésus. Quiconque n'est pas pour lui est contre lui. Quiconque ne le cherche pas

avec les Mages pour l'adorer, conspire avec Hérode contre lui pour l'immoler. C'est là le secret de ce mauvais vouloir dont beaucoup d'hommes ne se rendent pas compte et dont ils sont animés en toute rencontre contre la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Qu'un rayon plus favorable vienne à briller, qu'un événement heureux dans l'ordre de la religion vienne à se produire, qu'un prodige surnaturel et qu'un miracle de la grâce soit annoncé, autant les âmes droites et pures sont réjouies et consolées, autant certains cœurs sont consternés, irrités. La même aurore qui réjouit tous les yeux, affecte désagréablement leurs paupières. Ce sont ces hommes dont saint Bernard, expliquant mon évangile, disait que tout symptôme heureux, tout signe favorable dans l'ordre du salut, les jette dans une consternation hérodiaque <sup>1</sup>, et que dès qu'ils aperçoivent un événement quelconque qui peut tourner à la gloire de Dieu, ils se donnent mille mouvements comme Hérode pour l'étouffer à sa naissance.

Mais quittons la cour d'Hérode : « Les Mages, ayant entendu le roi, s'en allèrent » <sup>2</sup>. Ils en avaient déjà trop dit. Car en révélant au roi depuis quel temps avait paru l'étoile, ils avaient dicté, sans s'en douter, l'arrêt de mort de tous les enfants nés depuis deux ans et au delà : *A bimatu et infra secundum tempus quod exquisierat a magis* <sup>3</sup>. Heureusement ils ne reviendront pas à la cour du prince, qui avait résolu de les faire les complices et les instruments de ses criminels desseins. Le Ciel y mettra ordre, et après avoir trouvé et adoré Jésus, ils s'en iront chez eux par un autre chemin <sup>4</sup>. On écrirait, avec ces mots, les pages les plus délicates des annales de l'Eglise dans tous les siècles.

1. *Et auroræ salutis ortu herodianâ movebitur turbatione.*

2. Matth. II, 9. — 3. *Ibid.*, 10. — 4. *Ibid.* 12.

# V

## HOMÉLIE

POUR L'OUVERTURE DU JUBILÉ EXTRAORDINAIRE  
PRONONCÉE A LA CATHÉDRALE.

(1<sup>er</sup> DIMANCHE D'AVENT MDCCCLVII.)

*His autem fieri incipientibus, respice et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra.*

Quand ces choses commenceront à se faire, regardez et levez vos têtes : parce que votre rédemption approche.

(Evangile de ce jour.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'Evangile qui vient de vous être annoncé, prédit les diverses circonstances qui doivent précéder son dernier avènement et notre rédemption finale. Et les saints docteurs ont observé que ces mêmes événements, qui doivent porter l'effroi dans toutes les âmes et signaler la fin de ce monde, se produisent d'avance, du moins en partie, durant le cours des siècles, pour imprimer aux hommes une crainte salutaire et les faire rentrer dans les voies de la pénitence et du salut.

Rien n'est beau et digne d'étude comme l'homélie du pape saint Grégoire le Grand sur l'évangile de ce jour. Il

y montre que les fléaux par lesquels le Seigneur afflige souvent la terre, sont autant de signes avant-coureurs de la consommation finale ; il les compare aux huissiers et aux appariteurs qui précèdent et qui annoncent l'arrivée du juge. Les guerres, les tremblements de terre, les famines, les maladies pestilentiellles, les perturbations de l'air et des saisons, autant de tribulations qui doivent prévenir la tribulation dernière : *Ultima tribulatio multis tribulationibus prævenitur*. Parce que tous les éléments doivent être un jour anéantis, déjà avant la consommation vient le bouleversement et le trouble. Et comme nous abusons de toutes les substances créées, en les rendant esclaves et complices de nos passions désordonnées, toutes les substances créées se tournent en châtimens ; ce qui justifie la parole du sage : « L'univers entier combattra pour Dieu contre les insensés » : *Et qui in cunctis delinquimus, in cunctis ferimur, ut impleatur quod dicitur : et pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos*.

N'est-il pas vrai, M. F., que les diverses calamités par lesquelles le Seigneur se réserve de nous avertir et de nous châtier ont été comme accumulées sur les années que nous venons de parcourir ? Rien n'y a manqué : ni la cherté des subsistances, la pénurie du froment et du vin, ni l'altération des substances, ni la guerre avec toutes ses horreurs, tous ses sujets de larmes pour les familles, ni les agitations du sol, ni les maladies pestilentiellles, ni les catastrophes commerciales et les crises monétaires : *Et qui in cunctis delinquimus, in cunctis ferimur*. Comme nous abusons de tout, le châtiment se fait une arme de tout, pénètre partout, et l'univers entier s'arme contre notre folie.

Considérez donc, ajouterai-je avec le grand pape, considérez combien il importe de ne pas nous donner tout entiers à ce globe terrestre qui s'altère, qui se cor-

rompt, et qui se disjoindra un jour totalement. Si nous nous attachons à ce monde caduc, comme nous ne saurions le retenir dans sa chute, nous tombons avec lui : *Et quia labentem retinere non possumus, cum ipso labimur quem labentem tenemus.*

Pesez donc avec attention ces considérations, M. T. C. F., et jetez votre cœur dans l'amour de ce qui est céleste, de ce qui est éternel : *In æternitatis amore cor figite*, afin que, par le mépris de ce qui est terrestre et périssable, vous parveniez à cette gloire dont votre foi contient le germe, et dont le ciel sera l'épanouissement et la consommation : *Ut dum terrena culmina adipisci contemnitis, perveniatis ad gloriam quam per fidem tenetis.*

M. F., ces salutaires pensées qui nous sont inspirées chaque année au retour de ce saint temps de l'Avent, nous aurons des motifs tout particuliers de nous en pénétrer durant ces semaines qui vont nous préparer à la grande fête de Noël. Le pape, vous le savez, n'a pas coutume de voyager. Pierre est assis : témoins ces mots mêmes de *Saint-Siège*, de *Chaire apostolique* ; c'est le repos fécond et sublime de la royauté et du gouvernement suprême. Le prêtre, le missionnaire, comme Paul, apôtre des Gentils, il est debout, le bâton du voyageur évangélique à la main, courant d'un pôle à l'autre. Mais Pierre, ainsi que tous les grands centres de vie, de chaleur, de lumière, n'a pas coutume de se déplacer, et c'est du sein de sa majestueuse immobilité qu'il meut toutes choses. C'est le cœur qui reste à la noble place que lui assigne la main créatrice, et qui envoie, avec le sang renouvelé, la vie et la chaleur jusqu'aux extrémités du corps. C'est le soleil qui, selon le langage sacré, demeure fixé dans son habitacle radieux et qui, de cette hauteur, jette sur le monde ses riches clartés et ses flots de chaleur féconde.

En principe donc et en fait, le pape est sédentaire.

Cependant, aucune règle écrite, ni divine ni humaine, ne fait obstacle à ce que, dans des circonstances et pour des motifs dont il est le juge et l'appréciateur suprême, mais dont il a coutume de conférer avec ses frères du sacré-collège, le pape n'entreprenne quelquefois un voyage commandé ou par les besoins généraux de l'Eglise, ou par l'utilité de ses propres sujets.

Donc le souverain pontife, à la suite d'un voyage dans ses Etats, qui semble, selon ses expressions, un triomphe continuél de la religion ; le souverain pontife, également frappé et de tous les éléments de bien qu'il a rencontrés de toutes parts et des principes de mal qui s'agitent, le souverain pontife s'est tourné vers ses frères les évêques. Il leur a demandé d'indiquer des prières dans le monde entier, et il a ouvert le trésor de l'indulgence.

Nous prions donc, M. F., nous prions afin que le bien triomphe du mal ; nous prions afin que le bien se développe, s'affermisse, se tranche de plus en plus nettement, et se sépare de tout ce qui tend à l'altérer et à l'amoindrir. Nous prions afin que le mal se corrige, s'amende, se transforme, ou du moins afin que le Seigneur déjoue les horribles complots des méchants et fasse avorter leurs projets infernaux.

Mais, M. F., en même temps que nous prions, nous profiterons de la faveur qui nous est faite, et nous nous efforçons de gagner l'indulgence du Jubilé. Et comme la peine temporelle n'est remise qu'après la coulpe, nous nous purifierons de nos fautes et nous rentrerons dans la grâce de Dieu : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis* <sup>1</sup>.

C'est la quatrième fois que le jubilé est accordé depuis dix ans, depuis cette grande leçon donnée par la Providence à la France, cette leçon qui s'appelle 1848. Entendez-vous, mes Frères : l'Eglise vous a offert quatre fois son

1. I. Cor. vi, 2.

pardon le plus rare, le plus complet, le plus extraordinaire. D'après la règle ordinaire, il n'y a que quatre jubilé dans un siècle, l'Eglise vous en a présenté quatre depuis dix ans, je me trompe, depuis huit ans. Là où abonde le besoin, elle a voulu faire abonder la grâce ; là où les périls sont immenses, elle a voulu que les secours fussent immenses.

Il est écrit au deuxième livre d'Esdras que le volume de la loi ayant été lu quatre fois au peuple, quatre fois le peuple répondit à cette lecture par des accents de religion et de piété, par la confession de ses fautes et des iniquités de ses pères : *Et legerunt in volumine legis Domini Dei sui quater in die, et quater confitebantur et adorabant Dominum Deum suum ; et confitebantur peccata sua et iniquitates patrum suorum* <sup>1</sup>.

Il en est beaucoup d'entre vous, M. T. C. F., qui, comme de vrais enfants d'Israël, de ceux qui étaient séparés de la race des étrangers, ont répondu aux trois premières avances de la miséricorde, et s'apprêtent à répondre à la quatrième. Pour la quatrième fois, ils loueront et adoreront le Seigneur, et ils confesseront leurs péchés et les torts de leurs pères, les torts de la génération précédente, laquelle, ayant marché dans des sentiers coupables et dangereux, a ouvert une voie fatale aux générations suivantes : *Et quater confitebantur et adorabant Dominum Deum suum*.

Puisse-t-il en être ainsi de vous tous, M. T. C. F., et puisse surtout la grâce de ce quatrième jubilé ramener au Seigneur, ramener à la foi, ramener à la piété, ramener à une vie sainte et chrétienne tous ceux dont les grâces précédentes n'avaient pas encore vaincu la résistance ! Ainsi soit-il.

(1) II Esdr. ix, 2-3.



## VI

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLVII.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Chaque année nous nous plaçons à célébrer avec vous dans cette église principale de la bienheureuse Vierge Marie, la fête de sa très sainte et immaculée Conception. Vous savez combien ce sanctuaire nous est cher, combien il nous est doux de le visiter souvent, de venir mettre aux pieds de notre Mère tous les désirs de notre cœur, afin qu'elle les exauce ; placer sous son regard toutes nos œuvres, toutes nos entreprises, afin qu'elle les bénisse ; confier à sa protection tous nos pas et toutes nos démarches, afin qu'elle nous garde en toutes nos voies, soit que nous entrions dans la cité, soit que nous en sortions.

Nous vous avons plus d'une fois expliqué et commenté dans cette solennité l'évangile que vous venez d'entendre, l'évangile de la généalogie du Fils de Marie. L'an dernier, nous nous sommes attaché à comprendre l'une des belles oraisons que l'Eglise nous fait réciter au saint Sacrifice, la collecte de la Messe de ce jour. Aujourd'hui, M. F., nous nous attacherons aux paroles de l'Ancien Testament

qui tiennent lieu de l'épître. Elles sont tirées du chapitre VIII des Proverbes.

I. « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses « voies et avant qu'il créât aucune chose. J'ai été établie, « ordonnée dès l'éternité, dès le commencement, avant que « la terre fût faite » : *Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio. Ab æterno ordinata sum, et ex antiquis antequam terra fieret.* Ces paroles, M. F., qui s'appliquent d'elles-mêmes à la sagesse éternelle et incréée du Verbe, ou à cette même sagesse incarnée en Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sainte Eglise les applique aussi à la très sainte Vierge Marie.

Car, nous disent les théologiens, Marie est très réellement, dans l'ordre des temps et des causes, la première conception de la pensée divine. Dieu a fait toutes choses en vue de J.-C. son Fils. Mais le Fils de Dieu devant venir en ce monde à la façon des enfants des hommes, Marie sa mère était inséparable de lui dans le plan divin. Marie étant le moyen constitué pour la naissance du Christ, le Christ ne pouvait être pensé ni voulu que conjointement avec Marie, et avec Marie ayant sur lui une certaine priorité de temps et de cause. Dès le principe donc de ses voies et dans l'éternelle préordination de tous ses desseins, le Seigneur a eu Marie présente à sa pensée et à sa volonté, et l'on peut dire que dès lors elle était déjà créée.

II. « Les abîmes n'étaient pas encore, lorsque j'étais « déjà conçue » : *Nondum erant abyssi et ego jam concepta eram.* Vous vous étonnez de la préservation de Marie par rapport à la tache originelle ? Mais les abîmes (et le péché est le plus profond de tous les abîmes) n'existaient pas encore lorsque Marie était déjà conçue. Elle et le Christ, le Christ comme fin de toutes choses, elle comme moyen du Christ, étaient au premier plan de la création ; tout le

reste n'était qu'au second plan. L'abîme a été creusé des mains d'Adam et d'Eve ; mais Adam et Eve avaient été devancés par les types dont ils étaient les figures. Le torrent qui a jailli de leur iniquité a coulé sur toutes les générations suivantes ; mais le Christ, mais Marie, quoiqu'apparus dans la suite des siècles, avaient une priorité qui les mettait hors d'atteinte. Longtemps avant le cataclysme du péché, le fils et la mère étaient enfermés déjà dans l'arche inviolable de la préordination divine ; le déluge ne pouvait les engloutir. « Il n'y avait pas « d'abîmes encore, et j'étais déjà conçue » : *Nondum erant abyssi et ego jam concepta eram.*

III. Voulez-vous, M. F., que nous suivions tout le détail que donne l'Esprit-Saint ? « Les fontaines n'avaient pas « encore jailli de la terre, les montagnes n'étaient pas « encore assises sur leurs bases, j'étais enfantée avant les « collines » : *Necdum fontes aquarum eruperant, necdum montes gravi mole constiterant ; ante colles ego parturiebar.* Ce verset et les versets suivants veulent toujours dire littéralement que le Verbe incarné et par suite Marie sa mère, préexistaient à toutes les créatures d'ici-bas. Mais l'énumération de ces choses créées donne lieu à de belles applications. Les fontaines divines de la grâce n'avaient pas encore jailli, les hautes montagnes de la sainteté n'étaient pas encore posées sur leurs fondements, que Marie, mère de celui qui est la source de la grâce, qui est le principe de la sainteté, était déjà enfantée.

« Lorsqu'il préparait les cieux, j'y étais » : car il voyait, il voulait un autre ciel bien plus étincelant, bien plus radieux, et cet autre ciel j'en devais être la porte : *Quando præparabat cælos, aderam.* « Quand il balançait le globe dans ses « bras et qu'il équilibrait tous les éléments, quand il « emmaillottait la mer dans ses rivages, de peur qu'elle

« ne franchit ses bords, j'étais présente devant ses yeux. » Car qu'est-ce que ce globe en comparaison du Verbe qui l'a créé ? et ce Verbe fait chair, ce Verbe enfant, le sommaire divin et qui récapitule toute la création, par un prodige plus grand, je devais le balancer dans mes bras et l'embailloter dans ses langes, de peur qu'il ne tombât de son berceau par un effort irrégulier de ses membres : *Quando æthera firmabat et librabat fontes aquarum, quando circumdabat mari terminum suum ne transiret fines suos, cum eo eram.*

IV. « J'étais avec lui réglant et composant toutes choses ; « et je me délectais tous les jours, me jouant sans cesse sous « ses yeux, me jouant dans la formation de l'univers, et « trouvant mes délices à être avec les enfants des « hommes. » : *Cum eo eram, cuncta componens, et delectabar per singulos dies, ludens conam eo omni tempore, ludens in orbe terrarum, et delictæ meæ esse cum filiis hominum.* Oui, M. F., Marie a concouru avec Dieu à toutes les grandes œuvres de la création surnaturelle. L'intervention de la mère du Christ a été nécessaire ; il a fallu son consentement pour l'incarnation, son concours pour la rédemption. Tous les phénomènes de la grâce, issus de la naissance du Christ, Marie y a participé ; elle s'est jouée en quelque sorte avec Dieu, par une opération rivale, dans tous ces prodiges si diversifiés de l'ordre surnaturel, plus admirables mille fois que les prodiges de la création première.

*Cum eo eram, cuncta componens* : Elle était avec Dieu, réglant et ordonnant toutes choses ; et son bonheur, ses délices étaient d'être avec les enfants des hommes. Ah ! quand la Vierge Mère tenait entre ses bras le divin Enfant, elle savait qu'en lui était rassemblée toute la race des élus ; en lui prodiguant ses caresses, elle caressait déjà toutes les âmes saintes et naïves avec lesquelles elle devait avoir un si doux commerce spirituel.

V. *Nunc ergo, filii, audite me.* « Ecoutez-moi » : le Verbe divin était attentif à ma voix ; serez-vous plus fiers que lui ?

*Beati qui custodiunt vias meas.* Garder vos voies, ô Marie. Ah ! elles sont immaculées ! à la bonne heure ; mais suivez mes traces ; suivez de loin, si vous ne pouvez suivre de près, mais suivez. « Ecoutez mon enseignement et soyez « sages et ne le rejetez pas » : *Audite disciplinam et estote sapientes et nolite abjicere eam.* Marie a été associée à toute l'œuvre de notre rédemption, de notre sanctification, et vous ne voulez pas écouter Marie, et vous ne voulez pas la faire intervenir dans votre piété, dans votre religion, dans vos hommages, dans vos prières : *Nunc ergo, filii, audite me.* La conclusion est très logique, très légitime. Puisque j'ai été mêlée à toute l'affaire de votre salut, écoutez-moi, soyez sages, et n'allez pas répudier, rejeter ma douce influence. Le Père ne vous agréera point, si vous méprisez, si vous négligez sa mère.

« Bienheureux l'homme qui m'écoute » : *Beatus homo qui audit me.* Etre placé sous les inspirations de Marie, étudier, interroger ce livre par excellence, recourir à ce siège de la sagesse, de la sapience : *Beatus homo qui audit me.* « Bienheureux celui qui veille tous les jours à l'entrée « de ma maison, qui se tient au seuil de ma porte » : *Et qui vigilat ad fores meas quotidie, et observat ad postes ostii mei.*

« Celui qui m'aura trouvée, aura trouvé le salut. » On ne peut périr quand on a trouvé Marie ; on est avec le Fils quand on est avec la mère : *Qui me invenerit inveniet vitam ;* « et il puisera le salut dans les fontaines du Seigneur » : *Et hauriet salutem à Domino.* Le sang rédempteur de Jésus, ce sont les mamelles de Marie qui en ont fourni toutes les gouttes. C'est boire, c'est puiser la vie et le salut aux fontaines du Sauveur que de se délecter sur le sein et dans les bras de sa mère.

*Qui me invenerit inveniet vitam.* Quand j'arrivai ici, il y a aujourd'hui huit ans vers cette même heure, c'est vous, ô Marie, que j'ai cherchée d'abord. En vous cherchant, en vous trouvant, j'ai trouvé l'appui, la vie et le salut, et pour moi-même et pour le peuple que vous m'avez donné et que, depuis huit ans, vous m'avez rendu toujours plus cher. Ainsi soit-il.

---

## VII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME 1<sup>er</sup> POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT.

(MDCCLVIII.)

*Beatus vir.*

Bienheureux l'homme.

(Ps. 1. v. 1.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. La solennité de ce jour est une solennité qui respire la joie. Quoi de plus heureux que de se trouver, ou en réalité, ou même seulement par la pensée, au milieu d'une assemblée d'heureux au bonheur desquels on a soi-même l'avantage de n'être pas étranger ? Or, M. F., qui dit les saints, dit les heureux par excellence. Dans le langage de l'Eglise, ces deux mots sont synonymes : les saints, les bienheureux.

La fête de ce jour nous met donc en rapport avec tous ceux de notre race qui, depuis les premiers jours du monde, ont réussi à conquérir ce qui est dans les aspirations de toute âme vivante : le bonheur. Et ce bonheur, il nous est d'autant plus doux de le célébrer dans ceux qui en jouissent, que nous savons y être conviés nous-mêmes et que non seulement par le désir,

mais encore par une certaine possession commencée, nous en sommes déjà participants. Car nous aussi, dès à présent, par le baptême et par les dons divers de la grâce divine, nous sommes saints, et notre vie tout entière ne tendra vers sa fin légitime qu'autant qu'elle sera un progrès et un épanouissement de sainteté. Et parce que dès à présent, en tant que chrétiens, nous sommes saints, dès à présent aussi, en tant que chrétiens, nous sommes heureux, Car le même Jésus-Christ qui nous a dit : « Soyez saints » : *Sancti estote*, nous a pareillement qualifiés « heureux » : *Beati* ; dans l'évangile de ce jour il nous l'a répété huit fois ; *Beati* : « Bien-heureux » <sup>1</sup>.

Ajouterai-je, M. F., que cette solennité de la Toussaint, qui par son objet même nous excite à la joie, est chaque année pour nous un jour heureux à un autre titre ? La Toussaint, en effet, est la première solennité qui nous ramène, qui nous rassemble dans la maison de Dieu, après les longs mois de la saison d'été durant laquelle chacun de nous, pasteur et brebis, évêque, prêtres et fidèles, nous avons pris notre essor et vaqué à nos œuvres. Oui, heureuse fête, celle qui, en nous rapprochant de nos frères du ciel, nous rapproche aussi de nos frères de la terre. Il est si doux aux enfants de Dieu de se revoir, de se retrouver dans la demeure et sous les yeux de leur père ! Il est si doux aux gens de bien de se serrer, de se presser de nouveau les uns auprès des autres, de s'encourager par une ferveur réciproque à recommencer saintement une période nouvelle de leur vie, à utiliser de leur mieux ce qui leur reste à achever ici-bas de leur pèlerinage mortel, jusqu'au jour où ils entreranno dans la demeure permanente de la félicité.

1. Matth. v, 3. 11.



Pour vous donc et pour moi, M. F., j'accepte le salut, le souhait que Jésus nous fait aujourd'hui dans son évangile : « Et ouvrant la bouche il leur dit : bien-« heureux, bienheureux », et il répète huit fois : « bienheureux ». Et puisque cette fête rouvre pour nous toute une nouvelle série de fêtes que la miséricorde divine nous permettra de célébrer ensemble, souffrez, M. F., que je recommence aujourd'hui une série nouvelle d'instructions religieuses. Depuis neuf ans que je suis parmi vous, j'ai essayé de varier mon enseignement, prenant pour thème tantôt les paroles de l'évangile ou de l'épître, tantôt les formules de l'oraison du jour ou les autres prières de l'office public. Désormais je voudrais, en m'appropriant les commentaires des saints docteurs de l'antiquité, mais principalement et presque exclusivement ceux de saint Hilaire, méditer avec vous sur les Psaumes. Je vous dirai un autre jour tous les motifs qui m'ont fait donner la préférence au psautier sur les autres parties de la sainte Ecriture. Il y a, sur cette matière, d'utiles prolégomènes à entendre. La suite de mes discours les amènera successivement. Pour aujourd'hui mon exorde a déjà été assez long, et, sous peine de n'aborder pas la matière, il me faut, sans autre préface, en venir au psaume premier.

II. « Bienheureux l'homme ! » *Beatus vir* ! M. F., tous les saints commentateurs ont observé que le psalmiste royal, dans ses cantiques sacrés, est en quelque sorte la personne anticipée du Christ, qu'il en est non seulement le prophète, mais la figure la plus vivante, la plus explicite. Voici qu'en effet le psalmiste, ouvrant sa bouche, et jetant à toutes les générations à venir les premières paroles, le premier cri de son cœur, le premier accent de ses lèvres, prononce ce même mot que prononcera

le Christ, ouvrant la bouche et préludant à toute sa doctrine : *Aperiens os suum dixit : Beati* <sup>1</sup>. Et le psalmiste débute en s'écriant : *Beatus vir* : « Bienheureux l'homme ».

Telle est en effet, M. F., la réponse qu'il fallait à la première interrogation qui sort, qui jaillit naturellement des profondeurs de notre être. Le bonheur, c'est notre premier comme notre plus ardent désir ; c'est la faim, c'est la soif de notre âme, de toutes nos facultés, de tous nos sens. Etre heureux, c'est tout ce que nous voulons. Etre heureux, ô hommes, c'est ce que vous voulez. Je vous prends au mot. Veuillez être heureux, veuillez-le bien, et vous serez heureux, heureux dès à présent, heureux toujours, heureux pendant la durée transitoire de l'épreuve, heureux pendant les jours éternels de la récompense. Mais pour être heureux, il faut vouloir ce qui conduit au bonheur. Quand on veut la fin, il faut vouloir les moyens ; quand on veut arriver au terme, il faut savoir parcourir la route. Vous voulez la béatitude, et Jésus-Christ, dans l'évangile de ce jour, vous a dit les conditions de toute béatitude. Mais David aussi va vous les enseigner.

*Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiae non sedit ; sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte* : « Bienheureux l'homme qui ne s'en est point « allé dans le conseil des impies, et qui ne s'est point « arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point « assis dans la chaire de pestilence, mais qui a mis toute « sa volonté dans la loi du Seigneur, et qui se renferme nuit « et jour dans la méditation de cette loi sainte » <sup>2</sup>.

Le psalmiste met cinq conditions au bonheur ; les trois

1. Matth. v, 2. — 2. Ps. 1, 1, 2.

premières sont des conditions négatives, c'est-à-dire elles indiquent ce que nous devons éviter ; nous allons les étudier aujourd'hui. Les deux dernières sont positives, elles indiquent ce que nous devons faire ; elles seront l'objet d'un autre entretien <sup>1</sup>.

III. La première condition, c'est de ne pas s'en aller dans le conseil des impies ; la seconde, c'est de ne pas s'arrêter dans la voie des pécheurs ; la troisième, c'est de ne pas s'asseoir dans la chaire de pestilence ou de contagion.

Il y a une différence, dit saint Hilaire, entre l'impiété et le péché, et aussi entre le péché et la contagion. Et d'abord entre l'impie et le pécheur la différence est d'autant plus fondée, que, selon le langage du psalmiste et contrairement aux habitudes humaines, dans le conseil des impies on marche plutôt qu'on est sédentaire, dans le chemin du pécheur, au contraire, il est question de s'arrêter plutôt que de marcher.

Par la grâce de Dieu, tout pécheur n'est pas impie, parce que tout péché n'est pas impiété, tandis que tout impie est pécheur, parce que toute impiété est péché. Notre saint docteur éclaircit la chose par un exemple. Un fils est vicieux, mais il demeure respectueux envers son père : il est pécheur, il n'est pas impie, il n'offense pas la vertu de piété filiale. Un fils est régulier dans sa conduite, mais il est irrespectueux envers son père : il est impie, et son péché contre la piété filiale excède, dépasse en gravité les autres faiblesses qu'il pourrait avoir. C'est ainsi que les hommes qui outragent le Père céleste, encore qu'ils demeurent peut-être réguliers sous divers rapports, sont rangés parmi les plus coupables et sont distincts des

1. Voir 1879, Homélie pour le jour de Noël.

autres pécheurs : *Igitur secundum hoc propositum exemplum impius discerni a peccatore non dubius est.*

Or, poursuit saint Hilaire, les impies ce sont ceux qui ont à dégoût la connaissance de Dieu, les athées, les fatalistes, les sceptiques, les indifférents et tous ceux qui, glissant dans l'hérésie, ne contiennent pas leurs opinions dans la doctrine des Ecritures et ne respectent pas l'autorité chargée de les interpréter. Or, les uns et les autres, athées ou hérétiques, déistes et naturalistes, sont des hommes sans consistance, voyageant de théorie en théorie, d'opinion en opinion, d'erreur en erreur, et formant entre eux des complots pervers, liant entre eux des sociétés occultes pour la diffusion et le triomphe de leurs doctrines sacrilèges, n'épargnant pour cela ni pas ni démarches. La première condition, donc, c'est de ne pas se lancer dans le conseil des impies, c'est de ne pas mettre son activité au service de l'irréligion : *Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum.*

IV. La seconde condition, c'est, en se garant d'entrer en société avec les impies, de ne pas s'arrêter dans les voies des pécheurs. Car, poursuit saint Hilaire, il en est plusieurs qui, tenant la vraie fin, faisant profession de la vraie doctrine, demeurant dans la véritable Eglise, n'observent pas la loi et la discipline de l'Eglise : *In Ecclesia quidam manentes, sed Ecclesiae disciplinam non tenentes.* Hélas ! notre nature elle-même, corrompue dès l'origine, nous incline à bien des vices, et nos instincts irrésistibles nous placent sur cette route du péché. Le devoir, c'est de l'éviter autant que l'on peut ; mais le devoir surtout, c'est d'en sortir sans retard, c'est de ne pas y demeurer, y stationner. Et voilà pourquoi le psalmiste nous dit : Bienheureux l'homme qui ne s'est pas arrêté dans la voie des pécheurs, voie dans laquelle la nature nous pousse,

mais d'où la religion et la foi nous retirent : *Et idcirco beatus vir qui in via peccatorum non stetit, natura quidem in viam hanc deferente, sed ex via hac fidei religione referente.*

V. La troisième condition pour obtenir ici-bas la béatitude, c'est de ne pas siéger dans la chaire de pestilence. Notre saint Pontife va expliquer cette parole. Il est des hommes qui ne sont pas impies, mais religieux, qui ne sont pas pécheurs mais réguliers dans leur vie ; des hommes à qui est familière la crainte de Dieu, mais que l'amour de la gloire, du lucre, des positions avantageuses du siècle place dans l'occasion prochaine et comme inévitable du péché. Chez eux, l'homme privé est chrétien ; l'homme public voudrait l'être et ne l'est pas. Il leur faut associer ce qui n'est pas associable, l'esprit de Dieu et l'esprit de leur siècle, les dogmes de la foi et les préjugés de leur temps. Ils ne sont pas de ceux qui répandent la contagion, ils sont de ceux qui la subissent. Religieux et honnêtes dans leur fonds, ils donnent des gages à l'irréligion et au mal par la nécessité de leur position : le courant des choses publiques ne leur permet pas, malgré un certain bon vouloir, de demeurer dans la pure observation de la loi religieuse ; parfois ils sont conduits jusqu'à des actes regrettables d'injustice et de violence. Et c'est pourquoi le prophète appelle leur chaire une chaire de pestilence, parce qu'elle souille de sa contagion le sanctuaire intime d'une âme religieuse. *Et idcirco hanc eorum cathedram, cathedram pestilentie propheta cognominat, quia contagione sua voluntatem religiosæ mentis afficit.*

A cela le remède, c'est d'embrasser avec une volonté ferme la loi de Dieu : *Sed in lege Dei voluntas ejus*, et de méditer, d'approfondir nuit et jour cette loi, de manière à ne jamais se prêter à rien qui lui soit contraire, mais

en gardant tous les ménagements de la prudence, que la morale chrétienne place elle-même au nombre des vertus morales, qui sont comme le pivot de la vie humaine.

Daignent les saints du ciel auxquels nous payons aujourd'hui notre tribut, nous assister dans cette étude de la loi de Dieu, qui a été pour eux, qui sera pour nous, le principe du bonheur dans la vie présente et dans la vie sans fin ! Ainsi soit-il.

---

## VIII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME 1<sup>er</sup> POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.  
(MDCCCLVIII.)

*Et erit tanquam lignum quod plantatum est  
secus decursus aquarum, quod fructum suum  
dabit in tempore suo ; et folium ejus non  
defluet, et omnia quæcumque faciet prospe-  
rabuntur.*

Ce sera comme un arbre planté sur des cou-  
rants d'eau vive, qui donnera son fruit en son  
temps, et ses feuilles ne tomberont point  
et tout ce qu'il fera lui réussira.

(Ps. 1, v. 3 et 4)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

J'ai pris cette année pour thème de mon enseignement pastoral le livre des Psaumes ; et quelle que soit celle des solennités du cycle liturgique que nous célébrions, quel que soit celui des sanctuaires de la cité qui nous rassemble, j'ai résolu de poursuivre, autant que les circonstances le peuvent permettre, le commentaire de cette partie si importante des saintes Écritures. Cela est d'autant plus facile, M. F., que l'Écriture est une manne qui sait prendre tous les goûts, un mets qui se prête à tous les assaisonnements ; c'est une lumière dont les effets se diversifient à l'infini et dont les rayons pénètrent tous les objets.

Je viens de vous dire, M. F., les versets troisième et

quatrième du premier Psaume. Les deux premiers, que nous avons déjà expliqués, sans avoir dit pourtant encore notre dernier mot, étaient ainsi conçus : « Bienheureux  
« l'homme qui n'a pas marché dans le conseil des impies,  
« et qui ne s'est jamais arrêté dans la voie des pécheurs,  
« et qui ne s'est pas assis sur le siège de la pestilence,  
« mais dont l'affection est dans la loi du Seigneur, et qui  
« médite cette loi jour et nuit. »

Or, M. T. C. F., avoir rempli toutes ces conditions que le psalmiste met à la béatitude, c'est-à-dire : avoir été pur de touté impiété, pur de tout péché, pur de tout contact pestilentiel avec le siècle ; puis, avoir mis son affection principale et dominante dans la recherche de la loi du Seigneur, et avoir fait de l'accomplissement pratique de cette loi l'objet de toutes ses préoccupations du jour et de la nuit ; je le répète, avoir rempli parfaitement toutes ces conditions de la béatitude marquées par le psalmiste, c'est chose si rare, si difficile, si au-dessus des forces de l'humanité, qu'au sentiment de plusieurs saints docteurs, le psalmiste n'a pu vouloir parler ici que de Jésus-Christ lui-même, du Fils de Dieu fait homme, de celui qui a été Saint par excellence, par conséquent séparé de tout rapport avec l'impierité, avec le péché, avec la contagion, de celui enfin qui, de toutel'énergie de sa volonté humaine, a mis son affection dans la loi de son Père, et qui n'a pas cessé d'accomplir les œuvres qui dériavaient pour lui de cette loi.

Cette interprétation de plusieurs commentateurs anciens et modernes n'est assurément pas dénuée de fondement ; elle doit même être acceptée en un sens très élevé et d'après ce principe général que tout ce qui dans la sainte Écriture s'applique aux chrétiens trouve suréminemment son application en Jésus-Christ dont la personnalité compréhensive inclut en elle tous les états et tous les phéno-



mènes naturels de la race humaine. Toutefois, cette réserve faite, je dirai, avec notre saint Hilaire, que la vraie clef de ce psaume, celle qui en ouvre le mystère, qui en découvre le sens obvie et naturel, c'est celle qui nous y fait chercher comme principal personnage, non pas le Fils de Dieu selon la nature, mais le fils de Dieu selon l'adoption, non pas le Christ, mais le chrétien. Les raisons sur lesquelles se fonde le grand docteur nous paraissent décisives : ce n'est pas le lieu de les développer.

Mais si c'est à la personne mystique du Christ plutôt qu'à sa personne naturelle qu'il faut rapporter ce psaume tout entier, ah ! bien volontiers je dirai, M. T. C. F., que dans toute la race des chrétiens, que dans toute la famille des saints et des bienheureux, une seule individualité se rencontre en qui la totalité du programme posé par le psalmiste ait eu son accomplissement, une seule par conséquent à qui revient la béatitude totale attachée à cette observation fidèle.

Hélas ! M. T. C. F., n'est-il pas vrai que même les plus saints, les plus parfaits de la grande famille humaine, ont été originairement compromis dans ce conseil funeste de l'impiété, dans ce complot satanique de la révolte, qui, après avoir précipité dans l'abîme la troisième partie des anges coupables, a entraîné dans leur défection la race humaine tout entière à la suite de ses premiers auteurs ? N'est-il pas vrai qu'il n'est aucun de nous qui n'ait fait dans le chemin du péché, d'abord une halte de neuf mois passés au sein de nos mères, puis une autre halte de quelques heures, de quelques jours peut-être après notre entrée en ce monde ? Enfin n'est-il pas vrai que, même après la régénération baptismale, même au sein d'une vie exempte d'irrégulation et privée de grands écarts, les plus parfaits d'entre les hommes ont encore donné des gages à l'esprit de ce siècle, respiré quelques miasmes de cette atmosphère

d'erreur et de corruption, et que, selon la parole de saint Grégoire, on a vu les cœurs même les plus religieux se laisser encore salir par quelques-unes des souillures de ce monde ?

Et d'ailleurs où est-il cet homme dont les affections ne se soient pas détournées un instant vers les objets terrestres, vers les intérêts personnels, au détriment de l'amour souverain qu'il devait à la loi du Seigneur ? Où est-il le fils d'Adam assez vigilant sur lui-même pour avoir fait nuit et jour de cette loi divine le mobile de toutes ses œuvres, en même temps que l'aliment de toutes ses méditations ? « Bienheureux », avez-vous dit, ô royal prophète, « bienheureux l'homme qui ne s'en est point allé « dans le conseil des impies », etc. Eh bien ! si la béatitude, ou du moins la béatitude totale que vous annoncez, n'appartient qu'à celui qui remplit le programme total des conditions que vous y mettez, ne faut-il pas en conclure que cette béatitude n'est le partage d'aucun des membres de la famille humaine ? ne faut-il pas donner raison aux commentateurs dont s'éloigne saint Hilaire, et affirmer que ce psaume premier se rapporte directement à la personne du Fils de Dieu fait homme ?

M. F., le mystère de ce jour se présente fort à propos pour justifier pleinement l'exégèse de notre grand docteur. Oui, en dehors de la personne divine du Verbe fait chair, il s'est rencontré au sommet de notre race une personne purement humaine, en qui se sont réalisées toutes les perfections dont le psalmiste a fait la base du vrai bonheur. Cette personne, c'est la Vierge Marie, la Vierge immaculée. Celle-ci n'a point participé aux suites de ce complot impie qui a entraîné tout le reste du genre humain dans l'inimitié de Dieu ; celle-ci n'a point été trouvée, même un seul instant, dans la voie des pécheurs ; celle-ci n'a jamais eu de contact quelconque avec le monde pervers ; celle-ci

enfin a mis toute sa volonté, toutes ses affections dans la loi du Seigneur ; elle conservait toutes les paroles de son Fils, et nuit et jour elle les repassait dans son cœur, elle les transportait dans ses œuvres.

Aussi, M. F., est-ce à Marie que nous pouvons appliquer sans réserve la belle comparaison qui a servi de texte à notre homélie : « Elle a été comme un arbre planté le long des eaux vives, qui a donné son fruit en son temps ; et pas une de ses feuilles n'est tombée, et tout ce qu'elle a fait a prospéré. »

Vous le savez, M. F., à l'origine des choses, un arbre avait été planté dans le paradis terrestre, et les racines de cet arbre étaient baignées par une source d'eau vive qui se partageait en quatre fleuves, et cet arbre devait donner en son temps le fruit de vie ; et ceux qui auraient mangé de ce fruit devaient être immortels, immortels dans leur âme, et aussi dans leur corps. Le corps qui enveloppe l'âme comme les feuilles protègent le fruit, ne devait jamais se faner ; et toutes les œuvres de l'homme devaient lui tourner à bien, se convertir en mérites et lui procurer une nouvelle somme de béatitude et de gloire.

Mais hélas ! pour nous autres humains, cet état de choses a été détruit. Ce paradis terrestre a été fermé, cet arbre de vie a été renversé, cette source d'eau vive a été desséchée, et notre âme n'a plus produit le fruit de salut en son temps, et notre corps s'est fané comme la feuille des arbres vulgaires, et nos œuvres ne nous ont plus servi de rien. Marie seule a échappé entièrement à ce désastre,

Marie a été un arbre planté sur le courant des eaux vives. — Car dès le premier instant ses racines ont été baignées de la grâce. Nous autres, il est vrai, par le baptême nous sommes transplantés le long de cette eau ; mais par notre origine naturelle nous sommes plantés sur le courant d'une eau fangeuse et infecte ; le fleuve qui baigne

notre berceau, c'est un fleuve aux eaux souillées et stagnantes, c'est le noir et sombre Cocyte. Marie, comme l'arbre de l'Eden, a été plantée au bord des eaux vives et courantes.

Et elle a donné son fruit dans son temps. — Vous savez, M. F., quel fruit nous a donné Marie. Elle n'a pas seulement produit ce fruit ; elle l'a donné, dirons-nous avec saint Hilaire. Car cet arbre était un arbre intelligent : prévenue des grâces, Marie a correspondu aux grâces. Immaculée par privilège, elle est demeurée immaculée par choix et par volonté ; et c'est de sa pureté reçue et de sa pureté conservée qu'est issu le divin fruit Jésus. Elle nous l'a donné en son temps, dans ce que l'Ecriture appelle la plénitude des temps. Et les feuilles de Marie ne se sont pas fanées, et son intégrité virginale n'a pas été violée ; son corps a été préservé des ravages du péché comme son âme ; sa chair n'a point séjourné dans la corruption du tombeau. Plantée sur le bord des eaux, elle a gardé le feuillage éternellement frais, éternellement vert de son corps glorifié presque aussitôt que son âme.

Et tout ce qu'elle a fait lui a prospéré. — Pas un de ses instants, pas une de ses pensées, pas une de ses œuvres n'a souffert de déperdition ; tout lui a tourné à mérite, tout a été pour elle matière à récompense ; elle a moissonné tout ce qu'elle avait semé ; pas un grain qui n'ait profité au centuple : *Et omnia quæcumque faciet prosperabuntur*. Il y a dans sa couronne une perle correspondant à chacun des battements de son cœur, à chacune des œuvres de ses mains, à chacune des pensées et des élévations de son esprit.

M. F., je ne veux pas achever ce psaume et je ne dirai pas : *Non sic impij, non sic*<sup>1</sup> : « Il n'en est pas ainsi, non, il

1. Ps. I, 4.

« n'en est pas ainsi des impies ». Il n'est pas besoin d'aller jusque-là. Je dirai, il n'en est pas ainsi des autres élus, des autres saints, *non sic*.

Nous, hélas ! nous ne savons pas donner notre fruit en son temps. Combien de fois le Seigneur est venu visiter le figuier de notre vie, et il l'a trouvé stérile ! Et puis, parce que nous n'avons pas eu nos racines sur le bord des eaux vives, nos feuilles sont destinées à tomber. Que d'œuvres faites sous l'influence de la seule nature, si la grâce n'y avait ajouté un surcroît de sève ! Aussi notre chair se dessèche, notre corps ira dans la pourriture. Et combien de nos œuvres n'aboutissent pas ! Elles devaient enfanter pour nous la béatitude, la gloire : elles n'arrivent pas à terme, elles avortent.

Ah ! Vierge Marie, venez à notre secours. Obtenez-nous cette grâce qu'une fois transplantés ou replantés auprès des eaux vives, nous y restions toujours ; que nous y donnions notre fruit en son temps ; qu'au jour où le Seigneur viendra, il ne trouve pas l'arbre stérile ; que nos feuilles elles-mêmes, si elles sont destinées à se faner, reverdissent au dernier jour, et que toutes nos œuvres se retrouvent alors entre nos mains.

Pour moi, Vierge Marie, c'est la dixième fois que je viens me présenter devant vous en ce jour. Il y aura neuf ans ce soir que, sous vos auspices, je suis venu vers ce peuple. Ah ! oserai-je dire que mon épiscopat, planté au bord des eaux vives, puisqu'il a été inauguré ici au pied de votre autel, a donné jusqu'à présent son fruit en son temps ? Oserai-je dire qu'il n'est tombé à terre aucune de ses feuilles ? Oserai-je dire que tout ce qu'il a entrepris a prospéré ? Non, Vierge sainte, vous savez bien que mes péchés ont arrêté, ont refoulé beaucoup de bénédictions que votre main maternelle ne demandait qu'à répandre.

Obtenez-moi, pour cette dixième année qui commence,

plus de fidélité à la grâce, plus d'esprit de prière ; vivifiez les œuvres de mon zèle par une intention plus profondément surnaturelle; enfin que cette dixième année, qui, à titre de dime, appartient plus spécialement au Seigneur, soit véritablement un arbre planté au bord des eaux, qui donne son fruit en son temps, dont pas une feuille ne tombe à terre, et dont toutes les entreprises prospèrent. Ainsi soit-il.

---

## IX

### ALLOCUTION

POUR LA CLÔTURE DE LA RETRAITE  
DE LA CONFÉRENCE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(XII DÉCEMBRE MDCCCLVIII.)

---

Il m'est très doux, Messieurs, de terminer avec vous ces précieux exercices de votre retraite. Je veux vous dire en peu de mots le bonheur qu'il y a d'être chrétien, de l'être pleinement, de l'être toujours. C'est avec les paroles du psaume que je suis en train d'expliquer depuis quelque temps que je vous exprimerai ma pensée.

« Bienheureux l'homme qui ne s'est point mêlé aux  
« conseils agités des impies, qui ne s'est point arrêté sur  
« la route impure des pécheurs, qui ne s'est point assis  
« sur les sièges atteints de pestilence, mais qui a mis toute  
« sa principale affection dans la loi du Seigneur et qui a  
« fait de l'étude et de l'observation pratique de cette loi  
« la préoccupation de ses jours et de ses nuits<sup>1</sup>. » Messieurs,  
je traduirais volontiers ces deux premiers versets du  
psalmiste par cette unique phrase : Bienheureux les jeunes  
gens de ce siècle qui se sont enrôlés dans la Conférence  
de Saint-Vincent-de-Paul !

1. Ps. 1, 1 et 2.

Quelle a été en effet la pensée, quel a été le but de cette association ? Ah ! Messieurs, une conspiration immense avait été ourdie contre la vérité, contre la religion, contre Dieu, contre son Christ ; l'assemblée des impies, le conseil, le complot des impies, c'est ce qui régnait partout. De jeunes chrétiens ont voulu garder la foi de leur baptême, garder la doctrine de leurs pères, garder la piété de leurs premières années ; et, pour se soustraire à l'association des impies, ils ont formé une pieuse association placée sous les auspices de la charité chrétienne.

Ah ! bienheureux le jeune homme qui ne s'en est point allé dans l'assemblée, dans la conjuration des impies, mais s'est enrôlé dans cette sainte conjuration de la vérité et de la piété ! *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum.* Et en même temps que le monde était devenu dangereux pour la foi par ses maximes et ses manœuvres irrégulières, il ne l'était pas moins par ses mœurs, par ses tendances socialistes, par ses habitudes dépravées ; le chemin battu, le chemin du grand nombre, le chemin suivi des jeunes gens surtout, c'était le chemin du péché, le chemin de la corruption, le chemin de la luxure, chemin où presque toujours l'on se plaît à demeurer quand une fois on a eu le malheur d'y mettre le pied. Ah ! bienheureux le jeune homme qui, après avoir été élevé dans une maison chrétienne, redoutant les dangers d'une vie plus libre, s'est saintement confédéré avec ses amis, avec ses frères, pour éviter les sentiers du mal et pour se fixer sur la route du bien, sur la route de la vertu, sur la route de l'innocence : *Et in viâ peccatorum non stetit.*

En dehors de l'impiété avérée, en dehors du péché formel, ce siècle qui a dévié de la loi divine, ce pouvoir, cette société, ces institutions, qui ont rompu avec la direction de l'Eglise, exhalent un souffle mauvais, une haleine pernicieuse. Ah ! bienheureux le jeune homme qui se tient



prudemment en garde contre les entraînements de son temps, qui ne subit pas toutes les contagions de son époque, qui, quand une idée est exprimée devant lui, ne l'épouse pas, ne s'y installe pas avec une confiance aveugle, qui ne s'assied pas sur le premier siège venu sans s'enquérir si ce siège n'est pas infecté de peste : *Et in cathedra pestilentiae non sedit.*

Enfin, la société dans laquelle nous vivons avait tourné plus que jamais à l'individualisme, à l'égoïsme ; tout y était dirigé vers les intérêts personnels ; rien n'y était entrepris que dans le but d'un avantage matériel. Bienheureux le jeune homme qui, donnant à ses intérêts, à son avancement, à sa carrière d'ici-bas l'importance qu'il y doit donner, sait cependant qu'il y a un intérêt plus grand et plus important que tous les autres, *maximum et primum*, qui est de servir Dieu ! Bienheureux le jeune homme qui, appliqué par devoir à étudier le droit humain, à connaître les lois humaines, fait cependant sa principale étude et son principal amour de la loi de Dieu : *Sed in lege Domini voluntas ejus*, et s'applique incessamment à faire de cette loi la pratique de sa vie, donne le soir sa dernière pensée à la loi de Dieu, le matin sa première pensée à cette même loi, et anime, inspire toutes les œuvres de la journée par cette même pensée, cette même vue surnaturelle !

« Il sera comme un arbre planté sur le bord des eaux vives ; et il donnera son fruit en son temps, et pas une de ses feuilles ne tombera, et tout ce qu'il fera lui réussira. » Messieurs, c'est la vraie peinture du jeune chrétien fidèle à la religion. Il a été planté sur des courants d'eau vive ; ses racines sont baignées par ces ruisseaux qui se nomment sacrements. La prière, la méditation, le saint sacrifice, la pénitence, l'eucharistie, voilà les courants d'eau vive où il puise une sève toujours plus forte, une vie toujours plus abondante. L'eau jaillissante de la grâce,

le calice du sang de Jésus, entretiennent en lui une jeunesse immortelle.

« Il donnera son fruit en son temps. » Le monde peut méconnaître un moment les chrétiens, il finit toujours par leur rendre justice, il sent le besoin qu'il a d'eux. Le chrétien donnera son fruit, il apportera son utilité à la société ; des faveurs qu'il n'aura pas cherchées le viendront chercher ; soit qu'il se remue, qu'il s'agite, il aura son jour. Mais surtout il donnera son fruit par l'édification, le bon exemple, l'influence salutaire ; il donnera son fruit, parce qu'il sera la tige d'une famille de vrais chrétiens comme lui, parce qu'il préparera à la terre et au ciel une autre génération de chrétiens.

« Et pas une de ses feuilles ne tombera. » Messieurs, il y a pour le chrétien qui a observé la loi de Dieu dès sa jeunesse un privilège d'intégrité même corporelle reconquise sur le péché. Tandis que la génération du pécheur s'étiole, se dessèche, la génération des justes garde la fraîcheur, la jeunesse ; la verte couronne d'une jeunesse perpétuelle reste sur son front comme la verdure des feuilles orne l'arbre planté sur le bord de l'eau. Ce n'est point cette vie déjà blasée, cette existence déjà usée, ce corps déjà penché, ce front déjà ridé. Tout est vivant.

« Et tout ce qu'il fera lui prospérera. » Oui, et pour ce monde et pour l'autre. Pour ce monde : sans doute nous ne vivons plus sous la loi judaïque, sous le régime de la sanction terrestre et temporelle ; ouvrez les yeux et voyez si, malgré les injustices et les préférences du siècle, le jeune chrétien appliqué sérieusement à ses devoirs ne finit pas presque toujours par prévaloir sur celui qui n'a pas suivi ce sentier de la piété et de la vertu. Les chrétiens, j'en trouve partout dans notre société, partout aux premiers rangs, partout entourés de l'estime et de la confiance de tous, même de ceux qui ne les imitent pas.

Mais, Messieurs, tout ce qu'il fera prospérera. C'est cette bienheureuse facilité d'acquérir des mérites, de se préparer la récompense. Tout est animé d'intentions surnaturelles, tout est fait pour Dieu ; la grâce étant devenue *son état*, c'est-à-dire une habitude, une seconde nature, tout ce que cette vie produit est infiltré de grâce ; tout par conséquent tend à Dieu, tend au ciel, tout profite, tout rapporte. Rien ne prospère que ce qui est éternel. On n'est pas tranquille ni sûr dans un poste que quand on est inamovible ; ce que fera ce chrétien portera du fruit pour l'éternité, l'inamovibilité de la gloire et de la béatitude.

Ah ! Messieurs, et vous surtout, mes jeunes amis, gardez donc de cette retraite la résolution sincère d'être de vrais chrétiens. Il y a beaucoup à faire : c'est une lutte, c'est un travail prolongé. La discipline dans le présent est pénible, c'est un joug : *Postea autem exercitatus per eam fructus affert justitiam*. Notre nature est malade : il y faut des remèdes, des opérations, des pansements ; il faut subir un appareil gênant qui fatigue. Mais de ce traitement subi avec courage sort la guérison, la santé ; il en sort de ces âmes fortes, vigoureuses, intelligentes, sereines, parfaitement équilibrées ; de ces cœurs parfaits que l'Écriture compare à un vin généreux quand il arrive à ce point de maturité où tous ses parfums sont fondus dans une savoureuse proportion : *Veterascet et cum suavitate bibes illud*<sup>1</sup>.

1. Eccli., ix, 15.

---

## X

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME 1<sup>er</sup>  
POUR LA MESSE DE MINUIT.

(NOËL MDCCCLVIII.)

*Fructum suum dabit in tempore suo*  
donnera son fruit en son temps.  
(Ps. 1, v. 3.)

---

Au début de son commentaire du psaume premier, saint Hilaire fait observer que c'est une entrée en matière à la fois très belle et très-convenable pour le psalmiste inspiré, de nous enseigner dès l'exorde de ce livre le mystère du Dieu incarné : *Speciosissimum autem hoc et dignissimum incipiendorum psalmorum Sanctus Spiritus sumpsit exordium... ut sacramentum Dei corporati doceret.*

Et en effet, M. F., cet arbre privilégié auquel l'observateur de la loi divine a le bonheur de devenir semblable, c'est le Verbe même de Dieu, c'est la Sagesse éternelle, selon cette belle parole du livre des Proverbes : « La sagesse est un arbre de vie pour ceux qui s'en approchent, et ceux-là sont heureux qui s'y attachent étroitement » : *Sapientia lignum vitæ est his qui apprehende-*

*rint eam; et qui tenuerit eam, beatus*<sup>1</sup>. Dieu le Père étant la source de toute vie, du Verbe éternel qui procède de lui on peut dire suréminemment qu'il est planté sur le fleuve de la vie. « Le Seigneur m'a montré, dit saint Jean, un « fleuve d'eau vive, limpide comme un cristal, jaillissant « du siège de Dieu et de l'agneau, et sur les rives de ce « fleuve le bois de vie <sup>2</sup>. » Or, dit un ange par la bouche du même saint Jean : « A celui qui sera victorieux, il sera « donné de manger du fruit de l'arbre de vie qui est dans « le paradis de mon Dieu » : *Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei* <sup>3</sup>.

Mais, M. T. C. F., est-ce que les fruits de cet arbre céleste peuvent devenir notre nourriture ici-bas ? Est-ce qu'un chérubin n'a pas été mis avec un glaive flamboyant à l'entrée du paradis pour nous en interdire l'accès ? Ah ! c'est ici le grand mystère de la miséricorde, le triomphe de la charité divine.

Cet arbre planté dans un jardin fermé, auprès d'une fontaine scellée pour nous, voici pourtant que, dans la plénitude des temps, il nous a donné son fruit : *Quod fructum suum dabit in tempore suo*. Et ce fruit que l'arbre de vie nous a ainsi donné en son temps, c'est la divinité même du Verbe, c'est sa qualité de Fils de Dieu qui nous est désormais commune avec lui. Et ces feuilles toujours conservées, toujours vertes, sous l'enveloppe desquelles ce fruit sacré nous a été offert visiblement, c'est la chair adorable, l'humanité sainte dont il s'est irrévocablement revêtu dans les chastes flancs de Marie. Et en saisissant sous ce feuillage humain, en nous incorporant ce fruit céleste, nous devenons semblables à l'arbre qui nous le donne : *Et erit tanquam lignum... quod fructum suum dabit in tempore suo*. Oui, le chrétien, c'est un autre Christ.

1. Prov. III, 18. — 2. Apoc. XXII, 1. — 3. Apoc. II, 7.

Lui aussi, c'est un arbre planté sur les bords d'une eau courante qui infiltre en lui sa vertu vivifiante, disons mieux, sa vertu déifiante ; un arbre qui donnera son fruit en son temps, alors que l'âme, parvenue à la maturité de ses mérites, entrera pour toujours dans la participation de la gloire divine ; un arbre qui gardera éternellement toutes ses feuilles, puisque le corps, feuillage protecteur de l'âme dont il sera le compagnon immortel par la grâce du Christ, partagera l'éternelle félicité de cette âme.

O sagesse infinie et incréée, ô Verbe de Dieu, ce n'était point assez d'avoir appris de l'antique loi que vous êtes l'arbre de vie pour ceux qui vous saisissent, et que celui-là est heureux qui vous tient : *Sapientia lignum vitæ est his qui apprehenderint eam, et qui tenuerit eam beatus*. Car qui donc pourrait monter jusqu'à vous pour vous saisir ? qui donc pourrait jamais aller cueillir votre fruit sur la cime où vous résidez ? La créature humaine, dans ses plus grands efforts, n'était pas capable d'y parvenir. Point de bonds, point d'élan de notre nature, qui puissent nous faire atteindre aux branches de cet arbre. Mais voici, ô arbre miséricordieux, que vous avez vous-même incliné vos rameaux vers nous. Que dis-je ? vous qui, par votre primitive et éternelle plantation, aviez vos racines dans le sein inaccessible de votre Père, dans ce fleuve éternel de la vie, de l'essence divine, ah ! voici que, par une transplantation inespérée, vous avez pris une seconde naissance sur notre terroir humain, dans le sein immaculé d'une vierge, sur le courant du fleuve le plus pur qui ait réjoui la cité d'ici-bas.

O Verbe incréé, vous êtes le Fils, vous êtes par conséquent le fruit du Père ; nous ne vous aurions jamais été saisir entre les bras de votre Père. Mais voici, ô Verbe incarné, que vous êtes devenu le fils, que vous êtes devenu

le fruit d'une femme terrestre. Là vous êtes accessible pour nous ; là nous pouvons vous atteindre, vous saisir ; là vous pouvez nous devenir un fruit de vie : *Sapientia lignum vitæ est his qui apprehenderint eam*. Vierge sainte, c'est vous qui inclinez jusqu'à nous les branches de cet arbre ; c'est par vous qu'il nous donne, qu'il nous offre son fruit en son temps, son fruit, c'est-à-dire sa divinité qui est le don définitif qu'il nous veut faire, mais son fruit rendu pour nous tangible et saisissable sous le feuillage permanent de l'humanité dont vous l'avez revêtu.

M. F., la doctrine que je vous ai souvent annoncée, souvent développée, nul ne l'a mieux enseignée que notre saint Hilaire. Noël n'a été qu'un acheminement vers le jeudi saint ; la crèche n'a été que le prélude du cénacle ; le mystère de l'incarnation n'a été que le moyen du sacrement de l'Eucharistie. Ce n'est pas pour lui et pour le plaisir de devenir homme que le Verbe a pris une chair ; c'est pour nous et pour parvenir à nous rendre des dieux. En prenant une chair dans le sein de Marie, il a pris l'universalité de la chair : non pas par une union hypostatique à toute chair, mais par la consanguinité naturelle de toute chair avec celle qu'il a prise, et par l'influence surnaturelle qu'au moyen de son humanité ressuscitée il veut exercer sur toute créature humaine.

Mes frères bien-aimés, le fruit que l'arbre de vie nous a donné en son temps, au jour de Noël, par le mystère de l'incarnation, voici qu'il va s'offrir à nous en ce même temps, en ce même jour, ou plutôt en cette même nuit : *Quod fructum suum dabit in tempore suo*. Ah ! tous viendront-ils le cueillir, le recevoir, ce fruit qui s'offre, qui se donne ainsi de lui-même ? Quand l'arbre du ciel s'abaisse, se penche pour donner un tel fruit à la terre, quel malheur que toute la terre ne vienne pas le cueillir !

Pleurons, M. F., pleurons sur les absents, sur les indif-

férents, sur tous ceux qui sont assez ennemis d'eux-mêmes pour négliger un si grand don. Pleurons sur eux, et prions pour eux ; conduisons-les en quelque sorte avec nous par notre charité, par l'ardeur de notre désir, par la vivacité de nos vœux. Et pour nous, allons goûter ce bienheureux fruit, en cette heure si douce, si solennelle, si mémorable, où il a été donné pour la première fois au monde ; allons nous assimiler à lui, allons nous transformer en lui. Et puisque le Verbe divin a pris notre chair pour tirer à lui nos âmes, prenons sa chair à notre tour pour devenir un même esprit avec lui. Ainsi soit-il !

---



## XI

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME I<sup>er</sup>  
POUR LA MESSE DU JOUR DE NOËL.

(MDCCCLVIII.)

*Non sic impii, non sic, sed tanquam  
pulvis quem projicit ventus a facie terræ.  
Ideo non resurgent impii in judicio,  
neque peccatores in consilio justorum.*

Il n'en va pas ainsi des impies, non, il n'en va pas d'eux ainsi ; mais ils sont comme la poussière que le vent disperse de la face de la terre. C'est pourquoi les impies ne ressusciteront pas pour le jugement, et les pécheurs alors n'auront point place dans l'assemblée des justes.

(Ps. I, 4, 5.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans nos précédentes homélies sur ce psaume, nous avons vu la félicité de l'observateur de la loi divine ; nous avons vu tout ce que Dieu lui réserve de béatitude et de gloire dans ce monde et dans l'autre. Cette nuit, en particulier, nous avons compris quel est cet arbre de vie auquel le juste devient semblable parce qu'il se nourrit de son fruit, et que, dans cette nourriture, il puise le principe d'une vie, d'une jeunesse, d'une fécondité et d'une stabilité immortelles.

Pourquoi faut-il que la suite de ce même psaume porte maintenant notre méditation vers des pensées moins douces ? Après avoir décrit le sort heureux de ceux qui ont évité l'impiété, le péché et la peste, pour s'adonner à l'étude et à la pratique de la loi du Seigneur, voici que le Psalmiste nous parle du sort réservé aux impies et aux pécheurs : contraste effrayant, mais dont la vue est nécessaire à l'homme, parce qu'à côté de l'espérance et de l'amour, il faut ici-bas à l'homme la crainte. Oui, dit saint Hilaire, voici, dès ce début de ses chants, voici que le Psalmiste est inspiré d'annoncer la peine du jugement : *Ut pœnam judicii denuntiaret* ; voici que l'insolence de l'impiété est réprimée par l'exposé des châtimens sévères réservés aux impies : *Ut insolentem impietatem intra metum denuntiatis impiis semitas coerceret*.

Mes Frères, jamais peut-être les hommes n'ont eu plus besoin qu'on leur rappelle ce second avènement de Jésus-Christ dans lequel il sera statué sur leur sort éternel. Ne craignons donc point de mettre dans tout leur jour ces paroles du psaume. *Non sic impii, non sic* ; il n'en va pas ainsi des impies, non, entendez-le bien, il n'en va pas ainsi d'eux.

Mais d'abord, j'écoute une protestation qui se fait dans l'esprit de plusieurs en entendant ces paroles. Les impies, me dit-on, mais y a-t-il des impies ? En ce temps où aucune doctrine n'est tranchée, n'est accusée, où tout est adouci, mitigé, est-ce qu'il reste place vraiment dans nos sociétés à une impiété formelle ? N'est-ce pas par une vieille habitude que les invectives contre l'impiété subsistent dans l'enseignement catholique ?

S'il y a des impies, M. F. ? le monde en est plein, car la piété, la religion, c'est une croyance ferme, c'est un assentiment énergique, c'est une affirmation solide. Notre temps est celui de l'indifférence, dites-vous : ah ! c'est pour cela qu'il est le temps de l'impiété. Les impies, nous dit

saint Hilaire, ce sont ceux, non pas seulement qui ne croient point en Dieu, mais qui n'ont nul soin, nul souci de connaître Dieu : *Qui cognitionem Dei expetere fastidiunt*. Connaître Dieu, ils ont bien d'autre chose à faire ; le seul mot de religion leur répugne, l'étude des choses de la foi leur est antipathique et comme nauséabonde, aussi est-ce ce qu'il y a de plus étranger pour eux : *Qui cognitionem Dei expetere fastidiunt*.

Les impies ce sont ceux qui pensent, qui agissent, qui vivent, comme si ce monde s'était fait de lui-même, comme s'ils s'étaient donné à eux-mêmes la vie, comme si toutes choses étaient abandonnées aux chances du hasard. Les impies, ajoute le saint docteur, ce sont ceux qui, étant tombés dans l'hérésie, ne s'en rapportent point à la parole de Dieu, ni à l'autorité de son Eglise ; ce sont ceux qui ont mis leur propre jugement, leurs propres pensées à la place des enseignements divins ; ce sont ceux qui apprécient les attributs de Dieu, non pas d'après la déclaration que lui-même en a faite, mais d'après la volonté de leur propre arbitre, ignorant qu'il n'y a pas moins d'impiété à dénaturer Dieu qu'à le nier.

Entendez-nous, jeunes philosophes : Dieu, c'est un bien vieux mot. Il n'y a sous ce mot que ce que chacun de nous y met, c'est l'homme qui crée Dieu, qui fait Dieu, en prêtant à un être tout ce qui se remue de grand. Les impies, par conséquent, ce sont ceux qui, en pleine lumière du christianisme, dans une société chrétienne depuis quinze siècles, ont l'audace d'abuser du privilège de la parole publique pour contrôler les mystères de la religion que Dieu a faite, de la vérité que Dieu a révélée, par des axiomes sacrilèges et des principes blasphématoires enfantés au plus mauvais temps des jours les plus surfaits de notre histoire. Les impies, ce sont ceux qui, foulant aux pieds les notions religieuses que tous les siècles avaient

admises, rejettent avec mépris les droits de Dieu et ne craignent pas de renouveler au sein d'un pays à peine raffermi de ses secousses la criminelle Déclaration des Droits de l'homme. Les impies, ce sont ceux qui ont imaginé de subordonner la loi divine à la loi humaine, et qui, tandis que l'homme ne peut régner que par la grâce de Dieu, permettent tout au plus à Dieu de régner par la grâce de l'homme. Les impies, ce sont ceux qui prennent pour mesure de la vérité divine non pas la déclaration de Dieu lui-même, mais la volonté, le caprice de leur propre arbitre : *Quorum impietatis est non ex Dei ipsius professione, sed ex arbitrii sui voluntate moliri* ; ignorant apparemment qu'il n'y a pas moins d'impiété à donner ainsi à Dieu les couleurs de leur propre esprit, à lui faire une nature qui n'est pas la sienne, qu'à nier son existence : *Ignorantes non minus impietatis esse Deum fingere quam negare*.

Or ces impies, et il y en a, quelle sera donc leur destinée ? Le Psalmiste répond : Leur destinée ce sera celle du grain de poussière qui devient le jouet des vents et qui disparaît de la face de la terre. Oui, l'impie, faute d'être planté au bord des eaux de la doctrine et de la grâce, faute d'irrigation, d'arrosement, faute de l'infiltration de la sève divine en lui, non seulement il ne donne pas de fruit, c'est-à-dire il ne produit pas d'œuvres surnaturelles pour le ciel, et il ne sauve pas son âme ; non seulement il perd jusqu'à ses feuilles, c'est-à-dire jusqu'au mérite de ses qualités humaines ; non seulement rien de ce qu'il fait ne lui tourne à profit, mais encore il n'a aucune solidité, aucune consistance. C'est une terre qui se pulvérise et que le vent de la colère céleste emportera loin de la scène du monde, comme le vent de la tempête soulève et disperse la poussière de la face de la terre.

Regardez, M. F., cet arbre planté au bord des eaux, chargé de fruits, couvert de feuilles, ayant tout ce qui

constitue la vie, la vigueur, la force, la solidité, la perpétuité ; puis regardez et comparez un grain de sable que le vent soulève et disperse de la face de la terre : vous saurez ce qu'est un vrai chrétien et ce qu'est un impie. Le rôle que jouera définitivement l'impie, la place qu'il occupera éternellement, c'est le rôle, c'est la place que remplit un grain de poussière.

*Ideo non resurgent impii in judicio* : « Les impies ne « ressusciteront pas pour être jugés. » Ils ressusciteront ; mais la cause est jugée d'avance, selon cette parole de Jésus-Christ : *Qui autem non credit, jam judicatus est*<sup>1</sup>. Ces esprits raisonnateurs, Dieu n'entrera pas même en discussion avec eux ; leur sort est fixé, la sentence est portée. Il y aura un jugement, nous allons le dire, pour les pécheurs, c'est-à-dire pour ceux qui, tout en croyant à la religion, n'auront pas eu la force d'y conformer toute leur vie ; mais pour les impies, pour les incrédules, il n'y aura pas matière à examen ni à discussion : *Ideo non resurgent impii in judicio*.

Ils ressusciteront à l'état de poussière, à la bonne heure ; mais chacun de ces atomes de poussière gardera la terrible propriété de pouvoir souffrir : *Non enim per id quod non erunt, sensu pænæ carebunt*. Je les broierai, dit le Seigneur, comme la poussière devant la face du vent et je les détruirai comme la boue : *Comminuam eos atque confringam*<sup>2</sup>. Comme le vent n'a aucune peine à soulever la terre réduite en poudre, dit le Seigneur, ainsi il sera facile à la peine de l'enfer de soulever et de disperser ceux que le dissolvant de leur impiété aura réduits en poussière : ne leur laissant aucune consistance, aucune solidité puisqu'ils seront poussière, mais leur laissant cependant cette existence à l'état de poussière, pour que le

1. Joan. III, 18. — 2. II Reg. XXII, 43.

châtiment infernal ait action sur eux : *His relictâ neque substantiâ firmitatis cum pulvis et lutum sint ; et per id quod pulvis et lutum sunt, in naturam tantum pœnalis substantiæ reservati.*

Les impies ne ressusciteront pas pour être jugés. *Neque peccatores in concilio justorum* : « et les pécheurs au jour du « jugement ne siégeront pas dans l'assemblée des justes. » Le juste, c'est celui qui croit, qui croit d'une foi vivante et agissante, et qui agit conformément à sa croyance. Celui-là il ne sera pas jugé non plus : *Qui credit in eum non judicatur*<sup>1</sup>. Comme la sentence est portée contre l'impie, le jugement favorable est rendu d'avance pour le juste : *Qui credit in eum non judicatur*. Quels sont donc ceux qui seront jugés ? Ce seront les pécheurs, ce seront ceux qui, ayant connu la lumière, l'ayant même aimée jusqu'à un certain degré, auront cependant aimé encore davantage les ténèbres. Mais nous poursuivrons cette explication un autre jour.

Seigneur Jésus, nous voulons nous reposer sur cette parole consolante : *Qui credit in eum non judicatur*. O Enfant Dieu, nous croyons en vous, nous vous adorons sous vos langes, nous vous saluons comme notre législateur, notre docteur, notre maître. Le grand crime de notre temps, c'est la négation de votre divinité, ô Jésus. Ils vous mesurent, vous jugent, vous apprécient d'après la volonté de leur arbitre, et non d'après ce que vous avez déclaré de vous-même. Ils consentent à être respectueux envers le Christ : Ne nous appelez pas ennemis, nous ne sommes pas hostiles à Jésus-Christ ; il est un sage, il est un héros, c'est un des plus beaux types, c'est le type achevé de la perfection morale. Hélas ! ils estiment le Christ d'après leur raison, et non d'après sa parole, d'après la

1. Joan. III, 18.

déclaration qu'il a faite de lui-même. Infortunés qui oublient, qui ignorent qu'il n'y a pas moins d'impiété à faire un Christ, à créer un Christ, à juger un Christ, à arranger, à composer un Christ, à feindre un Christ, qu'à le nier : *Ignorantes non minoris impietatis esse Deum fingere quam negare.*

Pour nous, ô Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu venu en terre, nous croyons tout ce que vous nous avez dit de la nature de Dieu ; nous recevons la vérité de votre bouche, de votre bouche nous recevons la loi et nous voulons conformer notre esprit à tous vos enseignements, nos œuvres à tous vos commandements, afin qu'au dernier jour comme aujourd'hui vous ne nous apparaissiez point en Juge mais seulement en Sauveur : *Qui credit in eum non judicatur.* Ainsi soit-il.

---

## XII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME I<sup>er</sup>

POUR LA SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE.

- (IX JANVIER MDCCCLIX.)

*Ideo non resurgent impii in iudicio, neque peccatores in concilio justorum. Quoniam novit Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit.*

C'est pourquoi les impies ne ressusciteront point pour le jugement, et les pécheurs ne ressusciteront point dans l'assemblée des justes ; car le Seigneur connaît la voie des justes, et la route des impies périra.

(Ps. 1, 5, 6.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Psalmiste nous a appris qu'au dernier jour les impies ne seront pas jugés, attendu qu'ils sont jugés d'avance, selon la parole de Jésus-Christ lui-même : « Celui qui ne « croit pas, celui-là est déjà jugé » : *Qui non credit, jam judicatus est* <sup>1</sup>. Et il nous a révélé en même temps qu'au dernier jour, les justes, c'est-à-dire ceux qui auront cru et

1. Joan. III. 18.



que la mort aura trouvés dans un état de parfaite justification, ne seront pas jugés non plus, parce que ce qui est justifié déjà n'est pas passible du jugement : *Qui credit in eum, non judicatur* <sup>1</sup>. Le jugement n'est-il donc réservé à personne? Cette conclusion, répond saint Hilaire, ne serait rigoureuse que s'il n'y avait pas de terme moyen entre les impies qui ne croient pas et les fidèles qui croient et dont la vie est entièrement conforme à leur croyance. Or, entre les impies et les justes, il y a les pécheurs ; et comme personne de nous ne peut se rendre le témoignage qu'il est juste, et surtout qu'il l'est entièrement, personne de nous, je dis de ceux mêmes qu'une foi ferme et sincère sépare de l'impiété, personne de nous ne peut se flatter d'être à l'abri du jugement, personne de nous ne peut se flatter de ressusciter dans cette assemblée privilégiée des justes qui ne sont plus sujets au jugement : *Neque peccatores resurgent in concilio justorum*.

Et voulez-vous savoir, M. F., comment notre grand docteur définissait principalement ceux qui doivent être discutés, qui doivent être jugés au dernier jour? Après avoir mis hors de cause, dit-il, ceux qui sont déjà jugés et ceux en qui il n'y a pas matière à jugement, Notre-Seigneur nous fait connaître les motifs et le sujet du jugement. Celui qui croit en moi, a dit Jésus-Christ, n'est pas sujet au jugement ; celui qui ne croit pas en moi, est déjà jugé, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. Or voici le cas auquel s'applique le jugement : *Hoc est autem judicium* : c'est que la lumière est venue en ce monde, et beaucoup d'hommes ont plus aimé les ténèbres que la lumière. Oui, dit saint Hilaire, il en est beaucoup qui auront aimé les ténèbres plus encore qu'ils n'auront aimé la lumière ; non pas qu'ils n'aient point aimé aussi la

1. Joan. III, 18.

lumière, mais leur affection se sera portée encore plus vers les ténèbres. « Il y a donc, ajoute-t-il, toute une classe d'hommes qui veut tenir un certain milieu entre l'impiété et la piété » : *Sunt enim aliqui inter impios piosque qui medii sunt* ; « il y a en eux mélange des deux choses » : *Ex utroque admixti* ; « ils ne sont pourtant à proprement parler ni l'un ni l'autre » : *Neutri tamen proprie*. « On ne peut les appeler croyants, parce que leur foi est mêlée d'incrédulité ; on ne peut les appeler incrédules, parce que leur incrédulité est mêlée de foi » : *Nec fidei admiscendi, quia sit in illis aliquid infidelitatis invitum; nec infidelitati, quia aliquid habent et fidei*.

Continuons, M. F., ce tableau que saint Hilaire faisait des demi-chrétiens de son temps. Il en est beaucoup, dit-il, que la crainte de Dieu retient dans l'Eglise, et néanmoins les charmes trompeurs du monde les entraînent dans les vices du monde. « Ils prient parce qu'ils ont peur ; ils pèchent parce qu'ils le veulent » : *Orant quia timent; peccant quia volunt*. « Ils professent la foi des chrétiens, parce que l'espérance du bonheur éternel est douce ; ils vivent de la morale des païens, parce que les jouissances de la vie présente sont agréables » : *Christianos se nuncupant, quia bona est spes æternitatis; gentilia agunt, quia blanda præsentia sunt*. « Ils ne sont point irrégieux, parce qu'ils ont en honneur le nom de Dieu ; mais ils ne peuvent pas être appelés religieux, parce qu'ils se permettent beaucoup de choses opposées à la religion » : *Impii non manent, quia his nomen Dei in honore est; pii non sunt, quia quæ pietati sunt aliena sectantur*. Mais en définitive, comme l'a dit le divin Sauveur, ils aiment les ténèbres plus qu'ils n'aiment la lumière, puisque leur volonté de pécher prévaut sur leur volonté d'être chrétiens, et que la tendance de leurs œuvres l'emporte sur celle de leur nom : *Secundum nuncupationis voluntatem, operum voluntate potiore*.

M. T. C. F., n'est-ce pas là la fidèle peinture de plusieurs d'entre nous, de la plupart des hommes de ce temps, demi-chrétiens, mélange et fusion de foi et d'incrédulité, d'obéissance et de résistance à la foi, mais surtout amalgame pratique de christianisme et de paganisme ? *Christianos se nuncupant, quia bona est spes æternitatis ; gentilia agunt, quia blanda præsentia sunt*. On se dit chrétien, on veut en garder le nom et la profession, parce qu'on entend bien ne pas renoncer à l'espérance du Ciel, et qu'on veut réserver sa part de bonheur éternel ; on agit en païen, parce que ce paganisme de vie, de conduite, de mœurs est plus commode ici-bas.

Or ce sont ceux-là qui seront discutés, qui seront jugés. Ils ne sont ni du nombre des impies qui sont jugés d'avance, ni du nombre des justes qui n'ont pas besoin de jugement ; ils ne ressusciteront pas dans la société ni des uns ni des autres, et ils porteront le poids formidable de la justice de Dieu ; ils seront jetés dans la balance, et leur sort éternel sera décidé, selon qu'elle inclinera plus d'un côté ou de l'autre. Poursuivons.

*Quoniam novit Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit* : « Parce que le Seigneur connaît la voie des justes ; « mais le chemin des pécheurs périra. »

Le Seigneur connaît la voie des justes : est-ce qu'il ne connaît pas tout, le Seigneur ? Il est vrai qu'il n'ignore rien ; mais, dans le style des Ecritures, il connaît ce qu'il approuve. La terrible parole du dernier jour sera celle-ci : *Nescio vos* : « Je ne vous connais pas. » Quand Adam eut péché, le Seigneur demanda : *Adam, ubi es ?* « Adam, où es-tu ? » Adam est dans un sentier que Dieu ne connaît pas ; il est dans le pêché, il est dans la nuit. Dieu est lumière, et il n'y a aucunes ténèbres en lui.

Dieu connaît la voie des justes, parce que les justes le connaissent. Dieu ne connaît pas ceux qui ne le connaissent

pas : *Si quis autem non cognoscit non cognoscitur. Ego diligentes me diligo.*

Dieu connaît la voie des justes : c'est que la voie des justes, c'est Jésus-Christ lui-même : *Ego sum via*. Dans toutes les œuvres des justes, Dieu voit son Fils, son Verbe ; il y voit son Esprit, il s'y voit lui-même ; il est la sève, la vie, l'esprit, il est le tout des justes : *Quoniam novit Dominus viam justorum*. Le juste, il fait tout par l'intermédiaire de Jésus-Christ : *Per Dominum nostrum Jesum Christum*. Il répète cela à la fin de toutes ses prières, il donne cet itinéraire à toutes ses pensées, à toutes ses œuvres.

*Iter autem impiorum peribit* : « Mais le chemin des impies « périra ». Oui, le sentier des impies, c'est un chemin qui se perd, qui n'aboutit à rien qu'au désert, qu'à l'abîme, qu'à la mort : *Deperdita eorum via*<sup>1</sup>. Vous est-il arrivé de vous engager dans un chemin qui semblait battu à son point de départ, puis, qui de moins en moins frayé finissait par s'effacer entièrement et vous laissait à l'entrée de la nuit dans une plaine déserte, dans une forêt obscure, sans plus vous offrir de direction ni d'issue ? Voilà le chemin des impies, l'enfer, puits-perdu de l'éternité. Non seulement les impies eux-mêmes périront, se perdront, mais on n'en verra plus la trace. C'est ce qui est arrivé au démon : *Et non est inventus locus ejus in cælo*<sup>2</sup>.

Les impies, ils seront rayés, effacés, supprimés de la création. Dans la réalité de l'éternité, il ne sera plus question d'eux. *Glorieux damnés*, ose-t-on dire : il n'y en a plus. Ils sont le rebut, disons le mot de l'Écriture, le *crachat* de l'éternité. D'eux, il ne restera rien pour le monde de la vie, pour le monde de la gloire, rien sinon la fumée de leur supplice qui s'élèvera devant le trône de Dieu : hommage à son amour dans l'alleluia, dans le trisagion des élus, des

1 S. Hilarius. — 2, Ps. xxxvi, 36

justes, et hommage à sa justice dans la colonne de fumée qui, sortant du royaume de la mort et de l'enfer, montera devant le siège de Dieu.

Les impies, ils n'ont pas cru à Jésus-Christ, à celui qui est la voie ; ils divaguent, ils extravaguent ; ils n'ont de principe, d'assimilation avec rien ; ils ont dévié de la voie juste, comme il sera dit au psaume suivant : *Nequando pereatis de viâ justâ*<sup>1</sup>.

M. F., comme il serait facile de faire une application de ces paroles du psaume au mystère de ce jour ! Les Mages ont suivi cette voie que Dieu connaît et qui conduit à Dieu : ces véritables justes ont connu Dieu, ils l'ont reconnu sous les langes, sous la livrée de la chair, de la pauvreté. Le Seigneur ne les jugera point, parce qu'ils ont été justes. Ayant vu la lumière, ils l'ont aimée, ils l'ont suivie. Leur sentier sera toujours de plus en plus brillant, leur nom est honoré sur la terre, tandis qu'ils sont éternellement glorieux dans le ciel.

Mais Hérode, au contraire a suivi le chemin des impies, le chemin de l'opposition à Jésus-Christ, le chemin de la persécution contre Jésus-Christ. Et ce roi qui n'a pas voulu embrasser le sentier des justes, il a vu son chemin périr dès ici-bas ; il est mort sans honneur ; son souvenir est le souvenir que laissent les ennemis de Dieu, que laissent les méchants : on parle de lui comme de Judas, comme de Néron.

Ah ! M. F., prenons tous aujourd'hui la voie des justes, le sentier des Mages. Si nous avons suivi des sentiers tortueux ou douteux, profitons de la leçon que l'Ange donne aux Mages ; ne retournons pas par une voie semée de dangers, mais rentrons chez nous par une voie meilleure, et que celui-là soit notre voie qui a dit : « Je suis la voie, la vérité « et la vie ». Ainsi soit-il.

1. Ps. II, 12.

## XIII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME II  
POUR LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

(XVII AVRIL MDCCCLIX.)

*Quare fremuerunt gentes et populi meditati  
sunt inania ? Astiterunt reges terræ et prin-  
cipes convenerunt in unum adversus Domi-  
num et adversus Christum ejus. Dirumpamus  
vincula eorum et projiciamus a nobis jugum  
ipsorum.*

Pourquoi les nations ont-elles frémi et  
pourquoi les peuples ont-ils formé de vains  
projets ? Les rois de la terre se sont levés et  
tous les princes se sont ligués ensemble  
contre le Seigneur et contre son Christ. Bri-  
sons, ont-ils dit, les liens du Seigneur et de  
son Christ et rejetons son joug loin de nous.

(Ps. II, 1, 2 et 3.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans nos six dernières homélies, prononcées depuis la solennité de la Toussaint jusqu'à celle de l'Épiphanie, nous avons exposé, conformément au commentaire de saint Hilaire, les enseignements contenus dans le premier psaume. Aujourd'hui et durant les solennités suivantes, nous nous efforcerons, avec la grâce de Dieu, et toujours en prenant notre grand Docteur des Gaules pour notre

guide principal, de vous initier aux grandes pensées, aux magnifiques doctrines renfermées dans le psaume second.

Une question préalable se présente. Y a-t-il un ordre, un enchaînement, une liaison entre les psaumes ? M. F., saint Augustin l'a pensé : « L'ordre des Psaumes, a-t-il dit, me paraît renfermer le secret de quelque grand mystère » : *Ordo psalmorum mihi magni sacramenti videtur continere secretum*. Et comme c'est dans l'explication du 150<sup>e</sup> et dernier psaume, par conséquent comme c'est après avoir approfondi tout le Psautier, que cet incomparable docteur exprime ce sentiment, personne n'oserait contester l'opinion réfléchie d'un tel interprète des saintes Ecritures. Toutefois, ajoute-t-il, et ceci est tout à fait désespérant pour notre faiblesse, « toutefois cet ordre ne m'a point encore été révélé » : *Quamvis nondum mihi fuerit revelatus*. « Notre esprit n'est point si subtil, continue-t-il, que nous ayons pu pénétrer la profondeur de tout l'ordre de ces saints cantiques » : *Totius ordinis eorum altitudinem adhuc acie mentis non penetravimus*.

M. T. C. F., où s'est arrêté l'esprit de saint Augustin, vous n'attendez point que le mien puisse passer outre. Disons cependant qu'au sein de l'Eglise, la lumière n'a cessé de croître jusqu'à la fin des âges ; par le concours de l'assistance divine et des investigations de la science sacrée, comme aussi par le commentaire que le temps et les événements apportent à la prophétie, le voile qui couvre les Ecritures deviendra de plus en plus transparent.

Mais quoi qu'il en soit de l'arrangement et de la liaison de tout le reste du Psautier, aucun doute, M. F., qu'il n'existe un lien entre le premier et le second psaume : à ce point, observe saint Hilaire, que l'autorité des apôtres, particulièrement celle de saint Paul, peut faire doute si ce psaume a été primitivement distinct du premier. L'autorité de l'Eglise a tranché canoniquement cette question :

les deux psaumes sont distincts. Mais combien est saillante la transition de l'un à l'autre !

Le psaume 1<sup>er</sup>, nous l'avons dit avec saint Hilaire, expose toute l'économie du plan divin. Son premier mot, c'est l'annonce du bonheur. Deux versets nous indiquent les conditions faciles au prix desquelles ce bonheur est conquis. Un troisième verset nous montre l'exemplaire et le moyen de trouver le bonheur dans cet arbre planté au bord des eaux vives, qui n'est autre que le Verbe fait chair, source inépuisable de fécondité pour l'âme juste vivant de ses mérites et de ses récompenses. Les derniers versets révèlent le contraste entre le sort des méchants et celui des bons, bonheur éternel de ceux-ci, perte éternelle de ceux-là. Ce premier psaume, dans son cadre restreint, c'est donc toute l'œuvre de Dieu qui est annoncée, c'est le dernier mot qui est dit sur le temps et sur l'éternité.

Après cela, M. F., s'il vous était laissé ainsi qu'à moi de chercher, d'augurer quel devra être l'objet du psaume suivant, assurément, dirons-nous, ce doit être un chant d'amour, un hymne de reconnaissance, un cri de joie, une acclamation à Dieu qui nous offre ainsi le bonheur, ou plutôt qui vient lui-même nous l'apporter en nous envoyant son Fils incarné, type et principe de notre justice comme de la béatitude qui doit la couronner.

Oui, sans doute, il en devrait être, ou plutôt, il en aurait dû être ainsi. Mais ce n'est point de cette sorte que le don de Dieu a été accueilli sur la terre ; ce n'est point ainsi que le Verbe, venant dans son propre domaine, a été reçu des siens. Et le Psalmiste, historien autant que prophète, s'écrie au début du second cantique : « Pourquoi  
« ce frémissement des nations, et pourquoi ces vains com-  
« plots des peuples ? Les rois de la terre se sont levés de-  
« bout, et tous les princes se sont mis d'accord dans une  
« même conjuration contre Dieu et contre son Christ. »



Mais enfin pourquoi ce soulèvement des nations et des peuples ? pourquoi cette émotion des rois et cette conjuration des princes ? Dieu vient de donner le programme de sa loi, dont la première parole est la promesse de la béatitude, et dont la dernière, il est vrai, est une menace, mais une menace adressée seulement aux méchants. Pourquoi, encore un coup, pourquoi tout ce bruit, toute cette révolte, toute cette ligue ? Pourquoi ? je n'en sais rien ; mais c'est un fait. Pourquoi ? Ah ! c'est que l'homme, abusant de sa liberté, a imité la perversité du démon. Car là-haut aussi, dans le ciel des anges, on a vu le même frémissement, le même complot. Là aussi ce sont les chefs, les rois, les premiers d'entre les anges qui se sont mis à la tête du mouvement contre Dieu et contre le Christ. Dès que celui-ci fut présenté à leurs adorations, ce fut la même opposition, la même protestation, la même rage. Dieu les avait comblés de biens, investis des plus riches privilèges de la nature et de la grâce, réservés aux mêmes destinées de béatitude et de gloire. Mais la malice a prévalu dans plusieurs contre toute la bonté de Dieu ; la jalousie, la haine est dans leur cœur contre le Christ ; ils ont levé l'étendard de la révolte, et ils ont dit : « Brisons les chaînes de Dieu et de son Christ, et jetons loin de nous leur « joug. » Voilà ce qui s'est accompli dans les hauteurs mêmes du ciel parmi les anges.

Et c'est ce qui s'est produit et ce qui continue à se produire parmi les hommes. Dieu promet le bonheur et il ne demande pour cela que l'observation de sa loi, et il nous donne dans la personne de son Fils fait homme le modèle parfait de l'observation de sa loi. Eh bien ! ce Dieu, ce Christ, on les qualifiera de tyrans ; leur loi si douce qu'elle soit, on l'appellera une chaîne, et on fera appel à toutes les passions pour briser cette chaîne ; on l'appellera un joug, et toutes les forces de l'humanité seront conviées.

à rejeter ce joug aussi loin que possible : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum.*

Tout le contenu de ce second psaume, M. F., peut donc être résumé ainsi : c'est la résistance, le soulèvement des hommes contre le règne de Dieu et de son Christ, et l'établissement de ce règne malgré le soulèvement incessant des hommes. Les premiers versets de ce psaume, saint Augustin les ramène à cette pensée : *Demus operam ut nos non alliget neque nobis imponatur christiana religio* : « Mettons-nous à l'œuvre pour que le Christ ne nous lie pas et que la religion chrétienne ne nous soit pas imposée. » *Demus operam* : ce fut, vous venez de l'entendre dans le récit de la Passion de notre divin Maître, ce fut là l'effort d'Hérode, de Pilate, de Caïphe, du Prince des Prêtres, du Sanhédrin, des Pharisiens, des Juifs, des Gentils. Qui ne sait la façon touchante dont les Actes des Apôtres <sup>1</sup> appliquent ce psaume à Jésus-Christ ? Seigneur, vous aviez dit par votre Saint-Esprit et par la bouche de votre fils David : « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les « peuples ont-ils formé de vains projets ? » *Convenerunt « enim vere in civitate istâ adversus sanctum puerum tuum Jesum quem unxisti Herodes et Pontius Pilatus cum gentibus et populis Israël.* « Et véritablement ils se sont ligüés dans cette cité contre votre saint enfant Jésus que vous aviez oint et sacré, ils se sont ligüés contre lui, Hérode et Ponce Pilate et les gentils et le peuple d'Israël. » L'opposition à Jésus-Christ est devenue de ce jour-là un lien d'amitié entre des hommes jusque-là ennemis : la haine commune contre Jésus réconcilie Hérode et Pilate : *Et ex illâ die amici facti sunt Herodes et Pilatus* <sup>2</sup>. Divisés auparavant, ils se sont réunis contre Jésus : *Demus operam ut nos non alliget neque nobis imponatur christiana religio* ; et ils se sont unis dans la haine, dans la persécution.

1. iv, 25. — 2. Luc. xxiii, 12.

*Demus operam* : ce fut l'effort du paganisme durant trois siècles. De Néron à Maxence, tout était bien ainsi frémissement des peuples, clameur de la société. *Demus operam* : ce fut l'effort de l'esprit humain dans tous les temps ; et, si après avoir suivi toutes les époques de l'histoire, nous écoutons les cris de guerre, les imprécations du temps présent, si nous demandons pourquoi les frémissements modernes des nations, les agitations des peuples : *Demus operam*, nous sera-t-il répondu, *ut nos non alliget neque nobis imponatur christiana religio*. Mais peut-être, après dix-huit siècles, les rois sont-ils plus sages que les nations, les gouvernements plus éclairés et mieux inspirés que les peuples. Si l'on prête l'oreille à l'entrée de leurs assemblées politiques, si l'on est initié au secret de leurs délibérations, on saura peut-être que l'expérience leur a profité, qu'ils ont appris à ne plus conspirer contre Dieu et contre son Christ. Hélas ! l'expérience de dix-huit siècles de défaites a été pour le moins aussi inutile aux princes qu'aux peuples. Toujours mêmes ombrages, même rivalité, même opposition : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum*. Au contraire, là où les nations sont calmes, ce sont les princes qui cherchent à exciter le frémissement ; là où les peuples ne rêvent que le repos, ce sont les princes qui couvent de coupables projets.

Ecoutez les politiques d'au delà de la Manche ou d'au delà des Alpes, et écoutez ceux du nord et ceux du midi, divisés par mille intérêts, par mille antipathies, par mille préjugés nationaux. La passion les met d'accord contre Dieu et son Christ, contre l'Eglise de Dieu, contre le Vicaire du Christ. L'hostilité contre le Christ réalise des alliances sans cela impossibles, elle suspend les jalousies et les haines nationales les plus invétérées. Ils se combattaient hier, ils s'embrassent aujourd'hui. Dès là que le sceptre du Christ est en jeu, ils joueront la partie en com-

mun : *Et ex illâ die facti sunt amici Herodes et Pilatus* <sup>1</sup>. Ce que David a prophétisé, l'histoire l'a donc justifié et le justifie tous les jours : même opposition permanente, opposition acharnée, opposition renaissant de plus belle après quelque relâche : *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum*.

Mais soyons en paix, M. T. C. F. Si notre psaume a prophétisé une opposition incessante au règne de Dieu et de son Christ, il a annoncé aussi le triomphe incessant de ce règne malgré l'opposition des peuples et des princes. Et déjà dans le dernier verset le Psalmiste a dit en passant un mot qui doit être remarqué : *Meditati sunt inania*. Oui, tous ces complots sont des complots vains et impuissants. La suite de notre psaume nous le dira magnifiquement.

O mon Dieu, que d'autres mettent leur gloire et emploient leur énergie à vous combattre, à combattre votre Christ, son Eglise, son Vicaire, nous, ô mon Dieu, nous nous rangeons, avec toute l'ardeur de notre volonté, avec toute la puissance de notre conviction et de notre âme, du côté de ceux qui vous louent, qui vous bénissent, qui saluent votre royauté et celle de votre Fils. Et nous séparant aujourd'hui des princes du peuple, des Pharisiens et des chefs de la Synagogue, nous nous mêlons à la foule mieux inspirée qui vous faisait un triomphe, qui vous accueillait comme le véritable roi d'Israël ; et, jetant comme elle des palmes sur votre passage, nous chantons avec elle : Hosanna au Christ, Fils de David, hosanna au plus haut des cieux !

---

1. Luc, xxiii, 12.

## XIV

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME II POUR LE JEUDI SAINT.

(XXI AVRIL MDCCLIX.)

*Qui habitat in cœlis, irridebit eos, et Dominus subsannabit eos. Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in furore suo conturbabit eos.*

Celui qui habite dans les cieux, se rira d'eux, et le Seigneur se moquera d'eux. Alors il leur parlera dans sa colère, et, dans sa fureur, il les remplira de trouble.

(Ps. II, 4 et 5.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous nous sommes demandé avec le Psalmiste, dans notre homélie de dimanche, pourquoi le frémissement des nations et les vains complots des peuples, pourquoi les armements des rois et les assemblées des princes, à l'encontre de Dieu et de son Christ, pourquoi enfin ce cri unanime de tous les conjurés : « Brisons les chaînes de Dieu et de son Christ, et rejetons leur joug loin de nous. »

Parcourant rapidement la série des siècles, nous avons reconnu que cette opposition à Dieu et au Christ, qui faisait l'étonnement du Psalmiste, a été un fait permanent dans le monde, et que, depuis que Lucifer en personne a

levé l'étendard de la révolte dans le ciel, ses suppôts de toute condition, mais principalement ses suppôts puissants et couronnés, n'ont cessé de combattre sous sa bannière et de s'attaquer comme lui à Dieu et à son Christ.

Quelle a été et quelle sera jusqu'à la fin l'issue de cette opposition ? A qui demeurera la victoire ? A Dieu ou à son Christ, ou bien aux nations frémissantes et à leurs rois armés, aux peuples révolutionnés et à leurs chefs confédérés ? M. F., un mot du prophète royal nous a déjà rassurés : *Meditati sunt inania*. Tout ce bruit, tous ces mots d'ordre, tous ces déploiements de force, tout cela est d'avance frappé d'impuissance et d'inanité : *Meditati sunt inania*. Les nations et les peuples, les rois et les princes, sont bien aveugles de rendre ainsi toujours un même complot stérile : *Quare fremuerunt gentes* ? Ce *quare*, ce pourquoi du Psalmiste, sans doute c'est une parole d'interrogation et d'étonnement ; mais d'autres interprètes y ont vu aussi une parole d'exclamation et de pitié ! A quoi bon renouer éternellement une trame criminelle qui a toujours été rompue ? A quoi bon persister dans une conjuration qui a avorté mille fois ? C'est peine perdue aux nations et aux rois, aux peuples et à leurs chefs : *Quare fremuerunt gentes* !

Ah ! si quelqu'un avait dû réussir, c'était Lucifer. Jamais aucun de ses agents humains n'égalerait son audace et ses efforts désespérés. L'Antechrist lui-même sera moins formidable que Lucifer. Or, quand Lucifer a été vaincu, encore une fois que peuvent espérer les nations et les rois, les peuples et les princes ? *Quare fremuerunt gentes* ? Quittez, quittez cette rage inutile.

*Qui habitat in cœlis, irridebit eos ; Dominus subsannabit eos*. Celui qui domine ces agitations humaines de toute la hauteur dont le ciel domine la terre, Dieu se rira d'eux, et le Seigneur, c'est-à-dire le Christ, le Dieu incarné, se

jouera d'eux. Entendez-vous ? dit saint Hilaire : ils ont porté leur audacieux effort contre la double personne du Père qui est au ciel, et du Fils qui a pris notre humanité. *Et quia superius duplex persona servata est cum ait : adversus Dominum et adversus Christum ejus ;* et voici qu'ils sont livrés à la dérision du Père céleste et à celle de son Fils incarné : *Gemina quoque ridentis et subsannantis significatio consecuta est.* Ils n'auront raison ni du Père qui est au ciel, ni du Fils, du Christ qui est sur la terre, et vaincus là-haut, ils le seront encore ici-bas : *Et quos in cælo habitans irridet, hos Dominus subsannat*<sup>1</sup>.

Comme le Christ s'est moqué de ses adversaires durant sa vie, entendez-le, mes Frères, faire servir la malice de ses ennemis à sa propre gloire. Tourner à son avantage les efforts de leur rage, n'est-ce pas là éminemment se rire d'eux ? Or, voyez où aboutissent toutes les menées d'Hérode, de Caïphe, de Pilate, du prince des prêtres, des Juifs, des gentils et enfin des démons qui sont les secrets instigateurs de toute l'affaire. Ils suscitent de faux témoins contre le Christ, ils soudoient contre lui un traître, ils l'attachent sur une croix, ils scellent son sépulcre et ils le font garder par des soldats. Or, en faisant tout cela, ils deviennent, sans s'en douter, les instruments de l'œuvre de la rédemption et les garants du miracle de la résurrection.

« Toute leur rage a été impuissante et en pure perte », dit saint Hilaire : *Perdiderunt impietatis suæ laborem.* « Il est Dieu, celui qu'ils ont crucifié » : *Deus est quem cruci ad fixerunt ;* « il est éternel, celui dont ils avaient scellé le sépulcre : » *Æternus est cujus sepulcrum obsignaverunt.* « Le Christ se joue, se raille de leur impiété, qui se voit déboutée du triomphe qu'elle croyait avoir remporté, et qui est réduite à reconnaître un Dieu là où elle n'avait condamné qu'un homme » : *Irridetur impietas dum quod obtinuisse se*

1. V. t. vii, p. 538.

*sperat amittit, dum Deum esse quem tanquam hominem condemnat, agnoscit.*

Mais le Christ a une autre manière plus divine de se mesurer avec ses adversaires : c'est de leur faire du bien au moment où ils l'attaquent et l'outragent. C'est ce que nous montre le récit évangélique qui concerne ce jour. Les princes des prêtres et les anciens du peuple s'étaient rassemblés chez Caïphe ; les plans étaient dressés pour s'emparer de Jésus-Christ par ruse et pour le tuer. On s'était assuré d'un complice dans le collège apostolique par la connivence de Judas. Or, pendant toutes ces négociations, ces délibérations, ces allées et ces venues, de quelle façon ce puissant joueur luttait-il ? A cet instant-là même, assis dans le cénacle et entouré des douze apôtres, y compris le traître qui allait le livrer, « Jésus, après « avoir aimé les siens qui étaient en ce monde, leur donnait « le plus grand témoignage final de son amour <sup>1</sup> ». On avait résolu de l'immoler, et on allait l'immoler en effet. Et voici que, par une institution dont cette immolation était le fondement nécessaire, il pourvoyait à sa permanence ici-bas jusqu'à la fin des siècles, en se constituant à jamais, dans le mystère eucharistique, le compagnon de notre exil, l'aliment de notre humanité. C'est bien ainsi, ô Seigneur Jésus, qu'il vous convenait de vous jouer de vos adversaires, en posant le principe de leur salut dans le triomphe même de leur crime, en faisant coïncider l'heure de votre plus grand bienfait avec celle de leur plus grand forfait : *Et Dominus subsannabit eos.*

Mes Frères, ce que Jésus-Christ a fait durant sa vie mortelle, c'est ce que le même Jésus, glorieux dans le ciel et toujours vivant dans son Eglise, continue de faire depuis dix-huit siècles : *Et Dominus subsannabit eos.* Prenez tous les adversaires de son Evangile, de son Eglise,

1. Joan. XIII, 1.



de son représentant, de son sacerdoce. Quel a été le résultat dernier de toutes leurs attaques ? Après leurs persécutions, leurs agitations, l'Eglise a été plus prospère, la vérité plus triomphante qu'avant : *Perdiderunt tantum impietatis suæ laborem.*

En se posant comme des obstacles, presque toujours ils sont devenus des moyens entre les mains de Dieu. Jésus-Christ a fait sortir la gloire, la force, la fécondité de son Eglise des épreuves qu'on lui suscitait. Il s'est joué de ses contradicteurs en les attelant au char de son triomphe ; il s'en est joué plus divinement encore en les soumettant à sa grâce, comme un père se rit de son enfant mutiné en n'opposant à sa petite rage que des caresses et des provocations d'amour : *Dominus subsannabit eos.* Heureux, mes Frères, heureux ceux qui comprennent ces jouets délicats et ces douces moqueries de l'amour paternel ! Car ceux qui s'obstinent dans leur rébellion, un autre sort les attend.

*Tunc loquetur ad eos in ira sua et in furore suo conturbabit eos.* Après que Dieu s'est ri de ses contradicteurs en exécutant son œuvre nonobstant leurs contradictions et en y faisant servir leurs oppositions mêmes, après qu'il a lutté d'amour contre la haine, si la haine persévère, si la résistance s'opiniâtre, alors il fait retentir le tonnerre de sa voix irritée, il fait retentir la menace de ses vengeances : *Tunc loquetur ad eos in ira sua ;* et si cette leçon n'est pas entendue, il passe de la menace aux effets, et dans l'excès de sa fureur, il trouble, il déconcerte, il ébranle, il arrache, il déracine ses insolents ennemis : *Et in furore suo conturbabit eos.*

Depuis ces célèbres géants du premier âge que la colère divine a fait disparaître du monde, comptez sur la longue route des siècles, comptez, si vous pouvez, les cadavres de tous ces autres géants renversés qui jonchent le sol de

l'histoire humaine. Hélas ! et s'ils n'avaient été précipités que du piédestal de leur puissance terrestre ! Mais combien, après avoir eu leur couronne arrachée de leur front, ont emporté sur ce front meurtri le sceau de la réprobation éternelle<sup>1</sup> ! Il n'y avait pas encore trois siècles écoulés depuis la mort du Christ, que Lactance écrivait tout un traité sur la mort des persécuteurs. Que de pages à ajouter à ce traité ! Jésus-Christ les troublera, il les ébranlera, il les renversera de fond en comble dans l'excès de sa fureur : *Et in furore suo conturbabit eos*.

Ah ! mes Frères, en ce jour du plus beau triomphe de l'amour de Dieu envers les hommes, attachons-nous à des pensées plus douces. Puisse le trouble que Dieu, durant cette grande solennité, fera descendre dans les âmes, être un trouble bienfaisant et salutaire, ce trouble du pécheur qui est l'acheminement vers la réconciliation !

Nous tous qui sommes ici, nous allons nous avancer vers le saint autel où réside Notre-Seigneur ; il ne nous parlera pas avec colère, il ne nous repoussera pas avec fureur. Ah ! qu'il reconnaisse en nous ses fidèles partisans, ses fidèles soldats, ses fidèles sujets. Durant sa vie mortelle, cet Homme-Dieu fut sensible à la constance de ceux qui ne l'abandonnèrent jamais dans ses épreuves, et il leur disait avec tendresse : Chers amis, « c'est vous qui « êtes demeurés avec moi dans mes angoisses » : *Vos autem estis qui permansistis mecum in temptationibus meis* ; « et « voici que je vous prépare un royaume comme mon Père « vous l'a préparé lui-même » : *Et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum*, « afin que vous mangiez, que vous buviez sur ma table, dans ma maison » : *Ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo*<sup>2</sup>.

Mes frères bien-aimés, c'est cet honneur qui va nous

1. V. t. vii, p. 538. — 2. Luc. xxii, 28-30.

être fait dans un instant. Dans cette maison royale du Christ où nous sommes assemblés, nous allons nous asseoir à sa table, nous allons manger et boire la nourriture et le breuvage qu'il va nous donner ; et cette nourriture, ce breuvage, c'est lui-même, c'est son corps, c'est son sang, c'est son humanité, c'est sa divinité.

M. F., qu'aucune suggestion, qu'aucune crainte, qu'aucun intérêt humain, qu'aucune mollesse d'esprit ou de volonté, qu'aucune complaisance coupable ne nous détache jamais du Christ notre Dieu, notre chef, notre maître. Et si les nations et les peuples, les rois et les princes veulent nous conquérir à leur opposition, si, par un embauchage sacrilège, le démon et le monde, tyrans indomptables, veulent nous attirer dans le parti de la rébellion, sachons résister à ces suborneurs impies ; ne subissons pas ces courants d'opinion factice qu'ils ont voulu créer contre Dieu et contre son Christ. Souvenons-nous que notre grand Hilaire a placé sur les lèvres des enfants de Dieu et retourné contre ses ennemis ce cri de guerre : « Brisons leurs liens, et rejetons loin de nous leur joug » : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum eorum*. Ainsi soit-il.

---

## XV

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME II POUR LE JOUR DE PAQUES.

(XXIV AVRIL MDCCCLIX.)

*Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, prædicans præceptum ejus. Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ.*

Pour moi, j'ai été oint et constitué roi par lui sur Sion, sa montagne sainte, avec l'ordre d'y publier son décret. Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et votre possession s'étendra jusqu'aux limites de la terre.

(Ps. II, 6, 7, 8.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

En vain les nations ont frémé, en vain les peuples ont formé de tragiques complots, en vain les rois de la terre et les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ, le Christ n'en est point ému ; et voici le secret de sa force et de sa sécurité : « Quant à moi, dit-il, j'ai été oint et sacré par les mains mêmes de Dieu ; j'ai été cons-

« titué par lui, j'ai été institué Roi sur la montagne de Sion. »

M. F., Jésus-Christ est roi : c'est un point incontestable de la doctrine chrétienne. Ce point, il est utile, il est nécessaire de le rappeler en ce siècle. On veut bien de Jésus-Christ rédempteur, de Jésus-Christ sauveur, de Jésus-Christ prêtre, c'est-à-dire sacrificateur et sanctificateur. Mais de Jésus-Christ roi, on s'en épouvante, on soupçonne quelque empiètement, quelque usurpation de puissance, quelque confusion d'attribution et de compétence <sup>1</sup>.

Jésus est Roi, dit saint Hilaire : je ne sais pas qui pourrait lui contester ce titre après que le larron le lui a reconnu sur la croix : *Et nescio Christum regem esse ambigere ut tritum, latrone hoc ipso in crucis passione confitente*. Il n'est pas une page des prophètes, pas une des évangélistes et des apôtres qui n'impute à Jésus-Christ ses qualités et ses attributions de roi. Jésus est encore au berceau, et déjà les Mages cherchent le roi des Juifs : *Ubi est qui natus est Rex Judæorum* <sup>2</sup>. Jésus est à la veille de mourir ; Pilate lui demande : « Vous êtes donc Roi ? » *Rex ergo es tu* <sup>3</sup> ? « Vous l'avez dit », répond Jésus. Et cette réponse est faite avec un tel accent d'autorité que Pilate, nonobstant toutes les représentations des Juifs, consacre la royauté de Jésus par une écriture publique et une affiche solennelle. « Ecrivez, ô Pilate, s'écrit notre grand Bossuet, écrivez les paroles que Dieu vous dicte, dont vous n'entendez pas le mystère. Vous dites bien : *Quod scripsi, scripsi*. Que vos ordres soient irrévocables parce qu'ils sont en exécution d'un arrêt immuable du Tout-Puissant. Que la royauté de Jésus soit écrite en la langue hébraïque qui est la langue du peuple de Dieu, en la langue grecque qui est la langue des philosophes et des

1. V. t. III, p. 511. — 2. Matth. II, 2. — 3. Joan. XVIII, 37.

doctes, et en la langue romaine qui est la langue de l'empire et du monde, la langue des conquérants et des politiques. Approchez maintenant, ô Juifs, héritiers des promesses, et vous, ô Grecs, inventeurs des arts, et vous, Romains, maîtres de la terre ; venez lire cet admirable écriteau ; et tous, tant que vous êtes, fléchissez le genou devant votre Roi <sup>1</sup> ». Que dis-je, mes Frères ? C'est à nous tous, c'est à l'univers entier que s'adresse cette proclamation solennelle.

Et si l'inscription de Pilate nous déplaît à lire parce qu'elle a été tracée par une main indigne, entendons l'arrêt divin que Jésus lui-même promulgue : « Pour moi, « j'ai été établi par lui roi sur sa sainte montagne de Sion, « et j'exposerai, je publierai son décret. Le Seigneur m'a « dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. « Demandez-moi, et je vous donnerai toutes les nations en « héritage ».

Mes Frères, Jésus-Christ, en tant que Dieu, était roi de toute éternité, et par conséquent en entrant en ce monde, il apportait avec lui déjà sa royauté. Mais Jésus-Christ, en tant qu'homme, a conquis sa royauté à la sueur de son front, au prix de tout son sang. « Le Christ, dit saint Paul, est « mort et il est ressuscité, à cette fin d'acquérir l'empire « sur les morts et sur les vivants : » *In hoc Christus mortuus est et resurrexit ut mortuorum et vivorum dominetur* <sup>2</sup>.

Aussi le même apôtre fonde-t-il à la fois sur le texte de notre psaume le mystère de la résurrection et le titre de l'investiture royale du Christ. « Le Seigneur a ressuscité « Jésus ainsi qu'il est écrit au psaume second : « Vous êtes « mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. » Oui, éternellement, je vous ai engendré de mon propre sein ; dans la plénitude du temps, je vous ai engendré du sein de la

1. 1<sup>er</sup> discours pour la Circoncision. Edit. Lebel, t. xi, p. 467.

2. Rom. xiv, 9.

Vierge votre mère ; aujourd'hui je vous ai engendré en vous retirant du sépulcre : *Ressuscitans Jesum sicut est in Psalmo secundo scriptum : Filius meus es tu, ego hodie genui te*<sup>1</sup>. Oui, dit le Seigneur à son Christ, c'est là encore une nouvelle naissance que vous tenez de moi-même. Premier-né d'entre les vivants, j'ai voulu que vous fussiez aussi le premier-né d'entre les morts, afin que vous teniez partout la première place : *Primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens*<sup>2</sup>. Vous êtes donc mon Fils. Vous l'êtes à tous les titres, puisque je vous ai triplement enfanté de mon sein, du sein de la Vierge et du sein de la tombe. Or, à tous ces titres, je veux que vous partagiez ma souveraineté, je veux que vous y participiez désormais comme homme, de même que y avez éternellement participé comme Dieu. « Demandez-moi : *Postula a me*, et je vous « donnerai les nations en héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre. »

Jésus-Christ a demandé et son Père lui a donné. « Toute « puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, allez « donc, et enseignez toutes les nations »<sup>3</sup>. » Vous l'entendez, M. F., Jésus-Christ ne dit pas tous les hommes, tous les individus, mais toutes les nations. Il ne dit pas seulement : baptisez les enfants, catéchisez les adultes, mariez les époux, administrez les sacrements, enterrez les morts. Sans doute la mission qu'il leur donne comprend tout cela, mais elle comprend plus que cela ; elle a un caractère public, un caractère social. Et comme Dieu envoyait les anciens prophètes vers les chefs, vers les peuples pour leur annoncer ses préceptes, pour leur dire leurs vérités : *Clama et annuntia populo meo scelera eorum* : « Va, et dis à ce peuple ses crimes »<sup>4</sup> ; ainsi le Christ envoie ses apôtres et son sacerdoce vers les nations, vers les

1. Act. XIII, 33. — 2. Colos. I, 18. — 3. Matth. XXVIII, 18. — 4. Is. LVIII, 1.

empires, vers les rois et les puissants, afin qu'ils enseignent sa loi, qu'ils rappellent sa doctrine à tous : *Euntes ergo docete omnes gentes* <sup>1</sup>.

Jésus-Christ a été constitué Roi des rois. Oui, M. F., et c'est la véritable gloire, la véritable noblesse des rois, depuis la prédication de l'Evangile, depuis la conversion des Césars, d'être désormais les lieutenants de Jésus-Christ sur la terre. Est-ce que par hasard les rois seraient moins grands depuis que la croix brille au sommet de leurs diadèmes ? Est-ce que le trône serait moins illustre, moins assuré, depuis que la royauté est une émanation, une participation de la royauté de Jésus-Christ ? Jésus-Christ a été constitué roi, et c'est aussi la véritable dignité, la véritable liberté, la véritable émancipation des nations modernes d'avoir le droit d'être régies chrétiennement. Est-ce que par hasard les nations seraient déchues ? est-ce que leur sort serait moins noble, moins heureux, depuis que les sceptres auxquels elles obéissent sont tenus de se soumettre au sceptre de Jésus ?

Répétons-le donc, mes Frères : Le christianisme n'a pas tout son développement, tout son épanouissement, là où il ne revêt pas le caractère social. C'est ce que Bossuet a exprimé en ces termes. « Le Christ ne règne pas si son Eglise n'est pas la maîtresse, si les peuples cessent de rendre à Jésus-Christ à sa doctrine, à sa loi, un hommage national. » Quand le christianisme d'un pays se réduit aux simples proportions de la vie domestique, quand le christianisme n'est plus l'âme de la vie publique, de la puissance publique, des institutions publiques, alors Jésus-Christ traite ce pays comme il y est traité lui-même. Il continue sa grâce et ses bienfaits aux individus qui le servent, mais il abandonne les institutions, les pouvoirs qui ne le servent pas ; et les institutions,

3. Matth. xxviii, 19. — V. t. III, p. 512-514.



les pouvoirs, les rois, les races deviennent mobiles comme le sable du désert, caducs comme ces feuilles d'automne que chaque souffle du vent emporte.

« Demande-moi et je te donnerai toutes les nations en « héritage. » Le Christ ressuscité a demandé toutes les nations à son Père, et il fait acte de royauté sur terre. Mais, M. F., une nation a été particulièrement demandée par le Christ à son Père, et lui a été particulièrement donnée : cette nation, c'est la nôtre, nation très chrétienne, nation toujours orthodoxe, née dans l'orthodoxie, Fille aînée de l'Eglise. Ah ! M. F., il est bien des côtés par lesquels la France peut se flatter de justifier toujours sa vocation première. Elle est restée l'instrument de Dieu, même dans ses plus mauvais jours, et les exploits de Dieu se sont accomplis par ses mains. Toutefois, hélas ! par combien de côtés aussi notre infortunée patrie n'a-t-elle pas été infidèle à sa mission ! Combien de sujets de craindre que si elle persévérait dans ses oppositions à Jésus-Christ, dans son divorce avec Jésus-Christ, dans le déisme et le naturalisme des modernes principes de son droit public, combien de sujets de craindre que sa mission ne lui soit enlevée et transportée à une autre nation qui produirait plus de fruits !

Il n'en sera pas ainsi, Seigneur. Le cours de vos miséricordes ne s'arrêtera point. Après avoir rouvert à cette nation les temples que l'impiété avait fermés, après lui avoir rendu la foi privée et domestique que des sophistes impies avaient ébranlée, vous poursuivrez votre œuvre, et la seconde moitié de ce siècle, déjà si féconde et si chargée de grandes choses, ne s'achèvera point que notre France n'ait repris la première place entre toutes les nations qui forment votre héritage, ô Seigneur, la place qui convient à la Fille aînée de l'Eglise. Ainsi soit-il.

---

## XVI

### HOMÉLIE

SUR LE TITRE DU PSAUME IX  
POUR LA MESSE DU JOUR DE NOËL.

(MDCCCLIX.)

*In finem pro occultis Filii, Psalmus David.*

Psautier de David pour la fin, sur  
les secrets du Fils.

(C'est le titre du Psautier IX)

---

En laissant de côté les derniers versets du psautier second, nous n'avons pas renoncé, mes très chers Frères, à poursuivre l'explication des psautiers suivants; mais, ainsi que nous vous l'avons dit, c'est toujours d'après le commentaire de saint Hilaire que nous voulons vous exposer le sens de cet admirable cantique du Roi-Prophète. Or, il s'en faut beaucoup que le travail du saint docteur, si tant est qu'il l'ait étendu à tout le Psautier, nous soit parvenu en entier. C'est ainsi que les éditions les plus complètes de ses œuvres nous font passer du traité sur le psautier second au traité sur le psautier treizième, à part toutefois un fragment qui nous a été conservé sur le titre du psautier neuvième. C'est donc ce titre du psautier neuvième, avec un simple coup d'œil sur ce

psaume lui-même, qui fera la matière de cette homélie.

Le psaume neuvième est ainsi intitulé : « Pour la fin, sur « les secrets du Fils. » Ce titre, ainsi que l'observe saint Hilaire, renferme et récapitule nécessairement toute la substance du psaume ; car un titre n'est un titre qu'à cette condition : *Quia titulus velut index eorum est de quibus scribitur*. Tâchons donc de pénétrer le sens de cette inscription, et d'en saisir le rapport avec le psaume lui-même. L'inscription se compose de deux points : les mystères cachés du Fils et le développement de ces mystères envisagés dans la conclusion finale des choses.

Le Dieu des chrétiens, le Dieu sauveur, le Dieu fait chair, le Fils incarné, c'est proprement le Dieu caché : *Vere tu es Deus absconditus, Deus salvator*<sup>1</sup>. « Quand nous parlons « du mystère de Jésus-Christ, dit saint Paul, nous parlons « de l'acte le plus secret de la sagesse de Dieu, du mystère qu'aucun des princes de ce monde n'a connu<sup>2</sup>. »

Je pourrais citer vingt autres textes. Pour quiconque s'est familiarisé avec le langage de l'Apôtre, toute l'économie de l'incarnation, c'est la dispensation d'un mystère caché en Dieu depuis la naissance des siècles<sup>3</sup>. Et notre saint Hilaire, énumérant tous les caractères cachés de la venue de Dieu sur terre, nous dit : « C'est un mystère caché que Dieu, voulant opérer le salut de l'homme, ne nous ait point apparu dans la gloire et l'éclat de son nom céleste, mais qu'il ait pris la forme du corps humain. C'est un mystère caché que cette nature terrestre dont le Verbe s'est revêtu, n'ait pas puisé son origine aux sources communes de la vie humaine, mais qu'elle ait procédé d'une manière sans nul rapport avec notre façon vulgaire de naître. C'est un mystère caché

1. Is. xlv, 15. — 2. I. Cor. ii, 7. — 3. Ephes. iii, 3-9 ; Coloss. i, 26.

que cet Homme-Dieu, étant mort, ait retrouvé la vie dans le tombeau et repris dans le sépulcre la gloire de l'immortalité. Autant de mystères cachés ; mais ce ne sont pas néanmoins les mystères de la fin : *Sed non is quidem finis est.* »

Donc, M. F., en nous joignant aujourd'hui aux anges et aux bergers pour fêter la naissance du fils de Marie, en nous penchant sur la crèche pour y adorer l'Enfant-Dieu revêtu de langes, nous pouvons sans doute et nous devons tressaillir dans la connaissance de ce mystère inconnu des sages et révélé seulement aux petits. Nous pouvons nous arrêter, nous extasier dans la douce contemplation, dans la suave méditation des merveilles cachées de Bethléem. Mais ni la nativité, ni la résurrection, ni même la glorieuse ascension du Christ ne constituent le mystère final de sa venue dans la chair. Si nous voulons comprendre le psaume de David concernant la conclusion dernière des mystères du Fils : *In finem pro occultis Filii, Psalmus David*, il faut plonger plus avant et porter notre regard plus loin dans la divine économie, il faut pénétrer le secret de ce travail latent qui s'opère dans les âmes par la grâce du Christ, et qui doit aboutir à la consommation éternellement vivante et glorieuse de son corps mystique.

La fin, dit saint Hilaire, ce ne sera pas la destruction universelle, l'anéantissement et l'abolition des choses. La fin, au contraire, ce sera la fixation éternelle des choses dans leur état de vie et de perfection absolue. Or, pour savoir quelle sera cette fin et cette perfection absolue des choses, le saint docteur nous renvoie à la grande doctrine de l'Apôtre dans l'épître aux Corinthiens : « Comme tous meurent en Adam, ainsi tous revivront en Jésus-Christ. Chacun à son rang : Le Christ d'abord : *Primitiæ Christus*, puis, à sa suite, tous ceux qui sont à lui, qui ont cru en

« son avènement. Et alors viendra la fin, lorsque Jésus-  
« Christ aura remis son royaume, qui est son Eglise, à Dieu  
« son père, et qu'il aura banni toutes les puissances adver-  
« ses. Car il faut que Jésus-Christ, qui règne déjà sur la terre,  
« ait un jour tous ses ennemis sous ses pieds. Or le dernier  
« ennemi qui sera détruit, ce sera la mort ; elle sera dé-  
« truite entièrement, car l'Ecriture dit que Dieu a mis tout  
« sous les pieds de son Fils, et lui a tout assujetti. Toutefois,  
« s'il est vrai que tout lui est assujetti, il est indubitable  
« qu'il faut excepter celui qui lui a assujetti toutes  
« choses. Lors donc que toutes choses auront été assujet-  
« ties au Fils, alors le Fils sera lui-même, avec l'humanité  
« et avec l'Eglise dont il est le chef, assujetti à celui qui  
« lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en  
« tous : *Ut sit Deus omnia in omnibus* <sup>1</sup> ».

Voilà, M. T. C. F., voilà la véritable et la seule fin des choses, voilà le terme et le résultat dernier des mystères cachés du Fils : *In finem pro occultis Filii*. La naissance spirituelle des hommes par la régénération baptismale, l'accroissement de leur vie divine par les autres sacrements, la résurrection de leurs corps en vertu du germe déposé dans leur chair par la chair du Christ, et enfin leur assimilation au corps même du Christ dans la plénitude de ce corps glorifié ; au même instant le mal débouté de tous ses triomphes et complètement aboli, la mort détruite, et, dans ce triomphe complet du Fils en sa propre personne et dans celle de tous ses élus, le triomphe de Dieu son Père : voilà, encore une fois, « voilà la fin de ce qui avait été caché dans le Fils » : *Hic igitur est finis occultis Filii*.

Voilà la louange, la gloire éternelle qui doit revenir à Dieu le Père par le Fils. Toutes les générations qui auront vécu depuis Adam jusqu'à ce dernier avènement étant

1. I. Cor. xv, 22-28.

évoquées, tous les justes qui auront vécu de la foi seront revêtus de lumière et d'immortalité, ils seront abtmés dans la gloire du corps même de Jésus-Christ dont ils deviendront comme des parties intégrantes; ils seront mis avec lui en possession de l'héritage, introduits avec lui dans l'intimité de la famille, admis à leur part de la gloire et des biens du royaume paternel.

L'infirmité de la nature humaine aura disparu par suite de son assomption dans la nature divine, Dieu sera tout dans tous. Quant au mal, il aura été chassé de la scène du monde, le démon avec tous les siens sera livré au feu éternel et son nom ne demeurera plus dans mémoire de l'humanité glorifiée. Voilà encore une fois, « voilà les mystères cachés qui sont chantés dans ce psaume » : *Hæc occulta in psalmo cantantur*. « Voilà la consommation finale qui est célébrée » : *Hæc consummatio finalis celebratur*. Et parce que le Christ enfant, dont nous fêtons aujourd'hui la naissance, a la prescience de toutes les choses futures, ces triomphes à venir sont dès à présent la matière du cantique comme s'ils étaient déjà accomplis, parce que toutes choses sont de lui, et en lui et par lui.

En effet, M. T. C. F., si nous considérons la contexture même du psaume, nous ne tarderions pas à reconnaître qu'il exprime réellement et la défaite suprême du méchant, et le triomphe éternel des bons. « Je vous louerai, « Seigneur, de toute la puissance de mon cœur; je raconterai toutes vos merveilles; je me réjouirai et je « tressaillerai en vous; je chanterai un cantique à votre « nom, ô Très-Haut! parce que vous avez mis mon ennemi « en fuite, et que mes persécuteurs sont tombés en défaillance à la vue de votre face. Car vous m'avez rendu « justice et vous avez pris en main la défense de ma « cause. Vous avez gourmandé les nations et l'impie a « péri, et leur nom a été détruit pour les siècles des siècles.

« Les armes de l'ennemi se sont émoussées pour toujours ;  
« leurs forteresses ont été renversées, et leur mémoire a  
« péri avec fracas <sup>1</sup>... Les nations se sont enfoncées dans  
« la fosse qu'elles avaient creusée, leur pied s'est pris  
« dans le piège caché qu'elles avaient tendu... <sup>2</sup>. Les  
« impies s'en iront à l'enfer et avec eux tous les peuples  
« qui oublient le Seigneur <sup>3</sup> ».

« Levez-vous, ô Seigneur ! » ô saint enfant Jésus ! « et  
« que l'homme ne prévale point contre Dieu et contre son  
esprit » : *Exsurge, Domine, non confortetur homo*. « Que  
« les nations, à l'heure où elles entreprennent de vous  
« juger, soient jugées elles-mêmes à votre tribunal » : *Ju-*  
*dicentur gentes in conspectu tuo*. « Imposez la loi à ceux qui  
« se posent en maîtres de la terre, et que le monde sache  
« qu'ils ne sont que des hommes » : *Constituë, Domine,*  
*legislatorem super eos, ut sciant gentes quoniam homines*  
*sunt* <sup>4</sup>.

Oui, ce sont des hommes et rien autre chose, et vous, ô  
Seigneur, vous êtes Dieu. Ce sont des hommes et leurs  
succès ne sont jamais que des succès d'un jour, tandis que  
vous, ô Jésus, votre victoire sera éternelle. A vous donc ce  
psaume de David sur la consommation finale de vos œuvres  
cachées : *In finem pro occultis Filii, Psalmus David*. Amen.

Ps. ix, 4-7. — 2. *Ibid.* 16. — 3. *Ibid.* 18. — 4. *Ibid.* 20, 21.

---

## XVII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME XIV, POUR LE JOUR DE LA TOUSSAINT.

(MDCCCLX.)

*Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ?  
aut quis requiescet in monte sancto tuo ?*

Seigneur, qui est-ce qui habitera sous votre  
tente, et qui se reposera sur votre sainte mon-  
tagne ?

(Ps. XIV, 1.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous voudrions, avec la grâce de Dieu, poursuivre, durant le cours des solennités qui commencent, l'explication que nous avons entreprise des psaumes d'après le commentaire de saint Hilaire. Ce mode d'enseignement nous semble doublement fructueux pour vous, et aussi doublement intéressant, puisqu'il vous offre la doctrine si profondément chrétienne qui est contenue dans le cantique du Roi-Propète, et qu'il vous présente cette nourriture si substantielle avec l'assaisonnement par lequel notre grand docteur l'appropriait aux besoins de vos pères.

Le psaume quatorzième, que nous abordons aujourd'hui, est l'un des plus élémentaires, des plus clairs, des plus pratiques. Il n'y a point ici de prophétie, il n'y a point



d'obscurité, il n'y a point de figure ; c'est une question d'abord, c'est une réponse ensuite, réponse à laquelle il ne s'agit que de se conformer.

La question porte sur deux points très graves, sur deux points capitaux qui peuvent être ramenés à un seul, tant ils sont étroitement liés : il s'agit de savoir quelles sont les conditions voulues pour que l'homme puisse habiter ici-bas sous la tente de Dieu et reposer là-haut sur sa sainte montagne. Car évidemment, c'est là un si grand bien, c'est un si grand honneur, c'est un si grand avantage que nul n'y peut prétendre à moins de s'en rendre digne. Il n'appartient pas au premier venu, moyennant des pensées vulgaires et des œuvres médiocres, d'être admis dans la société divine, d'être conjoint à Dieu par le bienfait d'un même domicile, par la communion d'une même vie. Quelles doivent être ici-bas les mœurs, les aspirations, les volontés, les œuvres de celui qui veut cohabiter avec Dieu, et se reposer avec lui sur les hauteurs célestes ? Encore une fois, telle est la question posée : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ? aut quis requiescet in monte sancto tuo ?*

La réponse est donnée aussitôt ; elle est donnée en peu de mots, elle est contenue dans cinq versets. Parce que le cas est pratique, dit saint Hilaire, parce qu'il intéresse tout le monde, la proposition est brève, elle peut être retenue facilement, gravée dans toutes les mémoires, fixée dans toutes les intelligences ; elle peut se représenter à l'esprit dans toutes les situations de la vie privée et publique, à toutes les heures de la nuit et du jour. Mais ce laconisme est riche, cette brièveté est opulente, et chaque mot renferme une abondance presque infinie de doctrine qu'il importe d'approfondir.

Mais avant d'expliquer la réponse, en pesant la force de toutes les paroles, nous aurons fait assez aujourd'hui,

si nous parvenons à bien saisir le sens des deux termes contenus dans l'interrogation. Car le Psalmiste distingue deux choses : l'habitation sous la tente du Seigneur, le repos sur sa montagne. Quelle différence, ou plutôt quel rapport, quel enchaînement y a-t-il de l'une à l'autre ? Qui est-ce qui habite sous la tente du Seigneur ? Qui est-ce qui se repose sur sa montagne ? Le Psalmiste nous l'apprend merveilleusement dans un autre de ses cantiques, lorsqu'il nous dit que le Seigneur est le dispensateur de deux grandes choses, la grâce et la gloire : *Gratiam et gloriam dabit Dominus* <sup>1</sup>. Ici-bas, M. F., le Seigneur s'est fait déjà une demeure, il s'est bâti une tente, c'est dans le cœur des hommes. La grâce en est la parure nécessaire. Une âme n'est le tabernacle de Dieu qu'autant qu'elle est ornée de ce don. La question du Psalmiste revient donc à celle-ci : Seigneur, qui donc est constitué dans votre grâce ? Et parce que, durant cette vie d'épreuve, la grâce de Dieu peut toujours être perdue, elle est comparée à une tente mobile, dressée le matin et qui peut se replier le soir ou le lendemain. Le juste, c'est celui pour qui cette tente est permanente, c'est celui qui séjourne à son ombre. Et, parce que le Seigneur qui s'est choisi un domicile dans les âmes pures, a voulu que cette grâce fût unie à des signes extérieurs, la tente du Seigneur ici-bas, on peut dire aussi que c'est son temple, que c'est son Eglise.

Le Seigneur a toujours eu sur la terre une habitation visible. Au temps des patriarches et de Moïse, les tentes sacrées étaient formées de feuillages. Elles avaient peu de consistance et de durée, et elles ne tardaient pas à sécher : c'étaient des ombres et des figures. David protesta qu'il ne donnerait pas de sommeil à ses yeux qu'il n'eût trouvé un lieu pour le Seigneur, un tabernacle

1. Ps. LXXXIII, 12.

pour le Dieu de Jacob. Le Dieu de Jacob se contenta du désir de David. Salomon, plus heureux que son père, bâtit un temple magnifique. Et les apôtres, plus heureux que Salomon, couvrirent la terre d'églises en l'honneur du Dieu vivant. Sur tous les points accessibles du globe, jusque dans les îles de l'Océan, ils élevèrent des habitations au Seigneur. Il ne s'agit donc plus aujourd'hui ni de la tente de feuillage tressée par Moïse, ni du tabernacle de désir et de bon vouloir conçu par David, ni du temple unique élevé par Salomon : il s'agit de ces demeures innombrables que l'ère chrétienne a préparées partout au Seigneur. Car, quoique l'Eglise de Jésus-Christ soit une dans tout l'univers, cependant chaque ville a son église, et l'Eglise est ainsi une dans la pluralité.

Le sens de la question du Psalmiste est encore celui-ci : Seigneur, qui donc sera digne d'habiter dans votre Église ? Qui donc portera dans votre saint temple les qualités qui rendent un adorateur agréable à vos yeux, et qui le préparent à franchir un jour les sommets de votre montagne sainte pour s'y reposer avec vous ?

Car, observe saint Hilaire, le premier et le plus haut degré pour monter au séjour céleste, c'est le temple de la terre, c'est l'Eglise de Jésus-Christ. « Si vous voulez vous reposer un jour là-haut avec Dieu, il faut d'abord habiter là avec lui ici-bas, se complaire à y passer les jours et les nuits, à s'y dépandre des plaisirs du siècle, à s'y délasser des affaires du monde, comme ce Jésus, fils de Marie, dont il est dit qu'il ne quittait point le tabernacle, comme la prophétesse dont il est dit qu'elle ne sortait point du temple, mais qu'elle y servait Dieu dans le jeûne et dans la prière durant les nuits et les jours. C'est ainsi que l'on a chance de se reposer un jour sur la montagne céleste, parce que c'est de là, c'est du temple que l'on prend son essor vers le ciel ; et il n'y a point de route

vers le ciel, sinon en passant par les temples de la terre : *Huic enim proficiscentibus eo iter est, et nonnisi per hanc habitationem iter ullum est.* » C'est ainsi qu'avant de devenir les habitants de la Jérusalem d'en haut, tous les Saints dont nous célébrons aujourd'hui la gloire, se sont complus à habiter dans les parvis terrestres du Seigneur.

Vous comprenez donc désormais la première partie de la question du Psalmiste : Seigneur, qui est-ce qui habitera, qui habitera dignement, utilement, fructueusement, sous votre tente ici-bas ? *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ?* et qui pourra ensuite se reposer sur votre montagne sainte : *Quis requiescet in monte sancto tuo ?*

Cette montagne sainte, M. F., c'est le ciel de la gloire, c'est le séjour du repos par excellence, puisqu'on y jouit du repos de Dieu lui-même. Mais c'est quelque chose de plus secret et de plus sublime encore. La montagne du Seigneur, dans le langage des Ecritures, ce n'est pas sa nature divine, qui ne peut être exprimée par rien de sensible. La montagne du Seigneur, c'est l'humanité que son Verbe a prise, c'est le corps du Christ. Le Fils de Dieu, dans son incarnation, s'est approprié ce qu'il y a de meilleur dans la création, il s'est conjoint à la terre en la prenant par sa cime la plus élevée. L'Eglise entière est bâtie sur ce fondement sacré. Le Christ est notre tête, nous sommes ses membres. Les membres n'ont de vie, ils ne sont à leur place qu'autant qu'ils adhèrent à la tête. Venez, disent toutes les âmes qui soupirent après le salut, venez et montons à la montagne sainte. Ajustons-nous à notre chef, adjoignons nos corps au corps du Christ qui lui-même est conjoint à Dieu.

C'est là, M. F., tout le mystère de la glorification céleste. Celui qui était Dieu de toute éternité a pris de nous un corps dans le temps, et dans ce corps il est toujours Dieu, et par ce corps plein de gloire, il a transfiguré notre corps

plein de bassesse, et il le conformera, il le configurera à son corps de gloire, à la condition pourtant que nous aurons crucifié et attaché à la croix les vices de notre corps, pour mériter de ressusciter dans le sien et de passer ainsi des profondeurs de notre sépulture sur les hauteurs de la montagne sainte de Dieu : *Domine, quis requiescet in monte sancto tuo ?*

Donc, vivre de la grâce de Dieu ici-bas, jouir de sa gloire là-haut, c'est ce qu'ont compris les Saints. Ils ont fait à Dieu cette double question ; ils ont entendu et ils ont observé la réponse de Dieu. Et à cause de cela, ils sont mis en possession d'un repos inébranlable qui nous est réservé à tous si nous imitons leur exemple : *Qui facit hæc non movebitur in æternum*<sup>1</sup>.

1. Ps. xiv, 5.

## XVIII

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME XIV POUR LE JOUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

(VII I DÉCEMBRE MDCCCLX.)

*Domine, quis habitabit in tabernaculo  
tuo aut quis requiescet in monte sancto  
tuo ? Qui ingreditur sine macula et  
operatur justitiam.*

Seigneur, qui habitera dans votre tente,  
ou qui se reposera sur votre sainte mon-  
tagne ? Celui qui marche constamment  
sans tache et qui opère la Justice.

(Ps. xiv, 1, 2.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La série de notre explication des psaumes, d'après le commentaire de saint Hilaire, nous a conduit à expliquer dernièrement le premier verset de ce psaume xiv. Jamais question plus grave n'a été posée, jamais interrogation plus immense n'a été faite.

Quel est celui qui habitera ici-bas dans le tabernacle, quel est celui qui séjournera dans la tente du Seigneur ? c'est-à-dire, qui appartiendra non seulement à la société extérieure et visible des enfants de son Eglise, des adorateurs assidus de ses temples, des disciples de sa doctrine et de sa loi, mais qui demeurera uni à lui par le lien

de l'esprit, par le moyen de la grâce, par la participation à sa chair et à son sang, par l'incorporation, l'identification de son être avec l'être divin, de son corps avec le corps du Christ, au point de devenir les membres du Seigneur, et l'hôte de sa maison qui est son humanité sacrée : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ?*

Et quel est celui qui, après ce séjour temporaire et viager sous la tente du Seigneur ici-bas, s'asseyera, se reposera sur sa montagne sainte, là-haut, dans la compagnie de ses élus, dans le ciel de sa gloire, dans l'extase de l'intuition et du face à face, dans l'immuable bien-être d'une indissoluble société avec le Christ ; avec le Christ, qui est la tête et le sommet de l'humanité déifiée, le point culminant de la création, la cime vivante dont l'Horeb, le Sinaï, le Thabor et toutes les montagnes illustrées par les apparitions et les communications divines n'étaient que des figures : *Aut quis requiescet in monte sancto tuo ?*

A cette demande si grave, si solennelle, le Psalmiste répond : *Qui ingreditur sine macula* : « C'est celui qui fait « son entrée dans la vie, exempt de toute tache ». Seigneur mon Dieu, s'il faut entendre cette parole dans un sens rigoureux et absolu, ne nous ferme-t-elle pas à tous l'accès de votre tente, ne nous rejette-t-elle pas à une distance énorme de votre montagne sainte ? Eh quoi, pour être admis ici-bas dans votre tabernacle, là-haut sur votre montagne, il faut entrer pur dans la vie ! *Qui ingreditur sine macula*.

Or, l'Écriture nous l'enseigne, et notre triste expérience nous l'a fait sentir : *Ecce in iniquitatibus conceptus sum* <sup>1</sup>. « Nous avons été conçus dans les iniquités et notre mère « nous a conçus dans le péché : *Et in peccatis concepit me mater mea* <sup>2</sup>. Personne n'est exempt de souillure, non pas

1. Ps. 50, 7.— 2. *Ibid*

même à l'instant de la naissance : *Nemo mundus a corde nec infans*. Nul de nous n'a fait son apparition en un état d'innocence et de gloire. Les immondices qui enveloppent notre corps à sa venue, n'étaient qu'une faible image de celles qui souillaient notre âme. *Qui ingreditur sine macula* : ce n'est le cas d'aucun de nous.

Il est vrai, répond saint Hilaire, qu'il ne faut pas entendre cette réponse d'une façon trop dure. Cette entrée immaculée dans la vie ne se rapporte pas à la naissance selon la nature, mais à la naissance qui résulte de la régénération baptismale. L'homme qui mérite d'être introduit sous la tente du Seigneur et d'être établi sur sa montagne sainte, c'est celui qui, après le bain du baptême, n'a contracté aucune souillure ; celui dont le corps n'a point été contaminé par les vices de la chair, dont l'œil n'a point été flétri par les spectacles mondains et impurs, dont l'âme ne s'est point enivrée du vin des passions et des mauvais désirs, dont la vie n'est pas esclave de la cupidité, servante de l'argent ; c'est celui qui, une fois justifié, ne cesse pas d'accomplir les œuvres de la justice. Voilà celui qui habitera d'une façon permanente dans le tabernacle du Seigneur ici-bas, c'est-à-dire qui demeurera dans sa grâce, dans son amour, dans sa société, et, pour ainsi dire, dans le sanctuaire de sa propre personne, dans le domicile de son humanité hypostatiquement unie à sa divinité, en attendant qu'il aille sur les hauteurs de cette humanité glorifiée goûter un repos éternel. Toutefois, M. T. C. F., la fête de ce jour nous permet de prendre un moment à la lettre la réponse du Psalmiste.

Parmi les êtres créés, il en est un, il en est un seul (car il ne saurait être question ici du Verbe fait chair, qui a rempli la totalité du programme : *Qui ingreditur sine macula*. Oui, il est une âme qui, dès le premier instant de sa création, a été pure de toute tache, il est une fille d'Adam



dont la première entrée dans la vie a été immaculée. C'est celle dont nous célébrons aujourd'hui la sainteté originelle, la pureté native, l'innocence initiale. *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in monte sancto tuo ? Qui ingreditur sine macula et operatur justitiam.*

Marie a été immaculée dès le premier instant de son existence : cette croyance de tous les siècles est un article désormais défini de la foi chrétienne. Par la vertu anticipée du sang de son Fils, par une prérogative d'immunité et de préservation comprise dans le décret divin, celle qui devait être la mère de Dieu, n'a point été atteinte de la tache commune. Elle est l'unique, la privilégiée, elle est entrée pure dans la vie ; elle n'a point eu besoin de la régénération, parce que sa conception première était déjà sainte. Ainsi les promesses divines se sont-elles réalisées pour elle avec surcroît.

Nous autres, toute notre ambition, toute notre prétention, c'est d'habiter dans le tabernacle du Seigneur. Marie a été le tabernacle dans lequel le Seigneur a habité : *Qui creavit me, requievit in tabernaculo meo*<sup>1</sup>. Pendant neuf mois, le Créateur a résidé en Marie, et comme elle gardera éternellement son titre de mère, comme les relations qui résulteront de cette qualité ne cesseront jamais, le Verbe fait chair sera éternellement contenu en elle ; non seulement le Verbe fait chair, mais toute chair, toute créature qui aura été enfantée à la grâce et à la gloire par la vertu de l'incarnation et par l'effet de la maternité divine. « Celui qui m'a créée, dit-elle, a reposé dans mon « tabernacle, et il m'a dit : habitez dans Jacob, et qu'Israël « soit votre héritage, et jetez vos racines dans mes élus. « Et ainsi j'ai été affermie dans Sion, et j'ai établi mon « repos dans la cité de la sanctification, et ma puissance

1. Eccli. xxiv, 12.

« s'est étendue sur Jérusalem, et mon autorité s'est fait  
« sentir sur toute l'assemblée des saints <sup>1</sup>. »

Éternellement le Seigneur séjournera dans le tabernacle de Marie, éternellement elle sera cette montagne de Dieu, montagne grasse et fertile, montagne féconde sur laquelle le Seigneur se complaira à habiter : *Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo, etenim habitabit Dominus in finem* <sup>2</sup>. Jésus sera éternellement fils par rapport à Marie, Marie sera éternellement mère par rapport à Jésus. Et ces rapports de Marie à Jésus subsisteront éternellement aussi de Marie à tous les chrétiens régénérés en Jésus et par Jésus.

O Marie, que de vœux, que de prières nous aurions à vous présenter en ce jour. Il vous a été dit d'habiter en Jacob et de prendre Israël pour héritage, et la puissance vous a été donnée en Sion, et l'autorité vous a été conférée sur l'Eglise qui est l'assemblée des Saints. Ah ! Vierge Marie, Mère du Christ, Reine de l'Eglise, abaissez vos yeux sur Jacob votre royaume, sur Israël votre peuple, sur l'Eglise votre héritage. Faites sentir votre protection à tous les ordres de l'Eglise, changez le cœur des méchants, convertissez-les à Jésus, ou bien écrasez la tête de toute malice comme vous avez écrasé la tête du serpent.

Pour moi, c'est la douzième fois que je viens ici vous invoquer aujourd'hui. Quand je parus dans ce temple il y a aujourd'hui onze ans écoulés, quand je m'agenouillai devant votre image, il me semble que Jésus vous disait : « Femme, voilà votre fils » ; et je l'entendis qu'il me disait moi-même : « Enfant, voilà votre mère. » Depuis ce jour-là, je vous ai reconnue pour ma mère, et vous m'avez protégé comme votre fils. Pendant la douzième année qui s'ouvre

1. Eccli. xxiv, 12-16. — 2. Ps. lxxvii, 17.

aujourd'hui, pendant tout le reste de mon épiscopat, continuez-moi, ô Marie, vos bontés de mère. Vous ne serez pleinement ma mère qu'autant que vous vous montrerez la mère de tout ce troupeau, de tous ces enfants que vous m'avez donnés. Accordez-nous à tous, au pasteur et aux brebis, à l'évêque et au peuple, de continuer notre chemin ici-bas sans péché, et d'opérer les œuvres de la justice, afin qu'après avoir habité sous la tente du Seigneur durant les jours de notre pèlerinage mortel, nous nous reposions éternellement avec lui et avec vous sur sa montagne sainte. Ainsi soit-il.

---

## XIX

### HOMÉLIE

POUR LA BÉNÉDICTION DES RAMEAUX.

(XX MARS MDCCLXI.)

*Hosanna Filio David..... Tolle,  
tolle, crucifige eum.*

*Hosanna au Fils de David... Pre-  
nez, prenez-le, et le crucifiez.*

*(Ces paroles sont tirées des deux  
évangiles de cette solennité.)*

---

Nous commençons la semaine la plus auguste de l'année : grande, quoique les jours n'en soient pas plus longs, mais à cause du grand mystère qu'elle contient ; pénible, laborieuse par les douleurs qu'elle nous met sous les yeux et les mortifications qu'elle nous impose ; sainte , parce que c'est en ces jours-là que le sacrifice par excellence a été offert et que la source de toute sanctification a été ouverte. Nos pères suivaient avec assiduité et avec ferveur toutes les cérémonies de cette semaine : les occupations ordinaires cessaient ; la magistrature interrompait ses audiences ; la justice humaine se relâchait et accordait des grâces. Tous venaient raviver dans leur âme les grands sentiments qu'inspire le christianisme par les solennités commémoratives des faits religieux qui importent le plus au monde.

M. T. C. F., écoutez saint Bernard, dans son homélie de ce jour ; ce seront ses pensées et le plus souvent ses paroles que nous allons reproduire, nous efforçant comme lui d'être plus court encore qu'à l'ordinaire, à cause du peu de temps que nous laisse la longueur de la solennité : *Necesse est ut loquamur hodie breviter propter angustiam temporis... Processio impedit ne dicere plura possimus.*

Ce n'est point sans cause que l'Eglise, animée de l'esprit de l'Époux a réuni aujourd'hui deux choses singulièrement disparates, la procession et la Passion : la procession, marche joyeuse et triomphale du Christ ; la Passion, récit lugubre et douloureux de son supplice. Que signifie cet accouplement surprenant, et quelle fut la pensée de nos pères en rapprochant ainsi ces deux choses ? La procession se conçoit, et c'est à bon droit qu'elle se célèbre aujourd'hui, puisque c'est aujourd'hui qu'elle eut lieu ; mais pourquoi y joindre la Passion que nous savons n'avoir été commencée qu'à la sixième fête prochaine ? Dans cette disposition mystérieuse, j'aperçois deux enseignements : enseignement d'abord plus général pour les hommes même séculiers et profanes, enseignement plus particulier pour les hommes plus parfaits et plus spirituels. Nous sommes débiteurs des uns et des autres.

I. O enfants du siècle, vous dirai-je, vous qui paraissez faire quelque fond sur les succès et les triomphes d'ici-bas, venez et voyez ce que c'est que la gloire de ce monde, ce que c'est que la faveur de la multitude. Voyez combien pour Jésus-Christ, pour celui qui, n'ayant jamais commis le péché, avait droit à une félicité plus durable, voyez combien l'exaltation est voisine de l'humiliation. C'est dans la même ville : *In eadem civitate*, par le même peuple : *Ab eadem plebe* ; c'est presque au même temps : *Et eodem tempore*, qu'il reçoit les honneurs d'une entrée

royale au milieu des acclamations les plus enthousiastes, et qu'il est ensuite accablé d'injures et de tourments. Tout à l'heure, l'*hosanna* deux fois répété ; dans un instant, le *tolle, tolle, crucifigatur*. Tout à l'heure, c'est le Roi, le Roi d'Israël ; dans un instant : « Nous n'avons de Roi que César » ! Quel contraste ! *Quam dissimile, hosanna, hosanna, et tolle, tolle, crucifige eum ! Quam dissimile, rex Israël, et non habemus regem, nisi Cæsarem !*

Quel contraste entre les palmes verdoyantes qu'on lui offre et cette croix où on l'attache, entre ces fleurs semées sous ses pas et ces épines enfoncées sur sa tête, entre ces vêtements d'autrui étendus sur sa route et ses propres vêtements dont on le dépouille et qu'on jette au sort ! *Quam dissimilia, rami virentes et crux, flores et spinæ !* Oui, pour Jésus, le seul des triomphateurs humains qui eût droit à ne jamais subir de contre-temps ni de revers, il n'y eut que quelques jours de distance entre le piédestal de sa gloire et le gibet de son ignominie, entre la course triomphante de Betphagé à Jérusalem et l'ascension cruelle de Jérusalem à Golgotha. Et l'Eglise, qui veut d'ailleurs nous faire entendre pendant plusieurs jours consécutifs le récit de la Passion selon les quatre évangélistes, rapproche aujourd'hui à dessein la procession de la Passion : *Opportune utique processioni Passio conjuncta*, afin que la leçon soit plus frappante pour nous, afin que nous apprenions à ne mettre aucune confiance dans les joies du siècle, sachant qu'à l'extrémité de la joie survient le deuil : *Scientes quoniam extremum gaudii luctus occupat*.

Entendez donc, entendez et comprenez, vous qui êtes follement épris de la gloire, follement confiants dans votre fortune. On rappelait aux anciens triomphateurs qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne. Apprenez aujourd'hui, à une école plus sainte, ce qui sépare l'*hosanna* du *tolle*, l'exaltation de la ruine. Et con-

cluez de là qu'il ne faut pas placer ses espérances dans la gloire caduque et périssable de ce monde. Concluez aussi qu'à l'exemple de Jésus, il faut être modeste dans le triomphe pour savoir ensuite être résigné et courageux dans les revers. Sachez porter humblement la prospérité, afin de ne pas désapprendre à porter noblement l'adversité. La première de ces choses n'est pas la moins difficile, car si le malheur en a renversé un grand nombre, le succès en a aveuglé un nombre plus grand encore.

II. Tels sont, M. T. C. F., les premiers enseignements plus généraux de cette solennité. Le même saint docteur y trouve des instructions plus rares et plus secrètes pour les âmes vraiment chrétiennes, et il ajoute : « Par la procession, l'Eglise nous représente la gloire de la céleste patrie ; par la Passion, elle nous en montre le chemin. » Le spectacle de l'entrée triomphante de Jésus, c'est une image de cette joie, de ce tressaillement incomparable dont nous serons tous saisis alors que nous serons emportés au-devant de Jésus-Christ, dans les airs ; jour à jamais désirable, dans lequel le Christ sera reçu dans la nouvelle Jérusalem la tête avec tous ses membres, non plus seulement parmi les applaudissements populaires d'une multitude, mais aux acclamations de tous les chœurs angéliques et des peuples de l'un et de l'autre Testament, répétant à l'envi : « Hosanna au Fils de David ! « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; hosanna au « plus haut des cieux » <sup>1</sup> ! Alors, ce ne sera plus une vile monture, ce ne seront plus seulement des branches d'arbres des vêtements grossiers qui formeront le triomphe. Mais les animaux mystérieux lui feront un char de leurs ailes ; mais les vingt-quatre vieillards déposeront leurs cou-

1. Matth. xxi, 9.

ronnes devant son trône ; mais toutes les Vertus célestes lui rapporteront tout ce qui brille en elles de gloire et de beauté.

Voilà le triomphe à venir que l'Eglise nous montre dans le lointain. Voilà le terme où, par la procession de ce jour, elle nous indique qu'il faut tendre. Puis, par la Passion, elle nous indique par quel chemin il faut passer pour arriver à ce terme si heureux : *Oportuit Christum pati et ita intrare in gloriam* <sup>1</sup>.

La Passion, la souffrance, ç'a été, pour Jésus-Christ, le chemin de la gloire ; la Passion, la souffrance, ce sera pour nous tous le chemin de la gloire. La tribulation présente, c'est la voie de la vie, la voie de la patrie, la voie du royaume. *Si considerasti in processione quo properandum sit, disce in Passione qua sit eundum* : « Si vous avez appris par la procession où il faut tendre, apprenez de la Passion par où il faut passer. » Embrassons donc avec ardeur, avec courage, avec piété les douleurs de la Passion de Jésus-Christ, afin qu'au jour de la grande et solennelle procession : *In magna illa processione*, quand il sera reçu par son Père avec tous les siens, nous méritions d'entrer avec lui dans la sainte cité. Ainsi soit-il.

1. Luc. xxiv, 26.



## XX

### HOMÉLIE

POUR LA MESSE PONTIFICALE DU JEUDI SAINT.

(XXVIII MARS MDCCCLXI.)

*A fructu frumenti, vini et olei sui  
multiplicati sunt.*

Ils se sont multipliés sur le fruit du  
froment, de la vigne et de l'olivier.

(Ps. iv, 8.)

---

Autrefois, le grand patriarche de Constantinople, saint Jean Chrysostome, ayant à parler à son peuple en ce même jour, en cette férie qui est appelée grande et sainte entre toutes les autres fêtes de cette grande et sainte semaine : *In sancta et magna Feria quinta* ; autrefois, dis-je, saint Jean Chrysostome débutait en ces termes : *Paucis hodie cum vestra caritate tractare necessarium est* : « C'est en peu de mots, M. F., que je suis forcé de traiter aujourd'hui avec vous. » Non pas, ajoutait-il, que je vous croie fatigués de la prédication, car je ne connais aucune cité aussi désireuse d'entendre la parole sainte ; mais c'est qu'aujourd'hui la brièveté nous est commandée par une autre considération : *Sed quia alia intervenit brevitatis causa*. Car je vois qu'un grand nombre de vous se disposent aujourd'hui à la communion des saints mystères. Il me faut

donc rompre modérément le pain de la parole, afin qu'il me reste le temps de vous rompre à tous le pain plus substantiel encore du saint autel.

J'imiterai le saint docteur, mes Frères, parce que je vois que vous aussi, comme les fidèles de Constantinople, vous attendez la communion aux saints mystères.

Le Psalmiste a dit des méchants à qui Dieu laisse parfois des jours de prospérité sur la terre, il a dit d'eux que tout leur était accordé en abondance, et qu'ils trouvaient leur richesse dans les fruits du froment, de la vigne et de l'olivier : *A fructu frumenti, vini et olei sui multiplicati sunt* <sup>1</sup>. Oui, mais les justes aussi, dans l'ordre des choses surnaturelles et célestes, se sont multipliés par le froment, le vin et l'huile. Et aujourd'hui, M. F., un double mystère va s'accomplir pendant la durée du saint Sacrifice. Le froment et le vin vont, comme tous les jours, être transsubstantiés au corps et au sang de Jésus pour devenir notre nourriture et notre breuvage. Et le jus de l'olive va être consacré aussi, contracter une mystérieuse puissance, une vertu surnaturelle pour s'appropriier à la sanctification de vos âmes.

Ecoutez ce simple récit, M. F. : « Jésus, ayant aimé les « siens, les aima jusqu'à la fin »... <sup>2</sup> La veille donc de sa mort, il prit du pain, et le bénit ; il le rompit, et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez, ceci est « mon corps. » Il prit semblablement du vin, le bénit, le donna à ses disciples en disant : « Prenez et buvez, ceci « est mon sang. Faites ces choses en mémoire de moi <sup>3</sup> ». L'Eucharistie était instituée, et depuis lors, M. F., l'Eucharistie n'a jamais cessé d'exister sur la terre.

Et aujourd'hui, en ce précieux anniversaire, vous dit saint Jean Chrysostome en la même homélie que j'ai citée,

1. Ps. iv, 8. — 2. Joan. xiii, 1. — 3. I. Cor., xi, 23-25.

aujourd'hui, la cinquième férie, la grande et sainte férie nous ramène le même spectacle dont les apôtres furent témoins. Jésus-Christ est ici : *Adest Christus* ; et le Dieu-Homme qui présida à cette cène mystérieuse, c'est lui-même, lui encore qui est l'ornement de notre table : *Et nunc is qui mensam illam apparavit, hic ipse hanc nunc exornat.*

Car ne croyez pas que ce soit moi, que ce soit l'homme, que ce soit le prêtre, le pontife humain qui puisse transformer les oblations et en faire le corps et le sang du Christ ; non, mais c'est le Christ lui-même qui opère cette merveille. Le ministre, le sacrificateur humain se tient debout à l'autel ; mais il n'est là lui-même qu'une figure, une apparence, un instrument secondaire : c'est la grâce et la puissance de Dieu qui accomplit le mystère.

« Ceci est mon corps », dit l'Homme-Dieu : telle est la parole qui transforme les aliments placés sur l'autel. Et de même que cette parole : « Croissez et multipliez-vous », prononcée une seule fois au commencement des choses, a conféré à l'espèce humaine une vertu de fécondité et de reproduction qui durera jusqu'à la fin des âges ; de la même façon, cette même parole : « Ceci est mon corps », prononcée une seule fois dans l'Eglise, a enfanté sur la terre, depuis ce jour jusqu'à l'avènement du Christ, un sacrifice parfait.

Oui, M. T. C. F., rien n'est changé depuis ce jour où Jésus-Christ a célébré la Pâque avec ses disciples : aujourd'hui, la maison dans laquelle Jésus veut manger la Pâque avec ses disciples, c'est ce temple où nous sommes rassemblés.

Venez donc, mes frères bien-aimés, venez tous. Venez tous recevoir cette nourriture qui est destinée à tous. De Judas, il n'y en aura point : notre siècle n'est pas celui de l'hypocrisie. Non, aucun indigne ne s'approchera. Mais combien qui n'ont pas voulu prendre la peine de se rendre

dignes et qui ne s'approcheront pas ! Ah ! ceux-là, il faut bien qu'ils le sachent : ils ne sont pas les disciples de Jésus. Les disciples de Jésus, on les trouve au cénacle eucharistique : *Cum discipulis meis, inquit, facio pascha* : « Mes disciples, dit Jésus, ce seront ceux avec lesquels je « fais la Pâque ».

Vous, mes frères bien-aimés, vous êtes du nombre des disciples. Tout à l'heure donc, nous ferons ensemble la Pâque. Croyez-le, ce sera toujours pour moi le jour le plus heureux, le plus désiré, que celui où je mangerai la Pâque avec vous. Ah ! puissions-nous manger ainsi tous les ans le pain des élus, boire ce jus de la vigne, jusqu'à ce que nous mangions ce même pain dégagé de ses apparences, jusqu'à ce que nous buvions ce même vin renouvelé, dans le royaume de notre Père céleste ! Ah ! M. F., un lien puissant existait déjà entre vous et moi, entre le pasteur et le troupeau ; mais comme nous serons moins étrangers, comme nous serons plus frères, après que nous allons avoir mangé ensemble cette Pâque !

---

## XXI

### ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA STATION THERMALE DE NÉRIS.

(XVIII JUILLET MDCCCLXI.)

*Dixit ei Jesus : Vis sanus fieri*  
Jésus lui dit : Veux-tu être guéri?  
(JOAN. V, 6.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Je ferais à chacun de vous une question bien superflue en apparence, si je lui demandais comme autrefois Jésus à ce malade gisant dans la piscine : « Voulez-vous être « guéri? » *Vis sanus fieri?* — Eh ! oui, me répondez-vous, on ne vient en ce lieu et on ne s'approche de ces sources bien-faisantes, on ne se plonge dans ces étuves médicinales que par l'ardent désir qu'on a de recouvrer la santé. Que le malade, s'adressant à Dieu, lui dise : « Seigneur, si vous « voulez, vous pouvez me guérir » : *Domine, si vis, potes me mundare*<sup>1</sup>, cela se conçoit, car Dieu est le libre distributeur de la santé et de la maladie, de la vie et de la mort ; il en dispose quand il veut et comme il veut. Mais, pour ce qui est de la volonté des malades, elle ne saurait être mise en doute ni en question ; et si l'on vient à leur demander :

1. Matth. VIII, 2.

Voulez-vous être guéris ? la réponse est certaine et connue d'avance.

Ne croyez pas cependant, mes Frères, que le Seigneur Jésus, qui nous a déclaré, dans son Evangile, que nous rendrions compte, au dernier jour, de toute parole oiseuse sortie de notre bouche, se soit oublié lui-même en prononçant en cette circonstance une question inutile. Il a interrogé le malade auprès de la piscine, et il lui a demandé : « Veux-tu être guéri » ? *Vis sanus fieri* ?

Cette parole a un sens, et c'est le sens de cette parole que je voudrais établir et dont je voudrais tirer profit pour vous et pour moi. Je vais le faire en très peu de mots. Dans ces résidences thermales, et surtout avec la température qui résulte ici de l'exiguïté de l'édifice, la brièveté est la condition rigoureuse de nos exercices religieux. En travaillant au bien de vos âmes, nous ne voudrions pas apporter le moindre trouble au régime tracé pour la santé de vos corps.

Le même Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a fait la demande : « Voulez-vous être guéri ? » nous a traduit et expliqué sa pensée par la formule qu'il a employée pour opérer la guérison. « Homme, dit-il, tes péchés te sont remis » : *Homo, remittuntur tibi peccata tua*<sup>1</sup>. Ce qui veut dire qu'il y a au fond de toute maladie corporelle un autre mal plus secret, plus intime, dont la guérison est avant tout désirable, hélas ! et n'est pas toujours suffisamment désirée.

L'œil du prêtre, comme l'œil de Jésus, doit s'attacher tout d'abord à cette maladie pour y apporter remède et faciliter ainsi la guérison de l'infirmité corporelle. Comprenez-vous, maintenant, M. F., comment je puis et je dois dire à chacun de vous : Mon frère, ma sœur, voulez-vous être guéri ? *Vis sanus fieri* ? Le voulez-vous ?

1. Matth. ix, 2.

Pour moi, ministre et continuateur de Jésus, je puis, je veux vous guérir : *Volo, mundare*<sup>1</sup>; je tiens entre mes mains le spécifique de votre guérison. Il me sera très doux de laisser tomber sur votre âme malade la formule infailliblement curative : *Homo, remittuntur tibi peccata tua* : « Tes péchés te sont remis ». Mais encore faut-il que vous vouliez être guéri, car rien n'est possible sans votre coopération et votre bon vouloir. Je le répète donc, mon frère, voulez-vous être guéri? *Vis sanus fieri*?

En entendant Jésus, les Juifs se mirent à murmurer et à l'accuser de blasphème. Quel est celui-ci, s'écrièrent-ils, qui s'attribue le droit de remettre les péchés? Est-ce que ce n'est pas à Dieu seul qu'il appartient de remettre les péchés? *Quid hic sic loquitur? blasphemat. Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus*<sup>2</sup>?

M. F., c'est là toujours un sujet d'étonnement et de scandale pour les mondains, pour les hommes qui ignorent les doctrines de notre religion, qui sont étrangers à l'économie de nos mystères et de nos sacrements, et aussi pour nos frères séparés, les protestants. Un prêtre, un homme qui remet les péchés! Peu s'en faut qu'ils ne voient là une impiété et un blasphème, une usurpation des attributions divines : *Quis est hic qui loquitur blasphemiam*<sup>3</sup>?

Or, nous avons pour nous la parole de ce même Jésus, lui qui a dit tant de fois : « Vos péchés vous sont remis »; il a dit à ses apôtres et à ses prêtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez<sup>4</sup>. » Et afin que la puissance de remettre les péchés, soit par lui-même, soit par ses apôtres, fût clairement et invinciblement établie; afin d'aller au-devant de toutes les objections, il y a mis le sceau

1. Matth. viii, 3. — 2. Luc. v, 21. — 3. Marc. ii, 7. — 4. Joan. xx, 23.

authentique de sa véracité divine, le sceau du miracle.

A l'étonnement des Juifs, voici la réponse que fit Jésus :  
« Pourquoi nourrissez-vous des pensées mauvaises dans  
« votre cœur ? Lequel est le plus facile de dire à ce para-  
« lytique : tes péchés te sont remis, ou de lui dire : lève-  
« toi et marche ? Or, afin que vous sachiez que le Fils de  
« l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés,  
« il dit alors au paralytique : je te le dis, lève-toi, prends  
« ton lit et va-t-en dans ta maison. Et aussitôt le paralyti-  
« que se levant, prit son lit, et s'en alla. Et tous furent frap-  
« pés de stupeur et ils s'en retournèrent en disant : nous  
« avons vu de grandes merveilles aujourd'hui » : *Quia vidimus  
mirabilia hodie*<sup>1</sup>. Remarquez bien : Jésus dit non pas seu-  
lement : Dieu dans le ciel, mais sur la terre le fils de  
l'homme, Jésus-Christ, et ceux des enfants des hommes  
qu'il associe à sa puissance.

Oui, ils avaient vu de grandes merveilles, car l'une qui  
est intérieure et invisible, la rémission des péchés, leur  
avait été rendue sensible, évidente, par une autre mer-  
veille extérieure, la guérison soudaine du mal physique.  
Et le Seigneur, par la façon dont il avait procédé, par la  
gradation qu'il avait mise dans ses actes et ses paroles,  
leur avait donné cette grande leçon, à savoir que la gué-  
rison corporelle, si désirable qu'elle soit, n'a qu'une im-  
portance secondaire et subordonnée relativement à la gué-  
rison morale.

C'est la leçon dont je voudrais que vous fussiez pénétrés  
aujourd'hui, M. T. C. F. Vous êtes venus ici chercher la  
santé du corps ; pourquoi n'en remporteriez-vous pas aussi  
la santé de l'âme ? Vous êtes venus ici pour remédier à vos  
souffrances, à vos infirmités physiques ; pourquoi n'y lais-  
seriez-vous pas vos souffrances, vos infirmités spirituelles ?

1. Luc. v, 22-26.



L'eau dont vous abreuvez vos poumons et dans laquelle vous plongez vos membres, a assurément une efficacité puissante ; mais le bain de la pénitence chrétienne a une efficacité absolue. Le médecin qui vous conseille, qui vous dirige dans le traitement des eaux est instruit, il est prudent, il est expérimenté, il a opéré des cures multipliées ; pourtant il n'est pas tout-puissant, et si vous lui disiez : *Domine, si vis, potes me mundare*, il vous répondrait qu'il n'est pas un Dieu, et que son pouvoir a des limites très bornées.

Mais le médecin céleste à qui vous demandez la guérison de votre âme, tient en mains, je vous l'ai dit, un remède infailible. Jésus-Christ demandait aux pharisiens : « Lequel est le plus facile de dire : je te remets tes péchés, « ou de lui dire : lève-toi et marche. » Or, depuis que le divin Sauveur posait cette question, elle a été résolue par lui-même. Il lui a plu de rendre la rémission des péchés beaucoup plus facile, plus prompte, plus certaine que la guérison des maladies corporelles. Moyennant l'institution de ce sacrement qui est une fontaine toujours ouverte pour la rémission des péchés, moyennant la vertu du sang de Jésus-Christ et la puissance qu'il nous a donnée d'en appliquer les effets aux âmes, désormais, il est bien plus aisé de dire au pécheur : « Vos péchés vous sont remis », que de dire au malade : « Levez-vous et marchez ». Toute la question gît dans la volonté du malade spirituel.

Ah ! M. F., si vous apportiez à votre médication spirituelle une partie, si minime que ce soit, de l'ardeur, de la bonne volonté, de la docilité, de la coopération que vous apportez pour votre médication corporelle ! Voyez que de gêne vous consentez à vous imposer, quel attirail compliqué de traitement vous n'hésitez pas à subir ! Le régime sera de vingt-quatre, vingt-cinq jours, vingt et un au moins. A quel pécheur invétéré avons-nous jamais or-

donné de se plonger tant de fois dans le bain de la pénitence et de boire si longtemps au calice de la confession, avant d'obtenir la rémission de ses péchés ? Je vous le demande donc encore une fois : « Voulez-vous être guéri » : *Vis sanus fieri ?*

D'autres que vous ont trouvé ici ce bon vouloir qui a procuré leur guérison. Mon frère, peut-être que la longueur et le désœuvrement de vos journées, l'éloignement de votre maison et de votre famille, l'isolement, la séparation de vos amis, vous rendent les heures pesantes et fastidieuses. Eh bien ! entrez quelquefois dans le lieu saint ; déposez vos peines, vos tristesses dans le Cœur de Jésus résidant au tabernacle ; faites plus encore, allez déposer vos fautes dans le sein de sa miséricorde vivante et parlant, et vous aurez retrouvé le repos et la santé de votre âme.

J'ajoute que la guérison de votre âme serait peut-être la plus puissant auxiliaire pour la guérison de votre corps. L'Esprit-Saint l'a dit : la crainte amoureuse de Dieu, la fuite du mal, l'exemption du péché, sont une santé pour les reins, une irrigation pour la chair et les os. De la paix intérieure, du bien-être de la conscience, de la joie de l'âme, résulte un tressaillement qui opère une favorable et bienheureuse réaction pour le corps. Et puis la prière est d'un merveilleux secours pour la médication corporelle : *Fili, in infirmitate ne despicias teipsum, sed ora Dominum, et ipse curabit te*<sup>1</sup>. Il donnera au médecin des lumières soudaines, des inspirations décisives.

Durant cette cohabitation de quelques semaines, quoique inconnus les uns des autres, nous ne saurions pourtant nous être indifférents et étrangers. Tandis que rangés près d'un ou plusieurs filets, de ces filets d'eau dont nous

1. Eccle., xxxviii, 9.

attendons le salut, nous faisons le siège pacifique de ces rochers, tandis que nous en forçons peu à peu l'accès, chacun de nous, pour ceux qui le précèdent ou le suivent, qui le touchent et le coudoient, devient littéralement ce que l'Ecriture nomme le prochain, et un prochain pénétré de sentiments d'intérêt réciproque, de mutuelle compatissance. Le vœu que je forme pour vous est celui-ci : Puissiez-vous, mes Frères, remporter d'ici l'une et l'autre guérison. Et alors, combien il nous serait doux de vous dire, comme Jésus au malade de la piscine, les deux choses réunies : Mon fils, vos péchés vous sont remis, levez-vous et marchez. Ainsi soit-il.

---

## XXII

### LETTRE

A SA SAINTETÉ PIE IX  
AU SUJET D'UNE INCRIMINATION CONTRE L'HOMÉLIE DU XXX JUIN  
(XXV AOUT MDCCCLXI '.)

---

TRÈS SAINT-PÈRE,

I. Le dimanche de la solennité de saint Pierre, 30 juin dernier, célébrant l'office pontifical dans ma cathédrale, j'ai adressé la parole à l'assistance après l'Evangile, selon mon habitude et conformément au devoir de ma charge. J'ai pris pour sujet de mon homélie le récit contenu dans l'épître de la fête, c'est-à-dire le chapitre douzième des Actes des Apôtres. J'ai coutume d'interpréter ainsi successivement, d'année en année, l'Evangile et les autres parties de l'office de chaque solennité. Je me suis attaché volontiers à l'épître cette année, parce que l'enseignement général qui en découle était de nature à ranimer la foi et la confiance des chrétiens, parmi les difficultés et les alarmes des temps présents.

Informé d'avance, par une expérience qui dure depuis

1. V. *Œuvres épiscopales*, t. IV, p. 256 : Homélie prononcée dans la cathédrale de Poitiers, le dimanche de la solennité de Saint-Pierre, 30 juin 1861 ; et *Histoire du cardinal Pie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 145.

bientôt trois ans, que des émissaires ennemis se trouvaient dans l'auditoire avec le désir de me prendre dans mes paroles, j'ai évité absolument de leur fournir le moindre soupçon d'agression et de personnalité quelconque. Le système des allusions et des insinuations ne va pas à mon caractère. Dans les occasions où je l'ai jugé utile, je n'ai pas reculé devant l'attaque ouverte. Précisément à cause de cela, je n'ai aucune inclination à ces petites guerres sourdes qui entretiennent l'irritation sans résultat avantageux et qui pourraient ressembler à des taquineries peu dignes de la gravité de notre ministère.

Pour éviter plus sûrement de toucher de trop près aux choses contemporaines, j'ai pris le parti de m'attacher d'ordinaire à quelque commentateur ancien et autorisé. C'est ainsi que, le plus souvent, j'expose soit l'Évangile de saint Matthieu, soit le Livre des Psaumes, en développant les traités de saint Hilaire sur ces parties du texte sacré.

Dans la circonstance actuelle, mon choix fut plus modeste : je me contentai de reproduire le commentaire de *Cornelius a Lapide*. A part le trait final de mon discours, qui concernait la quête qu'on allait faire pour le Denier de Saint-Pierre et qui n'a pas été incriminé, je n'ai pas dit une syllabe qui ne fût la traduction et même le mot à mot de cet auteur.

Du reste, à peine étais-je monté en chaire qu'il m'avait été facile de constater combien j'avais eu raison de me précautionner contre tout entraînement de parole. Le commissaire central de la police siégeait dans l'auditoire, plusieurs adversaires connus étaient répartis dans les nefs de l'église ; le procureur impérial, accompagné d'un journaliste stipendié du Pouvoir, ne tarda pas à s'introduire par une porte de service pratiquée au chevet de la basilique (il est vrai que ces deux honnêtes personnages se

trouvèrent très embarrassés de leur arrivée tardive qui attirait sur eux tous les regards, et qu'ils se retirèrent au bout de quelques minutes). Enfin, la première autorité du département ne rougit point d'apparaître en personne pour accomplir un rôle bas et indigne d'elle : il n'est pas indifférent de connaître les particularités odieuses et les circonstances aggravantes de son procédé.

Les préfets de la Vienne, depuis la Révolution, sont installés dans l'ancien palais épiscopal. Les évêques de Poitiers, tant qu'ils y demeurèrent, n'eurent jamais d'accès direct ni d'ouverture sur l'église cathédrale attenante au palais. A la suite de la Révolution de 1830, un préfet témoigna le désir d'ouvrir une tribune en accolant un petit édifice à l'une des fenêtres de l'église.

Au point de vue archéologique aussi bien que canonique, ce projet soulevait de graves objections, et il semblait difficile d'accorder à un magistrat laïque ce que le chef du diocèse n'avait jamais obtenu de son Chapitre. Mais les temps étaient difficiles ; le magistrat plaidait la cause d'une vénérable mère privée de la consolation d'assister aux offices par son grand âge et ses infirmités ; l'autorité ecclésiastique, avec cet esprit de bienveillance qui lui est ordinaire, se prêta à cette concession. Toutefois, il fut stipulé que cette grâce bénévole ne pourrait jamais être invoquée comme un droit ; une pièce écrite et signée constata l'engagement de supprimer la susdite tribune à la première réquisition de la fabrique de la cathédrale. Et de fait, divers inconvénients survenus après 1848 ont amené la fabrique à réclamer la cessation de cette servitude ; presque à chaque mutation de préfet, elle a renouvelé ses délibérations à cet égard et m'a mis en demeure d'intervenir pour en procurer l'exécution. La courtoisie et le désir de maintenir les relations cordiales avec le pouvoir civil m'ont toujours fait reculer personnellement devant cette

mission disgracieuse. Le moment serait plus mal choisi que jamais pour la remplir aujourd'hui.

Or, c'est précisément cette tribune qui a été changée depuis quelque temps en un poste d'observation et d'espionnage. Nous en avons eu la preuve à diverses reprises. En particulier, le 30 juin, au moment où je venais de m'asseoir dans la chaire, qui est en face de la tribune, je vis la porte s'entr'ouvrir, et M. le préfet se glisser furtivement avec un assesseur. Le sermon fini, les mêmes personnages se retirèrent aussitôt : de sorte qu'ils n'ont pas même eu la pudeur de masquer leur rôle de police sous l'apparence de l'accomplissement du devoir religieux, de l'audition de la sainte messe. La femme du préfet y assista seule, avant comme après la prédication, avec un recueillement auquel nous nous plaçons à rendre hommage.

L'assistance tant laïque qu'ecclésiastique avait été témoin de tout ce manège. Au sortir de l'église, chacun se demandait donc naturellement quel parti le mauvais vouloir de ces Messieurs pourrait tirer de l'homélie pastorale. On était d'accord qu'elle ne pouvait leur offrir aucune prise, puisqu'elle n'avait consisté que dans la simple lecture et dans l'explication sobre et concise du texte sacré. En effet, près d'un mois s'écoula sans qu'on entendit parler de rien. Je présidai la retraite ecclésiastique durant toute une semaine ; puis je me rendis aux eaux thermales de Nérès.

II. Cependant le journal de toutes les rumeurs parisiennes plus ou moins accentuées, *l'Indépendance Belge*, raconta tout à coup qu'une plainte avait été portée au Vatican par M. de Cadore, au nom du gouvernement français, contre l'évêque de Poitiers, qui avait qualifié l'empereur du nom d'Hérode III, et que le Saint-Père avait été prié de modérer ce prélat, insulteur habituel du gouver-

nement, sous peine de le voir bientôt livré aux tribunaux. Puis, à quelque temps de là, une enquête judiciaire fut commencée dans la ville épiscopale; deux membres du chapitre cathédral et un certain nombre de laïques furent mandés devant le juge d'instruction du tribunal civil, et appelés à déposer concernant l'homélie du 30 juin.

Le résultat de cette enquête fut ce qu'il devait être. Les témoins attestèrent que ni la personne de l'empereur, ni son gouvernement n'avaient figuré d'aucune façon dans l'exposition que l'évêque avait faite de l'épître du jour. Les deux chanoines protestèrent contre le rôle humiliant et indécent auquel on les soumettait.

Plusieurs fonctionnaires, que leurs charges amovibles rendent dépendants du Pouvoir, s'exprimèrent avec autant de courage que de franchise, nonobstant les paroles d'intimidation et de menace adressées à quelques-uns. Finalement l'enquête est abandonnée depuis un mois, et rien ne porte à croire qu'on songe à y donner suite.

La vérité est que le préfet et ses affidés, après s'être insinués dans l'auditoire avec la résolution préconçue de saisir l'évêque en flagrant délit de personnalités politiques et dynastiques, avaient remporté de l'église les impressions qu'ils y avaient d'avance apportées. A peine descendus de la tribune, ils avaient rédigé à la hâte un rapport violent de dénonciation à M. le ministre de l'intérieur, et ils avaient expédié cette pièce toute chaude à Son Excellence, en l'accompagnant de toutes sortes d'explications aggravantes.

C'est d'après ce *factum* si peu sérieux, et sans autre information préalable, que le gouvernement n'a pas craint de charger son ambassadeur à Rome d'une mission aussi grave qu'est celle d'une plainte officielle contre un évêque.

L'évêque, de son côté, n'a pu fournir ses éclaircissements au Saint-Siège en temps utile, puisque tout s'est passé à



son insu, et qu'il n'avait aucun moyen de se garer de cette affaire *marchant dans les ténèbres*. Votre Sainteté d'ailleurs, en ne faisant prendre aucun renseignement, ni directement auprès de moi, ni par l'entremise de son chargé d'affaires en France, semble avoir montré le cas qu'Elle faisait de cette délation.

Malgré cela, au point où sont les choses, il m'a paru être de mon devoir d'entrer dans ces explications.

III. En ce qui est du chef principal d'accusation, je n'ai rien de mieux à faire que de transcrire ici le manuscrit de mon homélie, avec le texte de *Cornelius* tel que je l'avais sous les yeux pendant que je parlais.

*Misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesiâ.*

*Herodes, non Ascalonita qui infantes in ortu Christi occidit, nec Antipas qui Joannem Baptistam decollavit et Christum illusit, sed Agrippa, filius Aristobuli, filii Ascalonitæ...*

Nota. *Quatuor fuerunt Herodes : primus Ascalonita ; secundus Antipas, filius Ascalonitæ ; tertius, hic Agrippa, Antipæ ex fratre nepos ; quartus, Agrippa junior, de quo capite XXV.*

Cornelius a Lapide.

Ce roi Hérode, M. F., n'était pas le vieil Hérode, Hérode l'Ascalonite, celui qui avait si cruellement ensanglanté le berceau de Jésus. Ce n'était pas Hérode Antipas, celui qui avait décollé Jean-Baptiste et qui s'en faisait un titre de gloire : *Joannes, quem ego decollavi*, celui qui avait insulté Jésus-Christ en le traitant comme un roi de théâtre, etc. C'était un troisième Hérode, Hérode Agrippa, fils d'Aristobule et père d'un quatrième Hérode qui figure au chapitre vingt-cinq du même Livre des Actes.

Or, je demande si rien, dans cette généalogie des Hérode, peut justifier auprès d'un esprit non prévenu les applications ridicules qu'on a voulu supposer? Par quel acte de sa vie Napoléon I<sup>er</sup> peut-il être comparé à l'assassin des saints Innocents? En quoi Napoléon II, qui n'existe que comme chiffre dans la succession au trône impérial, ressemble-t-il au bourreau de saint Jean-Baptiste et à l'insulteur de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Enfin, s'il n'était pas indécent d'aborder ici une discussion de détail, quel rapport d'Hérode Agrippa à Napoléon III? Cet Hérode commence par persécuter l'Eglise dans ses membres plus obscurs, puis dans la personne de l'apôtre saint Jacques; et enfin, par une gradation marquée, il s'attaque à Pierre : *Apposuit ut apprehenderet et Petrum*. Or, qui ne sait que l'empereur actuel des Français n'a cessé de traiter l'Eglise, le clergé, l'épiscopat avec toutes sortes de marques de faveur, et que la question romaine, la question de Pierre, au lieu d'être le complément d'une persécution précédente et progressive, a éclaté au contraire tout d'un coup, et apporté la première perturbation sérieuse aux bons rapports du sacerdoce avec le chef du second Empire? On a aussi posé une autre question aux témoins : on a demandé si l'évêque n'avait pas voulu, en parlant de la mort tragique d'Hérode, annoncer un sort semblable à Louis-Napoléon. Ici encore, il pourrait être blessant de discuter les analogies. Mais, franchement, comment reconnaître les traits du Souverain actuel de la France, de ce prince si étranger au verbiage, et dont la sobriété de paroles est connue du monde entier, comment, dis-je, apercevoir ses traits dans ceux d'Hérode Agrippa tel que mon homélie le dépeint d'après saint Luc? « Hérode est parleur, il a des prétentions à l'éloquence; vêtu de son plus beau costume royal, il s'assied sur son trône qui est une tribune, et le voilà qui harangue devant les étrangers et devant la

« multitude. Et le peuple émerveillé, le peuple trépignant  
« d'admiration, criait de toutes parts : *Dei voces et vox*  
« *hominis !* C'est alors qu'éclate la colère de Dieu : *Con-*  
« *festim autem* », etc.

Non, encore un coup, on ne peut voir là des personnalités qu'autant qu'on a la volonté fermement arrêtée d'en supposer et d'en découvrir partout. Mais alors, il ne reste plus aux pasteurs aucune possibilité de parler ; et les textes mêmes de l'histoire sacrée, vers lesquels le célèbre rapport de M. Suin au Conseil d'Etat nous permettait de nous réfugier, nous deviennent interdits. Que le préfet et toute la phalange de mes dénonciateurs émérites eussent écrit à leur ministre : « L'évêque a choisi son sujet d'instruction dans l'office du jour de manière à faire comprendre que, dès l'origine, tous les efforts de l'impiété se sont conjurés contre l'Eglise et contre son chef, mais que Dieu est venu miraculeusement en aide à l'Eglise et à Pierre, et qu'il a fait sentir la puissance de son bras à leurs adversaires » ; alors, la dénonciation serait restée dans le vrai. C'est là, je n'en disconviens pas, le vrai sens et la pensée générale de mon homélie ; c'est sa conclusion et sa moralité utile. A l'heure où tant de passions sont soulevées contre le successeur de Pierre, où tant d'actes, tant de discours, tant d'écrits viennent assaillir sa personne et son autorité temporelle et spirituelle, à l'heure où l'un de ses plus terribles ennemis venait d'être couché dans la tombe, non, je ne me défends point d'avoir jugé opportunes la lecture et l'exposition du chapitre douzième des Actes des Apôtres. Mais je renvoie aux serviteurs inintelligents du Pouvoir impérial la culpabilité des gratuites et offensantes assimilations qu'ils ont inventées entre la personne d'Hérode et celle du chef du gouvernement français. Elles ne sont pas entrées dans ma pensée ; rien n'autorisait à les induire de mes paroles.

IV. En définitive, l'incident du 30 juin est désormais vidé ; il ne peut être exploité plus longtemps, parce qu'il manque de fondement. Mais il aura produit son effet, comme tant d'autres mensonges auxquels il suffit de procurer quelques jours de vogue pour en tirer le fruit qu'on se propose. C'est ainsi que nous voyons quotidiennement les publicistes enrégimentés dans la coalition contre le gouvernement pontifical, mettre leur esprit inventif au service des besoins et des projets du moment, faire du scandale à propos d'une aventure imaginaire, organiser une campagne autour d'une anecdote controuvée ou d'une calomnie grossière. Dans le cas présent, bien que la manœuvre ait avorté, néanmoins il y aura eu émoi, inquiétude, appréciations diverses durant quelques jours. On aura pu faire craindre même à de bons esprits, que l'évêque de Poitiers, entraîné par son ardeur pour les intérêts de la Papauté, n'ait manqué de mesure et de discernement pratique, qu'il n'ait pas respecté la limite et le point d'arrêt marqué par la prudence. Il restera, en outre, cette impression que désormais les tribunaux séculiers ont le contrôle de la parole pastorale, que les magistratures civiles exercent le haut domaine de l'enseignement religieux, et qu'il appartient aux juges laïques d'interroger les prêtres sur la doctrine de leur évêque. Enfin, et surtout, de ce grief additionné avec beaucoup d'autres non moins mensongers, on formera tout un échafaudage d'accusations, et l'on y dressera les batteries à l'aide desquelles on veut tenter un grand coup et consommer un acte de perversité raffinée.

Votre Sainteté comprend que je veux parler de l'intention, tout à coup manifestée, de soustraire une moitié de mon diocèse à ma juridiction par la création prom et immédiate d'un évêché à Niort.

Cette initiative du gouvernement, dans les conjonctures

où elle se produit, a excité au sein du clergé et des meilleurs fidèles du département des Deux-Sèvres comme de celui de la Vienne, une telle répugnance et des oppositions si solidement motivées, qu'il est de mon devoir de conjurer Votre Sainteté de vouloir bien ne rien préjuger sur cette question très grave et très complexe, avant que les observations et réclamations des parties intéressées soient parvenues sous ses yeux. Au moment même où je trace ces lignes, le Chapitre de ma cathédrale et tout le clergé de la ville sortent de mon palais, où ils sont venus protester énergiquement par l'organe du premier dignitaire ecclésiastique, contre un projet dicté par des vues si manifestement mauvaises et lié à toute une trame d'iniquités qui ont remué le dégoût au fond de toutes les âmes.

Les hommes du gouvernement font courir le bruit qu'il s'est assuré d'avance de l'assentiment du Saint-Siège ; qu'en conséquence toute représentation du clergé et du peuple serait inutile, que toute hésitation et toute résistance de l'évêque serait injurieuse à l'autorité pontificale, et viendrait, dans tous les cas, se briser contre l'exigence d'une diplomatie toute-puissante et d'une volonté absolue.

Cette tactique ne nous émeut point, car nous savons la sage lenteur que la cour romaine apporte en pareil cas et le soin qu'elle prend de connaître tout ce qui peut l'éclairer.

Les mêmes hommes du gouvernement se targuent d'avance des votes faciles qu'ils obtiendront des diverses administrations civiles mises en demeure d'exprimer leur opinion,

Mais Votre Sainteté n'ignore pas que les vœux émis par les Conseils officiels du département et des arrondissements, placés sous la pression du Pouvoir, n'ont pas plus d'autorité que les votes de la majorité du Sénat ou du Corps législatif qui jettent l'injure au gouvernement

pontifical ; tandis que les suffrages des gens de bien, des bons prêtres et de tous les bons fidèles, pèsent d'un tout autre poids dans la balance de l'opinion comme dans celle de la raison et de la justice.

Pardon, Très Saint-Père, d'une si longue lettre. Les douleurs de l'Eglise romaine, les dangers de la chrétienté entière, les tribulations personnelles de Votre Sainteté pénètrent et remplissent tellement mon âme, qu'en vérité j'ai eu besoin de faire un effort considérable sur moi-même pour vous entretenir de choses relativement si secondaires. Si elles ne se rapportaient qu'à ma chétive personne, je ne voudrais pas qu'il leur fût donné un seul moment d'attention. Mais il est un côté par lequel elles touchent aux questions vitales du moment et aux intérêts religieux d'une des contrées les plus catholiques du monde. A ce point de vue, ma conscience et l'impulsion unanime de mon clergé me commandent impérieusement de faire valoir tous les motifs et tous les droits qui militent à cette heure pour le maintien de l'état actuel du diocèse de saint Hilaire.

Humblement prosterné à vos pieds sacrés, j'implore pour moi et pour tout mon troupeau la bénédiction apostolique.

De Votre Béatitude,  
Très Saint-Père,

Le très humble, très obéissant et très affectionné serviteur et fils.

Poitiers, 25 août 1861.

## XXIII

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE SAINT HILAIRE.

(XIII JANVIER MDCCCLXIV.)<sup>1</sup>

*Et nunc orate Deum omnium... fieri pacem  
in diebus nostris.*

Et maintenant prions le Dieu de tous, afin qu'il  
fasse fleurir la paix de nos jours.

(Eccli., L, 24, 25.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Ce que le grand prêtre Onias, les mains étendues vers toute l'assemblée des enfants d'Israël, exhortait le peuple à demander au Seigneur Dieu tout-puissant, que de fois le grand pontife dont nous célébrons aujourd'hui la fête, l'a imploré de la bonté divine ! Rien n'est beau, disait-il, comme le nom de la paix. Nous sommes les enfants de la paix, les messagers de la paix, les auteurs de la paix. Il nous est recommandé d'avoir, s'il est possible, la paix avec tous. Dans tous les cas, il ne faut jamais que la cause de la paix interrompue ou perdue procède de vous : *Dummodo non ex vobis causa aut interruptæ aut non conservatæ pacis existat.*

Et ce grand pontife, qui fut qualifié de semeur de dis-

1. V. t. V, p. 315, *Instruction pastorale sur la paix.*

cordes, de perturbateur de l'Orient et de l'Occident, ne cessa de travailler à reconquérir au monde la seule paix sérieuse et durable qui est ce que l'Écriture appelle « la paix dans la vérité » : *Pacem in veritate*. Il cherchait, il poursuivait ces deux biens avec une égale ardeur ; et, comme l'un est le principe générateur de l'autre, il procédait avec ordre, et, selon le précepte divin, il aimait la vérité d'abord et la paix ensuite : *Veritatem tantum et pacem diligite* <sup>1</sup>.

La paix, M. T. C. F., tel est le vœu, telle est la prière que nous devons tous porter au pied des saints autels : la paix, telle que l'entendent et la désirent les enfants de Dieu ; et la paix encore, à défaut de mieux, telle que la demandent les enfants du siècle. Je dirai donc d'abord avec le Psalmiste : *Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem* <sup>2</sup> : « Priez pour tout ce qui se rapporte à la paix de Jérusalem ». J'ajouterai avec Jérémie : « Cherchez aussi la paix « de Babylone, et priez le Seigneur pour elle, parce que « votre paix se trouvera dans la sienne » : *Et quærite pacem civitatis (Babylonis) et orate pro ea ad Dominum, quia in pace illius erit pax vestra* <sup>3</sup>. La paix, dit saint Augustin, la véritable paix, la paix stable et parfaite, c'est la tranquillité de l'ordre : *Pax tranquillitas ordinis*. La vraie paix, soit pour le corps, soit pour l'âme, soit pour l'individu, soit pour la famille ou pour la cité, c'est la paix dans le service de Dieu, la paix dans la possession de la vérité, la paix dans l'observation de la loi divine. Pour obtenir la paix, ce n'est pas assez de l'assurer du côté des hommes, il faut l'assurer du côté de Dieu : *Pacem habeamus ad Deum* <sup>4</sup>. La vraie paix, c'est celle que Dieu nous a envoyée par son Fils Jésus : *Verbum misit Deus filiis Israel, annuntians pacem per Jesum* <sup>5</sup>.

1. Zach. VIII, 19. — 2. Ps. CXXI, 6. — 3. Jerem. XXIX, 7.

4. Rom. V, 1. — 5. Act. X, 36.



Jésus est appelé le prince de la paix. A l'heure de sa venue, le monde entier était en paix. Partout où Jésus naîtra, la paix naîtra avec lui : « Je vous donne ma paix, « je vous laisse ma paix ; non pas comme le monde la « donne <sup>1</sup>. » La paix, qui est la paix de Jésus, c'est, au sein de la société, la paix de l'Eglise, le tranquille accomplissement de la loi chrétienne, le développement pacifique des œuvres de foi et de charité, la reconnaissance publique des vérités et des préceptes de l'Evangile, la conformité de la loi humaine à la loi du Christ.

Ces règnes pacifiques et réguliers ont été rares sur la terre, ces temps desquels on a pu dire : *Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, et animos odio habentes mala, fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent et templum maximis muneribus illustrarent* : « La cité habitée en toute paix, les lois parfaitement observées, un grand-prêtre d'une piété éminente, les esprits animés d'une sainte haine contre toutes les choses mauvaises, les rois et les princes pleins de respect envers le lieu saint, et se faisant un devoir de l'orner de leurs libéralités ». On a vu, dans la série des âges chrétiens, quelques époques qui ont réalisé cela par l'accord des grands papes et des grands rois, et par la fidélité des peuples à la doctrine et à la loi de l'Eglise. *Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem*. Le bien spirituel s'opérait au moyen de cette paix extérieure, l'avancement du règne de Dieu, mais aussi le monde terrestre y gagnait : *Propter fratres meos et proximos meos, loquebar pacem de te* <sup>2</sup>.

*Et nunc orate Deum omnium... fieri pacem in diebus nostris in Israel* <sup>3</sup>. Demandons à Dieu, qui est le Dieu de

1. Joan. xiv, 19. — 2. Ps. cxxi, 8. — 3. Eccli. I, 24, 25.

tous les cœurs, de toutes les volontés, de tous les événements, demandons-lui que cette heureuse paix se fasse de nos jours en Israël : la paix dans la vérité, *pacem in veritate*, la paix du côté de Dieu, *pacem ad Deum* ; la paix par Jésus, *pacem per Jesum* ; la paix de la sainte cité par l'accomplissement excellent des lois, par la piété du sacerdoce, par la bonne disposition de tous les esprits, par la protection équitable des princes ; la paix qui procure l'avancement du règne de Dieu dans les âmes, en un mot, cette paix de la cité terrestre et temporelle qui imite et qui prépare la paix de la cité céleste et éternelle : *Et nunc orate Deum omnium... feri pacem in diebus nostris in Israel.*

Mais vous me dites : c'est demander l'impossible. Il y a trop d'éléments de discorde religieuse en Europe, trop de division dans les esprits, même parmi les sociétés que l'on appelle catholiques. Ce sera beaucoup pour l'Eglise si elle obtient la continuation de cette paix extérieure, de cette paix matérielle, de cette paix telle quelle, au moyen de laquelle elle peut accomplir paisiblement sa mission.

M. T. C. F., la paix temporelle, matérielle, ce n'est certainement qu'une médiocre consolation ; cependant, c'est encore un bien très appréciable. Et sans espérer que notre temps en puisse obtenir une meilleure, je dirai comme Jérémie aux Juifs qui habitaient dans Babylone : « Cherchez la paix de la cité dans laquelle vous êtes appelés à vivre, et priez pour elle, car dans sa paix sera la vôtre. » Saint Augustin a merveilleusement commenté ces paroles. La cité terrestre, dit-il, cette cité qui ne doit point être éternelle, a ici ses éléments de bien et de paix, dont on peut se réjouir « autant que la joie peut exister à propos de telles choses » : *Qualis esse de talibus rebus lætitia potest.* Et parce que ce bien se mêle à beaucoup d'an-

goisses pour ceux qui s'y attachent tout entiers, il est très précaire et il fait naître mille divisions.

Au fond, ce peuple séparé de Dieu est un peuple malheureux. Cependant, il ne faut pas le blâmer en ce qu'il aime et recherche une certaine paix, une paix qu'il n'aura pas à la fin, parce qu'il ne sait pas en bien user avant la lutte. Or, il nous importe à nous-mêmes, chrétiens, qui vivons de la foi, il nous importe que le monde jouisse de cette paix quelconque, parce que, tant que les deux cités sont mêlées, nous usons pour notre part de la paix de Babylone. C'est pourquoi l'Apôtre a averti l'Eglise de prier pour les rois et pour tous ceux qui président aux affaires publiques : « Afin, ajoute-t-il, que nous goûtions ici-bas « une vie tranquille et paisible en toute piété et charité<sup>1</sup> ».

C'est pour cela que Jérémie recommandait aux Juifs captifs dans Babylone de demeurer avec résignation dans cette cité, d'y servir Dieu dans la patience, et de prier pour elle : car, disait-il, dans sa paix sera votre paix, à savoir cette paix temporelle qui est provisoirement commune aux bons et aux mauvais, et dont les bons se servent pour obtenir la paix céleste, tandis que les méchants en abusent. « Et maintenant prions le Dieu de tous, afin qu'il fasse « fleurir la paix de nos jours. » Amen.

---

1. Tim. II, 2.

## XXIV

### HOMÉLIE

POUR LE JEUDI SAINT.

(MDCCCLXIV.)

*Osculetur me osculo oris sui.*

Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche.

(Cant. I, 1.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Ce que la sainte Eglise chante au jour de l'Epiphanie, c'est aujourd'hui surtout qu'on peut le dire : *Hodie cælesti Sponso juncta est Ecclesia* : « Aujourd'hui l'Eglise a été unie à son Epoux céleste » ; car c'est par l'Eucharistie seulement que nous a été intimement donné Celui qui nous a été extérieurement montré dans l'Epiphanie.

Au témoignage de tous les Pères et Docteurs qui ont traité cette matière, la première parole du Cantique des cantiques est un soupir de l'humanité vers l'union hypostatique du Verbe. Ce baiser de la bouche divine, la nature humaine, appelée et prédestinée dans le Christ, le demandait dès le premier instant de son existence ; elle aspirait à son union, à son mariage avec le Verbe ; il était son fiancé : le Créateur le lui avait promis, il lui en avait

donné les premières arrhes. Il tardait à son amour impatient d'être enfin exaucé. La race humaine s'écrie donc, ainsi que s'exprime Origène : Eh quoi ! il y a si longtemps que mon époux m'est annoncé, m'est promis ! « Jusqu'à quand m'enverra-t-il ses baisers par Moïse, ses baisers par ses prophètes » ? *Quousque Sponsus meus mittit oscula per Moysen, mittit oscula per prophetas*. Qu'il vienne, qu'il parle lui-même, que sa voix sonne à mon oreille, que ses lèvres s'impriment sur mes lèvres. Hélas ! il est vrai, l'humanité avait fait une chute terrible depuis que Dieu l'avait appelée, prédestinée à cette union. Mais cette union n'en devenait que plus nécessaire, puisqu'elle devait réparer le malheur de la nature tombée et réhabiliter son honneur. « Qui me donnera de te rencontrer enfin, ô mon « frère, et de t'embrasser afin que je ne sois plus méprisée » : *Quis mihi det te fratrem meum ut inveniam te foris et deosculer, et jam me nemo despiciat* <sup>1</sup>.

M. T. C. F., cette bienheureuse rencontre, ces ineffables embrassements de l'humanité et du céleste Epoux, je le répète, nous en célébrons aujourd'hui la véritable date : *Hodie caelesti Sponso juncta est Ecclesia*.

Au jour de l'Incarnation, des noces indissolubles furent célébrées entre le Verbe et l'humanité individuelle, prise au sein de la sainte Vierge Marie ; mais, aujourd'hui, au Cénacle, l'union a été contractée avec l'humanité entière : non pas l'union hypostatique, mais pourtant une union qui n'est pas toute morale, une union qu'on peut appeler physique, corporelle, puisqu'elle s'est faite par la communication de la chair et du sang : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ; prenez et buvez, ceci est mon sang ». Quel baiser plus profond, quel baiser plus fécond l'humanité pouvait-elle recevoir de Dieu ? *Osculetur me osculo oris sui*.

Le baiser, selon l'étymologie du mot, c'est le contact des

<sup>1</sup>. Cant. viii, 1.

lèvres entre celui qui le donne et celui qui le reçoit. Ah ! les lèvres divines nous avaient touché par la parole inspirée des messagers sacrés ; les lèvres divines nous avaient touché par la parole personnelle de Jésus, mais elles n'avaient touché en nous que l'ouïe. Ici le contact réciproque est plus intime, plus immédiat : par l'hostie et par le calice présentés à nos lèvres, la chair de Jésus s'applique à notre chair, le sang de Jésus se mêle à notre sang ; et, comme autrefois l'Adam terrestre, le céleste Adam qui est Jésus-Christ entonne, à l'heure de la communion eucharistique, ce cantique des noces sacrées : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair » : l'humanité, mon épouse, s'appellera d'un nom qui signifiera qu'elle a été tirée du Christ, elle s'appellera chrétienne ; la race humaine s'appellera chrétienté : *Hoc nunc os de ossibus meis et caro de carne mea ; hæc vocabitur virago quoniam de viro sumpta est... et erunt duo in carne una*<sup>1</sup>. Et l'humanité et le Christ seront deux dans une même chair.

M. F., ce mystère de l'incorporation de l'homme à Dieu en la personne du Christ, et de la *concorporation* divine des hommes dans le Christ, c'est le mystère fondamental que nous vous prêchons toujours et qui revient à tout instant dans nos discours. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'entendre, d'admirer ce mystère : il va se consommer en vous et en moi. Cette union de notre nature avec la nature divine, elle s'opère dans le sang fécond, dans le sang généreux, dans le sang pacifique de Jésus-Christ ; sang rédempteur, sang régénérateur à cause du péché, mais sang générateur en dehors du péché.

Nous sommes tous élus selon la prescience du Père dans la sanctification de l'Esprit et par l'aspersion du sang de Jésus-Christ. Notre élection, notre adoption première,

1. Genes. II, 23, 24.

comme notre pardon et notre rançon, tout cela n'existe que par la valeur du sang de l'Agneau immaculé, du Christ sans tache qui a été connu avant la constitution du monde et qui a été manifesté dans les derniers temps pour l'amour de vous : *Electi secundum præscientiam Dei Patris, in sanctificationem Spiritus, in aspersionem sanguinis Jesu Christi..... pretioso sanguine quasi Agni immaculati Christi et incontaminati: præcogniti quidem ante constitutionem mundi, manifesti autem novissimis temporibus propter vos* <sup>1</sup> ».

Que cette communion pascale porte ses fruits. *Ut fides vestra et spes esset in Deo* <sup>2</sup> : réveil de la foi et de l'espérance. *Animas vestras castificantes* <sup>3</sup> : Rendez vos âmes de plus en plus chastes et pures, lavez-les dans le sang de Jésus-Christ. Le moyen c'est une obéissance amoureuse à la loi de Jésus-Christ: *In obedientia charitatis* <sup>4</sup>. Enfin, que la communion vous rende plus bienveillants, plus charitables envers vos frères : *In fraternitatis amore singulari* <sup>5</sup>, et plus attentifs à leur donner des marques de votre amour, de votre affection : *Ex corde invicem diligite attentius* <sup>6</sup>. Oui, votre amour plus ardent dans sa foi et dans son espérance ; vos pensées et vos œuvres plus conformes à la loi de Jésus, loi toute d'amour ; vos âmes plus pures, plus chastes, plus délicates ; vos rapports avec vos frères plus affectueux, plus tendres, et une attention plus constante à vous rendre aimables dans le cercle de la famille : voilà les fruits que nous espérons de votre communion pascale. Amen.

1. I Petr. 1, 2, 19, 20. — 2. I Petr. 1, 21. — 3. I Petr. 1, 22,

4. Ibid. — 5. Ibid. — 6. Ibid.

## XXV

### ALLOCUTION

POUR L'ANNIVERSAIRE DU CENTENAIRE  
DE LA CANONISATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(XXXI AOUT MDCCCLXV.)

*In lenitate ipsius sanctum fecit  
illum.*

Il l'a fait saint dans sa douceur.  
(Eccli. XLV, 4.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Je devrais vous adresser particulièrement la parole, à vous qui allez aujourd'hui vous unir par des liens éternels au céleste Epoux des âmes, ou qui allez célébrer avec le divin Agneau de premières fiançailles qui sont le prélude des noces sacrées. Me tournant vers vos familles bien-aimées, je devrais leur adresser des consolations, des encouragements, et aussi des félicitations ; car Jésus-Christ honore une maison quand il daigne s'y choisir une épouse. Mais la solennité que nous célébrons demande que le peu de paroles qu'il me sera donné de prononcer soient consacrées à la mémoire du glorieux Pontife placé il y a déjà un siècle sur les autels.

Soyez heureuses, mes chères Sœurs, de ce que votre



oblation, votre immolation coïncide avec ces fêtes si touchantes et si fécondes. Vous ne sauriez entrer sous des auspices meilleurs et plus favorables dans la famille de saint François de Sales. Votre sainteté, en se modelant sur la sienne, en deviendra comme le prolongement ; et les rayons de la couronne déposée sur votre front virginal seront un accroissement de gloire pour sa propre auréole. Quelle meilleure façon de solenniser l'anniversaire de la canonisation de votre fondateur, que d'entourer ses autels d'un cortège de filles qui n'aspirent qu'à se faire les imitatrices de ses vertus ?

Mais en quoi donc a principalement consisté la sainteté de celui à qui l'Eglise décernait il y a cent ans les honneurs suprêmes ? Mon texte le dit : *In lenitate ipsius sanctum fecit illum*.

La sainteté chrétienne, c'est la conformité avec Jésus-Christ. Les saints sont appelés à reproduire, l'un après l'autre, quelque trait plus saillant de cette vérité et de cette grâce. Mais en Jésus-Christ toutes les vertus ont relui avec excellence ; en lui étaient tous les trésors de la science et de la sagesse. Chaque saint en particulier a pour mission de reproduire avec éclat quelqu'un des rayons de la sainteté de l'Homme-Dieu. Au dernier jour, la sainteté totale de Jésus-Christ reluira avec éclat dans l'universalité de ses saints : *Cum venerit glorificari in sanctis suis*<sup>1</sup>.

Saint François de Sales a hérité d'une magnifique hoirie. Le divin Sauveur, voulant se définir lui-même, a dit : « Apprenez de moi que je suis doux de cœur<sup>2</sup>. » Voilà le panégyrique de Jésus lui-même, et ce serait aussi le panégyrique très véridique du saint évêque de Genève.

*In lenitate ipsius sanctum fecit illum* : Dieu l'a fait saint

1. II Thes. i, 10. — Matth. xi, 29.

dans sa douceur et par sa douceur. En sa personne, il est devenu évident que la douceur chrétienne n'a rien de commun avec la faiblesse du caractère, ni avec la mollesse de l'action, ni avec la petitesse d'esprit, ni avec le relâchement de la doctrine. François de Sales a été une âme très forte ; il a brillé par une volonté vigoureuse, par une main sûre et ferme, par un coup d'œil pénétrant, par une direction éclairée et résolue. Sous l'enveloppe de la mansuétude, François de Sales a possédé toutes les qualités de la force chrétienne, et cette force a été précisément d'autant plus efficace qu'elle était plus douce, plus suave : *Attingit... ad finem fortiter et disponit omnia suaviter*<sup>1</sup>.

Et ce qui a été le cachet de la sainteté de saint François de Sales est devenu tout naturellement le cachet de ses œuvres. La grande œuvre de saint François de Sales, le fruit, le résultat de sa direction, c'est sainte Chantal, c'est-à-dire la femme forte sanctifiée dans la douceur. La force était naturelle à cette âme ; la grâce divine, sous le souffle de son bienheureux Père, l'a pénétrée de l'onction la plus abondante de la suavité évangélique. Et j'ajoute : l'œuvre plus grande encore et plus étendue de saint François de Sales, c'est l'institut de la Visitation. Or, si l'on veut analyser et caractériser la sainteté propre de cet Institut, sa raison et son mode d'être dans la grande famille monastique et virginale, il faut répondre encore que c'est la sainteté dans la douceur : *In lenitate ipsius sanctum fecit illum*.

Quiconque a lu vos annales domestiques, mes Sœurs, quiconque a lu les vies de vos premières Mères, quiconque est initié à l'esprit de la Visitation Sainte-Marie, quiconque a étudié votre langage, vos pensées, vos habitudes, est amené à résumer son appréciation dans ces quelques

1. Sap. VIII, 1.

mots : *In lenitate ipsius sanctum fecit illum*. Tout porte un air doux, bénin, suave ; mais sous ce dehors, il y a toute la substance solide de la vraie sainteté.

Eh bien ! mes Sœurs, vous toutes, et particulièrement celles qui vont aujourd'hui se donner à cet Institut, continuez cet esprit qui est l'esprit propre de la sainteté de sainte Chantal, de la sainteté de votre Institut, de votre famille religieuse. Mes Sœurs, je chante aujourd'hui votre épithalame. Si j'avais un jour à écrire votre épitaphe funèbre, je ne voudrais point changer de langage ; je voudrais voir gravée sur votre vie entière et plus tard sur votre tombe cette inscription qui définit la parfaite fille, le parfait imitateur de saint François de Sales : *In lenitate ipsius sanctum fecit illum*. Amen.

---

## XXVI

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME CXX POUR LE JOUR DE NOËL.

(MDCCCLXVI.)

*Levavi oculos meos in montes, unde venie  
auxilium mihi. Auxilium meum a Domino,  
qui fecit calum et terram.*

J'ai levé mes yeux vers les montagnes, d'où  
me doit venir le secours. Mon secours me  
viendra du Seigneur, qui a fait le ciel et la  
terre.

(Ps. cxx, 1, 2).

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre enseignement d'aujourd'hui consistera très naturellement et très utilement dans l'explication d'un des psaumes dont nous avons prescrit le chant alternatif pendant la quarantaine de prières indiquée pour les nécessités de l'Eglise et du Pontife romain. Et, selon notre précédente habitude, à laquelle nous aimons toujours à revenir, nous nous attacherons, sans pourtant nous y asservir, au commentaire de notre saint docteur, faisant revivre ainsi, pour les fidèles de notre temps, les paroles que leurs frères recueillirent des lèvres mêmes du grand pontife.

C'est le peuple d'Israël tout entier, placé sur les degrés du temple, *canticum graduum*, qui s'exprime par la bouche du Psalmiste et qui dit : « J'ai levé mes yeux vers les mon-

« tagnes d'où me doit venir le secours ». Et Israël, qui parle de la sorte, nous le verrons bientôt, ce n'est pas seulement le peuple juif, c'est encore et c'est surtout le peuple chrétien, dont le premier n'a été que la figure.

Or, quelles sont ces montagnes vers lesquelles l'ancien ou le nouveau David élève ainsi les yeux, non pas les yeux du corps, mais les yeux de l'esprit, les yeux de la foi et de l'espérance? Assurément, il ne s'agit pas de ces lieux hauts et ombragés, couverts de rochers ou de glaces, qui servaient de repaire à la superstition et à l'idolâtrie, de ces sommets stériles et inabordables d'où il n'y a rien à attendre. S'agit-il au moins de ces sommités vivantes, de ces hauteurs sociales, qui sont les grands de la terre, les puissants du siècle, les princes et les monarques? Ah! Israël avait vu partir delà et s'appesantir sur lui la guerre, le pillage, la servitude, la ruine; c'est contre ces puissances qu'il demandait le secours, ce n'est pas d'elles qu'il l'attendait. Ces montagnes vers lesquelles Israël porte ses regards, ne sont-ce pas plutôt les oracles sacrés, les assurances prophétiques, les promesses divines consignées dans les Écritures inspirées? Ou bien encore, ne sont-ce pas les vertus et les puissances des cieux, les principautés et les dominations, enfin tous les ministères angéliques, mis par le Tout-Puissant au service de ses saints?

A la bonne heure; et cependant la vraie réponse ne se trouve qu'au verset suivant: « Mon secours me doit venir du Seigneur qui a fait le ciel et la terre ». La ceinture de montagnes qui m'entoure et qui naturellement devrait me préserver de l'invasion, n'est qu'un vain rempart, une protection fragile. Les trônes de la terre que le Roi du ciel avait élevés autour de celui de son Christ terrestre pour en être les appuis et les soutiens, ne peuvent désormais plus rien pour ma conservation et ma défense. Ce n'est point vers ces montagnes que je lève les yeux, ce n'est

point de là que j'attends le secours ; les infaillibles garanties qui sont écrites dans les Livres saints, les assistances supérieures des habitants de la Jérusalem céleste : voilà les hauteurs sur lesquelles je tiens mon regard attaché et d'où le secours doit me venir.

Cependant, les prophètes même et les anges ne sont que des envoyés et des ministres. L'aide peut descendre de ces montagnes ; mais ces montagnes elles-mêmes l'ont reçue de plus haut pour la transmettre : *Suscipiant montes pacem populo. Auxilium meum a Domino, qui fecit cælum et terram*<sup>1</sup> : « Mon secours viendra du Seigneur, de celui « qui a fait le ciel et la terre, » de celui qui est le grand Dieu et le grand Roi au-dessus de tous les dieux, de celui qui ne s'éloignera point de son peuple parce qu'il tient en ses mains toutes les nations du monde, de celui qui est la montagne dont parle Daniel : *Mons magnus est*, et qui regarde d'en haut les montagnes créées comme des grains de sable : *Et altitudines montium ipse conspicit*. Ce tout-puissant Sauveur m'a dit : « Je suis ton salut » : *Salus tua ego sum*. « Je n'en chercherai pas d'autre » : *Aliam salutem non requiram*. « On me suggère de demander le salut à la créature » : *De creatura mihi salus suggeritur* ; « il vient de Dieu » : *Ab ipso est*<sup>2</sup>. « Au milieu des angoisses même temporelles, si Dieu subvient par l'homme, c'est Dieu qui est le salut » : *In ipsis temporalibus angustiis per hominem subvenit Deus, salus tua ipse est* ; « s'il subvient par l'ange, c'est encore Dieu qui sauve » : *Per angelum subvenit Deus, salus tua est*.

Ah ! sans nul doute, « par les montagnes il est permis d'entendre tous ces hommes illustres et vraiment grands qui sont les époux spirituels de l'Eglise » : *Montes intelligimus claros quosque et magnos Ecclesiæ spirituales viros*<sup>3</sup> ;

1. Ps. LXXI, 3; CXX, 2. — 2. S. Aug. t. iv, p. 330. — 3. *Ibid.* p. 469.

à l'heure présente, « ils sont prophètes, ils sont évangélistes, ils sont de bons docteurs » : *prophetæ sunt, evangelistæ sunt, doctores boni sunt*. Le peuple fidèle a raison de lever les yeux du côté de ces montagnes pour y chercher le secours. Mais pourtant, de peur que le secours ne semble venir de l'homme et ne soit rapporté à l'homme, le Psalmiste a raison d'ajouter : *Auxilium meum a Domino qui fecit cælum et terram*.

Mais voici qu'après avoir parlé comme étant la personification d'Israël, le Psalmiste change de rôle et adresse la parole à Israël. Ton Dieu, de qui tu attends le secours, ah ! « qu'il ne permette pas que ton pied soit ébranlé ; et « que celui qui te garde ne s'endorme point » : *Non det in commotionem pedem tuum, neque dormitet qui custodit te*<sup>1</sup>. Sans doute, c'est le Dieu tout-puissant : mais dans la profondeur de ses conseils, il permet parfois que l'épreuve soit poussée loin. Or, à ce moment, la route est si difficile que les plus vaillants y pourraient trébucher ; elle est semée de tant de pièges, de tant d'embûches que les plus prudents y pourraient chopper contre la pierre ; enfin l'ennemi est si attentif, si opiniâtre qu'un seul instant de sommeil du gardien pourrait livrer la proie aux mains avides qui la convoitaient : *Non det in commotionem pedem tuum, neque dormitet qui custodit te*.

O Israël, si ton pied venait à défaillir, si ton gardien venait à sommeiller !... Crainte superflue, hypothèse sans fondement : *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël*<sup>2</sup> : « Non, non, il ne s'assoupira point, encore moins « s'endormira-t-il celui qui garde Israël ». Israël, entendez-vous, s'écrie saint Hilaire, cet Israël nouveau que l'Apôtre, dans son épître aux Galates, appelle l'Israël de Dieu : *Et cujus Israël Dei* : Ah ! sur cet Israël, qui lui est cher comme

1. Ps. cxi, 3. — 2. *Ibid.* 4.

la prunelle de son œil, Dieu a le regard toujours ouvert.

Quand Israël est en cause, ne craignez pas que le céleste veillant s'assoupisse et s'endorme. Si Jésus feint de dormir dans ces moments, c'est comme il dormait dans le navire, tandis que la mer et la tempête sévissaient. Il semblait que la barque allait être engloutie ; « le maître était à la poupe, la tête sur un oreiller, et il dormait » : *Et eum ipse in puppi super navicula dormiens*. Les disciples effrayés se réveillent : « Maître, nous périssons, et l'on dirait que cela ne vous regarde pas » : *Magister, ad te pertinet quia perimus*. Alors s'étant levé, il menaça le vent, et il dit à la mer : Silence, calme-toi. Et le vent cessa, « et il se fit une grande tranquillité ». Et il leur dit : « Pourquoi avez-vous peur ? vous n'avez donc pas encore la foi » ? *Quid timidi estis* ? Donc, le Seigneur parût-il dormir, il ne faudrait pas craindre. Quand notre pilote s'endort, c'est sur la poupe, c'est près du gouvernail. Le danger venu, le pilote est bientôt sur pied, et il donne ses ordres, et la tempête est vaincue. Mais, je vous le dis, l'heure est venue où le gardien d'Israël ne s'assoupira pas et ne s'endormira point : *Ecce non dormitabit, neque dormiet qui custodit Israël*.

Pontife qui dirigez le vaisseau de l'Eglise sur un océan si orageux, le Seigneur vous assiste et il vous guide : *Dominus custodit te*. Tous vos mouvements sont marqués au coin de la sagesse. Vous n'avez fait et vous ne ferez aucun faux pas, aucune fausse démarche : *Non det in commotionem pedem tuum*. Et comme il dirige votre pied, le Seigneur protège aussi votre main : *Dominus protectio tua super manum dexteram tuam* <sup>2</sup>. « La droite, dit saint Hilaire, c'est le membre le meilleur et le plus utile » : *Dexteram*.

1. Matth. viii, 26. — 2. Ps. cxx, 5.



*scriptura partem optimam atque utilissimam demonstrat.*

Depuis le début des choses, votre main droite, ô Pontife roi, n'a tracé aucune syllabe qu'on puisse retourner contre vous. D'autres seront jugés et condamnés par leurs propres écrits ; vous, « le Seigneur s'est étendu comme « une protection sur votre main droite » : *Dominus protectio tua super manum dexteram tuam*. La sincérité, la franchise, la justice ont présidé à toutes vos dictées. Ce que vous avez écrit dans le particulier ne craint point les regards du public. Le soleil ne vous brûlera pas plus durant le jour que la lune pendant la nuit ; on peut étaler sous les rayons de ces astres tous vos actes secrets, tandis que la lumière de la publicité imprimera sur d'autres fronts un stigmate brûlant : *Per diem sol non uret te, neque luna per noctem* <sup>1</sup>.

Le Seigneur Jésus, celui qui a promis d'être avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, vous garde de tout mal ; *Dominus custodit te ab omni malo* ; il vous conserve, il vous préserve, il vous soutient d'une façon sensible ; au-dessus de tout, il garde votre âme, qui demeure calme et sereine, parce qu'elle est pure et sans reproche. Ah ! que notre prière soit exaucée, et que votre vie se prolonge, que votre santé se soutienne, que votre âme s'enrichisse de nombreux mérites à proportion des besoins de l'Eglise : *Dominus custodit te ab omni malo : custodiat animam tuam Dominus* <sup>2</sup>.

« Que le Seigneur garde votre entrée et votre sortie main-tenant et toujours » : *Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum*. Pour le successeur de saint Pierre, l'entrée c'est à Rome, parce que là est son siège pontifical et son trône royal il est chez lui ; mais s'il arrive qu'il soit forcé d'en sortir, nulle part il n'est étranger ni inactif. Comme

1. Ps. cxx, 6. — 2. *Ibid.*, 7.

l'arche du Seigneur qu'il porte avec lui, les bénédictions se répandront partout sur son passage. Quoi qu'il arrive, donc, ô représentant auguste du Pontife éternel, et quelque détermination que vous preniez sous l'empire des circonstances et par le mouvement de l'inspiration d'en haut, que vos entrées et que vos sorties soient également prospères et fécondes, et que par elles votre apostolat s'accomplisse pour le temps et pour l'éternité : *Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in sæculum*<sup>1</sup>. Amen.

1. Ps. cxx, 8.

---

## XXVII

### HOMÉLIE

POUR LA SOLENNITÉ DE, SAINTE RADÉGONDE.

(XVIII AOUT MDCCCLXII.)

*Ego sapientia habito in consilio et eruditus intersum cogitationibus.*

Moi la Sagesse j'habite dans le conseil,  
et je préside aux pensées sages et profondes.

(Prov. VIII, 12.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Au témoignage des hommes les plus versés dans l'étude de la langue antique des Germains et des Celtes, le nom de Radégonde signifie *femme de conseil*, et la vie entière de celle que nous célébrons en ce jour démontre combien elle a justifié ce nom. Mais disons avant tout ce que c'est que le conseil dans le style des Livres saints.

Le conseil, c'est cette prudence surnaturelle au moyen de laquelle l'âme chrétienne, assistée d'en haut, démêle, entre tous les partis à prendre, celui qui est le plus conforme à l'ordre, aux desseins de Dieu, celui qui trace la règle pratique des actions, et la voie droite et véritable de la vie. Le don de conseil est un de ces sept dons éminents de l'Esprit-Saint, promis par Notre-Seigneur et dont l'assemblage constitue l'édifice complet de la perfection chré-

tienne : « L'Esprit de sagesse se reposera sur lui, Esprit de conseil et de force <sup>1</sup>. » Si le conseil ne prenait les devants, la force serait aveugle, elle serait emportée, et, à tout le moins, n'étant pas contenue dans l'exacte mesure, elle excéderait la limite du bien et dépasserait ce que saint Paul appelle la sobriété de la sagesse ; ses bonds seraient facilement des écarts ; et, à quoi servent les grandes enjambées qui sont faites hors de la voie ? *Magni passus, sed extra viam* ? Le conseil est donc le flambeau qui doit présider et éclairer tous les pas, tous les actes de la volonté ; plus celle-ci s'apprête à déployer toute son énergie, plus il importe que le conseil la dirige, afin qu'elle vise juste, et que, frappant les grands coups, elle ne frappe pas à côté de l'objet. Les audaces des saints, leurs déterminations extraordinaires ne les égaraient point, parce que l'esprit de conseil s'alliait en eux à l'esprit de force : *Requiescet super eum Spiritus consilii et fortitudinis*.

Un des grands malheurs et des grands châtiments dont le Seigneur ait menacé son peuple, a été de lui retirer les hommes de conseil. Entendez Moïse flétrir et stigmatiser Israël : *Gens absque consilio est et prudentia. Utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent* <sup>2</sup> : « C'est une nation dépourvue de conseil et de prudence, une nation qui ne possède pas la sagesse, l'intelligence, et qui ne sait pas prévoir les conséquences finales des choses. » Entendez au contraire Mathathias dans sa courte et célèbre harangue : « Celui-ci, dit-il (il parle de Simon Machabée), je le connais comme un homme de conseil, écoutez-le toujours » : *Scio quia vir consilii est, ipsum audite semper* <sup>3</sup>. Mais, encore mieux, entendez la Sagesse éternelle ou plutôt la Sagesse incarnée, le Verbe fait chair, qui vous dit : *Ego sapientia habito in consilio* :

1. Isa. xi, 2. — 2. Deut. xxxii, 28. — 3. 1 Mach. ii, 65.

« Moi, la Sagesse divine, je demeure dans le conseil » ;  
*Et eruditissimum cogitationibus*<sup>1</sup> : « Je préside aux  
« pensées qui sont conçues avec maturité, conduites  
« avec sagesse », à ces visées profondes qui pénètrent  
dans les entrailles des choses et dans les mystères de  
l'avenir : *Ego sapientia habito in consilio et eruditissimum cogitationibus*.

Cela dit, M. T. C. F., ne comprenez-vous pas combien  
le nom conféré à la jeune fille de la Thuringe dès son  
entrée dans la vie était pour elle le nom vrai et providentiel ? Quand Dieu amena tous les êtres vivants aux  
pieds d'Adam dans le Paradis terrestre, pour qu'il eût à  
les nommer, l'Écriture nous dit qu'il appela chacun du  
nom propre, du nom expressif qui convenait à sa nature  
et à son caractère : *Omne enim quod vocavit Adam animæ  
viventis, ipsum est nomen ejus*<sup>2</sup>. Dans cet autre Eden, qui  
est l'Eglise de Dieu sur la terre, Jésus, le nouvel Adam,  
se plaît souvent à donner à ses créatures d'élite des  
noms merveilleusement adaptés à leurs qualités natu-  
relles et surnaturelles. Le nouveau Testament, d'accord  
avec l'ancien, en fait foi, et l'histoire des Saints aussi.  
C'est ainsi que la femme illustre qui devait faire de notre  
Poitou sa patrie définitive fut appelée en naissant Radé-  
gonde, femme de conseil.

Radégonde, en effet, excella dans cette prudence réflé-  
chie, avisée, qui ne prend son parti qu'après avoir déli-  
béré devant Dieu, et qui, tout en interrogeant le ciel, ne  
néglige pas d'étudier les dispositions des esprits, les chan-  
ces humaines des choses, les éléments de succès. Non pas  
que Radégonde ait sacrifié en quoi que ce soit à cette pru-  
dence de la chair qui est ennemie de Dieu. Au contraire,  
les partis auxquels elle s'arrêta furent souvent une folie

1. Prov. VIII, 12.    2. Gen. II, 19.

aux yeux des hommes, une témérité et presque une excentricité aux yeux mêmes des saints. Mais l'esprit de conseil ayant toujours inspiré ses vues, dicté ses démarches, elle put impunément, que dis-je ? elle put avec bonheur exécuter les résolutions les plus hardies et triompher des obstacles les plus insurmontables.

Prenez cette vie d'un bout à l'autre : voyez cette enfant captive qui réussit à se faire respecter du vainqueur, tout en flétrissant les barbaries dont son enfance a été témoin et dont son cœur resta indigné et ulcéré jusqu'à la fin ; voyez, dans la demeure royale d'Athies, cette jeune étudiante, nature riche et poétique, qui, toute passionnée pour l'étude des lettres et des arts libéraux, s'exerce à vaincre les entraînements de l'imagination, et qui enchaîne par les rigueurs de la mortification toutes les convoitises des sens, tous les penchants déréglés de la nature ; voyez cette puissante reine, qui ne se laisse point éblouir par la fortune, qui ne sacrifie pas ses goûts de piété ni ses habitudes de charité aux moqueries des courtisans, et qui commande au moins pour un temps la vertu à un monarque sensuel et débordé ; voyez cette courageuse fugitive qui, s'étant assurée que Dieu ne lui demande pas de cohabiter plus longtemps avec le meurtrier de son frère et le profanateur de la couche nuptiale, en appelle au tribunal de Dieu contre les objections d'un vénérable pontife que subjugué bientôt l'ascendant de sa parole inspirée.

Suivez-la, notre voyageuse, dans tout le parcours de cette route où elle sème les miracles sur ses pas, et où elle déjoue tous les pièges de ses persécuteurs ; contemplez-la dans son monastère où elle sait tenir la position la plus difficile, je dirai la plus impossible, étant considérée de tous comme la première et n'occupant jamais le premier rang, offrant en personne un modèle

accompli d'obéissance, tandis qu'elle est le ressort secret qui met tout en mouvement; enfin, conciliant avec la plus humble subordination de la religieuse le devoir et la mission de la fondatrice, redevenant au besoin la reine de France, quand il s'agit de nouer des négociations qui intéressent le bien de la religion et le salut des nations, et reprenant, à la veille de sa mort, ce ton de l'autorité et du commandement, pour enjoindre aux futures générations d'évêques et de rois leurs obligations envers le monastère fondé par l'autorité concertée des pontifes et des princes. Partout et toujours, vous trouverez dans Radégonde la femme de raison et de sens en même temps que la femme d'esprit et de cœur, et vous proclamerez qu'en elle s'est reposé l'Esprit de conseil et de force, et toute son histoire fera comme retentir à vos oreilles cette parole de la Sagesse souveraine : moi, la Sagesse, j'habite dans l'âme de Radégonde qui est le domicile du conseil, et je préside à ses pensées qui sont toujours des pensées fortes et puissantes, à ses vues qui sont des vues larges et profondes : *Ego sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus.*

Et maintenant, M. T. C. F., après avoir payé notre hommage à Radégonde, à la femme de conseil dont les vertus et les mérites ont obtenu une si glorieuse récompense sur la terre, et qui est parmi nous l'objet d'un culte où tant de confiance et d'amour se mêle à l'admiration et au respect, quel vœu lui présenterons-nous principalement en ce jour ? Ah ! nous lui demanderons que son esprit réside toujours parmi nous, que le caractère de ce religieux pays demeure calqué sur celui de sa patronne et de sa bienfaitrice, et que, sans déroger aux qualités aimables et brillantes, la prudence, la circonspection, la maturité soient l'apanage permanent et distinctif de cette province.

O sainte reine Radégonde, épanchez quelque chose de

votre grâce, de votre don dans l'âme de vos clients et de vos clientes. Tant de vierges, tant de femmes chrétiennes, qui vous ont voué des sentiments de tendresse et de dévotion, tant d'épouses et de mères, qui, lorsqu'elles n'ont pas l'honneur de porter votre nom, ont tenu à honneur de le donner à leurs enfants, faites que, comme vous, elles méritent, en effet, d'être appelées femmes de conseil.

*Radegundis, femina concilii.* Que le type de la femme sensée, douée de discrétion et de savoir, devienne le type héréditaire de la femme poitevine ; car votre exemple le proclame très haut : « La grâce est fugitive et la beauté est « vaine ; mais la femme qui craint Dieu est celle qui mérite « la louange » <sup>1</sup> : louange dans le temps, louange dans l'éternité ! Amen.

1. Prov. xxxi, 30.



## XXVIII

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE NOËL.

(MDCCLXVII.)

*Quoniam propter vos egenus factus est  
cum esset dives, ut illius inopla vos divites  
essetis.*

Etant riche, il s'est fait pauvre pour vous,  
afin que sa pauvreté fût le principe de votre  
richesse.

(II Cor. VIII, 9.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La célébration de la fête de Noël nous apporte cette année une joie particulière. Cet empressement avec lequel des foules innombrables sont venues entourer depuis quelques semaines la chaire évangélique, ce mouvement religieux qui a conduit au tribunal sacré d'abord, puis, cette nuit, à la Table eucharistique tant d'hommes de tous rangs et de toutes conditions, mais particulièrement les divers membres de ces familles populaires qui sont l'élite de ces quartiers et qui forment aux yeux de Dieu, j'ose le dire, l'élite de notre population poitevine : comment ne pas remercier le Ciel d'un si grand sujet de consolation ? Et ces grâces vont être suivies

de grâces nouvelles. Le jubilé du quinzième centenaire de la mort de saint Hilaire va s'ouvrir avec la nouvelle année. Aux fêtes qui se préparent, aux solennités du concile qui vont amener parmi nous tout l'épiscopat de cette province, se mêleront de grandes bénédictions spirituelles, des enseignements très profitables aux âmes. Si tous n'y participent pas, les humbles, les petits, eux que le Seigneur Jésus a particulièrement adoptés comme ses frères, eux que n'asservissent ni l'ambition, ni le respect humain, ni la crainte de perdre la faveur et les avantages de ce siècle, ceux-là voudront encore recueillir les fruits de ces solennités où le sentiment du patriotisme se confondra avec le sentiment chrétien.

C'est pour tous, sans doute, mais, entendez-le bien, mes Frères, c'est tout particulièrement pour les pauvres que le Fils de Dieu s'est fait homme, qu'il est venu en ce monde. Entendez la parole de saint Paul que j'ai prise pour texte de mon homélie : « Le Verbe, nous dit-il, étant « riche, s'est fait pauvre pour vous, afin que sa pauvreté « fût le principe de vos richesses ».

Il n'est point étonnant, sans doute, que le mystère de l'Incarnation, étant la base de toute la religion et le centre de tout le christianisme, ce mystère ne soit exprimé dans les saints Livres que par des paroles accablantes de grandeur et de majesté. Est-ce que tout à l'heure, indépendamment du précepte de la rubrique, vous et moi, nous n'eussions pas senti nos genoux fléchir et s'abaisser comme d'eux-mêmes jusqu'à terre ? alors que Jean l'Evangéliste, après nous avoir fait planer avec lui dans ces éternelles et infinies régions qu'habite de toute éternité le Verbe, le Verbe co-éternel à Dieu, le Verbe par qui toutes choses ont été faites, le Verbe en qui était la vie, qui est la lumière des hommes, alors, dis-je, que ce même évangéliste laissait tomber cette grande et ineffable parole :

« Et le Verbe s'est fait chair » : *Et verbum caro factum* <sup>1</sup> : parole qu'on ne commente pas, mais qu'on adore, parole qui, après avoir été proférée, demanderait des siècles de silence et de méditation et d'actions de grâces.

Comme aussi, tout à l'heure, quand l'Eglise va nous faire chanter son Symbole et qu'après avoir professé avec une pompe et une hauteur d'expression sans pareille notre foi en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non pas fait, consubstantiel au Père, tout à coup, changeant de ton, elle nous dira que pour nous hommes et pour notre salut, il est descendu des cieux : *Descendit de cœlis* ; et que nous développant le mode de cette descente, elle nous racontera qu'il a pris une chair, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie, et qu'il s'est fait homme : *Et homo factus est* : est-ce que, là aussi, notre premier mouvement ne sera pas de nous prosterner et d'adorer ? *Descendit de cœlis* ! quel chemin ! quelle chute ! quel point de départ : il est né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, consubstantiel au Père ; et le terme de son voyage, le sein d'une femme ; puis un berceau qui ne fut jamais celui de personne, une crèche, sous le toit d'une étable !

Il est ailleurs un mot plus expressif encore. L'Esprit-Saint nous dit que le Fils de Dieu s'est élancé de son trône royal : *A regalibus sedibus... prosilivit* <sup>2</sup>. Non, il ne vient pas, il ne descend pas, il se jette à bas de son trône : il y a du transport, de l'impétuosité. Le père qui voit son fils tombé dans un gouffre où il va tout à l'heure être englouti, ce père, emporté par son cœur, ne descend pas

1. Joan. I, 14. — 2. Sap. XVIII, 15.

dans le gouffre, il s'y jette, il s'y élance. C'est ce que fait le divin réparateur. Il a vu notre chute, il a vu dans quel abîme nous étions tombés, et prenant son élan, son essor, d'un seul bond il s'est jeté, précipité jusque dans cet abîme où nous étions *A regalibus sedibus... prosilivit*. Les deux pôles du monde sont-ils aussi éloignés l'un de l'autre que ces deux points : le trône des cieux, la paille de l'étable ? N'importe : *A regalibus sedibus... prosilivit*. Descendre, sans doute, cela n'est pas du goût de la plupart ; mais descendre de quelques degrés dans la hiérarchie de la dignité, pour en remonter quelques autres dans l'échelle de la fortune, cela se voit assez de nos jours, et plusieurs se résignent à devenir seconds dans une position plus lucrative que la première : tant l'argent est la première passion de ce siècle.

Toutefois, M. T. C. F., c'est sur une autre parole que je veux appeler votre attention. C'est une parole de saint Paul qui mesure d'une autre façon la distance franchie par le Verbe incarné : « Le Verbe, nous dit-il, étant riche, « s'est fait pauvre à cause de vous. » Le Verbe ne s'est pas seulement fait homme, il n'a pas épousé la nature humaine dans un état quelconque qui eût pu être encore un certain état de grandeur, de gloire, de fortune ; le Verbe s'est fait pauvre : *Propter vos egenus factus est*. Première leçon, encouragement nécessaire ; je veux m'y arrêter un instant.

En cette année, en ce moment où les souffrances de la pauvreté se font si cruellement sentir, vous le voyez, sous ce toit de paille, sur ce lit de paille, par une saison rigoureuse, ce pauvre petit qui vient de naître, (qui n'a pour le réchauffer que l'amour attentif et caressant de sa mère et que l'haleine chaude de deux pauvres animaux. Savez-vous quel est cet être qui entre dans la vie sous les auspices de la misère, de la détresse la plus

extrême? C'est le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non pas fait, consubstantiel au Père. Certes, il s'est bien précipité, celui-ci, d'une extrémité de la fortune à l'autre extrémité, du ciel à la crèche. Comprendrons-nous cette leçon ?

Tu crois, ô homme, que les richesses sont le plus grand des biens, que la fortune est la chose la plus désirable. Tu la poursuis de tes désirs si tu ne la possèdes pas, tu y attaches ton cœur si tu la possèdes, tu te lamentes sans mesure, tu te désespères si tu ne la possèdes plus. Que de duretés, que d'injustices, que de crimes, de meurtres produits par ce funeste amour de l'argent ! voici le cas qu'en fait ton Dieu venant en ce monde : il méprise si souverainement les richesses, qu'il défend même à l'apparence de l'aisance d'approcher de son berceau. Sublime enseignement de la première béatitude ! Consolation touchante pour cette immense multitude de malheureux dont se compose en grande partie le genre humain ! Il proclame par son état ce qu'il devait proclamer plus tard par ses discours, que bienheureux sont les pauvres !

Ecoutez-nous donc, vous qui souffrez, ne rougissez pas et ne vous plaignez qu'avec résignation. Votre sort, c'est celui que Jésus-Christ a choisi, et votre pauvreté n'égale pas encore celle de son berceau. Mais écoutez la suite de mon texte : *Ut illius inopia vos divites essetis.*

Sans doute, c'est principalement dans l'ordre de la grâce qu'il vient préparer la richesse par son indigence : *Quoniam ipsorum est regnum calorum* : là, vous êtes grands, vous êtes riches, vous êtes princes, vous êtes rois ; mais aussi, c'est dans l'ordre du temps. La pauvreté en Jésus-Christ est un principe de richesse pour

1. Matth. v, 3.

les pauvres, puisque Jésus-Christ, en se faisant pauvre, a voulu exciter au sein de l'humanité une immense charité envers tous ceux qui participent à sa pauvreté.

Dans le pieux cantique de ce soir nous dirons : *Pro nobis egenum et feno cubantem piis foveamus amplexibus : sic nos amentem quis non redamaret ?* Mais ce Jésus pauvre et couché sur le foin, où le trouverons-nous ? L'enfant de Marie est aujourd'hui riche de toutes les richesses du ciel et couvert du vêtement divin. Mais tout pauvre, tout être délaissé, souffrant, qui git sur la paille, qui est étendu sur un grabat, ah ! notre foi ne nous permet pas d'en douter, c'est toujours Jésus-Christ : *Pro nobis egenus factus est, cum esset dives*, « riche, il s'est fait pauvre pour nous ».

Ainsi, riches, hâtez-vous d'aller porter votre superflu ; prenez même, cette année, sur ce qui s'appellerait en d'autres temps le nécessaire. *Sic nos amentem, quis non redamaret ?* « Oui, nous devons aimer un Dieu qui nous a tous aimés le premier. »

Mais saint Jean tire aussi une autre conclusion. Puisque Dieu nous a aimés, aimons-nous donc les uns les autres. Puisqu'il a eu cette estime de notre nature, cette compassion pour nos besoins, puisqu'il affronté tant de souffrances pour venir à nous, ah ! aimons donc nos frères qu'il a tant aimés. « Si quelqu'un dit aimer Dieu, et n'aime pas son frère, il se fait illusion <sup>1</sup>. » Comment aimerait-il l'enfant Jésus, l'enfant de Bethléem qu'il ne voit pas, celui qui n'aime pas l'enfant pauvre, délaissé, le malheureux qu'il voit ? *Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere* <sup>2</sup>.

Je vous demande aussi votre aumône, votre charité pour Jésus qui se présente à vous sous une autre face encore, pour Jésus pauvre, représenté par cette jeunesse

1. Joan. iv, 20. — 2. *Ibid.*

lévitique, cette jeunesse du sanctuaire, que nous ne saurions d'ici peu de jours comment nourrir, si votre charité ne nous venait en aide. Ce que vous ferez au plus petit d'entre eux, qui seront un jour grands dans le royaume de Dieu, vous le ferez à Jésus, et Jésus vous rendra à tous en échange les richesses d'en haut qu'il est venu nous apporter en se faisant pauvre. Amen.

---

## XXIX

### SENTIMENT

EXPRIMÉ AU SUJET DU SCHEMA DE FIDE CATHOLICA.

(VII JANUAR. MDCC CLXX.)

---

I. An schema constitutionis dogmaticæ retinendum sit quoad substantiam rei, id est, quod attinet ad delectum, necessitatem et opportunitatem eorum quæ declarantur aut condemnantur in hoc schemate ?

Meo iudicio, propositum schema tale sese nobis offert, quale potest ac debet esse opus quodlibet hujuscemodi ante ipsam actionem conciliarem elaboratum. Maximam scilicet Patribus Concilii offert utilitatem ; et ipsis tamen præcipuum ac definitivum opus concilianter peragendum relinquit.

Schema igitur quoad substantiam et ordinem generatim servetur, in quibusdam minuatur, alia quædam vere necessaria adjiciantur ; quod faciendum erit per aliquas minores deputationes, selectis aliquot theologis adjutas, et hujusce cœtus deliberationi et assensui postea subjiciendum.

II. An et quomodo mutanda sit generalis ipsius schematis forma ?

Ita præcipue mutandam esse formam, ut pars potior



expositioni detur, sive in quantum agitur de Christo fundamento, ac capite totius ordinis, sive ubi pugnatur contra errores eorum etiam qui sese christianismum penitus abjicere et repudiare clāmitant. Equidem cum errantibus baptizatis et inter christianos degentibus non agendum putarem sicut quoad gentiles et paganos egit primorum sæculorum Ecclesia.

Ecclesia enim relate ad suos subjectos non tantum religionis revelatæ, sed et religionis naturalis est custos, judex et vindex. Itaque errores hujusce nostri ævi, etsi totam religionem aut, revelatam aut naturalem impugnent, ab Ecclesia opportune condemnandos existimaverim, et doctrinam iis oppositam esse promulgandam; sive ut detur gloria Deo contra impios ac blasphemos homines, sive ut permulti corde et animo imbecilles ab iis erroribus præmuniantur.

Et hoc quidem, ni fallor, omnes omnium gentium pii ac fideles a nobis expectant.

---

## XXX

### RELATIO

DE EMENDATIONIBUS CAPITIS IV CONSTITUTIONIS DOGMATICÆ

DE FIDE CATHOLICA

(VIII APR. MDCCCLXX) <sup>1</sup>.

---

RELATIO R. P. D. LUDOVICI PIE EPISCOPI PICTAVIENSIS.

EMINENTISSIMI PRÆSIDES,

EMINENTISSIMI ET REVERENDISSIMI PATRES,

Ut tempori vestro parcam, operam mihi a Deputatione vestra de rebus fidei demandatam statim aggrediar. Et cum in hujusmodi pertractationibus me prorsus inexpertum sentiam et agnoscam, supplebunt et peritia et benevolentia vestra.

Postquam in tribus prioribus capitibus hujusce Constitutionis dogmaticæ dictum est de iis, quæ ad rationem et

1. Le 8 avril, Mgr Pie écrivait à sa mère : « J'ai été ce matin le rapporteur, pour un des chapitres, à la Congrégation générale. On veut bien me dire que j'ai été entendu avec sympathie par tout le monde, j'ai été court et clair. Les évêques à peu près de toutes les nuances m'ont complimenté. Ma chère mère, c'est la fête de la Compassion de la Sainte Vierge, et je l'ai remerciée de ce que ma première intervention publique au Concile était placée sous ses auspices. » (*Histoire du cardinal Pie* par Mgr Baunard, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 377.)

Voir à l'*Appendice* n. IV, les amendements proposés.

ad fidem seorsum spectant ; nunc de utriusque relationibus, nempe de recto ordine inter fidem et rationem, inter scientiam et revelationem sermo fit in isto quarto capite quod quinque paragraphis absolvitur.

In paragrapho primo declaratur, juxta perpetuam Ecclesiæ doctrinam, duplicem dari pro hominibus cognitionis ordinem, naturalem nempe et supernaturalem ; et secundus hic ordo ex apertissimis Scripturæ verbis evincitur.

In secundo paragrapho exponitur quales sint et quales non sint partes rationis in excolenda veritate supernaturali.

In tertio paragrapho asseritur nullam unquam oppositionem, nullam veram dissensionem dari posse inter rationem et fidem, inter revelationem et scientiam. Unde quælibet assertiones veritati revelatæ certo adversantes pro illegitimis scientiæ conclusionibus haberi debent et ab Ecclesia jure merito reprobantur.

Paragraphus quartus ulterius procedens docet rationem et fidem non tantum inter se non dissidere, sed mutuam sibi opem ferre ; et hic dum justa scientiæ libertas vindicatur, ejusdem scientiæ abusus et excessus præcaventur.

Paragraphus quintus impugnat systema illud juxta quod sublimioris, ut aiunt, philosophiæ munus sit dogma revelatum ad novas ac perfectiores significationes evehere. Quisnam autem scientiæ tum naturalis tum revelatæ possit ac debeat esse verus profectus, ostenditur ex textu celeberrimo sancti Vincentii Lirinensis.

His præmissis statim ad propositas a Reverendissimis Patribus in Congregatione generali emendationes deveniamus, humillimam Deputationis nostræ sententiam sapientissimo hujusce sacre œcumenicæ Synodi judicio, qua debemus modestia, substernentes.

Emendatio 1<sup>a</sup> quatuor paginis integris constat. Etsi vero

reformationes et additiones a Reverendissimo Patre in ea propositæ suum certe habeant pondus ac pretium ; non tamen debuit eas admittere Deputatio, quia novam totius pene operis formam proponunt, et ideo novæ Patrum publicæ discussioni subjiçienda necessario essent, et aliunde aliquibus objectionibus dare locum videntur.

Emendatio 2<sup>a</sup>, linea 8, refertur ad errorem typographicum. In schemate enim nostro legendum erat *Cognoscimus* non *cognoscitur*. Igitur de hac re non videntur roganda suffragia Patrum.

Emendatio 3<sup>a</sup> proponit additionem sequentium verborum : *et quæ per divinam revelationem nobis plenius manifestata sunt*. Cum autem illud in præcedenti capite fuerit declaratum, et contextus etiam rem plene aut saltem sufficienter indicet, superflua forsân periodo phrasis sic obs-trui videretur.

Emendatio 4<sup>a</sup> sic se habet : *Supprimatur testimonium « Deum nemo vidit unquam : Unigenitus Filius, qui est in « sinu Patris, ipse enarravit. »* Propositio illa admissa fuit a Patribus deputatis ; textus enim S. Joannis etsi apprime hic appositus, attamen necessarius non videtur.

Emendatio 5<sup>a</sup> postulat, ut vice verbi « perspicienda », apponatur vox *percipienda*, ut omnis allusio ad intuitismi systema submoveatur. Porro scrupulus ille Patribus Deputationis visus est non debere admitti, quin illic trepidaremus timore, ubi revera non erat timor.

Emendationes 6<sup>a</sup> 7<sup>a</sup> et 8<sup>a</sup> unam eandemque phrasim respiciunt. Alter Reverendissimus emendator postulat suppressi verba, « quadam quasi caligine obvoluta », et servari e contra alia verba « fidei velo contexta ». Alter e contra Reverendissimus emendator postulat suppressi verba « fidei velo contexta » et servari alia verba « quadam quasi caligine obvoluta ». Utrique sane placere simul difficile foret ; neque causam conciliationi præbet,

qui se intermedius offert. Textus autem schematis retinendus nobis videtur, quia litteris apostolicis ad Reverendissimum Archiepiscopum Monacentem datis est plane conformis. Ubi agitur de verbis « quadam quasi caligine obvoluta » allusio fit tum ad epistolam S. Petri de sermone prophetico, seu de Verbo Dei, tum ad verba S. Gregorii Nysseni et S. Cyrilli Alexandrini. Et quoad voces « fidei velo contacta » ipsas a S. Ambrosio sumpserunt litteræ apostolicæ. Dicit S. Ambrosius : « Fidei velamine contacta. »

In emendatione 9<sup>a</sup> Reverendus admodum Pater postulat, ut post ea verba « Nec verum vero contradicere », statim adjiciatur : *Attamen scientia intra suos fines sese contineat ; nam juxta Angelicum virtute primorum principiorum intellectus determinatur ad assentiendum veritati, et ista est dispositio scientis ; ex persuasionem auctoritatis intellectus determinatur per voluntatem, et ista est dispositio credentis. etc.* Hæc autem additio, etsi vere doctrinalis, tamen et prolixior et nimis scholastica Congregationi generali, sicut et nobis, forsitan videbitur. Aliunde nihil continet essentialiter, quod aut non jam dictum fuerit, aut inferius dicendum non sit.

Animadversio 10<sup>a</sup>. Vox « pugnantia » contra quam multum pugnatum fuit, erat error typographicus, sed si loco *repugnantia* dicatur *contradictionis*, non contradicimus. Et tunc proponit Deputatio ut dicatur : *Quamobrem inanis ejusmodi contradictionis species, inde potissimum oritur quod, etc.*

Animadversioni 11<sup>a</sup> provisum in præcedenti.

Animadversiones 12<sup>a</sup> et 13<sup>a</sup> postulant, ut fusius enumerentur variæ erroris causæ, ob quas ratio fidei contrariam exhibeat : sese hoc autem implicite et sufficienter contineri in textu schematis nobis videtur. Concilia enim non solent ad particularia descendere ; et si dicerentur ea quæ propo-

nuntur, non omnia tamen adhuc dicta forent, et plura alia addenda essent. Cæterum legitime huic observationi jam erit satisfactum, si dicatur, ut modo in articulo 10<sup>o</sup> proposuimus : *inde potissimum oritur quod, etc.*

Propositio 13<sup>a</sup> placere non potuit, scilicet : Ubi habetur « opinionum commenta » dicatur : *opinionum falsa commenta*. Etenim opinionum commenta, ut scitis, Reverendissimi Patres, seu opiniones commentitiæ non possunt esse nisi opiniones falsæ : « falsa commenta » esset vera tautologia.

Animadversio 14<sup>a</sup> . Huic jam responsum fuit, ubi diximus de animadversione 12<sup>a</sup> .

Animadversio 15<sup>a</sup> cadit in verbum « effata » (rationis effata). Res est tantummodo styli ; et tamen vox « effata » in Tullio hoc præciso sensu non tantum adhibetur, sed adhibenda explicatur, et idem sonat ac *axiomata* seu *principia*.

Propositionem 16<sup>am</sup> , id est ut phrasis integra quæ incipit « Porro Ecclesia » ad caput de magisterio Ecclesiæ transferatur ; 16<sup>am</sup> hanc propositionem jam non habemus, uti videtur, discutiendam, postquam responsiones Reverendissimorum Brixinensis et Paderbonensis de eodem hoc objecto gratas et acceptas habuerit Congregatio generalis.

Propositio facta sub numero 17<sup>o</sup> majoris sane momenti est. Ut autem res suo loco dilucidius tractetur, satius erit si, annuente doctissimo emendatore, prima pars hujusce propositionis dilata fuerit ad paragraphum sequentem, et jungenda emendationi, quæ ab eodem Reverendissimo Episcopo proponitur sub numero 26<sup>o</sup>. Interea, quod ad nunc attinet, ultima pars seu, ut melius dicam, ultima phrasis ejusdem emendationis 17<sup>æ</sup> , quæ incipit : *Ecclesia enim, quæ una, etc.* emendatio illa a Congregatione generali admittenda proponitur : scilicet textui primæ epistolæ ad Timotheum ubi agitur de oppositionibus falsi nominis scientiæ, scilicet de gnosi jam germinare inci-

pienti, aptius et æquius substituatur textus ex epistola ad Colossenses, et sic dicatur : *Ecclesia enim, quæ una cum apostolico munere docendi mandatum accepit custodiendi depositum fidei, jus etiam et officium divinitus habet scientiam falsi nominis proscribendi, ne quis (et hoc addatur) decipiat per philosophiam et inanem fallaciam, etc.* Suppresso verbo « oppositionibus » quod vere refertur ad systema gnosis seu gnosticorum.

Animadversio 18<sup>a</sup> est : *Melius dicendum, quæ tanquam fidei doctrinæ contraria ab Ecclesia reprobata fuerit* ; et hoc Patribus Deputationis placere non potuit, quia aliqua opinio, quæ se scientificam dicit, potest manifeste cognosci fidei adversa, etsi nominatim ab Ecclesia reprobata non fuerit.

Observatio 19<sup>a</sup>, nempe : dicatur potius : *quinimo*, quam « sed imo ». Non est nisi de stylo, et suffragiis Patrum non videtur subdenda.

Et hæ sunt, Reverendissimi Patres, de tribus primis paragraphis hujus capituli animadversiones.

Paragraphus quartus, ut diximus, agit de mutua et intimiori societate inter fidem et scientiam.

Emendationes 20<sup>a</sup> et 27<sup>a</sup> sunt mere grammaticales, dicendum *tantum abest quod pro* : « tantum abest ut » ; loco ipsius verbuli « sed » dicatur : *quin etiam*.

Emendatio 22<sup>a</sup> sic se habet : Loco « demonstret » dicendum *probet*, vel aliud simile. Hanc autem emendationem putavit commissio esse omittendam, quia si veritas intrinseca fidei non demonstretur, certe fundamenta ipsius aliquo vero sensu possunt demonstrari ; et hoc sensu, quid solemnius, quid usitatus in traditione ecclesiastica, quam evangelica demonstratio, demonstratio fidei ?

Emendatio 23<sup>a</sup> proponit ut loco « instruat » dicatur : *ditet et exornet*. Hæc quidem verba substitui possent, sed,

ut ingenue fatear, ea alibi adhibebimus, ubi agetur de relationibus inter naturam et gratiam, in uno ex subsequentibus capitibus.

Emendationes 24<sup>a</sup> et 25<sup>a</sup> tantummodo etiam respiciunt ad stylum, et constructionem phrasim : *Quapropter Ecclesia, quin humanarum artium et disciplinarum, etc... eam potius, etc.* ; et alias : *Quapropter tantum abest*, ad styli claritatem dicatur, *ut eam e contra, etc.*, quod forsgrammaticæ in dubium vocari posset.

Quapropter veniamus nunc ad emendationem 26<sup>m</sup> cui, ut diximus, jungenda erit prima pars emendationis sub numero 17<sup>o</sup>.

Prior emendatio sic incipit : *Equidem libenter agnoscit Ecclesia, inter humanas scientias plures esse, quæ nil cum deposito fidei concredito commune habeant, ideoque eas plane a revelatione supernaturali independenter tractari posse ; imo veris scientiis jus esse suis principiis, suis methodis ac suis conclusionibus uti, ipsisque liberum nihil in se admittendi, quod non fuerit ab ipsis suis conditionibus acquisitum, aut quod fuerit ipsis alienum. Nec ullo modo pertimescendum sibi est a liberis investigationibus et variis scientiarum inventis, si stent legibus suis, et fines proprios non transgrediantur. Verum cum sint scientiæ humanæ, quæ in pluribus et potioribus non solum affines sunt objecto proprio fidei catholicæ, sed etiam idem objectum habent, in iisque tractandis non raro accidat, privatos homines in opiniones abire, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse certo cognoscuntur, omnes fideles eas pro erroribus, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino. Et secunda emendatio nempe 26<sup>a</sup> proposita sic se habet : *His verbis, « nec ipsa vetat » substituitur : Dum enim (Ecclesia) consentit et etiam omnino vult, ut humanæ disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis, uberesque, Deo propitio, fructus faciant, divinæ tamen doctrinæ**



*custos cavet, ne ei repugnando, etc.* Certissime, Reverendissimi Patres, Ecclesia agnoscit nonnullas scientias proprio suo objecto aut nihil aut vix aliquid commune habere cum directo objecto fidei. Eas tamen scientias in se bonas, nobiles, imo et, si recte tractentur, quodam sensu religiosas esse non diffitetur, cum in ipso scientiæ cujuscumque naturalis objecto saltem vestigiis suis adsit ille Deus, cujus nomen est admirabile in universa terra. Attamen Deputationis Patres non censuerunt, per solemnem declarationem et quasi definitionem alicujus Concilii œcumenici, absolutam quarumdam scientiarum independentiam seu immunitatem relate ad fidem, ideoque ad Ecclesiam, proclamari posse ac debere; præterquam quod enim ad sacram theologiam, ut ait Sanctus Thomas, pertineat ancillas suas, i. e. inferiores scientias, vocare ad arcem, sane Ecclesiæ officium non est alicujus scientiæ particularis independentiam affirmare; et hanc insuper affirmare non posset, quin determinaret simul, quænam et quales particulares scientiæ hac immunitate fruerentur. (*Voces approbationis.*)

Hac autem facta reservatione, judicaverunt Patres Deputationis legitimo Reverendissimi emendatoris aliorumque doctissimorum Patrum voto posse et debere obsecundari, ideoque tum hujus quarti paragraphi, tum canonis correspondentis nova redactio in hesterna Congregatione fuit distributa. Additiones propositæ judicio vestro, Reverendissimi Patres, fere non constant nisi verbis ex duabus apostolicis litteris pene syllabatim desumptis. Sed ob summam typographi festinantiam irrepserunt in hoc folium plures mendæ typographicæ, v. gr.: linea 7 § 4 (supra, p. 200, l. 7), « ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientia excolat » (in folio heri distributo linea 7) pro *scientia* legatur *scientiam*; linea 17 (l. 10), « ut hanc multis modis juvet. » Vox reperiebatur in ipsomet

schemate antea distributo. Alius error gravissimus, propter quem non potuit mens Deputationis nostræ cognosci, est linea 25 (l. 15). « Sed, justam hanc libertatem agnoscere » ; legatur : « justam hanc libertatem agnoscens ».

*Non intelligentibus pronuntiationem gallicam nonnullis Patribus, orator repetita voce ait « agnoscens » juxta italicum pronuntiandi modum et postea subdidit :*

Gallus sum et gallice loquor : « multifariam multisque modis » nunc sicut olim dicitur.

Linea 28 (l. 17) « aut fines prorsus » legatur : « aut fines proprios. » Denique in ipsomet canone non esset indifferens, si aliquod comma sic esset appositum : *Si quis dixerit, disciplinas humanas ea cum libertate tractandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tamquam veræ retineri (et hic comma seu virgula), neque proscribi ab Ecclesia possint, anathema sit.* Ut dixi, Reverendissimi Patres, additiones sic propositæ fere omnes non constant, nisi ex verbis ex duabus apostolicis litteris desumptis. Quod si nova illa redactio vobis placeret, jam observationi 27<sup>a</sup> satisfactum videtur in hac redactione proposita.

Emendationes 28<sup>a</sup> et 29<sup>a</sup> non spectant nisi ad stylum : loco « vetat » dicatur *impedit* ; loco « ne hæ disciplinæ » dicatur et reipsa dicemus : *ne hujusmodi disciplinæ.*

Emendatio 30<sup>a</sup> respicit eas voces « sive communi suo magisterio sive solemni definitione » quas hic supprimendas postulatur. Et reapse, illustrissimi ac Reverendissimi Patres, cum in alio præcedenti capite illud jam fuerit expressum, Deputatio censuit has voces « sive communi suo magisterio sive solemni definitione » hoc in loco posse supprimi.

Quo dicto, emendatio 31<sup>a</sup> jam nullum objectum habet. Et postea deveniendum erit ad canones.

*Relatio R. P. D. Ludovici Pie Episcopi Pictaviensis*

EMINENTISSIMI ET REVERENDISSIMI PATRES,

Quatuor nobis offeruntur canones. Primus refertur ad doctrinam in paragrapho primo et in paragrapho secundo expressam. Secundus et tertius spectant ad doctrinam tum paragraphi tertii tum paragraphi quarti. Quartus tandem ad doctrinam paragraphi quinti refertur.

Porro duo novi canones, sub numero 32<sup>o</sup> propositi, cum spectent ad ea, quæ in prima animadversione totius hujus schematis continebantur, et quæ a Congregatione generali admissa non fuere, nec ipsi admittendi videntur.

Animadversio 33<sup>a</sup> postulat ut loco, « universa fidei dogmata » substituat<sup>ur</sup> : *universa religionis dogmata*; quia, ut dixit doctissimus præsul, sic canon extenderetur ad eas etiam veritates naturales, quæ jam sub revelationis deposito continentur. Sed hoc non potest pertinere ad scopum hujusce primi canonis, nec ita ferirentur ii novatores, quot intendebat epistola Sanctissimi Domini Nostri ad Archiepiscopum Monacensem, et quos nos etiam isto canone attingere volumus.

Emendatio 34<sup>a</sup> visa est Patribus Deputationis idem plane dicere ac ipsemet textus schematis; sed pluribus et forsan minus aptis verbis.

In emendatione 35<sup>a</sup> postulatur, ut canon ille vel supprimatur vel aliter exprimatur. Et observatio 42<sup>a</sup> in pagina sequenti sic se habet: *Melius declaretur a sapientissimis Deputationis Patribus.*

Quod quidem facere enisa est Deputatio vestra, Reverendissimi Patres, omnibus porro animadversionibus obvium iri, omnes æquivocationes tollendas fore putavimus,

si sensus primæ partis hujusce canonis per secundam ipsius partem determinaretur et diceretur: *Si quis dixerit, disciplinas ea cum libertate tractandas esse* (in folio heri distributo post paragraphum pag. 2, hujus folii, linea 5, supra p. 200, l. 25). In præcedenti canone in schemate nostro ante ipsius ultimam reformationem dicebatur:

« Si quis dixerit, disciplinas humanas tractandas esse nulla prorsus revelationis supernaturalis habita ratione aut harum disciplinarum conclusiones, etiamsi doctrinæ catholicæ repugnent, ab Ecclesia proscribi non posse. » Contra canonem sic vobis oblatum multæ insurrexerunt animadversiones. Putavimus, ut modo dixi, omnes æquivocationes tollendas esse, si sensus primæ partis per secundam ejusdem canonis partem determinaretur, et diceretur: *Si quis dixerit, disciplinas humanas ea cum libertate tractandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ* (non sunt veræ assertiones scientiæ, si doctrinæ revelatæ adversantur) *retineri, neque proscribi ab Ecclesia possint, anathema sit.* Quod si nova redactio admittatur à Patribus in hocce Concilio generali, reliquis animadversionibus a 36<sup>a</sup> usque ad 42<sup>am</sup> satisfactum erit; scilicet eæ omnes emendationes eo tendunt, ut determinatum magis faciant sensum hujus primæ partis canonis a secunda parte separatæ, scilicet ut dicatur: *singulas vel omnes disciplinas*; vel dicatur: *disciplinas, quæ supernaturalis principii quoquo modo rationes attingunt*; vel dicatur: *Quæ ad eas spectet*; vel dicatur: *aut conclusiones quæ ab earum cultoribus deducuntur*; et ante omnia ut dicatur: *eas quæ idem objectum cum fide habent*; si, inquam, nova redactio admittatur, tunc superflue fiunt reliquæ observationes.

Animadversio 43<sup>a</sup> (a et b) postulat supprimi canonem tertium. Sane, Eminentissimi ac Reverendissimi Patres, principium in hoc canone assertum Deputationi vestræ

in se utilissimum ac pernecessarium visum est. Hoc enim principio secluso, scilicet admissio quod judicia doctrinalia conscientias non ligent, si error aliqua nota citra notam hæresis ab ipsamet Ecclesia configitur, tunc pene tota ruit auctoritas doctrinalis Ecclesiæ, et exercitium hierarchicæ gubernationis fit impossibile. Certe ubi Dominus noster Jesus Christus dixit: *Si quis Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*; tunc non agebatur de Ecclesia tantum hæresim condemnante.

Attamen, Reverendissimi Patres, et præcise etiam propter gravitatem rei, cum doctrina huic canoni respondens reapse, sicut merito observatum est a nonnullis Patribus, non fuerit in ipso capite sufficienter exposita, sed tantummodo insinuata, censuerunt Patres deputati satius esse, re serius perpensa, si assertio tanti momenti, tantæ necessitatis, et expressius et clarius exprimeretur in altera Constitutione, ubi de potestate doctrinali judiciaria Ecclesiæ directe et ex professo agatur. Quod si ita faciendum iudicaveritis, observationes hunc canonem jam prætermittendum spectantes et ipsæ jam prætermitti deberent, scilicet 44<sup>a</sup>, 45<sup>a</sup> et 46<sup>a</sup>.

Quoad canonem quartum, emendatio sub numero 47<sup>o</sup> deputatis Patribus non placuit, quia nullo modo eos respicere visa est tum pseudophilosophos tum pseudotheologos, quos impugnât doctrina in capite expressa.

Denique, Patres Eminentissimi et Reverendissimi, tres ultimæ observationes referuntur ad monitum post canones expositum. Cum autem jam ex hoc ambone dictum fuerit monitum illud, in secunda præsertim sui parte prorsus necessarium, tamen exprimendum non esse nisi post ulteriorem dogmaticam Constitutionem, sufficiat ut de tribus illis observationibus memoria a Patribus deputatis retineatur.

Et hæc sunt, Eminentissimi Præsides et Venerabiles Pa-

tres, quæ pro tenuitate et insufficientia mea nomine Deputationis de rebus fidei iudicio vestro sapientissimo submit-  
tenda habui : deficiente alio quovis merito, non defecit, ut  
spero, meritum brevitatis.

# RELATIO

DE CONSTITUTIONE DEI FILII ANTE VOTUM.

(XII APR. MDCCCLXX). <sup>1</sup>

---

*Relatio R. P. D. Ludovici Pie, Episcopi Pictaviensis.*

EMINENTISSIMI PRÆSIDES,

EMINENTISSIMI AC REVERENDISSIMI PATRES,

Antequam placito vestro proponatur integra illa prima Constitutio synodalis, aliquid explicandum superest tum circa totum hujusce Constitutionis complexum, tum quoad conclusionem ipsi apponendam.

Prius schema discussioni vestræ traditum decem et octo capitibus constabat. Cum autem a Reverendissimis Patribus, qui in Congregatione hac generali sermonem habuerant, id nobis persæpe ac præcipue fuisset commendatum, ut materiæ in breviori et strictiori opere contraherentur ; priorem numerum capitum ad dimidium reduximus, scilicet ad novem solummodo capita, quorum priora, quatuor ad generalem fidei notionem ejusque præambula spectant, quinque vero reliqua ad præcipua ea quæ impietas hujus sæculi potissimum impugnavit. Et

1. « Ma chère mère, écrivait Mgr Pie, j'ai pris la parole une seconde fois mardi, et avec la même approbation de l'assistance que le vendredi précédent, quoique la question soulevât des difficultés. Nos travaux aboutiront, mais ce sera long ; et nous ne ferons qu'une partie de ce qui a été annoncé. L'avenir est entre les mains de Dieu. Priez-le bien pour moi. » (*Histoire du cardinal Pie* par Mgr Baunard, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 379.)

hæc quinque capita, ut dictum est in adnotationibus hujusce novi schematis, tractant : 1<sup>o</sup> de sanctissima Trinitate, 2<sup>o</sup> de hominis creatione et natura, 3<sup>o</sup> de hominis creatione et lapsu, 4<sup>o</sup> de mysterio Verbi incarnati, 5<sup>o</sup> de gratia Redemptoris.

Ex parte quidem Deputationis, Reverendissimi Patres, secunda illa pars operis jam tractata et absoluta fuit ; vixque summa manus ei impendenda supererat, ut cum debita relatione Concilii Patribus distribueretur. Attamen quia res cunctationem jam non ultra admittebat, et quia aliunde Constitutio unica de fide prolixior forsàn visa fuisset, ipsa in duas Constitutiones seorsum publicandas partita fuit, alteram de fide catholica, alteram de præcipuis mysteriis fidei. Nunc autem, cum priori nostræ Constitutioni jam evulgandæ aliqua conclusio necessario addenda sit, pluribus hac de re libratissimis consiliis, satius visum est ipsam conclusionem statim adaptari, quæ novem nostris capitibus postponenda destinabatur, reservata facultate hanc eandem conclusionem iterandi sive transferendi in editione seu publicatione finali post alteram Constitutionem dogmaticam. Ad hoc nos movit non solum quod jam ex hoc ambone diximus juxta mentem per plurimorum Patrum, quod nempe secunda pars hujus conclusionis necessario retinenda est ; sed alia etiam accessit ratio non parvi ponderis. Scitis enim, Venerabiles Patres, quod schemata nostra, tum primigenia, tum renascentia, pluribus in locis infeliciter divulgata typisque impressa huc illuc pervolitant : expedit igitur ut iis qui nos oculo attentiori et forsàn minus æquo observant, nullam præbeamus ansam falso sibi persuadendi ac statim in vulgus spargendi, nos a tali vel tali proposita doctrina recessisse. His dictis, cum tres animadversiones seu emendationes hanc conclusionem spectantes in ultima Congregatione generali, dilatae fuerint nec examinatae et suf-



fragiis Patrum propositæ ; ante omnia necessarium prorsus evadit, hoc hodierna die supplere.

Emendatio prima sub numero 48<sup>o</sup> sic se habet : *Itaque supremi Pastoralis nostri, etc. licet sint verba gravissimo profusa affectu, omittenda tamen videntur; non sequeretur, ut omnibus Concilii partibus postea aut hæc aut similis conclusio optaretur.* Jam huic observationi in se convenientissimæ responsum fuit ; eam igitur observationem seu emendationem amovendam esse putamus ; servata facultate hanc eamden conclusionem, ut dixi, suo loco iterum reponendi.

Secunda observatio sub numero 49<sup>o</sup> ait : *In fine pro « omnes officii monemus » substituatur : noverint omnes partes sui muneris esse, etc.* Propositio illa, ut puto, non attinet nisi ad stylum et de ea sicut et de aliis aliquibus observationibus scripto nobis traditis ratio poterit haberi, quin res extollatur ad momentum emendationis suffragio publico proponendæ.

Ultima tandem, seu emendatio 50<sup>a</sup> proponit quod sequitur : *In hoc vero paragrapho, ut sensus sit plenior, et tollatur omnis ambiguitas, sic concludendum videtur : servandi conciliorum œcumenicorum decreta et apostolicas constitutiones, quibus pravæ istiusmodi opiniones damnatæ sunt vel in posterum damnabuntur.* Hæc autem verborum substitutio juxta sententiam Deputationis nostræ recederet a mente et scopo hujusce moniti, cujus objectum aperte et simpliciter pandemus.

Per decursum revisionis ac secundæ discussionis hujusce nostri schematis, non dicam aliqui, non dicam plurimi, sed perplurimi Patres doluerunt apud nos, quod relate ad hanc vel illam opinionem tum primum ab episcopis ordinariis, tum postea a sancta sede interdictam et prohibitam, Concilium Vaticanum se quasi abstinere videretur sicque redivivis controversiis dari locum posse. Et quid ad hæc responderunt Patres deputati? Res-

ponderunt ante omnia, se semper paratos esse ad exequenda mandata sacræ hujus œcumenicæ synodi cujus humiles servos et interpretes, et dociles operarios se agnoscunt. Interea tamen adjecerunt ad Concilium generale non pertinere in suis capitibus et canonibus nisi ea tradere, quæ fide certa declaranda sunt, ea autem reprobare, quæ fidei contraria demonstrantur. Ne autem ex hoc silentio Concilii detrimenti aliquid afferratur saluberrimæ auctoritati, qua Sedes apostolica, tamquam mater ac magistra vigilantissima, errores hic aut illic insurgentes ab Episcopis ordinariis ut plurimum denuntiatis amovit, et rejecit, œcumenica Synodus, gravi monitione capitibus et canonibus postmissa, neminem ignorare posse declarat, ea omnia, quæ circa hujusmodi controversias doctrinales et pravas opiniones a Sancta Sede fuerunt decreta et sancita, sollicitè ac religiose servanda esse; et hac de causa textui schematis standum censuerunt esse Patres deputati, iudicio tamen Eminentissimorum et Reverendissimorum Patrum omnia submittentes. Et nunc liceat mihi paucissima verba addere.

Ecce, Venerabiles Patres, priorem Concilii Vaticani Constitutionem, Deo adjuvante, accedentibus vestris suffragiis, sumus absoluturi. Hoc autem opus sic accurate ad suum effectum deveniret, attendetur tanquam opus vere synodale seu conciliarium. Omnium oculis statim affulget, quod sane antequam sacra Synodus congregaretur, et ne esse videremur quasi homo qui tentat Deum, prima materiarum accessio, seu aliqua præparatio præsynodalis omnino necessaria habebatur, quod utilissime factum fuisse inique prorsus negaretur. Cum autem solis Apostorum successoribus divinæ factæ sint promissiones, et quia etiam juxta Angelicum in quolibet opere consummatio supremæ arti aut virtuti reservatur, et proinde episcoporum est perficere, quod ab inferioribus ministris præ-

paratum fuit aut inceptum, oportebat omnino universam rem, assistente desuper Spiritu Sancto, referri ordini vestro, opportune iterum iterumque subijci ac transformari, et ex aliquo primo fœtus germine in veram perfectam mensuram ætatis et vitæ plenitudinem assurgere.

Quod factum hodie coram Deo lætamur ; ecce enim, prout nunc jacet, ecce dogmatica Constitutio, primus utique terræ nostræ fructus, sed uberioris segetis pignus et primitiæ. Opus omnino vestrum est, Patres Reverendissimi, non paucorum opus, non plurimorum, sed omnium ideoque nullius privati nomine, nullius singularis ingenii, nullius particularis scholæ tessera insignitum, universæ vero, id est, sanctæ catholicæ Ecclesiæ Romanæ spiritu animatum, luce perfusum, auctoritate prolatum, ideoque illi soli attribuendum, qui solus cum Deo Patre et Filio ejus nomen possidet gloriosum.

Inde, Venerabiles Patres, postquam argentum illud igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum et quandoque plusquam septuplum, supremo Capiti nostro, Domini nostri Jesu Christi in terris Vicario, Reverendissimo Patri Pio IX placuerit nos omnes et singuli, hæcce priora Concilii Vaticani oracula in publica sessione solemniter promulgantes, uno corde, una voce communique jure dicemus : *Visum est spiritui sancto et nobis.*

---

# XXXI

## RELATIO

DE SCHEMATE CONSTITUTIONIS DOGMATICÆ PRIMÆ  
DE ECCLESIA CHRISTI.

( XIII MAII MDCCCLXX ) <sup>1</sup>.

---

*Relatio R. P. D. Ludovici Pie Episcopi Pictaviensis.*

EMINENTISSIMI PRESIDES,

EMINENTISSIMI ET REVERENDISSIMI PATRES,

Cum mihi demandatum fuerit munus ea vobis referendi, ex parte Reverendissimorum Patrum Deputationis pro rebus fidei, quæ ipsorum examini proposita et ab ipsis accurate coram Deo disputata, denuo in forma schematis vobis nuperrime traditi redacta descriptaque fuerunt, ecce nunc ambonem iterum conscendo tum a nobis acta, tum actorum nostrorum rationes vobis ex officio nostro humiliter expositurus : perterritus quidem rei difficultatibus, sed facta jam benevolæ indulgentiæ vestræ experientia confortatus.

1. « Ma chère mère, écrivait Mgr Pie, j'ai parlé pendant une heure cinq minutes, et je rentre bien soulagé, et très disposé à dormir, ce que je n'ai pas fait cette nuit. On me dit que l'assistance a été pleinement satisfaite, et bon nombre d'évêques m'en font parvenir le témoignage. » (*Histoire du cardinal Pie* par Mgr Baunard, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 298.)

Neque longiori etiam sermone vobis importunus efficiar, cum distributa jam vobis fuerit fusior relatio, nomine ejusdem Deputationis typis commissa; quæ quidem ita singillatim omnia fere puncta enucleavit, ut pauca mihi leviter attingenda supersint.

Ad instantiam perplurimorum Concilii Patrum iterum atque iterum repetitam, schema quod habemus præ oculis ante reliqua schemata fidem aut disciplinam respicientia, Eminentiissimi Præsides examini ac discussioni synodali proponendum esse judicarunt; « ea præsertim de causa, quod recentiori tempore circa hoc gravissimum doctrinæ caput non leves anxietates in fidelium animis ubique excitatæ sint, et religiosæ societatis pax et tranquillitas perturbentur. »

Et certe, Reverendissimi Patres, nemo ex coætaneis nostris de modo agendi cujuslibet publici conventus tantisper edoctus, id peropportune factum esse inficias ibit. In nullo enim regno, in nullo statu, quæstio quælibet omnium civium mentes ita generaliter præoccupaverit et inflammaverit, quin apud legislatorum suorum cœtum aut senatum res statim ad *ordinem diei*, ut aiunt, deferenda pronuntietur.

Liceat ergo dicere sine ulla ullius offensione, sine ulla ad hos vel illos criminis insimulatione, nihil cunctis jam nunc optabilius esse, nisi ut quam primum et doctrinam scrutari, et dubia solve, et malis mederi, id est, ea palam producta luce divina, quæ ex promissione Christi nobis semper intus affulget, nubes discutere, tempestates sedare, et in veritatis unitate pacem facere communi consilio, æquo tranquilloque animo cuncti simul connitamur.

His dictis, ad præmiū nostræ Constitutionis veniamus. Juxta mentem ac votum plurimorum Patrum constitutio illa inscribitur: *Constitutio dogmatica prima de Ecclesia*

*Dei.* Et ideo exordium sumitur ex iis, quæ spectant ad ipsam Ecclesiæ institutionem, cujus fundamentum Dominus noster Jesus Christus, ut sapiens architectus, primum posuit ante ipsam ædificii constitutionem, dum Petro dixit in præsentī: *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus*, et in futurum: *et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*. In hoc autem nobis animadversum est a nonnullis Patribus, quod Petrus dicatur fuisse institutus, non solummodo tanquam fundamentum visibile unitatis Ecclesiæ, sed etiam tanquam perpetuum ejusdem unitatis principium.

Salvo autem meliori judicio, Deputationi vestræ visum fuit nec auctoritates nec rationes deficere ut vox illa servetur. Non auctoritatis, nam præter plurimos Patres tum græcos tum latinos, a quibus cathedra Romana dicitur unitatis matrix et radix et nutrix, et asseritur in Petro esse unitatis principium, neminem nostratum fugit, clarissimum Episcopum Meldensem in sua celeberrima oratione *de unitate Ecclesiæ* dixisse: Auctoritatem ecclesiasticam primum in unius persona constitutam in alias propagatam non fuisse nisi ea lege, ut semper ad principium suæ unitatis reducatur, eosque qui illam exercendam susceperint debere inseparabiliter adhærere eidem cathedræ.

Ratio autem hujusce vocabuli est, quia Petri auctoritas non est tantummodo Ecclesiæ fundamentum passivum, sed fundamentum vivum, activum et, ut aiunt, dynamicum, cujus vi et energia omnes partes stant et coalescunt, uti patebit ex infra dicendis.

*Primum caput* proponit doctrinam primatus sancti Petri in quantum duplici præsertim errori opponitur. Et 1º errori hæreticorum et schismaticorum, qui vel negant absolute et simpliciter divinam primatus jurisdictionem fuisse a Christo institutam, vel primariam auctoritatem et centrum totius Ecclesiæ reponunt in suprema sacrosancta synodo. Et 2º errori novatorum istorum Richerianorum et

aliorum, qui volunt primatum, imo quodlibet jurisdictionis munus primo immediate et essentialiter Ecclesiæ a Christo fuisse traditum, et per hanc Petro, ut suo ministro, delatum fuisse.

Vix aliquid primo schematis textui in hoc capite fuit immutatum. Legebatur in priori formula : « Ad unum namque Petrum Christus Filius Dei vivi dixit : *Tu es Petrus et super hanc petram...* » Observarunt aliqui Patres, aptissime præmittenda fore prima Domini nostri Jesu Christi verba : *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus*, ut sic evidentius appareret, verba illa ad solum Petrum directe et immediate referri ; et libenter huic propositioni annuit Deputatio nostra.

In hoc autem primo capite dicitur de primatu B. Petri, quod postea extendetur ad ejus successores, hunc primatum ipsi collatum fuisse *in universam Dei Ecclesiam*. Qui quidem casus accusativus *in universam Ecclesiam* in priori schemate ex parte aliquorum Reverendissimorum Patrum causa accusationis fuit.

Ast ita jam pronuntiaverat concilium Lugdunense II declarans : « Sanctam Romanam Ecclesiam in B. Petro  
« Apostolorum principe sive vertice, cujus Romanus Pontifex est successor, summum et plenum principatum et  
« primatum *supra universam Ecclesiam catholicam* obtinere ». Pariter et Florentinum definivit : « Sanctam apostolicam Sedem et Romanum Pontificem *in universum orbem* tenere principatum, et ipsi in B. Petro *pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam* a Domino nostro Jesu Christo *plenam potestatem traditam esse.* »

Verum prorsus est id quod allegatur non semel alias, et quidem in Concilio Tridentino, dictum fuisse *in universa Ecclesia*. Ab hoc autem dicendi modo nunc abstinendum duximus propter illam ipsam æquivocationem seu sinistram interpretationem, quam inde usurparunt Richeriani

Febroniani et alii ab Ecclesia merito damnati. Etenim omnes episcopi qui pascunt greges particulares, principatum habere in Ecclesia aliquo certissimo sensu dici possunt et debent, quatenus scilicet principem ordinis gradum tenent, et ad greges pascendos in Ecclesia ordinentur. At vero nullatenus dici possunt primatum habere jurisdictionis, neque si omnes fuerint simul congregati, habere primatum jurisdictionis in universam Ecclesiam, quod soli Petro et successoribus ejus divinitus datum est, ut constat ex auctoritatibus jam allatis, aliisque pene infinitis in decursu hujus discussionis certe afferendis. Et hæc satis dicta sint de primo capite.

*Caput II.* — Relate tum ad textum hujus capituli, ubi agitur de perpetuitate primatus Romani Pontificis, tum ad canonem huic capiti correspondentem, auctores prioris schematis non fugerat ea, quæ ab aliquibus Reverendis-  
simis Patribus facta est observatio.

In successoribus B. Petri, qui sunt Romani Pontifices, utique duo distingui debent. Ex jure divino, scilicet ex institutione Christi, pendet perpetuæ successionis lex, qua ratum divinitus est ut Petrus semper debeat habere successores. Ex facto autem Petri, qui sedem ad cathedram suam apostolicam, mirabili et Christi dispensatione, ut ait Gelasius Papa, et disponente Domino, ut ait Lateranense II, ex facto Petri, inquam, qui sedem ac cathedram suam apostolicam in Urbe locavit, et suo sanguine consecravit, pendet quod illa successio in sede Romana locum habeat, ita ut successor B. Petri nominatim, vel, ut aiunt, reduplicative, sit Romanus episcopus; et hoc quidem existit ex jure illo humano, quod melius tamen et verius jus ecclesiastico-apostolicum nominatur.

Attamen non tantum textus capituli, sed ipsiusmet canonis, visus est servandus prout jacebat. E duabus enim pro-



positionibus fide definitis procedit, scilicet ex prima illa propositione fide certa, nempe, primatum S. Petri in aliquo suo successore, et hærede continuari : et ex secunda illa propositione, ipsum Pontificem Romanum, successorem esse B. Petri principis Apostolorum, « quæ verbotenus, et non per incisum, sed directe a concilio Florentino decreta ac definita est : et hoc quidem intelligitur de Romano Pontifice ut historice et de facto habetur in Ecclesia absque ulla interruptione ab initio temporis, relictis quæstionibus et hypothesibus in schola plus minusve libere agitatis, quoad perpetuitatem urbis Romæ et conjunctionem primatus cum Sede Romana.

*Caput III.* — Inscribitur caput illud : *de vi et ratione primatus Romani Pontificis*; quæ voces ita aptæ et congruentes in se reperiuntur ut non uni tractatui de hac ipsa quæstione in titulum operis adhibitæ fuerint.

Exordium autem sic habet illud idem caput : « Hinc inhærentes tum prædecessorum nostrorum Romanorum Pontificum decretis, tum, etc. » Non enim dicatur, Romanos Pontifices in hac parte vix audiendos esse, utpote in propria sua causa loquentes : quemadmodum Christo dixerunt Judæi : *Tu de te ipso testimonium perhibes ; testimonium tuum non est verum.* Quibus respondit Dominus Jesus : *Et si ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium (meum) quia sciô unde veni... et si judico ego, judicium meum verum est quia solus non sum ; sed ego, et qui misit me, Pater.* Et revera Reverendissimi Patres, dum supremus Ecclesiæ doctor loquitur, ipse quoque non potest non scire unde venit, nec eum latere vel obiter potest cujus imago visibilis in terris sit, atque Vicarius. Unde exquisitissimum hoc effatum a Bossuetio prolatum habemus contra objectionem allatam : Ego, inquit, ubi agitur de dignitate sanctæ sedis apostolicæ, traditioni et doctrinæ ipsorummet Romanorum Pontificum sto.

Præterea attendatur ad hoc, quod in testimoniis a nobis allatis, sive Romani Pontifices, sive concilia etiam œcumenica non de se loquuntur, quorum tamen testimonium accipi deberet ut verum, propter assistentiam Spiritus Sancti; sed judicia ab ipsis prolata semper esse positive exegetica, id est auctoritatis sacrarum Scripturarum interpretativa ac determinativa, ita ut judicia illa recusari non possint, quin et sanctæ Sedi Romanæ, et ipsimet Ecclesiæ adjudicetur suum jus judicandi de vero sensu et interpretatione Scripturarum sacrarum.

Et eâ occasione non possum ex intimo meo corde non proferre dolorem atque stuporem meum, quod non solum in dubium revocari, sed et in contrariam partem adeo facile accipi possint textus illi evangelici et apostolici, quorum sensum expressa imo expressissima Pontificum et conciliorum œcumenicorum auctoritas toties et tam irrefragabiliter determinavit. Ignoscite mihi, Reverendissimi Patres, si ingenue id dicam, quod mihi non semel hisce ultimis diebus in mentem venit. Utique Deo optimo maximo profundissimæ grates agendæ sunt, quod in præcedentibus conciliis, nominatim vero in Tridentino, tot tamque graves fidei quæstiones extra omnem dubitationis aleam positæ fuerint, atque supremo Ecclesiæ judicio absolutæ. Si enim quoad determinationem dogmatis ex auctoritate verbi divini scripti aut traditi ea fuisset adhibenda methodus, quæ in præsentiarum ab aliquot libellis vindicatur ac exigitur, non dico de canone librorum sacrarum, non de sacramento confirmationis et extremæ unctionis, non de confessione sacramentali, sed neque etiam de præsentia reali Domini nostri Jesu Christi in Eucharistia decisio dogmatica pronunciari potuisset. (*Signa approbationis.*)

In hoc tertio nostro capite allegatur, quoad vim et rationem primatus Romani Pontificis, expressa illa œcume-

nici concilii Florentini fidei professio, quam juxta multorum Patrum sapientissimam postulationem, in suo integerrimo textu totam proferimus. Certe, si in priori proposito schemate aliqua ultima verba omissa fuerant, ideo erat quia a pluribus in malam partem versa fuerant. Et hac forsitan ratione moti, quingenti episcopi in almo Urbe ob solemnia sæcularia martyrii sanctorum Apostolorum tribus abhinc annis congregati idem oraculum Florentinum in medium protulerunt, quin clausulæ illius prætermissione suspicionem ac injuriam falsificationis aut reprehendendæ mutilationis sibi inurendam pertimescerent. Nihilominus, in hocce conciliari decreto, libentissime fateor nequaquam subtrahi debuisse hanc ipsam clausulam, eo magis quod juxta authenticum exemplar a Vaticano Concilio citatum et consecratum, nullatenus de præcedentium limitatione, sed immo juxta genuinum sensum de historica præcedentium explicatione et confirmatione cunctis intelligenda patebit.

Jam vero, ex illa tam diserta concilii Florentini definitione, præsens hæc sacrosancta Vaticana synodus, secundum constantem consuetudinem et auctoritatem qua præcedentium conciliorum decreta ab subsequentibus conciliis evoluta semper et confirmata fuerunt, consequentias a novatoribus ultimorum horum sæculorum negatas explicite deducit, et auctoritative a se declarandas autumat; quippe quæ silentio jam præteriri non possunt, quin fundamentalis Ecclesiæ constitutio in periculum adducatur.

Et ut statim dicam, veniam dent unus aut alter, Reverendissimi Patres, si vox illa : potestas jurisdictionis episcopalis, quæ Pontifici Romano adserta, in adnotationibus præcedentis schematis minus placuerat, in textum ipsum schematis revisi fuerit inducta. Ratio est, tum quia postularunt illud plurimi alii Patres, de statu actuali controver-

sia in suis respectivis provinciis solide ac presse disserentes, tum quia auctoritatem summi Pontificis ac vicarii Christi in omnem Ecclesiam non duntaxat indolem primatus metropolitici divinitus instituti, sed naturam pastoralis et ideo episcopalis jurisdictionis præ se ferre, sive ex ipsismet verbis Christi, sive e traditione et historia certissima doctrina evincitur. Quod quidem pleno ore asseri ac proclamari gavisus sumus a non uno etiam ex Reverendissimis Patribus, qui aliis hujusce propositæ constitutionis partibus, non ita faverunt. Et reapse vox illa etiam apud nostrates, v. gr. apud Gersonium, hoc etiam sensu jamdiu fuit usurpata.

Dum autem summa illa Romani Pontificis jurisdictio, quæ episcopalis dicitur, ordinaria esse et immediata in omnes, non tantum pastores, sed et fideles absolute declaratur, nullum inde præjudicium offerri ordinariæ illi ac immediatæ jurisdictioni, qua episcopi divinitus pollent in ecclesias sibi commissas, sequens ejusdem nostri schematis paragraphus diserte adstruit.

Neque dicatur, inde duos nasci ejusdem Ecclesiæ episcopos : « Inconveniens est, ait S. Thomas, si duo æqualiter super eandem plebem constituentur, si autem inæqualiter, non est inconveniens; et secundum hoc super eandem plebem immediate sunt et sacerdos parochialis, et episcopus et Papa. » Ratio est quia quando duæ causæ, etiam totales, non sunt ejusdem ordinis, sed una alteri subordinatur, et sunt invicem connexæ, non se mutuo excludunt nec confusionem pariunt: sicuti actio Dei in eo quem adhibet concursus, non excludit nec perturbatur actionem causarum secundarum.

Papa igitur, utpote supremus et universalis pastor et Ecclesiæ episcopus, nullo prorsus modo officit, quin proprius Ecclesiæ particularis ordinarius, ejusdem Ecclesiæ nominetur, et sit verus sponsus et episcopus; sicut et sa-

cerdotis parochialis titulus ordinarius, superiori et universaliori auctoritati antistitis in totam suam diœcesim nihil detrahit : etsi bonus ordo postulet respectivas singulorum attributiones non sine causa et discretionem turbare et intermisceri, quod ab omnibus admittitur.

Hac autem arrepta occasione, Reverendissimi Patres, precor ut nemini sit injucundum, quod in adnotationibus hac de re post S. Thomam et scholasticos ejus asseclas, disceptatum fuit. Ubi enim dicitur quod pastor supremus idemque universalis, et pastores *inferiores* itemque particulares, nullatenus semet excludunt, illud de respectiva jurisdictionum relatione, non in concreto et de persona episcoporum, sed in genere dictum est. Neque unquam in ulla lingua humana, quanto minus in idiomate ecclesiastico, episcopos, qui et caractere et auctoritate principes sunt, sub nomine pastorum sive prælatorum *inferiorum* designari continget; primi sunt ecclesiarum pastores. Et si hac certe mira varietate Ecclesia sancta circumdatur, ornatur et regitur, dum alii in eo pontifices, alii minoris ordinis et secundæ dignitatis sacerdotes, diversorum ordinum viri consecrantur, de episcopis merito præconio prædicatur, quod eos Christus *pontifices summos* regendis populis præfecerit.

Sed regrediamur ad secundum capitis nostri tertii paragraphum, de quo adhuc multus sermo, si omnia dicenda forent.

Ubi enim asseritur ordinaria et immediata Pontificis Romani auctoritas erga fideles et pastores, tam seorsum singulos, quam *simul omnes*, redeunt eæ animadversiones, quæ relate ad eandem pontificiam auctoritatem in *universam Ecclesiam* jam factæ fuerant; quibus eadem responsiones, iisdem aliisque fultæ rationibus, a nobis iterari possent. Gracius autem et solemnius mihi erit, si plena illa primaria et nunquam imminuta, vel divisa

potestas Petri, ideoque successorum ejus, in omnem Ecclesiam, sermone vere aureo ac vitrici lingua duorum Galliae nostrae ingeniorum ineluctabili auctoritate prædicetur.

« Consilium Christi manifestum erat, inquit Episcopus  
« Meldensis, ut prius poneret in uno quod postea pluribus communicaret. At consequens non tollit antecedens, nec primus de loco suo dejicitur. Itaque hæc  
« prima vox : *quidquid ligaveris*, uni soli dicta, jam sub  
« ejus potestate redegit unumquemque horum quibus  
« dicitur : *quidquid remiseritis*. Promissiones Christi sicut  
« et ipsius dona, sunt sine poenitentia ; et quod semel  
« datum fuit indefinite et universaliter, irrevocabile est ;  
« præterquam quod potestas data pluribus, ipsa sua participatione, restringitur in singulis : dum potestas *uni*  
« (attendite) *et super omnes et sine exceptione* collata, *plentudinem importat*. »

Gloriari nobis licet, Reverendissimi Patres, plenitudinem hanc apostolicæ potestatis, non tantum in singulos sed et *in omnes et absque exceptione*, a nemine unquam forte eloquentiori simul et exactiori doctrina prædicatam fuisse. Quin tamen eloquentissimi Præsulis famæ quidquam detraham, audacter dicam, ipsum in hac suæ orationis parte, non tam auctorem quam interpretem fuisse, cum a sanctissimo suo contribule communis quasi ejusdem patriæ civium jures selectissima quidem sua verba mutuatus fuerit. Audiatur igitur Divionensis alter ille, Bernardus, ad Papam Eugenium III scribens :

« Age, inquit, indagemus adhuc diligentius quis sis,  
« quam denique geras pro tempore personam in Ecclesia  
« Dei. Quis es? Sacerdos magnus, summus Pontifex ; tu  
« princeps episcoporum, tu hæres apostolorum, tu es  
« cui claves traditæ, cui oves creditæ sunt. Sunt quidem  
« et alii cœli janitores, et gregum pastores ; sed tu tanto  
« gloriosus, quanto et differentius utrumque præ cæteris

« nomen hæreditasti. Habent illi sibi assignatos greges,  
« singuli singulos; tibi universos Christus credidit, uni  
« unus : nec modo ovium, sed et pastorum tu unus  
« omnium pastor. Unde id probem quæris? Ex verbo  
« Domini. Cui enim non dico episcoporum, sed etiam  
« apostolorum, sic absolute et indiscrete totæ commissæ  
« sunt communes oves? *Si me amas, Petre, pasce oves*  
« *meas*. Quas? illius vel illius populos civitatis, aut  
« regionis, aut certi regni? *Oves meas*, inquit. Cui non pla-  
« num, non designasse aliquas, sed assignasse omnes?  
« Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. Et forte præsentem  
« cæteri condiscipuli erant, cum committens uni, unitatem  
« omnibus commendaret in uno grege et uno pastore...  
« Ubi unitas, ibi perfectio. Reliqui numeri perfectionem  
« non habent, sed divisionem, recedentes ab unitate. »

Pergit adhuc Bernardus : « Ergo juxta canones tuos,  
« alii in partem sollicitudinis, tu in plenitudinem potes-  
« tatis vocatus es. Aliorum potestas certis arctatur limi-  
« tibus; tua extenditur et in ipsos qui supra alios potes-  
« tatem acceperunt. » Et denique concludit : « Ita cum  
« quisque cæterorum (episcoporum) naviculam habeat  
« unam, tibi una commissæ est grandissima navis, facta  
« ex omnibus, ipsa scilicet universalis Ecclesia, toto orbe  
« diffusa. »

Sed quoniam non desunt, qui supremi Pontificis juris-  
dictionem vel ad partem tantum universalis Ecclesiæ,  
totam nempe occidentalem, extendunt, vel eidem sive  
certos ritus, sive certos sacræ hierarchiæ gradus sub-  
trahere videntur, opportunum fuit addere *officium hierar-*  
*chicæ subordinationis* (quæ verba ex epistola episcoporum  
Galliæ ad Innocentium anno 1633 desumuntur) *officium*,  
inquam, *hierarchicæ subordinationis* ad omnes cujuscumque  
ritus et dignitatis sese extendere. Cui additioni certo suf-  
fragantur episcopi orientales, quorum olim antecessores ad

Symmachum Episcopum Romanum scribebant: « Non enim  
« ignoras, inqueiebant, ejus (satanæ) ingenium, qui quo-  
« tidie a sacro tuo doctore (Petro) doceris oves Christi per  
« totum habitabilem mundum sibi creditas pascere, non  
« vi sed sponte coactas; qui cum doctissimo Paulo clamas  
« nobis subjectis, et dicis: Non enim dominamur vobis in  
« fide, sed cooperamur in gaudio. » Et sane, Reverendissimi  
Patres, quid dilectissimis fratribus nostris orientalibus hic  
nobiscum in fidei unitate, et fraternitatis amore tam felici-  
ter congregatis, quid, inquam, ipsis salubrius ac bonorum  
omnium augurio plenius, quam si, nactis commoditatibus  
antea incognitis, spatiis terræ marisque quasi abolitis,  
cathedræ eorum, ad instar sedium nostrarum occidenta-  
lium, intimiori in dies vinculo vivificæ illi cathedræ Petri  
devinciantur, extra quam vix alia nunc libertas reperitur,  
nisi summa vivendi impotentia?

Quartus ejusdem capituli paragraphus liberam Romano-  
rum Pontificum omnibus Christi fidelibus communica-  
tionem adstipulat, et hoc certe mitiori, qua fieri licuit  
forma. Quod autem ad materias mixtas dicendum pro-  
posuerunt aliqui Reverendissimi Patres, hoc in ea  
Constitutione locum suum habebit, ubi de relationibus  
inter Ecclesiam et societatem civilem expressissime  
agetur.

Denique in quinto ejusdem capituli tertii paragrapho,  
recursus ad Romanum Pontificem, quatenus judicem su-  
premo, verbis præsertim concilii Lugdunensis II adstrui-  
tur; appellatioque ab ipsius judiciis condemnatur.

Et hoc quidem nexu transitio fit ad *caput IV*. Ex con-  
fesso omnium, Ecclesia hoc nostro tempore in Concilio  
adunata, silere nequibat de primatu S. Petri, toties et tam  
acriter a tribus sæculis oppugnato. Porro cum ratione  
supremi judicis in rebus ad Ecclesiam spectantibus, et  
universe cum ipsa natura primatus hucusque expositi ac



declarati, cohæret ac penitissime inhæret ea prærogativa, quæ in inerrantia seu infallibitate sita est, ut memetipsum interrogem quomodo in hac sacrosancta Vaticana Synodo, quæstio illa prætermitti potuisset. Nunc autem, non tantum naturali rerum evolutione et progressu, sed et extrinsecis omnibusque cognitis rationibus effectum est, ut jam de suprema auctoritate doctrinali sui capitis Ecclesia silere non possit, quin auctoritatem illam in dubium adducat, ipsique detrimentum ac præjudicium afferat, quale nullum umquam Petri et successorum ejus in docendo auctoritas fuerit passa, ab ea die qua dixit ei Jesus Christus : *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, et reliqua.

Porro, Reverendissimi Patres, de capite illo quarto in hac generali hujusce Constitutionis expositione ita sufficienter forsitan hodie dicere non possum, quin altera relatio ante specialem ejusdem capitis discussionem forsitan facienda sit.

Interea jam dictum fuit doctrinam, quæ in hoc capite exprimitur, ad antiquam ac constantem universalis Ecclesiæ fidem referri, ut in procæmium constitutionis jure merito asseritur. Hanc eandem quippe doctrinam Sancta Sēdes semper tenuit, et Ecclesia illa urbis Romæ, quæ errare non potest : hanc continuus Ecclesiæ sensus et usus comprobavit : assignari quippe possunt, et reipsa ab adversariis etiam hujusce doctrinæ assignantur, ea tempora et loca et rerum adjuncta, in quibus opinio contraria surrexit, et apud quasdam tantum scholas invaluit contra mentem reliqui orbis christiani, ac dissentientibus non tantum inclytissimis doctoribus, sed et sanctissimis illis viris, qui ob abundantiam meritorum et charismatum publici cultus laudem in Ecclesia meruerunt. Hanc denique ipsa concilia œcumenica non obscure tradiderunt, quorum testimoniis, eorum præsertim in quibus Oriens cum Occi-

dente conveniebat, enascitur et adstruitur ipsa definitionis formula.

In hac vero formula definitionis, plura debent attente considerari :

1° Infallibilitatis subjectum accurate pro suo caractere publico describi ac definiri, cum dicitur « in persona B. Petri » ac dicitur etiam « supremi omnium christianorum doctoris munere fungens », ne ad privatam Pontificis personam extendi definitio possit.

2° Describi etiam actum specificum atque formalem, in quo divinitus protegi dicitur, nempe cum « pro sua apostolica auctoritate definit », ne quilibet supremi pastoris actus sub definitione cadere credatur.

3° Significari quoque causam privilegii seu prærogativæ meritoriam sive impetrativam, nempe institutionem ac promissionem et orationem Christi : « Et ego dico tibi... et ego rogavi pro te... »

4° Indicari præterea causam efficientem infallibilitatis, nempe assistentiam divinam Christi et Spiritus ejus, cujus protectione ac nomine fit, ut Romanus Pontifex suo munere fungens circa proprium suum objectum deficere et in errorem numquam delabi possit.

5° Tandem determinari illud infallibilitatis objectum, et quidem primum generativa quod significat phrasis « in rebus fidei ac morum », deinde spécifice verbis asserentibus eundem esse objecti ambitum, qui assignatur objecto infallibilitatis Ecclesiæ.

Et hæc sunt, Reverendissimi Patres, quæ gravissimis vestris deliberationibus jamjam dicenda erunt. Profecto schema vobis propositum perfectione indiget, nihilque tantopere exoptat Deputatio a vobis commissa, nisi ut inchoatus labor a vobis perficiatur, vestroque caractere sic insigniatur, ut, re peracta, Constitutionem ipsam inspicere unusquisque vestrum opus consideret.

Interea quemadmodum in una ex orationibus in ordine ad Synodum exprimitur : « Ea quæ conferenda sunt cum  
« charitate et benignitate unusquisque vestrum suscipiat,  
« et quæ emendatione digna sunt, omni devotione fide-  
« liter studeat emendare ».

Unum tantummodo, priusquam ex hoc ambone descendam, mihi liceat humiliter deprecari. Nempe, quod huic nostræ doctrinæ centies milliesque his ultimis temporibus criminatum fuit, per ipsam adstrui nescio quam *separatam* Pontificis Romani infallibilitatem, sicque caput Ecclesiæ ab ipsamet Ecclesia præscindi et dividi. Rogo et obsecro ut pro nostra communi dignitate id jam non dicatur.

Aliud est enim Pontificem, utpote supremum doctorem, absque fratribus suis tanquam conjudicantibus, doctrinam sibi liquido perspectam, Spiritu sancto adjuvante, aliquando toti Ecclesiæ declarare ; aliud est eum ipsum membrorum suorum coaptatione et conjunctione destitui, et absque reliquis sui corporis partibus sibi concordantibus ac secum pariter sentientibus et credentibus ad hujusmodi iudicium procedere : quod, data institutione et promissione Christi, neque ex parte Pontificis, nec etiam ex parte Concilii generalis relate ad clerum et plebem fidelem, unquam concipi poterit.

Et reipsa supremus Pontifex, quatenus organum Ecclesiæ (non quidem organum ministeriale, a corpore deputatum, sed organum magistrale, divinitus et immediate constitutum) Romanus Pontifex, inquam, ore suo iudicium doctrinale numquam proferre potest, nisi quia ipsiusmet oculis clare ac indubitanter constiterit, doctrinam hocce iudicio asserendam, ex revelationis fonte manantem quasi sanguinem per venas corporis animati, cujus ipse est vivum caput, diffundi ac permanare.

Abigatur ergo illa gratuita et phantastica et injuriosa imago avulsionis capitis a corpore ! Decollationem Petri

nec doctrina ecclesiastica patitur, nec historia refert. Imo, ut observaverunt antiqui scriptores, dum Paulus, cujus apostolatus erat temporarius ac extraordinarius, capite amputato, hac vita decessit; Petrus Ecclesiæ Dei vivi per cuncta decurrentia sæcula præfuturus, corpore suo moriens detruncatus non est. Et hic, Reverendissimi Patres, placeat audire pulcherrima verba alterius Pontificis magno Leonis nomine insigniti, Leonis IX, quem et Gallia simul et Germania cathedræ Romanæ datum gloriantur.

« Hoc utique, inquit, devotissimus ille Petrus (scribit  
« ad Michaellem Constantinopolitanum) non solum vivens,  
« sed et moriens demonstravit, quando congrua significa-  
« tione se crucifigi deorsum verso capite petivit : profecto  
« divina inspiratione præfigurans sese primum et qua-  
« drum lapidem in fundamento, quod est Christus Jesus,  
« compaginatam cohærentem atque connexum; qui, ut-  
« pote suppositus angulari lapidi, totum pondus Ecclesiæ  
« fabricæ incorruptibili soliditate sufferret, ac proprii ca-  
« pitis suppositione omnia membra corporis Christi, per  
« aptas et naturales compages, usque ad consummationem  
« sæculi, quasi usque ad pedes crescentia, inflexibili collo  
« ad cœlos sustolleret. »

Nulla igitur, Eminentissimi et Reverendissimi Patres, separatio, nulla detruncatio in illo reperienda est, qui e catacumba Vaticana, ubi, prout dixit Hilarius noster, *ædificationi totius Ecclesiæ subjacet*, in fine temporum resurgens, potentissimo suo collo alligata universa corporis Christi membra, divino suo capiti incorporanda, æternitati inseret.

---

## XXXII

### HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE DU SAINT JOUR DE PAQUES.

(XXXI MARS MDCCCLXXII.)<sup>1</sup>

*Nam qui me erubuerit et meos sermones, hunc filius hominis erubescet cum venerit in maiestate sua, et Patris et sanctorum angelorum.*

Car celui qui aura eu honte de moi et de ma doctrine, le Fils de l'homme aura honte de lui quand il viendra dans sa majesté et dans celle de son Père et des saints anges.

(Luc. ix, 20.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Est-ce trop de fierté à un Dieu de n'avouer que ceux qui l'avouent, et de renier ceux qui le renient ? Sans ménagement pour ceux à qui cette prétention semblerait exorbitante, Jésus-Christ s'est exprimé de manière à ne nous laisser aucun doute sur ce point. Au témoignage de trois d'entre les évangélistes, il reconnaîtra devant son Père et devant toute la cour céleste quiconque l'aura re-

1. Cette homélie a servi de base à deux discours prononcés plus tard par Mgr Pie : l'un pour l'éloge de la B. Jeanne Marie de Maillé ; l'autre pour l'instruction pastorale du carême de 1874. (V. t. vii, p. 387 ; t. viii, p. 77.) Nous avons jugé utile de la reproduire comme terme de comparaison.

connu et confessé devant les hommes : *Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est* <sup>1</sup>.

« Mais s'il a été pour qui que ce soit, ou dans sa personne  
« ou dans son enseignement, un objet de honte devant  
« cette génération corrompue et pécheresse, à son tour, il  
« rougira d'elle, quand il apparaîtra dans la gloire de son  
« Père escorté des saints anges » : *Qui enim me confusus fuerit, et verba mea, in generatione ista adultera et peccatrice : et Filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patris sui cum angelis suis* <sup>2</sup>. D'où l'apôtre conclut : « C'est une parole qui ne recevra point de démenti,  
« si nous endurons l'épreuve pour lui, avec lui nous ré-  
« gnerons ; mais si nous le renonçons, lui aussi il nous  
« renoncera » : *Fidelis sermo, si sustinebimus, et conregnabimus, si negaverimus et ille negabit nos* <sup>3</sup>. De telle sorte, dit saint Hilaire, que la mesure dans laquelle nous aurons été les témoins de son nom sera celle du témoignage que nous obtiendrons de lui devant Dieu son Père : *Quales nos nominis sui testes fuisset, tali nos apud Deum Patrem testimonio ejus usuros* <sup>4</sup>.

N'ayons garde de l'oublier, M. T. C. F. : Notre qualité de chrétiens nous oblige non seulement à croire dans le fond de notre cœur, mais encore à confesser de bouche notre croyance : hors de là, il n'y a pas de salut : *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* <sup>5</sup>. Quiconque n'aura pas été dans le cas d'offrir à Jésus-Christ le témoignage suprême du sang qui fait les martyrs, n'aura d'accès dans le ciel qu'à titre de « confesseur », c'est-à-dire qu'au prix de la profession publique qu'il aura faite de sa foi tant par ses œuvres que par ses paroles.

1. Matth. x, 32 ; Luc. xi, 8. — 2. Marc. viii, 38.

3. II. Timoth. ii, 11, 12. — 4. S. Hil. Comment. in Matth. x, 21.

5. Rom. x, 10.

N'allez pas m'objecter que la pratique ostensible du christianisme exige parfois un grand courage. Est-ce que par hasard Dieu aurait préparé son ciel pour les timides, pour les lâches ? Le Maître n'a-t-il pas dit au contraire que le « royaume des cieux souffre violence » et que les « violents l'emportent de vive force <sup>1</sup> » ? Et Jean, l'apôtre de la charité, ne déclare-t-il pas sans détour que « les trembleurs » qui n'osent pas avouer leur foi, auront le même sort que ceux qui ne croient pas, et dont le partage sera l'étang de feu ? *Timidis autem et incredulis, pars illorum erit in stagno ardenti* <sup>2</sup>.

Ne m'objectez pas non plus que l'accomplissement du devoir religieux peut apporter un trouble, une gêne dans vos relations, un préjudice même à vos intérêts. L'Evangile a fait d'avance justice de toutes ces vaines excuses. Ah ! s'il s'agit de la paix qui est le fruit de l'Esprit-Saint, de la paix qui procède du règne de la vérité et de la vertu, incontestablement Jésus est le Dieu de la paix, il est l'auteur de la paix. Mais sa paix n'est pas la paix telle que l'entend le monde, la paix dans le mensonge et le péché. « N'allez pas vous imaginer, dit le Seigneur, que je sois « venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas « venu apporter la paix, mais le glaive » : *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram ; non veni pacem mittere, sed gladium* <sup>3</sup>. Et ce glaive de la séparation entrera jusque dans les fissures les plus intimes du cœur, il pénétrera jusque dans les relations les plus chères de la maison, de la famille. Celui qui place ses affections domestiques au-dessus de l'affection qu'il me doit, celui-là « n'est « pas digne de moi », dit le Seigneur : *Non est me dignus* <sup>4</sup>.

Vous m'arrêtez et vous me dites : là n'est pas l'obstacle qui s'offre à moi. Pour être chrétien je n'aurais à résister

1. Matth. xi, 12. — 2. Apoc. xxi, 8. — 3. Matth. x, 34. — 4. *Ibid.* 37.

à personne dans ma maison. Au contraire, s'il y a des séparations, des dissonances dans la famille, ce sont celles qui résultent de mes abstentions. L'unité se ferait par ma fidélité, l'unité des âmes comme des cœurs. Mais par delà la vie de famille, il y a la vie publique. A tort ou à raison, à tort sans contredit, la sphère dans laquelle je suis forcément placé n'est pas une sphère chrétienne. M'y poser en chrétien serait une singularité et un contraste ; parfois même ce serait une provocation au sarcasme et au blasphème. Il faut bien se plier à l'esprit du temps et aux exigences des positions.

Donc, M. T. C. F., c'est parce que Jésus-Christ est méconnu autour de vous, que vous vous croyez autorisé à le méconnaître ; c'est parce qu'un souffle mauvais et irrégulier a passé sur la génération présente, que vous revendiquez le droit de participer à la contagion. Eh bien, sachez-le : cette infidélité générale que vous invoquez comme une excuse, est une circonstance qui aggrave plutôt qu'elle n'atténue votre faute. En face de cette apostasie du grand nombre, vous étiez tenu de déclarer plus hautement votre foi et de devenir ainsi un exemple et une protestation. N'entendez-vous pas retentir à vos oreilles la solennelle affirmation du Sauveur ? « Celui qui se sera fait « honte de moi et de mon Evangile devant cette génération « corrompue et pécheresse » : *Qui enim me confusus fuerit et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice*, « j'en « aurai honte à mon tour quand j'apparaîtrai dans la « gloire de mon Père et la société de mes anges » : *Et Filius hominis confundetur eum cum venerit in gloria Patris sui cum angelis suis*. Eh quoi ! vous auriez perdu le droit de vous estimer vous-même, vous seriez avili à vos propres yeux, si vous aviez la lâcheté de ne pas sembler reconnaître un ami au jour de la disgrâce !... Et parce que le Dieu du Ciel et de la terre, le Dieu de votre âme et de votre bap-



tème est devenu impopulaire, parce que la défaveur d'une génération abaissée et digne de mépris s'attache à lui, vous croyez êtes quitte de vos devoirs envers lui !

Chers Frères, c'est la loi même de l'ordre et de la justice : nous serons traités de Jésus-Christ comme nous l'aurons traité lui-même. « Si nous lui demeurons fidèles, nous « régnerons avec lui ; mais si nous le renions, il nous reniera : il ne saurait en être autrement. » *Fidelis sermo : si sustinebimus et conregnabimus : si negaverimus, et ille negabit nos*. Honneur donc à vous, chrétiens qui êtes conséquents avec vous-mêmes, honneur à vous qui croyez et qui ne rougissez pas de votre croyance : *Vobis igitur honor credentibus*<sup>1</sup>. Celui que vous confessez sans nulle crainte, sans nul respect humain devant les hommes, vous confessera devant son Père et devant ses anges.

II. Mais ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont encore les peuples qui sont tenus de rendre hommage à Dieu. L'acte de foi est un devoir pour les sociétés comme pour les individus. Faute de remplir cette obligation, il y a des nations que le prophète appelle des nations apostates : *Gentes apostatrices* ; apostates, dit le Seigneur, « parce qu'elles se sont retirées de moi, et que les fils « s'obstinent, comme leurs pères, à demeurer jusqu'à ce « jour hors de mon alliance. » *Gentes apostatrices quæ recesserunt a me ; ipsi et patres eorum, prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc*<sup>2</sup>.

N'est-il pas clair comme la lumière du jour que c'est là le mal qui travaille notre pays, et que c'est là le péché dont nous portons la peine ? Nation chrétienne et catholique depuis le premier instant de sa formation, la France en est venue à ce point que la neutralité religieuse est

1. I Petr. II, 7. — 2. Ezech. II, 3.

présentée désormais comme essentielle à son droit public. Ceux mêmes de ses hommes d'Etat qui ont cherché à rétablir la vérité en cette matière reculent devant toute conclusion pratique.

Le catholicisme, avait dit l'un d'eux, c'est pour nous la religion de quatorze siècles dans le passé ; et c'est la religion de trente-six sur trente-sept dans le présent. Qu'on n'objecte pas, ajoutait-il, que parmi ceux qui sont réputés catholiques, beaucoup ne le sont guère que de nom. Aux yeux de la chose publique, on appartient au culte dans lequel on est né, et par lequel sont consacrées les principales phases de la vie. Il est vrai de dire que la religion catholique est pour la France, dans le passé, la religion de son histoire ; dans le présent, la religion de sa très grande majorité. C'est donc, je ne dirai pas, la religion de l'État ; je dirai mieux, c'est la religion du pays.

Mais si c'est la religion du pays, ne s'ensuit-il pas que, sans préjudice des larges libertés consacrées par le temps et par la loi, sans menace aucune pour des minorités dissidentes envers lesquelles le tempérament français ne comporte pas seulement la justice, mais encore la générosité, ne s'en suit-il pas, dis-je, que cette religion doit être la religion des institutions publiques, et qu'il lui appartient de dicter l'acte de foi nationale ? Hors de là, c'est la loi athée, c'est l'apostasie sociale ; par conséquent, c'est le ciel mis en demeure d'écraser de ses foudres cette société qui n'a pas souci de Dieu et qui fait profession de ne pas le connaître.

III. Remarquez-le, mes Frères, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, aucun autre peuple n'a jamais pratiqué cette rupture publique avec la divinité. « Ecoutez, maison de Jacob, et toutes les familles de la maison

« d'Israël. Quel tort vos pères ont-ils donc trouvé en moi  
« pour s'éloigner ainsi de moi » ? *Quid invenerunt patres  
vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt a me?* Je vous  
avais fait naître dans le plus beau royaume après celui  
du ciel ; j'y avais multiplié pour vous les dons et les  
fruits les plus excellents. C'est pourquoi j'entrerai en juge-  
ment avec vous, et je soutiendrai ma cause contre vos fils.

« Passez aux îles de Cethim, et regardez ce qui s'y fait ;  
« envoyez en Cédar, et considérez attentivement ce qui s'y  
« passe ; et dites s'il s'est jamais rien accompli de sembla-  
« ble : » *Et videte si factum est hujus modi* ; « si jamais une  
« nation a répudié ses dieux, et pourtant ils ne sont pas  
« des dieux » : *Et certe ipsi non sunt dii*<sup>1</sup>. Assurément,  
M. F., ce n'est pas que les nations qui adorent des dieux  
de bois ou des dieux de chair soient louables de persévérer  
dans leurs erreurs. Mais, au milieu de leurs superstitions,  
elles nous donnent un enseignement que le Seigneur a le  
droit de nous faire remarquer : chez elles, la religion eut  
toujours des droits publiquement reconnus et consacrés.  
A leurs yeux, mépriser la divinité fut toujours un crime ;  
bâtir une cité sans dieux fut toujours une folie. Je sais,  
selon la pensée bien connue du célèbre Pic de la Mitandole,  
je sais que, satisfait de recevoir leurs adorations sous  
la figure de leurs idoles, le démon n'avait pas le même  
intérêt à ébranler dans l'esprit de leurs législateurs et de  
leurs sages ces vérités premières que les peuples chrétiens,  
abusant des lumières et des grâces plus abondantes dont  
ils étaient favorisés, ont été poussés jusqu'à méconnaître.  
Mais quelle honte et quel malheur pour nous et pour les  
peuples latins d'être devenus plus impies que l'hérétique  
et l'infidèle ! « Cieux, soyez dans la stupeur ; portes du  
« ciel, soyez inconsolables » : *Obstupescite cæli super hoc,  
et portæ ejus desolamini vehementer*<sup>2</sup>.

1. Jerem. II, 1-15. — 2. *Ibid.* 12.

O France, si au lieu d'être le peuple privilégié du Christ tu étais le peuple de Mahomet, le nom sacré de Dieu viendrait sans difficulté et à tout instant se placer sur tes lèvres. Si, au lieu d'être la nation très chrétienne, la fille aînée de l'orthodoxie, tu vivais sous la verge de l'héritier couronné de Photius ou sous le sceptre de tes rivaux d'Angleterre ou de tes vainqueurs d'Allemagne, il ne t'en coûterait point de nommer et d'invoquer publiquement le Sauveur et Rédempteur du monde, d'appeler tous tes fils au pied des autels de la patrie pour rendre de solennelles actions de grâces à Jésus-Christ. A toi, ô peuple français, l'épouvantable privilège d'être indifférent à ton Dieu, parce qu'il est le Dieu vivant et véritable, et de sacrifier ton Eglise, parce que c'est la légitime Eglise du Christ ; à ce point qu'on a pu dire, une fois encore, que les tribus dissidentes semblaient être devenues justes en comparaison de la prévaricatrice Juda : *Justificavit animam suam avertentis Israel, comparatione prævaricatricis Judæ*.

IV. Mais entends bien, ô France, la déclaration de ton Dieu Jésus : *Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet* : « Celui qui rougira de moi et de ma doctrine, et de ma loi, le Fils de l'homme rougira de lui ». Ah ! tant que tu avais confessé Jésus-Christ devant les hommes, tant que tu avais pris la défense des intérêts chrétiens dans le monde, Dieu t'avait rendu témoignage pour témoignage, il t'avait mise à la tête des nations : tu étais le peuple d'élite, à qui la première place appartenait partout. Et aujourd'hui ? *Peccatum peccavit Jerusalem ; propterea instabilis facta est*. Jérusalem a commis le péché d'abandonner son Dieu : à cause de cela, elle ne sait plus se tenir debout, et elle cherche en vain à retrouver des conditions d'équilibre et de stabilité : *Peccatum peccavit Jerusalem ; propte-*

*rea instabilis facta est*<sup>1</sup>. « Tous ceux qui la glorifiaient en « sont venus à la prendre en pitié, si ce n'est en mépris, en « voyant ses abaissements » : *Omnes qui glorificabant eam, spreverunt illam, quia viderunt ignominiam ejus*<sup>2</sup>. Et elle-même, à contre-cœur et en gémissant, a pris son parti d'être réduite au second ou au troisième rang : *Ipsa autem gemens conversa est retrorsum*<sup>3</sup>. En considérant la profondeur de l'abîme où elle est descendue, peu s'en faut qu'elle ne se dise en elle-même : « Ma force est irrémédiablement « affaiblie », ma grandeur est irréparablement atteinte; le Seigneur m'a porté un coup dont je ne saurais pas me relever, « il m'a livrée à une main dont je ne pourrai pas « sortir » : *Infirmata est virtus mea ; dedit me Dominus in manu de qua non potero surgere*<sup>4</sup>.

Seigneur mon Dieu, ce peuple n'est-il donc plus le peuple franc par excellence? « Israël est-il donc un esclave « ou le fils des esclaves, que je le vois en proie à toutes « les servitudes » : *Numquid servus est Israel, aut vernaculus : quare ergo factus est in prædam*<sup>5</sup>? O ma patrie, ô la Jérusalem des temps modernes, « les enfants de Memphis et « de Taphné t'ont meurtrie, t'ont violée, t'ont outragée, « depuis la plante des pieds jusqu'à la tête » : *Filii quoque Mempheos et Taphne constupraverunt te usque ad verticem*<sup>6</sup>. « Et d'où tout cela t'est-il arrivé, sinon de ce que tu as « abandonné le Seigneur ton Dieu quand il te conduisait « lui-même dans ta voie » : *Numquid non istud factum est tibi, quia dereliquisti Dominum tuum, eo tempore quo ducebat te per viam*<sup>7</sup>? « Sache donc et reconnais quel mal c'est « pour toi, et combien il t'est amer d'avoir ainsi quitté le « Seigneur ton Dieu, et de n'avoir plus sa crainte dans ton « cœur » : *Scito ergo et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum, et non esse timorem mei apud*

1. Thren. I, 8. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.* 14. — 5. Jerem. II, 14. — 6. *Ibid.*, 16. — 7. *Ibid.*, 17.

te, dicit Dominus exercituum.<sup>1</sup> Mon peuple, il est temps de t'arrêter dans la voie de la honte et de la perdition.

V. Mais le prophète Jérémie, à qui j'emprunte de si douloureux accents et de si touchantes invitations, me fait entendre vos objections : « J'ai rappelé mon peuple vers « moi », dit le Seigneur, et mon peuple a dit : « J'ai perdu « toute espérance, je n'en ferai rien » : *Desperavi, nequaquam faciam*. C'est un fait accompli : « nous nous sommes « retirés de toi, nous n'y reviendrons plus » : *Recessimus, non ultro veniamus ad te*. « J'aime les dieux étrangers avec « passion, et je marcherai à leur suite. J'ai dit au bois : « Tu es mon père ; à la pierre : Tu m'as donné le jour <sup>2</sup>. »

Qui de nous, mes Frères, n'a entendu autour de soi ces mêmes paroles de découragement et de lassitude ? On reconnaît qu'il était meilleur et plus salulaire de servir Dieu, qu'il y faudrait revenir ; mais on objecte l'affaissement, l'impuissance, le dégoût : *Desperavi, nequaquam faciam* ; il faudrait un effort, et l'on a perdu toute confiance, toute énergie. D'ailleurs on a pris à gré les dieux étrangers, et l'on veut rester à leur suite : *Adamavi quippe alienos, et post eos ambulabo*. L'esprit public est entré dans d'autres directions, il y persistera ; le cœur appartient aux idoles, il n'a pas la force de s'en détacher. Et la nation, ainsi découragée, retombe sur elle-même, et, désespérant de pouvoir revenir jamais à la lumière, se rassied définitivement dans les ténèbres et les ombres de la mort.

Chers Frères, écoutez ce que répond le Seigneur : « Une « vierge peut-elle oublier sa parure, et une femme l'é-  
« charpe qu'elle porte sur son sein ? Et mon peuple aban-  
« donnerait pour toujours le Dieu qui fait son bonheur et  
« sa gloire <sup>3</sup> !... On dit d'ordinaire : Si une femme après

1. Jerem. II, 19. — 2. *Ibid.* 25, 31, 27. — 3. *Ibid.* 32.

« avoir quitté son mari en épouse un autre, son mari la  
« reprendra-t-il encore ? Pour toi, ô fille d'Israël, tu t'es  
« prostituée avec mille séducteurs ; reviens aujourd'hui à  
« moi, dit le Seigneur, et je te recevrai. Lève les yeux et  
« vois quels mensonges tu n'as pas aimés, quelles passions  
« tu n'as pas caressées. Tu as enivré les autres peuples  
« de tes plaisirs, tu as pris un front qui ne savait plus  
« rougir <sup>1</sup>. »

« Ah ! du moins aujourd'hui » (ces paroles tireraient des larmes des plus durs rochers) : *Ergo saltem amodo*, « donc  
« maintenant du moins, » maintenant que toutes les illusions se sont envolées, que toutes les expériences sont faites, invoque-moi en disant : « O Dieu, vous êtes mon  
« père et le guide de ma virginité » : *Pater meus, dux virginitatis meæ tu es* <sup>2</sup> ; c'est sur votre bras que je m'appuyais pendant tant de siècles, alors que brillaient en moi, avec ma foi virginalè, toutes les qualités généreuses que l'univers admirait : dévouement, courage, génie, enthousiasme. « Reviens à moi, peuple rebelle, et je guérirai  
« tout le mal que tu t'es fait en te détournant de moi » : *Convertimini filii revertentes, et sanabo adversiones vestras*. Oui, je te guérirai, car moi, le Seigneur, j'ai le pouvoir de cicatriser les plaies des peuples comme celles des individus, j'ai créé les nations guérissables, et ma toute-puissance a opéré plus d'une fois, et elle opérera encore ce prodige.

Ah ! qui nous donnera de voir ces jours que la souveraine et très gratuite bonté de Dieu nous prépare ? Qui nous donnera de voir notre pays accepter franchement et sans retour les inspirations de Dieu et abjurer les vains rêves de sa propre déification ? Qui nous donnera de nous joindre à la multitude des nouveaux fils d'Israël pour dire avec eux : « Nous voici, Seigneur, nous revenons à vous parce

1. Jerem. III, 1, 2. — 2. *Ibid.* 4.

« que vous êtes le Seigneur notre Dieu » : *Ecce vos venimus ad te, tu enim es Dominus Deus noster*. « Vraiment toutes  
« les collines et la multitude des montagnes sur lesquelles  
« nous avons idolâtré, n'étaient que mensonges » : *Vere mendaces erant colles et multitudo montium*. « Vraiment le  
« salut de la nation est dans le Seigneur Dieu » : *Vere in Domino Deus nostro salus Israel*. « La confusion et la honte  
« n'ont cessé de dévorer l'œuvre de nos pères depuis que  
« nous la connaissons » : *Confusio comedit laborem patrum nostrorum*; « et nous, nous sommes couverts de confusion,  
« parce que, depuis notre adolescence jusqu'à ce jour,  
« nous avons péché et nous n'avons pas écouté la voix du  
« Seigneur notre Dieu » <sup>1</sup>.

Puisse cet aveu de la conversion d'Israël être bientôt sur nos lèvres à tous, mes très chers Frères. C'est ce que je vous souhaite au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1. Jerem. III, 22-25.



XXXIII

## ALLOCUTION

AUX RELIGIEUSES DES OISEAUX

PRONONCÉE A PARIS

LE JOUR DE LA FÊTE DU BIENHEUREUX PIERRE FOURIER.

(VIII JUILLET MDCCCLXXII.)

---

MES TRÈS CHÈRES SŒURS,

Sans oublier ces enfants qui vous sont confiées, et au profit desquelles vous accomplissez avec tant de zèle l'un de vos engagements sacrés, c'est plus particulièrement à vous que ma parole s'adresse et qu'elle doit s'adresser en ce jour de la fête de votre saint Père et fondateur, de cet admirable Pierre Fourier qui fut l'une des gloires de la religion et de la patrie.

Vous êtes son œuvre de prédilection ; c'est par vous que ce grand homme et ce grand saint subsiste parmi nous. Son meilleur panégyrique, c'est la permanence de votre Institut. L'Écriture dit : « Les enfants sont la gloire de ceux « qui leur ont donné le jour<sup>1</sup> ». Sans doute, le bienheureux Pierre Fourier, élevé par l'Eglise sur nos autels, rayonne au ciel par le nimbe glorieux qui entoure son front. Mais

1. Prov. xvii, 6.

son auréole d'ici-bas c'est la famille religieuse qu'il a instituée et qui fut l'objet constant de ses pensées, de ses sollicitudes, de ses affections.

Je dis sa famille religieuse, et ce n'est pas le mot propre. Le Bienheureux, profondément enraciné dans l'humilité qui fut sa vertu propre et dominante, se serait grandement défié de la valeur d'une œuvre qui aurait été la sienne. Homme de tradition, il ne songea jamais à produire une œuvre nouvelle, mais plutôt à approprier aux besoins du temps une œuvre qui eut ses racines jetées dans la sainte antiquité ecclésiastique. Voilà pourquoi, jeune encore, ayant à disposer de lui-même, de sa vie, de son existence entière, il se donna, au grand étonnement de ses contemporains, il se consacra à l'institut religieux le plus ancien de l'Eglise. Il embrassa cet ordre des chanoines réguliers dont saint Augustin a tracé et observé les règles et qui a son point de départ, pour l'un et pour l'autre sexe, dans la vie commune de Jésus-Christ et de ses apôtres, ainsi que dans la société de la sainte Vierge Marie et des saintes femmes qui marchaient avec elle à la suite de Jésus : vie à la fois active et contemplative, vie religieuse et en même temps apostolique.

Plein d'admiration et de respect pour l'ordre monastique, dont les vertus et la gloire sont le plus bel ornement du christianisme, Pierre Fourier porta cependant sa préférence personnelle sur l'ordre canonical, plus accommodé aux dispositions et aux proportions de son âme, l'une des plus amples, des plus larges, des plus évangéliques que nous offre l'histoire. Or, ayant choisi pour lui-même cette part qu'il jugeait la meilleure, naturellement il la choisit aussi pour vous, mes chères Sœurs, et comme Notre-Seigneur a dit que tout scribe savant dans le royaume des cieux tire de son trésor des choses à la fois nouvelles et anciennes, les chanoinesses de Saint-Augustin de la con-

grégation de Notre-Dame, eurent ce double cachet de nouveauté et d'ancienneté : de nouveauté, par les besoins nouveaux auxquels elles correspondent ; d'ancienneté, par l'ascendance religieuse à laquelle elles se rattachent, par le tronc antique dont elles étaient des ramifications modernes.

Ainsi, M. T. C. S., il est vrai de dire que vous appartenez à l'une des plus importantes et des plus glorieuses familles. Ç'a été la volonté des votre fondateur, ç'a été la stipulation expresse des papes qui ont approuvé votre congrégation, que vous fussiez unies par des liens de communion fraternelle et filiale à tout l'ordre des chanoines réguliers ; unies par le lien d'une même règle, d'une même liturgie, d'un même esprit, et par celui d'une communauté de prières, de bonnes œuvres, de privilèges : de telle sorte que, placées toujours et exclusivement sous l'autorité et la juridiction des évêques, vous ne fussiez point étrangères à aucun des sentiments de parenté, de famille, par rapport à toutes les branches de l'ordre antique auquel vous appartenez.

*Vos estis cives sanctorum, et domestici Dei, superædificati super fundamentum apostolorum, ipso lapide angulari Jesu Christo*<sup>1</sup>. On vous a depuis longtemps appliqué ces paroles. Oui, « citoyens des saints et domestiques de Dieu » : regardez la longue lignée depuis votre bienheureux Pierre Fournier jusqu'à saint Augustin. Tous les siècles ont contribué à faire votre martyrologe, ont inséré quelques noms dans vos litanies. *Cives sanctorum* : ils sont de la même cité que vous ; vous êtes de la même cité qu'eux. *Et domestici Dei* : vous êtes de la maison de Jésus-Christ, puisque vous êtes bâtis sur le fondement des apôtres et de toute la communauté qui entourait Jésus, et qui a donné le type de votre

1. Ephes. II, 19, 20.

ordre canonical : *Superædificati super fundamentum apostolorum. Ipso lapide angulari Jesu Christo* : Jésus-Christ est la pierre angulaire. Et ici revient tout ce que votre saint fondateur a écrit du légitime et primitif esprit de la congrégation des Filles de Notre-Dame, dans un vrai livre d'or : *Libellus vere aureus*.

Jésus-Christ est votre pierre angulaire : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* <sup>1</sup>. C'est la base de votre Institut. Pour vous, l'humilité est la vertu d'élection, la vertu de choix, la vertu caractéristique. Je ne sais si saint Augustin, grand prédicateur de cette vertu, l'a jamais exaltée, célébrée, recommandée par des pages aussi ardentes, par des exhortations aussi embrasées que votre pieux instituteur. Celui-ci nous a montré la fille de Notre-Dame en quête de l'humilité, à la poursuite, à la chasse de l'humiliation qu'est l'exercice de l'humilité ; il nous l'a montrée avide, affamée, insatiable de tout ce qui entretient, de tout ce qui nourrit et exerce l'humilité. Il veut qu'elle ait toujours et partout devant les yeux ces deux mots : *Sancta humilitas*, qu'elle sache par cœur, même lorsqu'elle est étrangère à la langue latine, tous les mots qui expriment l'humilité, qui reviennent à l'humilité : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde*. — *Respexit humilitatem ancillæ suæ* <sup>2</sup>. — *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles* <sup>3</sup>. — *Quis sicut Deus noster, qui in altis habitat, et humilia respicit* <sup>4</sup> ?

Toutes les autres vertus de la vie religieuse, toutes les autres obligations de vos vœux et engagements sacrés, il les fait jaillir de l'humilité. Triomphe de l'humilité dans l'obéissance : quand on n'est à ses propres yeux que la dernière de toutes, il est facile d'obéir, d'obéir sans récrimination, sans arrière-pensée ; il y a partout plus de sagesse que chez nous. Triomphe de l'humilité dans la pau-

1. Matth. II, 29. — 2. Luc. I, 48. — 3. Luc. I, 52. — 4. Ps. cxii, 5.

vreté : jamais assez de privation, assez de bassesse, assez d'obscurité pour celle qui est au-dessous de tous les êtres ; les haillons lui sont encore des vêtements trop recherchés, la nourriture, le pain vulgaire lui est un aliment auquel elle n'a pas droit. Triomphe de l'humilité dans la chasteté : le grand dommage pour la chasteté, c'est la confiance en soi-même, la présomption dans ses propres forces. Comment ne pas pousser jusqu'à l'extrême la vigilance, la réserve, l'austérité des sens, quand on se regarde comme l'être le plus fragile, le plus peccable, le plus misérable qui soit au monde ?

Ah ! M. T. C. S., soyez toujours animées de cet esprit que votre bienheureux Père vous a signalé, décrit, expliqué en termes si admirables comme le légitime et primitif esprit de votre Institut : vous serez sûres d'observer par là le plus pur esprit du Christ.

« Vous êtes les concitoyens des saints, les compatriotes « de Dieu, bâtis sur le fondement des apôtres, ayant « Jésus-Christ pour pierre angulaire. » Le bienheureux Pierre Fourier, commentant ces paroles, en fait surtout l'application à l'honneur que vous avez de vivre en communication avec le Ciel par la récitation de l'office, par l'accomplissement quotidien de la sainte liturgie. « Vivre de la vie de l'Eglise, c'est vivre de la vie du ciel, de la vie de Dieu ; car, la vie de l'Eglise, elle abonde, elle coule, elle se répand plus régulièrement par la prière publique, par la sainte liturgie. La Fille de Notre-Dame, elle tressaille de joie toutes les fois qu'elle prend son manteau d'Eglise pour s'en aller à l'office du chœur, s'imaginant qu'elle va parler à son Dieu, et l'adorer, et épandre tout son cœur devant lui. » Relisez souvent toute la suite de cette admirable tirade sur le saint Office : je ne connais rien de mieux dit dans toute la tradition.

Seigneur Jésus, que cet esprit soit toujours vivant et

persévérant dans les chanoinesses de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame ! Qu'il se répande, qu'il se déverse jusque dans le cœur de ces enfants qu'elles forment à toutes les vertus chrétiennes dont leurs conseils ne sont que le couronnement, et que votre nom soit à jamais honoré, béni, aimé d'elles et par elles ! Ainsi soit-il.

---

## XXXIV

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE SAINT DOMINIQUE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DU COUVENT DE SAINT CYPRIEN.

(IV AOUT MDCCCLXXII.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

C'est obéir à la sainte Eglise que d'expliquer, durant la solennelle célébration de l'adorable sacrifice, quelque'une des prières de la sainte liturgie : le concile de Trente demande qu'il en soit ainsi. Et parmi ces prières, aucune ne se recommande à l'attention et à la piété des fidèles, autant que cette première et principale oraison qui se nomme la collecte, et qui est reproduite dans toutes les parties de l'office divin. Ces oraisons ont tant d'importance qu'il est enjoint aux prêtres, par le Pontifical, de les bien comprendre, afin d'en instruire le peuple dans leurs prédications : *Quisque vestrum orationes missarum bene intelligat, et quibus populum sedulo instruat*. Essayons donc de tirer, pour vous et pour moi, quelque sujet d'édification de la collecte de ce jour.

« O Dieu qui avez daigné illuminer votre Eglise par les mérites et les doctrines du bienheureux Dominique, votre

confesseur » : *Deus, qui ecclesiam tuam beati Dominici confessoris tui illuminare dignatus es meritis et doctrinis.*

L'Eglise, sans doute, est lumineuse par elle-même, et son front est toujours éclairé des splendeurs de sa céleste origine. Cependant, dans le cours des âges, elle est appelée à recevoir et, pour ainsi dire, à emprunter son éclat de quelques-unes de ces grandes et fortes figures qui forment l'ornement des siècles. Parfois on dirait que la nuit va se faire dans le monde, que les ténèbres vont couvrir une seconde fois la face de la terre. Tout à coup un saint apparaît, semblable à l'aurore qui dissipe et chasse les ombres. Les hommes apostoliques sont des astres vivants de ce firmament mystique qui est l'Eglise, et Dominique fut un de ces hommes.

Dominique : quel nom de bon augure ! Cette appellation, on l'a dit, indique quelque chose de sublime et d'éminent : *Dominici appellatio sublime quiddam et eximium indicat : nempe eum qui totus Domini sui.* Elle présage quelqu'un qui sera tout au Seigneur.

Notre oraison parle d'illumination : et, de fait, Dominique s'annonçait comme une lumière. Sa mère selon la chair a vu en songe un emblème qui le représentait portant à travers le monde une torche enflammée. Sa mère spirituelle, celle qui l'a tenu sur les fonts du baptême, l'avait aperçu dans une vision, ayant sur son front une étoile qui propageait sa lumière sur toute la terre. L'événement, disons-nous, avec le bréviaire romain, a justifié ces pronostics. Car Dominique a vraiment été cela par lui-même, et il a continué de l'être par les compagnons de son ordre. Quel illuminateur que celui qui reconnaît Augustin pour son père et qui compte Thomas d'Aquin au premier rang de ses fils ! Saint Augustin et saint Thomas, les deux plus grandes lumières du Christianisme : ces noms, mes Pères, sont pour vous des noms domestiques.



Mais qu'il nous suffise de considérer Dominique lui-même dans ses mérites et dans ses doctrines : *Illuminare dignatus es meritis et doctrinis*. Ses mérites et ses doctrines, sont-ce donc des choses distinctes ? Non. Ce que Dominique a fait, c'est ce qu'il a enseigné ; et ce qu'il a enseigné, c'est ce qu'il a fait. Écoutons-le donc faisant ses dernières recommandations, donnant ses dernières instructions à la famille spirituelle qui l'entoure.

La charité, l'humilité, la pauvreté, voilà le triple héritage qu'il lègue à son ordre. Et comme la pratique de ces trois vertus a été la source de ses mérites, la prédication de ces mêmes vertus constitue la somme de ses doctrines. Mais combien par ces trois vertus Dominique n'a-t-il pas rayonné dans l'Eglise ?

La charité, cela veut dire avant tout l'amour de Dieu et le besoin de le faire aimer. Dominique n'avait point d'autre pensée. En voyage comme à la maison : *Semper solebat vel disputare de Deo, vel conferre, vel docere, vel legere, dum in via erat, vel orare*. Parler de Dieu, converser de ses attributs, lire, enseigner, prier : c'était sa vie, nous dit un de ses premiers compagnons. *Semper de Deo vel cum Deo loquebatur*, nous dit un autre. *Quando febris, tum loquebatur de Deo cum patribus, vel tenebat librum, vel faciebat sibi legi, et laudabat Deum*, nous dit un troisième. Donc, en voyage, dans la maladie, partout, sa pensée, sa passion, c'était Dieu : parler de Dieu, parler avec Dieu, aimer Dieu, le faire aimer et le faire servir.

Et pourquoi a-t-il quitté la vie canonique pour s'engager dans une vie plus active, dans un ministère plus indépendant ? et pourquoi a-t-il créé cette famille des prêcheurs ? sinon pour que Dieu fût aimé, fût servi d'un plus grand nombre d'âmes. Ah ! cette charité qu'il recommandait à ses fils, elle préside à toutes ses inspirations, à tous ses actes.

Et si vous m'arrêtez pour me demander la conciliation entre la charité et le zèle qu'il déploya contre l'hérésie, la rigueur avec laquelle il trouva bon que les hérétiques incorrigibles fussent traités, je vous répondrai que la charité qui préserve le troupeau tout entier de la contagion, en sacrifiant les brebis gangrenées, est une vraie charité pastorale, et que le dévouement du charitable médecin consiste à sauver le reste du corps, en retranchant le membre pourri. Pour vous, biographe de Dominique, n'adoucissez point, par une feinte piété filiale, les termes du témoignage qui lui fut rendu par ses premiers enfants : *Et novi quod ipse fuit zelator animarum, fervens in oratione et prædicatione et persecutor hæreticorum*. Soit du salut des âmes, ardeur de la prédication poussée jusqu'à la répression de l'hérésie, quand cette répression devenait nécessaire : ce sont là des mérites, et ce sont aussi des doctrines qu'il ne faut point affaiblir. Autrement vous éteindrez un des plus vifs et des plus ardents rayons que Dominique a projetés sur l'Eglise et par sa vie et par son enseignement : *Deus, qui Ecclesiam tuam beati Dominici confessoris tui illuminare dignatus es meritis et doctrinis*.

J'en pourrais dire autant de l'humilité et de la pauvreté dont il fut à la fois le disciple et l'apôtre. L'humilité, ah ! elle fut le délicieux et bien touchant exemple de ses derniers instants. Il avait commenté par exhorter ses fils à la pureté et, dans son ardent désir de populariser à jamais cette brillante vertu au sein de son ordre, il avait cru pouvoir leur dire que la miséricorde de Dieu l'avait préservé de toute corruption jusqu'à cette heure et avait conservé en lui une virginité intacte. Mais bientôt, effrayé de cet éloge qu'il avait paru faire de lui-même : « Mon frère, dit-il à celui qui le gardait, j'ai péché en parlant publiquement de ma virginité, ce que je n'aurais pas dû

faire » : *Frater, ego peccavi, quia publice dixi de virginitate mea, quod non debuisssem facere*. O touchant combat, ô noble dispute entre l'apostolat de la pureté et les délicatesses de l'humilité ! quel profit n'avons-nous pas à tirer et des mérites et des doctrines qui jaillissent de lui !

Quant à la pauvreté, nous en avons la marque sous les yeux : oui, c'est seulement le patrimoine assuré que votre Père vous a laissé, ô fils de Dominique. Ne craignez point pour vous les anathèmes dont on a dit qu'il avait chargé ceux qui sortiraient votre Institut de son esprit et de sa profession, en le dotant de la richesse terrestre. Et comme vous vivez de sa vie pauvre, continuez de jeter à ce monde si enfoncé dans la matière la doctrine de l'abnégation et du renoncement dont Dominique a éclairé l'Eglise.

Mais avançons ou plutôt finissons : *Concede, ut ejus intercessione temporalibus non destituatur auxiliis et spiritualibus semper proficiat incrementis* : « Accordez que par son intercession, l'Eglise ne soit pas déstituée des secours temporels en même temps qu'elle progresse toujours par des accroissements spirituels. »

*Temporalibus non destituatur auxiliis* ! Ah ! c'est que l'Eglise participe ici-bas à la condition de son fondateur le Dieu incarné, le Verbe fait chair. Qui parle donc de la séparation du spirituel et du temporel, quand c'est l'union de ces deux ordres distincts qui est la condition de la vie ? Séparation de l'Eglise et de la société civile, cela équivaut à la séparation de l'âme et du corps, c'est-à-dire que c'est la mort. Entendons-nous : la mort du corps et non celle de l'âme qui est immortelle. Mais enfin, aussi longtemps que Dieu l'a décidé, l'âme pour vivifier ici-bas le corps doit rester unie au corps, et, dans l'intérêt du corps, elle a besoin de ses services. Ainsi de l'Eglise : pour opérer le salut des hommes et des peuples, il faut que le concours temporel ne lui soit pas refusé, ne lui soit pas marchandé :

*Temporalibus non destituatur auxiliis* ; il faut que le chef de l'Eglise, pour accomplir librement son ministère spirituel, soit en possession de l'indépendance qui résulte de la souveraineté temporelle : *Temporalibus non destituatur auxiliis* ; il faut que les offrandes, les subsides temporels assurent et protègent le ministère des âmes.

Saint Dominique ayant nettement professé la doctrine de l'union des deux puissances, et des devoirs de la puissance séculière à l'égard de la vérité et de l'Eglise, c'est donc avec raison que nous recourons à son intercession pour que l'Eglise ne soit pas privée de ces secours temporels : *Ejus intercessione temporalibus non destituatur auxiliis*.

Ayons confiance tous ; ayez confiance en particulier, vous qui êtes ses fils et à qui il a dit avant de mourir : *Ego utilior ero vobis et fructuosior post mortem quam fuerim in vita mea* : « Je vous serai plus utile, plus serviable, plus franchement profitable après ma mort que je n'aurai pu l'être pendant ma vie. » Et demandons aussi, par l'intercession de ce même saint, que l'Eglise « profite toujours par de nouveaux accroissements spirituels ». Que cette œuvre de la prédication évangélique à laquelle il s'est donné tout entier, ne se ralentisse pas ! Qu'il y ait autant d'apôtres, autant de prêcheurs qu'il y a de prêtres, qu'il y a de vrais chrétiens ; car tout chrétien est tenu d'être apôtre et prédicateur à sa façon, et que par là le règne de l'Evangile aille toujours s'étendant, se propageant : *Et spiritualibus semper proficiat incrementis* !

Vous y travaillez, et vous y travaillez toujours puissamment, vous mes Frères, vous que le Pape Honorius III, en approuvant votre ordre et vos constitutions, a aperçus dans le lointain des âges combattant toujours pour la foi, athlètes toujours vaillants de l'Eglise et brillantes lumières du monde : *Vos attendentes fratres ordinis sui futuros*,

*pugiles fidei et vera mundi lumina*. Vous y travaillez par vous-mêmes, vous y travaillez encore avec les autres familles religieuses et aussi avec vos frères du clergé séculier ; et cette union fraternelle, ces efforts unis et concertés font la force de l'Eglise. *Stemus simul et nullus adversarius prævalebit*, s'étaient dit l'un à l'autre, saint Dominique et saint François. C'est ce que tous les instituts réguliers et séculiers non seulement se disent, mais pratiquent à cette heure : *Stemus simul et nullus adversarius prævalebit*. Et c'est le secret de la force, et c'est ainsi qu'à l'heure même où les secours temporels font défaut, par la grâce de Dieu les accroissements spirituels se font encore sentir par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui vit et règne éternellement. Ainsi soit-il.

---

## XXXV

# HOMÉLIE

POUR LA MESSE PONTIFICALE DE LA TOUSSAINT.

(MDCCCLXXII.)

*Beati estis cum male dixerint vobis et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cælis.*

Vous êtes heureux quand les hommes vous chargent de malédictions et vous infligent la persécution, et qu'ils disent toute sorte de mal et de mensonge contre vous à cause de moi Réjouissez-vous alors et tressaillez de bonheur, parce que votre récompense est abondante dans les cieux.

MATTH. V, 11. 12

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La fête de la Toussaint rouvre pour nous la série des solennités dans lesquelles nous avons la consolation de vous adresser quelquefois la parole. Nous dirons aujourd'hui quelques mots de cette huitième et dernière béatitude que notre divin Maître a annoncée à ses disciples et principalement à ses apôtres. Rien n'est plus contraire au sens naturel et aux maximes de la sagesse humaine : « Bienheureux, dit le Seigneur, ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux <sup>1</sup>. »

1. Matth. v, 10.

Endurer des tourments, souffrir la persécution ou ce qu'on appelle de ce nom, n'est pas toujours un principe de bonheur ni un titre à la récompense. On poursuit les méchants, on punit les coupables, et ces hommes, après avoir été malheureux en ce monde, peuvent l'être encore dans l'autre. Dieu nous garde d'être persécutés de cette sorte ! « Que nul de vous, écrivait saint Pierre aux premiers chrétiens, ne soit condamné à souffrir en qualité d'homicide, ou de larron, ou pour attentat à la réputation ou au bien d'autrui » : *Nemo vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicens, aut alienorum appetitor*<sup>1</sup>. « Au contraire, « s'il est poursuivi comme chrétien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il s'applique à faire honneur à ce nom de chrétien et qu'il se glorifie de souffrir à ce titre » : *Si autem ut christianus, non erubescat : glorificet autem Deum in isto nomine*<sup>2</sup>.

Il ne suffit donc pas d'être poursuivi pour avoir droit aux promesses de l'Evangile. Le prince, le magistrat, le pouvoir public remplissent un devoir quand ils châtent le violateur des lois, le perturbateur de la société, le blasphémateur de la religion, le semeur de haines et de discordes. A la vérité, quand ces grands coupables sont traités selon qu'ils méritent de l'être, il se fait par eux et pour eux grand bruit dans le monde. Est-ce que le monde ne prend pas toujours parti pour le mal et pour ceux qui le commettent ? Il n'en est pas moins vrai que le dépositaire de l'autorité, quelque forme qu'elle revête, « est ministre de Dieu pour le bien » : *Dei enim minister est in bonum*<sup>3</sup>. Si vous faites le mal, vous avez raison de le craindre, « parce que ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive » : *Non enim sine causa gladium portat*<sup>4</sup>. Il est le représentant et l'agent de Dieu « à l'effet d'exercer la vindicte

1. I Petr. iv, 15. — 2. I Petr. iv, 16. — 3. Rom. xiii, 4. — 4. Ibid.

« contre le coupable » : *Vindex in iram ei qui malum agit*<sup>1</sup>. La quatrième des béatitudes annoncées par Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est-elle pas celle-ci : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice<sup>2</sup> ? » Eh bien, c'est surtout l'honneur et le mérite de quiconque a été constitué justicier ici-bas de ne pas manquer à ce devoir. « Bonne et raide justice », disait le plus doux des hommes, saint Louis. Oui, si c'est l'homicide, si c'est le voleur, si c'est le maldisant, si c'est l'envieux qui est poursuivi, la louange et la récompense sont acquises à celui qui, en le poursuivant, accomplit la justice.

Mais si c'est au contraire en haine de la justice que le chrétien endure la persécution, à lui se rapportent alors les promesses contenues dans cette huitième béatitude : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice : le royaume des cieux est à eux ». Par cette justice, dit notre saint Hilaire, il faut finalement entendre Jésus-Christ lui-même : *Quia ipse justitia est* : « parce que lui-même est la justice ». Heureux ceux qui souffrent avec lui et pour lui ! si la prospérité humaine, si les avantages terrestres leur manquent, si la gloire, la fortune, la puissance d'ici-bas leur sont ravies, ils ont cette compensation « que le royaume des cieux est à eux » : *Beati... quoniam ipsorum est regnum cælorum*.

Le Sauveur, qui a laconiquement formulé chacune des béatitudes précédentes, insiste sur cette béatitude finale. Il enchérit sur ce qu'il vient de dire, et il répète : « Oui, vous êtes bienheureux quand ils vous maudissent, quand ils vous persécutent, lorsqu'ils disent toute sorte de mal et inventent toutes sortes de mensonges contre vous à cause de moi : réjouissez-vous alors et tressaillez, parce que votre récompense est copieuse dans les cieux<sup>3</sup> ».

1. Rom. XIII, 4. — 2. Matth. v, 6. — 3. *Ibid.* v, 11-12.



Il n'y a donc pas lieu, M. F., de s'apitoyer sur le sort des justes lorsqu'ils sont éprouvés et qu'ils semblent vaincus ici-bas ; pas plus qu'il n'y a lieu d'envier le sort des impies à l'heure où il semble que tout réussisse au gré de leurs vœux. Et ici, M. F., le meilleur commentaire du texte évangélique nous est fourni par le livre de la Sagesse. Je vous en rapporterai quelques versets. On se sent fortifié en entendant de telles paroles.

« Les âmes des justes, dit le Sage, sont dans les mains de Dieu ; et la mort n'aura pas de prise sur eux, alors qu'aux yeux des insensés, ils semblent mourir » : *Animæ justorum in manu Dei sunt, et non tanget eas tormentum mortis : visi sunt oculis insipientium mori*<sup>1</sup>. « Ils tomberont sans honneur » : *Et erunt decidentes sine honore*<sup>2</sup>, « et leur chute sera suivie d'une éternelle ignominie » : *Et in contumelia inter mortuos in perpetuum*<sup>3</sup>. « Gonflés », ballonnés d'orgueil et de jactance, « Dieu les crèvera et les réduira au silence » : *Quia disruptet illos inflatos sine voce*<sup>4</sup>. Ils se croyaient au-dessus de toute atteinte, « et les voici ébranlés, renversés jusque dans leurs fondements » : *Et commovebit illos a fundamentis*<sup>5</sup>. « Leur dissolution sera portée à ses dernières limites, et ils ne sauront plus que gémir » : *Et usque ad supremum dissolvebuntur et erunt gementes*<sup>6</sup>. « Et pour toute réponse à leur douleur, leurs iniquités se soulèveront contre eux et les accableront sous le poids de leurs accusations » : *Et traducent illos ex adverso iniquitates ipsorum*<sup>7</sup>.

Alors, poursuit l'écrivain sacré, « alors les justes seront debout et pleins d'assurance contre ceux qu'ils auront mis dans l'angoisse, et qui leur auront enlevé le fruit de leurs travaux » : *Tunc stabunt justî in magna constantia adversus*

1. Sap. III, 1, 2. — 2. *Ibid.* IV, 19. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. *Ibid.* — 6. *Ibid.* — 7. *Ibid.* IV, 20.

*eos qui se angustiauerunt et qui abstulerunt labores eorum* <sup>1</sup>. « A ce spectacle, les hommes de mal seront troublés et saisis d'une horrible frayeur » : *Videntes turbabuntur timore horribili*, « et ils se pâmeront d'étonnement en voyant un salut si prompt, une solution si subite, une délivrance si inespérée » : *Et mirabuntur in subitatione inesperatæ salutis* <sup>2</sup>. Ebahis d'un changement de fortune si soudain, si imprévu, ils diront en eux-mêmes, le cœur serré et plein de soupirs impuissants : « Voilà donc ceux dont nous avons fait le sujet de nos risées et de nos outrages ». *Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum et in similitudinem improprii* <sup>3</sup>. « C'est donc nous qui étions les insensés » : *Nos insensati* ; « c'est donc nous qui étions hors de la voie de la vérité » : *Ergo erravimus a via veritatis*. Nous qui nous disions les hommes du progrès, nous qui avions la prétention de tenir le flambeau de la science et de la civilisation, « la lumière de la justice n'a point brillé pour nous, et le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nos esprits » : *Et iustitiæ lumen non luxit nobis* <sup>4</sup>. « Nous nous sommes lassés sans profit et en pure perte dans l'iniquité ; nous avons marché dans des routes difficiles. Mais parce que nous avons ignoré la voie du Seigneur, à quoi nous a servi notre orgueil et qu'avons-nous tiré de la vaine ostentation de nos richesses » ? *Lassati sumus in via iniquitatis, et ambulavimus vias difficiles, viam autem Domini ignoravimus. Quid nobis profuit superbia ? Aut divitiarum jactantia, quid contulit nobis* <sup>5</sup>.

Ainsi, M. T. C. F., si vous voyez de nos jours le juste aux prises avec l'adversité, avec la persécution, ne vous inquiétez point sur son sort <sup>6</sup>. A cette heure, le mal triomphe partout ; les puissances des ténèbres s'agitent, se remuent

1. Sap. v, 1. — 2. *Ibid.* 2. — 3. *Ibid.* 3. — 4. *Ibid.* 6.

5. *Ibid.* 7-8. — 6. V. t. vii, p. 482-484.

d'un pôle à l'autre. Le chef suprême de l'Eglise, le représentant de toute idée d'ordre et de morale est renversé de son trône ; partout les spoliations, les bannissements, les impiétés, les blasphèmes. Soyez rassurés sur l'issue finale du drame tragique dans lequel il est engagé, et le monde entier avec lui. Est-ce que parmi les forts, les puissants, les sages selon le monde, plusieurs n'ont pas déjà subi l'humiliation ? S'il en existe encore qui soient debout, dans le triomphe passager de leur iniquité, est-ce que les chutes honteuses dont nous avons été témoins, ne leur mesurent pas déjà l'étendue, et ne marquent pas le caractère de leur propre expiation ? *Et erunt decidentes sine honore et in contumelia inter mortuos in perpetuum.* Ces outres remplies de vent, le doigt vengeur les touchera, et elles crèveront à leur tour : *Quoniam dirumpet illos inflatos sine voce.* Eux et leur race seront déracinés, arrachés de leurs fondements, et leur désolation n'aura pas de bornes ; et sans pitié pour leurs cris de douleur, leurs sacrilèges forfaits se dresseront contre eux et les accableront de leurs reproches accusateurs.

Quant au juste, écoutez encore l'écrivain sacré : la sagesse divine est avec lui et elle le protégera. C'est elle qui l'a conduit par des voies droites ; elle lui a montré le royaume de Dieu, elle lui a donné la science des saints, elle l'a glorifié dans ses travaux et lui en a fait recueillir les fruits : *Sapientia deduxit justum per vias rectas et ostendit illi regnum Dei*<sup>1</sup>. Aux yeux des politiques terrestres, c'est une folie de s'obstiner dans les voies droites, et pour les habiles de ce monde, rien n'est plus chimérique que le royaume de Dieu. Pour eux, la science des saints n'a rien à voir avec la science du gouvernement. Eh bien, en définitive, toute autre science, « toute autre habileté ont été

1. Sap. x, 10.

« réduites à néant » : *Omnis sapientia eorum devorata est* <sup>1</sup>.

« Cette même sagesse divine l'a assisté contre ceux qui  
« le circonvenaient de leurs fraudes » : *In fraude circumvenientium illum affuit illi* <sup>2</sup>; « elle l'a gardé de ses ennemis,  
« défendu contre ses séducteurs » : *Custodivit illum ab inimicis et a seductoribus tutavit illum* <sup>3</sup>. « Elle lui a donné l'oc-  
« casion d'un rude combat, afin qu'il demeurât vainqueur,  
« et qu'on sût que la sagesse est la première de toutes les  
« forces » : *Certamen forte dedit illi ut vinceret et sciret quoniam omnium fortior est sapientia* <sup>4</sup>. « Elle n'a point délaissé  
« le juste, lorsqu'il était livré, vendu, trahi ». *Hæc venditum justum non dereliquit* <sup>5</sup>; « elle ne l'a point abandonné  
« jusqu'à ce qu'elle lui ait apporté, rendu le sceptre du  
« gouvernement » : *Et non dereliquit illum, donec afferret illi sceptrum regni*, « et qu'elle lui ait conféré la puissance  
« contre ceux qui le déprimaient » : *Et potentiam adversus eos qui eum deprimebant* <sup>6</sup>. « Elle a convaincu de mensonge  
« ceux qui cherchaient à le salir » : *Et mendaces qui maculaverunt eum*, « et elle lui a donné l'éclat de la renommée  
« éternelle » : *Et dedit illi claritatem æternam* <sup>7</sup>.

Après de telles paroles, après de telles assurances, ne désespérons ni de l'Eglise, ni de la France. Les saints et tous ceux qui nous ont précédés dans la gloire intercèdent pour nous. Les prières publiques de la nation vont être offertes à Dieu par nos grands protecteurs et elles seront entendues. Confiance ! dans la mesure même où ce qui est religieux, ce qui est honnête, ce qui est juste est calomnié, honni, persécuté, nous verrons le salut, la délivrance, le triomphe. Ainsi soit-il.

1. Ps. cvi, 27. — 2. Sap. x, 11. — 3. *Ibid.* 12. — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.* 13.  
— 6. *Ibid.* — 7. *Ibid.*

## XXXVI

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

(XI DÉCEMBRE MDCCCLXXII.)

*Immaculata Conceptio tua Dei genitrix  
Virgo, gaudium annuntiavit universo  
mundo.*

Votre Conception immaculée, ô Vierge  
mère de Dieu, a annoncé la joie au monde  
entier.

---

Ainsi s'exprime l'Eglise dans l'office de cette solennité. M. T. C. F. Or, les temps où nous vivons sont si étrangers à la joie, qu'il n'est point inutile de justifier la proposition émise dans ce texte de la sainte liturgie.

La Conception immaculée de Marie a été l'annonce de la joie pour le monde entier. Le monde entier, en effet, était dans la tristesse, dans la douleur, dans la souffrance, parce que le monde entier était assis dans les ténèbres du péché, dans les ombres de la mort. Depuis que la mère de tous les vivants, la première Eve, avait conçu dans l'iniquité les premiers rejetons de sa race, depuis qu'elle leur avait inoculé le principe du mal avec le principe de l'être, ce triste poison, transmis de génération en génération, avait infecté toute sa descendance. Il est vrai, une promesse de délivrance et de guérison avait été faite dès l'origine, et déjà, dans la foi à l'efficacité du remède à venir, il y avait

un certain remède présent. Mais que l'attente était longue, que l'espérance était inquiète, que le malaise des âmes était profond ! La plus notable partie du genre humain avait perdu le fil des traditions ; le peuple de Dieu lui-même, abusé par de faux prophètes, flottait au vent de toutes sortes de doctrines contradictoires et de préjugés trompeurs. Tout cœur était triste, et toute tête était languissante.

Votre conception sans tache, ô Marie, a été le signal du retour de la joie. C'est le premier des mystères de la nouvelle alliance, c'est le premier indice de l'accomplissement prochain de la promesse, c'est la première aurore du soleil qui se montre déjà à l'horizon, c'est l'ordre des réalités succédant enfin à celui des figures et des préparations. O Marie, vous êtes appelée par l'Eglise « la cause de notre joie » : *Causa nostræ lætitiæ*. Aujourd'hui votre première apparition fait luire sur le monde le premier rayon de cette joie : *Immaculata conceptio tua, Dei genitrix virgo, gaudium annuntiavit universo mundo*. « Car, poursuit l'Eglise, c'est de vous qu'est sorti le Christ notre Dieu, qui, levant la malédiction, a versé la bénédiction et, confondant la mort, nous a donné la vie éternelle. »

Oui, M. T. C. F., aujourd'hui, dans ce mystère de la Conception de Marie, le soleil de justice, J.-C., a percé et détruit de ses feux vainqueurs les ténèbres du péché, il a triomphé pleinement de la malédiction.

Déjà, par des influences anticipées, la malédiction avait été atteinte en diverses manières. Par la foi des parents et l'accomplissement de quelque rite légal, le péché d'origine avait été effacé chez les fils d'Abraham après leur entrée dans la vie. Il y a plus, pour Jérémie et pour Jean-Baptiste, le péché avait été remis dès le sein maternel. Mais, cette fois, c'est au premier instant, c'est dans l'acte même de la conception que la malédiction est abolie, c'est par

une grâce de préservation, c'est par le privilège d'une protection préventive que le péché est refoulé, et qu'à la place de la malédiction écartée, la bénédiction est immédiatement répandue dans cette âme toujours pure : *Sol justitiæ Christus Dominus noster, qui solvens maledictionem, dedit benedictionem.*

De ce coup, la mort est confondue, parce qu'elle est atteinte dans son germe, dans sa racine, dans sa cause. La mort était entrée dans le monde par le péché, et voici un rejeton d'Adam qui entre dans la vie sans le péché. La vie, par conséquent, nous est rendue, la vie éternelle, parce que là où cesse le règne du péché, cesse le règne de la mort et recommence le règne de la vie, de la vie qui ne finira jamais : *Et confundens mortem, dedit nobis vitam sempiternam.*

Nous avons donc bien raison de chanter dans l'antienne des premières vêpres de cette solennité : « Bienheureuse mère de Dieu, ô Marie, vierge perpétuelle, temple du Seigneur, sanctuaire de l'Esprit-Saint, seule et sans exemple vous avez plu à Jésus-Christ Notre-Seigneur » : *Sola sine exemplo placuisti Domino nostro Jesu Christo.* Parmi les fils d'Adam, un seul a été exempt de péché par nature, et ç'a été Notre-Seigneur lui-même, le Verbe fait chair. Et un autre fruit de la race d'Adam a été seul exempt de péché par préservation, ç'a été vous, ô Vierge Immaculée ; et votre privilège est un privilège unique, votre prérogative est une prérogative sans seconde, une grâce sans exemple : *Sola sine exemplo placuisti Domino nostro Jesu Christo.*

La malédiction vaincue, la bénédiction donnée, la mort confondue, la vie éternelle recouvrée : tout cela se trouve dans le mystère de ce jour, mystère de joie pour la création entière, parce que les faveurs faites à Marie sont les arrhes de celles qui seront faites à toute la descendance de cette seconde mère des vivants.

Mais si votre conception, ô Marie, a été un principe de joie pour le monde entier, le monde n'a pas eu alors conscience de cette joie, car il a ignoré le mystère au temps où il s'opérait. Ceux-là même qui, comme Zacharie et Elisabeth, étaient justes devant Dieu, et marchaient sans reproche dans les lois et les commandements du Seigneur <sup>1</sup>; ceux-là qui, comme le vieillard Siméon et la prophétesse Anne, attendaient la consolation d'Israël, et avaient reçu de l'Esprit-Saint l'assurance de ne point mourir avant d'avoir vu le Christ du Seigneur <sup>2</sup>, ces âmes saintes continuaient encore de soupirer parce que la cause déjà existante de la joie ne leur avait pas été annoncée.

Le dirai-je même ? Le mystère de votre Conception immaculée, ô Marie, n'avait pu jamais donner au monde jusqu'à notre temps tout ce qu'il contenait de joie, puisque, jusqu'à nos jours, il n'avait pas été annoncé lui-même au monde dans toute la plénitude et dans toute la splendeur de sa réalité. De grands serviteurs de Dieu, des âmes d'élite avaient tressailli du désir d'entendre la proclamation authentique de ce mystère, la déclaration doctrinale de cette vérité ; et ils avaient auguré pour l'humanité des joies immenses, des faveurs inexprimables, dans le siècle qui aurait la gloire et le bonheur d'être favorisé de cette définition.

Ce qu'ils désiraient, ce qu'ils appelaient de tous leurs vœux, est, depuis dix-huit ans déjà, un fait accompli. L'Immaculée Conception a été solennellement et dogmatiquement proclamée, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-quatre. Pouvons-nous dire que les pressentiments des saints ont été justifiés, que cette définition, accueillie tout d'abord, il est vrai, avec d'indicibles démonstrations, a été le point de départ d'une ère de prospérité et de joie pour l'Eglise, pour la chrétienté ?

1. Luc. I, 6. — 2. *Ibid.* II, 22, 25, 26, 36, 37, 38.



M. T. C. F., les larmes que nous avons dans les yeux, les angoisses qui oppressent notre cœur, sont-elles donc toute la réponse qui doit être faite à cette question ? Je l'avoue : pour les impatients qui ne savent pas attendre, pour les superficiels qui ne pénètrent pas au fond des choses, les serviteurs de Dieu n'ont point été trouvés fidèles dans leurs prophéties. Que dis-je ? Les grands périls et les grandes trahisons ont commencé à cette heure-là même, et l'origine de nos maux a coïncidé avec ce qui devait être pour nous le principe de tant de biens. C'est alors que, cédant aux premières sommations du poignard italien, promptement et perfidement soutenues de la venue et de la parole fascinatrice d'un homme d'Etat d'au delà des monts, la politique française nouait avec l'ennemi de Rome ces engagements qui se sont traduits par une série lente, mais ininterrompue, progressive, d'actes de coopération et de complaisance qui ont abouti à un renversement final et complet. O Vierge immaculée, dans la foi des oracles « nous avons attendu la paix, et il ne nous « est venu aucun bien ; nous avons compté que c'était le « temps du remède, et voici l'épouvante » : *Exspectavimus pacem et non erat bonum, tempus medelæ et ecce formido* <sup>1</sup>. Est-ce que tout est dit, et faut-il, avec les disciples découragés d'Emmaüs, dire adieu à des espérances définitivement déçues ? « Nous espérions, » disaient-ils : *Nos autem sperabamus* <sup>2</sup>. Ils avaient espéré ; ils n'espéraient plus. Ils n'espéraient plus, et ils avaient tort, puisque leur espérance au contraire allait être magnifiquement justifiée.

Oui, Vierge sainte, votre Conception immaculée a été et sera le signal d'une grande délivrance, d'une grande joie pour l'Eglise et pour le monde. Cet ennemi auquel le monde est livré pieds et poings liés depuis un siècle,

1. Jerem. viii, 15. — 2. Luc. xxiv, 21.

cet ennemi qui se nomme la Révolution, il faudrait ignorer complètement les lois de l'histoire, le tempérament des peuples et la marche que décrivent les passions humaines, pour imaginer qu'il puisse être renversé en un jour. Mais pour un œil attentif et observateur, les grands coups ont été portés à cet ennemi au milieu même de ses triomphes apparents ; ils lui ont été portés de sa propre main, et ils lui ont été portés de la main de l'Eglise.

Dix ans, jour pour jour, après la définition dogmatique du privilège virginal, les nations étaient émues et les puissances de la terre, unies aux puissances infernales, rugissaient à la nouvelle que tous les dogmes de la Révolution venaient d'être dénoncés et condamnés par le Siège apostolique ; la date de l'Immaculée Conception est devenue la date de l'Encyclique et du Syllabus. Cinq ans plus tard, jour pour jour encore, commençaient les grandes assises œcuméniques dans lesquelles allaient être frappées des foudres de l'Eglise toutes les erreurs des temps modernes, l'athéisme politique comme l'athéisme philosophique. Puis, tandis que les grands coupables expiaient leurs complots et leurs forfaits sacrilèges, voici que la Révolution, à bout de voies, ne s'offre plus à nos yeux qu'avec un vêtement taché de sang et envahi par les flammes, et qu'étant convaincue d'avoir manqué à toutes ses promesses, elle est réduite à déposer son bilan et à entendre proclamer sa banqueroute par la bouche de ses adeptes et de ses admirateurs les moins suspects. Qu'aux leçons du malheur et de l'expérience se joignent les intercessions de la Vierge immaculée, qu'aux efforts honnêtes de tous les bons vouloir d'ici-bas corresponde l'assistance d'en haut, et vos prophètes, ô Dieu, seront trouvés fidèles.

La loi qui s'accomplit en ce moment est celle que Notre-Seigneur Jésus-Christ a constatée quand il a dit :

« La femme, lorsqu'elle enfante, éprouve de la tristesse  
« parce que son heure est venue » : *Mulier cum parit, tristitiam habet quia venit hora ejus* <sup>1</sup> : heure longtemps attendue, longtemps désirée, mais qui n'en est pas moins l'heure de la crise et de la souffrance. « Mais bientôt les  
« transes et les douleurs de l'enfantement sont oubliées et  
« font place à la joie parce qu'un homme est entré dans le  
« monde » : *Jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum* <sup>2</sup>.

Plus d'un symptôme annonce que la crise présente sera une crise de délivrance. L'heure de l'Eglise est venue ; elle endure avec tristesse les douleurs de l'enfantement, les douleurs de la parturition. Mais la joie reviendra, les douleurs seront alors oubliées, parce que l'homme par excellence, le roi et le chef de la race humaine, le Christ Jésus sera rentré dans le monde : *Jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum*.

Le monde est trop misérable, il est trop agité, trop malade, trop bouleversé depuis qu'il a chassé cet Homme-Dieu de son sein, depuis qu'il l'a traité sinon en ennemi que l'on bannit avec rigueur, du moins en étranger que l'on supporte avec indifférence. La parole de saint Hilaire s'est vérifiée amplement : *Nihil mundo tam periculosum quam non recepisse Christum*. La disposition de beaucoup de bons esprits nous en est un gage. L'heure approche en laquelle Jésus-Christ rentrera, non seulement dans les intelligences, dans les cœurs, dans les âmes d'où il avait été exilé, mais dans les institutions, dans les sociétés, dans la vie publique des peuples. J'y ai foi, ô Vierge immaculée : votre Conception sans tache, proclamée en notre temps, a été pour notre temps l'annonce du bonheur ;

1. Joan. xvi, 21. — 2. *Ibid.*

le soleil de justice qui est sorti de vous comme de vos œuvres, lèvera la malédiction qui pèse sur la terre et nous rendra la bénédiction ; il confondra la mort et nous donnera la vie véritable et durable. Ainsi soit-il.

---

## XXXVII

# HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE PAQUES.

(MDCCCLXXIV)

*Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea.*

En ce jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse.

(Ps. cxvii, 24.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Encore bien que l'Eglise, dans cette solennité pascalle, répète si souvent la parole que vous venez d'entendre, néanmoins nous éprouvons chaque année en ce jour deux sentiments opposés, un sentiment de peine et un sentiment de consolation. De nous voir entouré d'un grand nombre de fidèles qui ont satisfait au précepte de la communion annuelle, et qui célèbrent avec nous la Pâque de Notre-Seigneur selon toute l'étendue du mot, voilà le sujet de notre joie. De savoir que le plus grand nombre des hommes, je ne dis pas des femmes et des enfants, mais que le plus grand nombre des hommes va se tenir, cette fois encore, éloigné de la table eucharistique à laquelle le commandement formel du Seigneur les appelait, voilà le sujet de notre douleur. Je veux vous associer avec toute

la simplicité de l'effusion pastorale, à ces deux sentiments de notre âme, et je commencerai par vous dire le trop juste motif de notre tristesse.

II. Et d'abord, mes très chers Frères, il est plusieurs de nos fils, cela arrive chaque année, qui se sont refroidis et qui vont rompre de nouveau cette bienheureuse chaîne des habitudes chrétiennes qu'ils avaient renouée sous l'impulsion de la grâce : fidèles l'an passé, infidèles cette année au devoir pascal, malheureux de ne pas comprendre que la chaîne une fois brisée, il devient toujours grandement difficile d'en rejoindre les anneaux. Toute solution de continuité à cet égard est un malheur dont les suites sont incalculables. Quand on a omis une fois la communion pascale, ah ! qu'il est facile de l'omettre deux fois, de l'omettre longtemps peut-être, hélas ! de l'omettre toujours ! Mon Frère, mon Frère, il s'était opéré en vous un changement que je croyais durable ; vous aviez pris enfin une détermination que je croyais décisive ; vous étiez entré dans la carrière ; vous y couriez avec empressement, pourquoi vous arrêter ? Qu'est-il donc survenu qui vous empêche d'obéir à la vérité : *Currebatis bene ; quis vos impedit non obedire veritati* ?

Je le sais, il est des natures qui n'obéissent qu'à la peur. Si Dieu se contente d'agir comme un père avec ses fils ; s'il n'emploie que la voix douce et suave de la persuasion ; s'il ne fait appel qu'à l'obéissance et à la piété filiale, ces hommes restent sourds. Pour que leurs oreilles se rouvrent, il faut que Dieu intervienne en maître, il faut qu'il s'arme du fouet vengeur, il faut qu'il emploie la peur. Pour ces hommes, la crainte n'est pas seulement le commencement de la sagesse, elle en est aussi la

1. Galat. v, 7.

fin, et quand la crainte s'en va, la sagesse s'évanouit avec elle.

Mon Frère, il vous faut la peur pour vous conduire aux autels. Mais, dites-moi, est-ce que l'avenir est déjà si rassurant ? Est-ce que la sécurité telle quelle d'aujourd'hui vous garantit la moindre sécurité pour demain ? Est-ce que l'incendie, à demi éteint, ne peut pas se rallumer ? Est-ce que la terre, encore imbibée de sang, n'en sera pas rougie de nouveau ? Mon Frère, il vous faut la peur ; vous l'aurez : la peur reviendra. Mais que vous êtes ennemi de vous-même de provoquer ainsi, par votre coupable résistance aux moyens plus doux et plus délicats, de provoquer, dis-je, l'emploi des remèdes les plus violents : semblable à ces malades insensés que l'on veut guérir avec les sucs innocents des plantes, et qui, par leurs déplorables temporisations et leurs refus obstinés, en viennent à ne plus pouvoir être guéris qu'au moyen du fer et du feu !

Mon Frère, vous que la grâce quadragésimale, combinée avec les leçons si éloquentes des événements, n'a pas touché, n'a pas déterminé à remplir votre devoir, je le vois et la chose est claire. Si l'année s'écoule pour vous sans malheur, si tous les jours sont doux et paisibles, s'il ne survient ni calamité publique ni calamité domestique, si votre santé se soutient, si vous conservez tous ceux qui vous sont chers, la porte du festin eucharistique est fermée pour vous. Vous mettez le ciel en demeure de frapper quelqu'un de ses coups s'il veut être obéi. Dieu frappera-t-il ce coup ? je l'ignore. Mais quel dommage, ou plutôt quelle folie de forcer ainsi le Seigneur à éloigner les jours plus sereins que sa miséricorde se préparait à faire luire sur nos têtes ! Plusieurs donc vont interrompre, quelques-uns pour longtemps, pour toujours peut-être, l'accomplissement du précepte pascal, et j'en éprouve dans mon âme de pasteur une désolation profonde.

III. D'autres bien plus nombreux vont persévérer dans leur abstention invétérée. Hélas ! je le sais, impossible d'espérer jamais cette joie de voir tous nos frères, tous sans exception, marcher d'un pas unanime dans la voie du commandement divin. Il est des infortunés qui ont résolu de se perdre, qui font consister en cela leur gloire et leur indépendance, et qui, par conséquent, se perdront. Vouloir les sauver serait attenter à l'usage qu'ils ont juré de faire de leur liberté, ou plutôt au pacte irrévocable par lequel ils se sont démis de leur libre arbitre. Car, mes Frères, ce siècle libéral qui a prononcé la nullité civile des vœux perpétuels de religion, a vu naître les serments solidaires, les engagements éternels de l'impénitence. Que ces hommes se tiennent éloignés de la table sacrée, je n'en suis pas surpris.

Mais ce qui m'étonne, ce que je ne saurais expliquer, c'est que vous ne vous rendiez pas enfin à Dieu, vous, mon très cher et bien-aimé frère, qui venez assez souvent nous entendre, qui fréquentez avec quelque assiduité le saint lieu, qui honorez la religion ; vous qui avez l'âme honnête, le cœur bon, l'esprit cultivé, le sentiment délicat et noble ; vous qui pratiquez certaines vertus morales peut-être plus fidèlement que plusieurs de nous, qui du moins regrettez sincèrement les égarements de votre jeunesse, et qui désavouez dans votre raison et dans votre foi les faiblesses que vous n'avez pas encore surmontées ; vous qui avez sous les yeux ou dans votre souvenir les exemples les plus touchants et les plus intimes de piété et de vertu. Ah ! mon très cher Frère, c'est sur vous que je comptais, et c'est vous qui persistez à tromper mes espérances !

S'il eût fallu absolument désespérer de quelqu'un, peut-être aurais-je désespéré de cet homme, né de parents im-



pies, qui entendit des blasphèmes sur son berceau, ne connut le christianisme que par ce qu'en publiaient ses plus aveugles comme ses plus fougueux ennemis, et qui reçut de confiance l'irréligion, comme vous avez reçu la foi, par les leçons de ceux qui lui donnèrent le jour et qui l'élevèrent. Oui, j'aurais pu désespérer de cet homme grossier dans ses goûts et dans ses habitudes, qui vit sans foi et sans espérance, dont le premier regard tomba sur des infamies, qui fut vicieux par instinct et par imitation de tous ceux qui l'entourèrent depuis sa naissance, vicieux avant de savoir ce que c'était que le vice. Peut-être aurais-je désespéré de cet autre qui peut à peine dérober un moment à son petit travail sans priver sa pauvre famille, sans se priver lui-même du pain que réclame la nécessité de chaque jour : misérable qui ignore le matin s'il aura un gîte le soir, et qui, rejeté des riches avares et durs, semble encore, ce qui est bien plus dangereux pour sa foi, abandonné de la Providence ; qui s'éveille le cœur navré de tristesse et s'endort sous des haillons, trop accablé par le sentiment des misères de ce monde pour oser prétendre aux biens du ciel, et qui d'ailleurs rougirait de paraître dans le temple avec ces livrées hideuses de l'indigence que feraient ressortir trop péniblement pour lui l'aisance et même le luxe du reste de l'assemblée. Peut-être aurais-je désespéré encore de cette infortunée personne qui rencontra des dangers jusque dans les exemples, si ce n'est dans les conseils de sa mère, qui se vit, dès le commencement, environnée de mille séductions, de mille perfidies, et qui trouva dans son indigence un péril plus grand encore, et dont sait trop bien profiter un monde corrompu et corrupteur.

Oui, à l'approche du temps pascal, peut-être aurais-je désespéré de ces malheureux. Eh bien ! je dois le dire à votre

confusion, plusieurs pécheurs de ce caractère : *Publicani et meretrices*, vous ont devancé au tribunal de la réconciliation et vous précéderont dans le royaume de Dieu, si tant est qu'un acte de résipiscence finale vous permette de les suivre de loin.

Ah ! mon Frère, je vous cherchais au premier rang, et je ne vous aperçois pas même au dernier, vous l'enfant privilégié de la Providence, qui vous a multiplié ses dons, épargné ses rigueurs. A celui qui vous regarde vous semblez toujours toucher au terme ; et voilà que vous n'arrivez jamais. Vous êtes ici aujourd'hui, je vous en loue ; mais vous n'y faites point le dernier pas, le pas décisif qui vous reste à faire, et je m'en afflige. Ah ! mon Frère, qu'attendez-vous donc ? Ne voyez-vous pas que le temps marche, que la vie, ou plutôt que la mort s'avance, que les rides ont commencé de sillonner votre visage, que les cheveux deviennent rares sur votre front ? Dites-moi : est-ce Dieu, le Père de miséricorde, que vous redoutez ? ou bien, est-ce son ministre que vous craignez de ne pas trouver assez compatissant ?

Seigneur, mon Dieu, les moyens de guérir que vous avez mis entre nos mains sont pourtant si doux ! ayez confiance, pécheurs : notre sacerdoce aura la main légère pour l'opération et le pansement de la plaie. L'art humain a su créer en ces derniers temps des moyens d'assoupir la sensibilité physique pendant les heures les plus mauvaises, pour soustraire la victime à la souffrance. La charité sacerdotale, plus industrielle encore, trouvera dans les inventions de la miséricorde divine, des secrets inespérés pour calmer la douleur. Elle répandra sur les aveux même les plus pénibles et les plus redoutés le baume de la consolation. Ah ! disait Jésus à la Samaritaine : « Si vous saviez le don de Dieu, et quel est celui qui vous parle, vous lui demanderiez à boire, et il vous don-

« nerait de cette eau qui étanche la soif à jamais, et qui  
« rejaillit jusque dans la vie éternelle<sup>1</sup>. »

Combien je serais heureux, mes Frères, si ma parole en ce moment avait pu toucher, convaincre, entraîner un seul d'entre vous, un seul de ceux qui allaient avoir ce malheur, oui, ce grand malheur de s'engager encore dans l'avenir incertain d'une autre année sans accomplir le devoir nécessaire de la Pâque !

IV. Mais je m'aperçois que, pour courir dans le désert après les brebis égarées, j'ai trop longtemps peut-être oublié celles qui sont dans le bercail. Je viens à vous, mes Frères bien-aimés, à vous qui êtes notre joie et notre couronne. O bonne et heureuse nouvelle ! S'il se produit cette année quelques défections, il y aura eu aussi des retours. La parole évangélique n'a pas été infructueuse, la grâce d'en haut n'a pas été stérile pour tous. Ni dans cette église où le pain substantiel de la doctrine a été distribué par des lèvres connues et chéries d'avance, par une bouche dont les accents éveillaient dans plus d'un cœur des tressaillements qui faisaient écho à ceux du cœur paternel, du cœur maternel ; ni dans le reste de la cité et du diocèse, la table du festin eucharistique n'aura été dressée en vain. J'ai vu de mes yeux, au sein de nos populations rurales, les exercices de la mission se clore par une affluence de communiantes dont ces contrées n'avaient jamais donné le spectacle. Plus près de nous encore, jésais que quelques âmes d'élite, qui avaient été fortement ébranlées par ces grandes commotions des années précédentes, mais qui avaient craint, dans leur exquise délicatesse, de céder au sentiment passager de la peur plutôt qu'à l'autorité des convictions, ont, cette année, dans le calme de leur esprit et la plénitude de leur

1. Joan. iv, 10, 14.

volonté réfléchie, embrassé la sainte loi du Seigneur tout entière et sans restriction. Que d'actions de grâces j'en ai déjà rendues au Seigneur !

O vous tous donc, mes très chers Frères, vous tous qui avez fait la Pâque avec une vraie piété de cœur et une grande pureté de conscience, goûtez votre bonheur, et recevez nos félicitations affectueuses. Mais cette grâce doit porter ses fruits : écoutez donc les exhortations de votre évêque et de votre père.

Ah ! je vous en conjure, soyez fidèles au Dieu d'amour qui vous a visités ; demeurez en lui et qu'il demeure en vous. Gardez-vous soigneusement du péché. Soyez chastes dans vos pensées, dans vos discours, dans vos lectures, dans vos parures, dans le choix de vos divertissements, dans toute votre conduite. La pureté, la réserve, la pudeur, c'est la loi première, c'est la première condition du christianisme, qui est une religion céleste : *Quæ desursum est sapientia, primum quidem pudica est*. Soyez pacifiques, ennemis de toute contestation, pleins de modestie et d'humilité ; soyez traitables, faciles à persuader : c'est le caractère des enfants de Dieu : *Deinde pacifica, modesta, suadibilis*. Soyez doux au prochain, surtout à ce prochain qui vit plus près de vous et qui vous est plus intimement uni par les liens de la nature ; soyez miséricordieux envers les pauvres pour mériter vous-mêmes miséricorde ; aimez à vous adonner aux bonnes œuvres : *Plena misericordia et fructibus bonis*. Ne jugez point vos frères et ne vous laissez aller ni à l'émulation de la jalousie, ni aux déguisements de la feinte : *Non judicans, sine simulatione*. Soyez sympathiques à tout ce qui est bon et à tous ceux qui opèrent le bien : *Bonis consentiens*<sup>1</sup> ; ne commettez pas la faute d'être indifférents

1. Jac. III, 17.

aux causes sacrées de la religion et de la patrie, et à ceux qui soutiennent ces causes au prix de leur repos, de leur liberté, de leur vie. Du reste, soyez patients dans les épreuves temporaires d'ici-bas. Rien n'arrive que ce qui est permis ou voulu de Dieu, et Dieu ordonne tous les événements en vue de ses élus : *Omnia propter electos*. Il est engagé par de solennelles promesses envers son Eglise : il ne l'abandonnera point. Si le salut se fait si longtemps attendre, c'est à cause de notre impénitence. Que les esprits comme les cœurs reviennent à Dieu, et Dieu reviendra sans délai à nous.

Enfin, mes très chers Frères, ne vous découragez pas de vos fautes, et ne vous enfoncez pas plus avant dans le péché par l'effet de ce découragement : *Scribo vobis ut non peccetis, sed si peccaveritis, advocatum habemus apud Patrem* <sup>1</sup>. Espérez en Dieu, et lui-même opérera en vous le bien : *Spera in eo et ipse faciet* <sup>2</sup>. Espérez enfin en la Mère de Dieu, en celle qui nous était donnée pour mère, il y a deux jours, sur le Calvaire. Qui que vous soyez, ne prenez pas des airs d'indifférence et de froideur envers votre mère du ciel non plus qu'envers celle d'ici-bas ; montrez-vous véritablement ses fils : *Accepit eam in sua*. C'est, pour notre persévérance, une ressource incomparable.

Que le divin ressuscité vous comble, mes très chers Frères, de ses bénédictions les plus abondantes, vous et vos familles ; qu'il verse et qu'il multiplie ses dons dans vos âmes ressuscitées et renouvelées ; qu'il adoucisse pour vous les amertumes du siècle présent, et vous rende tous dignes de ressusciter avec lui pour la gloire et le bonheur éternel ! Ainsi soit-il.

---

1. Joan. II, 1. — 2. Ps. xxvi, 5.

## XXXVIII

### ALLOCUTION

POUR LA RÉUNION DES CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
PRONONCÉE AU GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS.

(XIX JUILLET MDCCCLXXIV.)

*Spectaculum facti sumus mundo, et angelis  
et hominibus.*

Nous sommes donnés en spectacle au monde,  
aux anges et aux hommes.

(I. Corinth., iv, 9.)

---

Dans une autre assemblée analogue à celle-ci, Messieurs, nous avons médité ensemble, il m'en souvient, sur les enseignements de Notre-Seigneur que l'Eglise rappelle dans l'évangile de cette solennité. Arrêtons-nous quelques instants aujourd'hui aux paroles que le grand apôtre adressait aux Corinthiens : ce n'est pas sans dessein et sans à-propos qu'elles sont alléguées par l'apôtre dont nous faisons tout à l'heure la lecture.

Saint Paul établit le contraste entre les vrais chrétiens et les chrétiens du siècle, entre les fidèles disciples des apôtres et les maîtres nouveaux qui avaient surgi dans l'Eglise de Corinthe.

Frères, leur dit-il, nous sommes placés comme sur un théâtre où nous sommes donnés en spectacle au monde ; et ce monde qui nous regarde, ce sont les anges et les

hommes, tant les bons que les mauvais. Or la scène ne laisse pas d'offrir à ces spectateurs d'assez grandes diversités. « Nous, nous sommes des insensés, à cause de Jésus-Christ ; mais vous, vous êtes des prudents en Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Qu'est-ce à dire ? Les premiers, marchant dans les voies de la croix, qui est une folie et une sottise pour les gentils, un scandale pour les civilisés, subissaient l'impopularité attachée à la personne et à la doctrine du maître : *Nos stulti propter Christum*. Les autres, sans vouloir quitter le christianisme, s'étaient fait un christianisme plus acceptable et plus accepté du monde : l'Apôtre les nomme les habiles, les prudents, les avisés en Jésus-Christ : *Vos autem prudentes in Christo*. « Il en résulte, » poursuit-il, que nous sommes faibles et vous forts, que « vous êtes honorés et nous méprisés » : *Nos infirmi, vos autem fortes ; vos nobiles, nos autem ignobiles* <sup>2</sup>.

Les concessions faites à l'esprit du monde conciliaient aux uns une faveur réelle, de la puissance, du crédit, de la vogue. Des avantages humains de plus d'une sorte naissaient de là pour eux. L'Apôtre, qui ne veut pas les leur reprocher, constate seulement que lui et les siens en sont privés. « Jusqu'à cette heure, dit-il, nous endurons la faim et la soif, la nudité, les coups, et nous « n'avons point de position stable » : *Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus* <sup>3</sup>. Les privations, les soufflets, les bannissements, voilà notre lot. Et c'est beaucoup qu'on nous laisse vivre à la sueur de notre front : *Et laboramus operantes manibus nostris*. « On nous maudit et nous bénissons » : *Maledicimur et benedicimus*. « On nous persécute et nous l'endurons » : *Persecutionem patimur et sustinemus*. « On nous blasphème, et nous « prions » : *Blasphemamur et obsecramus*. « Nous sommes

1. I. Cor. IV, 10. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* 11.

« devenus comme les balayures de ce monde, le rebut de  
« tous jusqu'à ce moment » : *Tanquam purgamenta hujus  
mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc* <sup>1</sup>.

Tout ceci veut dire, Messieurs et très chers Frères,  
qu'aux premiers jours du christianisme déjà, il en coûtait  
à ceux qui entendaient demeurer dans la pure vérité et  
dans la véritable pureté de la doctrine chrétienne, et que  
pour rester pleinement fidèle à l'esprit de Jésus-Christ, il  
fallait se résigner aux rigueurs de l'opinion et à l'accepta-  
tion de toutes sortes de sacrifices.

L'Apôtre continue : « Je n'écris point ceci pour vous  
« confondre, mais je vous avertis comme des fils très  
« chers que j'ai engendrés en Jésus-Christ par l'Evangile.  
« Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ.  
« C'est à cette fin que je vous ai envoyé Timothée, qui  
« est mon fils très cher et fidèle dans le Seigneur, le  
« chargeant de vous rappeler mes voies, qui ne sont pas  
« autres que les voies de Jésus-Christ, comme je les en-  
« seigne dans toute l'Eglise » : *Qui vos commonefaciet vias  
meas quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni Ecclesia  
doceo* <sup>2</sup>.

Mettons votre grand patron à la place de l'Apôtre, Mes-  
sieurs et très chers Frères : c'est ce que fait l'Eglise en  
introduisant cette page de ses épîtres dans l'office de ce  
jour ; et voyez quels utiles enseignements vous avez à  
recueillir.

Après dix-huit siècles écoulés de l'ère chrétienne, le  
sort des vrais disciples de Jésus-Christ a-t-il beaucoup  
changé ? Notre état social offre-t-il aux regards des anges  
et des hommes un spectacle très différent de celui des  
premiers jours, où le paganisme était encore florissant ?  
Saint Paul semblait dire que l'ostracisme ne devait pas

1. I. Cor. iv, 12-13. — 2. *Ibid.* 14-17.



durer toujours : *Usque in hanc horam... omnium peripsema usque adhuc* <sup>1</sup>. Les institutions publiques devenant chrétiennes elles-mêmes, le jour devait venir, si tardif qu'il fût, où les chrétiens trouveraient grâce en justice, et ne demeureraient pas sous le coup des anathèmes et des proscriptions.

Hélas ! Messieurs, le monde est toujours le monde ; et ce monde, toujours ennemi de Jésus-Christ, ne change guère de sentiments ni de procédés envers les disciples de Jésus-Christ. La sagesse chrétienne est toujours une folie aux yeux du siècle. La considération, la puissance, l'avancement, la richesse vont de préférence à ce qui dévie de la ligne droite du christianisme. Jusqu'à cette heure : *Usque in hanc horam*, la détresse sous toutes ses formes, ou du moins la détresse relative, est trop souvent le partage de ceux qui suivent Jésus. Que faire donc ? Entendez l'apôtre saint Paul, entendez votre apôtre saint Vincent de Paul : *Imitatores mei estote sicut et ego Christi* <sup>2</sup>.

Nous sommes maudits, et nous bénissons, *maledicimur et benedicimus*. Maudits : oui, il y a tout un public, toute une presse, toute une littérature pour lesquels être un Vincent de Paul, c'est être un objet de dédain, de railleries, de mépris : *Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc*. A ces malédictions vous ne répondez que par des bienfaits : *Maledicimur et benedicimus*. Vous ne rendez que de bonnes paroles à ceux qui vous en prodiguent tant de mauvaises ; vous répondez par la patience et le support à toutes les poursuites du mépris et de la haine : *Persecutionem patimur et sustinemus* ; et tandis que vos oreilles retentissent des blasphèmes dans lesquels votre nom sera mêlé au nom de celui

1. I. Cor. iv, 13. — 2. *Ibid.* 16.

que vous servez, au nom adorable de Jésus, il ne sortira de vos lèvres que des prières et des pardons pour les blasphémateurs : *Blasphemamur et obsecramus*.

Ce n'est point pour votre confusion, mais bien plutôt pour votre gloire, mes très chers Frères, que nous constatons ainsi les outrages dont vous êtes l'objet. Mais c'est pour en prendre lieu de vous avertir, comme les fils très chers d'un saint qui en a enduré plus que personne, d'un saint qui est votre père, votre modèle, et qui vous a enfantés en Jésus-Christ. C'est en son nom que nous vous rappelons aujourd'hui ses voies qui sont les voies de Jésus-Christ, ses enseignements qui sont ceux de toute l'Eglise.

Mais, Messieurs, n'enviez pas le monde ni les choses qui sont dans le monde. Si vous plaisiez au monde, vous ne seriez pas les disciples de Jésus-Christ. Acceptez d'être aux yeux du monde des insensés, acceptez d'être les victimes du monde, plutôt que d'acheter sa faveur au prix de la désertion d'une seule des vérités de votre symbole, d'un seul des enseignements de Notre-Seigneur et de son Eglise.

Je vous le disais il y a dix-huit ans. « Nous ne pouvons rien sans la grâce ; or la grâce a fait une alliance indissoluble avec la doctrine. Il faut donc se tenir en garde contre les entraînements de son siècle. Quand l'idée chrétienne fléchit, quand elle gauchit, bientôt la conduite elle-même n'est plus si ferme ni si droite. Voilà pourquoi, si le sens chrétien était atténué en vous, votre apostolat en serait irrémédiablement atteint, et vos frères plus jeunes échapperaient à la salutaire autorité de votre influence et de vos exemples, dans la proportion où vous disputeriez vous-même votre intelligence à la direction doctrinale de l'Eglise. »

---

## XXXIX

### ALLOCUTION

ADRESSÉE DANS L'ÉGLISE DE-SAINTE-RADÉGONDE  
AUX PÈLERINS DES DIOCÈSES DE CAMBRAI ET D'ARRAS <sup>1</sup>.

(MDCCCLXXIV.)

*Et erit in novissimis diebus : effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiae vestrae, et juvenes vestri visiones videbunt.*

Et il arrivera que dans les derniers jours, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens auront des visions.

(Act. II, 17.)

---

1. C'était une prophétie de Joël que le prince des apôtres alléguait ainsi au lendemain de la Pentecôte, expliquant par là les merveilles dont la Judée était témoin à cette heure même, et dont le renouvellement devait se produire dans les derniers jours. Les signes miraculeux, nécessaires pour l'établissement de la foi, ne devaient pas

1. Thème repris pour le discours de Lourdes en 1876. (Note de Mgr Pie.)

Nous reproduisons quand même cette allocution. Il ne sera pas sans intérêt de la comparer avec l'Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame de Lourdes.

se perpétuer aussi nombreux, aussi quotidiens, après que l'Eglise aurait été assez affermie et assez étendue pour n'avoir plus le même besoin de ces secours. Toutefois, le Seigneur gardait toute sa puissance ; chaque siècle devait avoir ses prodiges ; et les siècles plus rapprochés de la fin des choses, précisément parce que l'empire du mal devait y prévaloir davantage, verraient naître et se multiplier les phénomènes de l'Eglise naissante. Joël considérait au premier plan les temps qui suivraient la captivité : *Et erit post hæc* <sup>1</sup>. Pierre parle d'abord de son propre temps qui, pour la Synagogue, est celui des derniers jours : *Eterit in novissimis diebus*. Mais la vue prophétique de l'un et de l'autre se porte plus loin, elle vise des jours qui compteront parmi les derniers pour le nouveau comme pour l'ancien Israël : *Et erit in novissimis diebus*. C'est ainsi que la tradition et les règles établies par l'école nous permettent de le comprendre.

« Donc en ces derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon esprit sur toute chair : » *Et erit in novissimis diebus dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem*. Encore que cette effusion générale de l'Esprit divin se puisse et se doive entendre de la justification et de l'adoption de toute créature baptisée, de toute chair touchée par l'onde régénératrice, la suite nous montre qu'il ne s'agit pas seulement des grâces se rapportant au salut personnel de ceux qui les reçoivent, mais plus spécialement des dons gratuits, c'est-à-dire des visions, des révélations, des guérisons, de la prophétie et du miracle : *Et prophetabunt filii vestri et filix vestræ, et juvenes vestri visiones videbunt*. A cet effet, Dieu se servira de préférence des enfants, des jeunes gens, des jeunes filles : *Filii vestri et filix vestræ et juvenes vestri* ; il ira les

1. Joël, II, 28.

prendre dans les conditions modestes et obscures : les pâtres du désert, ou de la montagne, l'humble bergère de la vallée, de petits serviteurs et d'humbles servantes. C'est sur eux qu'en ces jours je répandrai de mon esprit et ils prophétiseront : *Et qui dem super servos meos et super ancillas meas in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt* <sup>1</sup>.

Le fruit, le résultat de ces manifestations surnaturelles, le prophète l'avait exprimé dans le verset précédent : « Et vous saurez par là que je suis toujours, moi, au milieu d'Israël » : *Et scietis quia in medio Israel ego sum* ; « moi, le Seigneur votre Dieu, et il n'y en a point d'autre » : *Ego Dominus Deus vester, et non est amplius* ; « et mon peuple ne sera pas indéfiniment dans la confusion » : *Et non confundetur populus meus in æternum* <sup>2</sup>.

II. Pèlerins de Notre-Dame de Lourdes, ne trouvez-vous pas ici l'interprétation de ce que vous venez de voir, d'entendre et de sentir ? Comment expliquer autrement le voyage que vous avez entrepris, sous la conduite de ce vénérable prélat, vous les habitants du nord de la France, ce voyage devenu familier aux habitants de toutes les parties du monde ? En même temps que vous, mille Belges vos voisins, et cinq mille Rouerguais, conduits par leur évêque, se pressaient autour de la sainte grotte et de la fontaine merveilleuse. Chaque jour renouvelle ce spectacle : hier le nord et le midi, demain l'ouest et le levant ; c'est l'Amérique, c'est la Hollande, c'est l'Angleterre, que sais-je ? *ex omni tribu et lingua et populo et natione* ; « ils viennent de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation ». Et sur l'autorité de qui viennent-ils ainsi ? Et que viennent-ils demander ? Et que trouvent-ils ? Et que rempor-

1. Act. II, 18 ; Joël, II, 29. — 2. Joël, II, 27. — 3. Apoc. V, 10.

tent-ils de cette pérégrination si longue et si fatigante ?

Ah ! génération incrédule, tu ne veux croire qu'à la raison et qu'à la nature : pour toi, as-tu dit, l'ordre de la foi et de la révélation est non venu. A ton sens, l'Evangile n'est pas assez certifié, le ministère ordinaire de l'Eglise n'est pas assez suffisamment autorisé. Est-ce que le Dieu tout-puissant, auquel il a plu de se communiquer surnaturellement à sa créature, va reculer devant tes négations ou tes dédain ? Ou bien, plutôt, à tes défis ne va-t-il pas répondre par d'autres défis ? C'en est fait du surnaturel, ont dit les hommes du dix-neuvième siècle. Eh bien ! voici que le surnaturel abonde, voici qu'il déborde, voici qu'il suinte du rocher, qu'il jaillit de la source ; voici qu'il s'abat, qu'il se précipite sur des multitudes que personne ne peut dénombrer, et qui sont emportées par la force supérieure d'un courant auquel rien ne résiste.

O hommes de la libre-pensée, vous n'avez voulu en croire ni Moïse, ni les prophètes, ni le Christ et ses apôtres, ni l'Eglise et ses décisions. Eh bien ! voici que dans la gorge reculée de la montagne, dans une contrée longtemps inaccessible, Marie, la Mère de Dieu, apparaîtra et parlera à une humble bergère ; la bergère racontera ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu. Ailleurs, ils étaient deux. Elle sera seule et sans témoins ; ni Moïse et les prophètes, ni le Christ et ses apôtres ne seront ses garants. L'Eglise même, par l'organe du pasteur ordinaire, après un examen approfondi, se contentera de délivrer un certificat de crédibilité, sans imposer à personne une obligation doctrinale ou pratique ; pourvu qu'on demeure dans les limites du respect, l'abstention est permise. Et dans ces conditions, la croyance s'impose d'elle-même avec tant d'autorité et d'efficacité que le monde entier s'en émeut ; l'ébranlement devient tel que l'administration des

voies ferrées a peine à y suffire, et qu'elle y trouvé un accroissement de ses richesses en un temps où la langueur des affaires l'aurait réduite à l'appauvrissement. Si le doigt de Dieu n'est pas là, dites-moi où il est !

III. Oui, « c'est bien ainsi que le céleste médecin oppose à tous les vices les médicaments qui leur sont contraires » : *Cælestis medicus singulis quibusque vitiis obviantia adhibet medicamenta*. C'est là cette toute-puissante médecine qui guérit la froideur incroyante du naturalisme par l'application de l'appareil surnaturel à son plus haut degré de chaleur, à sa plus forte dose. *Sicut arte medicina calida frigidis, ita Dominus noster contrarium opposuit medicamentum peccatis*<sup>1</sup>. Celui qui tient en ses mains les sources de la grâce, et auquel obéissent les lois de la nature, Dieu fait si bien que vous croirez à Bernadette, sous peine de ne pas croire à lui-même.

Dieu, en effet, s'est réservé en propre des moyens d'action et de persuasion dont il ne s'est pas dessaisi, même en faveur du ministère ordinaire de l'Eglise. « Il a une façon à lui de donner à sa voix l'accent qui révèle sa vertu » : *Dabit voci suæ vocem virtutis* ; nul alors ne peut le méconnaître, « à moins qu'il ne soit de la famille de cet aspic sourd et qui se bouche encore les oreilles pour ne pas entendre » : *Sicut aspidis surdi et obturantis aures suas*. Disons-le, quand le miracle se produit dans de pareilles proportions, quand il s'opère instantanément, quand il se renouvelle quotidiennement, quand il déconcerte toutes les prévisions de l'art, quand il met en défaut toutes les lois accoutumées, il n'y a qu'à s'incliner et à croire. Excepté pour celui qui nie le surnaturel *à priori*, manifestement il est là. « Ce n'est pas miraculeux, disait

<sup>1</sup> St. Greg. homél. xxxii in Evang.

un de ces hommes à parti pris, mais c'est renversant » : comme si ce qui renverse l'esprit humain, placé en face du renversement de la nature, n'était pas précisément le miracle !

Pour vous, pieux pèlerins, rentrez sans appréhension dans vos foyers, prêts à répondre à ceux qui vous interrogent : *Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt* <sup>1</sup> : Les aveugles voient, les boiteux marchent, les malades couverts d'ulcères sont guéris, les sourds entendent, les paralytiques à demi-morts se relèvent ; à cette vue, beaucoup de morts spirituels ressuscitent, beaucoup d'ignorants et d'indifférents se font évangéliser pour sortir de leur détresse morale : *Mortui resurgunt, pauperes evangelizantur* ; et tant pis pour ceux qui prendront scandale de nous et de notre très raisonnable et très glorieux pèlerinage : tant mieux, au contraire, pour ceux qui nous imiteront et prendront exemple de nous : *Et beatus qui non fuerit scandalisatus in me* <sup>2</sup>.

IV. Et si, n'ayant porté à Lourdes aucune infirmité corporelle à guérir, on vous demande quel profit vous en rapportez ; sans parler des grâces intérieures dont vous n'avez à rendre compte à personne, vous répondrez que votre voyage vous a appris ce que vous avez le plus d'intérêt à savoir : je veux dire ce que le prophète avait annoncé comme fruit des révélations et de ces visions dont le Seigneur se réservait de favoriser ses serviteurs et ses servantes dans les derniers jours : *Et scietis quia in medio Israel ego sum* <sup>3</sup>. Oui, dans des jours pleins de trouble et d'appréhension, quand, à regarder l'imbécillité humaine, on pourrait croire que tout est perdu et que Dieu, qui a renversé l'esprit des prétendus sages, anni-

1. Matth. xi, 4, 5. — 2. *Ibid.* 6. — 3. Joel ii, 27.



hilé l'action des prétendus forts ou des prétendus habiles, s'est décidément retiré de nous, le pèlerinage de Lourdes, le voyage de Lourdes, le pèlerinage à la sainte grotte et à la sainte fontaine nous ont appris que Dieu, « Dieu en per-  
« sonne, est au milieu d'Israël » : *Et scietis quia in medio Israel ego sum* ; « lui, le Seigneur notre Dieu, en dehors  
« duquel il n'y a plus rien » : *Ego Dominus Deus vester et non est amplius*<sup>1</sup>. Et par là il nous a donné la confiance que son peuple n'était pas livré pour toujours à la confusion dont il est couvert aujourd'hui : *Et non confundetur populus meus in æternum*<sup>2</sup> ; qu'il y aura pour la France un jour de guérison, de redressement, de résurrection.

Car enfin, si chaque jour des infirmités particulières sont miraculeusement guéries, est-il donc plus difficile à Dieu d'opérer et à la Mère de Dieu d'obtenir la guérison de la société chrétienne, cette fille d'Abraham, et de la France, cette fille de Juda, qui ne peuvent rester dans les liens dont elles sont actuellement garrottées, sans que la cause même de Dieu soit profondément atteinte ici-bas ? *Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit Satanas non oportuit solvi a vinculo isto*<sup>3</sup>.

C'est cette espérance, cette attente ferme et certaine de la délivrance, que vous remporterez chez vous. Malgré leurs vains efforts pour se grandir et se hausser, les hommes continuent à descendre, ils s'abaissent à vue d'œil ; chacun des sauveurs qui apparaît à l'horizon ne tarde pas à tomber au-dessous de ceux qui l'ont précédé ; celui à la face duquel on jetait autrefois l'abaissement continu a pu quitter la terre en se croyant un grand homme. « Depuis que le Seigneur a vainement regardé  
« d'en haut sur les enfants des hommes pour voir s'il en  
« est un qui soit intelligent et qui cherche Dieu » : *Domi-*

1. Joel II, 27. — 2. *Ibid.* — 3. Luc. XIII, 16.

*nus de cælo prosperit super filios hominum ut videret si est intelligens aut requirens Deum : « tous ils ont décliné et « sont devenus également bons à rien » : Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt ; et placés en face d'une mission désormais au-dessus de leurs forces, « on n'en a pas « trouvé un, pas un seul, qui pût sérieusement faire le « bien » : Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum <sup>1</sup>. Mais si lamentable que soit la décadence et la nullité des hommes, rien n'est perdu et notre confusion ne sera pas éternelle, puisque Dieu daigne se montrer présent au milieu de son peuple. Avoir Dieu avec soi et pour soi, c'est avoir tout, même quand il ne reste plus rien : Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus vester, et non est amplius, et non confundetur populus meus in æternum.*

V. Vous vous étiez dirigés vers Lourdes sur la parole d'une bergère encore aujourd'hui vivante. Vous n'avez pas voulu regagner vos maisons sans payer tribut à une reine des temps anciens. Radegonde, couchée ici dans le sépulcre mérovingien où l'a déposée saint Grégoire de Tours, n'a jamais cessé, depuis treize siècles, de faire sentir la puissance de son bras et l'amour dont son cœur est encore rempli pour la nation française. Notre cité partage son culte et sa confiance entre elle et le saint évêque Hilaire ; longtemps on se rendra avec le même empressement au tombeau du grand docteur et à celui de la sainte reine. *Ut sicut æqualis gratiæ erant, ita æqualis et virtus ostenderetur* <sup>2</sup> : « afin que , leur grâce étant égale, on en vit rayonner des effets semblables », il a plu à Dieu, en laissant au glorieux pontife la palme de la

1. Ps. xiii, 2. 3.

2. *Vita S. Radegund.*, auctore Baudonivia, c. v, n. 41, apud Bolland. t. iii aug., Edit. Palmé, p. 83.

doctrine, de glorifier davantage sa servante par le don des miracles.

Vous ne vous serez point approchés en vain de ce sépulcre ; vous n'aurez pas foulé sans profit cette terre sacrée qu'ont foulée avant vous les plus grands personnages de notre histoire ; vous n'aurez pas invoqué sans fruit celle qui, de son vivant, « fut toujours pleine de sollicitude pour la paix et le salut de la patrie » : *Semper de pace sollicita, de salute patriæ curiosa*, « et qui a voulu que ses filles priassent sans interruption pour la stabilité de la France et de ceux à qui il appartient de la gouverner » : *Et nos sine intermissione pro eorum stabilitate orare docebat*.

« Grâce à son intercession, nous obtiendrons désormais la paix entre les nations, la mitigation du sort douloureux que nous a fait la guerre, le salut et le relèvement de notre pays » : *Ea intercedente, pax regum, mitigatio belli, salus patriæ aderunt*. Et les peuples, comprenant encore à qui ils sont redevables de ces biens, loueront le nom béni du Seigneur devant les autels de notre puissante reine. Ainsi soit-il.

---

## XL

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE NOËL.

(MDCCCLXXIV.)

*Hæccine reddis Domino, popule  
stulle et insipiens?*

Est-ce donc là ce que tu rends au  
Seigneur, peuple fou et insensé ?

(Deut. xxxii, 6.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. C'est une loi de l'ordre moral que le devoir de la reconnaissance est proportionné à l'importance des bienfaits reçus, et que, conséquemment, le crime de l'ingratitude se mesure sur l'étendue des largesses du bienfaiteur. Cela est vrai pour les individus, cela est vrai pour les peuples. Et de même que chaque Israélite en particulier put faire son profit des grandes paroles que nous allons reproduire, chacun de nous également, mes bien-aimés auditeurs, pourra se les approprier avec fruit. Toutefois, le discours de Moïse visait directement la nation d'Israël, et je confesse sans difficulté que l'enseignement qui va s'en déduire pour nous est, avant tout, un enseignement public et national. De là cet exorde si solennel : « Cieux, écoutez ce que je vais dire : que la terre entende les paroles

« de ma bouche » : *Audite, cœli, quæ loquor, audiat terra verba oris mei.* « Puisse ma doctrine tomber comme une pluie salubre, et s'insinuer dans les esprits comme une rosée bienfaisante »<sup>1</sup> !

Ce cantique célèbre, qui fut comme le chant du cygne et le testament du législateur des Hébreux, n'était pas seulement l'histoire du passé ; c'était l'histoire anticipée et prophétique de l'avenir. Moïse avait été témoin des miracles opérés par le Seigneur en faveur de son peuple, et il avait vu de ses yeux les ingrattitudes et les rébellions de ce même peuple, et il avait assisté aux châtimens terribles que ses fautes lui avaient attirés, ce qui n'empêchait pas que finalement il allait entrer dans la terre promise.

En cela, le cantique de Moïse était de l'histoire ; mais ce grand homme, avant de mourir, éclairé d'une lumière divine, avait vu se dérouler devant lui le tableau complet des vicissitudes futures de la nation sainte : les interventions miséricordieuses et manifestement miséricordieuses d'en haut, les infidélités et les crimes d'en bas, les abaissements et les défaites qui ne manqueraient jamais de suivre, puis les relèvements et les délivrances qui succéderaient. Et comme tout ce qui avait trait au premier Israël se rapportait à celui que saint Paul appelle l'autre « Israël de Dieu » ; « comme rien n'arrivait aux Hébreux qu'en figures » : *Omnia in figuris contingebant illis*<sup>2</sup>, il se trouve que le cantique final de Moïse est la prophétie explicite des destinées du nouveau Testament comme de l'ancien. Et parce que la venue de Dieu sur la terre, en la personne de son Fils Jésus, a été signalée par des prodiges d'amour infiniment supérieurs à ceux dont son serviteur Moïse avait été l'instrument et le ministre ; parce que la consti-

<sup>1</sup> Deut. xxxii, 1, 2. — 2. I Cor. x, 11.

tution de la grande société chrétienne a été le suprême chef-d'œuvre de la providence et de la bonté divine ; le langage que nous allons entendre et que nous allons méditer aura pour nous plus de signification encore que quand il fut proféré au pied des montagnes d'Abarim et de Nébo <sup>1</sup>.

II. Par le fait, c'est aux fils de la nouvelle alliance qu'il appartient de chanter : Rendez gloire à notre Dieu ; « les œuvres de Dieu sont parfaites » : *Dei perfecta sunt opera* <sup>2</sup>. Jusqu'au jour où le Fils de Dieu est descendu parmi nous, jusqu'à celui où, ayant envoyé son Esprit sur la terre, il en a renouvelé la face, l'œuvre divine n'était qu'à l'état d'ébauche et de préparatif. C'est l'incarnation qui a donné à tout l'ordre créé sa perfection suprême ; c'est la loi évangélique qui a empreint à tous les degrés, sur toutes les parties de l'ordre social, un cachet de justice jusque-là inconnu des nations : *Dei perfecta sunt opera, et omnes viæ ejus judicia* <sup>3</sup>. Dieu avait promis le règne de la justice : il a été fidèle à sa promesse ; l'iniquité, qui faisait le fond du régime païen, a cédé la place à ce qui est juste et droit : *Deus fidelis, et absque ulla iniquitate, justus et rectus* <sup>4</sup>.

Voilà bien, en réalité, ce que la doctrine et la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce que sa religion et son Esprit ont apporté à la race humaine. Et comment l'humanité, si salutairement affranchie par l'Evangile, comment les plus privilégiées des nations ont-elles répondu à ces bienfaits ? « Ah ! ceux que Dieu avait adoptés pour « ses fils ont cessé de l'être par leurs désordres et leurs « souillures : génération dépravée et pervertie » : *Peccaverunt et, et non filii ejus in sordibus : generatio prava atque*

1. Dent. xxxii, 49. — 2. *Ibid.* 4. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

*perversa*<sup>1</sup>. Etici éclate l'énergique interpellation de l'homme de Dieu : *Hæccine reddis Domino, popule stulte et insipientis* : « Est-ce donc là ce que tu rends au Seigneur, peuple « fou et insensé ? »

N'accusez pas mon patriotisme, mes Frères, s'il n'a pas souci de se montrer plus délicat que celui de Moïse envers la nation dont il était l'instituteur et le chef. D'après les témoignages les plus autorisés, la France, sous la loi nouvelle, a été l'héritière spéciale des prérogatives de la nation sainte. Entre toutes les autres nations chrétiennes, elle se glorifie du droit d'aïnesse et se qualifie d'un superlatif que l'histoire ne lui dispute pas. Or, les bénéfices entraînent les charges, et, à ce titre, les fautes de la France auront toujours un caractère particulier de gravité. J'entrerai donc sans détour en jugement avec elle : c'est pourquoï je reprends mon texte et je poursuis.

III. *Hæccine reddis Domino, popule stulte et insipientis* : « Est-ce donc là ce que tu rends à Dieu, peuple fou et insensé ? N'est-ce pas lui qui est ton père et qui, t'ayant « fait et t'ayant créé, a entendu que tu lui appartenasses » : *Numquid non ipse est pater tuus, qui possedit te, et fecit et creavit te* ? Remonte le cours des siècles et des générations ; interroge les origines et les traditions de ton histoire, et tu reconnaîtras ceci : c'est qu'à l'heure où le Très-Haut préparait la grande société européenne, faisait la division des peuples, assignait à chaque nation sa frontière, il a posé le cordeau et jeté son dévolu sur le pays de France qu'il prenait pour son partage, et il a voulu que ce peuple fût son peuple.

Il l'a trouvé sur une terre déserte et longtemps ravagée, au milieu des forêts et des solitudes ; il s'est fait son guide,

1. Deut. xxxii, 5.

son précepteur et son gardien, il l'a soigné comme la prune de son œil. Semblable à l'aigle qui, provoquant ses petits à voler, voltige légèrement sur eux, il a étendu ses ailes sur son peuple, et il l'a pris et porté sur ses épaules, comme l'aigle se charge de ses aiglons. Aucune autre influence que l'influence chrétienne n'a présidé à l'éducation et au développement de cette nation. L'hérésie, qui souilla le berceau de plusieurs peuples voisins, n'infesta point les origines de la France. « Jésus-Christ seul fut son « initiateur, et il n'y avait point avec lui de Dieu étranger » : *Dominus solus dux ejus fuit, et non erat cum eo Deus alienus*<sup>1</sup>.

A cette école de la pure vérité chrétienne, et sous le souffle de ces tenants illustres de l'orthodoxie qui s'appelèrent Irénée, Hilaire, Martin, Remy, et combien d'autres, on vit éclore et se développer les institutions, les lois, les libertés, les mœurs, les vertus, les gloires qui assurèrent au peuple franc la suprématie sur tous les peuples. D'autant qu'aux avantages de l'ordre religieux et intellectuel, le Seigneur ajouta, par surcroît, un sol riche et fertile, les fruits les plus succulents, une industrie qui sut tirer le miel de la pierre et l'huile du rocher, des pâturages qui donnèrent le beurre des troupeaux et le lait des brebis, et, avec la chair grasse des bestiaux, la fleur du froment et la plus exquise liqueur de la vigne : *Et hircos cum medulla tritici et sanguinem uvæ meracissimum*<sup>2</sup>.

Voilà le résumé rapide, le dénombrement incomplet des bienfaits spirituels et temporels du Seigneur envers ce peuple. Et maintenant, qu'allons-nous entendre ? Mes Frères, je n'aurai presque pas de commentaire à ajouter au texte sacré. Ecoutez l'histoire de nos fautes et celle de nos châtements.

1. Deut. xxxii, 12. — 2. Ibid. 14.



IV. « Ce peuple, si particulièrement aimé de Dieu, s'étant  
« engraisé de ses dons, est devenu récalcitrant contre  
« son bienfaiteur » : *Incrassatus est dilectus, et recalcitravit.*  
« Ecrasé sous le poids de la graisse et de l'embonpoint,  
« il a, dans son abondance, délaissé Dieu son auteur, et il  
« s'est retiré de celui en qui était le principe même de sa  
« prospérité et de son salut » : *Impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum auctorem suum et recessit a Deo salutari suo*<sup>1</sup>.  
Et comme toute apostasie ne manque jamais de devenir une  
idolâtrie, on n'a abandonné l'autel de la vérité que pour  
sacrifier sur l'autel du mensonge. « Ils ont outragé Dieu en  
« se mettant au service de dieux étrangers, de dieux in-  
« connus » : *Provocaverunt Deum in deis alienis*<sup>2</sup>, « divini-  
« tés nouvelles que leurs pères n'avaient pas servies, et  
« qui arrivaient du nouveau continent à travers l'océan » :  
*Novi recentesque venerunt, quos non coluerunt patres eorum*<sup>3</sup>.

Une divinité moderne et récente, une divinité étrangère  
et importée : ne voilà-t-il pas à ce culte tardif deux caractères  
grandement suspects ? N'importe, l'engouement devint si fort, il devint si général, qu'après bientôt un siècle  
écoulé, il dure encore, et cela non pas seulement chez les  
ennemis déclarés de Dieu, mais, ce qui est plus blessant  
pour lui, chez un grand nombre de ceux qui ne toléreraient  
point d'être considérés comme apostats.

*Vidit Dominus et ad iracundiam concitatus est, quia provocaverunt filii et filix*<sup>4</sup>. « Oui, le Seigneur a vu cela, et ce  
« qui a excité son courroux, ce qui a enflammé sa colère,  
« c'est que la provocation partait de ses propres fils et de  
« ses propres filles. » Venue d'ailleurs, il eût été moins  
blessé ; mais c'était le peuple très chrétien, c'était la fille  
ainée de l'Eglise. *Vidit Dominus et ad iracundiam concitatus est* : « Le Seigneur a vu cela et il a dit : Je leur cacherai

1. Deut. xxxii, 15. — 2. *Ibid.* 16. — 3. *Ibid.* 17. — 4. *Ibid.* 19.

« mon visage » : *Et ait : Abscondam faciem meam ab eis*, et alors on verra bien comment cela finira pour eux, pour cette génération infidèle et perversie. Infidèle, oui ; car mettre les faux dieux au même rang que l'unique Dieu véritable, décerner à l'erreur des droits égaux à ceux de la vérité, c'est l'infidélité ; et comme l'infidélité ne se tient jamais dans les régions abstraites de la théorie, mais descend inévitablement à des conséquences pratiques et morales, en définitive, cette génération est une génération perversie. Encore une fois, nous verrons bien comment cela finira pour ces infidèles et ces pervers : *Et considerabo novissima eorum : generatio enim perversa est, et infideles filii*<sup>1</sup>.

Mes Frères, la grande loi, la loi ordinaire de la Providence dans le gouvernement des peuples, c'est la loi du talion. Comme les nations font à Dieu, Dieu fait aux nations. Eh bien ! dit le Seigneur, « ils m'ont jeté le défi en me sa-  
« crifiant, moi Dieu, à celui qui n'était pas Dieu » : *Ipsi me provocaverunt in eo qui non erat Deus*. Je relèverai le gant « et je mettrai ce peuple aux pieds de celui qui n'était pas « un peuple » : *Et ego provocabo eos in eo qui non erat populus*<sup>2</sup>. La France était le premier entre les royaumes depuis douze ou treize siècles, quand ce royaume n'existait pas encore. On a proclamé le principe de la neutralité entre la vérité et l'erreur, entre le Dieu de l'éternité et le Dieu d'hier qui n'est pas Dieu. J'observerai la neutralité entre celui qui était un peuple ancien et celui qui est un peuple d'hier. « Je leur cacherai mon visage, et je considérerai la « tournure finale du combat » : *Abscondam faciem meam ab eis, et considerabo novissima eorum*<sup>3</sup>.

Mais, que dis-je ! comme leur neutralité, c'est pour moi l'outrage, la mienne, c'est pour eux la haine. J'amasserai

1. Deut. xxxii, 20. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

sur leurs têtes tous les maux, et j'épuiserai contre eux toutes les flèches de mon carquois. Guerre étrangère et guerre civile, « le glaive dévastateur au dehors, l'épou-  
« vante au dedans » : *Foris vastabit eos gladius et intra pavor*<sup>1</sup>. « Et j'ai dit : Où sont-ils » : *Et dixi : ubinam sunt*<sup>2</sup> ? Les laissera-t-on au moins tranquilles dans leur impuissance et respectés dans leur malheur ? *Et devorabunt eos aves morsu amarissimo*<sup>3</sup> : « leurs vainqueurs, comme des  
« oiseaux de proie, s'acharneront contre eux par des mor-  
« sures très amères. » Ils étaleront devant le monde entier les marques de leur mépris. Les entendez-vous s'apitoyer avec dédain sur la dissolution dans laquelle est tombé cet amas d'hommes qui fut la grande France, ces coups de langue ou de plume encore plus intolérables que les coups d'épée : *Et devorabunt eos aves morsu amarissimo*.

Ce n'est pas assez. Le dernier degré de l'outrage, c'est de dire à une rivale vaincue : il te resterait une ressource, une ressource qui te replacerait bientôt à ton premier rang ; et cette ressource, je te l'indiquerai à la face du monde, assurée que je suis que tu es incapable d'en profiter, et que, même devant mes provocations et mes défis, ta raison, incurablement pervertie, ton aveuglement, ton orgueil, ton asservissement à quelques ambitieux vulgaires ne te permettent plus d'embrasser le salut qui s'offre à toi ici-bas. Ainsi fait le démon dès ici-bas envers les victimes qu'il ne redoute pas de lui voir échapper : il les couvre de honte. Morsures, oui, morsures les plus cruelles et les plus envenimées, morsures vraiment infernales et sataniques : *Dentes bestiarum dimittam in eos cum furore serpentium*<sup>4</sup>.

V. Heureusement, mes très chers Frères, nous allons l'apprendre de ce même cantique du libérateur d'Israël :

1. Deut. xxxii, 23. — 2. *Ibid.* 26. — 3. *Ibid.* 24. — 4. *Ibid.*

l'aveuglement de nos triomphateurs rivalise, et par delà, avec l'aveuglement qu'ils nous reprochent. Le Seigneur disait tout à l'heure, en parlant de nous : « Où sont-ils « maintenant ? Je veux effacer leur mémoire du souvenir « des hommes » : *Dixi ubinam sunt ? cessare faciam ex hominibus memoriam eorum*<sup>1</sup>. Et nous-mêmes, nous allions nous résigner peut-être à disparaître de la scène du monde plutôt que de traîner une existence nationale désormais abaissée et sans gloire.

« Mais, dit le Seigneur, j'ai différé à cause de l'orgueil « de leurs ennemis, qui se glorifient de devoir à la puissance de leurs mains, et non à celle du Seigneur, les avantages merveilleux qu'ils ont obtenus<sup>2</sup>. Peuple mal inspiré par ses succès, et chez qui le sens et la prudence ont « disparu dans l'infatuation de la victoire » : *Gens absque consilio est et sine prudentia*<sup>3</sup>. S'ils ont eu si facilement raison cette fois de ceux qui les avaient tant de fois terrassés, « n'est-ce pas parce que le Dieu de ceux-ci les a vendus et livrés en proie ? » *Nonne ideo quia Deus suus vendidit eos et Dominus conclusit eos*<sup>4</sup> ?

« La vengeance est moi, et je leur rendrai en son temps « ce qui leur est dû ; au premier faux pas qu'ils feront, le « jour de leur perte viendra, et les moments s'en avancent. « Le Seigneur jugera son peuple, et après qu'il aura été « réduit à néant, il aura pitié de ses serviteurs châtiés et « humiliés. Je lèverai ma main au ciel, et je dirai : Je vis, « moi, et vivrai éternellement » : *Vivo ego in æternum*. « Voyez maintenant que, seul, je suis Dieu, et qu'il n'y a « pas d'autre Dieu que moi. C'est moi qui fais mourir, « c'est moi qui fais vivre, c'est moi qui brûle et c'est moi « qui guéris, et nul ne peut se soustraire à ma main.

« Nations, contemplez, admirez, louez ce peuple qui est

1. Deut xxxii 26. — 2. *Ibid.* 27. — 3. *Ibid.* 28. — 4. *Ibid.* 30.

« le peuple du Seigneur, parce que le Seigneur vengera  
« le sang de ses serviteurs, et de nouveau il sera favo-  
« rable à son peuple <sup>1</sup> ». Ainsi soit-il.

1. Deut. xxxii, 35-43.

## XLI

### PAROLES

PRONONCÉES

AVANT LA LECTURE DU BREF APOSTOLIQUE QUI ÉRIGE  
CANONIQUEMENT LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE POITIERS.

(VII OCTOBRE MDCCCLXXV.)

*Benedictio patris firmat domos filiorum.*  
La bénédiction du père affermit les maisons  
des fils.

(Eccli. III, 14.)

---

Il s'accomplit ici en ce jour, mes vénérables frères et mes chers fils en Jésus-Christ, l'oracle de l'Esprit-Saint que vous venez d'entendre. Les fils ont pu faire les approches des matériaux, rassembler les éléments qui doivent entrer dans la construction, essayer un premier ajustement des diverses parties de l'édifice. Mais ce qui fonde, ce qui base la maison, c'est la bénédiction du père ; sans cette intervention suprême et décisive, les entrepreneurs de la bâtisse auront travaillé en vain. Le père, quand il s'agit d'une construction sacrée et surtout d'une construction doctrinale, c'est celui-là même que Jésus-Christ a établi le fondement de l'Eglise entière, celui auquel il a dit : *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* : « Je te dis

« que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon « Eglise » <sup>1</sup>.

Jésus a dit cela à Simon fils de Zébédée. Or, Jésus, c'est ce Verbe, c'est cette parole dont saint Paul a écrit : *Vivus est sermo Dei et efficax et penetrabilior omni gladio anticipi*<sup>2</sup> : « Le discours, le verbe divin est vif, efficace, plus pé-  
« nétrant et plus perçant qu'une épée à deux tranchants ». Adressée au pêcheur de la Galilée, cette parole active, vivante, efficace, qui entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles, a fait de lui un être nouveau, désigné désormais par un nouveau nom, et investi d'une mission, d'une autorité qui devait s'étendre sur le monde entier et se perpétuer jusqu'à la fin des âges.

Que dis-je ! ce Verbe tout-puissant a si bien pénétré toute la personne de Pierre, que désormais la parole de celui-ci est entrée en participation des propriétés de la parole divine elle-même. Et quand Pierre parle, quand il ouvre la bouche, c'est *sermo vivus et efficax, penetrabilior omni gladio, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus ; compagum quoque ac medullarum* <sup>3</sup>.

Cette voix de Pierre, elle vient de se tourner vers nous, et vous allez en entendre les accents. Ce document de l'autorité apostolique n'a pas besoin de commentaire, pour vous qui connaissez le passé de l'Eglise de Poitiers et qui avez assisté aux choses du présent. On dirait que le successeur de Pierre y a assisté comme nous, tant il a su discerner, démêler les pensées et les intentions de notre cœur : *Et discretor cogitationum et intentionum cordis* <sup>4</sup>.

Les origines et les grandeurs primitives de notre Eglise de Poitiers y sont rappelées avec les noms d'Hilaire et de Fortunat. La célébrité antique et permanente de nos

1. Matth. xvi, 18. — 2. Hebr. iv, 12. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

écoles y est mentionnée ainsi que l'érection de l'université poitevine par l'autorité du pape Eugène IV et le concours du roi Charles VII. Notre pensée fixe et dominante de restaurer ce que les révolutions ont détruit, y est constatée, et nous sommes loué de ce que nous avons voulu commencer cette restauration par celle des sciences qui est la mère de toutes les autres, et de ce que, laissant à d'autres le soin de mettre la main au rétablissement des parties extérieures de l'édifice, nous avons porté nos vues vers le faite et le sommet d'où relèvent toutes les autres ; de ce que nous avons voulu enfin que d'autres villes, s'adjudgeant d'abord une autre part, la théologie siègeât à Poitiers comme dans son domicile propre : *Pictavii veluti in proprio domicilio theologia conquiesceret.*

Les moyens employés pour atteindre ce but, les chemins parcourus depuis vingt ans, les maîtres éprouvés de la doctrine appelés pendant ces dernières années, le caractère propre de notre œuvre qui ne sera qu'une reproduction et une copie des écoles théologiques de la ville sainte : *Ita ut Pictaviensium theologicarum scholarum ratio illarum imaginem adumbret ac referat* : tout cela est apprécié comme nous pouvions le désirer, et la parole pontificale est descendue au plus intime de nos pensées et de nos intentions : *Discretor quoque cogitationum et intentionum cordis.*

Après ces préliminaires, le Saint-Père daigne accéder à nos vues et sanctionner nos efforts ; voulant donner à saint Hilaire et à l'Eglise de Poitiers un témoignage d'honneur et nous accorder à nous-même une preuve de sa paternelle bienveillance, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il érige notre école théologique de Poitiers en Faculté proprement et véritablement dite de théologie : *Scholas Pictavienses in propriam et vere dictam Facultatem theologicam auctoritate nostra apostolica, tenore præsentium erigimus*, et il lui accorde de conférer désormais, non pas



seulement les degrés moindres, mais le grade suprême du doctorat sacré, à la condition d'observer les conditions suivies dans les écoles de la ville sainte.

Voilà, mes vénérables frères et mes très chers fils, ce que nous avons reçu : c'est une récompense de la part du père, mais cette récompense impose aux fils des obligations. D'autres viendront et ils en profiteront ; mais vous devez être les premiers, les plus nombreux, les plus ardents à en profiter. Le monde périt parce que la connaissance de Dieu a disparu, et la connaissance de Dieu c'est proprement la théologie. Elle éclaire tout, elle protège, elle défend toutes les autres vérités : celles qui se rapportent à Dieu, aux hommes vivant en société, à tous les devoirs moraux de la vie. Avec ses annexes nécessaires, l'Écriture sainte, le droit ecclésiastique, l'histoire, la philosophie qui est son préambule, elle plonge ses racines dans toutes les parties de l'esprit humain.

Recueillons-nous donc pendant que la parole du Vicaire du Christ va retentir extérieurement à nos oreilles, intérieurement à celles de nos esprits et de nos cœurs. Puis vos maîtres viendront ici faire preuve de la doctrine enseignée par l'Eglise, en récitant cette profession de foi que vous-mêmes serez appelés à prononcer, le jour où vous aurez mérité les palmes et conquis le titre de docteur de la science sacrée.

Il ne nous restera ensuite qu'à entonner, qu'à chanter l'hymne d'actions de grâces, qu'à implorer les bénédictions de Marie, la protection de notre patron saint Hilaire, et à souhaiter longue vie au pape Pie IX, restaurateur de l'œuvre d'Eugène IV, au pape Pie IX, fondateur d'une nouvelle université de Poitiers.

---

## XLII

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE NOËL.

(MDCCCLXXV.)

*Evangelizo vobis gaudium magnum.*

Je vous annonce une grande joie.

(Luc II. 10.)

---

Si les paroles du saint Evangile n'étaient pas infailliblement et éternellement vraies, y croiriez-vous, M. T. C. F., à cette nouvelle que je vous apporte en ce moment, à cette annonce d'une grande joie ? Les nouvelles heureuses, les annonces réjouissantes sont rares sous le soleil, et surtout dans ce triste temps où tout est douleur et mécompte. La nouvelle d'une grande joie, cela est devenu si insolite sur la terre que vous attendez que je m'explique avant d'ajouter foi à ma parole.

Une grande joie, c'est ce que le monde vous a souvent promis et ne vous a jamais donné ; c'est ce que votre cœur a souvent poursuivi et jamais rencontré ; c'est ce que, moi, je vous annonce aujourd'hui, et ce qu'il ne tiendra qu'à vous de goûter enfin.

Je vous annonce une grande joie, vous a dit plus d'une fois l'apôtre de la vanité et du plaisir, en vous invitant à ses fêtes, à ses spectacles, à ses divertissements, à ses

concerts. Vous avez répondu à son appel ; vous avez couru à ses divertissements, à ses concerts, à ses spectacles. Mais soyez de bonne foi : le monde et votre imagination n'avaient-ils pas beaucoup exagéré, n'avaient-ils pas grandement dépassé la vérité en vous disant : Je vous annonce une grande joie ? Y a-t-il vraiment une grande joie dans ce qu'on appelle les réunions et les plaisirs du monde ? Est-ce une grande joie que celle qui dure quelques instants, et que l'heure qui survient emporte, l'heure du devoir sérieux, l'heure du repos nécessaire, et trop souvent l'heure de la fatigue et de la souffrance ? Est-ce une grande joie que celle qui laisse après elle tant de vide au fond du cœur, et qui fournit à peine une diversion passagère à des tristesses habituelles ? Non, il n'y a que les enfants et les insensés qui puissent appeler d'un nom si fastueux une chose si mince. Non, ce n'est pas là une grande joie ; le plus souvent, ce n'est pas même une joie ; c'est ordinairement une déception, parce que l'amour-propre y trouve des froissements ; c'est plus ordinairement encore un délire, parce que le péché s'y rencontre comme empoisonnement, quand il n'est pas le fond même de ce mets dangereux. L'apôtre de la vanité et du plaisir a donc menti.

Je vous annonce la nouvelle d'un grande joie, dit à son tour la passion, la volupté, le vice. Le vice, une grande joie ! O perfidie ! est-ce une grande joie qu'une honteuse ivresse des sens qui souille en nous l'image de Dieu, qui dégrade notre nature, qui éteint la lumière de la raison, qui flétrit la jeunesse en sa fleur et précipite sa caducité, qui met au fond de la conscience d'implacables remords, qui pousse aux jalousies, aux soupçons, aux vengeances, aux fureurs, au dégoût de la vie, parfois au suicide ? Est-ce une grande joie que cet assemblage de tant de maux, sous quelque belle apparence qu'il se déguise ? Ah ! loin

que la passion soit une joie, c'est l'extinction de toute joie au fond du cœur qu'elle tyrannise, extinction de toute joie pour le temps et pour l'éternité. L'apôtre de la volupté et des mauvais penchants a donc menti.

La gloire aussi et la fortune se présentent, et elles disent : Je vous annonce une grande joie. Et vous vous êtes précipité vers la gloire, vous vous êtes rué vers la fortune. Mais vous ont-elles tenu parole, ces divinités fantasques et inconstantes ? La gloire, la renommée ; mais y a-t-il rien de plus capricieux et de plus injuste ? Ni le bon droit, ni le talent, ni la vertu ne sont un titre assuré à ses faveurs. La gloire, la vogue, la renommée, les avancements, les honneurs vont le plus souvent au premier venu, au plus hardi, au plus aventureux, et tournent le dos au mérite vrai, solide, éprouvé. La louange des hommes, n'avez-vous pas remarqué qu'elle a du faible pour la médiocrité et de l'aversion pour l'homme supérieur ? O gloire mondaine, vanité des vanités ! s'attacher à toi, c'est s'attacher au nuage qui passe. Comme lui, tu changes en un instant et de couleur et de forme et de place. Je le cherche au-dessus de ma tête, il est déjà perdu derrière la montagne ; comme lui aussi tu renfermes l'orage dans ton sein, et les éclats de la foudre suivent de près le jet de tes éclairs. Un de nos poètes, aussi judicieux qu'élégant, nous a dit ce qu'on lit au front de ceux que la gloire a couronnés ; et ce qu'on y lit, ce n'est point une grande joie ; encore moins au front de ceux que la fortune favorise de ses richesses. Vous avez observé comme moi qu'à mesure qu'elles viennent, tout ce qu'il y a de plus doux s'en va, la jeunesse, la santé, la liberté. Le même moraliste a raison : ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. La gloire donc et la fortune vous ont menti quand elles vous ont annoncé une grande joie.

M. F., vous l'avez tous expérimenté comme moi : per-

sonne sur la terre ne peut dire avec vérité aux hommes : « Je vous annonce une grande joie » : *Evangelizo vobis gaudium magnum* ; personne, excepté l'envoyé de Dieu, soit que cet envoyé descende du ciel comme l'ange qui parlait aux bergers, soit que, séjournant sur la terre, il exerce au milieu de ses frères un ministère céleste. Oui, la bonne nouvelle, l'annonce d'une grande joie n'est à sa place que sur nos lèvres. Nous seuls, messagers de la religion, nous ne nous trompons pas en vous faisant cette promesse. Vous donc, qui avez été si souvent leurrés par des voix perfides, écoutez enfin une voix sincère et véridique, la voix de la religion.

Je vous annonce donc à tous une grande joie, qu'il ne tient qu'à vous tous de goûter, une joie infinie dans son objet, dans son étendue, dans sa durée : c'est qu'il nous est né un Sauveur. Né pour tous les hommes, il y a bientôt deux mille ans, il ne demande qu'à naître en quelque sorte de nouveau pour vous, mon Frère, qui ne l'aviez pas voulu connaître jusqu'ici. Oui, si la vie chrétienne s'est enfin ranimée dans votre âme, un Sauveur vous est né. Il vient vous sauver de votre plus mortel et de votre plus intime ennemi, de celui qui ne vous laissera ni paix ni trêve, et qui ne vous permettra de goûter aucun bonheur; il vient vous sauver de vos péchés : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum* <sup>1</sup>.

En vous délivrant de vos péchés, il vient vous délivrer de la colère de Dieu qu'il apaisera, du remords de votre conscience qu'il calmera, de la tyrannie de vos passions qu'il amortira, de la fureur des hommes et des démons qu'il enchaînera, des peines secrètes de votre âme qu'il allègera, des horreurs du trépas et des terreurs du jugement qu'il tempérera. Mon Frère, oui, je vous annonce une grande

1. Matth. i, 21.

joie : il vous est né aujourd'hui un Sauveur ; oui, aujourd'hui, un élément nouveau de bonheur, de vrai, de solide, d'incomparable bonheur a pénétré dans votre vie. Il vous est né un Sauveur en qui vous rencontrerez un ami tendre, un frère tout aimable : « c'est ce Jésus, saintement passionné pour notre nature » : *Jesus amator naturæ nostræ* ; « Jésus amateur du salut des hommes » : *Et humanæ salutis amator*.

Mon Frère, je vous arrête, où allez-vous ? je vous vois tout haletant. A vos empressements, à vos regards inquiets, à votre démarche agitée et rêveuse, je comprends que vous cherchez quelque chose. — Je cherche le bonheur, je cherche la joie, une joie qui remplisse mon âme. — Vous ne l'avez donc pas trouvée depuis vingt, trente ou quarante ans, que vous la demandez à tous excepté à Jésus-Christ ! Eh bien, cette grande joie que rien ne vous a donnée, que vous n'avez rencontrée ni dans les fêtes du monde, ni dans les voluptés, ni dans la gloire, ni dans l'argent, ni dans les fonctions de la vie publique, ni dans les relations de la vie privée, ni dans les jouissances les plus légitimes du foyer domestique, ni dans les douceurs mêmes d'une chaste amitié, ni dans le triomphe permanent des régimes publics auxquels vous aviez donné vos sympathies et attaché vos espérances. Cette grande joie, cette joie sans correctif, sans limite, sans mélange, que vous n'avez trouvée nulle part, eh bien, je vais vous dire, ou plutôt vous montrer où elle est. Suivez-moi, « passons jusqu'à Bethléem » : *Transeamus usque Bethleem*<sup>1</sup>. Oui, passons par-dessus tout le reste ; allons jusque-là.

C'est là, mes Frères, que vous trouverez la joie, la plus grande joie, cachée sous les traits de l'Enfant-Dieu qui vient de naître pour vous. *Transeamus usque Bethleem*.

1. Luc. II, 45.

Ne vous détournez ni à droite, ni à gauche. Le monde, la gloire, la politique, la famille, tout cela ne vous a pas suffi pour remplir votre cœur. Allez directement jusqu'à Bethléem, jusqu'à Jésus-Christ. En deçà, vous n'aurez jamais assez. Là est la joie, la joie des anges et des hommes, la joie du ciel et de la terre ; là est le principe de toute joie, de tout bien : *Omne bonum*.

Mais vous me dites : Bethléem n'est plus. — Je vous réponds : Bethléem est toujours. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles. Passez, passez jusqu'à cette Bethléem permanente, jusqu'à cette autre maison du pain. Allez, mon Frère, allez au saint autel. Là le divin Enfant renaît tous les jours par le ministère des prêtres, pour passer de leurs mains comme des mains de Marie, non plus seulement aux bras des adorateurs, mais sur leurs lèvres, mais dans leurs cœurs, dans leurs cœurs que le tendre Jésus inonde, et pour le temps et pour l'éternité, d'une joie qui ne peut s'exprimer, de cette joie si vaste qu'au lieu d'entrer en nous, c'est nous qui entrons, qui nous plongeons en elle, pour y demeurer à jamais : *Intra in gaudium Domini tui* <sup>1</sup>. Amen.

1. Matth. xxv, 21.

---

## XLIII

### HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA CATHÉDRALE DE POITIERS  
LE JOUR DE LA TOUSSAINT.

(MDCCCLXXVI.)

*Et audiui numerum signatorum centum  
quadraginta quatuor millia signati ex omni  
tribu filiorum Israel.*

Et j'ai entendu le nombre de ceux qui  
étaient marqués du sceau des élus : ils étaient  
cent quarante-quatre mille de toute tribu des  
fils d'Israël.

(Apoc. VII, 4.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. C'est aujourd'hui, disait saint Bernard, un jour de fête par excellence, une solennité qui doit être rangée parmi les solennités principales. Vous me demandez de quel apôtre, de quel martyr, de quel saint. Je réponds : Ce n'est la fête ni de Pierre, ni d'Etienne, ni d'aucun autre en particulier. Cette fête est appelée et elle doit être la fête de tous les saints, « par conséquent de tous les saints du ciel et aussi de tous les saints de la terre » : *Omnium, inquam, sive cælestium, sive terrestrium*. « Car il y a des saints du ciel et des saints de la terre » : *Sunt enim sancti de cælo, et sunt sancti de terra*. Méditons un instant sur la solennité de ce jour, envisagée à ce double point de vue.



C'est la fête de tous ceux qui jouissent de la béatitude éternelle ; et, sans parler des pures intelligences des anges qui ont une nature différente de la nôtre, c'est la fête de tous ceux qui ont subi et connu les épreuves de cette vie, et qui, ayant combattu le bon combat, ont remporté la victoire et mérité la couronne.

A ce titre, combien cette fête est rassurante, est encourageante !

Toute la question pour le chrétien, c'est de mériter le ciel, le bonheur qui ne finira jamais. Or, voici que le mystère de ce jour nous montre au-dessus de nos têtes « une nuée de témoins », comme parle saint Paul, c'est-à-dire, nous fournit une preuve irréfragable que l'œuvre du salut n'est pas impraticable, que la couronne n'est pas placée si haut que l'on ne puisse y atteindre. N'avez-vous pas entendu tout à l'heure le dénombrement de tous ceux que saint Jean a vus, et qui étaient marqués du sceau que l'Ange tenait entre ses mains ?

II. Parmi les seuls enfants d'Israël, le nombre en était de cent quarante-quatre mille : de la tribu de Juda, douze mille ; de la tribu de Ruben, douze mille ; de la tribu de Gad, douze mille, et ainsi des autres tribus. Et l'apôtre vit ensuite une grande multitude que personne ne pouvait nombrer, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue. Ils étaient debout devant le trône et en présence de l'Agneau, vêtus de robes blanches et portant des palmes dans leurs mains, et ils criaient à haute voix en disant : Gloire à Dieu et à l'Agneau !

Cette vision du disciple bien-aimé n'est-elle pas de nature à nous inspirer la confiance, M. T. C. F. ? C'est d'abord pour la seule nation d'Israël un nombre immense de prédestinés, le nombre que le langage mystérieux de l'Écriture a exprimé par celui de douze fois douze mille :

et vous savez, M. F., que la façon de chiffrer des prophètes n'est pas la nôtre, que leurs journées sont des années et leurs milliers des millions de myriades.

Puis, n'avez-vous pas entendu avec étonnement, n'avez-vous pas remarqué avec satisfaction, cette égale répartition des élus dans toutes les tribus d'Israël ? Et la tribu royale de Juda, et la tribu sacerdotale de Lévi, et les tribus aristocratiques et privilégiées de Joseph ou d'Ephraïm, et la tribu belliqueuse de Benjamin, et la tribu lettrée et studieuse de Nephthali, et les tribus agricoles d'Issachar et d'Aser, et la tribu marchande de Zabulon, et les tribus misérables de Siméon et de Ruben, tribus nomades et vagabondes qui posaient leurs tentes ici aujourd'hui et là demain, et qui, avec de maigres ressources et de pauvres équipages, s'en allaient çà et là, faisant leur petit commerce de résine, de myrrhe et d'aromates. Toutes indistinctement ont fourni au ciel leur contingent d'élus : témoignage aussi rassurant qu'incontestable qu'il y a des saints dans tous les états, dans toutes les conditions, et que le ciel va recruter dans tous les rangs ses légions heureuses.

Ensuite, dit l'apôtre, j'ai vu une foule immense que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue. Remarquez : quand il s'est agi des enfants d'Israël, l'Esprit-Saint a pu encore alléguer un chiffre tel quel ; mais quand il s'agit du reste des élus, impossible de compter, il n'y a plus de nombre qui puisse suffire : *Turbam magnam quam dinumerare nemo poterat*<sup>1</sup>. Et les nations les plus reculées, et les tribus les plus sauvages, et les peuples les moins civilisés, les langues les plus inconnues, tout, tout a concouru à grossir ces foules innombrables. Or, si la gen-

1. Apoc. vii, 9.

tilité elle-même n'a pas été inféconde pour le ciel, que dire des nations et des générations chrétiennes depuis dix-huit siècles ? C'est là que le calcul ne trouve plus de dénomination possible : *Turbam magnam quam dinumerare nemo poterat.*

III. Et tandis que cette fête de tous les Saints nous donne ainsi courage en nous montrant que le salut est possible partout et pour tous, combien elle excite en nous le désir du ciel !

Je sens, disait saint Bernard, que par ce souvenir des bienheureux un vif désir s'allume en moi. *Quando et nos adibimur ad patres nostros ? Quando eis præsentabimur ?* « Quand donc, à notre tour, serons-nous adjoints à nos pères ? quand leur serons-nous présentés ? » Il me tarde d'être mêlé à la société des patriarches, aux phalanges des prophètes, au sénat des apôtres, aux armées des martyrs, aux collèges des confesseurs, aux chœurs des vierges, en un mot d'être admis à me réjouir dans la communion de tous les saints.

Voir Dieu face à face et le posséder éternellement : oui, sans doute, c'est le but et l'objet principal. Mais le voir en une telle société, c'est un surcroît de félicité qui certes n'est pas sans prix. Volontiers donc, je dirai avec le saint abbé de Clairvaux : « Il me tarde d'être mêlé à l'assemblée des patriarches » : *Misceri cætui patriarcharum*, ces grandes figures bibliques qui ont si vivement impressionné nos premières années : Adam, le chef du genre humain ; Noé, le juste par qui a été sauvé le monde ; Abraham, le père des croyants ; Moïse, le libérateur de son peuple et le grand législateur : n'avez-vous pas envie de cette société : *Misceri cætui patriarcharum ?* Puis David, le grand roi et le grand poète, dont les psaumes sont la consolation de notre exil ; Isaïe et les autres prophètes d'avant la captivité ; Esdras,

le restaurateur du temple ; les Macchabées et tous ces vaillants champions qui se dressèrent si fièrement dans une époque de défection et d'abaissement, époque, hélas ! prophétique et figurative de nos temps modernes, qui sont manifestement ceux de la déchéance des sociétés chrétiennes : *Misceri cuneis prophetarum ; senatui apostolorum*. Pierre, le chef de la hiérarchie, le voir en personne : *Videre Petrum*, lui, le premier de cette longue dynastie de Christs visibles qui forme la race la plus divine comme la plus héroïque de l'histoire humaine ; Paul, l'apôtre des nations, cet homme surhumain que saint Jean Chrysostome ne se consolait pas de n'avoir point vu ; Jean, le disciple bien-aimé, dont notre Irénée, de Lyon, ne se lassait jamais d'entendre parler à Polycarpe, qui avait vécu avec lui : *Misceri senatui apostolorum ; martyrum exercitibus numerosissimis*.

Ici ce ne sont plus seulement les anciens ; il s'agit d'une armée dont les bataillons se recrutent et se renouvellent sur toute la ligne des siècles : depuis Etienne et Laurent, depuis Denys et Pothin, jusqu'à ces martyrs du Japon ou de Gorcum, naguère placés sur les autels : *Martyrum exercitibus numerosissimis ; collegiis confessorum* : Athanase, Hilaire, Martin, Ambroise, toutes ces grandes colonnes de l'Eglise ; et non seulement les saints évêques, mais les saints rois qui ont, comme Louis IX, procuré l'extension du règne de Jésus-Christ sur la terre, les saints prêtres qui ont, comme Vincent de Paul, rempli le monde des merveilles de leur charité ; enfin tous ces héros chrétiens qui ont parfumé la terre de l'odeur de leurs vertus : *Misceri collegiis confessorum ; choris virginum*. Les chœurs des vierges, comme on dit les chœurs des anges : n'ont-elles pas été, en effet, des anges dans des corps mortels ? Agnès, Cécile, Geneviève, Radégonde ; que sais-je ? *In omnium denique colligi et collætari communionem sanctorum* : « enfin être

admis à se réjouir dans une même société avec tous les saints. »

Et dans ce nombre gardons-nous d'oublier ceux que nous avons connus, aimés, vénérés déjà sur la terre, et qui sont aujourd'hui avec Dieu. Comme dit saint Cyprien, comment n'avons-nous pas hâte de courir pour voir notre patrie et y saluer nos parents ? « Là nous attend un grand nombre d'êtres qui nous sont chers » : *Magnus illic nos charorum numerus expectat* ; toute une lignée d'ascendants, toute une famille de frères, de fils peut-être qui nous ont précédés, et qui, assurés déjà de leur propre immortalité, ont encore la sollicitude de notre salut ! Les revoir, les embrasser, jouir d'un même bonheur avec eux, voilà le désir qu'excite, que ravive en nous la fête de ce jour. Fête de tout ce qui a été grand devant Dieu, de tout ce qui a été pur, de tout ce qui a été saint ; immense fête de famille, dont les héros sont nos pères dans la foi et selon la nature, nos frères, nos proches, nos amis, sans en exclure ceux qui sont déjà saints sur la terre : *Sunt enim sancti de caelo, et sunt sancti de terra.*

IV. Il est vrai, les saints de la terre ne sont pleinement connus que de Dieu. Lui seul lit au fond des âmes. Et puis ceux qui sont le plus manifestement saints aujourd'hui, hélas ! peuvent déchoir tant qu'ils n'ont pas quitté le théâtre de l'épreuve. *Latet hujusmodi sanctitas penes Deum.* Il n'en est pas moins vrai qu'il y a un peuple choisi, un peuple immense de saints répandus sur tous les points de ce globe terrestre. « Ils sont encore engagés dans la lutte, ils combattent encore » : *Adhuc militant, adhuc pugnant* ; « ils sont encore voyageurs et ne sont pas encore compréhenseurs » : *Currunt adhuc, necdum comprehenderunt.* Les hommes du siècle n'en tiennent pas compte ; le plus souvent même, « ils les couvrent de dérision et de

mépris » : *Quos habuimus in derisionem et contemptum*. Ces hommes n'en sont pas moins le sel de la terre ; ils sont au monde ce qu'est l'âme au corps ; Dieu ne supporte le siècle présent qu'à cause d'eux. Loin d'être fêtés ici-bas, ces saints de la terre, à l'heure présente en particulier, sont vilipendés de mille façons : on a inventé pour eux des noms injurieux jusque-là inconnus de nos vocabulaires ; on leur conteste le droit de se montrer, le droit de s'assembler, le droit de voyager, le droit de parler et d'écrire, le droit d'exister. On demande aux pouvoirs publics de leur interdire le feu et l'eau.

Eh bien ! tout ce peuple de saints qui sont étrangers aux joies coupables du siècle, qui réprouvent les intrigues de l'ambition, la recherche de la puissance et des honneurs, que le monde ne fête point, ne célèbre point, il est bien juste qu'ils en soient au moins dédommagés aujourd'hui, « et que ce soit leur fête dans le cœur de Dieu » : *Sit ergo celebritas eorum in corde Dei*. Et voici qu'en effet, unis déjà aux anges et aux bienheureux, le dogme de la communion des saints les fait entrer en participation des honneurs rendus aujourd'hui à tous les Saints. La solennité ne justifierait pas son nom, dirons-nous après saint Bernard, si elle n'était la fête des saints de la terre en même temps que de ceux du ciel, puisqu'il y a des saints du ciel et des saints de la terre.

O Dieu, faites-nous la grâce d'être du nombre des saints de la terre, et, pour cela, de marcher sur les traces de vos saints du ciel, de partager tous leurs sentiments, d'imiter toutes leurs vertus. Faites-nous aimer comme eux Jésus-Christ, aimer comme eux l'Eglise.

Quand l'apôtre saint Jean dit que les élus sont sortis également de toutes les tribus, il en passe néanmoins une sous silence ; c'est la tribu de Dan, de laquelle, selon la tradition, doit sortir l'Antechrist. Mes Frères, n'ayons rien

de commun avec cette tribu, tribu puissante, tribu tous les jours plus nombreuse, plus audacieuse, plus turbulente, tribu ennemie de Jésus-Christ et de l'Eglise, tribu inspirée de l'esprit de Satan et dont l'activité, comme celle de Satan, est d'autant plus violente qu'elle sait n'avoir pas pour elle la durée du temps : *Habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet* <sup>1</sup>.

Pour nous, qui savons qu'il n'y aura de règne éternel que le règne de Jésus-Christ et de ceux qui lui appartiennent, complaisons-nous ici-bas parmi les fidèles de la terre, acceptons avec eux les sarcasmes, les outrages, les mépris, jusqu'au jour où le Sauveur viendra pour être glorifié dans ses saints et apparaître admirable dans tous ceux qui auront cru en lui : *Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt* <sup>2</sup>. Amen.

1. Apoc. xii, 12. — 2. II. Thessal, i, 10.

## XLIV

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION  
PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE POITIERS.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCXXVI.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. C'est un axiome de la science sacrée que la règle de la prière doit constituer la règle de la croyance. Le symbole est un formulaire primitif et presque immuable auquel l'Eglise ne fait d'additions que dans le cas de nécessités tout à fait extrêmes : l'histoire des conciles où s'est discutée l'union des Grecs et des Latins prouve avec quelle circonspection on a toujours procédé en cette matière d'autant que les formules de la prière publique peuvent devenir et qu'elles deviennent, en effet, de véritables professions de la croyance orthodoxe : *Legem credendi statuat lex supplicandi.*

C'est ainsi que le pasteur et le docteur universel des chrétiens, ayant porté une définition doctrinale sur la question de l'immaculée Conception, n'a pas tardé à instituer un nouvel Office pour cette solennité. Vous ayant expliqué autrefois les prières dont l'Eglise faisait alors



usage, je veux commenter aujourd'hui la collecte, c'est-à-dire la principale oraison qui a été substituée à l'ancienne.

Nous disons donc : « O Dieu qui, par la Conception immaculée de la Vierge, avez préparé à votre Fils une habitation digne de lui ; après que, dans la prévision des mérites de la mort de ce même Fils, vous l'avez prévenue de toute tache, accordez-nous, nous vous en prions, que, grâce à son intercession, nous aussi nous devenions purs, et que nous arrivions à vous dans cet état de pureté : par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur ».

L'Eglise nous fait ainsi affirmer et constater tout d'abord le mystère de l'immaculée Conception, et elle nous enseigne la raison et le but de ce privilège.

II. La conception de Marie a été immaculée : nous l'avions toujours cru d'une conviction pieuse à la fois et solide. Nous le croyons maintenant d'une foi catholique et nécessaire.

Qu'est-il donc advenu qui ait donné à notre croyance un caractère nouveau ? La chose est-elle en soi plus vraie, est-elle en soi plus certaine qu'elle ne l'était auparavant ? Non, en soi la chose n'a aucunement changé ; elle n'est certaine aujourd'hui que parce qu'elle a toujours été radicalement certaine. Mais, relativement à nous, elle est entrée dans un ordre nouveau de certitude par le fait de la définition authentique de l'Eglise.

A la vérité, notre symbole, en mettant sur nos lèvres l'acte de foi à l'autorité doctrinale de l'Eglise catholique, chargée d'interpréter le vrai sens des Ecritures et le contenu de la Tradition, nous faisait souscrire d'avance à tout ce qui serait défini par l'oracle infallible qui la régit. En ce sens, l'immaculée Conception a toujours été implicitement l'objet de notre foi, d'autant que, par di-

verses voies et en diverses façons, le sentiment de l'Eglise nous était depuis longtemps intimé. Mais, depuis, l'Eglise a parlé solennellement et souverainement par son chef. C'est donc désormais un article spécial et déterminé du dogme catholique, que Marie a toujours été exempte du péché d'origine. Et parce que nous le croyons ainsi, nous le confessons expressément, publiquement. Et comme les formules de la prière sont corrélatives aux formules de la croyance, aujourd'hui, dans la célébration même du Sacrifice, nous glorifions le Seigneur par l'affirmation, par la confession du mystère de l'immaculée Conception de la Vierge : *Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionem, etc.*

III. Mais nous n'affirmons pas seulement ce mystère, nous en proclamons l'enchaînement et la liaison avec un autre mystère, le plus auguste de tous, le mystère principal, final, central, qui est le mystère de l'incarnation. « O Dieu, qui, par la conception immaculée de Marie, avez préparé une demeure digne de votre Fils » : *Dignum Filio tuo habitaculum præparasti.*

Mes Frères, le Verbe de Dieu, devant venir sur terre et revêtir notre humanité, ne pouvait pas poser indifféremment le pied ni prendre racine sur toute espèce de sol. Il est des plantes délicates, précieuses, qui ne sont susceptibles de germer et de croître que dans une terre choisie, dans une terre sagement aménagée et préparée, ou apportée des zones lointaines : parfois, c'est jusque dans les forêts vierges de l'autre hémisphère qu'il faut, avec de grands soins et de grands frais, aller chercher le sol, l'humus en rapport avec le tempérament de la plante. Ainsi Jésus, la plante divine, ne pouvait germer et croître que dans une terre vierge, dans une terre intacte, dans une terre provenant de cet Eden primitif dont l'accès est désormais défendu par un glaive de feu.

Or Marie, au milieu de cette création vulgaire et viciée, qui est atteinte d'une contagion générale, Marie est cette terre exceptionnelle : importation unique du jardin d'innocence, de ce jardin clos et fermé : *Hortus conclusus, soror mea sponsa* <sup>1</sup>. Ainsi l'enseigne un des plus précieux monuments de la tradition apostolique, je veux dire la lettre des prêtres de Patras sur le martyre de saint André. « Il fallait bien, dit cet apôtre, que le premier homme ayant été créé et formé d'une terre immaculée, ce fût d'une vierge immaculée que sortit l'homme parfait par lequel le Fils de Dieu, créateur primitif de la race humaine, réparerait cette vie éternelle que les hommes avaient perdue en Adam. » Et cette comparaison de la terre du jardin de l'Eden avant la malédiction, avec l'âme immaculée de la seconde Eve, s'est retrouvée dans la tradition sur presque toute la ligne des siècles.

C'est donc dans cette origine privilégiée, dans cette préservation de tout alliage impur, de toute atteinte mauvaise, que la chair très sainte de Marie a puisé les sucs avec lesquels la plante divine a pu s'assimiler, le germe dans lequel le Verbe a pu s'incarner.

L'antiquité chrétienne s'est étonnée de ce que, pour racheter l'homme, le Fils de Dieu n'ait pas eu horreur du sein d'une Vierge. La seule virginité, en effet, n'y eût pas suffi ; le Verbe divin n'eût pu vaincre sa répugnance, si la pureté de vie de sa mère n'avait eu pour point de départ celle de sa conception. Mais, étant donnée la conception immaculée de Marie, et toutes les grâces qui étaient les conséquences de ce privilège, non seulement il n'y avait plus opposition, il y avait convenance dans l'incarnation du Verbe en son sein ; une sorte d'équation et de proportion s'établissait entre ces deux termes :

1. Cant. iv, 12.

Marie, toujours pure, même au premier instant de son être, et le Fils de Dieu devenant le Fils de Marie. C'est l'enseignement de la théologie la plus autorisée, et c'est aussi l'enseignement de la sainte liturgie : « O Dieu, qui par l'immaculée conception de la Vierge, avez préparé à votre Fils une habitation digne de lui » : Oui, le Verbe divin était la seule plante digne de germer dans une terre ainsi préparée, et cette terre était digne de donner un tel produit : *Dignum Filio tuo habitaculum præparasti.*

IV. Poursuivons. Toute prière complète renferme deux choses, l'hommage et la demande. Nous avons, par les premières paroles de notre oraison, glorifié Dieu et la Vierge qu'il a comblée de ses dons ; quelle sera notre demande, notre supplication ? La voici : « Accordez-nous, ô Dieu, après que, dans la prévision des mérites de la mort de son Fils, vous avez préservé la mère de toute tache, accordez-nous que, par son intercession, nous aussi nous devenions purs et que nous arrivions à vous dans cet état de pureté » : *Quæsumus, ut qui, ex morte ejusdem Filii tui prævisa, eam ab omni labe præservasti, nos quoque mundos ejus intercessionem ad te pervenire concedas.*

Remarquez, M. F., qu'ici encore se trouve incidemment un nouvel acte de foi. Nous déclarons, nous constatons que Marie elle-même n'est pas née pure par ses propres mérites, mais par la vertu du sang de son Fils : c'est un effet anticipé de la rédemption par Jésus-Christ. Or, c'est en vertu de cette même rédemption, c'est par les mérites de cette mort et de ce sang, que, recourant à la très puissante intercession de Marie, nous implorons pour nous une part de sa pureté.

Assurément, il est une pureté native, originelle, à laquelle nous ne saurions aspirer. *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea :* « Nous

« avons été conçus dans l'iniquité, et notre mère nous a engendrés dans le péché<sup>1</sup>. » Quoi que nous fassions, nous ne participerons jamais au privilège de la conception immaculée, qui est le privilège exclusif de la mère de Dieu. Mais enfin si, comme tous les autres fils d'Adam, nous sommes nés avec la tache de la faute héréditaire, le sang de Jésus n'a pas tardé à nous en délivrer. L'Eglise notre mère nous a promptement aspergés de l'hysope du baptême, et nous avons été purifiés, et nous avons reçu une blancheur plus éclatante que celle de la neige : *Asperges me hyssopo, et mundabor; lavabis me, et super nivem dealbabor*<sup>2</sup>. Ce que nous demandons par l'intercession souveraine de la Vierge immaculée, c'est la conservation, non pas de l'innocence originelle qui nous a été refusée, mais de l'innocence baptismale qui nous a été conférée : *Nos quoque mundos ejus intercessione ad te pervenire concedas*.

Hélas ! me dites-vous, il est trop tard. J'ai souillé cette robe de mon baptême ; j'ai offensé Dieu en bien des manières ; j'ai perdu sa grâce par le péché.

Mon Frère, il n'y a pas que l'hysope du baptême, il y a celle de la pénitence ; il n'y a pas que le sacrement de l'eau, il y a celui des larmes auxquelles le sang rédempteur communique aussi sa vertu. Vous avez purifié votre âme à cette source, n'est-ce pas ? Si vous ne l'aviez pas fait, vous le ferez, vous le ferez bientôt. Joignez-vous donc à moi dès aujourd'hui, et répétons tous ensemble : « O Dieu, qui, par la conception immaculée de la Vierge, avez préparé une habitation digne de votre Fils, faites-nous cette grâce, après avoir préservé Marie de toute tache dans la prévision de la mort de votre Fils, faites-nous cette grâce d'arriver à vous, nous aussi, dans cet état de bienheureuse pureté que vous voulez trouver en nous » : *Nos*

1. Ps. L, 7. — 2. *Ibid.* 9.

*quoque mundos ejus intercessione ad te pervenire concedas.*

V. Mais Dieu ne fait pas tout à lui tout seul ; il faut notre coopération. Or, nous sommes si faibles, si fragiles, si facilement infidèles ! C'est vrai ; mais ne nous troublons pas. Une intercession toute-puissante nous est offerte, l'intercession de celle que Dieu a revêtue d'une pureté unique et incomparable, mais d'une pureté pourtant qui a le pouvoir de se répandre et de se communiquer à ceux qui l'invoquent : *Nos quoque mundos ejus intercessione ad te pervenire concedas.*

Tous tant que nous sommes, M. T. C. F., demandons aujourd'hui, et pour nous, et pour tous ceux qui nous sont chers, demandons à Marie immaculée qu'elle nous obtienne le don de la fidélité au Seigneur, le don de la pureté persévérante de notre cœur comme de nos sens. Ne l'oubliez pas, ô chrétiens : il est un point sur lequel la religion de Jésus-Christ ne capitule jamais : *Quæ desursum est sapientia, primum quidem pudica est* ; « La sagesse « qui vient d'en haut, avant tout elle est chaste<sup>1</sup>. » Et comme en tête de toute l'économie de la loi évangélique, le premier des dogmes est le mystère que nous célébrons aujourd'hui, le dogme de la pureté immaculée ; ainsi, dans la morale du christianisme, la première des conditions, c'est la chasteté : *Primum quidem pudica est.*

Et, remarquez, il y a une pureté, une sainteté diverses selon les divers états : il y a la pureté de l'adolescence et la pureté de l'âge mûr ; il y a la chasteté virginale et la chasteté conjugale ; il y a la sainteté du laïque et la sainteté du prêtre. Mais, partout et toujours, le salut n'est possible qu'à la condition de la pureté, de la chasteté, de la sainteté de la vie. « Bienheureux ceux qui ont le cœur

1. Jac. III, 17.

« pur, car ceux-là seulement verront Dieu » : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*<sup>1</sup>.

O Vierge immaculée, « tirez-nous à votre suite, et faites-  
« nous courir après vous à l'odeur de vos parfums<sup>2</sup>. »  
Aidez-nous, aidez tout ce peuple à suivre désormais le  
chemin de la vérité et de la vertu, ce sentier de l'innocence, hélas ! si souvent abandonné et méconnu. La fête de la Conception de votre mère, ô Jésus, nous apportera toutes ces grâces, si, par l'intercession de celle entre les bras maternels de qui nous nous jetons et à qui vous ne savez rien refuser, vous nous accordez de devenir purs, nous aussi, de demeurer purs, et, quand sonnera notre dernière heure, d'arriver purs devant vous : *Nos quoque mundos ejus intercessione ad te pervenire concedas. Amen.*

1. Matth. v, 8. — 2. Cant. I. 3.

## XLV

### HOMÉLIE

POUR LA FÊTE DE NOËL PRONONCÉE A LA CATHÉDRALE DE  
POITIERS.

(MDCCCLXXVI.)

*Parvulus enim natus est nobis, et  
filius datus est nobis.*

Un petit enfant nous est né, et un  
fils nous a été donné.

(Is. IX, 6.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Pour varier l'enseignement périodique de ces fêtes, il m'arrive quelquefois d'emprunter à la tradition l'explication du mystère du jour et le commentaire du texte sacré, tels qu'ils ont été interprétés par quelqu'une des générations sacerdotales qui nous ont précédés dans l'auguste ministère de la parole évangélique. Or, il y eut, au douzième siècle, un disciple de saint Bernard, élevé dans cette grande et admirable école de Clairvaux, lequel profita si bien des leçons et des exemples du maître, que la voix de celui-ci ne pouvait être suppléée que par la sienne. Plus tard, le même bienheureux Gueric (tel est son nom) fut mis à la tête de l'abbaye d'Igny, au diocèse de Reims, abbaye, pour le dire en passant, qui vient d'être relevée



et rendue aux Cisterciens par le successeur de saint Remi. Et c'est du riche répertoire des homélies de l'abbé d'Igny que va s'inspirer mon homélie de ce jour <sup>1</sup>.

*Parvulus natus est nobis* : « Un petit enfant nous est né ». Oui, assurément, « cet enfant nous est né. Ce n'est ni à lui-même, ni aux anges que se rapporte sa naissance » : *Puer natus est nobis : nobis prorsus ; non enim sibi, non angelis.*

« Il n'est pas né à lui-même », car, antérieurement à cette naissance temporelle il existait déjà, il était né de toute éternité. « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu. » Le Père l'a engendré de son sein avant l'aurore des temps. A le regarder en lui-même, son origine ne date donc pas d'aujourd'hui.

« Et ce n'est pas non plus pour lui-même qu'il prend vie en ce jour » : *Non enim sibi natus est.* Car sa nouvelle naissance, sa naissance humaine, ne lui apporte aucune perfection, aucune béatitude essentielle, puisqu'éternellement il était à lui-même sa béatitude, et qu'il était né Dieu parfait de Dieu parfait. S'il en doit recueillir des gloires de surcroît, elles auront été achetées bien cher, et le titre de sa principauté pèsera lourdement sur son épaule. Il n'est donc pas né aujourd'hui à lui-même ni pour lui-même.

« Il n'est pas né non plus aux anges ni pour les anges » : *Non enim sibi, non angelis.* Il n'est pas né pour les anges : car, encore qu'il soit en fait le principe de leur béatitude, s'il s'agit de ceux qui ont persévéré dans la vérité, ils n'avaient pas besoin de réparateur ; s'il s'agit, au contraire, de ceux qui sont tombés leur chute n'a pas été réparable. Et, comme il n'est pas né pour les anges, aussi n'a-t-il pas pris naissance chez eux : *Nusquam enim angelos apprehendit* <sup>2</sup>.

1. Serm. II et III de Nativ. Domini, post opp. S. Bernardi.

2. Hebr. II, 16.

Le Roi du ciel était maître de choisir parmi les créatures celle qu'il lui plairait d'épouser ; et il ne doit compte à personne de ses préférences. Le fait est que son choix ne s'est pas porté vers les pures intelligences, et qu'il ne lui a pas plu d'emprunter aux esprits célestes leur nature. Tant pis pour les rebelles qui, en prenant de là occasion de leur révolte, y ont trouvé leur perte et leur ruine. S'adjuger à soi-même un titre et un droit quelconque à l'union personnelle avec le Verbe, suffisait à créer une indignité. Dans tous les cas, le Verbe avait résolu et il a exécuté autre chose : *Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit*<sup>1</sup>. Il a pris la nature de l'homme ; « il « a épousé la race d'Abraham. »

II. Il nous est donc permis de dire qu'un enfant nous est né. Il est né à nous, et il est né pour nous.

Il est né à nous, il a pris notre chair et notre sang, une âme comme la nôtre ; il s'est fait de notre famille, de notre espèce, de notre race ; il s'est fait homme comme nous. Et parce que, selon les lois ordinaires, nous ne devenons hommes qu'après avoir traversé l'enfance, il est né enfant, il est né petit comme nous : *Parvulus natus est nobis*. « Se séparant en quelque sorte de lui-même », et de l'éternel domicile du sein de son Père : *Se quodammodo relinquens*, « et passant par-dessus les chœurs angéliques » : *Et angelos transiliens*, il est arrivé, il est descendu jusqu'à nous, s'anéantissant lui-même, se rapetissant au-dessous de l'ange pour se faire égal à nous. Nous avons donc bien raison de dire que cet enfant nous est né : *Parvulus natus est nobis*.

Non seulement il est né à nous, à notre race, à notre nature ; mais il est né pour nous. Oui, le Fils de Dieu

1. Hebr. II, 16.

s'est fait homme, afin qu'en lui tous les fils des hommes devinssent fils de Dieu. Et parce que tous les fils de race humaine, pétris de chair et de sang, avaient encouru la mort par le péché, lui, qui est Fils de Dieu et de race divine, par conséquent de race immortelle, il a participé à la chair et au sang, il a accepté la mort afin de détruire le péché. Il est né à notre nature en prenant et en revêtant notre nature ; mais il est né pour notre nature, en relevant et en réhabilitant cette nature tombée et dégradée. Un enfant nous est né : il est né pour toute la descendance des fils d'Adam, sauveur de tous, rédempteur de tous, prince et chef de l'humanité tout entière : *Parvulus natus est nobis*.

III. *Et filius datus est nobis* : « Et un fils nous a été « donné » ; car, dit le même disciple de saint Bernard, « inutilement l'enfant serait né, s'il ne nous avait été donné » : *Inutiliter autem natus esset nisi et datus esset* ; et vainement le Fils de Dieu serait devenu le fils de l'homme, s'il n'était reçu par les fils des hommes auxquels il conférerait la puissance de devenir les fils de Dieu. L'enfant de Bethléem est né à notre race et pour notre race ; mais il ne profite pourtant qu'aux individus de cette race auxquels il est donné.

N'est-il donc pas donné à tous, me dites-vous ?

Entendez la réponse du disciple de l'amour : « Dieu a « ainsi aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin « que tout homme qui revit en lui ne périsse pas, mais « qu'il ait la vie éternelle<sup>1</sup> ». L'acte de donation, selon la règle des contrats humains, n'est parfait que moyennant l'acceptation ; sans celle-ci, le contrat n'existe pas. L'Enfant-Dieu qui vient de naître, est né pour tous, il est offert

1. Joan. III, 16.

à tous. Hélas ! il n'est pas accepté, il n'est pas reçu de tous. *Non enim omnium est fides* : recevoir le Verbe fait chair, c'est croire en lui ; tous ne l'ont pas reçu, parce que tous n'ont pas cru en lui.

Par exemple, l'Enfant-Dieu, né de la race d'Abraham, appartenait avant tout à cette race ; lui-même l'a dit : « il « était tout d'abord envoyé aux brebis qui avaient péri de « la maison d'Israël ». Mais parce que les Juifs l'ont épousé lorsqu'il leur était offert, il leur a été enlevé : *Oblatum quidem, sed ablatum perfidiæ Judæorum*.

Pareillement, l'Enfant-Dieu est né pour toutes les nations de la terre : son principal signalement dans les Écritures, c'est qu'il est l'attente et qu'il sera le salut des Gentils. Et pourtant Jésus-Christ n'a pas été donné encore à toutes les nations de la terre, parce que plusieurs, s'obstinant dans leur idolâtrie, n'ont pas voulu le recevoir.

Et sans faire d'excursion au loin ni dans le passé, combien parmi nous, et sous nos yeux, pour qui le Christ est né, et qui ne l'acceptent pas ! Je ne parle pas seulement des pécheurs qui l'éloignent, des négligents qui l'ajournent : combien qui le rejettent, qui le repoussent, qui le nient, qui le tiennent pour non avenu, qui se posent en dehors de tout l'ordre chrétien ! S'ils ne peuvent faire que le Christ ne soit pas né pour eux, ils emploient toute l'énergie de leur volonté à faire qu'il ne leur soit pas donné, hélas ! et ils y réussissent. Et si ces déserteurs, ces apostats du Christ, sont des hommes publics, et s'ils parviennent à rendre la chose publique et sociale complice de leur apostasie, à quel degré d'abaissement il leur faut descendre ! *gens enim et regnum quod non servierit ei, peribit* <sup>1</sup> ; car il est écrit : « la nation, le royaume qui ne servira pas le Christ, « périra. »

<sup>1</sup> 1. Isa., LX, 12.

IV. Ah! M. T. C. F., nous qui sommes chrétiens et qui voulons demeurer fidèles, nous avons le droit de dire le texte tout entier : « Un enfant nous est né : et un fils « nous a été donné ». Nous avons reçu Jésus-Christ par le baptême qui nous a incorporés à lui. Mais le baptême n'était que le prélude de la donation qui nous était faite ; car le baptême, en nous donnant Jésus-Christ et sa grâce, nous a surtout conféré le droit de recevoir de nouveau, et un nombre infini de fois, le même Jésus et sa grâce diversifiée en mille manières.

Voilà pourquoi l'Eglise, se félicitant du fils qui lui a été donné, remplit aujourd'hui les airs de ses chants de louange et d'actions de grâces. Tandis que la synagogue actuelle de l'impiété, qui, comme l'ancienne synagogue des Juifs, a divorcé avec l'Epoux, périt et se morfond dans sa détresse morale, ne tenant plus entre ses mains d'autres titres de gloire et de richesse que l'acte de la répudiation, voici que l'Eglise est toujours en possession de la dot intègre et totale qu'elle a reçue de son Epoux. Qui pourra énumérer tant de sortes de grâces, tant de genres de vertus, et toute la vérité de nos ressources spirituelles : les subsides des sacrements, les enseignements des mystères, les délices de la parole sainte et des saintes Ecritures, les fruits du ministère sacré de tous les degrés et les ordres du sanctuaire ? chez tout âge, tout sexe, toute condition, toute nation, toute langue, tant de trophées de martyrs, tant de palmes, des confesseurs, tant de couronnes des vierges ?

Si vous vous étonnez de toute cette multitude de richesse, de toute cette abondance de gloire, l'Eglise vous répond : « Ah ! c'est qu'un petit enfant nous est né, qu'un « fils nous a été donné » : *Parvulus natus est nobis, et filius datus est nobis*. Comment le Père nous ayant donné le Fils, par qui et en qui toutes les choses subsistent, com-

ment ne nous eût-il pas donné tout avec lui: *Quomodo non omnia nobis cum illo donavit* <sup>1</sup> !

O vous, heureux fidèles, qui ne savez pas laisser passer la solennité de Noël sans vous approcher de la table sainte, sans entrer dans cette Bethléem qui est la maison du pain, à vous surtout il appartient de dire : « un enfant nous est né, un fils nous a été donné ». L'ayant reçu dans votre cœur, non seulement par la foi, par l'amour, mais par toute la réalité du sacrement, conservez-le si bien, tenez-le si fortement embrassé que vous ne le perdiez plus jamais, jusqu'au jour où il vous sera donné à découvert dans le royaume céleste. Ainsi soit-il.

1. Rom. viii, 22.

## XLVI

### HOMÉLIE

POUR LE JOUR DE PAQUES.

(MDCCCLXXVII.)

*Ibi erit fletus... cum videritis Abraham et Isaac et Jacob et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras.*

Là il y aura des pleurs et du désespoir, quand vous verrez Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes dans le royaume de Dieu, et que vous vous verrez chassés dehors.

(Saint Luc, XIII, 28.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Le spectacle qui sera donné à la fin des temps, le triage qui s'opérera alors entre les élus et les réprouvés, entre les bénis et les maudits, entre ceux du dedans et ceux du dehors, il semble que nous en ayons chaque année un prélude et comme une représentation anticipée à l'époque de la solennité pascale.

Alors la salle royale du cénacle eucharistique est ouverte ; tous y sont conviés. Les uns répondent à l'appel du Père de famille, ils viennent de tous les rangs de la société, des points les plus extrêmes, des camps humainement les plus séparés : les uns du pays radieux du soleil levant, les autres des régions plus tristes du couchant ;

ceux-ci des zones plus chaudes du midi, ceux-là des contrées plus froides du nord ; ils viennent, et, sans distinction de caste, d'éducation, d'opinion, ils demandent à l'Eglise, qu'ils savent ne faire aucune acception des personnes, de les revêtir de la robe nuptiale, et, munis de cet ornement prescrit, ils s'asseoient à la table du festin sacré, à cette table qui est l'avant-goût et comme la carte d'introduction du banquet éternel : *Et venit ab oriente et occidente, ab aquilone et austro, et accumbent in regno Dei* <sup>1</sup>.

D'autres refusent, ou du moins ils diffèrent de se rendre à cette invitation : refus coupable, délai périlleux ; car, dit le Seigneur Jésus, « je vous assure que plusieurs chercheront ensuite à s'introduire et ne le pourront pas » : *Quia multi, dico vobis, quærent intrare et non poterunt*. Quand le Père de famille sera entré, et aura fermé la porte, et qu'étant dehors, vous commencerez à heurter en disant : Seigneur, ouvrez-nous, il vous répondra : « Je ne vous connais pas, je ne sais qui vous êtes » : *Nescio vos, unde sitis*. « Retirez-vous de moi, ouvriers de l'iniquité <sup>2</sup>. » Alors il y aura des pleurs et du désespoir, quand vous verrez Abraham, Isaac, Jacob, et tous les prophètes, et avec eux des hommes venus d'orient et d'occident, du septentrion et du midi, assis dans le royaume de Dieu, et que vous vous verrez chassés dehors.

II. Mes bien-aimés Frères, la plupart de vous, j'ai la consolation de le penser et le bonheur de le savoir, vous vous êtes approchés de la table sainte, ou vous vous préparez à le faire en cette solennité pascalle. C'est votre habitude de chaque année, habitude quelque temps interrompue peut-être, mais heureusement renouée et que vous avez juré de ne plus jamais interrompre. Il y a quelque chose de mieux. Vos pasteurs, vos guides spirituels, nos

1. Luc. XIII, 29. — 2. *Ibid.* 25, 27.



bien-aimés coopérateurs, se plaisent à nous dire que le sentiment religieux, le sentiment de la foi et de la piété, fait d'année en année des progrès sensibles dans les âmes revenues à la pratique du devoir chrétien ; que ceux qui se présentent à eux sont de plus en plus dignes de la grâce de la réconciliation, plus épris de l'amour et du désir des biens célestes, plus convaincus de la vanité des choses humaines. D'où il résulte, pour ces heureux et sages chrétiens, plus de fidélité aux saints exercices de la prière dans l'intérieur de la famille, plus d'assiduité aux offices publics de l'Église, plus d'exactitude à observer les lois, d'ailleurs si adoucies, du jeûne et de l'abstinence, plus de retenue dans leurs discours, plus de pureté dans leurs mœurs, plus de paix, plus de patience, plus de douceur dans les relations ordinaires de la vie.

Oui, mes Frères, cet avancement dans la carrière du bien, pour le plus grand nombre de ceux qui remplissent habituellement leurs devoirs religieux, ce progrès dans la vie chrétienne n'est pas une douce illusion dont nous aimons à nous flatter ; c'est un fait aussi certain qu'il est consolant. J'espère de la bonté divine et de votre générosité que ces dispositions iront toujours croissant et se perfectionnant, et que celui qui a commencé en vous cette œuvre de grâce et de miséricorde, la développera, l'achèvera, la conduira à une heureuse fin : *Confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, ipse perficiet, ... confirmabit solidabitque* <sup>1</sup>.

Et c'est là le souhait que je vous offre comme le bouquet de ces fêtes pascales : *Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi*. C'est la faveur que je supplie Notre-Seigneur de vous accorder à tous, M. C. F., c'est que votre charité devienne de jour en jour plus abondante en saintes œuvres, plus éclairée sur vos véritables

1. Philip. i, 6 ; I Petr. v, 10.

intérêts, plus intelligente pour connaître vos devoirs, plus fidèle, plus empressée à les remplir : *Et hoc oro ut caritas vestra magis ac magis abundet in scientia et in omni sensu ut probetis potiora* ; « de telle sorte que vous soyez trouvés « purs et sans tache au jour de Jésus-Christ », au jour du jugement, au jour qui décidera de votre sort éternel : *Ut sitis sinceri et sine offensa in diem Christi*. Ce n'est pas assez : « je demande qu'alors vous ayez les mains pleines « de fruits de justice par Jésus-Christ, pour la gloire et la « louange de Dieu » : *Repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei*<sup>1</sup>. Oui, mes Frères, donnez-nous cette consolation de vous voir tous les jours plus religieux, plus fervents, plus éclairés, « plus doués du véritable « sens chrétien » : *Ut abundetis in scientia et in omni sensu*.

III. Pâques nous ramène encore chaque année une autre joie : c'est que la grâce de notre aimable Sauveur et la parole divine, dispensée avec talent et avec zèle par ses ministres, ajoutent toujours quelques nouvelles conquêtes aux conquêtes anciennes. C'est un résultat dont nous sommes profondément reconnaissant et pour lequel nous offrons à la divine miséricorde de tendres actions de grâces, et aux ministres de la parole sainte le tribut de notre gratitude. Car, M. T. C. F., « quel est notre désir et notre ambition au milieu de vous » : *Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ* ? Le ciel le sait bien : c'est votre sanctification et votre salut, je dirai aussi c'est votre bonheur d'ici-bas : *Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum*<sup>2</sup> ? Or personne ne me démentira quand je l'affirme : il n'y a pas un baptisé qui soit tranquille, qui soit heureux, qui soit satisfait de lui-même à l'époque du temps pascal, s'il omet le devoir pascal.

Vous donc, mon très cher Frère, malgré tant de tristesses

1. Philip. 1. 8-11. — 2. Thess. II, 19.

publiques, vous avez du moins la paix individuelle de l'âme. Oui, à ce point de vue essentiel, vous êtes heureux, cette année, et toutes choses iront bien désormais pour vous, mon bien cher Frère: *Beatus es et bene tibi erit*<sup>1</sup>, vous qui avez enfin brisé les entraves du respect humain, secoué le joug de l'indifférence ou de la routine. Vous êtes heureux et tout ira bien pour vous, vous qui avez compris qu'il fallait enfin un terme à ces délais qui perdent les âmes ; qu'il fallait cesser une bonne fois d'être ingrat aux bienfaits de Dieu, sourd à la voix de la grâce et rebelle aux lois de son Eglise. Vous êtes heureux, et tout vous sera sujet de bonheur à l'avenir, vous qui vous êtes enfin déchargé de l'accablant fardeau de vos fautes par un humble aveu que la charité du prêtre a su adoucir. Vous êtes heureux, vous qui vous êtes présenté au pied du saint autel, et qui vous êtes nourri de la manne céleste, époux avec votre douce et pieuse compagne dont vous avez inondé le cœur de la plus pure joie ; père avec vos enfants bien-aimés dont la persévérance quelque temps incertaine est désormais assurée par vos exemples ; maîtres avec vos serviteurs rendus par là plus dévoués, plus respectueux et plus fidèles.

Mon Frère, n'est-il pas vrai, le Seigneur Jésus, trop longtemps négligé par vous, ne vous a point tenu rigueur. Votre rédempteur est venu à vous avec tous ses trésors de bénédictions spirituelles et de joies temporelles. Le Fils de Dieu a sanctifié, embaumé votre chair par le contact de sa chair virginale ; il a amorti les convoitises de votre concupiscence, il a consolé vos afflictions, vos désenchantements, vos mécomptes, adouci ce cœur irascible, fortifié ce courage défaillant. Mon Frère, j'ignore ce qu'il vous reste encore de chemin à

1. Ps, CXXVII, 2.

faire : la course sera longue encore peut-être ; ne manquez jamais de vous nourrir, à tout le moins chaque année, de ce pain du voyage, de ce viatique sacré. Faites mieux : vous avez des arriérés à recouvrer ; soyez convive fidèle du banquet eucharistique sur la terre, et vous serez du nombre de ceux qui viendront de tous les horizons, et qui, à la suite d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et des prophètes, seront assis à la table du royaume céleste pendant l'éternité : *Et multi venient ab oriente et occidente, et aquilone et austro, et accumbent in regno Dei* <sup>1</sup>.

IV. Mais hélas ! M. T. C. F., mes félicitations, mes congratulations ne s'adressent pas à tous. Combien dans la cité, peut-être même dans cette assistance, de chrétiens qui ont encore laissé passer le temps pascal sans accomplir le devoir pascal ! Je sais que la porte du festin ne se ferme pas avec cette sainte quinzaine ; je sais que le pécheur peut revenir à Dieu en tout temps ; je sais que la fontaine du salut coule dans toutes les saisons de l'année ; mais je sais aussi que ces grâces du reste de l'année sont le plus souvent inefficaces, quand les grâces du carême et du temps pascal ont été méprisées. Celui qui a résisté aux efforts extraordinaires de la grâce se rendra-t-il à l'action de cette grâce diminuée et affaiblie ? Ah ! si la miséricorde n'a pu atteindre le fugitif quand elle le poursuivait, l'atteindra-t-elle quand, dédaignée, elle dédaigne à son tour ? Il n'arrive guère, hélas ! qu'on se convertisse en un autre temps.

Mon Frère, mon Frère, si vous ne pleurez pas sur vous-même, en voyant se clore devant vous la salle du festin dans laquelle tant d'autres de vos concitoyens et de vos amis sont entrés, si vous regardez comme peu de chose

1. Luc. XIII, 29.

dans votre vie cette perspective de porter encore toute une année ce poids de vos fautes, et par suite ce poids de vos inquiétudes et de vos remords, et aussi le poids de la colère de Dieu, et enfin, pour tout dire, le poids de l'enfer, le poids du malheur éternel dont vous n'êtes séparé que par la chose du monde la plus fragile, qui est la vie présente ; mon Frère, vous dis-je, si vous ne pleurez pas sur vous-même, et si vous ne sentez pas votre mal, permettez-moi d'aimer votre âme plus que vous-même, permettez-moi de pleurer sur vous et de vous dire qu'une année de plus dans la disgrâce de Dieu, qu'une Pâque de plus sans le devoir pascal, c'est pour vous un immense malheur et un malheur peut-être irréparable.

Parmi les attaques les plus violentes, et même à cause de ces attaques, c'est un fait incontestable que ce grand et consolant mouvement de retour qui s'opère vers la vraie et antique et immuable religion.

Ah ! mon Frère, tandis que, de toutes parts, même au sein des nations protestantes, tant d'hommes généreux demandent à rentrer et rentrent dans l'Eglise de Dieu, vous, enfant de l'Eglise catholique, vous qui n'avez jamais été apostat de votre baptême, vous, hommes honnêtes, bons cœurs, nobles âmes, vous, désabusés des folles joies de la vie, quoi donc vous arrête encore ? N'est-il pas démontré que tout ici-bas est vanité et affliction d'esprit ; qu'il n'y a d'heureux et de sage que le chrétien fidèle ? Ah ! soyez de ce nombre : il en est temps encore ; donnez cette joie à votre famille, cet exemple et je dirai cet appui à la société, ce soulagement à votre âme, cette consolation à notre ministère, à Dieu la gloire de vous pardonner, et, avec la joie de vous admettre à sa table dans le temps, celle de vous faire asseoir avec lui au banquet de la béatitude éternelle.

---

## XLVII

### HOMÉLIE

POUR LA BÉNÉDICTION ET LA PROCESSION DES RAMEAUX.

(XXIV MARS MDCCCLXXVII.)

*Plurima autem turba... cædebant ramos de arboribus et sternebant in via. Turbæ autem quæ præcedebant et quæ sequebantur clamabant: Hosanna filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in altissimis.*

Une foule nombreuse coupait des branches d'arbres et en jonchait la route par où devait passer Jésus. Et les multitudes qui précédaient ou qui suivaient le Sauveur criaient: Hosanna au fils de David! Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.

(Ev. de ce jour).

---

Nous commençons aujourd'hui, M. F., cette semaine que l'Église appelle la grande semaine; non pas, dit saint Jean Chrysostome, que les jours en soient plus longs et plus nombreux, mais à cause qu'ils sont pleins des plus grandes choses que Dieu ait jamais opérées. En effet, M. F., on n'y songe pas sérieusement: quels autres faits historiques comparables à ceux dont l'Église va nous rappeler la mémoire! Aujourd'hui l'entrée triomphale de l'Homme-Dieu dans Jérusalem; dans trois jours, le mystérieux souper dans le cénacle eucharistique; puis la souffrance, la mort de ce Dieu, crucifié par les hommes; enfin la résurrection

de ce Dieu sauveur : quels événements que ceux-là ! et qu'il faudrait être négligent pour n'y prendre aucun intérêt ! Combien sont abaissés vers la terre, absorbés, perdus dans la matière, ceux qui n'ont aucune attention pour les anniversaires qui rappellent d'aussi hautes et d'aussi saintes pensées !

Je vous le dirai un autre jour, M. F., car la longueur de la solennité ne me permet aujourd'hui que quelques paroles. Il existe, dans l'Eglise catholique, une admirable économie d'après laquelle les grands faits sur lesquels repose la religion tout entière sont en quelque sorte perpétués au milieu de nous. Oui, dans le temple catholique, les faits principaux de la religion ne sont pas seulement lus, récités ; ils sont reproduits, renouvelés chaque année par une représentation vivante et solennelle. Et il y a en cela une connaissance profonde de notre nature, de la nature de l'homme, non pas seulement de l'ignorant, mais du savant lui-même, chez lequel les impressions sont toujours moins vives quand elles sont dues à l'ouïe que quand les objets ont été placés sous les yeux, organes plus sûrs et plus fidèles.

Aujourd'hui donc, et pendant toute cette semaine, les dernières pages de l'Evangile, depuis l'entrée triomphante du Christ à Jérusalem jusqu'à sa sortie plus triomphante encore du sépulcre, vont se dérouler sous nos yeux par de touchantes cérémonies. Ah ! M. F., combien ces spectacles de l'Eglise ont autrefois instruit, touché nos pères ! Que ces vastes nefes sont tristes, lorsque ces augustes solennités s'accomplissent comme dans la solitude. De si beaux spectacles et si peu de spectateurs ! Ah ! nous vous en prions, venez, venez vous joindre à nous dans les derniers jours de cette semaine. Venez pénétrer vos âmes de ces grands mystères, les seules choses véritablement dignes d'occuper nos esprits et nos cœurs.

Aujourd'hui, M. F., avec quelle joie je vous ai vus accourir pour célébrer avec moi cette mémorable solennité des Palmes, des Rameaux ! Voyez comme procède l'Eglise catholique. Ce n'est point une simple lecture, un froid récitatif de ce qui s'est accompli en pareil jour à Jérusalem ; ce n'est pas même simplement un discours ayant pour objet de développer ce souvenir. Non : des palmes ont été cueillies ; elles sont auprès de l'autel. L'Eglise a mis sur mes lèvres de magnifiques accents pour appeler sur ces rameaux la bénédiction céleste. Puis vous êtes venus les recevoir de ma main, et tous nous nous mettons en marche, et nous allons chanter à Jésus l'antique *hosanna* : « Hosanna au fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux ! » Comme toute cette marche vivante, animée, donne plus de sens aux paroles du texte sacré qui seront chantées ! Comme tout cela est plein d'onction et de grâce !

Mais entrons plus avant dans l'esprit de cette cérémonie. M. F., vous et moi, nous avons en ce moment des palmes à la main ; et à qui donc allons-nous les offrir ? Quel est ce Roi auquel nous allons faire cortège ? Le Roi, mais c'est un nom qu'on ne prononce plus impunément dans notre patrie. Ah ! Seigneur Jésus, louange à vous, Roi dont la gloire est éternelle ! Les trônes de la terre se sont écroulés, et les yeux les plus fidèles n'ont pas d'autre tribut à payer que le tribut des larmes. Votre trône est éternel. Nous allons tous le chanter : Gloire, louange, honneur soit à vous, Roi, Christ, Rédempteur, vous à qui le jeune âge offrait un pieux *hosanna* !

Vous êtes le Roi du monde. Le peuple hébreu, il y a dix-huit siècles, allait au-devant de vous avec des palmes ; nous voici devant vous avec des palmes encore. Ce qui se fit à Jérusalem il y a deux mille ans, la ville de Poitiers le fait aujourd'hui. Ce que les enfants chantaient, nous le



répétons tous. S'il s'agissait de parer de notre présence, d'animer par nos acclamations le triomphe d'un homme, d'un homme si grand qu'il fût; nous vivons dans un siècle qui est fier, et la fierté nous arrêterait peut-être. Mais, ô Jésus, ô Roi du ciel, quand il s'agit de vous, la honte n'est pas possible : nous sentons que nous nous honorons, que nous nous grandissons nous-mêmes en abaissant nos rameaux sous vos pas. Ce que nous faisons aujourd'hui, nous le faisons d'accord avec tous les siècles.

Entendez, disait autrefois le grand saint Hilaire à son peuple rassemblé autour de lui, entendez bien une parole de l'évangéliste que vous avez peu remarquée : *Turbæ autem quæ præcedebant et quæ sequebantur* : les foules qui précédaient et qui suivaient Jésus se dépouillaient de leurs vêtements pour en faire un tapis sous ses pieds, coupaient des branches d'arbres pour en joncher le chemin. Qu'est-ce à-dire, les foules qui précédaient, les foules qui suivaient ?

Les foules qui précédaient, c'est-à-dire, toute la série des patriarches et des prophètes, des juges, des rois, tous les justes de la Loi. Voyez tout ce cortège de quatre mille ans qui précède Jésus : Adam, Noé, Abraham, Moïse, Samu el, David, Isaïe, Esdras, les Macchabées, que sais-je ? Voyez toutes ces foules de croyants qui détachent de leurs prophéties des rameaux, qui quittent leurs vêtements royaux ou pontificaux pour préparer le passage du Triomphateur. Voyez-les, sur cette route de quarante siècles, se pressant et se succédant, tenant chacun en leurs mains une palme triomphale et chantant hosanna au Roi des siècles qui s'avance. Telle est la foule ou plutôt telles sont les foules qui précédaient Jésus : voilà son cortège par devant : *Turbæ autem quæ præcedebant*.

*Et quæ sequebantur*, et les foules qui le suivaient. Ah ! il ne s'agit plus seulement de ces enfants, de ces

habitants de Jérusalem qui payaient leur tribut de louanges au Christ qui allait souffrir. Non, ce sont tous les chrétiens chantant hosanna au Christ, qui règne dans les cieux : *Hi tibi piissimo... nos tibi regnanti*. Les foules qui suivaient, M. F., aux jours d'Hilaire, c'étaient déjà quatre siècles de martyrs, de docteurs, de chrétiens de toute condition, de tous pays. Mais depuis l'homélie de mon saint prédécesseur, ce cortège s'est bien allongé et j'aurais beaucoup à faire pour compléter l'énumération des foules qui ont suivi Jésus en lui chantant hosanna. Les foules qui ont suivi Jésus en lui répétant ce chant de gloire, c'est, depuis Hilaire, c'est Augustin, c'est Jérôme, c'est tout ce grand siècle dont il a été l'un des coryphées, qui l'a suivi et dont l'Église sera toujours si fière ; c'est Ambroise, c'est Basile, c'est Chrysostome, puis ce sont des peuples barbares devenus chrétiens.

Qu'est-ce que l'histoire de la France, sinon un hosanna de quatorze siècles ! Citez-moi quelqu'un, quelque chose de grand, dans notre pays, qui n'ait pas abaissé sa palme devant Jésus-Christ. Jésus-Christ, c'est la pierre angulaire de notre pays, la récapitulation de notre pays, le sommaire de notre histoire. Non, rien n'est plus vivant dans notre histoire nationale que le nom de Jésus : Jésus-Christ, disait l'héroïne d'Orléans, qui est roi de France et du monde entier. Oui, Jésus ç'a toujours été parmi nous la première majesté, majesté toujours debout. Ce n'est plus être Français que de ne pas être chrétien ; et selon la parole de saint Ambroise, qui ne s'applique pas moins à notre pays qu'à la nation sainte : *Sed ipsi se amore patriæ, qui Christo invident, abdicaverunt*. Jésus-Christ, c'est tout notre avenir. Dites-moi ce qui reste debout parmi nous : Jésus-Christ. Tout le reste s'est affaissé, a disparu ; Jésus-Christ n'a fait que grandir. Et si vous voulez que j'écrive en trois mots l'histoire des cinquante dernières années de ce siècle, si

vous voulez que je vous dise à qui est réservée la victoire, la royauté, l'empire, je vais l'écrire, et d'une main ferme, sur ce frontispice du temple : *Christus vincit, regnat, imperat* : à Jésus-Christ, la victoire, la royauté, l'empire ; à lui les palmes, à lui l'hosanna, à lui et à lui seul !

Mon Frere, ah ! que cette victoire, que cette royauté, que cet empire de Jésus-Christ s'exerce partout sur vous, sur votre intelligence, sur votre cœur. *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus*<sup>1</sup> : C'est un roi qui vient vers vous plein de douceur. De grâce, ne cherchez pas d'autre maître que lui. Si vous ne voulez pas de ce roi plein de mansuétude, vous aurez d'autres maîtres pleins de colère. N'apportez plus, pour votre part, n'apportez plus d'obstacle au règne de Jésus-Christ. Ne mettez ni vos vêtements, ni vos rameaux sous ses pieds, à la bonne heure ; mais déposez vos cœurs entre ses mains. Dites aujourd'hui cette parole : *Rex meus et Deus meus*<sup>2</sup>. Jésus-Christ, vous êtes mon Roi et mon Dieu. Ainsi soit-il.

<sup>1</sup>, Matth. xxi, 5. — <sup>2</sup>. Ps. xliii, 5.

# XLVIII

## ALLOCUTION

POUR L'INSTALLATION DU NOUVEL ARCHIPRÊTRE DE NOTRE-DAME  
DE NIORT.

(VI OCTOBRE MDCCCLXXVIII.)

*Ingrederere.... et imple manum tuam de  
prunis ignis quæ sunt inter cherubim, et  
effunde super civitatem.*

Entrez et emplissez votre main des charbons ardents qui sont sur l'autel entre les chérubins, et répandez-les sur la cité.  
(EZÉCH. x, 2.)

---

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

I. Il est écrit aux livres Sapientiaux que « tous les jours  
« de l'homme sont pleins de douleurs et de tristesses, et  
« que la nuit même ne lui apporte pas le repos d'esprit » :  
*Cuncti dies ejus doloribus et ærumnis pleni sunt, nec per  
noctem mente requiescit*<sup>1</sup>. Ainsi en est-il de la plupart de  
nous : à mesure que nous avançons davantage dans la vie,  
« nous y trouvons la tribulation et la souffrance » : *Tribu-  
lationem et dolorem inveni*<sup>2</sup> ; « c'est pourquoi facilement  
« nos paroles seraient empreintes du sentiment de la  
« douleur » : *Unde et verba mea dolore sunt plena*<sup>3</sup>.

Toutefois, j'entends l'Apôtre qui me crie : « la seule  
« chose, l'unique règle de la vie, c'est, en oubliant ce qui

1. Eccles. II, 23. — 2. Ps. CXIV, 4. — 3. Job. VI, 3.

« est par derrière, et en se portant de toutes ses forces en  
« avant, c'est de poursuivre sa course jusqu'au point  
« marqué » : *Unum autem, quæ quidem retro sunt obliuiscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor* <sup>1</sup>. « Je me tairai donc, à l'exemple du  
« saint roi, et je n'ouvrirai point la bouche parce que rien  
« n'est arrivé, ô mon Dieu, que par votre permission et  
« votre fait » : *Obmutui et non aperui os meum, quoniam tu fuisti* <sup>2</sup> ; je me tairai, « vous priant cependant d'arrêter  
« vos coups, attendu que sous la pression trop forte, sous  
« le poids écrasant de votre main, la défaillance pourrait  
« venir » : *Remove a me plagas tuas, a fortitudine manus tuæ ego defeci* <sup>3</sup>. Le même Psalmiste m'a d'ailleurs appris  
« qu'après que le deuil s'est appesanti sur nous le soir » :  
*Ad vesperum demorabitur fletus*, « la consolation ne nous  
« sera pas refusée le matin » : *Ad matutinum autem lætitia* <sup>4</sup>.

La consolation, mes très chers Frères, c'est cette unanimité de suffrages qui accompagne à son arrivée au milieu de vous le nouveau pasteur que le ciel vous destinait. Plus les regrets qu'il laisse derrière lui sont vifs et nombreux, plus sont abondants les gages qu'il vous apporte ; et aussi, plus il a éprouvé lui-même de brisements, de déchirements en quittant son premier troupeau, plus il vous donne à comprendre ce que sera pour vous son cœur pastoral à partir du moment où il va vous appartenir.

Entrez donc, vous dirai-je, ô pieux ministre du Seigneur ; entrez, et emplissez votre main des charbons de feu qui sont sur l'autel, et répandez-les sur la cité.

II. Les charbons qui sont sur l'autel, qu'est-ce autre chose que ce feu dont Jésus-Christ a dit : « Je suis venu

1. Philip. III, 13, 14. — 2. Ps. xxxviii, 10. — 3. *Ibid.* 11, 12.

4. Ps. xxix, 6.

« apporter le feu en terre, et que puis-je vouloir sinon qu'il  
« l'embrace et qu'il la consume <sup>1</sup> » ? embrasement de charité,  
incendie d'amour. La charité, l'amour, voilà donc ce que  
le prince des pasteurs veut trouver dans le cœur de tous  
ceux qu'il associe à son ministère ; voilà ce que, par  
leurs mains, il veut répandre dans tous les cœurs. De lui-  
même, de son fonds, Dieu est charité : *Deus charitas est* <sup>2</sup>.  
Son œuvre par excellence, celle qui dépasse toutes ses  
autres œuvres, l'incarnation de son Fils, c'est le triomphe,  
c'est le plus sublime effort de l'amour : *Sic Deus dilexit  
mundum ut Filium suum unigenitum daret* <sup>3</sup>. Et quand le Fils  
de Dieu a voulu se créer un représentant visible parmi les  
hommes, quand il a institué le pastoralat suprême, la con-  
dition qu'il a posée, le programme qu'il a énoncé se réduit  
à cette question trois fois répétée : « M'aimes-tu ? m'ai-  
« mes-tu ? m'aimes-tu plus que les autres ? » *Diligis me ?  
diligis me ? diligis me plus his* <sup>4</sup> ? Question qui en contient  
implicitement et essentiellement une autre : car si, dit  
saint Jean, « si quelqu'un dit : j'aime Dieu, et n'aime pas  
« ses frères, celui-là se fait illusion à lui-même. Celui qui  
« n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer  
« Dieu qu'il ne voit pas ? Le commandement que nous  
« avons d'en haut est donc tel que qui aime Dieu, doive  
« aimer les hommes » <sup>5</sup>.

Cette loi de charité, elle fait toute notre force, princi-  
palement dans les jours difficiles où nous vivons. D'autres  
devoirs sans doute nous sont imposés de Dieu, devoirs  
sacrés, devoirs inviolables, mais qui, à eux seuls, élargi-  
raient souvent et creuseraient davantage l'abîme qui  
sépare de nous la génération actuelle. Nous sommes  
les prêtres de la vérité, et la vérité fait peur aux hommes de  
notre temps. Nous sommes les prêtres de la pureté, et tou-

1. Luc. XII, 49. — 2. I Joan. IV, 16. — 3. Joan. III, 16. — 4. *Ibid.* XXI,  
15. — 5. I Joan. IV, 20, 21.

tes les passions du cœur humain, toutes les convoitises mauvaises s'insurgent contre plus d'une loi de l'Évangile. Heureusement notre sacerdoce est aussi et surtout un sacerdoce de charité, de charité surhumaine, transcendante, divine ; et pour peu que le monde considère nos rangs, malgré ses préjugés et ses oppositions, « il ne peut pas n'y » point rencontrer ces hommes de miséricorde qui trouvent « grâce devant les yeux même les plus charnels » : *Et conservavit illi homines misericordiae invenientes gratiam in oculis omnis carnis*<sup>1</sup>. On aura beau chercher à travestir la charité du prêtre, elle est si vraie, si sincère, si désintéressée, si persévérante, si fidèle, parfois même si héroïque, qu'elle triomphera de toutes les calomnies. Impossible de contrefaire à ce point le dévouement et l'amour. La grande ressource donc du prêtre, en regard de tant de préventions et d'antipathies, c'est la charité qui respire au fond de ses entrailles, charité qui se produit dans tous ses actes, qui se mêle à toutes ses pensées, à tous ses discours ; charité qui, sans confondre le vrai avec le faux, le juste avec l'injuste, ne fait acception ni des personnes, ni des opinions et des partis auxquels elles appartiennent ; charité qui ne se déconcerte ni devant les erreurs, ni devant les fautes, attendu qu'elle émane de Celui qui a dit de lui-même qu'il n'était pas tant venu pour les justes que pour les pécheurs.

III. C'est cette charité, mon digne frère dans le sacerdoce, qui vous a concilié jusqu'ici qui vous conciliera toujours l'estime, la confiance, l'affection de tous ceux qui seront en contact avec votre personne et votre ministère. En travaillant ici à la gloire de Dieu et au salut des âmes, vous ne tarderez pas à reconnaître que, malgré

1. Eccli. XLIV, 27

l'ivraie semée trop largement au milieu du bon grain, cette terre est pourtant encore une terre de bon aloi, une terre où la foi et l'esprit chrétien ont jeté de profondes racines, une terre dont il ne faut jamais désespérer, parce que, nonobstant quelques surfaces accidentelles et temporaires, le sous-sol demeure ce qu'il était avant, et que le débordement de l'inondation impie venant à se retirer, la première fécondité ne tarde pas à renaître. De dignes ouvriers ont cultivé ce terrain avant vous ; vous y trouverez à l'œuvre d'utiles et dociles auxiliaires.

La Vierge Marie, qui est la patronne de cette belle église, la Vierge du Rosaire, sous les auspices de laquelle vous entrez aujourd'hui dans vos fonctions, vous aidera de sa protection puissante ; les prières de tant de saintes âmes qu'elle abrite ici sous ses ailes, vous aideront à porter le fardeau que votre modestie vous a fait redouter ; les consolations dont votre cœur a besoin ne vous feront pas défaut. Entrez donc, je le répète en finissant, prenez sur vos mains les charbons qui sont sur l'autel, charbons qui purifient les âmes et qui les embrasent de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes ; oui, prenez-les au foyer de l'autel eucharistique, et, en les répandant sur la cité, versez-y les bienfaits de l'union, de la concorde et de la paix. *Ingrederere.... et imple manum tuam de prunis ignis quæ sunt inter Cherubim, et effunde super civitatem.*

---



## XLIX

### HOMÉLIE

SUR LE PSAUME CII POUR L'OUVERTURE  
DU JUBILÉ D'AVÈNEMENT DE N. S. P. LE PAPE LÉON XI II.  
(II MARS MDCCCLXXIX.)

---

I. Le lieutenant de Dieu sur terre nous ouvre aujourd'hui le retour des pardons et des grâces. A l'heure où tout est si triste, si affligeant sur la terre, comment ne pas saluer le rayon de miséricorde qui descend du ciel ? Il est donc naturel que le cri d'actions de grâces parte de nos cœurs, et que nous nous employions tout entiers à bien user de la faveur spirituelle qui nous est faite. Après tout, selon la grande et forte parole du divin Maître, il n'y a pour nous qu'une chose nécessaire : *Porro unum est necessarium*<sup>1</sup>. Qu'importent toutes les choses du temps, si la chose éternelle nous est acquise ? A quoi nous servirait de gagner tout le reste, si nous venions à perdre notre âme ? Mais aussi, comme tous les autres dommages sont insignifiants, si nous assurons notre salut éternel ! Détournons donc maintenant nos regards de tout le reste, et que notre grande affaire soit le gain du jubilé.

Saint Augustin, dans son homélie sur le psaume cent deuxième, va se faire l'interprète de nos pensées et de nos sentiments.

1. Luc. x, 42.

II. « Mon âme, bénissez le Seigneur, bénissez-le du plus « intime de votre être, et n'oubliez pas l'étendue et le caractère de ses bienfaits » : *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus... et noli obvisci omnes retributiones ejus*<sup>1</sup>.

Ses bienfaits, remarquez-le, mes Frères, « ne sont pas seulement des dons accordés, mais des dons rendus » : *Non tributiones, sed retributiones*. Ses premiers dons, Dieu les avait prodigués à l'homme, alors qu'il l'avait tiré du néant, qu'il l'avait doué d'une nature raisonnable, et que, par un acte supérieur de sa bonté, il l'avait appelé à la vie surnaturelle. A tout cela, l'homme a répondu par l'ingratitude, par la désobéissance, par la révolte. C'est l'histoire de nos premiers parents ; c'est notre propre histoire. Et quelle réponse Dieu nous a-t-il faite ? En retour de nos torts, il nous a *rétribué* de nouvelles et de plus grandes et de plus nombreuses faveurs : *Non tributiones, sed retributiones*. « Si bien que nous ne pouvons avoir sous les yeux toute la mesure des bienfaits de Dieu, qu'en connaissant toute l'étendue de nos fautes et de nos malheurs » : *Non autem poterunt ante oculos tuos esse retributiones Domini, nisi ante oculos tuos fuerint peccata tua*. — *Benedic, anima mea, Domino qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis, qui sanat omnes infirmitates tuas, qui redimit de interitu vitam tuam, qui coronat te in misericordia et miserationibus, qui replet in bonis desiderium tuum ; renovabitur ut aquilæ juvenus tua*<sup>2</sup>. C'est à cette énumération de nos maux et de nos besoins que correspond la multitude des miséricordes de Dieu, telles, en particulier, qu'elles nous sont dispensées par le jubilé.

III. *Qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis* : « Bénissez

1. Ps. cii, 1, 2.      2. *Ibid.* 2-5.

« le Seigneur qui se montre propice et qui exerce le pardon « envers toutes vos iniquités ». Par nos péchés, mes Frères, nous avons mérité le supplice qui n'en aurait été que la juste peine. Voilà la rétribution qui nous revenait de droit : rétribution, dirai-je mauvaise ? non, puisqu'elle eût été juste, et que ce qui est juste n'est pas mauvais ; mais enfin rétribution qui, bien que juste de la part de Dieu, eût été mauvaise pour nous. Or, voici que, par le jubilé, toutes les cataractes des cieus sont ouvertes, et les pluies du pardon tombent à torrent : point de fautes si énormes qui ne puissent être effacées ; les digues qui, dans d'autres temps, opposaient des réserves, sont levées. Le champ est libre, non seulement pour l'abolition de la faute, mais encore pour l'extinction des peines temporelles encourues après la faute pardonnée.

En ce temps-là, Dieu, qui est miséricordieux par nature, redouble les coups de ses miséricordes : *Miserator et misericors Dominus* ; c'est la miséricorde à pleins poumons, à toute haleine, c'est la miséricorde multipliée par la miséricorde : *Miserator et misericors Dominus, longanimis et multum misericors*<sup>1</sup>. Dieu alors, en la personne de ses ministres, ne tient pas en main la règle et le compas pour ajuster et proportionner les conditions du pardon avec les exigences de la justice : *Non secundum peccata nostra fecit nobis* ; en remettant la peine éternelle, il ne se réserve point de revendiquer au moins des satisfactions temporelles : *Neque secundum iniquitates nostras retribuit nobis*<sup>2</sup>. « Autant les pierres qui tombent du ciel, augmentent de « pesanteur en arrivant à terre, autant le pardon du jubilé « descend avec force sur le pécheur repentant » : *Secundum altitudinem cæli a terra corroboravit misericordiam suam super timentes se*<sup>3</sup> ; « et l'orient n'est pas à plus grande dis-

1. Ps. cii, 8. — 2. *Ibid.* 10. — 3. *Ibid.* 11.

« tance de l'occident, que l'indulgence jubilaire ne rejette  
« nos iniquités loin de nous » : *Quantum distat ortus ab  
occidente, longe fecit a nobis iniquitates nostras* <sup>1</sup>.

Voilà comment l'accomplissement des pratiques du  
jubilé anéantit en nous les péchés et leurs conséquences ;  
voilà comment le Seigneur se montre indulgent et propice  
envers nous : *Qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis*.

IV. Mais, me dites-vous, si le jubilé détruit les consé-  
quences pénales du péché, il n'a pas la même efficacité  
par rapport aux conséquences morales. Le péché a causé  
des blessures à l'âme, et l'âme reste avec ses faiblesses et  
ses langueurs. C'est vrai, mais la grâce du jubilé peut  
devenir une grâce de guérison pour les infirmités de  
l'âme : *Qui sanat omnes infirmitates tuas*.

Ici, M. F., je voudrais vous réciter toute une page du  
saint évêque d'Hippone. Il est vrai, nous dit-il, après la ré-  
mission tant des péchés que des peines réservées au péché,  
le pécheur conserve, et dans ses sens et dans son âme  
même, plus d'une cause d'infirmité. Oui, pécheur, tu  
portes encore une chair fragile, la mort n'a pas été encore  
absorbée dans la victoire, et ce corps corruptible n'a pas  
encore revêtu l'incorruptibilité ; il reste des troubles, des  
tentations, des suggestions, et le péril du consentement, le  
péril de la délectation subsiste. Pécheur, il te reste des  
infirmités, des faiblesses. Elles sont grandes, me dis-tu,  
je le veux ; mais le médecin est plus grand encore. Pour  
ce tout-puissant médecin, il n'y a point d'infirmité incu-  
rable. Soumets-toi à son art ; observe ses prescriptions ;  
endure, s'il le faut, la douleur de l'opération, et songe à  
la guérison qui en résultera, guérison certaine.

Voyez, M. F. (c'est toujours saint Augustin qui parle),

1. Ps. CII, 12.

voyez combien les hommes désirent passer sous la main, sous le fer du médecin, pour obtenir un prolongement de vie qui n'est jamais long ; et combien qui meurent des suites mêmes de l'opération ! Toi, ô pécheur, tu es sûr de la guérison si tu l'acceptes ; le bain de la grâce est un spécifique infaillible : il suffit que tu te le laisses appliquer. Supporte donc la main de celui qui guérit toutes les infirmités : *Qui sanat omnes infirmitates tuas*. Pour le traitement du corps, le médecin ne lit pas à l'intérieur, il ne peut que former quelques conjectures. Notre médecin céleste connaît notre tempérament, notre constitution intime : *Quoniam ipse cognovit figmentum nostrum*<sup>1</sup>.

V. Et comment ne serait-il pas apte à guérir nos infirmités « après qu'il a racheté notre vie de la mort » : *Qui redemit de interitu vitam tuam*<sup>2</sup> ! Car ce n'est pas seulement la maladie, c'est la mort que nous avons apportée avec nous en ce monde. Par sa croix, par sa passion, par sa mort, le Seigneur nous a rachetés du trépas éternel. C'est dans la vertu de son sang que l'humanité a retrouvé la vie. Cette vie qu'il a rendue à la race d'Adam, il a la puissance de la rendre à nouveau à chacun de ceux qui, par le péché, l'ont de nouveau perdue. Le temps du jubilé, c'est le miracle de la résurrection en permanence. Or, celui qui a la puissance de ressusciter le mort, à plus forte raison peut-il lui rendre la vigueur, la force.

Mon Frère, pour vous guérir, « la seule question est que vous vouliez être guéri » : *Opus est ut sanari velis*. « C'est un médecin qui guérit à coup sûr tout malade ; mais il ne le guérit pas malgré lui » : *Sanatomnino ille omnem languidum ; sed non sanat invitum*. N'est-ce pas quelque chose que d'avoir dans ses mains la santé et la vie ? Si vous

1. s. ch. 14. — 2. *Ibid.* 4.

ambitionnez quelque grande charge ici-bas, « si vous êtes à la poursuite d'un titre de général, de proconsul, de préfet » : *Ducatum, proconsulatum, præfecturam si concupisces*, est-ce qu'il vous suffirait de le vouloir pour y arriver? « est-ce que la dignité est aux ordres de la volonté » : *Numquid voluntatem tuam potestas sequitur?* « Et combien, à l'heure présente, qui veulent arriver, et qui n'arrivent pas » : *Multi ad ista pervenire volunt et non possunt* ! Ici, au contraire, « il s'agit de ce qui est plus précieux que toutes les dignités de la terre, et il suffit de vouloir pour obtenir » : *Hoc et pretiosius est, et sequitur voluntatem*. La vertu du sang de Jésus-Christ est à la disposition et à la portée de tous. Béni soit donc le Seigneur « qui « guérit toutes nos infirmités après qu'il a racheté notre « vie de la mort » : *Qui sanat omnes infirmitates nostras, qui redinit de interitu vitam nostram* <sup>1</sup>.

VI. *Qui coronat te in misericordia et miserationibus* <sup>2</sup>.

Mais la grâce divine ne se contente pas de ressusciter et de guérir, de rendre la vie et la santé ; Dieu ne s'arrête pas là dans sa pitié, dans sa miséricorde. Ce n'est rien de moins qu'une couronne qu'il tient en ses mains, et il la pose sur le front du pécheur réconcilié, du mort rendu à la vie, du malade rendu à la santé et à la force. Mon Frère, dans les jours de votre adolescence, alors que la vertu et la piété ornaient votre âme, votre front lui-même était rayonnant, resplendissant. Depuis lors, « la couronne est « tombée de votre tête : » *Cecidit corona capitis* <sup>3</sup>; votre sérénité s'est assombrie, votre cœur s'est émoussé, votre âme s'est fermée de tristesse, les ardeurs de la jeunesse ont fait place à la lassitude et au dégoût. Au milieu de toutes ces passions, de toutes ces infidélités, de toutes ces omissions,

1. Ps. cii, 3, 4. — 2. *Ibid.* 4. — 3. Thren. v, 16.

vous vous êtes senti vieillir avant l'âge, selon cette parole du Palmiste : *Inveteravi inter omnes inimicos*<sup>1</sup>. Eh bien ! bénissez le Seigneur, qui, dans cette grâce du jubilé, remettant la couronne sur votre tête, veut vous rendre ce goût, cette saveur, cette ardeur du bien qui avait fait votre bonheur et qui est restée l'objet de vos regrets et de vos désirs : *Qui coronat te in misericordia et miserationibus, qui replet in bonis desiderium tuum*<sup>2</sup> ; « si bien que votre « jeunesse va se renouveler comme celle de l'aigle » : *Renovabitur ut aquilæ, juvenus tua*<sup>3</sup>.

Peut-être, mon Frère, êtes-vous de ceux qui ont à se plaindre des injustices des hommes ; peut-être la fureur des passions et des convoitises de l'heure présente vous a-t-elle choisi pour victime ? Vous étiez juste devant les hommes, et les hommes n'ont pas été justes envers vous. Et voici que Dieu, devant lequel vous vous connaissiez plus d'un tort, ne se présente à vous qu'avec ses miséricordes : *Faciens misericordias Dominus* ; et l'exercice de sa miséricorde est sa façon de vous venger de l'injure qui vous est faite, du tort qui vous est infligé : *Faciens misericordias Dominus et judicium omnibus injuriam patientibus*<sup>4</sup>.

Tous tant que nous sommes, M. C. F., embrassons avec ardeur toutes les pratiques du jubilé qui nous est accordé à titre de bienvenue, à titre de joyeux avènement par le dépositaire et le distributeur terrestre de tous les dons du ciel. Puissions-nous tous, à la fin de ce temps de grâce, chanter d'un même cœur et d'une même voix le cantique dont nous venons d'effleurer le commentaire : « Mon âme, « bénis le Seigneur, et avec toi, toutes les puissances, toutes « les facultés, et le plus intime de ton être » : *Benedic anima mea Domino, et omnia interiora tua nomini sancto ejus*<sup>5</sup> ! Bénis le Seigneur qui a été indulgent, pardonnant à toutes

1. Ps. VI, 8. — 2. Ps. CII, 4, 5. — 3. *Ibid.* 5. — 4. *Ibid.* 6. — 5. *Ibid.* 1.

tes iniquités, qui a guéri toutes tes infirmités, racheté ta vie du trépas ; le Seigneur qui te couronne dans les tendresses de sa pitié miséricordieuse ; le Seigneur qui exauce, qui remplit, qui comble tous tes désirs ; le Seigneur qui fait abonder, qui fait regorger en toi la joie du bien ; le Seigneur qui te rend une jeunesse renouvelée ; le Seigneur, enfin, qui te dédommage par ses faveurs des injustices des hommes. Que toutes les œuvres du Seigneur le bénissent dans tous les lieux de son empire ! Mon âme, bénis le Seigneur. Ainsi soit-il.

---



## L

### TESTAMENT

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL PIE, ÉVÊQUE DE POITIERS <sup>1</sup>.

---

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Tant que ma digne mère a été dans le cas de me survivre, mon testament consistait uniquement à disposer de tout mon avoir en sa faveur, et à lui recommander mes diverses intentions.

Le plus douloureux de tous les sacrifices m'étant imposé, c'est pour moi un devoir de prendre sans délai des dispositions nouvelles. Dès aujourd'hui et par précaution, je consigne ici, sommairement, mes volontés.

Mon premier sentiment et mon premier devoir est de remercier Dieu de toutes les grâces spirituelles et temporelles qu'il a accordées à ma bien-aimée mère et de la faveur qu'il m'a faite de la posséder près de moi jusqu'à ce jour : ce qui a été pour ma vie une source de tant de bien et de douceur. Je proteste que dans ma profonde douleur et dans les larmes, il n'y a point de récriminations contre

1. Mgr Pie avait écrit, le jour même de la mort de sa mère (5 février 1877), son testament, belle et édifiante révélation de son âme. Rien de plus admirablement sacerdotal et pastoral que ce monument de ses volontés suprêmes. — Cf. *Histoire du Cardinal Pie*, par Mgr Baunard, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 740.

la volonté d'en haut, mais au contraire résignation absolue et reconnaissance sans bornes.

Je remets à mon tour mon âme à Dieu par les mains de la bienheureuse Vierge Marie à laquelle ma tendre mère m'a souvent répété qu'elle m'a offert et donné sans réserve le jour où, étant à la messe dans l'église de Pontgouin, elle m'a senti remuer pour la première fois dans son sein : consécration qu'elle a renouvelée devant Notre-Dame de Chartres, dont elle m'a fait porter dès ma naissance le cordon bénit.

J'entends vivre et mourir dans la foi à tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique, dont j'ai l'honneur, malgré mon indignité, d'être le ministre. Je considère comme une grâce immense d'avoir été élevé dans les plus pures doctrines concernant la suprême autorité et l'infaillible magistère du Pontife romain, successeur de saint Pierre ; et j'ai la confiance qu'ayant été honoré du soin d'introduire devant le concile œcuménique du Vatican la question capitale de la constitution monarchique de l'Eglise et de l'inerrance doctrinale de son chef, le Pontife invisible des cieux étendra sur moi jusqu'à la fin de ma vie un regard de miséricorde.

Ayant pu accomplir envers les miens de mon vivant, et grâce au précieux concours de ma très intelligente mère, tous les devoirs d'un bon parent, je leur demande de ne point s'étonner de me voir rendre à l'Eglise ce que je tiens d'elle.

Je donne et lègue à mon église cathédrale l'ornement d'or de mon sacre (chape et chasuble et étole pastorale), ma mitre précieuse du sacre, la croix à reliques en or, reçue alors de mes condisciples de Saint-Sulpice, et l'anneau (hyacinthe et diamants) que j'ai presque constamment porté comme évêque de Poitiers, et que je laisse comme gage de ma fidélité à ma première et fidèle épouse ;

demandant à Dieu pardon de toutes les fautes et négligences, de toutes les tiédeurs et de toutes les omissions dont j'ai été coupable durant les longues années de mon alliance spirituelle avec cette grande et belle Eglise ; et remerciant le clergé et le peuple de ce diocèse privilégié de toutes les douces satisfactions qu'il m'a été donné de goûter au milieu d'eux. Si, contre ma volonté, j'ai été dans le cas de contrister quelqu'un de mes prêtres ou de mes diocésains, je lui en témoigne humblement mes excuses et mes regrets, et aussi je déclare n'avoir aucun sentiment d'amertume envers qui que ce soit.

Je donne pareillement à ma cathédrale les trois chapes blanche, rouge et violette, qui m'ont servi aux chapelles papales pendant le concile du Vatican, ainsi que la chape et étole rouge portées par moi aux sessions et processions solennelles de nos conciles provinciaux, et aussi ma chape et mon étole noires brodées en argent, ainsi que la chasuble noire brodée qui y correspond.

Je donne et lègue à mon grand séminaire de Poitiers la boîte complète de la chapelle en vermeil et bronze doré acquise des héritiers de mon prédécesseur ; et j'y joins l'ornement violet brodé en argent, afin que le tout puisse être à l'usage de mon successeur dans les cérémonies du séminaire.

Je ne dispose point ici de l'autre chapelle plus riche, l'ayant donnée de mon vivant à l'église de Notre-Dame de Poitiers, en souvenir du couronnement de la statue de la Vierge des Clefs, et pour acquitter, avec la dette de reconnaissance envers la bienheureuse Vierge Marie, protectrice de la cité, la dette de justice envers le sanctuaire dans lequel je demande avec instance que ma dépouille repose après ma mort.

En souvenir des legs qui précèdent, j'espère que la fabrique de la cathédrale voudra bien faire célébrer à per-

pétuité une messe à mon intention, le jour anniversaire de ma mort ; pareillement le grand séminaire une messe le vingt-cinq novembre, anniversaire de mon sacre ; et l'église de Notre-Dame une messe le vingt-neuf novembre, anniversaire du couronnement de Notre-Dame des Clefs.

Je donne et lègue à l'église cathédrale de Chartres : 1<sup>o</sup> pour être attachée à la châsse de la sainte Chemise ou Tunique de Marie, ma chaîne en or avec pierreries et la croix émaillée avec pierreries ; 2<sup>o</sup> pour être encastré dans la couronne de la sainte Vierge du Pilier, mon anneau améthyste et diamants reçu de la grande-duchesse de Toscane, à l'occasion du baptême conféré par moi à la princesse Alix, fille de Charles VII d'Espagne et de Marguerite de Parme ; 3<sup>o</sup> pour appartenir à l'autel de Notre-Dame de Soubs-Terre, l'aube de mon sacre brodée par les Enfants du Cœur de Marie, sous la direction de Madame la baronne de Coussay, pieuse fondatrice de cette institution, et aussi le prie-Dieu armorié qui est dans la tribune de ma chapelle, avec les deux coussins en soie et broderies, pour être placé au côté de l'évangile dans l'église Soubs-Terre, à l'usage des prélats qui y célébreront. Je lègue en outre une somme de mille francs à la fabrique de la même cathédrale, pour continuer l'entretien d'une lampe devant Notre-Dame du Pilier. Je demande, en retour de ces divers dons, que la fabrique veuille bien faire acquitter annuellement une messe à mon intention et à l'intention de ma bien-aimée mère, chaque année, le jour de la Compassion de la très sainte Vierge.

Je ne puis finir cet article sans demander pardon à Dieu, par l'intercession de sa sainte Mère, de tous les péchés que j'ai commis et des infidélités à la grâce dont je me suis rendu coupable pendant les dix années de mon ministère sacerdotal.

Je donne et lègue à l'église paroissiale de Pontgouin,

dédiée à saint Lubin, l'ostensoir et le ciboire dorés de ma chapelle particulière, en souvenir de ma première communion ; et aussi ma chasuble et ma chape et étole pastorale blanche brodées or et soie, pour servir spécialement aux fêtes de la sainte Vierge dans ladite église. *Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine.*

Je donne et lègue à la chapelle du petit séminaire de Saint-Cheron, près Chartres, la mitre précieuse de Mgr Ch. Clausel de Montals, qui m'a été attribuée, et que je me suis plu à porter dans la solennité annuelle de Saint-Hilaire, en mémoire du pontife courageux des mains duquel j'ai reçu la confirmation, la tonsure, la prêtrise et l'épiscopat. On joindra à ce don une de mes aubes précieuses. Comme souvenir de gratitude et témoignage de respectueuse estime à MM. de Saint-Sulpice, je donne et lègue à la Compagnie, pour être déposé au séminaire d'Issy, le portrait de Godet des Marets, évêque de Chartres, l'un des membres de la conférence d'Issy. Ce portrait, qui passe pour une copie faite ou dirigée par Rigaud, provient de Saint-Cyr, qui était du diocèse de Chartres. Je serai reconnaissant, si MM. de Saint-Sulpice veulent bien faire dire une fois à mon intention la messe de communauté à Paris et à Issy, afin que Dieu me pardonne tous mes manquements durant mon noviciat ecclésiastique.

Ayant à cœur de donner à plusieurs personnes amies et à divers établissements religieux une marque de mon affection, je remets aux soins de mon légataire universel et de mes exécuteurs testamentaires la distribution des divers objets dont je me réserve de faire une note à part. Que les prêtres qui ont été mes secrétaires ou mes grands-vicaires reçoivent ici l'expression de mon affectueuse gratitude.

Je charge mon légataire universel de faire parvenir au Saint-Père mon humble offrande de dix mille francs pour

le Denier de Saint-Pierre, exprimant mon vœu d'obtenir de Sa Sainteté le Pape alors régnant deux intentions de messe, l'une pour mon âme, l'autre pour toutes les âmes envers lesquelles, dans le cours de ma gestion épiscopale, j'aurais pu être l'occasion d'un dommage, notamment dans la distribution et l'acquittement des intentions confiées à la chancellerie épiscopale.

Ayant toujours reçu de Messieurs du Chapitre cathédral des témoignages de déférence et d'attachement, et désireux de contribuer selon mes faibles forces à l'amélioration du sort qui leur est fait, je veux qu'il soit prélevé sur ma succession une rente de mille francs quitte de tout droit, achetée au taux existant de trois pour cent, ou bien prise sur une valeur de ma succession jugée avantageuse, de telle sorte que chacun des huit chanoines et le curé de la cathédrale aient une rente annuelle et perpétuelle de cent francs, et que cent francs soient employés aux frais de luminaire et à la rémunération des officiers et serviteurs d'église pour le service annuel et perpétuel qui sera fait au jour anniversaire de mon décès à mon intention et à l'intention de ma bien-aimée mère, pour laquelle une oraison sera ajoutée à l'oraison *pro episcopo defuncto*.

Je charge mon légataire universel de faire acquitter aussitôt après ma mort trois cents messes au taux de trois francs chacune, et de distribuer deux mille francs partagés entre les six paroisses, les Petites Sœurs des Pauvres de Poitiers et de Niort, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul et les Sœurs Supérieures des hospices de la ville.

S'il arrivait qu'à l'époque de ma mort la plus jeune fille de mon frère ne fût pas mariée, je lui donne et lègue par le présent testament une somme de dix mille francs à prendre sur ma succession. Pareillement, si la dot constituée à mon neveu ne lui était pas soldée, le capital dont la

rente lui est servie actuellement lui serait versé aux termes mêmes de son contrat de mariage.

Toute mon argenterie, ma literie, mon linge, ma vaisselle, mes meubles personnels et objets d'ornement, sauf ceux dont j'aurai disposé par une note spéciale en faveur de mes amis et connaissances, seront partagés entre mon frère, s'il me survit, et ses quatre enfants, avec part égale pour mon fidèle serviteur, Joseph Bardeau, si, comme j'ai tout lieu de l'espérer, il est encore à mon service. Ces parts seront faites de concert par mon légataire universel et mes exécuteurs testamentaires, de la façon qui leur semblera juste et convenable, sans qu'aucun des intéressés puisse réclamer en justice contre cette répartition. Pour éviter toute récrimination, ce partage ne sera fait et réglé qu'après le départ des parents venus à mes obsèques.

Il sera donné à mon cocher, à mon jardinier et à ma cuisinière, outre le gage du semestre courant, autant de fois cinquante francs qu'ils auront passé d'années à mon service ; à mon bien affectionné Joseph, une somme de mille francs, que je me propose d'augmenter, si je vis quelques années.

La propriété de mes ouvrages, telle qu'elle a été réglée avec M. Oudin père, est léguée par moi à l'Evêché de Poitiers, pour le produit en être appliqué à l'œuvre des Oblats diocésains de Saint-Hilaire, comme un gage de mon affection et de mon estime particulière pour cette modeste famille diocésaine, au souvenir et aux prières de laquelle je me recommande spécialement.

Je demande que mes missels, bréviaires et autres livres liturgiques, ainsi que les nappes et linges de ma chapelle, les chandeliers et croix des deux petits autels de la sainte Vierge et de saint Joseph soient attribués aux chapelles de Saint-Hilaire et de Saint-Martin, avec les vases et les

fleurs en métal et émail qui décorent les divers autels de l'Evêché. Ma bibliothèque personnelle sera partagée entre la Faculté de théologie et les maisons de Ligugé et de Beauchêne. Je demande que mes mitres, tunicelles, bas, sandales de toute couleur servant aux Pontificaux soient partagés entre Ligugé et Beauchêne ; et je demande une part perpétuelle aux prières de ces fervents Religieux, dont je m'applaudis devant Dieu d'avoir favorisé et procuré la résidence dans le diocèse. Je les recommande à la bienveillance de mes successeurs.

Je donne et lègue à l'Evêché ma crosse en vermeil, et je me recommande au souvenir bienveillant et aux prières de celui qui sera appelé après moi à continuer ce que j'ai commencé et à suppléer à tout ce que j'ai omis. Je dois dire qu'en beaucoup de choses j'ai eu la pensée constante de lui faciliter son travail, et que, dans tout ce qu'il y a eu à faire pour l'aménagement de l'Evêché restitué à sa destination, ma bien-aimée mère et moi nous sommes réjouis de lui épargner des ennuis et des gênes par lesquelles nous avons dû passer. Il m'est doux d'aimer à l'avance l'inconnu qui me succédera en tout ce qui fait l'objet de mes affections en ce monde. Je le prie d'accepter pour lui personnellement le Moïse grand module, qui est dans l'un des salons de l'Evêché.

Me réservant d'ajouter plus tard d'autres intentions de détail, j'institue mon légataire universel M. l'abbé Jules Héline, chanoine de la Cathédrale et secrétaire de l'Evêché, ou, à son défaut, M. l'abbé Adhémar de la Ferrière, mon secrétaire particulier ; je demande à ce dernier de se joindre à mon légataire universel, s'il ne l'est pas lui-même, à titre d'exécuteur testamentaire, et je prie MM. Louis Robineau et Paul Fossin de partager également cette qualité. Le premier voudra bien accepter la grande coupe qui est dans le grand salon ; le second, le grand



bénitier émaillé qui est dans mon cabinet de travail ; le troisième, la coupe en marbre et en bronze, qui est actuellement dans le petit salon d'en haut.

Et maintenant que notre divin Maître et Sauveur m'accorde la grâce de le servir moins imparfaitement pendant le reste de vie que sa miséricorde me destine.

Fait à Poitiers, le lundi cinq février mil huit cent soixante-dix-sept, au jour même du décès de ma très digne, très tendre et très regretté mère.

(Signé :) J. LOUIS-EDOUARD, *Evêque de Poitiers.*

Mes légataire universel et exécuteurs testamentaires ayant ma pleine confiance et la libre disposition des choses je demande formellement qu'il ne soit fait aucun inventaire de justice, ni apposition de scellés, nonobstant réquisition de qui que ce soit, s'il est possible.

## II. — 1<sup>er</sup> CODICILLE.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Je donne et lègue à l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, dont le titre cardinalice m'a été attribué par N. S.-Père le Pape, la chasuble et la mitre précieuse que j'ai reçues de mes diocésains à l'occasion de ma promotion au cardinalat, et je prie les RR. PP. Carmes, préposés au service de cette église, de faire mémoire de moi chaque année par la récitation du *De profundis* à la suite de la Messe célébrée au jour anniversaire de mon décès.

Je donne et lègue à l'Evêché de Poitiers les livres liturgiques que j'ai reçus pareillement à l'occasion de mon élévation cardinalice. En outre, je donne et lègue à mon Evêché le beau tableau de la Vierge du Guide qui est suspendu dans mon cabinet de travail, priant mes successeurs

de recommander mon âme à l'intercession de la très sainte Mère de Dieu.

Je donne et lègue à la maison-mère des Filles de la Croix une rente de cinq cents francs à prendre sur les valeurs de ma succession, à titre de gratitude et pour assurer un Service annuel au jour du décès de ma bien-aimée mère, dont elles entretiennent avec tant de soin le monument funèbre, et un autre Service annuel au jour anniversaire de mes obsèques.

S'il arrivait que ma sépulture dans l'église de Notre-Dame de Poitiers rencontrât des difficultés, je demande à être inhumé dans l'église conventuelle des Filles de la Croix, à la Puye. — Je donne et lègue à mon filleul, l'abbé Jean de la Mardière, ma chasuble de drap d'or avec broderies en jais, et la chape blanche que j'ai reçue de M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon. Je prie M. le docteur de la Mardière d'agréer cette marque de ma vive gratitude. Je donne et lègue une rente de quatre cents francs, à prendre sur les valeurs de ma succession, à l'évêché de Chartres, en faveur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame. Si quelques uns de mes parents sont dans le cas de recevoir de la maîtrise des leçons à titre d'internes ou d'externes, j'ai la confiance qu'il leur serait tenu compte de cette libéralité ; mais je n'impose aucune obligation.

Fait à Poitiers, le premier mars de l'an 1880.

(Signé :) † LOUIS-EDOUARD, *cardinal PIE,*  
*évêque de Poitiers.*

### III. — 2<sup>e</sup> CODICILLE.

An nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Ayant pu augmenter par les intérêts courants, les deux mille francs de rente, fruit de la gestion de ma mère pen-

dant les vingt-huit ans qu'elle a dirigé ma maison, et voulant, selon ses intentions, en faire profiter ses enfants et petits-enfants ;

Craignant d'être empêché par diverses circonstances de mettre la chose à exécution, comme je le désirerais avant ma mort,

Je règle et dispose ce qui suit :

Mon légataire universel aura à verser à chacun de mes quatre neveux et nièces (ou à leurs ayants cause), quitte et nette de tous droits, la valeur de cinq cents francs de rente, actuellement représentée par des obligations de chemins de fer espagnols et portugais. Quelle que soit la valeur de ces titres au cours existant lors de mon décès, mon légataire universel est autorisé, pour ce legs et pour les autres, à ne tenir compte que du chiffre de la rente, lors même que le capital serait descendu au-dessous du pair. A l'heure présente, il lui est assez notablement supérieur :

Mon légataire, de concert avec mes exécuteurs testamentaires, prendra des mesures pour que la moitié de ces rentes soit viagèrement assurée à mon frère et régulièrement servie par chacun de ses quatre enfants.

Mon légataire universel versera pareillement et directement à mon frère sur ces mêmes valeurs une rente de quatre cents francs, qui est réversible viagèrement sur ma belle-sœur en cas de prédécès de son mari, et qui n'entrerait dans l'héritage des enfants qu'après le décès de l'un et de l'autre.

Il est entendu que, par rapport à l'ainée de mes nièces, l'attribution de la rente de cinq cents francs tiendra lieu de la somme de dix mille francs promise dans son contrat de mariage.

Je donne à ma filleule Anne Pie, fille de mon unique neveu, une rente de trois cents francs sur les mêmes va-

leurs pour servir annuellement à son entretien. Jusqu'à sa majorité le titre de cette rente sera aux mains de son oncle ou de sa tante Onésime Bannier ; et si, à l'âge de sept ou huit ans, cette enfant est confiée, comme je le désire, aux chères Sœurs de Saint-Paul de Chartres, je la leur recommande spécialement ; dans tous les cas, je donne et lègue auxdites Sœurs de la maison-mère l'aube précieuse que m'a léguée Mgr l'évêque d'Angoulême. Je prie mes parents de voir dans ces dispositions le témoignage de la tendresse de ma mère et de mon propre attachement. Je leur recommande de vivre toujours en bons chrétiens, et, dans leur position modeste, de maintenir honorable le nom auquel les faveurs de Dieu et du Saint-Siège ont donné une notoriété qui leur impose des devoirs.

Fait à Poitiers, le premier mars de l'an 1880.

(Signé :) † LOUIS-EDOUARD, *cardinal PIE, évêque de Poitiers.*

---

# APPENDICE

---

## I

### ALLOCUTION

DE MONSEIGNEUR GAY, ÉVÊQUE D'ANTHÉDON

POUR L'OFFRANDE D'UNE CAPPA CARDINALICE  
AU NOM DU CLERGÉ DU DIOCÈSE

---

MONSEIGNEUR,

Le 12 mai, jour désormais ineffaçablement marqué dans nos annales, nous apprenions qu'aux applaudissements de l'univers catholique tout entier, Sa Sainteté le Pape Léon XIII avait créé Votre Eminence cardinal de la sainte Eglise Romaine. Que l'Eglise tout entière ait applaudi à ce choix de son suprême Pasteur, nous le savons, nous le comprenons et nous en sommes aussi heureux que fiers. Mais il nous appartient de garder ici nos privilèges, et nous ne cédon, nous n'entendons céder à personne le droit d'applaudir tous à votre exaltation avec un cœur plus ému, plus fervent, plus dévoué, avec une joie plus vive et plus exquise. Encore qu'à plusieurs titres vous soyez le bien de tous, le docteur de tous si l'on veut, c'est cependant de nous seuls que vous êtes le pasteur et le père. Ce

lien plus étroit, cette union spéciale et sacrée font mieux que justifier la fête qui nous rassemble, le concours dont Votre Eminence est la cause et le témoin, comme aussi le saint enthousiasme dont, à raison des droits que votre incroyable bonté m'a tout gratuitement créés, je suis chargé, par tout votre clergé, d'être en ce moment l'interprète.

Nous voyons s'accomplir aujourd'hui ce que je demande à votre humilité le congé d'appeler un acte de grande justice. Si la richesse des dons naturels, si l'évidence et la fermeté des vertus, et d'abord de la foi qui est le fondement de toutes les autres, si le nombre et l'éclat des services mérite d'attirer l'attention de celui qui, étant le vicaire du Christ, est comme le regard humain de Dieu sur la terre, assurément ce saint regard devait tôt ou tard s'arrêter et se fixer sur vous.

Le Pape Paul II a dit que, pour le commun des affaires, le Souverain Pontife peut, en rigueur, se contenter d'une lumière humaine; que, pour le choix des évêques, il a besoin d'une lumière angélique, mais que pour l'élection des cardinaux, il ne lui faut rien de moins que la lumière divine<sup>1</sup>. C'est dans cette lumière-là que notre toujours aimé et regretté Pie IX avait vu votre nom écrit, Monseigneur; et de là, dès longtemps, était né dans son cœur ce désir, ce dessein pour mieux dire, et tant de fois exprimé, de vous revêtir de la pourpre. Ce que Pie IX a conçu et préparé, Léon XIII, son digne successeur, a eu le bonheur de le pouvoir exécuter; et (j'en appelle au témoignage du noble et tout aimable messenger qu'il a bien voulu députer vers vous<sup>2</sup>), j'exprime le vrai sentiment du Saint-Père,

1. Dicebat in rebus aliis hominem esse posse; in ecclesiarum rectoribus creandis angelum; in Collegio augendo Deum Pontificem esse oportere. Rainald. Ann. 1471, num. 63.

2. Le comte Edouard Soderini, garde-noble de Sa Sainteté.

en disant que de pouvoir enfin vous créer cardinal a été un bonheur pour lui. Quoi même ! comme il est si souvent arrivé dans l'Eglise à raison de cette vivante et divine unité qui relie entre eux tous ses membres, la voix de tout le peuple chrétien avait comme précédé celle du Pontife universel : si bien que tout ce que l'on peut imaginer et désirer de signes pour s'assurer qu'en telle ou telle rencontre la volonté de Dieu s'est faite sur la terre comme au ciel, nous le trouvons rassemblé ici.

Cette justice qui vous est rendue, Monseigneur, est en même temps pour vous une grâce nouvelle et magnifique ; et comment ne serait-ce pas là pour nous, votre famille surnaturelle, une autre et puissante cause de joie ? Vous possédiez depuis trente ans la plénitude du sacerdoce ; et ce que cette suprême ordination vous a conféré de grâces, nous l'avons vu, l'Eglise de France l'a vu, Rome en particulier l'a vu avec admiration. Mais quel surcroît aux dons reçus que cette adjonction solennelle au Sénat du Saint-Siège, qui fait de Votre Eminence un des appuis institués de celui sur qui s'appuie tout l'univers chrétien, un des conseillers attitrés de celui qui le gouverne, un des défenseurs de tous les droits, un des princes enfin qui, le trône du Christ visible devenant vide, ont l'étonnante et redoutable mission de désigner celui des fils d'Adam qui le doit occuper ! Nous connaissons trop bien le cœur de Votre Eminence pour ignorer qu'il est peu sensible à tout ce qui est honneur extérieur et humain. Mais ces devoirs, mais ces vertus, mais ces fonctions si hautes, mais ces dévouements publics ou secrets aux intérêts les plus sacrés, mais tout ce saint labeur plein de prière, d'activité, de zèle, de patience, allant droit et toujours à la plus grande gloire de Dieu en allant au plus grand bien de la sainte mère Eglise, cela est fait pour toucher, séduire et ravir une âme telle que la vôtre, et c'est ce que, avec la certi-

tude des assistances promises par notre grand Dieu toujours fidèle, je nomme la grâce, la grâce précieuse et opulente de votre cardinalat.

Vos fils s'en glorifient, selon qu'il est écrit que « l'une des meilleures gloires de l'homme, c'est l'honneur de son père. » *Gloria hominis ex honore patris sui* <sup>1</sup>.

Autre chose est écrit, et à la même page de nos saints Livres : c'est que celui qui honore son père, qui jouit de ses triomphes après avoir senti ses peines, qui lui rend les hommages voulus, qui l'aime avec révérence, soumission, dévouement et tendresse, celui-là est exaucé de Dieu au jour de sa prière : *Qui honorat patrem exaudietur in die orationis suæ* <sup>2</sup>. Votre famille, Monseigneur, est une famille de prêtres, une famille d'hommes de Dieu, ce qui veut dire d'hommes de prière. Vous devinez donc si, durant toutes ces fêtes, ces prêtres prient pour vous. La joie dilate le cœur de tous les hommes, mais elle élève avant tout celui des fils de Dieu. C'est, dès lors, aujourd'hui pour nous « le jour de la prière », et Dieu daigne nous promettre qu'il écoutera et agréera nos vœux. Nous le prions donc, Monseigneur, pour que, consommant ce qu'il a déjà commencé, il investisse Votre Eminence de cette « vertu d'en haut », dont, par son Saint-Esprit, il a revêtu ses apôtres <sup>3</sup>. Nous lui demandons d'augmenter encore vos lumières, votre sagesse, vos vertus ; de vous enrichir de ses dons, de vous combler de ses grâces, d'éloigner de vous tous les maux, de vous accorder tous les biens, de vous faire chaque jour grandir dans le Christ et de faire incessamment grandir le Christ en vous <sup>4</sup>. Nous lui demandons aussi pour vous les longues années, si désirables lorsque, comme vous, Monseigneur, on a dédié son temps et ses forces au service de la vérité et de

1. Eccli. iii, 13. — 2. *Ibid.* 6. — 3. Luc. xxiv, 49. — 4. Ephes. iv, 13.



la justice, qui est le service même de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Sauveur. Et si, comme on le peut craindre, l'extraordinaire malice des temps où nous vivons vous force à engager, ou du moins à soutenir encore des combats, à endurer pour Dieu soit des humiliations, soit des souffrances, à boire enfin au calice de ce prince, de ce Roi, de ce Pasteur, de cette Victime, de ce Pontife qui est notre agneau adoré et immolé, nous le supplions que par l'abondance et l'efficace de son onction, il vous fasse tout ensemble jouir saintement de vos douleurs et vaincre dans tous vos combats.

Marie, votre Mère dès votre enfance, Marie, la Mère et la patronne de votre épiscopat, Marie la surveillante et la gardienne de tous vos pas, l'inspiratrice de toutes vos œuvres, la bénédiction de toute votre vie, l'objet constant de votre piété la plus filiale, Marie est, après Dieu, notre espérance pour votre cardinalat : c'est-à-dire pour l'honneur, la sanctification et la sainte paix de vos années supérieures.

Monseigneur, l'amour n'est satisfait que lorsqu'il se témoigne. Parce que Dieu nous aimait d'un amour infini, il nous a fait ce don infini qui est son Fils <sup>1</sup>. Nous répétons souvent dans l'office des Confesseurs Pontifes que, « Dieu ayant aimé le juste, il l'a orné et revêtu d'une robe de gloire » : *Amavit eum Dominus et ornavit eum : stolam gloriæ induit eum* <sup>2</sup>. « Imitant Dieu comme des fils bien-aimés » <sup>3</sup>, vos enfants tout aimants ont eu aussi à cœur d'orner Votre Eminence et de lui faire tisser son glorieux vêtement.

Vous voudrez bien, Monseigneur, recevoir de leurs mains cette précieuse *Cappa* <sup>4</sup>, d'autant qu'étant l'in-

1. Joan. III, 16. — 2. I Vesp. Offic. Confess. Pontif. — 3. Eph. v, 1.

4. Offerte par tout le clergé de Poitiers.

signe propre de votre dignité et le gage de leur respectueuse et cordiale affection, elle est aussi, comme les vêtements d'Aaron, le symbole de l'union intime du troupeau avec le Pasteur, et de la volonté où nous nous sentons tous affermis aujourd'hui de vous suivre toujours et d'aussi près que possible, dans les sentiers, non seulement de la doctrine, du droit, de la vertu, de la sainteté, mais aussi du travail, et, s'il le faut et tant qu'il le faudra, du sacrifice et de l'immolation.

Les Cardinaux promettent au Pape de soutenir les droits du Saint-Siège, qui sont ceux mêmes de Jésus-Christ, jusqu'à l'effusion du sang inclusivement, *usque ad effusionem sanguinis inclusive*<sup>1</sup>. A notre tour, à notre rang, nous promettons aujourd'hui à notre Cardinal-Evêque de plutôt sacrifier notre vie temporelle que de trahir, pour si peu que ce soit, nos saints devoirs envers lui, envers l'Eglise et envers Dieu.

Pour sceller cette promesse et comme gage de l'acceptation que Dieu daigne sans doute en faire, je vous demande humblement, au nom de tout votre clergé, votre bénédiction paternelle.

1. Cæremon. Roman. lib. 1, titul. VIII, num. 8.

---

## II

# DISCOURS

DE M. LE COMTE SODERINI 1.

---

EMINENCE,

Profondément ému par l'immense honneur que le Souverain Pontife m'a accordé en me désignant pour Vous porter le premier insigne de la dignité cardinalice, je tiens à exprimer, avant tout, à Votre Eminence mes vœux de bonheur et de prospérité de toute sorte. Cet honneur m'est d'autant plus cher qu'il doit m'être envié par tous ceux qui comprennent que Celui qui a fait pendant de si longues années la gloire de l'Episcopat de France, n'en formera pas moins la gloire du Sacré-Collège.

Cette appréciation, Eminence, n'est pas seulement la mienne, comme elle n'est pas exclusivement celle des fidèles de Poitiers, puisque les applaudissements qui ont accompagné votre nomination ont retenti dans le monde entier, c'est-à-dire partout où l'Eglise compte des fidèles, partout où ceux-ci ont le bonheur de posséder des Evêques. Car heureusement de nos jours, il y a une telle solidarité dans l'Episcopat de toutes les nations, qui est plus que jamais uni au Vicaire de Jésus-Christ, que votre doctrine, votre science, vos vertus sont considérées comme les propriétés et les trésors de la catholicité entière. C'est

1. Voir plus haut, p. 4 : Réponse du Cardinal Pie.

la raison pour laquelle votre nomination a fait exclamer à tous les justes appréciateurs du grand Pontife qui gouverne l'Eglise aujourd'hui avec un incomparable éclat d'esprit, de science et de vertu, qu'en vous nommant cardinal, il a non seulement accompli un acte de justice, mais qu'il a réussi à rendre toujours plus illustre le saint Sénat de l'Eglise.

Heureux de me trouver sur cette terre de France si catholique, et, surtout, sur celle du grand saint Hilaire si dignement représenté par Votre Eminence, je Vous prie, Monseigneur le Cardinal, d'agréer avec mes souhaits et mes félicitations l'hommage de ma plus profonde vénération.

---

### III

## DISCOURS

DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE MARTIN <sup>1</sup>.

---

EMINENCE,

Le choix que Votre Eminence a bien voulu faire du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire a causé la plus vive joie à notre petite et humble famille religieuse. Grâces en soient rendues à Votre Eminence et à N. S.-P. le Pape Léon XIII, qui a daigné accéder avec sa bonté ordinaire aux désirs de votre piété filiale envers la Vierge Immaculée. Pouvant choisir entre plusieurs sanctuaires diversement illustres et plus antiques, qui ambitionnaient l'honneur d'avoir Votre Eminence pour titulaire et protecteur, vous avez de préférence tourné vos yeux et votre cœur vers celui-ci, parce qu'il est consacré à la Reine auguste du ciel, désireux de lui prouver une fois de plus la vérité de votre devise si suavement énergique : *Tuus sum ego* !

Fils privilégié de Marie ; né à la grâce, par le baptême, tout près de l'un de ses sanctuaires les plus célèbres ; ayant mis sous sa protection votre sacerdoce et votre épiscopat ; accoutumé à sceller de l'image de cette gracieuse Souveraine tous les actes de votre ministère pastoral ;

1. Voir plus haut, p. 62 : *Homélie pour la prise de possession du titre presbytéral de Sainte-Marie-de-la-Victoire.*

offrant tout à Dieu par ses mains bénies, il fallait bien, pour compléter vos incessants hommages à sa bonté maternelle, lui consacrer cette pourpre romaine, dont la majesté resplendit à l'égal de la pourpre des rois, et redire avec plus d'amour que jamais : *Tuus sum ego* !

Et nous, pauvres Religieux que Marie daigne appeler aussi ses fils et ses frères, nous osons, dans notre reconnaissance pour Votre Eminence, invoquer Notre-Dame-de-la-Victoire et lui dire avec simplicité : « O Mère admirable, voilà votre fils arrivé à l'une des plus hautes dignités ; il est devenu, selon l'expression d'un Pape, l'une des sublimes colonnes de l'Eglise, l'un des soutiens du monde : *Præcipuas et sublimes Ecclesiæ columnas* (Nicolas IV), *veros mundi cardines* (Pie II). Sans doute, c'est un évêque dont la France est justement fière, c'est un Chrysostome par l'éloquence, un Thomas d'Aquin par la doctrine ; avec ses écrits, sa renommée a pénétré jusqu'aux extrémités de la terre ; mais il ne se glorifie point de tout cela. Il a grandi, il est vrai, dans l'estime des hommes ; mais il a grandi davantage en amour pour vous, et il se glorifie uniquement d'être tout à vous ; aujourd'hui plus que jamais il se proclame votre très humble serviteur, il vous dit : *Tuus sum ego* ! »

La Providence divine a disposé, dans sa bonté, que Votre Eminence prit possession de son titre cardinalice aujourd'hui, qui est le jour même où, il y a trente ans, Pie IX, d'immortelle mémoire, avant de rentrer de son exil, vous élevait sur le siège épiscopal de saint Hilaire : trente années fécondes en œuvres pour le bien du clergé, pour le bien des communautés religieuses, pour le bien de tous les fidèles de votre diocèse ; trente années où s'est manifesté, par les plus heureux résultats, un zèle ardent pour la maison de Dieu, pour la splendeur du culte et des cérémonies, pour l'accroissement et l'élévation des études

littéraires, scientifiques, philosophiques, théologiques ; trente années fécondes en enseignements de la plus pure doctrine en faveur des petits et des grands, des ignorants et des savants eux-mêmes ; trente années où rien ne vous a manqué de ce qui forme la vraie grandeur épiscopale : ni l'amour des bons, ni la colère des méchants, ni la persécution des puissants de ce monde, ni l'admiration unanime de tous, même des ennemis de la religion.

Et maintenant, ne nous est-il pas permis de prier le Seigneur d'accorder au cardinal de Notre-Dame-de-la-Victoire de porter la pourpre romaine aussi longtemps qu'il a déjà porté la crosse épiscopale, non plus seulement pour le bien particulier du diocèse de Poitiers, mais pour le bien et la gloire de l'Eglise universelle ? Ah ! oui, qu'il puisse voir la sainte Eglise romaine surtout rendue à la paix et délivrée de tant de maux qui l'affligent ! Qu'il puisse remercier Marie Immaculée d'avoir mérité une fois de plus son glorieux nom de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, en triomphant des ennemis de la foi et en les convertissant ! Qu'il puisse jouir de cette victoire tant désirée et en louer Dieu pendant de longues années !

Oui, Eminence, ce sont là nos vœux et nos prières : *Ad multos annos ! Fiat ! Fiat !*

---

## IV

### EMENDATIONES

QUARTI CAPITIS A REVERENDISSIMIS PATRIBUS PROPOSITÆ

---

#### 1. Cap. IV reformetur ita :

Omnipotens et sapientissimus Creator hominis Deus, in eo verissimum se ostendit atque unicum auctorem luminis naturalis rationis, et luminis supernaturalis Fidei divinæ, quo ipse mirabili ac ineffabili consortio utrumque lumen divinitus conjungit in actu assentiendi motivo formali Fidei, in quod ipsa fides resolvitur, et per quod credimus omnes et singulos articulos fidei. Credimus enim omnes et singulos Fidei revelatæ articulos immediate ac unice propter veracitatem Dei revelantis. Quoniam vero veracitatem Dei revelantis nec credimus propter aliud motivum, nec propter evidentiam luminis naturalis rationis, sed tantum propter se, et secundum se; necesse omnino est, ut in hoc actu fundamentalis, quo totum ædificium fidei innititur, tum ratio ordinis cognoscendi per lumen supernaturale, coalescat utraque in unum mirabili ac supernaturali unionem, ad aliquam supernaturalem similitu-

1. Un exemplaire imprimé de ces *emendationes* avait été remis à chacun des Pères du Concile. On lit à la marge de celui de Mgr Pie le nom des Pères qui les avaient proposées. — Voir plus haut, p. 341 : *Relatio de emendationibus capituli quarti*.



dinem illius, vere admirabilis ac exemplaris et divinæ unionis, qua in Christo per hypostaticam assumptionem, omnes et singulæ operationes naturalis veræ ejusdem humanæ naturæ producuntur, suntque unitæ personaliter cum Verbo divino. Unde sunt revera operationes tum ordinis physici naturalis, tum ordinis hypostatici, vere ac proprie divini ac theandrici.

Hac autem ineffabili unione rationis cum fide in actu fundamentalis totum Fidei, quo assentimur motivo formali revelationis divinæ firmissima certitudine, illud credentes non propter aliud quodvis motivum, sed unice propter se et secundum se, homo evehitur ad cœlestem ac supernaturalem dignitatem, ac efficitur initium novæ veluti creaturæ in Christo Jesu, quod per caritatem perficitur in imaginem gratissimam Deo Patri, eamque vere conformem imagini Filii ejus Unigeniti, in quo ipse sibi complacuit. Hac de causa B. Paulus Apostolus aiebat, Christum per fidem inhabitare in cordibus nostris. Quam ob rem, sicut primus effectus Dei Creatoris luminis naturalis in homine est facere non quidem demonstrabilia, sed credibilia per evidentiam, prima principia rationis, quibus deinde mens valeat alias veritates naturalis ordinis demonstrare; ita etiam primus ac immediatus effectus veracitatis Dei revelantis est facere auctoritatem primæ veritatis infallibiliter credibilem, qua deinde credamus singulos revelationis articulos, obstante obscuritate tum formalis, tum materialis objecti Fidei. Hæc est mirabilis sapientiæ ac bonitatis divinæ operatio, cui testimonium perhibuerunt ab initio mundi usque amodo omnes justî; et cui adversati fuerunt omnes hujus sæculi sapientes secundum carnem ex voluntaria duritiæ cordis intumescantis superbia. « O altitudo divitiarum  
« sapientiæ ac scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt  
« judicia ejus, et investigabiles viæ ejus! Quis enim co-

« gnovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit? »  
(Rom. II, 33 et 34.)

Magnus etiam Dominus noster et admirabilis nimis in bonitate ac sapientia, qua invisibilem veritatem et auctoritatem revelationis connexam et manifestatam et attestatam voluit cum visibili ordine, atque stupendis operibus factis in creaturis, ut omnes intelligerent, unum atque eundem esse Auctorem naturæ et revelationis, naturalis luminis rationis humanæ, ac supernaturalis luminis Fidei: ac proinde homines essent simul discipuli naturæ per scientiam rationis, et discipuli primæ Veritatis revelantis per obedientiam gratiæ auditus Fidei. Quo sane mirabili ordine utriusque divini magisterii naturalis ac supernaturalis, Paulus Apostolus arguebat culpabilem incredulitatem eorum, qui veritatem Dei in justitia detinent: « Quia « quod notum est Dei, manifestum est in illis. Deus enim illis « manifestavit. Invisibilia enim ipsius per ea, quæ facta « sunt, intellecta, conspiciuntur, sempiterna quoque ejus « virtus et divinitas; ita ut sint inexcusabiles » (Rom. I, 19-20).

Contempto namque magisterio supernaturali Fidei, obcæcatur homo superbia cordis; neque intelligit magisterium naturæ, per ejus altissimas causas, et vocans se sapientem fit stultus. (Legantur Homiliæ S. Joan. Chrysost. in Cap. I et II Epistolæ B. Pauli, et comparentur inter se, et cum Homilia XXII in Epist. ad Hebræos.)

Quamobrem, etsi fides sit supra rationem, etc. et in Schemate, pag. 16, lin. 18.

Deinde sequatur paragraphus 4, p. 17, lin. 31. « Neque solum Fides et ratio, etc. » et jungatur cum paragrapho 2, pag. 16, lin. 6. « Ac ratio quidem, fide illustrata », etc. Et concludatur caput paragrapho ultimo, pag. 18, lin. 22. « Hinc sacrorum quoque », etc.

2) L. 8. Melius corrigendum: *Res a nobis cognoscuntur.*

3) Lin. 8. In 1. phrasi, ad pleniorē doctrinæ expositionem, post verba *objecto autem*, sic dicendum videtur : *Quia præter ea, ad quæ naturalis ratio pertingere potest, et quæ per divinam revelationem nobis plenius manifestata sunt.* Sic enim apertius declaratur, quo sensu hujusmodi veritates sint objectum fidei.

4) Lin. 14. Supprimatur testimonium, « *Deum nemo vidit umquam : Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris ipse enarravit.* »

§ 2.

5) Lin. 11. Vice verbi *perspicienda* apponatur *percipienda*, ut omnis allusio ad *intuitismi* systema removeatur.

6) L. 22. Omittenda putantur verba : *et quadam quasi caligine obvoluta* ; nam cætera verba superius adducta, *fidei velo contexta* satis exprimunt, ut videtur, et insuper vocabulum, *velum*, melius relate ad mysteria valet quam *caligo*.

7) Lin. 22. In phrasi quæ incipit : *Divina enim Mysteriorum*, voci *caligine*, substituenda proponitur vox, *nube*, vel *obscuritate*, utpote temperatior et rectior. Et deleatur vox *quadam*.

8) Post verba « *fide suscepta* », omittenda verba, *fidei velo contexta*. Quia fides non videtur esse velum, sed potius lumen supernaturale, quod additum lumini naturali ea, quæ impervia sunt humanæ rationi, nobis ostendit. Ea autem, quæ sic a fide nobis revelantur, remanent quadam caligine obvoluta, propterea dicatur post verbum « *suscepta* » : *quadam tamen veluti sua caligine obvoluta maneant*, quamdiu...

§ 3.

9) Pag. 17, a lin. 3 post ea verba « *nec verum vero contradicere* », statim adjiciatur : « *Attamen scientia intra*

suos fines sese contineat ; nam juxta Angelicum virtute primorum principiorum intellectus determinatur ad assentiendum veritati, et ista est dispositio scientis ; ex persuasione auctoritatis intellectus determinatur per voluntatem, et ista est dispositio credentis. Fides non destruit rationem, sed excedit eam et perficit, non quod nullus actus rationis sit in fide, sed quia ratio non potest perducere ad videndum ea, quæ sunt fidei. Sphæram itaque, suæ naturæ proportionatam, non transiliat scientia, et rationabile obsequium præstet fidei, quæ multum per omnem modum naturam transcendit ». Quamobrem inanis, etc.

10) Pag. 17, lin. 4. Vox *pugnantia* habet in se aliquid asperitatis quoad dictionem ; nec satis latine sonant cæteræ voces : *non potest nisi inde nasci*. Satius diceretur : « quamobrem hujusmodi contradictionis species, quia reapse nullimode contradictio dari potest, inde oritur, quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, etc.

11) Pag. 17, lin. 4. Dicatur *pugnæ* (aut saltem *repugnantia*) loco verbi, *pugnantia*, ita philologia exposcit.

12) Lin. 8. Post ea verba « *Quamobrem etc. exposita fuerit*, hoc aliud addendum incisum », vel comprehendere ratione naturali voluerint, quod comprehensionem rationis excedit, « vel opinionum, etc. »

13) Ubi habetur « *Opinionum commenta* » dicatur « *opinionum falsa commenta* », ne omnes opiniones, qualescumque sint, videantur damnari.

14) Pag. 17, lin. 9. Addantur sequentia verba, aut similia, « vel ratiocinationes rite non instituantur ».

15) L. 9. Rationis effatis substituendum, *pro veritatibus rationalibus habeantur*.

16) L. 13. Phrasis integra, quæ incipit : *Porro Ecclesia*, ad Caput de Magisterio Ecclesiæ transferenda est.

17) 3 et 4 §§ p. 17. Post lineam 13 loco « Porro.... omnino ».

Equidem libenter agnoscit Ecclesia, inter humanas scientias plures esse, quæ nil cum *deposito* fidei concredito commune habeant, ideoque eas plane e revelatione supernaturali independenter tractari posse; imo veris scientiis jus esse suis principiis, suis methodis, ac suis conclusionibus uti, ipsisque liberum nihil in se admitendi, quod non fuerit ab ipsis suis conditionibus acquisitum, aut quod fuerit ipsis alienum. Nec ullo modo pertimescendum sibi est a liberis investigationibus et variis scientiarum inventis, si stent legibus suis, et fines proprios non transgrediantur. Verum cum sint scientiæ humanæ, quæ in pluribus et potioribus non solum affines sunt objecto proprio Fidei catholicæ, sed etiam idem objectum habent, in iisque tractandis, non raro accadat, privatos homines in opiniones abire, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse certo cognoscuntur, omnes fideles eas pro erroribus, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino. Ecclesia enim, quæ una cum apostolico munere docendi mandatum accepit custodiendi depositum Fidei, jus etiam et officium divinitus habet scientiam falsi nominis proscribendi, ne quis « *decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.* » (Col. II, 8.)

18) L. 21. Melius dicendum: *Quæ tamquam fidei doctrina contraria ab Ecclesia reprobata fuerit.*

19) Pag. 17, L. 27. Potius quam, *sed* imo, scribendum, *quin imo*, etc.

#### § 4.

20) L. 1. Dicendum: « *Tantum abest, quod fides et recta ratio inter se dissidere unquam possint, quod potius opem sibi mutuam ferant.* »

4) L. 2. In initio loco istius verbuli : *sed*, dicatur « *quin etiam* » ; quæ verba videntur sensui phrasis magis apta.

22) P. 18, L. 1. Loco « *demonstret* » dicendum « *probet* » vel aliud simile.

23) L. 6. Loco, instruat, dic. « *ditet et exornet* ».

24) P. 18, lin. 6. Periodus, quæ incipit « *Qua* » *propter*, usque ad verbum, *promoveat*, sic reformetur « *Quapropter Ecclesia, quin humanarum artium, et disciplinarum culturæ obsistat, eam potius multis modis juvat, atque promovet* ». Sensus ita clarior erit.

25) P. 18, lin. 10. In phrasi : *Quapropter tantum abest*, ad styli claritatem dicatur : *Ut eam e contra multis modis juvet atque promoveat*.

26) Pag. 18, lin. 11. His verbis : « *nec ipsa vetat...* » substituatur : « *Dum enim consentit, et etiam omnino vult, ut humanæ disciplinæ in suo quoque ambitu propriis utantur principiis, uberesque, Deo propitio, fructus faciant, divinæ tamen doctrinæ custos cavet, ne ei repugnando.... perturbent....* »

27) Pag. 18, lin. 12. « *Nec ipsa vetat, etc.*, modifictur ita : « *Nec ipsa (Ecclesia) vetat, ne hæ disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis, sed hoc tantum cavet, ne erroribus infectæ repugnent cœlesti doctrinæ ea, quæ fidei sunt, sibi subjicere præsumant, atque tales sint, ut animos ab obsequio divinæ revelationi præstando impediant aut retardent.* »

28) L. 11. Loco « *vetat* », dicatur « *impedit* ».

29) P. 18, lin. 11. In phrasi subsequenti male sonant auribus verba *ne hæ disciplinæ* ; et dici posset, *ne hujusmodi disciplinæ*. Sed hæc adaotatio minimi est momenti.

§ 5.

30) Lin. 4. In penultima phrasi, *hinc sacrorum*, suppressenda videntur verba « *sive communi suo Magisterio, sive solemnī definitione.* »

31) Ubi dicitur « *communi suo magisterio* » dicatur potius « *ordinario suo magisterio* ». Ita ambigua interpretationes præcluduntur.

CANONES

CAN. 1. 2. n.

32) Loco 1 ponantur : Can. I. Si quis dixerit, Deum non esse unicum et verum Auctorem hominis rationis, et luminis Fidei revelatæ ; atque utrumque mirabili sapientia et bonitate non consociasse in actu Fidei, quo homo assentitur auctoritati Dei revelantis, non propter aliud motivum, quam unice propter se ; et propter quam ipse deinde firmiter credit reliquos articulos Fidei : anathema sit.

Can. II. Si quis dixerit, Deum non disposuisse admirabili sua sapientia, ordinem Fidei invisibilem et obscurum attestari, confirmari ac illustrari per ordinem visibilem in creaturis ; unde fieret homo verus discipulus naturæ, ac fidelis discipulus gratiæ : anathema sit.

Reliqui Canones facile possunt emendari ex dictis in animadversionibus.

CAN. 1.

33) Loco « *universa fidei dogmata* », substituaturs « *universa religionis dogmata* ».

CAN. 1.

34) Si quis dixerit, in revelatione divina nulla vera et proprie dicta mysteria contineri, sed universa fidei dogmata per rationem rite excultam posse inveniri et e naturalibus principiis deduci, aut posse eorundem dogmatum,

fide prælucente, intrinsecam evidentiam penetrari : anathema sit.

CAN. 2.

35) Supprimatur Canon secundus, cum ipsius mens satis et luculenter in expositione sit affirmata; vel aliter exprimatur.

CAN. 2.

36) Vel: « Si quis dixerit, omnes scientias rationales et naturales (vel disciplinas humanas), eas quæ idem objectum cum fide habent, tractandas esse, nulla prorsus revelationis supernaturalis habita ratione, aut harum disciplinarum falso habitas conclusiones, etiamsi... »

Vel : « Si quis dixerit, fidem et scientiam inter se conciliari non posse, vel illud, quod philosophice verum est, interdum esse theologicè falsum, aut vice versa, vel per quam cumque scientiam posse unquam demonstrari, vel ex ea legitime deduci aliquid veræ fidei contrarium : anathema sit.

37) Can 2. Ne magis dicat, quam veritas sinat, Canon in primo membro sic reformandus videtur : « *Si quis dixerit, singulas humanas disciplinas tractari posse nulla prorsus, etc., etc.*

38) Can. 2, lin. 1. Ante verbum *disciplinas* addatur « omnes ».

39) Si quis dixerit disciplinas humanas, *quæ supernaturalis principii quoquo modo rationes attingunt*, tractandas esse, etc.

40) In 2, post verba *revelationis supernaturalis*, addatur, ad pleniorē sensum, verba *quæ ad eas spectet*.

41) Can. 2, *aut conclusiones, quæ ab earum cultoribus deducuntur* etiamsi doctrinæ catholicæ, etc.

42) Can. melius declaretur a sapientissimis Deputatorum Patribus.



CAN. 3.

43 a) Canon 3 suppressendus videtur, siquidem doctrina eo declarata satis exprimitur in paragrapho Canones subsequente,

43 b) Canon 3 videtur posse omitti ex toto, uti legitima consequentia præcedentis, cum loquatur de fide et moribus. In canone enim præcedenti proscribuntur omnium disciplinarum conclusiones, quæ doctrinæ catholicæ repugnant, et anathemate percutitur, qui eas proscribi non posse affirmat; sed si proscriptæ, omnino doceri nequeunt.

Si vero canon admittatur, tunc proponitur, ut quædam addantur verba: ex. gr. *quoad fidem et mores*, et canon sic enunciatur:

Si quis dixerit licitum esse quoad fidem et mores tenere vel tradere opiniones ab Ecclesia damnatas... etc. Nam omnibus apertum est, quod aliquando damnatæ fuerunt opiniones, quæ postea locum amplissimum obtinuerunt in scholis, quandoque sanctionem ipsam facti sortitæ sunt. Satis est in memoriam revocare, quod de motu terræ, atque de antipodis contigit.

Verum quidem est, quod canon ait: *opiniones ab Ecclesia damnatas*. Sed hac de re insurgere possunt quæstiones quam plurimæ circa vocabulum *opiniones*, circa prohibitionem, exempli gratia, propositionem Galilæi factam.

Additis autem verbis *quoad fidem et mores*, omnis ambiguitas, necnon quæstionum occasio de medio auferri videtur.

44) Can. 3 mutandus: Si quis dixerit, propositiones sub aliqua nota damnatas licitum esse tenere vel defendere, tamquam notis illis configi non mereantur: anathema sit.

45) Si quis dixerit, obedientiam Fidei, quam homo tenetur ad æternam salutem præstare auctoritati Catholice Ecclesiæ in rebus fidei et morum, obscurare lumen humanæ rationis, eamque reddere mancipium minus aptum ad culturam disciplinarum naturalium : anathema sit. -

46) Si quis dixerit, posse defendi ut veras propositiones damnatas ab Ecclesia Catholica, ut falsas et erroneas; dummodo non fuerint damnatæ tamquam hæreticæ : anathema sit.

CAN. 4.

47) Si quis dixerit, verum disciplinarum naturalium progressum, posse aliquando falsam ostendere veritatem ullam revelationis divinæ, aut demonstrare, Magisterium Ecclesiæ in definiendo quolibet articulo Fidei errasse : anathema sit.

48) Omittatur conclusio : « Itaque Supremi Pastoralis nostri officii debitum exequentes, etc., usque ad finem capitis, nempe ad verba *proscriptæ et prohibitæ sunt* », licet sint verba gravissimo profusa affectu; nam sequeretur, ut omnibus Concilii partibus post hanc, aut par, aut similis conclusio optaretur.

49) In fin. *Omnes officio monemus*, in hæc substituantur « noverint omnes, partes sui muneris esse, etc. »

50) P. 25, lin. ult. In hoc vero paragrapho, ut sensus sit plenior, et tollatur omnis ambiguitas, sic concludendum videtur : *servandi Conciliorum Œcumenicorum Decreta, et Apostolicas Constitutiones, quibus pravæ istiusmodi opinioniones damnatæ sunt, vel in posterum damnabuntur.*



# TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME

|                                                                                                                                                                                                                  |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Avertissement. . . . .                                                                                                                                                                                           | Pages.<br>V-X |
| I. Lettres et allocutions à l'occasion de la promotion<br>cardinalice. Réponse à l'allocution de M. le<br>doyen du Chapitre, 12 mai 1879. . . . .                                                                | 1             |
| Réponse au garde noble de Sa Sainteté.<br>15 mai 1879. . . . .                                                                                                                                                   | 4             |
| Discours au président de la République,<br>26 mai 1879. . . . .                                                                                                                                                  | 6             |
| Allocution prononcée par Son Eminence<br>Mgr le cardinal-évêque de Poitiers, au jour<br>de sa rentrée cardinalice dans la ville épisco-<br>pale, 2 juin 1879. . . . .                                            | 9             |
| Allocution prononcée par Son Eminence<br>Mgr le cardinal-évêque de Poitiers, à la suite<br>de son entrée cardinalice dans la ville de<br>Niort, 14 juin 1879. . . . .                                            | 14            |
| II. Mandatum pro indictione synodi diœcesanæ<br>pictaviensis xxiv, 23 juin 1879. . . . .                                                                                                                         | 16            |
| III. Entretien avec le clergé durant les exercices de<br>la retraite et du xxiv <sup>e</sup> synode diocésain, à<br>l'occasion des récentes discussions de la<br>Chambre sur l'enseignement, 12-14 juillet 1879. | 19            |
| Decretum synodale, 15 juillet 1879. . . . .                                                                                                                                                                      | 38            |

|                                                                                                                                                                       | Pages. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| IV. Discours pour la reconstruction de l'église de Cauterets, 10 août 1879. . . . .                                                                                   | 40     |
| V. Paroles adressées à Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, 15 août 1879. . . . .                                                                 | 50     |
| VI. Allocution adressée aux pèlerins de Lourdes dans l'église de Sainte-Radegonde, 20 août 1879. . . . .                                                              | 52     |
| VII. Homélie pour la prise de possession du titre presbytéral de Sainte-Marie-de-la-Victoire, 28 septembre 1879. . . . .                                              | 57     |
| VIII. Lettre pastorale à l'occasion du xxv <sup>e</sup> anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, 19 novembre 1879. . . . .                 | 65     |
| IX. Homélie prononcée dans la solennité du xxx <sup>e</sup> anniversaire de notre consécration épiscopale, sur le psaume cent trente et un, 25 novembre 1879. . . . . | 75     |
| X. Homélie pour la fête de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1879. . . . .                                                                                           | 86     |
| XI. Circulaire relative aux besoins occasionnés par la rigueur de l'hiver, 15 décembre 1879. . . . .                                                                  | 95     |
| XII. Homélie pour le jour de Noël, sur le III <sup>e</sup> et le IV <sup>e</sup> verset du 1 <sup>er</sup> psaume, 1879. . . . .                                      | 98     |
| XIII. Lettre circulaire au sujet des prières publiques pour la rentrée des Chambres, 1 <sup>er</sup> janvier 1880. . . . .                                            | 105    |
| XIV. Lettre pastorale et mandement à l'occasion du carême : de quelques considérations sur le caractère présent de la lutte, 19 février 1880. . . . .                 | 108    |
| XV. Lettre circulaire contenant divers avis au clergé diocésain et un bref de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, 22 février 1880. . . . .                            | 121    |
| XVI. Allocution prononcée dans l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Rome, 10 avril 1880. . . . .                                                                   | 127    |

|                                                                                                                                    | Pages. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| XVII. Homélie pour le jour de Pâques, prêchée à Saint-Louis des Français, à Rome, 1880. . . . .                                    | 135    |
| XVIII. Allocution prononcée dans la cérémonie du sacre de Mgr de Briey, évêque de Roséa, coadjuteur de Meaux, 12 mai 1880. . . . . | 146    |
| XIX. Homélie prononcée en la solennité de la Pentecôte dans la cathédrale d'Angoulême, 16 mai 1880. . . . .                        | 155    |

## SUPPLÉMENT

### AUX ŒUVRES ÉPISCOPALES DU CARDINAL PIE.

|                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Montmorillon, 29 juillet 1851. . . . .                    | 167 |
| II. Homélie pour le xvi <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, prononcée à la Lande-Chasle, 19 septembre 1852. . . . .       | 173 |
| III. Homélie prononcée dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, 13 janvier 1853. . . . .                                     | 177 |
| IV. Sermon prêché dans l'église de Saint-André della Valle, à Rome, 8 janvier 1856. . . . .                                     | 182 |
| V. Homélie pour l'ouverture du jubilé extraordinaire, prononcée à la cathédrale, 1 <sup>er</sup> dimanche d'Avent 1857. . . . . | 191 |
| VI. Homélie pour la fête de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1857. . . . .                                                    | 196 |
| VI. Homélie sur le psaume 1 <sup>er</sup> , pour la fête de la Toussaint, 1858. . . . .                                         | 202 |
| VII. Homélie sur le psaume 1 <sup>er</sup> , pour la fête de l'Immaculée Conception, 1858. . . . .                              | 210 |
| IX. Allocution pour la clôture de la retraite de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, 12 décembre 1858. . . . .              | 218 |

|                                                                                                                        | Pages. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| X. Homélie sur le psaume 1 <sup>er</sup> , pour la messe de nuit, Noël, 1858. . . . .                                  | 223    |
| XI. Homélie sur le psaume 1 <sup>er</sup> , pour la messe du jour de Noël, 1858. . . . .                               | 228    |
| XII. Homélie sur le psaume 1 <sup>er</sup> , pour la solennité de l'Epiphanie, 9 janvier 1859. . . . .                 | 235    |
| XIII. Homélie sur le psaume II, pour le dimanche des Rameaux, 17 avril 1859. . . . .                                   | 241    |
| XIV. Homélie sur le psaume II, pour le jeudi saint, 21 avril 1859. . . . .                                             | 248    |
| XV. Homélie sur le psaume II, pour le jour de Pâques, 24 avril 1859. . . . .                                           | 255    |
| XVI. Homélie sur le titre du psaume IX, pour la messe du jour de Noël, 1859. . . . .                                   | 261    |
| XVII. Homélie sur le psaume XIV, pour le jour de la Toussaint, 1860. . . . .                                           | 267    |
| XVIII. Homélie sur le psaume XIV, pour le jour de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1860. . . . .                     | 273    |
| XIX. Homélie pour la bénédiction des Rameaux, 20 mars 1861. . . . .                                                    | 279    |
| XX. Homélie pour la messe pontificale du jeudi saint, 28 mars 1861. . . . .                                            | 284    |
| XXI. Allocution prononcée à la station thermale de Nérès, 18 juillet 1861. . . . .                                     | 288    |
| XXII. Lettre à Sa Sainteté Pie IX, au sujet d'une incrimination contre l'homélie du 30 juin, 25 août 1861. . . . .     | 291    |
| XXIII. Homélie pour le jour de saint Hilaire, 13 janvier 1864. . . . .                                                 | 306    |
| XXIV. Homélie pour le jeudi saint, 1864. . . . .                                                                       | 311    |
| XXV. Allocution pour l'anniversaire du centenaire de la canonisation de saint François de Sales, 31 août 1865. . . . . | 315    |
| XXVI. Homélie sur le psaume CXX, pour le jour de Noël, 1866. . . . .                                                   | 319    |

|                                                                                                                                                        | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| XXVII. Homélie pour la solennité de sainte Radegonde,<br>18 août 1867. . . . .                                                                         | 326   |
| XXVIII. Homélie pour le jour de Noël, 1867. . . . .                                                                                                    | 332   |
| XXIX. Sentiment exprimé au sujet du schema <i>de fide<br/>catholica</i> , 7 janvier 1870. . . . .                                                      | 339   |
| XXX. Relatio de emendationibus capituli iv Constitu-<br>tionis dogmaticæ <i>de fide catholica</i> , 8 avril<br>1870. . . . .                           | 341   |
| Relatio de Constitutione <i>Dei Filius</i> ante vo-<br>tum, 12 avril 1870. . . . .                                                                     | 354   |
| XXXI. Relatio de schemate Constitutionis dogmaticæ<br>primæ <i>de Ecclesia Christi</i> , 13 mai 1870. . . . .                                          | 359   |
| XXXII. Homélie prononcée à la messe pontificale du<br>saint jour de Pâques, 31 mars 1872. . . . .                                                      | 376   |
| XXXIII. Allocution aux religieuses des Oiseaux, pro-<br>noncée à Paris le jour de la fête du Bienheu-<br>reux Pierre Fourier, 8 juillet 1872. . . . .  | 388   |
| XXXIV. Homélie pour la fête de saint Dominique, pro-<br>noncée dans l'église du couvent de Saint-Cy-<br>rien, 4 août 1872 . . . . .                    | 394   |
| XXXV. Homélie pour la messe pontificale de la Tous-<br>saint, 1872. . . . .                                                                            | 401   |
| XXXVI. Homélie pour la fête de l'Immaculée Concep-<br>tion, 11 décembre 1872. . . . .                                                                  | 408   |
| XXXVII. Homélie pour le jour de Pâques, 1874. . . . .                                                                                                  | 416   |
| XXXVIII. Allocution pour la réunion des conférences de<br>Saint-Vincent-de-Paul, prononcée au grand<br>séminaire de Poitiers, 19 juillet 1874. . . . . | 425   |
| XXXIX. Allocution adressée dans l'église de Sainte-<br>Radegonde aux pèlerins des diocèses de<br>Cambrai et d'Arras, 1874. . . . .                     | 430   |
| XL. Homélie pour le jour de Noël, 1874. . . . .                                                                                                        | 439   |



|                                                                                                                                                   | Pages. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| XLI. Paroles prononcées avant la lecture du Bref apostolique qui érige canoniquement la Faculté de théologie de Poitiers, 7 octobre 1875. . .     | 449    |
| XLII. Homélie pour le jour de Noël, 1875. . . . .                                                                                                 | 453    |
| XLIII. Homélie prononcée à la cathédrale de Poitiers, le jour de la Toussaint, 1876. . . . .                                                      | 459    |
| XLIV. Homélie pour la fête de l'Immaculée Conception, prononcée dans l'église Notre-Dame de Poitiers, 8 décembre 1876. . . . .                    | 467    |
| XLV. Homélie pour la fête de Noël, prononcée à la cathédrale de Poitiers, 1876. . . . .                                                           | 475    |
| XLVI. Homélie pour le jour de Pâques, 1877 . . .                                                                                                  | 482    |
| XLVII. Homélie pour la bénédiction et la procession des Rameaux, 25 mars 1877. . . . .                                                            | 489    |
| XLVIII. Allocution pour l'installation du nouvel archiprêtre de Notre-Dame de Niort, 6 octobre 1878. . . . .                                      | 495    |
| XLIX. Homélie sur le psaume cii <sup>e</sup> , pour l'ouverture du jubilé d'avènement de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, 2 mars 1879. . . . . | 500    |
| L. Testament de Son Eminence le cardinal Pie, évêque de Poitiers. . . . .                                                                         | 508    |

---

## APPENDICES

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. Allocution de Mgr Gay. . . . .                                             | 520 |
| II. Discours de M. le comte Soderini. . . . .                                 | 526 |
| III. Discours du Révérendissime Père Martin . . . . .                         | 528 |
| IV. Emendationes quarti capitis a reverendissimis Patribus propositæ. . . . . | 53  |

---

**TABLE GÉNÉRALE**  
**DES**  
**TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE**  
**COMMENTÉS ET CITÉS**  
**DANS LES IX<sup>e</sup> ET X<sup>e</sup> VOLUMES DES ŒUVRES**  
**DE Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS**



# TABLE GÉNÉRALE

## DES

### TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE

COMMENTÉS OU CITÉS

DANS LES IX<sup>e</sup> ET X<sup>e</sup> VOLUMES DES OEUVRES

DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

#### GENESIS

| CAP. | VERS.  |                                                                                                                                             |
|------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II   | 7      | Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animum viventem. X, 156.                                                   |
|      | 45     | Ut operaretur et custodiret illum. IX, 247.                                                                                                 |
|      | 49     | Omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus. X, 328.                                                                   |
|      | 23, 24 | Hoc nunc, os ex ossibus meis, et caro de carne mea : hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est... et erunt duo in carne una. X, 313. |
| III  | 47, 49 | Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea;... in sudore vultus tui vesceris pane. IX, 248.                                  |
| IV   | 9      | Num custos fratris mei sum ego? IX, 644.                                                                                                    |
| VI   | 3      | Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est. X, 157.                                                                   |
|      | 6      | Pœnituit eum quod hominem fecisset. X, 157.                                                                                                 |
| VIII | 4 44   | Requievit arca mense septimo, vigesimo septimo                                                                                              |

## IV

## NUMERI

| CAP.  | VERS. |                                                                                                                                                                                             |
|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |       | die mensis... Mense secundo, septimo et vigesimo die mensis, arefacta est terra. IX, 427.                                                                                                   |
| xxii  | 1, 44 | Tentavit Deus Abraham et dixit ad eum : Abraham, Abraham ; at ille respondit : Adsum..... Et ecce angelus Domini de cœlo clamavit dicens : Abraham, Abraham! Qui respondit : Adsum. IX, 45. |
| xxiv  | 44    | Inclina hydriam tuam ut bibam. X, 132.                                                                                                                                                      |
|       | 19    | Quin et hauriam... donec cuncti bibant. X, 432.                                                                                                                                             |
|       | 40    | Vivit Dominus in cujus conspectu sto. IX, 326.                                                                                                                                              |
| xxv   | 8     | Et deficiens mortuus est in senectute bonâ, provectæque ætatis, et plenus dierum. IX, 551.                                                                                                  |
| xxvii | 34    | Benedic etiam et mihi. IX, 246.                                                                                                                                                             |
|       | 37    | Et tibi post hæc quid faciam ? IX, 247.                                                                                                                                                     |
| xlvi  | 44    | Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraïm. IX, 656.                                                                                                                          |
| xlvi  | 28    | Benedixitque singulis benedictionibus propriis. IX, 249.                                                                                                                                    |

## EXODUS

|        |        |                                                                           |
|--------|--------|---------------------------------------------------------------------------|
| iv     | 25     | Sponsus sanguinum tu mihi es. IX, 440.                                    |
| xxxiii | 22, 20 | Ponam te in foramine petræ... non enim videbit me homo et vivet. IX, 427. |

## NUMERI

|        |    |                                                                                                                |
|--------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| xiii   | 34 | Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo, quibus comparati, quasi locustæ videbamur. X, 24. |
| xxii   | 6  | Novi enim quod benedictus sit cui benedixeris. IX, 220.                                                        |
| x xiii | 40 | Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia. IX, 244.                              |

## DEUTERONOMIUM

| CAP.          | VERS.                                                                                                                                        |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>XII</b>    | <b>49</b> Cave ne derelinquas levitem in omni tempore quo versaris in terra. X, 96.                                                          |
| <b>XXXII</b>  | <b>4</b> Deus fidelis, et absque ulla iniquitate, justus et rectus. X, 441.                                                                  |
|               | <b>4</b> Dei perfecta sunt opera. X, 441.                                                                                                    |
|               | <b>5</b> Peccaverunt ei, et non filii ejus in sordibus : generatio prava atque perversa. X, 442.                                             |
|               | <b>6</b> Hæcce reddis Domino, popule stulte et insipiens. X, 439.                                                                            |
|               | <b>12</b> Dominus solus dux ejus fuit : et non erat cumeo Deus alienus. X, 443.                                                              |
|               | <b>44</b> Et hircos cum medulla tritici et sanguinem uvæ meracissimum. X, 443.                                                               |
|               | <b>45</b> Impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum, et recessit a Deo salutari suo. X, 442.                                     |
|               | <b>46</b> Provocaverunt eum in deis alienis. X, 444.                                                                                         |
|               | <b>47</b> Novi recentesque venerunt, quos non coluerunt patres eorum. X, 444.                                                                |
|               | <b>49</b> Vidit Dominus, et ad iracundiam concitatus est, quia provocaverunt filii et filiæ. X, 444.                                         |
|               | <b>20</b> Abscondam faciem meam ab eis, et considerabo novissima eorum. X, 445.                                                              |
|               | <b>20</b> Et considerabo novissima eorum : generatio enim perversa est, et infideles filii. X, 445.                                          |
|               | <b>21</b> Et ego provocabo eos in eo qui non est populus. X, 445.                                                                            |
|               | <b>24</b> Et devorabunt eos aves morsu amarissimo. X, 446.                                                                                   |
|               | <b>24</b> Dentes bestiarum immittam in eos, cum furore serpentium. X, 446.                                                                   |
|               | <b>25</b> Foris vastabit eos gladius et intus pavor. X, 446.                                                                                 |
|               | <b>26</b> Dixi : ubinam sunt ? cessare faciam ex hominibus memoriam eorum. X, 447.                                                           |
| <b>28, 29</b> | Gens absque consilio est et prudentia. Utinam saperent et intelligerent, ac novissima providerent. X, 327, 447.                              |
|               | <b>30</b> Nonne ideo quia Deus suus vendidit eos, et Dominus conclusit eos. X, 447.                                                          |
|               | <b>35</b> Mea est ultio, et ego retribuam in tempore, ut labatur pes eorum ; juxta est dies perditionis et adesse festinant tempora. X, 447. |

CAP.      VERS.

XXXII

- 36 Judicabit Dominus populum suum, et in servis suis miserebitur. X, 447.
- 39, 40 Videte quod ego sim solus, et non sit alius Deus præter me; ego occidam et vivere faciam... Vivo in æternum. X, 447.
- 43 Laudate gentes populum ejus, quia sanguinem servorum suorum ulciscetur, et vindictam retribuet in hostes eorum et propitius erit terræ populi sui. X, 447.

## LIBER RUTH

- i      46 Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus. IX, 382.

## LIBER I REGUM

- i      24, 28 Et adduxit eum secum, postquam ablactaverat... Puer autem erat adhuc infantulus, et obtulerunt puerum Heli. Et ait Anna: Pro puero isto rogavi, et dedit mihi Dominus petitionem meam. Idcirco et ego commodavi eum Domino cunctis diebus, quibus fuerit commodatus Domino. IX, 583.
- ii    47, 48, 49 Puer autem erat minister in conspectu Domini, ante faciem sacerdotis... accinctus ephod lineo. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus. IX, 583.
- iii    4 Et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, et non erat visio manifesta. IX, 442.
- viii    7 Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos. IX, 461.
- xv    22 Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci ejus? Melior est obedientia quam victimæ. IX, 62.
- xvi    7 Dominus autem intuetur cor. IX, 587.

## LIBER II REGUM

| CAP. | VERS. |                                                                                                            |
|------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VII  | 44    | Et ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium. IX, 698.                                             |
| XII  | 28    | Nomini meo adscribatur victoria. X, 57.                                                                    |
| XVI  | 42    | Si forte respiciat Dominus afflictionem meam, et reddat mihi bonum pro maledictione hac hodierna. IX, 585. |
| XXII | 43    | Comminuam eos atque confringam. X, 232.                                                                    |

---

## LIBER III REGUM

|       |    |                                                                                                                          |
|-------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XVII  | 4  | Vivit Dominus, in cujus conspectu sto. IX, 326.                                                                          |
| XVIII | 48 | Non ego turbavi Israel, sed tu et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baal. X, 408.      |
|       | 24 | Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum. X, 28.          |
| XIX   | 40 | Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum. X, 62.                                                                       |
| XXI   | 29 | Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus. X, 406. |

---

## LIBER IV REGUM

|     |      |                                                                                                                                   |
|-----|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| V   | 44   | Et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli. X, 47.                                                                      |
| IV  | 49   | Nonne vox est hodie per universum mundum: Caput meum doleo, caput meum doleo. IX, 440.                                            |
| XIV | 2, 3 | Viginti novem annis regnavit in Jerusalem, et fecit rectum... et bonum in conspectu Domini, non tamen in corde perfecto. IX, 706. |

---



## LIBER II PARALIPOMENON

| CAP. | VERS.  |                                                                                                                                                                                                                           |
|------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VI   | 44     | Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ. X, 78.                                                                                                                                   |
|      | 44     | Sacerdotes tui induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis. X, 80.                                                                                                                                                 |
| XXXI | 20, 24 | Operatus est bonum, et rectum, et verum coram Domino Deo suo: in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem et cæremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo: fecitque, et prosperatus est. IX, 54. |

---

## LIBER II ESDRÆ

|    |      |                                                                                                                                                                                          |
|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IX | 2, 3 | Et legerunt in volumine leges Domini Dei sui, quater in die, et quater confitebantur, et adorabant Dominum Deum suum; et confitebantur peccata sua et iniquitates patrum suorum. X, 495. |
|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## LIBER IV ESDRÆ

|     |    |                                                                                                                                                   |
|-----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VII | 25 | Vacua vacuis, et plena plenis. IX, 63.                                                                                                            |
| XV  | 16 | Erit enim inconstabilitas hominibus; et alii aliis invalescentes non curabunt regem suum, nec principes viam gestorum suorum in potentia. IX, 63. |

---

## LIBER TOBIÆ

|     |         |                                                                                                        |
|-----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VII | 5, 6, 7 | Tobias, de quo interrogas, pater istius est. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et |
|-----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- CAP.      VERS.  
               plorans supra collum ejus dixit : Benedictio sit tibi,  
               fili mi, quia boni et optimi viri filius es. IX, 204,  
 42 Propterea alius non potuit habere illam. IX, 380.
- 

## LIBER JUDITH

- VIII      40 Quod est hoc verbum, in quo consensit Ozias, ut  
               tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies  
               non venerit vobis adjutorium ? X, 68.  
 XVI      24 Erat autem populus jucundus secundum faciem  
               sanctorum. IX, 204.
- 

## LIBER ESTHER

- X          6 Parvus fons qui crevit in fluvium, et in lucem  
               solemque conversus est. IX, 439.  
 XI        8, 9 Fuitque dies illa tenebrarum, et discriminis, tubula-  
               tionis et angustiae, et ingens formido super terram.  
               Conturbataque est gens justorum timentium mala  
               sua, et praeparata ad mortem. X, 448.
- 

## LIBER JOB

- VI        3 Unde et verba mea dolore sunt plena ? X, 495.  
               42 Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro  
               mea aenea est. IX, 493.  
 XX       14 Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiae ejus, et  
               cum eo in pulvere dormient. IX, 223.  
 XXXVIII 37 Concentum caeli quis dormire faciet ? X, 485.
- 

## LIBER PSALMORUM.

- PSALM.    VERS.  
 I          4, 2 Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in  
               via peccatorum non stetit, et in cathedra pesti-

## PSALM.      VERS.

- lentiae non sedit; sed in lege Domini voluntas  
ejus et in lege ejus meditabitur die ac nocte,  
X, 205, 211, 218.
- I,      3      Fructum suum dabit in tempore suo. X, 223.
- 3, 4      Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus  
decursus aquarum, quod fructum suum dabit in  
tempore suo : et folium ejus non defluet, et omnia  
quaecumque faciet prosperabuntur. X, 98, 210.
- 4      Non sic impii, non sic. X, 215.
- 4, 5      Non sic impii, non sic, sed tanquam pulvis quem  
projicit ventus a facie terrae. Ideo non resurgent  
impii in judicio, neque peccatores in consilio  
justorum. X, 228.
- 5, 6      Ideo non resurgent impii in judicio, neque pecca-  
tores in concilio justorum. Quoniam novit Domi-  
nus viam justorum, et iter impiorum peribit.  
X, 235.
- II      1, 2, 3      Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt  
inania ? Astiterunt reges terrae et principes con-  
venerunt in unum adversus Dominum et adver-  
sus Christum ejus. Dirumpamus vincula eorum, et  
projiciamus a nobis jugum ipsorum. X, 241, 246,  
247.
- 4      Dominus subsannabit eos. IX, 427.
- 4, 5      Qui habitat in caelis, irridebit eos, et Dominus sub-  
sannabit eos. Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in  
furore suo conturbabit eos. X, 248.
- 6, 7, 8      Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion  
montem sanctum ejus, praedicens praeceptum ejus.  
Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego  
hodie genui te. Postula a me, et dabo tibi gentes  
haereditatem tuam, possessionem tuam terminos  
terræ. X, 255.
- 8      Postula a me et dabo tibi gentes haereditatem tuam,  
et possessionem tuam terminos terræ. IX, 714.
- 12      Nequando pereatis de via justæ. X, 240.
- IV      8      A fructu frumenti, vini et olei sui, multiplicati sunt.  
X, 284, 285.
- VI      8      Inveteravi inter omnes inimicos. X, 506.
- VII      16      Ecce parturit iniquitatem : concepit dolorem et  
peperit iniquitatem. IX, 424.
- 47      In verticem ipsius iniquitas ejus descendet. IX, 710.
- IX      16      In laqueo isto, quem absconderunt, comprehensus  
est pes eorum. IX, 717.
- 20      Exurge, Domine, non praevaleat homo. IX, 714.

| PSALM.  | VERS.    |                                                                                                                                                                                       |
|---------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IX      | 21       | Constitue, Domine, legislatorem super eos, ut sciant gentes quoniam homines sunt. X, 266.                                                                                             |
| XI      | 1        | Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus, quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum. IX, 55.                                                                             |
| XIII    | 2        | Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. IX, 346 ; X, 437.                                                                                                                    |
| XIV     | 1        | Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ? aut quis requiescet in monte sancto tuo ? IX, 425 ; X, 267.                                                                               |
|         | 1, 2     | Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in monte sancto tuo ? Qui ingreditur sine macula et operatur justitiam. X, 273.                                        |
|         | 5        | Qui facit hæc non movebitur in æternum. X, 272.                                                                                                                                       |
| XV      | 11       | Notas mihi fecisti vias vitæ. IX, 328.                                                                                                                                                |
| XXVI    | 3        | Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Si exurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo. X, 73.                                                                    |
|         | 12       | Et mentita est iniquitas sibi. IX, 424.                                                                                                                                               |
| XXVII   | 9        | Et benedic hæreditati tuæ, et rege eos, et extolle illos usque in æternum. IX, 383.                                                                                                   |
| XXIX    | 6        | Ad matutinum autem lætitia. X, 496.                                                                                                                                                   |
| XXX     | 21       | Abscondes eos in abscondito faciei tuæ a conturbatione hominum. IX, 127.                                                                                                              |
| XXXIV   | 49       | Qui oderunt me gratis. X, 73.                                                                                                                                                         |
| XXXVI   | 5        | Spera in eo et ipse faciet. X, 424.                                                                                                                                                   |
|         | 36       | Et non est inventus locus ejus in cœlo. X, 240.                                                                                                                                       |
| XXXVII  | 6        | Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, a facie insipientiæ meæ. IX, 223.                                                                                                         |
| XXXVIII | 10       | Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti. X, 496.                                                                                                                           |
| XXXIX   | 9        | In medio cordis. IX, 324.                                                                                                                                                             |
| XLII    | 1        | Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta, ab homine iniquo et doloso erue me. IX, 421, 424.                                                                       |
|         | 3        | Emitte lucem tuam et veritatem tuam, ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua. IX, 447, 448.                                                     |
|         | 4, 5, 6, | Confitebor tibi in cithara, Deus meus. Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei, et Deus meus. IX, 426. |
| XLIII   | 5        | Rex meus et Deus meus. X, 494.                                                                                                                                                        |
| XLIX    | 5, 9     | Sanctos ejus qui ordinant testamentum ejus super sacrificia. Non accipiam de domo tua vitulos, neque de gregibus tuis hircos. IX, 62.                                                 |

| PSALM. | VERS.      |                                                                                                                                                                                                                 |
|--------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XLIX   | 42         | Meus est enim orbis terrarum, et plenitudo ejus. IX, 703.                                                                                                                                                       |
| L      | 6          | Ecce in iniquitatibus conceptus sum. X, 274.                                                                                                                                                                    |
|        | 6          | Et in peccatis concepit me mater mea. X, 274.                                                                                                                                                                   |
|        | 8          | Asperges me hyssopo, et mundabor, lavabis me et super nivem dealbabor. X, 472.                                                                                                                                  |
| LVII   | 5          | Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas. IX, 344.                                                                                                                                                          |
| LIX    | 43         | Da nobis auxilium de tribulatione: quia vana salus hominis. IX, 427.                                                                                                                                            |
| LXI    | 12, 43     | Semel locutus est Deus: duo hæc audiivi; quia potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia: quia tu reddes unicuique juxta opera sua. IX, 709.                                                               |
| LXIV   | 4          | Verba iniquorum prævaluerunt super nos. IX, 356.                                                                                                                                                                |
|        | 5          | Beatus quem elegisti et assumpsisti; inhabitabit in atriis tuis. Replebimur in bonis domus tuæ: sanctum est templum tuum, mirabile in æquitate. IX, 356.                                                        |
| LXVI   | 5          | Et gentes in terra dirigis. IX, 317.                                                                                                                                                                            |
| LXVII  | 47         | Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo, etenim habitabit Dominus in finem. X, 277.                                                                                                                     |
|        | 34         | Dabit voci tuæ vocem virtutis. IX, 344.                                                                                                                                                                         |
| LXX    | 4, 24      | In te, Domine, speravi, non confundar in æternum; in justitia tua libera me et eripe me. Sed et lingua mea tota die meditabitur justitiam tuam, cum confusi et reveriti fuerint qui quærunt mala mihi. IX, 487. |
|        | 41         | Persequimini et comprehendite, quia non est qui eripiat. IX, 485.                                                                                                                                               |
|        | 43         | Confundantur et deficiant detrahentes animæ meæ; operiantur confusione et pudore qui quærunt mala mihi. IX, 486.                                                                                                |
|        | 44         | Ego autem... adjiciam super omnem laudem tuam. IX, 486, 490.                                                                                                                                                    |
|        | 15         | Os meum annuntiabit justitiam tuam, tota die salutare tuum. IX, 486.                                                                                                                                            |
|        | 45, 46     | Quoniam non cognovi litteraturam. — Quoniam non novi negotiationes, introibo in potentias Domini; Domine, memorabor justitiæ tuæ solius. IX, 491.                                                               |
|        | 47, 48, 49 | Deus, docuisti me a juventute mea; et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua, et usque in senectam                                                                                                                |

| PSALM.  | VERS. |                                                                                                                                                                                                        |
|---------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |       | et senium : ne derelinquas me, donec annuntiem brachium tuum generationi omni quæ ventura est; potentiam tuam, Deus, usque in altissima, quæ fecisti magnalia. IX, 494, 495.                           |
| LXX     | 20    | Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas! Et conversus vivificasti me, et de abyssis terræ iterum reduxisti me. IX, 485.                                                                  |
|         | 24    | Et conversus, vivificasti me. Multiplicasti magnificentiam tuam; et conversus, consolatus es me. IX, 486.                                                                                              |
|         | 22    | Nam et ego confitebor tibi in vasis psalmi veritatem tuam. IX, 490.                                                                                                                                    |
|         | 23    | Exultabunt labia mea cum cantavero tibi, et anima mea quam redemisti. IX, 486.                                                                                                                         |
| LXXI    | 3     | Suscipiant montes pacem populo. X, 324.                                                                                                                                                                |
| LXXVI   | 44    | Hæc mutatio dexteræ Excelsi. X, 444.                                                                                                                                                                   |
| LXXVIII | 8     | Cito anticipent nos misericordiæ tuæ, quia pauperes facti sumus nimis. IX, 49.                                                                                                                         |
| LXXXIII | 3     | Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. IX, 356.                                                                                                                                             |
|         | 42    | Gratiam et gloriam dabit Dominus. X, 269.                                                                                                                                                              |
| LXXXVII | 46    | Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea. IX, 249.                                                                                                                                              |
| LXXXIX  | 4     | Domine, refugium factus es nobis. IX, 427.                                                                                                                                                             |
| XCI     | 45    | In senecta uberi. IX, 70.                                                                                                                                                                              |
| XCH     | 5     | Domum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum. X, 84.                                                                                                                                    |
| XCVIII  | 1     | Dominus regnavit, irascantur populi. IX, 344.                                                                                                                                                          |
| CH      | 4     | Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. IX, 70; X, 506.                                                                                                            |
|         | 4, 2  | Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus... et noli oblivisci omnes retributiones ejus. X, 504.                                                                       |
|         | 2-5   | Non autem poterunt ante oculos tuos esse retributiones Domini, nisi Domino qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis, qui replet in bonis desiderium tuum: renovabitur ut aquilæ juvenus tua. X, 504. |
|         | 3, 4  | Qui sanat omnes infirmitates nostras, qui redimit de interitu vitam nostram. X, 505.                                                                                                                   |
|         | 4     | Qui redimit de interitu vitam tuam. X, 504.                                                                                                                                                            |

## PSALM.      VERS.

- CII      4, 5 Qui coronat te in misericordia et miserationibus qui replet in bonis desiderium tuum. X, 506.  
           5 Renovabitur ut aquilæ juvenus tua. X, 506.  
           6 Faciens misericordias Dominus, et judicium omnibus injuriam patientibus. X, 506.  
           8 Misericors, et miserator, et longanimis, et multum misericors. X, 43, 502.  
           10 Neque secundum iniquitates nostras retribuit nobis. X, 502.  
           11 Secundum altitudinem cœli a terra corroboravit misericordiam suam super timentes se. X, 502.  
           12 Quantum distat ortus ab occidente, longe fecit a nobis iniquitates nostras. X, 503.  
           14 Quoniam ipse cognovit figmentum nostrum. X, 504.  
 CIII     30 Emittes spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ. X, 455 et 457.  
 CIV     45 Nolite tangere Christos meos. IX, 408.  
 CVI     27 Omnis sapientia eorum devorata est. X, 406.  
 CVIII    3 Locuti sunt adversum me lingua dolosa et sermonibus odii circumdederunt me; et expugnaverunt me gratis. X, 73.  
           7 Et oratio ejus fiat in peccatum. IX, 566.  
 CIX     2 Dominare in medio inimicorum tuorum. IX, 344; X, 462.  
 CX      4 Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus: escam dedit timentibus se. X, 438.  
 CXI     4 Misericors, et miserator, et justus Dominus. X, 43.  
 CXII    5, 6 Quis sicut Deus noster, qui in altis habitat, et humilia respicit? X, 391.  
 CXIII   7, 8 A facie Dei... qui convertit petram in stagna aquarum, et rupem in fontes aquarum. IX, 334.  
 CXIII   46 Cœlum cœli Domino: terram autem dedit filiis hominum. IX, 94.  
 CXIV    3 Tribulationem et dolorem inveni. X, 495.  
           5 Misericors Dominus et justus, et Deus noster miseretur. X, 43.  
 CXV     2 Omnis homo mendax. IX, 644.  
 CXVI    2 Et veritas Domini manet in æternum. IX, 434, 493.  
           23 A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. IX, 619.  
 CXVII   15 Vox exultationis et salutis in tabernaculis justorum. IX, 58.

| PSALM.  | VERS.  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CXVII   | 24     | Hæc est dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea. IX, 148, 375; X, 446.                                                                                                                                                                                                                              |
| CXVIII  | 14, 15 | In labiis meis pronuntiavi omnia judicia oris tui. In via testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. IX, 65.                                                                                                                                                                               |
|         | 75     | Æquitas judicia. X, 70.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|         | 153    | Vide humilitatem meam et eripe me : quia legem tuam non sum oblitus. X, 17.                                                                                                                                                                                                                                     |
| CXX     | 1, 2   | Levavi oculos meos in montes. unde veniet auxilium meum mihi. Auxilium meum a Domino, qui fecit cælum et terram. X, 349                                                                                                                                                                                         |
|         | 3      | Non det in commotionem pedem tuum, neque dormitet qui custodit te. X, 322.                                                                                                                                                                                                                                      |
|         | 4      | Ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israel. IX, 638, X, 322.                                                                                                                                                                                                                                        |
|         | 5      | Dominus protectio tua, super manum dexteram tuam. X, 323.                                                                                                                                                                                                                                                       |
|         | 6      | Per diem sol non uret te, neque luna per noctem. X, 324.                                                                                                                                                                                                                                                        |
|         | 7      | Dominus custodit te ab omni malo, custodiat animam tuam Dominus. X, 324.                                                                                                                                                                                                                                        |
|         | 7, 8   | Dominus custodit te ab omni malo ; custodiat animam tuam Dominus. Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in sæculum. X, 325, 413.                                                                                                                                                |
| CXXI    | 3      | Cujus participatio ejus in idipsum. IX, 348.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|         | 6      | Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem. X, 307.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|         | 8      | Propter fratres meos et proximos, loquebar pacem de te. X, 308.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| CXXIII  | 2      | Nisi quia Dominus erat in nobis, cum insurgerent homines in nos forte vivos deglutissent nos. IX, 645.                                                                                                                                                                                                          |
|         | 3, 4   | Cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos. IX, 645.                                                                                                                                                                                                                                    |
|         | 8      | Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cælum et terram. IX, 655.                                                                                                                                                                                                                                        |
| CXXVII  | 2      | Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit. IX, 248; X, 486.                                                                                                                                                                                                                           |
| CXXVIII | 1, 5   | Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, dicat nunc Israel; sæpe expugnaverunt me : etenim non potuerunt mihi. Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores : prolongaverunt iniquitatem suam. Dominus justus concidit cervices peccatorum. Confundantur et convertantur retrorsum omnes qui oderunt Sion. IX, 622. |



## PSALM.    VERS.

- CXXVIII    8    Et non dixerunt qui præteribant: Benedictio Domini  
super vos. IX, 221.
- CXXXI    7    Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. X, 77.
- 8    Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanc-  
tificationis tuæ. X, 76.
- 9    Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exul-  
tent. X, 75-78.
- 46    Et sancti ejus exultatione exultabunt. X, 83.
- 47    Illuc producam cornu David, paravi lucernam Christo  
meo. X, 85.
- 48    Super ipsum autem effloreat sanctificatio mea. X, 85.
- CXXXII    2, 3    Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem  
usque in sæculum. Sicut ros qui descendit in mon-  
tem Sion; sicut unguentum in capite quod descen-  
dit in barbam, barbam Aaron, quod descendit  
in oram vestimenti ejus. IX, 377.
- 4    Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem...  
usque in sæculum. IX, 373.
- CXXXVIII    47    Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus;  
nimis confortatus est principatus eorum. X, 9.
- CXLIV    45    Oculi omnium in te sperant, Domine, et tu das escam  
illorum in tempore opportuno. IX, 496.
- CXLVI    4    Qui numerat multitudinem stellarum, et omnibus eis  
nomina vocat. IX, 24.
- CXLVIII    20    Non fecit taliter omni nationi. IX, 478.

## LIBER PROVERBIORUM

## CAP.    VERS.

- III    8    Sanitas quippe erit umbilico tuo, et irrigatio ossium  
tuorum. IX, 223.
- 18    Sapientia lignum vitæ est his qui apprehenderint  
eam: et qui tenuerit eam beatus. X, 404, 224.
- V    46    Deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas  
divide. IX, 66.
- VIII    42    Ego sapientia habito in consilio, et eruditis inter-  
sum cogitationibus. X, 326, 328.
- 45    Per me... legum conditores justa decernunt. IX, 347.
- 22, 23    Dominus possedit me in initio viarum suarum, an-  
tequam quidquam faceret a principio. Ab æterno  
ordinata sum, et ex antiquis antequam terra  
fieret. X, 497.

## CAP. VERS.

- VIII 24 Nondum erant abyssi, et ego jam concepta eram. X, 197.
- 28, 29 Quando æthera firmabat et librabat fontes aquarum, quando circumdabat mari terminum suum, et legem ponebat aquis, ne transirent fines suos, cum eo eram. X, 199.
- 30, 31, 32 Cum eo eram, cuncta componens, et delectabar per singulos dies, ludens coram eo omni tempore, ludens in orbe terrarum, et deliciæ meæ esse cum filiis hominum. X, 199.
- 32 Nunc ergo, filii, audite me. X, 200.
- 35 Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. X, 201.
- XVI 33 Sortes mittuntur in sinum, sed a Deo temperantur. IX, 618.
- XVII 6 Corona senum filii filiorum, et gloria filiorum patres eorum. X, 388.
- XX 29 Exultatio juvenum, fortitudo eorum. IX, 222.
- XXI 4 Sicut divisiones aquarum, ita cor regis in manu Domini; quocumque voluerit, inclinabit illud. X, 432.
- XXVII 48 Et qui custos est domini sui glorificabitur. IX, 528.
- XXVIII 9 Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis. IX, 566.
- XXXI 29 Tu supergressa es universas. IX, 448.
- 30 Fallax gratia et vana est pulchritudo; mulier timens Dominum ipsa laudabitur. X, 334.
- 31 Date ei de fructu manuum suarum. X, 587.

## ECCLESIASTES

- II 23 Cuncti dies ejus doloribus et ærumnis pleni sunt; nec per noctem mente requiescit. X, 495.
- III 1, 7 Omnia tempus habent... tempus nascendi, et tempus moriendi; tempus plantandi, et tempus evelendi; tempus destruendi, et tempus ædificandi; tempus spargendi lapides, et tempus colligendi; tempus tacendi, et tempus loquendi.... et suis spatiis transeunt universa sub cœlo. IX, 254.

## CANTICUM CANTICORUM

| CAP. | VERS.                                                                                                                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I    | 1 Osculetur me osculo oris sui. X, 344.                                                                                                                                  |
| II   | 14 In foraminibus petrae, in caverna maceriae, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis; vox enim tua dulcis, et facies tua decora. IX, 349.              |
| III  | 41 Egredimini et videte, filiae Sion, regem Salomonem in diademate quo coronavit illum mater sua in die desponsationis illius, et in die laetitiae cordis ejus. IX, 620. |
| IV   | 42 Hortus conclusus soror mea sponsa. X, 470.                                                                                                                            |
| VI   | 5 Et sterilis non est in eis. IX, 209.                                                                                                                                   |
| VIII | 4 Quis mihi det te fratrem meum ut inveniam te foris, et deosculer? et jam me nemo despiciat? X, 342.                                                                    |
|      | 6 Fortis est ut mors dilectio. IX, 584.                                                                                                                                  |

## LIBER SAPIENTIAE

|     |                                                                                                                                                                                                                           |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| III | 1 Animae justorum in manu Deis unt, et non tanget illos tormentum mortis: visi sunt oculis insipientium mori. X, 404.                                                                                                     |
| IV  | 49 Et erunt decedentes sine honore. Et in contumelia inter mortuos in perpetuum. Quia dirumpet illos inflatos sine voce. Et commovebit illos a fundamentis. Et usque ad supremum desolabuntur, et erunt gementes. X, 404. |
|     | 20 Et traducent illos ex adverso iniquitates ipsorum. X, 404.                                                                                                                                                             |
| V   | 1 Tunc stabunt justi magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum. X, 405.                                                                                                       |
|     | 2 Videntes turbabuntur timore horribili. Et mirabuntur in subitatione insperatae salutis. X, 405.                                                                                                                         |
|     | 3 Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum, et in similitudinem impropertii. X, 405.                                                                                                                                    |
|     | 6 Et justitiae lumen non luxit nobis. X, 405.                                                                                                                                                                             |
|     | 7, 8 Lassati sumus in via iniquitatis, et ambulavimus vias difficiles, viam autem Domini ignoravimus.                                                                                                                     |

| CAP.  | VERS. |                                                                                                   |
|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |       | Quid nobis profuit superbia ? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis ? X, 405.              |
| VII   | 16    | In manu enim ejus sumus, et nos et sermones nostri X, 483.                                        |
|       | 25    | Vapor est enim virtutis Dei, et emanatio quædam est claritatis omnipotentis Dei sincera. IX, 420. |
| VIII  | 4     | Attingit... ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. X, 317.                                |
|       | 3     | Contubernium Dei. IX, 95.                                                                         |
| X     | 40    | Sapientia deduxit justum per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei. X, 406.                    |
|       | 44    | In fraude circumvenientium illum affuit illi. X, 406.                                             |
|       | 42    | Certamen forte dedit illi ut vinceret et sciret quoniam omnium fortior est sapientia. X, 406.     |
|       | 44    | Et dedit illi claritatem æternam. X, 406.                                                         |
|       | 44    | Et potentiam adversus eos qui eum deprimebant. X, 406.                                            |
|       | 20    | Et victricem manum tuam laudaverunt pariter. X, 64.                                               |
| XII   | 48    | Et cum magna reverentia disponis nos. IX, 348.                                                    |
| XIII  | 4     | Vani autem sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei. IX, 324.                         |
| XV    | 3     | Scire justitiam, et virtutem tuam, radix est immortalitatis. IX, 324.                             |
| XVI   | 28    | Quoniam ad ortum lucis oportet te adorare. IX, 420.                                               |
| XVIII | 45    | A regalibus sedibus... prosilivit. X, 334.                                                        |

## LIBER ECCLESIASTICI

|     |      |                                                                                                                                                               |
|-----|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I   | 5    | Fons sapientiæ, verbum Dei in excelsis. IX, 326.                                                                                                              |
| III | 4    | Filii sapientiæ ecclesia sanctorum: et natio illorum, obedientia et dilectio. IX, 433.                                                                        |
|     | 2, 3 | Judicium patris audite, filii, et sic facite ut salvissitis. Deus enim honoravit patrem in filiis: et judicium matris exquirens, firmavit in filios. IX, 433. |
| III | 6    | Qui honorat patrem exaudietur in die orationis suæ. X, 523.                                                                                                   |

## CAP. VERS.

- III 9, 40, 41 In omni opere, et sermone, et omni patientia, honora patrem tuum; ut superveniat tibi benedictio ab eo, et benedictio illius in novissimo maneat: benedictio patris firmat domos filiorum. IX, 483.
- 44 Benedictio patris firmat domos filiorum. X, 449.
- 43 Gloria hominis ex honore patris sui. X, 523.
- 48 Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem. IX, 702.
- 19, 20, 24 Fili, in mansuetudine opera tua perfice, et super hominum gloriam diligeris. Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam: quoniam magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur. X, 46.
- IX 45 Veterascet et cum suavitate bibes illud. X, 222.
- XII 43 Hoc est enim omnis homo. IX, 507.
- XVI 8 Non exoraverunt pro peccatis suis antiqui gigantes, qui destructi sunt confidentes suæ virtuti. IX, 566.
- XVII 42 Unicuique Deus mandavit de proximo suo. IX, 641.
- XVIII 22 Non impediarius orare semper. X, 405.
- XIX 4 Qui spernit modica, paulatim decidet. IX, 483.
- XX 6, 7 Est tacens sciens tempus aptum; homo sapiens tacebit usque ad tempus. IX, 457.
- XXIV 12 Qui creavit me requievit in tabernaculo meo. X, 276.
- 42, 46 Qui creavit me, requievit in tabernaculo meo... In Jacob inhabita, in Israel hæreditare, et in electis meis mitte radices. Et sic in Sion firmata sum, et in civitate sanctificata similiter requievi. Et in plenitudine sanctorum detentio mea. X, 277.
- 31 Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. IX, 450.
- XXXII 6 Ubi auditus non est, non effundas sermonem, et importune noli extolli in sapientia tua. X, 409.
- XXXV, 47, 48, 49 Non despiciet præces pupilli, nec viduam si effundat loquelam gemitus. Nonne lacrymæ viduæ ad maxillam descendunt, et exclamatio ejus super deducentem eas? A maxilla enim ascendunt usque ad cælum, et Dominus exauditor non delectabitur in illis. IX, 586.
- XXXVIII 9 Fili, in infirmitate ne despicias teipsum, sed ora Dominum, et ipse curabit te. X, 293.
- XLII 48 Abyssum et cor hominum investigavit. IX, 585.

| CAP.   | VERS.   |                                                        |
|--------|---------|--------------------------------------------------------|
|        | 6       | Pulchritudinis studium habentes. IX, 495.              |
| XLIV   | 11, 12, | Cum semine eorum permanent bona... et in testa-        |
|        | 13      | mentis stetit semen eorum... et filii eorum prop-      |
|        | 20      | ter illos usque in æternum manent. X, 520, 524.        |
|        | 27      | Non est inventus similis illi in gloria. IX, 627.      |
|        | 27      | Et conservavit illi homines misericordiæ, invenien-    |
|        |         | tes gratiam in oculis omniscarnis. X, 498.             |
| XLV    | 4       | In lenitate ipsius sanctum fecit illum. X, 345.        |
| XLVIII | 44      | Beati sunt qui te viderunt et in amicitia tuâ decorati |
|        |         | sunt. IX, 68.                                          |
| XLIX   | 17      | Firmamentum gentis, stabilimentum populi. IX,          |
|        |         | 405.                                                   |
|        | 48      | Ossa ipsius visitata sunt, et post mortem propheta-    |
|        |         | verunt. IX, 405.                                       |
| L      | 24, 25  | Et nunc orate Deum omnium... fieri pacem in die-       |
|        |         | bus nostris in Israel. X, 308-306.                     |
|        | 25      | Et fieri pacem in diebus nostris. IX, 441.             |

## ISAIAS

|      |    |                                                     |
|------|----|-----------------------------------------------------|
| I    | 9  | Nisi Dominus exercituum reliquisset nobis semen.    |
|      |    | IX, 39.                                             |
|      | 42 | Quis quæsit hæc de manibus vestris? IX, 62.         |
| VIII | 10 | Inite consilium, et dissipabitur; loquimini verbum, |
|      |    | et non fiet: quia nobiscum Deus. X, 28.             |
| IX   | 6  | Parvulus enim natus est nobis, et filius datus est  |
|      |    | nobis. X, 475.                                      |
| XI   | 2  | Et replebit eum spiritus timoris Domini. X, 327.    |
| XXIV | 46 | Secretum meum mihi, secretum meum mihi. X, 89.      |
| XXVI | 20 | Vade, populus meus, intra in cubacula tua, claudere |
|      |    | ostia tua super te, abscondere modicum ad mo-       |
|      |    | mentum, donec pertranseat indignatio. IX, 427.      |
| XLV  | 45 | Vere tu es Deus absconditus, Deus salvator.         |
|      |    | X, 262.                                             |
| XLIX | 8  | Et servavi te ut possideres hæreditates dissipatas. |
|      |    | IX, 34.                                             |
| LII  | 6  | Propter hoc sciet populus meus nomen meum in die    |
|      |    | illa: quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum.       |
|      |    | IX, 428.                                            |
| LIV  | 43 | Doctos a Domino. IX, 300.                           |
| LV   | 1  | Qui non habetis argentum, properate et comedite     |
|      |    | venite, emite absque argento. IX, 440.              |
|      | 7  | Quoniam multus est ad ignoscendum. X, 43.           |

CAP. VERS.

- LV 8, 9 Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ; neque viæ vestræ viæ meæ, dicit Dominus. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris. IX, 1.
- LVIII 1 Clama, et annuntia populo meo scelera eorum. X, 258.
- LX 12 Gens et regnum quod non servierit mihi, peribit. X, 63.
- 12 Gens enim et regnum quod non servierit ei peribit. X, 479.
- LXIV 11 Domus sanctificationis nostræ et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te patres nostri. IX, 436.
- LXV 2 Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem. X, 120.

## JEREMIAS

- I 49 Bellabunt adversus te, et non prævalebunt. X, 462.
- II 10, 11 Et videte si factum est hujusmodi... Et certe ipsi non sunt dii. X, 382.
- II 12 Obstupescite, cœli, super hoc, et portæ ejus desolamini vehementer. X, 382.
- 13 Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ. IX, 428.
- 14 Numquid servus est Israel, aut vernaculus? quare ergo factus est in prædam? X, 384.
- 16 Filii quoque Mempheos et Taphnes constupraverunt te usque ad verticem. X, 384.
- 17 Numquid non istud factum est tibi quia dereliquisti Dominum tuum, eo tempore quo ducebat te per viam. X, 384.
- 19 Scito ergo et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum, et non esse timorem mei apud te, dicit Dominus exercituum. X, 385.
- 25, 31, 27 Desperavi, nequaquam... recessimus, non veniemus ultra ad te... adamavi alienos et post eos ambulabo. — Dicentes ligno: Pater meus es tu; et lapidi: tu me genuisti. X, 385.
- III 1, 2 Vulgo dicitur: si dimiserit vir uxorem suam et recedens ab eo, duxerit virum alterum: numquid revertetur ad eam ultra?... X, 386.

| CAP. | VERS.  |                                                                                                                                                                                                                         |
|------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| III  | 2      | Leva oculos tuos in directum, et vide ubi non prostrata sis... et polluisti terram in fornicationibus tuis et in malitiis tuis. X, 386.                                                                                 |
|      | 4      | Pater meus, dux virginitatis meæ tu es. X, 386.                                                                                                                                                                         |
| VIII | 15     | Exspectavimus pacem, et non erat bonum, tempus medelæ, et ecce formido. X, 412.                                                                                                                                         |
|      | 24, 22 | Super contritione filiæ populi mei contritus sum, et contristatus, et stupor obtinuit me. Numquid resina non est in Galaad ? aut medicus non est ibi ? quare igitur non est obducta cicatrix filiæ populi mei. IX, 700. |
| XIII | 23     | Si mutare potest... pardus varietates suas : et vos poteritis benefacere, cum didiceritis malum. IX, 429.                                                                                                               |
| XXIX | 7      | Et quærite pacem civitatis (Babylonis), et orate pro ea ad Dominum, quia in pace illius erit pax vestra. X, 307.                                                                                                        |

---

**THRENI JEREMIÆ**

|     |    |                                                                                                           |
|-----|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I   | 40 | Gentes de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam tuam. IX, 458.                                      |
| II  | 42 | Cum deficerent quasi vulnerati in plateis civitatis cum exhalarent animas in sinu matrum suarum. IX, 428. |
| III | 9  | Conclusit vias meas lapidibus quadris. IX, 401.                                                           |
| IV  | 4  | Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. IX, 304.                                          |

---

**BARUCH**

|    |        |                                                                                                                                                                                                                   |
|----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I  | 45     | Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ. X, 70.                                                                                                                                            |
| IV | 27, 28 | Animæquiiores estote, filii, et proclamate ad Dominum: erit enim memoria vestra ab eo qui duxit vos. Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum. IX, 404. |
| V  | 4      | Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum : Pax justitiæ et honor pietatis. IX, 317.                                                                                                                  |

---



## EZECHIEL

| CAP.  | VERS.  |                                                                                                                         |
|-------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II    | 3      | Gentes apostatrices quæ recesserunt a me: ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc. X, 380. |
| X     | 2      | Ingredere... Et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. X, 495.             |
| XVIII | 31, 32 | Et quare moriemini, domus Israel? Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus: revertimini, et vivite. IX, 745.      |
| XXXIV | 29     | Et suscitabo eis germen nominatum. IX, 40.                                                                              |

## DANIEL

|    |        |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VI | 10     | Quod cum Daniel comperisset, id est, constitutam legem, ingressus est domum suam, et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat. IX, 43. |
| IX | 25     | Et ædificabuntur muri in angustia temporum. IX, 679.                                                                                                                                                                                                                        |
| XI | 32     | Et in testamentum simulabunt fraudulenter; populus sciens Deum suum, obtinebit, et faciet. IX, 295.                                                                                                                                                                         |
|    | 32, 34 | Populus sciens Deum suum, obtinebit, et faciet. Cumque corruerint, sublevabuntur auxilio parvulo: et applicabuntur eis plurimi fraudulenter. IX, 300.                                                                                                                       |
|    | 33     | Et ruent in gladio et in flamma, et in captivitate et in rapina. IX, 296.                                                                                                                                                                                                   |
|    | 34     | Sublevabuntur auxilio parvulo, et applicabuntur eis plurimi fraudulenter. IX, 296.                                                                                                                                                                                          |
|    | 35     | Ut conflentur, et eligantur, et dealbentur usque ad tempus præfinitum: quia adhuc aliud tempus erit. IX, 296.                                                                                                                                                               |
|    | 36, 37 | Et elevabitur et magnificabitur adversus omnem Deum; et adversus Deum deorum loquetur magnifica; et Deum patrum suorum non reputabit; nec                                                                                                                                   |

- |      |       |  |
|------|-------|--|
| CAP. | VERS. |  |
|------|-------|--|
- quemquam deorum curabit, quia adversum universa consurget. IX, 295.
- |     |      |                                                                                                                                                    |
|-----|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XII | 1    | Veniet tempus, quale non fuit ab eo ex quo gentes esse cœperunt. IX, 295.                                                                          |
|     | 1, 2 | In tempore illo salvabitur populus.... Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt. IX, 300.                                        |
|     | 2    | Alii in vitam æternam, alii in opprobrium sempiternum. X, 137.                                                                                     |
|     | 3    | Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti, et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. IX, 294. |
|     | 44   | Juge sacrificium. IX, 638.                                                                                                                         |
- 

## OSEE

- |      |    |                                                                |
|------|----|----------------------------------------------------------------|
| XIII | 9  | Perditio tua, Israel, tantummodo in me auxilium tuum. IX, 128. |
|      | 44 | Ero mors tua, o mors; morsus tuus ero, o inferne. X, 136.      |
- 

## JOEL

- |    |    |                                                                                                                                            |
|----|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II | 14 | Quis scit si convertatur Deus et ignoscat... et relinquat post se benedictionem, sacrificium et libamen Deo vestro. IX, 546.               |
|    | 27 | Et non confundetur populus meus in æternum. IX, 338; X, 432, 436.                                                                          |
|    | 27 | Et scietis quia in medio Israel ego sum. X, 435.                                                                                           |
|    | 27 | Ego Dominus Deus vester, et non est amplius. X, 436.                                                                                       |
|    | 27 | Et scietis quia in medio Israel ego sum: ego Dominus Deus vester, et non est amplius; et non confundetur populus meus in æternum. IX, 338. |
|    | 28 | Et erit post hæc. IX, 333.                                                                                                                 |
|    | 34 | Antequam veniat dies Domini magnus et horribilis. IX, 333.                                                                                 |

**AMOS**

- |             |            |                                                                                                  |
|-------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CAP.<br>III | VERS.<br>7 | Quia non facit Dominus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas. IX, 335. |
|-------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
- 

**JONAS**

- |    |      |                                                                                                                                                                                                                                    |
|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II | 3    | Et dixit: Clamavi de tribulatione ad Dominum, et exaudivit me: de ventre inferi, et exaudisti vocem meam. IX, 151.                                                                                                                 |
|    | 4, 6 | Et projecisti me in profundum, in corde maris; et flumen circumdedit me: omnes gurgites tui et fluctus tui super me transierunt. Circumdederunt me aquæ usque ad animam: abyssus vallavit me, pelagus operuit caput meum. IX, 150. |
|    | 8    | Cum angustiaretur in me anima mea, Domini recordatus sum: ut veniat ad te oratio mea ad templum sanctum tuum. IX, 150.                                                                                                             |
- 

**HABACUC**

- |    |   |                                                                                                             |
|----|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II | 8 | Numquid in fluminibus iratus es, Domine, aut in fluminibus furor tuus? vel in mari indignatio tua? IX, 151. |
|----|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
- 

**AGGÆUS**

- |    |    |                                                                    |
|----|----|--------------------------------------------------------------------|
| II | 40 | Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ. IX, 679. |
|----|----|--------------------------------------------------------------------|
-

## ZACHARIAS

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                       |
|------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II   | 8     | Qui enim tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei. IX, 408.                                                                                           |
| IV   | 11-14 | Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri et ad sinistram? Et dixit: Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ. IX, 21. |
| VI   | 13    | Et ipse portabit gloriam, et sedebit, et dominabitur in solio suo... et consilium pacis erit inter illos duos. IX, 30.                                |
| VIII | 49    | Veritatem tantum et pacem diligite. X, 307.                                                                                                           |
| XI   | 3, 5  | Vox ululatus pastorum, quia vastata est magnificentia eorum... Benedictus Dominus, divites facti sumus. IX, 462.                                      |
|      | 9     | Et dixi: Non pascam vos; quod moritur, moriatur; quod succiditur, succidatur, et reliqui devorent unusquisque carnem proximi sui. X, 445.             |

## MALACHIAS

|    |    |                                                 |
|----|----|-------------------------------------------------|
| I  | 11 | Ab ortu solis usque ad occasum. IX, 638.        |
| II | 40 | Numquid non pater unus omnium nostrum? IX, 695. |

## LIBER I MACHABÆORUM

|     |    |                                                                                                                              |
|-----|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II  | 15 | Scio quia vir consilii est: ipsum audite semper. X, 327.                                                                     |
| XII | 11 | Memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, et in observationibus, sicut fas est et decet meminisse fratrum. IX, 571. |

## LIBER II MACHABÆORUM

|     |        |                                                                                                                          |
|-----|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VII | 20, 21 | Supra modum autem mater mirabilis.... repleta sapientia, et femineæ cogitationi masculinum animum inserens. IX, 588-594. |
|-----|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

CAP.

VERS.

IX

- 42 Et cum nec ipse jam fœtorem suum ferre posset, ita ait: Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire. X, 144.
- 44 Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina plaga admonitus. X, 140.

## SANCTUS MATTHÆUS

I

46 Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus. X, 67.

21 Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. X, 456.

II

2 Ubi est qui natus est Rex Judæorum ? X, 256.

44 Et intrantes domum invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum. X, 482.

46 A bimatu et infra secundum tempus quod exquisierat a magis. X, 490.

18, 19 Ambulans autem Jesus juxta mare... vidit duos fratres... Et ait illis: Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. X, 446.

23 Et sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo. IX, 668.

V

2 Aperiens os suum dixit: Beati. X, 205.

8 Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. X, 474.

40 Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. X, 404, 403.

11, 12 Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos, mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. X, 404.

45 Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. IX, 374.

| CAP. | VERS.   |                                                                                                                                                                  |
|------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| V    | 23, 24  | Si ergo offers munus tuum ad altare... vade prius reconciliari fratri tuo IX, 422.                                                                               |
|      | 45      | Qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. IX, 247.                                                                     |
| VI   | 9       | Sic ergo vos orabitis: Pater noster qui es in cœlis: sanctificetur nomen tuum. IX, 613, 695.                                                                     |
|      | 18      | Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo qui est in abscondito. X, 72.                                                                                      |
|      | 24      | Nemo potest duobus dominis servire: aut enim unum odio habebit et alterum diliget, aut unum sustinebit et alterum contemnet. X, 29, 30.                          |
|      | 33      | Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus: et hæc omnia adjicientur vobis. IX 2, 299.                                                                    |
| VI   | 34      | Nolite ergo solliciti esse in crastinum; crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi; sufficit diei malitia sua. IX, 612.                                      |
| VII  | 4       | Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine, ejiciam festucam de oculo tuo: et ecce trabs est in oculo tuo? IX, 208.                                                      |
|      | 25      | Fundata enim erat super petram. IX, 74.                                                                                                                          |
| VIII | 2       | Domine, si vis, potes me mundare. X, 286.                                                                                                                        |
|      | 3       | Volo, mundare. X, 290.                                                                                                                                           |
|      | 26      | Quid timidi estis? X, 323.                                                                                                                                       |
| IX   | 2       | Homo, remittuntur tibi peccata tua. X, 289.                                                                                                                      |
|      | 15      | Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt. IX, 612.                 |
| X    | 4       | Et convocatis discipulis, dedit eis potestatem ut curarent omnem languorem et omnem infirmitatem. IX, 670.                                                       |
|      | 32      | Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est. X, 377.                                                  |
|      | 34      | Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram; non veni pacem mittere, sed gladium. X, 378.                                                              |
|      | 37      | Non est me dignus. X, 144, 378.                                                                                                                                  |
| XI   | 4, 5, 6 | Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt. Mortui resurgunt, pauperes evangelizantur: et beatus qui non fuerit scandalizatus in me. X, 435. |

| CAP.  | VERS.   |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XI    | 29      | Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. X, 46, 394.                                                                                                                                                              |
| XIII  | 42      | Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit: qui vero non habet, auferetur ab eo. X, 82.                                                                                                                                                                          |
|       | 34, 32  | Simile est regnum cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo. — Quod minimum quidem est omnibus seminibus; cum autem creverit, majus est omnibus oleribus et fit arbor, ita ut volucres cœli veniant et habitent in ramis ejus. IX, 439. |
|       | 52      | Doctus in regno cœlorum... qui profert de thesauro suo nova et vetera. IX, 234.                                                                                                                                                                                |
| XIV   | 25      | Quarta autem vigilia noctis, venit ad eos ambulans super mare. IX, 569.                                                                                                                                                                                        |
| XV    | 49      | De corde enim exeunt cogitationes malæ. IX, 428.                                                                                                                                                                                                               |
| XVI   | 48      | Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. IX, 609, 647; X, 450.                                                                                                        |
| XVII  | 4       | Bonum est nos hic esse. IX, 348.                                                                                                                                                                                                                               |
| XVIII | 6       | Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergetur in profundum maris. X, 80.                                                                                            |
|       | 20      | Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. IX, 206.                                                                                                                                                                          |
| XX    | 6, 7, 9 | Quid hic statis tota die otiosi?... quia nemo nos conduxit... Ite et vos in vineam meam. IX, 468.                                                                                                                                                              |
| XXI   | 5       | Ecce rex tuus venit tibi mansuetus. X, 494.                                                                                                                                                                                                                    |
| XXI   | 8, 9    | Plurima autem turba... cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via. Turbæ autem quæ præcedebant et quæ sequebantur clamabant: Hosanna filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini: hosanna in altissimis. X, 489.                                 |
|       | 9       | Benedictus qui venit in nomine Domini; hosanna in altissimis. X, 282.                                                                                                                                                                                          |
|       | 43      | Domus mea, domus orationis. IX, 95, 99.                                                                                                                                                                                                                        |
| XXII  | 3       | Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere; dicunt enim et non faciunt. X, 79.                                                                                                                            |
| XXIII | 9       | Et patrem nolite vocare vobis super terram: unus est enim Pater vester qui in cœlis est. IX, 696.                                                                                                                                                              |
|       | 42      | Qui se humiliaverit exaltabitur, et qui se exaltaverit humiliabitur. X, 47.                                                                                                                                                                                    |

| CAP.   | VERS. |                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XXIII  | 23    | Hæc oportuit facere, et illa non omittere. IX, 368.                                                                                                                                                                                      |
|        | 32    | Et vos implete mensuram patrum vestrorum. X, 445.                                                                                                                                                                                        |
|        | 37    | Volui..... et noluisti. IX, 304.                                                                                                                                                                                                         |
| XXIV   | 42    | Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum. IX, 428.                                                                                                                                                                   |
|        | 49    | Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus. X, 444.                                                                                                                                                                                 |
|        | 24    | Surgent enim pseudo-christi et pseudo-prophetæ. IX, 64.                                                                                                                                                                                  |
| 30, 34 |       | Et tunc parebit signum Filii hominis in cælo; et tunc plangent omnes tribus terræ, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli. IX, 433, 580.                                                                                   |
|        | 35    | Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt. IX, 434.                                                                                                                                                                     |
| 40, 44 |       | Tunc duo erunt in agro : unus assumetur et unus relinquetur; duæ molentes in mola : una assumetur et una relinquetur. IX, 303.                                                                                                           |
| XXV    | 24    | Intra in gaudium Domini tui. X, 458.                                                                                                                                                                                                     |
|        | 29    | Et quod videtur habere auferetur ab eo. X, 82.                                                                                                                                                                                           |
| XXVI   | 24    | Bonum erat ei, si natus non fuisset homo iste. X, 80.                                                                                                                                                                                    |
|        | 28    | Sanguis qui pro vobis fundetur in remissionem peccatorum. X, 140.                                                                                                                                                                        |
| XXVIII | 40    | Nolite timere; ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam; ibi me videbunt. IX, 399.                                                                                                                                               |
| 48, 49 |       | Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra.                                                                                                                                                                                        |
| 20     |       | Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis; et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. IX, 484. |
|        | 49    | Euntes ergo, docete omnes gentes. X, 259.                                                                                                                                                                                                |
|        | 20    | Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. IX, 645.                                                                                                                                                           |

---

SANCTUS MARCUS

|    |      |                                                                                                                                                |
|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II | 7    | Quid hic sic loquitur? blasphemat. Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus? X, 290.                                                      |
| VI | 3    | Nonne hic est faber, fabri filius? IX, 225.                                                                                                    |
|    | 5, 6 | Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit, et mirabantur propter incredulitatem eorum. IX, 669. |



| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                                                         |
|------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VI   | 55    | Et percurrentes omnem regionem, cœperunt in grabatis eos qui se male habebant circumferre, ubi audiebant eum esse. IX, 668.                                                             |
|      | 56    | Et quotquot tangebant eum, salvi fiebant. IX, 669.                                                                                                                                      |
|      | 56    | Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent, et quicumque tetigerunt, salvi facti sunt. X, 52.                                                                            |
| VIII | 38    | Qui enim meconfusus fuerit, et verba mea, in generatione ista adultera et peccatrice : et Filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patris sui cum angelis sanctis. X, 377. |

## SANCTUS LUCAS

|    |           |                                                                                                                                                                         |
|----|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I  | 34        | Quomodo fiet istud ? IX, 444.                                                                                                                                           |
|    | 35        | Quod nascetur ex te sanctum. IX, 634.                                                                                                                                   |
|    | 39        | Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione in civitatem Juda. IX, 346.                                                                     |
|    | 48        | Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. IX, 347.                                                                                                          |
|    | 48        | Respexit humilitatem ancillæ suæ. X, 394.                                                                                                                               |
|    | 52        | Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles. X, 394.                                                                                                                |
| II | 40        | Nolite timere : ecce enim Evangelizo vobis gaudium magnum quod erit omni populo : quia natus est nobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus. IX, 60, 453.           |
|    | 13, 44    | Et subito facta est cum angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum et dicentium : Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. IX, 644. |
|    | 44        | Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. IX, 608.                                                                                           |
|    | 45        | Transeamus usque Bethleem. X, 457.                                                                                                                                      |
|    | 48        | Et pastores erant custodientes vigilias noctis super gregem suum. IX, 640.                                                                                              |
| II | 49        | Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse ? X, 429.                                                                                                   |
|    | 54        | Et erat subditus illis. IX, 225.                                                                                                                                        |
| V  | 4         | Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam. X, 452.                                                                                                               |
|    | 5 et seq. | Præceptor, per totam noctem laborantes nihil cœ-                                                                                                                        |

| CAP.  | VERS.  |                                                                                                                                                                     |
|-------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |        | pinus, in verbo autem tuo laxabo rete. Et cum hoc fecissent, concluderunt piscium multitudinem copiosam..... Noli timere : ex hoc jam homines eris capiens. IX, 48. |
| V     | 26     | Stupor apprehendit omnes, et repleti sunt timore dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie. IX, 337; X, 291.                                                          |
| VII   | 4, 5   | Rogabant eum sollicite dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes : diligit enim gentem nostram et synagogam ædificavit nobis. X, 49.                        |
|       | 13     | Jesus autem misericordia motus;... misertus autem eorum Jesus;... et ait Jesus : Misereor super turbam. X, 45.                                                      |
| IX    | 26     | Nam qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet cum venerit in majestate sua, et Patris, et sanctorum angelorum. X, 376.                       |
| X     | 42     | Optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea... Porro unum est necessarium. IX, 52; X, 500.                                                                        |
| XII   | 49     | Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? IX, 48.                                                                                              |
| XIII  | 7      | Ut quid terram occupat. X, 80.                                                                                                                                      |
|       | 46     | Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, non oportuit solvi a vinculo isto? IX, 345.                                                                       |
|       | 25     | Nescio vos, unde sitis? X, 484.                                                                                                                                     |
|       | 28     | Ibi erit fletus... cum videritis Abraham, et Isaac, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras. X, 482.                                               |
|       | 29     | Et venient ab oriente et occidente, ab aquilone et austro, et accumbent in regno Dei. X, 483, 487.                                                                  |
|       | 32     | Ite, et dicite vulpi illi. X, 488.                                                                                                                                  |
| XIV   | 40     | Amice, ascende superius. X, 476.                                                                                                                                    |
|       | 44     | Omnis qui se exaltat humiliabitur. X, 175.                                                                                                                          |
| XV    | 40     | Gaudium erit coram angelis Dei. IX, 314.                                                                                                                            |
| XVI   | 9      | Ut et ipsi recipiant vos in æterna tabernacula. IX, 478.                                                                                                            |
|       | 34     | Moysen et prophetas non audiunt; neque si quis ex mortuis resurrexerit, eredent. IX, 342, 416.                                                                      |
| XVII  | 20     | Interrogatus a Pharisæis : quando venit regnum Dei? respondens eis dixit : Non venit regnum Dei cum observatione. X, 90.                                            |
|       | 20, 21 | Respondens eis dixit : non venit regnum Dei cum observatione. Neque dicent : ecce hic, aut ecce illic. X, 91.                                                       |
|       | 24     | Ecce enim regnum Dei intra vos est. X, 72, 91.                                                                                                                      |
| XVIII | 4      | Oportet semper orare et non deficere. X, 105.                                                                                                                       |

## CAP.   VERS.

- XXI       28   His autem fieri incipientibus, respicite et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra. X, 191.
- XXII       20   Corpus quod pro vobis fundetur. X, 140.
- 28, 30   Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis ; et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus regnum... ut sedeatis super thronos. X, 10.
- 30   Ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo. X, 253.
- 32   Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. IX, 615.
- XXIII      42   Et ex illâ die amici facti sunt Herodes et Pilatus. X, 247.
- 44   Et nos quidem juste : nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit. IX, 593.
- XXIV      24   Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel. X, 87.
- 26   Oportuit Christum pati, et ita intrare in gloriam. X, 233.
- 29   Quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. IX, 314.
- 49   Et ego mitto promissum Patris mei in vos. X, 523.
- 54   Et factum est dum benediceret illis, recessit ab eis. X, 46.
50. 54   Et elevatis manibus suis, benedixit eis ; et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cœlum. IX, 375.

## SANCTUS JOANNES

- 1, 3   In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est. IX, 124, 448.
- Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt. IX, 125, 449.
- 9   Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. IX, 419.
- 12   Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potesta-

| CAP. | VERS.  |                                                                                                                                                 |
|------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      |        | tem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus. IX, 449; X, 439.                                                                          |
|      | 14     | Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. IX, 419; X, 457, 334.                                                                         |
|      | 14     | Plenum gratiæ et veritatis. IX, 625.                                                                                                            |
|      | 16, 17 | Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus... quia gratia et veritas per Jesum Christum facta est. IX, 419, 626.                                |
|      | 42     | Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon, filius Jona : tu vocaberis Cephas : quod interpretatur Petrus. IX, 609. |
| III  | 5, 7   | Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest intrare in regnum Dei. X, 459.                                                   |
|      | 8      | Spiritus ubi vult spirat. IX, 303; X, 68.                                                                                                       |
|      | 16     | Deus dilexit mundum. X, 429.                                                                                                                    |
|      | 16     | Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. X, 497, 524.                                                                     |
|      | 48     | Qui credit in eum non judicatur. X, 233.                                                                                                        |
|      | 48     | Qui autem non credit, jam judicatus est. X, 232.                                                                                                |
|      | 49     | Quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem. IX, 425.                                                             |
| IV   | 14     | Fons aquæ salientis in vitam æternum. X, 432.                                                                                                   |
| V    | 6      | Dixit ei Jesus : Vis sanus fieri? X, 287.                                                                                                       |
| VI   | 45     | Et erunt omnes docibiles Dei. IX, 420.                                                                                                          |
|      | 54     | Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem non habebitis vitam in vobis. X, 441.                                     |
|      | 55     | Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die. X, 435, 437.                    |
|      | 69     | Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes. IX, 427, 644.                                                                                  |
| VII  | 39     | Nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus erat nondum glorificatus. X, 458.                                                                   |
| VIII | 42     | Ego sum lux mundi. IX, 449.                                                                                                                     |
|      | 23     | Ego non sum de hoc mundo. IX, 422.                                                                                                              |
|      | 44     | Vos ex patre diabolo estis : et desideria patris vestri vultis facere. IX, 430.                                                                 |
| X    | 44     | Cognosco oves meas, et cognoscunt me oves meæ, IX, 697.                                                                                         |
|      | 46     | Et fiet unum ovile et unus pastor. X, 71.                                                                                                       |
|      | 38     | Si mihi non vultis credere, operibus credite. IX, 429.                                                                                          |

## CAP.    VERS.

- XI**        25 Ego sum resurrectio et vita. X, 436.  
              28 Magister adest, et vocat te. IX, 644.  
              31 Dicentes: Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.  
                          IX, 578.
- 33, 36      Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos, qui  
                          venerunt cum ea plorantes, infremuit spiritu et  
                          turbavit seipsum; et dixit: Ubi posuistis eum?  
                          Dicunt ei: Domine, veni et vide. Et lacrymatus  
                          est Jesus. Dixerunt ergo Judæi: Ecce quomodo  
                          amabat eum. IX, 579.
- XII**        43 Dilexerunt enim gloriam hominum magis quam glo-  
                          riam Dei. X, 444.
- XIII**       4 Cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem  
                          dilexit eos. X, 438; 285.
- XIV**        6 Ego sum via, et veritas, et vita. IX, 419.  
              42 Qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse  
                          faciet, et majora horum faciet. IX, 429.  
              46 Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit  
                          vobis, ut maneat vobiscum in æternum. IX, 470.  
              48 Non relinquam vos orphanos. IX, 480, 697.  
              26 Ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæ-  
                          cumque dixero vobis. IX, 420.
- XV**        9 Manete in dilectione mea. IX, 427.  
              44 Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio  
                          vobis. IX, 488.  
              45 Jam non dicam vos servos... vos autem dixi amicos  
                          IX, 399.  
              46 Non vos me elegistis, sed ego elegi vos. IX, 470.  
              49 Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat  
                          diligeret. IX, 423.  
              26 Spiritum veritatis, qui a Patre procedit. IX, 420.
- XVI**        43 Ille spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem.  
                          IX, 420.  
              21 Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora  
                          ejus. X, 444.  
              21 Jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia  
                          natus est homo in mundum. X, 444.  
              24 Petite, et accipietis. X, 73.
- XVII**       9 Non pro mundo rogo. IX, 422.
- XVII**       49 Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanc-  
                          tificati in veritate. IX, 633.

| CAP.  | VERS.  |                                                               |
|-------|--------|---------------------------------------------------------------|
| XVIII | 37     | Rex ergo es tu? X, 256.                                       |
| XIX   | 45     | Tolle, tolle, crucifige eum. X, 279.                          |
|       | 45     | Non habemus regem nisi Cæsarem. X, 440.                       |
| XX    | 22     | Insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum. X, 158. |
|       | 22     | Accipite Spiritum sanctum. IX, 373.                           |
| XXI   | 45     | Diligis me? diligis me? diligis me plus his? X, 497.          |
|       | 46, 47 | Pasce agnos meos, pasce oves meas. IX, 642.                   |

---

 ACTUS APOSTOLORUM

|    |        |                                                                                                                                                                                                                    |
|----|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I  | 5      | Vos autem baptizabimini Spiritu sancto non pos multos hos dies. X, 486.                                                                                                                                            |
|    | 6      | Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel? X, 86.                                                                                                                                                          |
|    | 7      | Non est vestrum nosse tempora, vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. IX, 255; X, 68.                                                                                                                      |
|    | 14     | Sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. IX, 376.                                                                                                                                                     |
|    | 24     | Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum. IX, 697.                                                                                                                             |
| II | 47     | Et erit in novissimis diebus. IX, 333.                                                                                                                                                                             |
|    | 47     | Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus: effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiae vestrae, et juvenes vestri visiones videbunt. IX, 330; X, 430.                     |
|    | 17, 18 | Et prophetabunt filii vestri et filiae vestrae, et juvenes vestri visiones videbunt. Et quidem super servos meos et super ancillas meas in diebus illis, effundam de Spiritu meo et prophetabunt. IX, 338; X, 432. |
|    | 20     | Dies Domini magnus et manifestus. IX, 333.                                                                                                                                                                         |
| IV | 42     | Non est in alio aliquo salus. IX, 427.                                                                                                                                                                             |
|    | 49     | Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum, judicate. IX, 744.                                                                                                                                     |
|    | 35     | Et ponebant ante pedes Apostolorum. Dividebatur autem singulis prout cuique opus erat. IX, 444.                                                                                                                    |
| V  | 15     | Ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum et liberarentur ab infirmitatibus. IX, 670.                                                                                                    |
|    | 29     | Obedire oportet Deo magis quam hominibus. IX, 744; X, 440.                                                                                                                                                         |

## XXXVIII

## ACTUS APOSTOLORUM

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                                         |
|------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IX   | 5     | Ego sum Jesus quem tu persequeris. X, 64.                                                                                                                               |
|      | 5     | Durum est tibi contra stimulum calcitrare. X, 64.                                                                                                                       |
|      | 31    | Ecclesia quidem ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur. IX, 438.                                                            |
| X    | 36    | Verbum misit Deus filiis Israel, annuntians pacem per Jesum. X, 307.                                                                                                    |
| XII  | 5     | Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo. IX, 409, 568.                                                                                        |
| XIII | 22    | Inveni virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. IX, 442.                                                                                              |
|      | 33    | Resuscitans Jesum, sicut est in Psalmo secundo scriptum : Filius meus es tu, ego hodie genui te. X, 258.                                                                |
| V    | 40    | Jugum quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus. IX, 395.                                                                                                    |
| IX   | 24    | His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transita Macedonia et Achaia, ire Jerosolymam, dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre. IX, 9. |
|      | 28    | Regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. IX, 64, 646.                                                                                                        |

## AD ROMANOS

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| II   | 3, 8  | Existimas autem hoc, o homo... quia tu effugies judicium Dei? An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnitis? ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? Secundum autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera ejus : iis quidem qui secundum |

patientiam boni operis, gloriam et honorem et incorruptionem quærent, vitam æternam; iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio. IX, 308.

- v 4 Pacem habeamus ad Deum. X, 307.
- 3, 4, 5 Tribulatio patientiam operatur; patientia autem probationem, probatio vero spem: spes autem non confundit: quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis. IX, 431.
- viii 9 Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non es ejus. X, 464.
- 9 Si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. X, 464.
- 14 Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. X, 464.
- 24 Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei. IX, 44.
- 26 Sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus innarrabilibus. X, 74.
- 29 Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. IX, 626.
- 32 Quomodo non omnia nobis cum illo donavit. X, 484.
- ix 3 Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo profratribus meis. IX, 423.
- x 40 Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem. X, 377.
- xi 33 Investigabiles viæ ejus. IX, 434.
- xiii 4 Dei enim minister est in bonum. X, 402.
- 4 Non enim sine causa gladium portat. X, 402.
- 4 Vindex in iram ei qui malum agit. X, 403.
- xiv 9 In hoc Christus mortuus est et resurrexit, ut mortuorum et vivorum dominetur. X, 257.
- xv 29 Scio autem quia veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam. IX, 247.
- xvi 4 Quibus non ego solus gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ gentium. IX, 549.



## AD CORINTHIOS PRIMA

## CAP.    VERS.

- I    44, 47    Gratias ago Deo, quod neminem vestrum baptizavi...  
                     Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare. IX, 540.
- 49    Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. IX, 63.
- 25    Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. X, 460.
- II            7    Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram. X, 262.
- 16    Nos autem sensum Christi habemus. X, 69.
- III           7    Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed qui incrementum dat, Deus. IX, 209.
- 44    Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. X, 7.
- IV            9    Spectaculum facti sumus mundo, et angelis et hominibus. X, 425.
- 10    Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo. X, 426.
- 40    Nos infirmi, vos autem fortes ; vos nobiles, nos autem ignobiles. X, 426.
- 44    Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus. X, 426.
- 12, 43    Maledicimur, et benedicimus. Persecutionem patimur, et sustinemus. Blasphemamur, et obsecramus. X, 426.
- 43    Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc. X, 427-428.
- 45    Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres : nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui. IX, 696.
- 46    Imitatores mei estote sicut et ego Christi. X, 428.
- 47    Qui vos commonefaciet vias meas quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni Ecclesia doceo. X, 427.
- VI            47    Qui adhæret Domino unus spiritus est. X, 463.
- IX            27    Ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobos efficiar. IX, 453.

- CAP.    VERS.
- X        41 Omnia in figuris contingebant illis. IX, 679; X, 440.
- XI       24 Accipite et comedite : hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. X, 440.
- XI    24, 25 Accipite et manducate, hoc est corpus meum... Similiter et calicem, postquam cœnavit... hic calix novum testamentum est in meo sanguine. X, 285.
- 28 Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat. X, 443.
- XII      44 Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. IX, 303, 658.
- XIV     22 In signum sunt non fidelibus, sed infidelibus. IX, 430.
- XV      • 20 Primitiæ dormientium. X, 436.
- 24, 25 Deinde finis ; cum tradiderit regnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum et potestatem, et virtutem. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus. IX, 607.
- 25 Oportet autem illum regnare. IX, 344.
- 28 Ut sit Deus omnia in omnibus. X, 264.
- 55 Ubi est, mors, victoria tua ? Ubi est, mors, stimulus tuus ? X, 436.
- 58 Scientes quod labor vester non est inanis in Domino. X, 453.

## AD CORINTHIOS SECUNDA

- v        43 Sive mente excedimus, Deo ; sive sobrii sumus, vobis. X, 449.
- 44 Charitas Christi urget nos. IX, 422.
- 48, 19 Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum... et posuit in nobis verbum reconciliationis. IX, 422.
- vi        2 Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. X, 494.
- 10 Sicut egentes, multos autem locupletantes. IX, 287.

CAP.    VERS.

- 41, 42, 43 Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est. Non angustiamini in nobis, angustiamini autem in visceribus vestris: eandem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos. IX, 699.
- VII        3 Prædiximus enim quod in cordibus nostris estis ad commoriendum et ad convivendum. X, 3.
- VIII      9 Quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis. X, 332.
- XI        28, 29 Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana sollicitudo omnium Ecclesiarum. Quis infirmatur, et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror? IX, 444.

## AD GALATAS

- 10 Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non-  
essem. IX, 423.
- 48 Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre  
Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim.  
IX, 9.
- III        4 Tanta passi estis sine causa? IX, 53.
- 28 Non est masculus neque femina, omnes enim vos  
unum estis in Christo. IX, 69.
- 28 Non est masculus neque femina. X, 474.
- IV        5 Ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem  
filiorum reciperemus. IX, 644.
- V        7 Currebatis bene; quis vos impedivit non obedire  
veritati? X, 447.
- 47 Caro enim concupiscit adversus spiritum; spiritus  
autem adversus carnem. IX, 130.

## AD EPHESIOS

- II        4 Deus autem, qui dives est in misericordia, propter  
nimiam charitatem suam, qua dilexit nos. IX, 424.
- 49, 20 Vos estis cives sanctorum, et domestici Dei, super-  
ædificati super fundamentum apostolorum, ipso  
lapide angulari Jesu Christo. X, 390.

| CAP. | VERS.  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| III  | 40     | Ut innotescat principatibus et potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam multiformis sapientia Dei. IX, 659.                                                                                                                                                                                      |
| IV   | 4-4    | Obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis, cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis : unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ. IX, 646. |
|      | 6      | Deus et Pater omnium... ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur. IX, 696.                                                                                                                                                                                                         |
|      | 43     | Donec occurramus omnes in unitatem fidei et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. X, 523.                                                                                                                                                           |
|      | 20, 21 | Vos autem non ita didicistis Christum. Si tamen illum audistis et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Christo Jesu. IX, 630.                                                                                                                                                              |
|      | 30     | Nolite contristare Spiritum. X, 460.                                                                                                                                                                                                                                                             |

## AD PHILIPPENSES

|     |        |                                                                                                                               |
|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     | 6      | Confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, ipse perficiet... confirmabit solidabitque. X, 484.                  |
|     | 44     | Repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei. X, 485.                                                 |
| II  | 45     | Inter quos lucetis sicut luminaria in mundo. IX, 426.                                                                         |
|     | 46     | Neque in vacuum laboravi. IX, 699.                                                                                            |
|     | 47     | Sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo, et congratulor vobis omnibus. IX, 657.                 |
|     | 25     | Fratrem et cooperatorem et commilitonem meum. IX, 499.                                                                        |
| III | 42     | Sequor autem, si quo modo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu. X, 104.                                     |
|     | 13, 14 | Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor. X, 496. |
| IV  | 6      | Petitiones vestræ innotescant apud Deum. IX, 481.                                                                             |

## AD COLOSSENSES

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                        |
|------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I    | 18    | Primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens. X, 136, 258.                                                          |
|      | 49    | Quia in ipso placuit, omnem plenitudinem inhabitare. IX, 625.                                                                          |
| II   | 3     | In quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi. IX, 625.                                                                  |
| III  | 14    | Omnia et in omnibus Christus. IX, 550.                                                                                                 |
|      | 42    | Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam. IX, 613. |

## AD THESSALONICENSES PRIMA

|    |            |                                                                                                                                                                                        |
|----|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I  | 2, 3       | Memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione, memores operis fidei vestræ, et laboris, et charitatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi. IX, 572.  |
| II | 49         | Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum? X, 485.                                                                                                                                 |
| V  | 5          | Omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei : non sumus noctis, neque tenebrarum. IX, 449.                                                                                         |
|    | 12, 43     | Rogamus vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, et præsumunt vobis in Domino, et monent vos : ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum. IX, 544. |
|    | 49, 20, 21 | Spiritum nolite extinguere; prophetias nolite spernere. Omnia autem probate; quod bonum est tenete. IX, 336; X, 460.                                                                   |

## AD THESSALONICENSES SECUNDA

|   |    |                                                                                                                 |
|---|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I | 40 | Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt. IX, 626; X, 346, 466. |
|---|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**AD TIMOTHEUM PRIMA**

CAP. VERS.

- III 13 Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi  
acquirent. IX, 539.
- IV 7 Exerce autem teipsum ad pietatem. X, 84.
- V 3 Viduas honora, quæ vere viduæ. IX, 584.
- 17 Qui bene præsunt presbyteri duplici honore digni ha-  
beantur : maxime, qui laborant in verbo et doc-  
trina. IX, 533.
- V 23 Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere  
propter stomachum tuum et frequentes tuas infir-  
mitates. X, 96.
- VI 8 Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his  
contenti sumus. IX, 287, 459.
- 

**AD TIMOTHEUM SECUNDA**

- I 3 Deum cui servio a progenitoribus in conscientia  
pura. IX, 395.
- II 44, 42 Fidelis sermo, si sustinebimus et conregnabimus, si  
negaverimus et ille negabit nos. X, 377.
- 24 Erit vas sanctificatum, et utile Domino, ad omne  
opus bonum paratum. IX, 42, 559.
- III 42 Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, per-  
secutionem patientur. IX, 430.
- 

**AD TITUM**

- II 44, 42 Apparuit enim gratia Salvatoris nostri Dei... eru-  
diens nos. IX, 624.
- III 4 Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri.  
IX, 625.
- 

**AD PHILEMONEM**

- I 8, 9 Multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi  
tibi, propter charitatem magis obsecro. IX, 488.
- 12 Illum ut viscera mea susceipe. IX, 453.

## AD HEBRÆOS

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I    | 3, 4  | Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis... tanto melior angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hæreditavit. IX, 657. |
| II   | 4     | Ne forte pereffluamus. IX, 400.                                                                                                                                                                                                                                  |
|      | 3     | Quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem? IX, 305.                                                                                                                                                                                                 |
|      | 46    | Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit. X, 476. 477.                                                                                                                                                                                     |
| III  | 4     | Apostolum et pontificem confessionis nostræ Jesum. IX, 423.                                                                                                                                                                                                      |
| IV   | 42    | Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti. X, 450.                                                                                                                                                                                  |
|      | 42    | Sermo vivus et efficax, penetrabilior omni gladio, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus; compagum quoque ac medullarum. X, 450.                                                                                                                   |
|      | 42    | Et discretor cogitationum et intentionum cordis. X, 450.                                                                                                                                                                                                         |
|      | 45    | Non habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris. X, 45.                                                                                                                                                                                     |
| VI   | 4, 6  | Impossibile est eos... rursus renovari ad pœnitentiam. IX, 340.                                                                                                                                                                                                  |
|      | 5     | Gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi. IX, 307.                                                                                                                                                                                   |
|      | 6     | Et prolapsi sunt. IX, 307.                                                                                                                                                                                                                                       |
|      | 7     | Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur, accipit benedictionem a Domino. IX, 307.                                                                                                                 |
|      | 8     | Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est et maledicto proxima; cujus consummatio in combustionem. IX, 308.                                                                                                                                                |
|      | 9     | Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniore salutis, tametsi italoquimur. IX, 309; X, 41.                                                                                                                                                      |
|      | 40    | Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministratis. IX, 342.                                                                                                      |

- | CAP. | VERS.  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VI   | 11, 12 | Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem ; ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hæreditabunt promissiones. IX, 313-314.                                                                                                                                                                                       |
| VII  | 25     | Semper vivens ad interpellandum pro nobis. IX, 123.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| X    | 22, 25 | Accedamus ergo cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala ; teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem (fidelis enim est qui repromisit) ; et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum ; non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. IX, 135. |
|      | 24, 25 | Et consideremus invicem in provocationem charitatis et bonorum operum : non deserentes collectionem nostram... ; sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. IX, 198.                                                                                                                                                                                                             |
|      | 26     | Voluntarie enim peccantibus post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia. IX, 306.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|      | 27     | Sed terribilis quædam expectatio iudicii. IX, 306.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|      | 27     | Ignis æmulatio quæ consumptura est adversarios. IX, 308.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|      | 36     | Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes reportetis promissionem. IX, 129, 314.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|      | 38     | Quod si quis subtraxerit se, non placebit animæ meæ. IX, 210.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|      | 39     | Nos autem non sumus subtractionis filii, in perditionem, sed fidei, in acquisitionem animæ. IX, 240.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| XI   | 4      | Defunctus adhuc loquitur. IX, 328.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|      | 21     | Fide... adoravit fastigium virgæ ejus. IX, 379.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| XII  | 4      | Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen. IX, 130.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|      | 7      | In disciplina perseverate. IX, 644.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|      | 25     | Videte ne recusetis loquentem. IX, 337.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| XIII | 7      | Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem. IX, 563.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|      | 17     | Obedite præpositis vestris... ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes : hoc enim non expedit vobis. IX, 563.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |



## EPISTOLA CATHOLICA S. JACOBI APOSTOLI

| CAP. | VERS.                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------------|
| I    | 4 Patientia autem opus perfectum habet. IX, 130.                         |
|      | 47 Descendens a Patre luminum. IX, 425.                                  |
| III  | 6 Universitas iniquitatis. IX, 475.                                      |
|      | 47 Bonis consentiens. X, 423.                                            |
|      | 48 Fructus autem justitiæ in pace seminantur facientibus pacem. IX, 509. |
| IV   | 3 Petitis et non accipitis, eo quod male petatis. X, 73.                 |
| V    | 43 Tristatur aliquis vestrum ? oret. IX, 707.                            |
|      | 46 Multum enim valet deprecatio justi assidua. X, 74.                    |

## EPISTOLA S. PETRI PRIMA

- I 2, 19, 20 Electi secundum præscientiam Dei Patris, in sanctificationem Spiritus, in aspersionem sanguinis Jesu Christi... pretioso sanguine quasi Agni immaculati Christi et incontaminati : præcogniti quidem ante constitutionem mundi, manifesti autem novissimis temporibus propter vos. X, 344.
- 43, 46 Succincti lumbos mentis vestræ, sobrii perfecte sperate in eam quæ offertur vobis gratiam... quasi filii obedientiæ non configurati prioribus ignorantiae vestræ desideriiis : sed secundum eum qui vocavit vos Sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis : quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum. IX, 356.
- 14 Quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantiae vestræ desideriiis. IX, 433.
- 21 Ut fides vestra et spes esset in Deo. X, 344.
- 22 Animas vestras castificantes. X, 344.
- 22 In obedientia charitatis. X, 344.
- 22 In fraternitatis amore singulari. X, 344.
- 22 Ex corde invicem diligite attentius. X, 344.
- I 7 Vobis igitur honor credentibus. X, 380.
- 9 Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. IX, 387.
- 25 Sed conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarumstrarum. X, 41.

- | CAP. | VERS. |                                                                                                             |
|------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| III  | 43    | Et quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis ? X, 95.                                          |
| IV   | 40    | Boni dispensatores multiformis gratiæ Dei. IX, 658.                                                         |
|      | 44    | Si quis loquitur, quasi sermones Dei. IX, 326-327.                                                          |
|      | 44    | Quoniam, quod est honoris, gloriæ et virtutis Dei, et qui est ejus spiritus, super vos requiescit. IX, 545. |
|      | 45    | Nemo vestrum patiatut ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor. X, 402.                 |
|      | 46    | Glorificet autem Deum in isto nomine. X, 402.                                                               |
| V    | 3     | Sed forma facti gregis ex animo. IX, 657, 706.                                                              |
|      | 6     | Humiliamini igitur sub potenti Dei manu, ut vos exaltet in tempore visitationis. IX, 451.                   |
|      | 7     | Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum. IX, 70.                                                   |
|      | 12    | Per Silvanum, fidelem fratrem. IX, 573.                                                                     |
- 

## EPISTOLA S. PETRI SECUNDA

- |     |    |                                                                                                   |
|-----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     | 15 | Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis. IX, 683. |
| II  | 12 | Velut irrationabilia pecora..., in his quæ ignorant blasphemantes. IX, 332.                       |
| III | 8  | Unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut unus dies. X, 68.                    |
- 

## EPISTOLA S. JOANNIS PRIMA

- |   |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I | 2, 3 | Et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vitam æternam, quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis : quod vidimus et audimus, annuntiamus vobis, ut et vos habeatis societatem nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. IX, 124. |
|---|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**L****APOCALYPSIS S. JOANNIS****CAP.    VERS.**

- II**        **4**    Scribo vobis ut non peccetis, sed si peccaveritis, advocatum habemus apud Patrem. X, 424.
- IV**        **1**    Charissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint, quoniam multi pseudoprophetae exierunt in mundum. IX, 336.
- 13**    Quoniam de Spiritu sancto dedit nobis. X, 157.
- 16**    Deus charitas est. X, 497.
- V**        **4**    Et hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra. X, 487.
- 7**    Tres sunt qui testimonium dant in terra : Spiritus, et aqua, et sanguis. X, 159.
- 19**    Mundus totus in maligno positus est. IX, 429, 422.

**EPISTOLA S. JOANNIS SECUNDA**

- 5, 6**    Ut diligamus alterutrum : et hæc est charitas ut ambulemus secundum mandata ejus. IX, 188.

**EPISTOLA CATHOLICA S. JUDE**

- 24, 25**    Ei autem qui potens est vos conservare sine peccato et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi : soli Deo Salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas ante omne sæculum, et nunc et in omnia sæcula sæculorum. X, 48.

**APOCALYPSIS S. JOANNIS**

- II**        **7**    Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei. X, 100, 224.
- 13**        **43**    Scio ubi habitas, ubi sedes est Satanæ : et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam. IX, 394.

| CAP. | VERS. |                                                                                                                                                          |
|------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| III  | 8     | Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere : quia modicam habes virtutem, et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum. IX, 393. |
| V    | 9     | Ex omni tribu, et lingua, et populo, et natione. IX, 340.                                                                                                |
| VII  | 4     | Et audiui numerum signatorum centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israel. X, 459.                                           |
|      | 9     | Turbam magnam quam dinumerare nemo poterat. X, 461-462.                                                                                                  |
| IX   | 2     | Ascendit fumus putei. IX, 425.                                                                                                                           |
|      | 12    | Habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet. X, 466.                                                                                            |
| XIII | 7     | Datum est bestiæ bellum facere cum sanctis et vincere eos. X, 162.                                                                                       |
|      | 10    | Hic est patientia et fides sanctorum. IX, 430.                                                                                                           |
| XIV  | 12    | Hic patientia sanctorum qui custodiunt mandata et fidem Jesu. IX, 430.                                                                                   |
| XIX  | 16    | Et habet in femore suo scriptum : Rex regum, et Dominus dominantium. IX, 433.                                                                            |
| XXI  | 8     | Timidis autem et incredulis, pars illorum erit in stagno ardenti. X, 378.                                                                                |
|      | 24    | Et ambulabunt gentes in lumine ejus. X, 94.                                                                                                              |
| XXII | 4     | Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni. X, 224.                                              |
|      | 2     | In medio plateæ ejus lignum vitæ, per menses singulos afferens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium. IX, 715.                               |

FINIS.



**TABLE ANALYTIQUE**  
**DES VOLUMES IX ET X DES ŒUVRES**  
**DE Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS**



# TABLE ANALYTIQUE

DES VOLUMES IX ET X DES ŒUVRES

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS

---

## A

**Abbé.** Ce que doit être un abbé d'après saint Benoît, IX, 46 et suiv. ; discipline particulière pour l'institution canonique des abbés de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran, 678 ; installation du premier abbé de Notre-Dame de Beauchêne, allocution, 678 et suiv. ; rescrit pontifical accordant aux abbés des monastères le pouvoir de consacrer les autels à défaut de l'évêque, 666.

**Alcuin.** Il dit que la nation des Francs est devenue par son baptême la nation sainte et le peuple chéri de Dieu, IX, 392.

**Alibrandi (Hilaire).** Il est avocat dans la cause du doctorat de saint François de Sales, IX, 348.

**Ambroise (saint), évêque de Milan.** Il vante la foi qui, au lieu d'être conçue d'hier, a été reçue des ancêtres, IX, 352 ; il recherchait de préférence, dans les dernières années de sa vie, les entretiens des malades et des agonisants, 593.

**Âme.** Le bon vouloir est nécessaire pour la guérison des âmes, X, 289, 290 ; pouvoir du prêtre plus efficace sur les âmes que le pouvoir du médecin sur les corps, 290 et suiv. ; utilité du bon état de l'âme pour la santé du corps, 293.

**Anastase II, pape.** Il écrit à Clovis pour le remercier des conquêtes procurées par la France à l'Eglise, IX, 403.

**André (saint).** Témoignage tiré des actes du martyr de cet apôtre en faveur de la pureté sans tache de Marie, X, 470.

**Anges.** Le Fils de Dieu n'est pas né aux anges ni pour les anges, X, 476, 477.

**Angleterre.** Contraste entre le régime public de l'Angleterre et celui de la France, IX, 243 et suiv.

**Angoulême.** Homélie prononcée le jour de la Pentecôte, X, 155 et suiv.



- Anne**, mère de Samuel. M<sup>me</sup> Anne Pie l'imita en offrant son fils au service des autels, IX, 582, 583.
- Année**. L'origine de la Société des Sacrés-Cœurs se rattache à l'année 1793 ; l'église de cette Société à Poitiers est la quatre-vingt-treizième que l'évêque ait consacrée, IX, 440.
- Année liturgique**. Eloge du livre de ce nom publié par Dom Guéranger, IX, 58, 59.
- Anniversaire**. Homélies prononcées au jour anniversaire de sa consécration épiscopale, IX, 254 et suiv., 417 et suiv., 538 et suiv., 695 et suiv., X, 75 et suiv.  
Homélies prononcées aux solennités de divers anniversaires. Voir Jésus (Sacré Cœur de), Croix (apparition de la), Migné, Pie IX, Léger (saint), Immaculée Conception, François de Sales (saint).
- Ansoald**, évêque de Poitiers. Il réclame et reçoit avec pompe le corps de saint Léger, IX, 691, 692.
- Anthédon**, ville de Palestine, titre épiscopal de Mgr Gay, IX, 535.
- Antiochus Epiphane**. Il fut une figure de l'Antechrist et éprouva la résistance du peuple de Dieu, IX, 296, 297.
- Apostolat**. Apostolat de la France à travers le monde dans le passé et dans le présent, IX, 402 et suiv. ; qualités de l'apostolat des laïques influents auprès de la classe ouvrière, 633 et suiv. ; se sanctifier soi-même pour sanctifier les autres, règle de l'apostolat suivie et imposée par Jésus-Christ, 633, 634 ; différence complète entre l'apostolat utilitaire et l'apostolat chrétien, 634 ; adhésion d'esprit et de cœur aux enseignements de l'Eglise, première condition de l'apostolat véritable, 635 ; en outre, pratiques de piété, surtout l'assistance fréquente à la Messe, qui est l'action par excellence tant pour celui qui offre le sacrifice que pour celui qui y assiste, 636 et suiv. ; enfin, pratiques de pénitence, par exemple un jour de jeûne, 640, 644 ; exemple des anciens chevaliers qui s'engageaient à ces diverses pratiques, 636, 637, 640 ; l'apostolat s'impose à ceux qui ont par ailleurs la prééminence sur les autres, 644, 642 ; comparaison entre l'apostolat du laïque et celui du prêtre, 642, 643.
- Apôtre**. On ne peut être apôtre auprès des autres qu'à la condition d'être soi-même un très bon chrétien, IX, 224.
- Apparition**. Les apparitions surnaturelles demeureront possibles et utiles jusqu'à la fin du monde, IX, 332 et suiv. ; règles de prudence à observer dans l'appréciation des visions miraculeuses et conséquences pratiques soit pour celui qui est l'objet de révélations célestes, soit pour le reste de l'Eglise, 336, 337.
- Aquitaine**. Relations anciennes et nouvelles du Berry avec l'Aquitaine, IX, 304.
- Arius**. Il fut une figure de l'Antechrist et eut à soutenir la lutte avec saint Hilaire, IX, 297, 298.

- Art.** Noblesse et histoire de l'art chrétien, IX, 195 et suiv. ; ses victoires sur le matérialisme, 196, 197.
- Assemblée nationale** (1871). Aperçu sur les cinq ans de son existence : formation heureuse, langage moins rassurant de plusieurs de ses membres, débuts répondant mal à l'attente des électeurs, jugement sévère que lui réserve l'histoire, IX, 362 et suiv., 368 ; conduite loyale à observer vis-à-vis du nouveau régime républicain, malgré les craintes déjà fondées par rapport au maintien des lois de l'Assemblée nationale, spécialement de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, 366 et suiv.
- Athanase** (saint), patriarche d'Alexandrie. Il demande si on est vraiment raisonnable quand on n'est pas chrétien, X, 160.
- Audulphe**, abbé de Saint-Maixent. Il reçoit et remplit la mission de rapporter dans son monastère le corps de saint Léger, IX, 691, 692.
- Augustin** (saint), évêque d'Hippone. Ordre entre les psaumes d'après ce saint docteur, X, 242 ; il expose à propos du psaume second les phases de la persécution contre Dieu et son Christ, 245 et suiv. ; il apprend aux chrétiens à profiter du bien relatif de la paix simplement matérielle, quand elle leur est laissée, 308, 309 ; il dit que les principes appelés libéraux par les hommes n'ont de conforme à la liberté que ce qu'ils ont de conforme à la vérité, 31, 32 ; guérison infaillible des maladies spirituelles par le souverain médecin des âmes, 503, 504.
- Il mentionne la coutume imitée des Juifs de souhaiter la bénédiction de Dieu aux travailleurs, IX, 221.
- Il expose dans ses confessions la double phase de sa douleur filiale après la mort de sainte Monique, IX, 599 et suiv.
- Autun.** Saint Léger fut évêque de cette ville et y tint un concile, IX, 688, 689.
- Aux** (Arnaud d'). Il fut le premier cardinal évêque de Poitiers, X, 50.
- Aviau** (Charles d'), archevêque de Bordeaux, Poitevin. Il est une des gloires de l'Eglise de Poitiers, IX, 370 ; c'est grâce à lui que le clergé poitevin sut se défendre de la plupart des préjugés qui avaient cours ailleurs, IX, 562.
- Avit** (saint), évêque de Vienne. Il écrivait à Clovis que sa nation était appelée à l'évangélisation des autres peuples, IX, 402, 403.

## B

- Barat** (vénérable Mère), fondatrice des Religieuses de la Société du Sacré-Cœur de Jésus. La cause de sa béatification est introduite à la Congrégation des Rites ; association du diocèse

de Poitiers à la joie de la Société du Sacré-Cœur en mémoire des séjours et des œuvres de la Vénérable à Poitiers et à Niort, X, 22.

**Basile** (saint), archevêque de Césarée. Il ordonne évêque son frère saint Grégoire de Nysse, X, 453.

**Baudonivie**, religieuse de Sainte-Croix à Poitiers. Elle atteste que la cité de Poitiers partage sa piété et sa confiance entre saint Hilaire et sainte Radegonde, X, 437.

**Beauchêne**. Fondation d'un monastère de Chanoines Réguliers de Saint-Jean de Latran ; but et satisfaction de l'évêque, IX, 117 et suiv. ; allocution prononcée dans la cérémonie d'installation du premier abbé, 678 et suiv. ; comparaison entre le second temple moins beau que le premier chez les Juifs et la condition modeste des abbayes qui remplacent en France les opulentes abbayes des siècles passés, 679 et suiv. ; gloire incontestable pourtant des maisons nouvelles à cause de la noblesse de leurs fondateurs ou bienfaiteurs, et surtout de la pureté de vie et de doctrine de leurs habitants, 680 et suiv. ; le nouvel Abbé reçoit des ornements pontificaux qui avaient été offerts à Pie IX pour ses noces d'or épiscopales, 500.

**Belcastel** (M. de), député. Il établit le droit divin qu'a l'Eglise d'enseigner, IX, 471.

**Belgique**. Avantages de la Belgique sur la France pour la création d'institutions telles que l'Université de Louvain, IX, 213, 216.

**Bénédictins**. Etat de l'Ordre bénédictin en France au début du dix-neuvième siècle, IX, 42 ; restauration des Bénédictins de France par Dom Guéranger, 42 et suiv.

**Bénédiction**. Puissance de la bénédiction sacerdotale, IX, 219, 220, 246, 247 ; pouvoir complet de bénir dans l'évêque, 375 et suiv. ; commentaire de la prière pour la bénédiction d'un lieu, 222 et suiv.

**Benoît** (saint), abbé. Il a été le principal législateur de l'état religieux en Occident, IX, 40 et suiv. ; comparaison entre Abraham et saint Benoît, 45 ; ce que doit être un abbé, 46 et suiv. ; état de l'Ordre de saint Benoît en France au commencement du dix-neuvième siècle, 42 ; sa restauration par Dom Guéranger, 42 et suiv. ; la règle de saint Benoît a été introduite par saint Léger dans le monastère de Saint-Maixent, 688.

**Benoît d'Aniane** (saint). Il est l'auteur de la Concordance des règles monastiques, IX, 43.

**Benoît XIV**. Il a attribué officiellement au jubilé de 1750 le nombre 18, IX, 7 ; il a prescrit le premier une communion parmi les conditions du jubilé, 14 ; il a fixé les règles à observer dans l'examen des faits miraculeux, 337, 339 ; il donne les raisons qui ont porté l'Eglise à conférer des évêchés seulement titulaires, 546.

- Bernadette.** Apparitions dont elle fut favorisée à Lourdes par la sainte Vierge, IX, 339 et suiv.
- Bernard** (saint), abbé de Clairvaux. Il dit que le spectacle de la glorification de Dieu jette certains hommes dans une consternation héroïque, X, 490 ; il expose les raisons pour lesquelles l'Eglise réunit une procession triomphale et le chant de la Passion dans l'office du dimanche des Rameaux, 280 et suiv. ; il dit que Jésus-Christ est au milieu des chrétiens qui s'assemblent, non dans un angle de leur maison, IX, 206, 207 ; il explique comment la fête de la Toussaint est la fête des saints qui sont au ciel et la fête des saints qui vivent sur la terre, X, 459 et suiv. ; son témoignage en faveur de la juridiction du pape sur les évêques assemblés, 369, 370 ; sa doctrine sur l'assistance due par l'Eglise à son chef souffrant, IX, 440.
- Bernard de Tiron** (saint). L'enfance de Dom Guéranger rappelle l'enfance de ce saint abbé, IX, 37, 38.
- Berry.** Ses relations anciennes et nouvelles avec l'Aquitaine, IX, 304.
- Bien (le) et le mal.** Pie IX a été un affirmateur intrépide du vrai et du bien contre les apôtres du faux et du mal, IX, 494 et suiv.
- Bodin** (Barthélemy), évêque titulaire, vicaire général et auxiliaire du cardinal de Longwy, IX, 547.
- Bonheur.** Le premier mot du Psalmiste : « Bienheureux », est aussi le mot par lequel le Christ prélude à son enseignement, X, 204, 205 ; le bonheur, premier désir de l'homme, 205 ; cinq conditions du bonheur énoncées dans le psaume premier, 205 et suiv.
- Boniface VIII**, pape. Il formule pour la première fois le programme de l'indulgence générale attachée à la visite séculaire du tombeau des saints Apôtres, IX, 3.
- Boniface IX**, pape. Il sanctionne le mouvement qui, à l'échéance séculaire de l'an 1400, porta les nations vers Rome malgré l'assignation d'une autre date pour le jubilé par Urbain VI, IX, 3.
- Borgia** (saint François), général de la Compagnie de Jésus. Maldonat insiste auprès de lui en faveur de la création d'un collège à Poitiers, IX, 264, 265.
- Bossuet**, évêque de Meaux. Il est loué à l'aide d'un texte de saint Grégoire de Nazianze, X, 451 ; citations de ses Elévations sur le travail humble et obscur de Notre-Seigneur à Nazareth, IX, 225, 249, 250 ; appréciation du rôle de saint Remi vis-à-vis de la nation française, 25 ; éloge des Ordres religieux, 36 ; application à la France du jugement de Bossuet sur l'Angleterre, 35 ; témoignage en faveur de la juridiction du pape sur les évêques assemblés, X, 369 ; comme il dit que l'antique Rome n'a jamais rien abandonné des territoires qu'elle avait une fois conquis, ainsi la Rome chrétienne maintient toujours ses droits, par les évê-

- chés titulaires, sur les cités et les provinces où elle a constitué sa hiérarchie, IX, 545, 546; éloge de la Maison de France, 528.
- Bouchet**, auteur des *Annales d'Aquitaine*. Il donne dans son livre le texte de la Bulle d'Eugène IV et de l'ordonnance de Charles VII pour l'érection de l'université de Poitiers, IX, 263; il explique comment saint Hilaire a été le premier fondateur de cette université, 304.
- Bouillé** (Jean-Baptiste de), évêque de Poitiers. Il est l'auteur des statuts diocésains de 1829, IX, 488; son épiscopat a été la force et l'honneur du diocèse, 556.
- Bressuire**. Mgr Cousseau fut élève, puis professeur au Petit-Séminaire de cette ville, IX, 233.
- Briey** (NN. SS. Albert et Emmanuel de), évêques de Saint-Dié et de Meaux, Poitevins. Ils sont, dans ce siècle, le premier exemple de deux frères évêques en France, X, 447.
- Briey** (Mgr Albert de), évêque de Saint-Dié. Lettre annonçant son sacre, IX, 369 et suiv.; l'Eglise de Poitiers mère de beaucoup d'évêques, 369, 370; éloge de l'humilité et des autres qualités du futur évêque, 370, 374; discours prononcé dans la solennité du sacre, 373 et suiv.; pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction se transmettant régulièrement dans l'Eglise, pouvoir particulier de bénir rappelant dans les évêques la bénédiction de Jésus-Christ s'élevant vers le ciel, 373 et suiv.; pouvoir de bénir plus complet pour l'évêque que pour le prêtre, 377, 378; exercice immédiat de ce pouvoir par le nouvel évêque en faveur des témoins de son ordination, de sa terre natale, de sa noble famille et de ses consécrateurs eux-mêmes, 378 et suiv.; éloge des ancêtres de Mgr de Briey et de la Lorraine leur patrie, 380 et suiv.; lettre aux Filles de la Croix exprimant des sentiments de reconnaissance et de regret au sujet de la cessation des fonctions du prélat comme supérieur général de la Congrégation, 451 et suiv.; Mgr Albert de Briey est le premier assistant du cardinal consécrateur de Mgr Emmanuel de Briey, son frère, X, 453, 454.
- Briey** (Mgr Emmanuel de), évêque de Roséa, coadjuteur de Meaux. Allocution prononcée dans la solennité de son sacre, X, 446 et suiv.; application à ce prélat des paroles et de la situation de saint Grégoire de Nazianze, 451; éloge de sa personne, de son frère, de sa famille, 452, 453; allusion à la consécration de saint Grégoire de Nyse par son frère saint Basile, 453; Mgr Albert de Briey est le premier assistant du cardinal consécrateur de son frère, 454.
- Briey** (Albert de), homme de confiance de la comtesse Mathilde, IX, 384.
- Briey** (Richer de), évêque de Verdun, IX, 384.
- Briey** (Perrin, Herbrand, Didier, Olric et Bertrand de), IX, 384.

**Briey** (Hyacinthe de), doyen du Chapitre de Remiremont, IX, 380.

**Briey** (Albert de), prieur de la Trappe de Septfonds, IX, 380.

**Brigitte** (sainte). Le Mont-Cassin lui apparaît comme un foyer qu'il projette de nombreuses étincelles pendant la succession des âges, IX, 452.

## C

**Cardinalat.** Promotion du 12 mai 1879 ; réponse du nouveau cardinal au discours du doyen du Chapitre : il s'étonne d'avoir été préféré, pour recevoir la pourpre, à plusieurs de ses prédécesseurs, en renvoie tout l'honneur à l'Eglise de Poitiers et se glorifie uniquement de sa fidélité à son diocèse jusqu'au dernier soupir ; il fait remarquer que c'est à la même date du 12 mai que la première annonce de l'épiscopat lui a été donnée trente ans auparavant, X, 4 et suiv., allocution de Mgr Gay pour l'offrande des vœux et d'une *cappa* au nom du clergé, 520.

Réception de la calotte cardinalice ; discours du garde-noble de Sa Sainteté, X, 526, 527 ; réponse du cardinal : il loue la personne et la famille du comte Soderini ; il le charge de reporter au Pape ses hommages et ceux de ses diocésains, 4, 5.

Réception de la barrette cardinalice ; discours du cardinal au Président de la République : il rappelle que la création de deux nouveaux cardinaux français a suivi l'allocution dans laquelle le Pape a rendu hommage à la France pour son intervention récente en Orient ; il espère que le pacte entre l'Eglise et la France se ra inviolable, X, 6 et suiv.

Rentrée cardinalice à Poitiers et à Niort ; allocution prononcée dans la cathédrale : le cardinal se compare à David subitement élevé aux honneurs, exprime sa reconnaissance à Dieu, à Pie IX et à Léon XIII, au gouvernement français, à l'assistance et à tout le diocèse, se dit flatté de sa dignité nouvelle à cause de son Eglise de Poitiers et lui promet une fois de plus fidélité jusqu'à la mort, appelle enfin sur lui les regards de la sainte Vierge en union avec ceux de sa mère, X, 9 et suiv. ; allocution prononcée à Niort : le cardinal remercie les habitants pour le caractère affectueux et spontané de la fête de réception, 44, 45.

Prise de possession du titre cardinalice ; discours du révérendissime Père Martin, X, 528 et suiv. ; homélie prononcée dans l'église de Sainte-Marie de la Victoire : le cardinal fait allusion aux paroles inscrites sur les voûtes de l'église ; il rappelle sa préconisation épiscopale qui eut lieu à pareil jour, et, pour s'ex-

cuser de n'être pas en cet anniversaire au milieu de son peuple, il dit qu'il ne croit pas avoir rompu avec l'Eglise de Poitiers son épouse parce qu'il s'est approché de plus près de l'Eglise Romaine sa mère ; il est heureux d'avoir reçu pour titre l'Eglise de Sainte-Marie de la Victoire, dont il dit les mérites ; il attend avec un ferme espoir l'intervention de la sainte Vierge en faveur de Rome et de la France, X, 57 et suiv.

**Cardinaux.** (Sacré-Collège des). Ils forment un sénat auquel nul autre ne peut se comparer, X, 59 ; ils concourent seuls à l'élection du pape, et au seul titre de dignitaires de la sainte Eglise Romaine, IX, 647 et suiv.

**Catalano,** commentateur du cérémonial de la sainte Eglise Romaine, IX, 606, 614.

**Catéchisme** Que-tion d'un petit catéchisme universel traitée au Concile du Vatican ; changements à introduire dans le catéchisme diocésain, IX, 360 et suiv.

**Catherine** (sainte), vierge et martyre. Le jour de sa fête est le jour anniversaire de la consécration des évêques de Poitiers et d'Anthédon, IX, 548, 706.

**Cauterets.** Discours pour la reconstruction de l'église, X, 40 et suiv ; la maison de la prière occupe une place essentielle au milieu des établissements d'une ville d'eaux ; à côté des eaux salutaires des montagnes, Dieu a placé les sources thermales de la grâce, les eaux chaudes du sang de Jésus-Christ mises à la portée de l'homme par les canaux des sacrements, 46, 47 ; exhortation à la générosité en faveur de l'église à bâtir, 48, 49.

**Cécile** (sainte), vierge et martyre. Admiration de Dom Guéranger pour cette Sainte, dont il écrit l'histoire et sous le vocable de laquelle il bâtit un monastère à Solesmes, IX, 60, 69, 70, 110, 111.

**Centenaire.** Voir Jésus (Sacré-Cœur de), saint François de Sales, saint Léger.

**Cercles catholiques d'ouvriers.** Exhortation pour la bénédiction des bâtiments du cercle d'ouvriers de Parthenay, IX, 219 et suiv. ; allocution pour une cérémonie semblable à Châtelleraut, 216 et suiv. ; puissance de la bénédiction sacerdotale, 219, 220, 246, 247 ; tradition juive et chrétienne de souhaiter la bénédiction de Dieu aux travailleurs, 221 ; commentaire des paroles du Rituel pour la bénédiction d'un lieu, prière pour la salubrité de l'édifice, 222, pour la vertu des jeunes gens et la victoire sur leurs défauts, 223, 224, pour l'avancement spirituel de ceux qui doivent l'exemple en même temps que la direction à la jeunesse, pour l'affermissement de l'humilité chrétienne dans les ouvriers à l'exemple de Jésus-Christ et dans ceux qui sont tentés de s'élever au-dessus de leur condition, 225 et suiv., pour la pratique entière de la loi évangélique, 227, 228 ; exhortation sur l'apostolat auprès des ouvriers, adressée aux membres

- du congrès des comités de cercles catholiques d'ouvriers à Paris, 631 et suiv. Voir Apostolat, Travail.
- Cérémonial** de la sainte Eglise Romaine. Le décret du second concile de Lyon ordonnant des prières publiques pour le temps de la vacance du Saint-Siège y est cité textuellement et commenté par Catalano, IX, 606.
- Chaire.** La chaire de pestilence d'après le psaume premier et saint Hilaire, X, 208.
- Chambord** (Mgr le Comte de). Il remercie l'Évêque des paroles qu'il a prononcées à l'occasion des obsèques de M. le comte de Monti, IX, 530.
- Chanoines réguliers.** Voir Beauchêne, Fourier (le B. Pierre).
- Chape.** La chape offerte à Pie IX par le Poitou est donnée par le Pape au séminaire français à Rome, IX, 499, 500.
- Chapitre cathédral** (doyen du). Réponse du nouveau cardinal à son allocution X, 4 et suiv.
- Charité.** La charité doit être judicieuse et forte, X, 396, 397.
- Charlemagne.** Il voulait que les fils de ses leudes s'honorassent du service des autels, IX, 463.
- Charles VII**, roi de France. Il fait une ordonnance en faveur de l'université de Poitiers érigée par Eugène IV, IX, 262, 263.
- Chasteté.** L'alliance de la chasteté et de la santé est l'honneur de la jeunesse, IX, 222 et suiv.
- Chateaubriand (de).** Il s'appelle, dans une lettre, Bénédictin honoraire, IX, 406.
- Châtellerault.** Allocution au sujet de la bénédiction du cercle catholique ouvrier, IX, 246 et suiv.; qualités généreuses du caractère des habitants, 252, 253.
- Chesnelong** (M.), député. Il rappelle que l'Eglise tient de sa mission le droit d'enseigner, IX, 474; il dit que le recrutement du sacerdoce en France se fera, s'il le faut, par des vocations fournies par l'âge mûr, 466.
- Chevaliers chrétiens.** Engagements des chevaliers de l'Ordre du Croissant à l'audition quotidienne de la Messe, IX, 636; engagements des chevaliers en général aux pratiques de piété et de pénitence, 636, 640.
- Chevallerie** (Henriette Aymer de la). Elle fut associée au père Coudrin dans la fondation de la société des Sacrés-Cœurs à Poitiers, IX, 438.
- Chrétien.** L'arbre dont il est parlé dans le psaume premier est la peinture du chrétien fidèle à sa religion, X, 402, 403, 218 et suiv.; l'Incarnation du Fils de Dieu, qui a eu lieu pour tous, ne profite pourtant qu'à ceux qui reçoivent Jésus-Christ, 478 et suiv.; un des compagnons de saint Pothin ne répondit jamais rien, sinon qu'il était chrétien, à toutes les questions qu'on lui adressa sur sa race, sa patrie et son nom, IX, 507; les premiers



chrétiens avaient d'autres assemblées que celles du sacrifice et de la prière, 200; quelques-uns, qui y étaient infidèles, sont blâmés par saint Paul, 199, 201, 202; avantages des réunions entre chrétiens, 203 et suiv.; lutte perpétuelle entre les chrétiens et le monde, 429 et suiv.; ils doivent être des fils d'obéissance s'ils veulent triompher de leurs ennemis, 432, 433; différence entre les vrais chrétiens et les chrétiens du siècle quant à la façon dont ils sont traités ici-bas, X, 425 et suiv.; l'union de deux choses aussi disparates que la procession triomphale et le récit douloureux de la Passion au dimanche des Rameaux rappelle à tous les chrétiens qu'il faut savoir également porter la prospérité et l'adversité, 280 et suiv., et aux chrétiens plus parfaits que la souffrance est le chemin de la gloire, 282, 283; les hauteurs d'où le secours est envoyé au chrétien, commentaire du psaume 120<sup>e</sup>, 349 et suiv.; donner l'impulsion au lieu de l'attendre quand il s'agit d'aller à Dieu est le propre du chrétien généreux, 487, 488.

Demi-chrétien. Peinture des demi-chrétiens faite par saint Hilaire, X, 236 et suiv.; la sainte communion, condition pour le chrétien de sa résurrection future à la vie glorieuse, 437, 438; réponse aux illusions et aux objections des demi-chrétiens à ce sujet, 438 et suiv.; sacrifier le devoir commandé à une considération humaine est une félonie, 443, 444.

**Christianisme.** Devoir de la profession extérieure du christianisme au prix même des intérêts temporels et malgré l'esprit du temps, X, 376 et suiv.; ce devoir est imposé aux sociétés comme aux individus, dans les siècles modernes aussi bien que dans les siècles anciens, 380 et suiv.; c'est une proposition condamnée par l'Eglise que celle où l'on affirme que la christianisation des institutions publiques a été en elle-même une chose fatale, IX, 467, 468. Voir : Jésus-Christ, Chrétiens, Eglise, Société.

**Ciel.** Les élus sont pris par Dieu dans toutes les conditions, X, 461; désir et bonheur du ciel, 462 et suiv.

**Clément VI,** pape. Il est prié de ressusciter au profit de l'Eglise chrétienne le jubilé quinquagénaire de l'ancienne loi, IX, 3.

**Clerc.** Gloire qui résulte du titre de clerc, même au point de vue humain; alliance de la fierté et de l'humilité dans les clercs, IX, 397, 398.

**Clergé.** La guerre est faite plus au sacerdoce qu'à la religion, plus au clergé qu'au christianisme, IX, 459; avis au clergé sur les règlements des Fabriques, le catéchisme et la prédication, X, 424 et suiv. Voir Prêtre, Sacerdoce.

**Clotilde (sainte).** Elle atteste que Clovis n'était pas de caractère à donner son acquiescement à ce qu'il n'eût pas reconnu pour vrai, IX, 394.

**Clovis I**, roi des Francs. Ses dispositions vraies et sa conduite envers ses sujets dans l'affaire du baptême, IX, 391, 392.

**Cluny**. Gloires de l'abbaye et de la congrégation de Cluny; dom Guéranger y rattache sa Congrégation, IX, 43, 44, 106, 107.

**Colombière** (vénérable Claude de la), jésuite. Il fut l'homme selon le cœur de Dieu pour la propagation du culte du Sacré Cœur de Jésus, IX, 144 et suiv.

**Communion**. Elle est une obligation de premier ordre; réponse aux illusions et objections des demi-chrétiens, X, 138 et suiv. *Voir* Eucharistie, Pâques.

**Concile général**. *Voir* plus loin : Latran, Lyon, Trente, Vatican.

**Conciles** de la province de Bordeaux. *Voir* plus loin : Agen, Bordeaux, Poitiers.

**Conciles provinciaux**. *Voir* plus loin : Autun, Vaison.

#### NOMS DES LIEUX DES CONCILES.

**Agen** (an. 1859). Il défend aux ecclésiastiques l'usage du tabac à fumer, IX, 651.

**Autun** (an. 670). Il porte des canons pour la foi et la discipline monastique, IX, 689, 690.

**Bordeaux** (an. 1850). Il établit, moyennant l'agrément du Saint-Siège, un jury d'examen pour la collation des premiers grades canoniques, IX, 266; il interdit le tabac à fumer aux ecclésiastiques, 651.

**Florence** (an. 1432). Sa doctrine sur la juridiction du pape, X, 362.

**Latran** (an. 1512). Il enseigne la permanence des révélations privées dans l'Eglise, IX, 335.

**Lyon** (an. 1274). Il a fixé la loi des prières publiques pour le temps de la vacance du Saint-Siège, IX, 606; sa définition concernant la juridiction du pape, X, 362.

**Poitiers** (an. 1868). Il recommande la méthode d'enseignement de la philosophie que devait prescrire Léon XIII, IX, 704, 705; il établit les droits de l'Eglise sur le mariage dans le sens précis de l'Encyclique du même pape, X, 117, 118.

**Trente** (an. 1545-1563). Bienfait de ses définitions, X, 365; sa doctrine sur l'étendue de la juridiction du pape, 362.

**Vaison** (an. 529). Il établit des règles pour l'éducation des jeunes clercs, IX, 475, 476.

**Vatican** (an. 1869-1870). Sentiment au sujet du *schema* « de Fide catholica », X, 339, 340 ; emendationes quarti capitis Constitutionis *Dei Filius*, 531 et suiv. ; relatio de emendationibus capitis quarti Constitutionis *Dei Filius*, 341 et suiv. ; relatio de Constitutione *Dei Filius* ante votum, 354 et suiv. ; relatio de schemate Constitutionis *Pastor æternus*, 359 et suiv. Voir Pape.

**Concordat de 1801**. Il a mis en acte ce que le concile du Vatican a mis en dogme, IX, 404 ; il a été l'acte capital qui a sauvé l'avenir religieux de la France, 34 et suiv. ; la question de la restauration des Ordres religieux y fut heureusement passée sous silence, 36, 40, 404, 405.

**Confession**. Nécessité de la confession avant de communier d'après saint Paul et d'après le sens commun, X, 442, 443 ; charité sacerdotale dans la confession, 424, 422.

**Congrégations romaines :**

*Du Concile*. 1877, 20 janvier. Décret prescrivant une addition, à la profession de foi de Pie IV au sujet des définitions du concile du Vatican, IX, 502 et suiv.

1878, 14 septembre. Décision portant que les Messes de binage peuvent servir à acquitter les Messes dues pour les membres de l'association des prêtres défunts, X, 22.

*Des Indulgences*. 1862, 20 août. Décret concernant la véritable teneur et les indulgences des litanies du saint Nom de Jésus, IX, 358 et suiv.

1878, 12 janvier. Décret fixant la manière d'entendre le jour auquel sont attachées des indulgences, IX, 665.

Décret réservant les indulgences de l'Eglise aux seules images du Sacré Cœur où le cœur lui-même est visible, IX, 666.

*Des Rites*. 1875, 9 octobre. Décret ordonnant pour la France le chant de la prière indiquée par le Concordat à la demande du gouvernement, IX, 253.

1877, 19 juillet. Décret qui confère le titre de Docteur de l'Eglise à saint François de Sales, IX, 504, 525.

Décret pour l'introduction de la cause de béatification du vénérable André-Hubert Fournet, prêtre du diocèse de Poitiers, IX, 504, 525 et suiv.

18 août. Rescrit autorisant l'évêque de Poitiers à se faire remplacer par les abbés pour la consécration des autels, IX, 666.

- 1878, 23 novembre. Décision prescrivant des croix visibles en bois pour chacune des stations du Chemin de la Croix, X, 22.
- 1879, 13 février. Décret d'introduction de la cause de béatification du vénérable Théophane Vénard, prêtre du diocèse de Poitiers, X, 21, 39.
- 18 juillet. Décret d'introduction de la cause de béatification de la vénérable Madeleine Barat, fondatrice des religieuses de la Société du Sacré-Cœur, x, 22.
- Du Saint-Office.* 1860, 18 avril. Décret autorisant les évêques à approuver des litanies nouvelles, mais seulement pour le culte privé, IX, 359.
- 1875, 13 janvier. Lettre du cardinal secrétaire contenant un avertissement à l'adresse de ceux qui tentent d'introduire des nouveautés dans la dévotion chrétienne, IX, 460, 464.
- 28 février. Lettre du même contre un sens exagéré du titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur et pour une modification de l'image qui répond à ce titre, IX, 458 et suiv.
- 17 mars. Lettre du même condamnant une forme nouvelle du culte de la sainte Ame de Jésus-Christ, IX, 460.
- 1879, 11 juillet. Lettre du Nonce apostolique communiquant le Décret du Saint-Office sur la loi qui prescrit les parrains pour la confirmation, X, 39.
- Congrès.** Homélie pour l'ouverture du congrès des comités de l'Union catholique à Poitiers, IX, 498 et suiv.; programme des congrès de chrétiens d'après saint Paul, 498, 199; congrès des premiers chrétiens pendant les trois siècles de persécutions, 499 et suiv.; critiques et oppositions contre ces assemblées autrefois comme à présent, 201, 202; avantages précieux qui en résultent, par exemple se rencontrer et se reconnaître à titre de serviteurs de la même cause, 203 et suiv., s'exciter mutuellement à la charité, à la prière et aux autres actes de piété, 205 et suiv., aux bonnes œuvres en général, 208, 209, enfin se consoler réciproquement en face des nouvelles épreuves possibles, 209 et suiv.; réponse à l'objection de stérilité portée contre les congrès catholiques, 208, 209; paroles prononcées à la séance de clôture du congrès catholique à Poitiers, 212 et suiv.; exhortation adressée aux membres du congrès général des comités des cercles catholiques d'ouvriers à Paris, 631 et suiv.
- Consalvi**, cardinal, Légat de Pie VII. Il a sauvé les Ordres reli-

- gieux en France par le silence gardé à leur sujet dans le Concordat de 1801, IX, 40, 404, 405.
- Consécration d'une église.** Allocutions prononcées dans cette solennité. Voir Paris (église des Filles de la Croix), Poitiers (église des Pères des Sacrés-Cœurs).
- Consécration épiscopale.** Homélies prononcées dans cette solennité. Voir Briey (Mgr Albert de), Briey (Mgr Emmanuel de), Gay (Mgr Charles). Homélies prononcées dans la solennité anniversaire d'une consécration épiscopale. Voir Anniversaire, Pie IX.
- Conseil.** Le don de conseil étudié en lui-même et dans la vie de sainte Radegonde, X, 326 et suiv.
- Conservateurs.** Ils ont fait naître des espérances pour le relèvement de la patrie française, IX, 481, 363; mais ils n'ont pas eu la prudence de constituer avant d'organiser, 364 et suiv., 367; surtout, ils n'ont pas égalé la défense des droits de Dieu et de l'Eglise à la violence de l'attaque, 462 et suiv.; ils se sont laissé même amener à redouter le concours du clergé et les prières des fidèles, 504, 502, 565, 566; l'histoire leur réserve un jugement sévère, 368; l'absence de notions précises sur les matières délicates de la théologie catholique a occasionné chez nos hommes publics, même les plus honnêtes et les plus éloquents, de grandes erreurs qui ont été la source de grands maux, 216 et suiv.
- Corneille** (saint), pape. Son éloge est prononcé par saint Cyprien et appliqué à Pie IX, IX, 604, 605.
- Corps.** La question philosophique de la composition des corps doit être traitée selon les règles de juste liberté et de charité réciproque fixées par le Saint-Siège, IX, 503 et suiv.
- Coudrin** (Pierre), fondateur de la Société des Sacrés-Cœurs, Poitevin. Allocution pour la consécration de l'église des Pères des Sacrés-Cœurs à Poitiers, IX, 436 et suiv.; cette église couronne le berceau de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, 437; héroïque ministère de Pierre Coudrin à Poitiers pendant la Terreur, 437, 438; débuts et progrès de sa Congrégation, 438, 439; Notre-Dame de la Paix, vocable providentiel de l'église des Pères des Sacrés-Cœurs, 444.
- Cousseau** (Mgr Antoine-Charles), évêque d'Angoulême, Poitevin. Lettre à l'occasion de la mort de ce prélat, détails historiques sur son éducation ecclésiastique, sur son double ministère de professeur et de supérieur au grand séminaire de Poitiers, sur ses relations continuées avec son diocèse d'origine pendant les années de son épiscopat à Angoulême, sur l'étendue de ses connaissances et son rôle important dans les conciles provinciaux ou dans le concile du Vatican, sur sa retraite et sa pieuse mort

- à Poitiers, IX, 232 et suiv.; éloge de Mgr Cousseau dans un Bref de Pie IX, 242 et suiv.
- Croix.** Apparition de la Croix à Migné. Voir Migné. Congrégation des Filles de la Croix. Voir Puye (La).
- Curés.** La charité du pasteur des âmes pour son troupeau fait sa force et son succès, X, 496 et suiv.
- Considérations sur l'immovibilité des curés et le concours pour la nomination aux cures dans l'état actuel du budget des cultes, X, 33 et suiv.
- Cyprien** (saint), évêque de Carthage. Il parle du bonheur qui nous attend au ciel dans la société de ceux qui nous sont chers, X, 464; il fait de saint Corneille, pape, un éloge qui est applicable à Pie IX, IX, 604, 605
- Cyrille** (saint), patriarche de Jérusalem. Il raconte dans une lettre à Constance l'apparition d'une croix à Jérusalem, IX, 415.

## D

- Dan.** La tribu de Dan est omise dans la répartition des élus entre les tribus d'Israël, motif de cette omission, X, 465.
- David.** Situation de ce prince à la date des noces d'or de son inauguration royale, image de la situation de Pie IX au jour des noces d'or de sa consécration épiscopale, IX, 486 et suiv.
- Denier de Saint-Pierre.** Lettre en faveur de cette Œuvre, IX, 407 et suiv.; exemples de la générosité des chrétiens envers le Pape dépouillé de sa liberté et de ses biens, 407; obligation de l'assistance du Pape par les fidèles, exigences multiples du gouvernement général de l'Eglise et du gouvernement spirituel de la ville de Rome, 408 et suiv.; dévouement des Poitevins à Pie IX dans le passé, motifs de persévérance dans l'avenir, 408, 409; progrès de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre à Paris sous la direction de M. Edmond Lafond, 518, 519
- Denys l'Aréopagite** (saint). Il appelle l'ordre épiscopal consommé et perfectif, IX, 544.
- Deuil.** Le deuil de saint Augustin à la mort de sainte Monique, modèle du deuil filial, IX, 599 et suiv.; le deuil de l'évêque de Poitiers après la mort de sa mère est en partie consolé par l'unanimité des témoignages qu'il a reçus, 436, et par l'élévation de Mgr Gay à l'épiscopat, 548.
- Didon**, évêque de Poitiers et oncle de saint Léger. Il fait l'éducation de son neveu, le crée archidiacre et le donne pour abbé au monastère de Saint-Maixent, IX, 684 et suiv.
- Dieu.** La paternité en Dieu, IX, 695, 696; l'attribut de prédilection de Dieu est la miséricorde, les prières de l'Eglise suffiraient

à le prouver, X, 41, 42; Dieu est comme multiple pour pardonner, l'ancienne loi en offre le témoignage formel, 42 et suiv.; mais la loi nouvelle en fournit les preuves les plus péremptoires, surtout dans les paroles et les actions de Jésus-Christ, 44 et suiv.; bienfaits de Dieu et ingratitude de l'homme, 504; miséricorde divine s'exerçant surtout en temps de Jubilé, 502, 503, appliquant un remède efficace aux faiblesses et aux maladies de l'âme, 503 et suiv., et allant jusqu'à replacer la couronne sur la tête des pécheurs en les réconciliant avec le ciel et la terre, 505 et suiv.

L'Esprit-Saint est contristé par la perte de la grâce et éteint par la perte de la foi, X, 160; on n'est l'homme spirituel qu'autant qu'on est régi par l'Esprit-Saint, 160, 164.

Dieu a gardé le pouvoir de faire des miracles, IX, 333, X, 433; il fait quelquefois éclater le surnaturel et constater sa présence ou entendre sa voix par les plus prévenus, IX, 341 et suiv., X, 433 et suiv.; il possède ici-bas droit de cité et de propriété, 94, 95; à la proposition qu'il fait du bonheur aux hommes, il arrive trop souvent que ceux-ci répondent par la révolte contre le Seigneur et contre son Christ, X, 243 et suiv.; prétention du rationalisme à élever la raison de l'homme au-dessus de Dieu et à soumettre les consciences à la volonté humaine, IX, 740, 741; insurrection contre toute forme d'autorité, conséquence de l'insurrection contre l'autorité de Dieu et de son Eglise, 742; la lutte présente est un duel entre l'homme et Dieu, 464.

Le droit de Dieu de se choisir des prêtres doit être respecté par les familles; les vocations ecclésiastiques sont soumises au jugement de l'Eglise dans les noviciats lévites, IX, 470; la supériorité du sacerdoce sur tout le reste découle de la supériorité même de Dieu sur sa créature, 460.

**Dimanche.** Loi diocésaine et utilité du chant des Vêpres et des Complies tous les dimanches, IX, 356 et suiv.

**Discipline ecclésiastique.** Entretien avec le clergé sur le caractère directif ou préceptif de la discipline provinciale et diocésaine, IX, 644 et suiv.; ennemis du dehors et du dedans qui s'attaquent au sacerdoce et à l'Eglise d'après le commentaire du psaume 123<sup>e</sup> par saint Hilaire, 644 et suiv.; obligation pour le clergé de se garder contre le relâchement dont le monde lui donne l'exemple, 649; principes vrais de l'interprétation des prescriptions ecclésiastiques empruntés à une Lettre de Mgr l'évêque d'Angoulême et appliqués à quelques prescriptions provinciales ou diocésaines, 650 et suiv.

**Docteurs de l'Eglise.** Voir Doctrine, François de Sales (saint).

**Doctrine.** La doctrine de l'antechrist réfutée par les doctes chrétiens, commentaire de la prophétie de Daniel sur la fin des temps, IX, 294 et suiv.; figure anticipée de l'antechrist et de ses adver-

saires dans l'histoire d'Antiochus et des Machabées, 296, 297 ; Arius confondu par saint Hilaire, autre figure de l'antechrist combattu par les disciples de la vérité, 297, 298 ; exemple récent de la lutte entre le naturalisme, forme actuelle de l'antichristianisme, et la loi chrétienne imposée aux peuples comme aux individus, hommage à la république de l'Equateur et à Garcia Moreno, 298, 299 ; l'Eglise est le peuple qui produit les docteurs et qui par eux illumine le monde, 300.

Le mérite supérieur de la parole et de la doctrine dans le prêtre le dispose particulièrement à l'épiscopat, IX, 539 et suiv.

**Dominicains.** Les chaires de théologie de l'université de Poitiers furent installées chez eux, IX, 264. Voir Poitiers (chapelle de Saint-Cyprien de).

**Dominique** (saint). Homélie prononcée le jour de sa fête, commentaire de la collecte de la Messe, éloge du nom, de la charité, de l'humilité et de la pauvreté du saint, X, 394 et suiv. ; promesse de secourir ses religieux après sa mort, 399.

**Dominique de Jésus et Marie**, carme. Tout dans l'église de Sainte-Marie de la Victoire à Rome rappelle son souvenir, X, 62.

**Donnet** (Ferdinand), cardinal-archevêque de Bordeaux. Lettre à ce cardinal à l'occasion du projet de loi ministériel sur l'enseignement, IX, 748, 749 ; lettre annonçant au même prélat le rétablissement de la Faculté de théologie de Poitiers, 229 et suiv. ; paroles adressées au même dans la cathédrale de Bordeaux, X, 50, 54.

**Dualisme.** Eterniser le mur de séparation entre l'homme privé et l'homme public serait installer dans le monde le système du dualisme manichéen, IX, 469.

## E

**Ebroïn**, persécuteur de saint Léger, IX, 690.

**Ecriture Sainte.** Elle est une manne qui sait prendre tous les goûts, X, 240 ; Dieu s'est réservé manifestement l'interprétation de quelques passages des Ecritures, 89.

**Eglise.** Elle est une union subsistante, bien qu'elle ait ses heures pour rassembler ses membres, IX, 423, 424 ; sa constitution divine a été placée en dehors et au-dessus de toute contestation, à l'heure où toutes les sociétés publiques sont indécises sur le caractère de leur constitution politique, X, 92 ; le vaisseau de l'Eglise est habilement conduit par le pilote que Jésus-Christ lui a donné, 322 et suiv. ; elle domine le temps comme Jésus-Christ, 65 ; elle est dépositaire de la lumière et la dispense souvent par la bouche des saints, 395 ; propagation infaillible de la vérité



par l'Eglise, IX, 449 et suiv. ; les doctes ne font jamais défaut dans la société chrétienne, 300 ; l'Eglise s'est montrée généreuse dans la création des universités, mais celles-ci ont souvent tourné contre elle ses maternelles faveurs, 259 ; on peut appartenir à l'ancien clergé de France et avoir professé de tout temps les vraies doctrines concernant la constitution de l'Eglise et l'autorité de son chef, 562.

L'Eglise a le don de l'opportunité pour parler et pour agir, IX, 740 ; prétention du rationalisme à élever la raison de l'homme au-dessus de Dieu et à soumettre les consciences à la volonté humaine, 710, 711 ; insurrection contre toute forme d'autorité, conséquence de l'insurrection contre l'autorité de Dieu et de son Eglise, 742 ; l'Eglise se faisant la gardienne de tous les intérêts des princes et des peuples dont elle est la victime, en dispensant aux uns et aux autres la doctrine de Jésus-Christ qui est la base de l'ordre social et la grâce de Dieu qui est la source du salut des individus et des sociétés, 713 et suiv.

Quelques considérations sur le caractère présent de la lutte contre l'Eglise, X, 108 et suiv. ; véritables auteurs du malaise social dont on veut rendre l'Eglise responsable, 409 ; prétendue opposition systématique de l'Eglise à l'Etat ; au contraire, désir sincère et tentatives constantes d'accord de la part de celle-là vis-à-vis de celui-ci, 111 et suiv. ; châtimement des sociétés qui brisent avec l'Eglise, 115 ; espoir du retour des sociétés modernes à l'Eglise et à Dieu, 115, 116 ; c'est bien plus par la substance de son enseignement que par les précautions dont elle l'accompagne que l'Eglise vient en aide aux sociétés, 119, 120.

Guerre faite à Dieu considéré dans son Eglise et dans ses membres, particulièrement dans les religieux, X, 148, 149 ; peine que font concevoir les déclarations et les votes émis dans les assemblées publiques, 22 et suiv. ; attaques injustes et ridicules portées contre l'enseignement chrétien, spécialement contre l'enseignement de la Compagnie de Jésus, 24, 25 ; lutte désormais plus franche de la Révolution contre l'Eglise par l'opposition d'un évangile moderne à l'Evangile chrétien ; avantage relatif de cette situation, 27, 28 ; sympathies qu'ont recrutées dans les rangs de la classe aisée et conservatrice la cause catholique et celle des congrégations religieuses dont elle est inséparable, 28, 29 ; appel perpétuel à la liberté et conception toujours erronée de la liberté, 29 et suiv. ; représentation aux pouvoirs publics à propos des lois contre les congrégations religieuses, paroles empruntées à la lettre de saint Hilaire à Constance, 149, 150.

Il n'y a pas de crainte à avoir au sujet de l'Eglise, dont la cause ne peut pas être perdue, IX, 312 ; victoires que l'Eglise trouve dans ses apparentes défaites, X, 93 ; la génération actuelle a montré une ardeur incontestable pour la cause sacrée de

l'Eglise, 78; Jésus-Christ a comblé son Eglise de richesses spirituelles, X, 480, 481; différence entre notre temps et les temps précédents par rapport aux biens matériels de l'Eglise en France, IX, 284, 285.

L'Eglise a été la mère de la nation française et elle a toujours gardé pour elle un cœur de mère, malgré même ses droits violés et ses bienfaits méconnus, IX, 399; c'est en faveur de la France que l'Eglise a fait l'usage le plus absolu de sa souveraineté, 404; la France ne se serait pas relevée après la révolution de la fin du siècle dernier, si l'Eglise catholique, qu'elle venait de dépouiller, ne lui avait tendu la main, 34, 35.

**Eglises.** Elles sont les demeures visibles de Dieu sur la terre, X, 269, 270; fréquentation des églises chrétiennes d'après saint Hilaire, 270, 271.

**Empire romain.** Il mérita sa chute par la faveur qu'il accorda jusqu'au bout aux païens et aux hérétiques, IX, 389, 390.

**Encyclique.** Réfutation des théologiens et des canonistes qui contestent l'autorité doctrinale des encycliques du pape, IX, 662, 665.

**English** (Mgr Edgar), ablégat chargé d'apporter la barrette cardinale, X, 44.

**Enseignement.** Entretiens avec le clergé, IX, 462 et suiv., X, 22 et suiv.

*Enseignement supérieur.* A propos de la discussion sur la liberté de cet enseignement, IX, 462 et suiv.; les droits certains de la vérité en face des droits prétendus de l'erreur, 463, 464; l'Etat sécularisé et ne voyant plus dans l'Eglise qu'une étrangère, théorie hérétique de Jules Ferry, 465, 466; définition des droits de l'Etat par le même, 474 et suiv.; injuste revendication pour l'Etat de la propriété du nom d'université qui a été créé par l'Eglise, 473 et suiv.; il importe à l'Eglise de ne pas user de son droit, si elle croit en avoir un, 466 et suiv., mais la liberté lui est laissée de créer des facultés de théologie, déclarations du rapporteur de la loi, 476 et suiv.; l'Eglise ne réclame que la liberté commune à tous, thèse des libéraux insoutenable depuis le *Syllabus*, 469 et suiv.; droit supérieur et divin pour l'Eglise d'enseigner, rappelé à la tribune par des députés catholiques, 474; usage de la liberté accordée par la loi de fonder des facultés de théologie et valeur des grades conférés par ces facultés comme conséquence de la même loi, 479, 480; appréhensions pour l'avenir des universités catholiques, 480 et suiv.

*Enseignement congréganiste.* Peine résultant des déclarations faites et des votes émis pendant une discussion de quatorze jours à la Chambre des députés, X, 22 et suiv.; attaques injustes et ridicules portées contre l'enseignement chrétien, en particulier contre l'enseignement de la Compagnie de Jésus, 24, 25; lutte

désormais plus franche de la Révolution contre l'Eglise par l'opposition d'un évangile moderne à l'Evangile chrétien, avantage relatif de cette situation, 26 et suiv. ; sympathies qu'ont recrutées dans les rangs de la classe aisée et conservatrice la cause catholique et la cause des congrégations religieuses dont elle est inséparable, 28, 29 ; l'esprit de 89 toujours invoqué et jamais défini, appel perpétuel à la liberté et conception toujours erronée de la liberté, 29 et suiv.

**Ephrem** (saint). Application à dom Guéranger de paroles dites par ce saint à propos d'une sépulture monastique, IX, 32 et suiv. ; application au Père Rigaud, oblat de Saint-Hilaire, de paroles effeuillées par le même saint sur une tombe lévitique, 577.

**Epiphanie**. Cette fête, à cause de son caractère spécial, a une vigile et une octave privilégiées, IX, 23 ; continuer l'Épiphanie de Jésus-Christ en faveur de la nation française fut l'œuvre de saint Hilaire et de saint Remi, morts l'un et l'autre le jour octave de l'Épiphanie, 23 et suiv.

**Episcopat**. L'épiscopat considéré en lui-même et relativement à la prêtrise, IX, 544, 545 ; il est conféré de préférence à ceux qui ont bien mérité de l'Eglise par le labeur de la parole et de la doctrine, 539 et suiv.

**Equateur**. La république de ce nom était devenue le type du peuple chrétien sous le gouvernement de Garcia Moreno, IX, 299.

**Esther**. Elle est une figure de la sainte Vierge, X, 431.

**Etat**. L'adoration de l'Etat érigé en divinité est inscrite au catalogue des hérésies de notre temps, X, 440 ; les droits de l'Etat et son attitude vis-à-vis de l'Eglise définis par Jules Ferry, IX, 465, 466, 474 et suiv., X, 26 et suiv.

**Etudes ecclésiastiques**. Recommandation des hautes études ecclésiastiques aux élèves du grand séminaire et de la Faculté de théologie de Poitiers d'après l'exemple du séminaire de Pérouse, IX, 704, 705.

**Etudes universelles** ou générales. Nom donné autrefois aux universités, IX, 258, 260. Voir Université de Poitiers.

**Eucharistie**. Elle est le complément de tous les mystères, X, 438 et suiv. ; application à l'Eucharistie de textes de l'évangile selon saint Jean, 139, du Cantique des cantiques et de l'office de l'Épiphanie, 344 et suiv. ; obligation de la communion au temps de Pâques, 482 et suiv. ; la Table sainte offre en ce temps un spectacle assez semblable à celui du jugement dernier, 482, 483 ; consolations que procure à l'évêque la fidélité au devoir pascal, regrets qu'il éprouve de l'infidélité contraire, 483 et suiv., 487, 488 ; exhortation pressante à la sainte communion, 445, 485 et suiv. ; pureté de la conscience pour communier, 442, 443 ; la réception de l'Eucharistie est le gage de la résurrection glo-

rieuse, 436 et suiv. ; réfutation des objections contre le précepte de la communion, 440 et suiv.

**Eugène IV**, pape. Il érigea l'université de Poitiers, IX, 262, 263.

**Evêque**. Le premier souci d'un évêque est la gloire de Dieu et de son Fils toujours vivant par son Evangile et son Eglise, X, 448 ; saint Ignace d'Antioche rappelle l'obligation d'honorer l'évêque qui n'a pas encore atteint un âge avancé, IX, 561. Voir Episcopat.

Existence et raisons d'être des évêques simplement titulaires, IX, 545, 546 ; mention de quelques-uns qui ont vécu à Poitiers, 547. Voir Gay (Mgr Charles).

**Exposition romaine**. Magnificence de l'exposition dans laquelle figurèrent au Vatican les présents des nations, en particulier de la France, au pape Pie IX, à l'occasion de ses noces d'or épiscopales, IX, 499, 500.

## F

**Faculté de théologie**. Considérations sur la loi de liberté d'enseignement supérieur appliquée aux Facultés de théologie, conditions particulières de liberté qui résultent pour ces Facultés des déclarations du rapporteur de la loi et du silence des défenseurs de l'université d'Etat, IX, 476 et suiv. ; conséquences pratiques de la liberté accordée par la loi de fonder des Facultés de théologie, 479, 480 ; craintes pour l'avenir des Facultés catholiques, 480 et suiv.

Bref de Pie IX qui rétablit la Faculté de théologie de l'université de Poitiers, IX, 270 et suiv. ; paroles prononcées avant la lecture du Bref, commentaire de ce texte : *La bénédiction du père consolide la maison des enfants*, et exposition des parties principales du document apostolique, X, 449 et suiv. ; lettre annonçant au cardinal-archevêque de Bordeaux le rétablissement de la Faculté de théologie de Poitiers ; reconnaissance envers ce cardinal pour la faveur dont il a entouré jusque-là les entreprises de l'évêque concernant les hautes études ecclésiastiques, IX, 229 et suiv. ; lettre pastorale au sujet du rétablissement de la Faculté de théologie de Poitiers, 254 et suiv. ; circonstances qui ont amené cette restauration, 254 et suiv. ; préférence donnée à la Faculté de théologie en raison du passé de la ville de Poitiers, 264, 262 ; la fondation d'une université sans la Faculté de théologie est une contradiction, 474, 258, 259 ; la Faculté de théologie est une institution complexe qui mérite de s'appeler université, 284 ; préparation d'une nouvelle Faculté de

théologie à Poitiers par l'institution et le fonctionnement assidu d'un jury provincial pour la collation des deux premiers grades en théologie et en droit canonique, 266 et suiv. ; création d'une école de haut enseignement théologique à Poitiers, 268, 269 ; supplique favorablement accueillie par Pie IX pour l'érection de cette école en Faculté, 269 et suiv. ; avantages pour le clergé et pour les laïques eux-mêmes d'un enseignement théologique approfondi, comprenant ou couronnant toutes les autres études, 280 et suiv. ; utilité providentielle des Facultés de théologie pour la France dans l'état présent de la société, appel à la jeunesse amie des études sérieuses, 282 et suiv. ; différence entre notre temps et les précédents par rapport aux ressources matérielles dont l'Eglise dispose, prévision des dépenses nécessaires pour la nouvelle Faculté, 285 et suiv. ; confiance dans la générosité des ecclésiastiques et des laïques du diocèse, 287 et suiv. ; acquisition des titres de fondateurs, de restaurateurs et de bienfaiteurs de la Faculté, 290, 291 ; espoir du succès possible dans les temps actuels et moyennant la bénédiction du ciel, 294 et suiv.

Bienveillant accueil fait par l'Académie de Poitiers à la Faculté de théologie, IX, 368 ; lettre exposant l'état actuel de cette Faculté, 436 et suiv. ; remerciements aux bienfaiteurs des œuvres diocésaines, 436 ; la vocation de la ville de Poitiers fut toujours d'être un centre d'études, 437 ; état du personnel de la Faculté, services et renom des professeurs, assiduité et succès des élèves, 438 et suiv. ; situation matérielle, bâtiments et terrains, chaires fondées et chaires restant à fonder, divers titres répondant à la générosité des offrandes, soins apportés à la formation de la bibliothèque, quête de la solennité de saint Hilaire et aumône commutative de l'abstinence du samedi affectées à l'entretien de la Faculté, 440 et suiv.

**Falloux** (comte de). Il rend témoignage à la modération de dom Guéranger dans la lutte, IX, 39.

**Famille**. Eloge des familles qui écartent de leur sein les formes coupables du plaisir, X, 478 ; exemples donnés par M. Edmond Lafond pour la formation d'une famille vraiment chrétienne, IX, 520 et suiv.

**Femme**. Les qualités attribuées par les Proverbes à la femme forte se sont trouvées à un degré remarquable dans M<sup>me</sup> Pie, IX, 586, 587.

**Ferry** (Jules). Ses théories sur les droits de l'Eglise et de l'Etat, IX, 465, 466, 474 et suiv. ; sa prétention à opposer l'évangile moderne ou l'évangile de l'Etat à l'évangile chrétien ou à l'évangile de l'Eglise, X, 26 et suiv.

**Fêtes**. C'est par une connaissance profonde de notre nature que l'Eglise renouvelle chaque année par des représentations solennelles les faits principaux de la Religion, X, 489 et suiv.

**Foi.** Exposition de l'évangile de l'Epiphanie, X, 482 et suiv. ; fidélité anticipée des mages à la doctrine de Jésus-Christ, 483 et suiv. ; donner l'impulsion au lieu de l'attendre, quand il s'agit d'aller à Dieu, 487, 488 ; obligation de la profession extérieure de la foi chrétienne au prix même des intérêts temporels et en dépôt de l'esprit du temps, 376 et suiv. Voir Chrétien, Christianisme.

**Fonctions publiques.** L'étude de la théologie a une grande importance pour les laïques destinés aux charges publiques, IX, 246 et suiv.

**Fortunat** (saint), évêque de Poitiers. Il a écrit la vie de saint Remi, IX, 28.

**Fourier** (le B. Pierre), chanoine régulier. Allocution aux religieuses du couvent des Oiseaux à Paris pour le jour de sa fête, X, 388 et suiv. ; il se donna à l'institut canonial plutôt qu'à l'institut monastique, et institua une congrégation de chanoinesses, 389, 390 ; éloge de l'humilité dans le Bienheureux, qui en fit le caractère particulier de sa sainteté et le cachet propre de sa congrégation, 390 et suiv.

**Fournet** (le V. André Hubert), fondateur des Filles de la Croix, Poitevin. La cause de sa béatification est introduite devant la congrégation des Rites, reconnaissance de sa famille religieuse et du diocèse entier, IX, 525, 526 ; lettre à l'occasion du décret qui ordonne cette introduction, 524 et suiv.

**France.** Cette nation a été donnée spécialement par Dieu à son Fils Jésus-Christ, X, 260, 493, 494 ; œuvre de saint Hilaire en faveur de sa patrie et achèvement de cette œuvre par saint Remi, IX, 24 et suiv. ; répudiation par Dieu et chute de l'empire romain, substitution du royaume prédestiné des Francs, 389, 390 ; explication des actes de barbarie antichrétienne commis par les Francs après leur baptême, 393 et suiv. ; comparaison entre le peuple d'Israël et les nations chrétiennes, plus spécialement la France, d'après les livres de Moïse, X, 439, 440 ; bienfaits spirituels et temporels dont le peuple israélite et le peuple français ont été comblés par Dieu, 441 et suiv. ; ingratitude de la France, comme autrefois d'Israël, envers le Seigneur et châtiements infligés à l'ancien et au nouveau peuple de Dieu, 444 et suiv. ; c'est le devoir des sociétés comme des individus de confesser la foi chrétienne, manière dont la France a rempli autrefois et remplit maintenant ce devoir, 380 et suiv. ; invitation pressante au pays à reprendre la pratique publique de la religion et prière fervente adressée au Seigneur à cette intention, 383 et suiv.

L'Eglise a été la mère de la nation française ; elle a toujours gardé pour elle un cœur de mère, malgré ses droits violés et ses bienfaits méconnus, IX, 399 ; le salut de la nation dépend de sa fidélité à l'Eglise, 399, 400 ; c'est en faveur de la France que

l'Eglise a fait l'usage le plus absolu de sa souveraineté, 404 ; le Concordat de 1801 a sauvé l'avenir religieux de ce pays, 34 et suiv. ; vues de la Providence dans le rétablissement de la religion en France, 53, 54.

Entretien avec le clergé sur l'état peu rassurant des affaires publiques en France et sur la ligne de conduite du clergé en temps d'élections politiques, IX, 501, 502 ; motifs d'appréhension au sujet de l'avenir de la France compromis par l'absence de principes de ses chefs, et motifs de confiance dans le salut du pays à cause de ses destinées qui le lient à l'Eglise et de son dévouement à toutes les œuvres chrétiennes, 340 et suiv. ; contraste entre le régime public de l'Angleterre et celui de la France, 243 et suiv.

Eloge de la Maison de France par Bossuet, IX, 528.

An. 1875. Lettre qui ordonne une quête et des prières pour les victimes des inondations du Midi. IX, 149 et suiv. ; entretien avec le clergé sur la discussion relative à la liberté de l'enseignement supérieur, 162 et suiv.

1876. Lettre indiquant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, IX, 316 et suiv. ; aperçu sur les cinq ans d'existence de l'Assemblée nationale, 362 et suiv.

1877. Lettre ordonnant des prières publiques demandées par la loi constitutionnelle, IX, 445 et suiv. ; entretien avec le clergé sur l'état peu rassurant des affaires après le coup d'Etat du 16 mai, 501 et suiv. ; discours adressé au maréchal Président de la République sur le seuil de la cathédrale, 534 et suiv.

1878. Lettre ordonnant les prières publiques demandées par le gouvernement, IX, 565 et suiv. ; entretien avec le clergé sur les habitudes de discipline à opposer au courant contraire qui a envahi la société, 644 et suiv.

1879. Lettre au sujet des prières pour le commencement de l'année, IX, 707, 708 ; lettre au cardinal-archevêque de Bordeaux à l'occasion du projet de loi ministériel sur l'enseignement, 719, 720 ; discours au Président de la République à l'occasion de la réception de la barrette cardinalice, X, 6 et suiv. ; entretiens avec le clergé à propos des récentes discussions de la Chambre sur l'enseignement et de la persécution contre l'Eglise, 22 et suiv.

1880. Lettre au sujet des prières publiques pour la rentrée des Chambres, X, 105 et suiv. ; lettre pastorale sur le caractère présent de la lutte, 108 et suiv. ; lettre contenant divers avis au clergé relativement aux difficultés récemment créées à son ministère, 121 et suiv. ; protestation contre les décrets portés au sujet des congrégations religieuses. 148 et suiv.

**François de Sales** (saint). Histoire de sa vocation ecclésiastique, IX, 474 ; il donne les raisons des apparitions de la Croix,

414; allocution aux Visitandines pour le second centenaire de la canonisation du Saint, X, 345 et suiv. .

Observations en faveur du doctorat de saint François de Sales, IX, 318 et suiv. ; il n'a pas été seulement un apôtre ou un évêque doué de la science afférente à ces titres, mais encore, vu l'ensemble de ses écrits, il a été le médecin intellectuel de son siècle par ses réfutations victorieuses du protestantisme, et il est demeuré l'éducateur spirituel des générations qui l'ont suivi par la création d'un courant directement opposé au jansénisme, 320 et suiv. ; son esprit est l'esprit même de Jésus-Christ sous l'une des formes les plus heureuses qu'il ait revêtues, 322 et suiv. ; sûreté et excellence de sa doctrine, 323, 324 ; il peut entrer en comparaison avec les autres Docteurs de l'Eglise, étant donné sa connaissance merveilleuse de l'Ecriture sainte et de la théologie tant des scolastiques que des Pères, le caractère si surnaturel et si original de ses écrits, enfin son succès d'écrivain auprès des simples comme auprès des savants, aussi bien dans un pays que dans les autres et dans le temps présent que dans les deux siècles antérieurs ; le livre de *l'Introduction à la vie dévote* est le plus populaire après *l'Imitation de Jésus-Christ*, 325 et suiv. ; reconnaissance pour le titre de Docteur de l'Eglise conféré à saint François de Sales, 525 ; homélie pour la clôture du triduum des fêtes du doctorat à la Visitation de Poitiers, 624 et suiv. ; manifestations continuelles, quoique imparfaites, de la personne et de la doctrine de Notre-Seigneur dans ses saints, en particulier dans les saints Docteurs, 625, 626 ; doctrine de saint François de Sales sur les formes diverses de la sainteté imitant la grande variété des créatures, suivant le plan identique qu'a adopté la Providence dans les deux ordres de la nature et de la grâce, 627, 628 ; la part du nouveau Docteur de l'Eglise a été de reproduire spécialement la bénignité de Jésus-Christ, et partant de faire goûter le christianisme, sans l'abaisser jamais, aux moins généreux des hommes, 629, 630, X, 345 et suiv. ; exhortation à étudier les écrits du saint Docteur, IX, 630.

**François Xavier** (saint). Il exprime dans une lettre le regret de savoir que tant de jeunes hommes perdent leur temps à l'heure où un si grand nombre d'âmes attendent le salut dans les Indes et ailleurs, IX, 467, 468.

**Franzelin** (Jean-Baptiste), cardinal. Sa doctrine sur les révélations privées portant sur des vérités encore controversées dans l'Eglise, IX, 347.

**Frères**. Exemples de frères appelés à l'épiscopat, X, 446, 447 ; consécration de saint Grégoire de Nysse par son frère saint Basile, 147, 153.



## G

**Gallicanisme.** On peut appartenir à l'ancien clergé de France et avoir professé de tout temps les vraies doctrines concernant la constitution de l'Eglise et l'autorité de son chef; c'est grâce à Mgr Charles d'Aviau que le clergé poitevin sut se défendre de la plupart des préjugés qui avaient cours ailleurs, IX, 562.

**Garcia Moreno.** Eloge de sa doctrine sur la politique chrétienne et de sa mort glorieuse, IX, 299.

**Gaudence** (saint), évêque de Brescia. Il demande aux parents d'encourager dans leurs fils la vocation ecclésiastique, IX, 464.

**Gaulles.** Voir France.

**Gauthier de Bruges** (le B.), évêque de Poitiers. Il est l'auteur d'un recueil de Statuts diocésains, IX, 187.

**Gay** (Mgr Charles), évêque d'Anthédon, auxiliaire de Poitiers.

Lettre de félicitation au sujet de son livre : *Conférences aux mères chrétiennes*, IX, 447 et suiv.; éloge particulier de l'interprétation que contient ce livre du chapitre des Proverbes sur la femme forte, 448, 449; mains faites au tour et pleines d'hyacinthes, X, 454.

Lettre annonçant le sacre de Mgr Gay, avec son éloge emprunté à une lettre du cardinal-archevêque de Bordeaux, IX, 534 et suiv.; homélie prononcée dans la solennité du sacre, 538 et suiv.; élévation des prêtres méritants, surtout des prêtres méritants dans la parole et la doctrine, d'après le texte de saint Paul et la pratique de l'Eglise, 539 et suiv.; providence de Dieu faisant servir au bien d'un grand nombre d'âmes les discours et les livres de ce prêtre, que les vœux humains tenaient éloigné de la dignité épiscopale, 542, 543; honneur plus grand de l'épiscopat conféré au prêtre déjà renommé par sa parole et sa doctrine, 544, 545; raisons de l'ordination épiscopale reçue sans juridiction sur un diocèse, 545 et suiv.; exemples d'évêques titulaires aidant les évêques de Poitiers dans l'administration de leur diocèse, 547; joie et reconnaissance de tous dans cette solennité si longtemps attendue, 548 et suiv.

Allocution de Mgr Gay pour l'offrande des vœux et de la *cappa* cardinalice au nom du clergé diocésain, X, 520 et suiv.

**Geoffroy de Sablé**, fondateur du prieuré, plus tard abbaye, de Solesmes, IX, 44.

**Gerson.** Son témoignage au sujet du caractère de la juridiction du pape vis-à-vis de l'Eglise entière, X, 367.

**Gonzague** (saint Louis de), jésuite. Application à ce saint jeune

homme du texte : *J'ai trouvé un homme selon mon cœur*, homélie prononcée dans la fête du Sacré Cœur de Jésus et de saint Louis de Gonzague, IX, 442, 443.

**Grâce.** La grâce a fait une alliance indissoluble avec la doctrine, X, 429; la loi de la Providence fait souvent des œuvres de l'homme la condition des grâces de Dieu, 69; la grâce demande de petits sacrifices qui coûtent parfois plus que les grands, 83; à côté des eaux salutaires des montagnes, Dieu a placé les sources thermales de la grâce, les eaux toujours chaudes du sang de Jésus-Christ mises à notre portée par les canaux des sacrements, 46, 47; le concile du Vatican, où l'Eglise s'est affirmée telle que Dieu l'a faite, a été une grâce insigne et universelle, 70 et suiv.

**Grades.** Les grades en théologie qui ne sont pas conférés canoniquement ne sont pas des grades, IX, 476 et suiv.; histoire de la collation des grades en théologie et en droit canonique à Poitiers pendant un quart de siècle, 266 et suiv.; valeur nécessaire des grades conférés par les Facultés de théologie, conséquence de la loi de liberté de l'enseignement supérieur, 479, 480.

**Grand'Maison.** Berceau de la Société des Sacrés-Cœurs. Voir Coudrin (Pierre).

**Grandes Ecoles.** Voir Université de Poitiers.

**Grégoire de Nazianze** (saint), patriarche de Constantinople. Il dit que c'est justice de louer discrètement les siens qui le méritent, IX, 580, 584; il loue saint Basile et saint Grégoire de Nysse d'être frères par le sang et par la piété, X, 447; il donne des conseils à un évêque ordonné par lui, 451; l'éloge qu'il fait de saint Basile en raison de sa science est appliqué à Mgr Gay, IX, 540, 541.

**Grégoire XVI**, pape. Il voulut que la congrégation des Bénédictins de France se rattachât, non à Saint-Maur, mais à Cluny, IX, 42, 43, 106, 107.

**Grimouard de Saint-Laurent** (M. le comte de). Lettre au sujet de son livre : *Guide de l'art chrétien*; noblesse de l'art chrétien, IX, 495; son histoire dans l'Eglise, 495, 496; ses victoires sur le matérialisme, 496, 497.

**Guéranger** (dom Prosper), abbé de Solesmes, supérieur de la Congrégation bénédictine de France. Son oraison funèbre prononcée à Solesmes, IX, 31 et suiv.; parole de Pie IX à la nouvelle de sa mort, 34; description de la cérémonie de sa sépulture empruntée à saint Ephrem, 32 et suiv.; éducation, appel à la vie religieuse et à la restauration de l'Ordre de Saint-Benoît en France, 37 et suiv.; l'abbaye de Solesmes et la Congrégation des Bénédictins français, 44 et suiv., 405 et suiv., 444 et suiv.; le type du moine et de l'abbé, 46 et suiv.; services rendus à l'Eglise en France par le rétablissement de la liturgie romaine,

55 et suiv., par la guerre faite au naturalisme, 60, 61, par l'union rendue plus intime des Eglises particulières au Saint-Siège, 64 et suiv. ; influence de Solesmes et de son abbé, 66 et suiv. ; l'abbaye de Sainte-Cécile, 69, 70, 440, 441 ; mort, édifiante et sépulture glorieuse, 70 et suiv. ; rang qui appartient à dom Guéranger parmi les différents restaurateurs de l'Ordre de Saint-Benoît, 51.

Bref de Pie IX au sujet de l'oraison funèbre de dom Guéranger, IX, 78, 79, 84 et suiv. ; autre Bref concédant plusieurs faveurs aux Bénédictins en reconnaissance des services rendus à l'Eglise par l'abbé de Solesmes, 79, 80, 88 et suiv.

**Guerre.** La guerre entre le sacerdoce et l'empire a commencé au temps de la naissance de Jésus-Christ, X, 489, 490.

**Guerric** (le B.), abbé d'Igny. Emprunt fait à ses homélies sur la naissance de Notre-Seigneur, X, 475 et suiv.

**Guibert de Gembloux.** Il raconte l'histoire d'une guérison opérée à Paris par saint Martin, IX, 675, 676.

## H

**Hérésie.** L'adoration de l'Etat érigé en divinité est inscrite au catalogue des hérésies de notre temps, X, 440.

**Hilaire** (saint), évêque de Poitiers. Il cherchait la paix et la vérité avec une égale ardeur, X, 306, 307 ; il fut un flambeau allumé par la main de Dieu pour dissiper les ténèbres de l'arianisme, IX, 297, 298 ; il fut un des plus grands épiphanystes de Jésus-Christ, 24 et suiv. ; il expose le titre du psaume 9<sup>e</sup> en l'appliquant aux mystères de l'Homme-Dieu, X, 261 et suiv. ; il dit à propos du psaume 14<sup>e</sup> que la fréquentation des églises doit précéder l'admission dans le séjour du ciel, 270, 271 ; il enseigne qu'on n'est l'homme spirituel qu'autant qu'on est régi par l'Esprit-Saint, 460 ; il demande à César qu'il permette aux chrétiens de choisir ceux qui les enseignent, 449, 450 ; il dit que l'unité de l'Eglise a été représentée par le genre de mort de saint Pierre, 375 ; il décrit la conduite de Jésus-Christ à l'égard de la barque de son Eglise errante et presque naufragée, IX, 569 ; il fait remarquer que les siècles ont précédé ou suivi Jésus-Christ leur Roi comme les foules réunies à Jérusalem le jour des Rameaux, X, 492, 493 ; ce que le Bréviaire dit de saint Martin à l'école de saint Hilaire est l'histoire de tout séminaire, 81 ; il trace le tableau des demi-chrétiens de son temps et de tous les temps 236 et suiv. ; il explique comment les justes et les pécheurs seront et ne seront pas jugés, 235, 236 ; visite de saint Mater-

nien, évêque de Reims, à saint Hilaire, IX, 405, 406 ; le saint docteur mourut le jour octave de l'Epiphanie, 22 ; Baudonivie atteste que saint Hilaire et sainte Radegonde se partagent entre eux la confiance et la piété de la ville de Poitiers, X, 437 ; saint Hilaire est de droit le patron de la Faculté de théologie de Poitiers, dont il fut le premier fondateur, IX, 304 ; fête double des saints Hilaire et Remi à Poitiers et à Reims, 27 ; saint Léger s'est montré un digne enfant de l'Eglise de saint Hilaire dans sa lutte contre les derniers restes de l'arianisme et dans la noblesse de son langage à son persécuteur, 689, 690 ; une des prières de Mgr Cousseau mourant fut une antienne à saint Hilaire, 240.

Homélies prononcées dans la fête de saint Hilaire, IX, 24 et suiv., 294 et suiv., X, 177 et suiv., 306 et suiv.

**Homélie.** Lettre à Pie IX au sujet d'une incrimination contre l'homélie du 30 juin 1864, X, 294 et suiv.

**Homme.** Elévation à l'ordre surnaturel, seconde création pour l'homme, X, 156 ; renouvellement de cette seconde création par l'Esprit-Saint, spécialement et extraordinairement au jour de la Pentecôte, 157 et suiv. ; extension de ce renouvellement aux sociétés par la civilisation chrétienne, 161, 162.

**Honorius III,** pape. Eloge qu'il fait des Frères Prêcheurs, X, 399, 400.

**Humilité.** Exemples d'humilité de Jésus-Christ à Nazareth, d'après Bossuet, IX, 225, 249, 250 ; le B. Pierre Fourier avait pour vertu dominante l'humilité, qu'il donna aussi pour vertu caractéristique à la congrégation de Notre-Dame, X, 389 et suiv. ; l'humilité, mère des autres vertus religieuses, 394 et suiv. ; savoir se contenter de la place qui est assignée par la Providence, c'est en grande partie la perfection du chrétien, 173 et suiv. ; biens communs aux pauvres et aux riches dans l'Eglise, d'après le catéchisme du concile de Trente, 174 et suiv.

## I

**Ignace (saint),** évêque d'Antioche. Ses recommandations au sujet de l'honneur dû à l'évêque par les prêtres plus âgés que lui, IX, 564, 562.

**Imitation de Jésus-Christ (livre de).** Passages cités à propos de la condition des papes et des rois, IX, 620 ; au sujet des petits sacrifices, X, 83.

**Immaculée Conception** de la sainte Vierge. Homélie sur la collecte de la Messe, croyance à l'immaculée Conception de Marie avant la définition, sa liaison avec l'incarnation du Fils de Dieu, X, 467 et suiv. ; témoignage tiré des actes du martyre de saint

André en faveur de la pureté complète de Marie, 470 ; sa médiation en faveur des hommes, 471 et suiv. ; homélie sur l'épître de la Messe, 496 et suiv. ; homélie sur le psaume premier appliqué à Marie, 210 et suiv. ; homélie sur le psaume 44<sup>e</sup> appliqué à la Vierge immaculée, 273 et suiv. ; homélie sur la joie annoncée au monde par l'immaculée Conception ; depuis longtemps le monde était soumis à la tristesse et il n'a pas eu aussitôt conscience de la joie dont la conception de Marie était le principe, 408 et suiv. ; cette joie a été incomplète pour les hommes jusqu'à l'annonce dernière ou la définition, 444 ; la définition elle-même n'a pas été immédiatement suivie d'une joie sans mélange pour l'Eglise, mais elle fut le signal d'événements bien consolants, tels que la condamnation des erreurs de notre temps par le *Syllabus* et le concile du Vatican ; comparaison avec la femme de l'Evangile qui passe par les douleurs et les joies de la maternité, 444 et suiv.

Lettre à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation du dogme de l'immaculée Conception, X, 65 et suiv. ; émotion générale au jour de cette proclamation et espérances qui accompagnèrent cette émotion, 66 et suiv. ; celles de ces espérances qui n'ont pas encore été réalisées ont été différées à cause des péchés des hommes, 68 et suiv. ; les autres ont reçu un accomplissement qui a dépassé l'attente des chrétiens, la célébration d'un concile œcuménique, l'union plus intime de l'Eglise avec son chef, la paix au milieu même de la persécution, 70 et suiv. ; homélie pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation du dogme, 86 et suiv. ; la définition de l'immaculée Conception a donné plus et mieux que ce qui était attendu ; le laps de temps écoulé depuis lors a été une période de progrès, soit pour le règne intérieur de Dieu dans les âmes, soit pour son règne extérieur dans l'Eglise, 90 et suiv. ; vœux pour le règne de Dieu en France et en Europe, 93, 94.

Les apparitions de la Vierge immaculée à Lourdes sont la confirmation miraculeuse de la définition. Voir Notre-Dame de Lourdes.

**Immunité ecclésiastique.** La souveraineté du pape comprend nécessairement l'immunité de sa personne, quelques obstacles qu'on oppose à son exercice, IX, 624, 622.

**Impiété.** Différence entre l'impie et le pécheur, d'après saint Hilaire, X, 206, 207 ; malice de l'impiété et châtement de l'impie, d'après le psaume premier commenté par le même saint docteur, 229 et suiv.

**Indulgence.** Voir Jubilé.

**Infailibilité du Pape.** Les instances des Pères du concile du Vatican et les préoccupations des personnes du dehors ont rendu opportune la discussion du *schema de Ecclesia*, X, 360 ; le

*schema* porte d'abord sur la primauté du Pape comme fondement de l'Eglise, 364 ; l'infailibilité du Pape tient de trop près à son ministère pour que cette question particulière pût être omise au concile, 374 et suiv. ; détermination du sens précis de la formule projetée de définition, 373 ; protestation au nom de la doctrine et de l'histoire de l'Eglise contre l'expression nouvelle d'infailibilité séparée, paroles de saint Léon IX et de saint Hilaire de Poitiers, 374, 375 ; l'infailibilité est également inexplicable dans un seul ou dans plusieurs, si l'on se pose en dehors de l'action de la grâce, IX, 645. Voir Pape.

**Inondations.** Lettre ordonnant une quête et des prières pour les victimes des inondations du Midi, IX, 449 et suiv.

**Irénée** (saint), évêque de Lyon. Sa doctrine politique applicable à tous les siècles, IX, 531, 532.

**Ives** (saint), évêque de Chartres. Il appelle la ville de Reims le diadème du royaume, IX, 388.

## J

**Jacobins** ou Dominicains. Les chaires de la Faculté de théologie de Poitiers étaient installées chez eux, IX, 264.

**Jansénisme.** Saint François de Sales a été en tout le contradictoire du jansénisme, IX, 324 et suiv.

**Jaulnay.** L'évêque de Poitiers, son clergé et son peuple, viennent jusque-là au-devant du corps de saint Léger, IX, 692.

**Jazeneuil.** Résurrection d'un enfant opérée en ce lieu au passage du corps de saint Léger, IX, 692.

**Jean Chrysostome** (saint), patriarche de Constantinople. Il commente la doctrine de saint Paul sur les assemblées chrétiennes, IX, 205 et suiv. ; il établit qu'un plus difficile travail est nécessaire pour instruire et persuader les hommes que pour les sanctifier par la dispensation des sacrements, 540 ; il fait le portrait du jeune homme dont la vocation cléricale est tellement combattue par sa famille qu'il finit par faire rougir ses parents, quand il aurait pu honorer le sanctuaire, et il réfute les objections faites par les familles à la vocation de leurs fils ; il raconte l'histoire d'un ami dont la vocation a pu aboutir, 470 et suiv. il parle avec éloges des mérites de sa mère veuve, 584.

**Jean**, évêque de Poitiers. Lettre qu'il adresse à saint Thomas de Cantorbéry persécuté, X, 405.

**Jeanner**, doyen du Chapitre de la cathédrale de Poitiers. Il fait l'éloge des administrateurs du diocèse pendant une vacance prolongée du siège épiscopal, IX, 557.

**Jérusalem.** L'indulgence du Jubilé imite celle qui était accordée aux pèlerins de Jérusalem, IX, 6, 42.

**Jésuites.** Homélie prononcée au collège de Saint-Joseph pour le second centenaire du Sacré Cœur de Jésus et la fête de saint Louis de Gonzague, IX, 442 et suiv. ; rôle glorieux et consolant de la Compagnie de Jésus dans la propagation du culte du Sacré Cœur, 446 et suiv. ; Paray avec Montmartre, est le lieu le plus cher au souvenir des Jésuites, 455.

Maldonat vient à Poitiers et négocie pour y fonder un collège, IX, 264, 265 ; il pense qu'après Paris il n'y a pas en France de ville plus favorable à une semblable fondation, 265 ; le collège est fondé quarante ans plus tard, 265 ; les familles poitevines doivent surtout à l'enseignement des Jésuites de Poitiers la conservation du sens chrétien à travers les épreuves de ces derniers siècles, 265.

**Jésus-Christ.** Le grand crime de notre temps, c'est la négation de la divinité de Jésus-Christ, X, 233 ; la joie a été annoncée au monde dès sa naissance à Bethléem, et il la donne tous les jours dans la Bethléem permanente de l'Eglise chrétienne, 456 et suiv. ; commentaire du texte : *Un petit enfant nous est né* ; le Fils de Dieu par rapport à lui-même et par rapport aux anges, 476, 477 ; il est né à nous en se faisant homme, et il est né pour nous en devenant notre Sauveur, 477 et suiv. ; sa naissance, qui est pour tous, ne profite pourtant qu'à ceux qui le reçoivent, 478 et suiv. ; l'Eglise chrétienne comblée de biens par Jésus-Christ son auteur, 480, 484 ; exposition de l'évangile de l'Epiphanie, 482 et suiv. ; fidélité anticipée des mages à la loi que Jésus-Christ devait porter de le suivre, 483 et suiv. ; victoire de la foi dans les uns et défaite de la foi dans les autres, 485 et suiv. ; la guerre entre le sacerdoce et l'empire a commencé au temps de la naissance de Jésus-Christ, 189, 490 ; contraste entre la richesse du Fils de Dieu et la pauvreté de Jésus-Christ dès l'instant de sa naissance, 332 et suiv. ; cette pauvreté du Sauveur est une consolation pour les affligés et les indigents, en même temps qu'une leçon pour tous les hommes, 335, 336 ; Jésus-Christ veut être secouru matériellement dans les pauvres, 336 et suiv. ; il est un exemple d'humilité et de travail à Nazareth, IX, 225, 229, 250 ; l'inégalité de condition des hommes sur la terre est inexplicable autrement que par les abaissements volontaires de Jésus-Christ, 250, 251.

L'arbre de vie dont il est parlé au psaume premier et l'arbre de vie de l'Apocalypse, figures du Fils de Dieu incarné, X, 98 et suiv., 223, 224 ; son fruit, c'est sa divinité ; son feuillage, c'est son humanité, 400 et suiv., 224 et suiv. ; Jésus-Christ seul a adhéré à la loi de Dieu avec toute l'énergie de sa volonté humaine, 99, 244 ; manifestations continues mais imparfaites

de la personne du Sauveur dans les Saints, IX, 625, 626 ; doctrine de saint François de Sales sur la diversité des formes de la sainteté à l'instar des formes variées de la création matérielle, 627, 628 ; Jésus-Christ est le pontife parfait et immortel de son Eglise, et il s'est donné des représentants dans des hommes mortels, 657, 658 ; il a donné l'exemple et posé la règle de l'apostolat chrétien, quand il a dit qu'il se sanctifiait lui-même pour sanctifier les autres, 633, 634 ; il est l'instituteur et le modèle de la vie religieuse, 40, 403.

Exposition du psaume 42<sup>e</sup>, IX, 447 et suiv. ; le Fils de Dieu, lumière et vérité essentielle, se communiquant aux hommes par la raison naturelle et par la révélation surnaturelle, 448, 449 ; l'incarnation, manifestation personnelle de la lumière et de la vérité incréée, 449 ; besoin journalier de l'émission renouvelée de la lumière et de la vérité pour les chrétiens, rôle de l'Eglise pour l'émission infaillible de cette lumière et de cette vérité, 449 et suiv. ; séparation nécessaire des vrais enfants de l'Eglise d'avec la nation non sainte, représentant le monde hostile à Jésus-Christ et à l'Eglise, 421 et suiv. ; séduction que le monde se vante d'exercer sur les ministres de Dieu et de l'Eglise en les éloignant du foyer de la lumière et de la vérité chrétienne, 423 ; 424 ; avoir le sens du Christ, X, 464 ; les bénédictions données dans l'Eglise sont comme le prolongement de la bénédiction de Jésus-Christ montant au ciel, IX, 375 et suiv. ; puissance miraculeuse de guérir possédée en propre par Notre-Seigneur et communiquée dans une mesure aux hommes, d'après les Evangiles et les Actes des apôtres, 668 et suiv. ; permanence des miracles de guérison dans l'Eglise, 670 et suiv. ; la résurrection de Jésus-Christ cause et type de la résurrection des chrétiens, X, 436, 437 ; l'anniversaire de cette résurrection, solennité des solennités, 435, 436 ; application du titre du psaume 9<sup>e</sup> aux mystères du Sauveur conduisant à sa suite les membres de son corps mystique à leur fin bienheureuse, 262 et suiv.

Jésus-Christ est roi, il est Roi des rois : exposition du psaume second, textes de saint Hilaire et de Bossuet, X, 255 et suiv. ; à la proposition que Dieu fait du bonheur aux observateurs de sa loi, les hommes répondent trop souvent par la révolte contre Dieu et son Christ, 243 et suiv. ; première éclosion de cette révolte au jour de l'épreuve des anges, recrudescence au temps de l'Epiphanie et de la Passion de Jésus-Christ, et persistance à travers les siècles de l'Eglise chrétienne, texte de saint Augustin, 244 et suiv. ; inanité de cette révolte, paroles de saint Hilaire, 249, 250 ; divine vengeance de Jésus-Christ et avantages qu'il fait sortir de ces oppositions pour son Eglise, 251 et suiv. ; grandeur du châtement définitif, 252, 253 ; Jésus-Christ est appelé et il est en effet prince de la paix, 308, 309 ; il est le roi



du monde que les siècles précèdent ou suivent, selon qu'il est arrivé aux foules de Jérusalem le jour des Rameaux, 491 ; il est particulièrement le roi de la France, 493, 494 ; rapports entre la nouvelle de la naissance du Sauveur et la première annonce de l'élection du pape, IX, 608, 609, 611.

Condamnation d'une forme nouvelle du culte de la sainte Ame de Jésus-Christ, IX, 160.

**Jésus** (Sacré Cœur de). Toutes les pulsations du Cœur de Jésus étaient les pulsations de la miséricorde, X, 45 ; histoire de l'origine, du développement et de l'approbation du culte public du Sacré Cœur, 128, 129, IX, 144 et suiv. ; le Saint-Siège n'a pas admis la pensée d'une consécration de l'Eglise au Sacré Cœur, mais il a adopté et encouragé la consécration des fidèles de l'univers à ce divin Cœur, 159 ; lettre concernant la consécration générale au Sacré Cœur, 121 et suiv. ; le vœu du souverain pontife à ce sujet répond au désir de tous les vrais chrétiens, 122 ; l'armée des priants comparée aux armées ordinaires, 123 ; la consécration projetée rendra plus éclatante l'unité de l'Eglise, 124, 125, indiquera aux âmes leur abri le plus sûr contre les dangers de toute sorte, 125 et suiv., encouragera les persécutés à la patience et à l'espérance, 129 et suiv. ; le Cœur de Jésus source inépuisable des biens dont l'Eglise et le monde ont besoin, 131 et suiv. ; coïncidence providentielle de la consécration générale au Sacré Cœur et de l'inauguration première de l'église votive du Sacré-Cœur à Paris ; naissance de la pensée du Vœu national à Poitiers pendant la dernière guerre, 134 ; homélie prononcée à l'occasion du second centenaire de l'inauguration de la fête du Sacré Cœur, 142 et suiv. ; révélations faites à la bienheureuse Marguerite-Marie et mission confiée au vénérable Claude de la Colombière, 144 et suiv. ; rôle glorieux et consolant de la Compagnie de Jésus dans la propagation du culte public du Sacré Cœur, 146 et suiv., 155, 156 ; coïncidence remarquable de la date de la première apparition et de la première fête du Sacré Cœur avec la date de l'élection et du couronnement de Pie IX, 146, 147, 154, 155 ; entretien avec le clergé au sujet des fêtes du second centenaire et de la consécration générale du Sacré Cœur, 151 et suiv. ; le culte de ce divin Cœur fut la réfutation pratique du jansénisme, 155, 156.

**Jeu.** Loi diocésaine au sujet du jeu, IX, 653.

**Jeu de Saint.** Application à la sainte communion et à la consécration des saintes huiles de ces paroles du psaume 40 : *Ils se sont multipliés sur le fruit du froment, de la vigne et de l'olivier*, X, 284 et suiv.

**Jeûne.** Recommandation de la pratique du jeûne aux chrétiens qui se vouent à l'apostolat auprès de la classe ouvrière, d'après l'exemple des anciens chevaliers, IX, 640, 641.

**Jeunesse.** La santé et la chasteté réunies sont l'honneur de la jeunesse, IX, 222 et suiv. Voir Cercles catholiques d'ouvriers.

**Joie.** Elle n'est pas donnée par les hommes sous les différents noms du plaisir, du vice, de la gloire et de la fortune, X, 453 et suiv. ; elle procède de Jésus-Christ et de sa religion, surtout de l'Eucharistie, 456 et suiv.

**Jouy.** Guérison d'une infirme en ce lieu à l'arrivée du corps de saint Léger, IX, 694.

**Jubilé.** Homélie prononcée pour l'ouverture du Jubilé extraordinaire, X, 494 et suiv. ; exhortation à profiter de cette grâce, 494, 495 ; lettre à l'occasion du Jubilé universel de l'année sainte, IX et suiv. ; note rédigée à la demande de quelques évêques à propos du dispositif du mandement de l'évêque de Poitiers pour le Jubilé ; les paroisses sont comprises sous le terme de communautés en ce qui est des stations, d'après l'interprétation constante en France depuis deux siècles, 75, 76 ; lettre au sujet de la prorogation du Jubilé universel, 302 et suiv. ; lettre annonçant le Jubilé d'avènement de Léon XIII au souverain pontificat, 709 et suiv. ; tradition des papes à ce sujet, opportunité du présent Jubilé, 745, 746 ; exhortation à la confiance dans la miséricorde de Dieu qui éclate même dans sa justice, aux œuvres requises pour l'indulgence jubilaire et aux œuvres d'intérêt social recommandées par le Pape, 717, 748 ; homélie prononcée pour l'ouverture du jubilé d'avènement de Léon XIII, X, 500 et suiv.

Boniface VIII formule pour la première fois en 1300 le programme de l'indulgence générale attachée à la visite séculaire du tombeau des saints Apôtres ; un demi-siècle plus tard, Clément VI est conjuré de ressusciter au profit de l'Eglise chrétienne le Jubilé quinquagénaire de l'ancienne loi ; avant la fin du même siècle, Urbain VI indique le jubilé pour chaque trentième année en mémoire de la durée de la vie humaine du Fils de Dieu ; Boniface IX est contraint de sanctionner le mouvement qui, à l'échéance séculaire de l'an 1400, porta les nations vers Rome, IX, 3 ; jubilé du quinzième siècle ; Paul II et Sixte IV fixent la règle désormais constante du jubilé de chaque quart de siècle ; les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles ont leurs quatre jubilé réguliers, 4 ; l'horloge des siècles n'a jamais omis de marquer l'année jubilaire à son jour et à son heure depuis son institution jusqu'au dix-neuvième siècle, 5 ; Pie IX est le seul pape à qui la durée de son pontificat aurait attribué le privilège de réitérer la proclamation du jubilé de l'année sainte ; mais Rome n'a encore joui qu'une seule fois dans ce siècle, et comme à la dérobée, des pleines prérogatives de l'année jubilaire, 5 ; cependant l'année 1875, avec les modifica-

tions imposées par la situation présente de Rome, sera inscrite parmi les années saintes avec le vingt et unième rang, 7.

Le voyage de Rome entre dans la notion essentielle du jubilé de l'année sainte, et l'extension du jubilé au reste de l'Eglise en faveur de ceux qui n'avaient pu se rendre à Rome n'avait jamais lieu qu'après l'expiration de cette année, IX, 6; Pie IX, en considération des maux qui affligent le monde, indique le jubilé universel pour la même année en faveur de l'Eglise entière, 8; il n'excite pas positivement les chrétiens à venir en pèlerinage à Rome, en raison de la condition anormale de la Ville sainte, qui rend matériellement et moralement impossible l'une des institutions les plus populaires du christianisme, 10, 44; raison des stations nombreuses aux églises en temps de jubilé, 42; les églises de Poitiers éveillent dans les âmes des dispositions assez semblables à celles qu'on goûte dans les églises de Rome, 43; Benoît XIV prescrivit le premier une communion parmi les conditions du jubilé, 14; le jubilé est avant tout une grande invitation à la pénitence, 14; exhortation à une bonne confession, 14, 15; appel au dévouement des prêtres et des religieux en vue des exercices jubilaires dans les paroisses, 45 et suiv.; invitation pressante à profiter des faveurs de l'année sainte, 49, 20.

Consolations déjà obtenues pendant la période jubilaire de 1875; motifs de tristesse causés par l'abstention inconcevable d'un grand nombre de chrétiens, IX, 303 et suiv.; prolongation du temps jubilaire demandée et obtenue en faveur de tous ceux qui n'ont pas encore profité de l'indulgence, raisons urgentes du retour à Dieu exposées d'après saint Paul, 304 et suiv.; obligation de revenir au Seigneur incombant à la France et aux peuples chrétiens, 309, 340; l'état actuel de l'Eglise et de la France n'ébranle aucunement notre espoir dans le triomphe de celle-là, mais il ne permet qu'une confiance mêlée d'appréhensions au sujet de celle-ci, 340 et suiv.; appel à la justice en même temps qu'à la miséricorde divine en faveur de la France dévouée dans sa partie la plus saine à la cause de l'Eglise et de son chef, 342, 343; dernier appel aux chrétiens qui ont différé jusque-là le gain du jubilé, 344, 345; commentaire du psaume 52<sup>e</sup>, bienfaits de Dieu et ingratitude de l'homme, miséricorde divine en temps de jubilé, X, 504 et suiv.; la miséricorde appliquant un remède aux faiblesses et aux maladies de l'âme, doctrine de saint Augustin, 503 et suiv.; miséricorde allant jusqu'à replacer la couronne sur la tête des pécheurs en les réconciliant avec le ciel et la terre, 505 et suiv.

**Juridiction épiscopale.** La juridiction du Pape sur l'Eglise entière est une juridiction épiscopale, de l'aveu même de Gerson, et pourtant elle ne blesse en rien la juridiction des évêques sur

leurs diocèses, d'après la doctrine bien comprise de saint Thomas, X, 366 et suiv.

**Jurisprudence.** Sébastien Munster estime que l'université de Poitiers jouissait d'une célébrité véritable, due principalement à la manière dont on y enseignait la jurisprudence, IX, 263.

**Justes.** La béatitude est promise avec insistance par Notre-Seigneur au persécuté; mais il n'y a rien de commun entre le juste persécuté et le coupable puni, X, 404 et suiv.; quelle est la justice qui vaut la béatitude à ses persécutés, 403; sort du juste opposé à celui de l'impie d'après la Sagesse, 404 et suiv.; application à Pie IX persécuté par la révolution, 406; saint Hilaire explique comment les justes et les pécheurs seront et ne seront pas jugés au dernier jour, 235, 234.

## L

**Laboulaye** (M. Edouard), rapporteur dans la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Ses théories contredites par l'histoire, IX, 166 et suiv., et ses déclarations en partie favorables à l'Eglise, 175 et suiv.

**Lacordaire** (R. P.). Il assemble à Solesmes les matériaux de son mémoire pour le rétablissement de l'Ordre de Saint-Dominique, IX, 67.

**Lafond** (comte Edmond), président de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre à Paris. Eloge funèbre prononcé dans l'église de Saint-Andelain, IX, 506 et suiv.; l'estime du titre de chrétien et le dévouement au Pape et à Rome furent le caractère propre du défunt, 506, 507; ses qualités dans la vie privée et domestique, 507 et suiv.; mérites de sa vie d'écrivain d'après l'examen de ses nombreuses productions, surtout de ses livres sur Rome et la papauté, 510 et suiv.; beaux exemples de générosité, principalement envers Pie IX et l'Eglise spoliés par la Révolution; Œuvre du Denier de Saint-Pierre, 518 et suiv.; exemples donnés à sa famille dans la vie et dans la mort, 520 et suiv.

**Lafontaine.** Application de quelques vers du fabuliste, X, 34; rectification des paroles de la fable: *Jadis l'Olympe et le Parnasse étaient frères et bons amis*, 169, 170.

**Lande-Chasle.** Homélie prononcée le 16<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, X, 173 et suiv.

**Larmes.** Justification des larmes versées par un fils sur sa mère par les larmes de Jésus-Christ et de Marie-Madeleine répandues sur Lazare, IX, 578, 579.

**Latium.** Le Latium fut la véritable patrie de l'atticisme, X, 483.

**Ledochowski** (Mgr), cardinal archevêque de Posen et Gnesen. Son éloge, IX, 499.

**Léger** (saint), évêque d'Autun. Homélie prononcée à Saint-Maixent au sujet du douzième centenaire de son martyre, IX, 683 et suiv.; raison et manière de célébrer les anniversaires des Saints, 683, 684; éducation de saint Léger par son oncle, évêque de Poitiers, 684 et suiv.; son ministère d'archidiacre à Poitiers, 686, 687; saint Léger, abbé et second fondateur de Saint-Maixent, 687, 688; son amour de l'orthodoxie et de la régularité monastique, sa dignité et sa modestie en présence de son persécuteur, vertus dignes d'un enfant de l'Eglise de saint Hilaire et d'un fils du cloître, 689, 690; restitution du corps de saint Léger au diocèse de Poitiers et au monastère de Saint-Maixent, miracles qui accompagnent le précieux corps tout le long de la route, 691, 692; reconnaissance et confiance à l'occasion de cet anniversaire, 692 et suiv.

**Léon le Grand** (saint), pape. Les évêques des Gaules lui envoient une lettre de félicitation, X, 433, 434; il explique dans quel sens les chrétiens sont rois et prêtres, IX, 396.

**Léon IX** (saint), pape. Il tire des circonstances du martyre de saint Pierre un argument en faveur de l'union de l'Eglise avec son chef, X, 375; il avoue que le seul amour de saint Remi le ramènerait en France pour dédier son église, IX, 404.

**Léon XII**, pape. Pie IX rappelle, à l'occasion du jubilé de l'année sainte 1875, les règles de sagesse tracées aux confesseurs par Léon XII en 1825, IX, 15.

**Léon XIII**, pape. Lettre annonçant son élection au souverain pontificat, IX, 608 et suiv.; rapport entre la nouvelle donnée par l'ange de la naissance du Sauveur et l'annonce officielle de l'élection du Pape, 608, 609, 611; joie apportée à l'Eglise par chaque élection pontificale, surtout quand elle s'est faite en dépit des obstacles, 612, 613; éloge du nouveau pape, 619, 620; le nom de Léon a donné le plus de saints au siège apostolique, 623; l'élection de Léon XIII a prouvé que la main de Dieu est avec son Eglise, 659; différence inévitable de caractère et de physionomie morale entre Pie IX et Léon XIII, mais identité d'enseignement et de conduite dans le gouvernement de l'Eglise, 659 et suiv.; Léon XIII revendique ses droits de souverain temporel, 661, X, 20, 38; il rappelle les droits imprescriptibles de l'Eglise sur le mariage chrétien, X, 21, 417 et suiv.; il se préoccupe de l'enseignement de la religion dans les écoles publiques, IX, 664, X, 21, 39; projet de voyage à Rome sur l'invitation du nouveau Pape, IX, 667; homélie prononcée au retour de Rome, 695 et suiv.; paternité en Dieu et dans ses représentants, surtout dans le Pape, 695 et suiv.; caractère de la paternité de Léon XIII, zèle universel et sagesse consommée dans le gou-

vernement de l'Eglise, 699 et suiv. ; dévouement filial des chrétiens au Pape s'exprimant par la prière et l'aumône, par la docilité aux ordres et aux conseils du Saint-Siège, 702 et suiv. ; homélie pour l'ouverture du jubilé d'avènement de Léon XIII, X, 500 et suiv.

Léon XIII donne l'exemple de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur; souhait qui lui est adressé avec les termes de la lettre des évêques des Gaules à saint Léon le Grand, à la fin d'un discours prononcé dans l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Rome, X, 433; il rend hommage à la France pour son intervention dans les affaires religieuses d'Orient, 6; il crée l'évêque de Poitiers cardinal, 4 et suiv.

#### BREFS, ENCYCLIQUES, ALLOCUTIONS, ETC., DE LÉON XIII

CITÉES, DÉVELOPPÉS OU PROMULGUÉS DANS LES VOLUMES IX ET X

An. 1878. 28 mars. Allocution *Ubi primum* adressée au Sacré-Collège à propos de l'avènement au trône apostolique, IX, 660 et suiv.

24 avril. Encyclique *Inscrutabili* adressée à tous les évêques au sujet de l'état présent de l'Eglise et du monde, IX, 663, 664.

28 juin. Lettre au cardinal-vicaire sur l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques de Rome, IX, 663 et suiv.

28 décembre. Encyclique *Quod apostolici* adressée aux évêques et condamnant de nouveau les sociétés secrètes, IX, 709, X, 20, 38.

1879. 15 février. Encyclique *Pontifices maximi* adressée aux évêques et accordant la faveur d'un jubilé extraordinaire à l'occasion de l'avènement du Pape, IX, 709, X, 20.

22 février. Discours de Léon XIII aux journalistes catholiques, à qui il rappelle les droits de la souveraineté civile du Pape, X, 38.

12 mai. Allocution *Dives in misericordia* adressée au Sacré-Collège à l'occasion de la création de plusieurs cardinaux, au nombre desquels était l'évêque de Poitiers, X, 6.

1 juin. Lettre aux archevêques et évêques de l'Italie septentrionale sur les droits de l'Eglise par rapport au mariage, X, 24, 39.

1880. 25 janvier. Bref *Sic tu*, adressé au cardinal-évêque de Poitiers en réponse aux vœux pour la nouvelle année, X, 124 et suiv.

10 février. Encyclique *Arcanum*, adressée aux évêques sur le mariage chrétien, X, 24, 440, 447 et suiv.

**Libéralisme catholique.** Vain espoir qu'il a nourri de rentrer en grâce auprès de Léon XIII, IX, 663.

**Liberté.** Conception erronée et trompeuse de la liberté au sein des peuples modernes, notion vraie donnée par Jésus-Christ et expliquée par saint Augustin, X, 29 et suiv.; liberté d'enseigne-

- ment supérieur. Voir Enseignement supérieur, Ordres religieux.
- Lieux saints.** L'indulgence du jubilé imite celle qui était accordée aux pèlerins des Lieux-Saints, IX, 6, 42.
- Ligugé.** Histoire et raison de la fondation du monastère, sa situation présente, IX, 107, 408, 446 et suiv ; la puissance de saint Martin s'est montrée plus éclatante en ce lieu que partout ailleurs, 673, 674.
- Litanies.** Les évêques ne peuvent approuver de litanies nouvelles que pour le culte privé, IX, 359 ; les litanies du saint Nom de Jésus sont approuvées par le Saint-Siège même pour le culte public, 359 ; sont approuvées pour le diocèse de Poitiers dans la dévotion privée les litanies de sainte Radegonde, 360.
- Liturgie.** Passion de dom Guéranger pour la liturgie, IX, 56 ; combats pour la liturgie romaine, 57, 58 ; publication de l'*Année liturgique*, 58, 59, 143 ; vie liturgique, caractère distinctif de sa piété, 59, 144.
- Livres.** Voir François de Sales (saint), Gay (Mgr Charles), Grimaud (comte de), Guéranger (dom), Lafond (comte), Maynard (Ulysse), Rigaud (Silvain), Schrader (Clément).
- Livres saints.** Voir Ecriture sainte.
- Lois ecclésiastiques.** Voir Discipline ecclésiastique, Statuts diocésains.
- Longwy** (Claude de), cardinal évêque de Poitiers, auteur de Statuts diocésains fort remarquables, IX, 485, 490 et suiv.
- Lorraine** (cardinal de). Il fit indiquer dans le bréviaire de Reims la *fête double* des saints Remi et Hilaire à la date du 43 janvier, IX, 27.
- Louis IX** (saint), roi de France. Il dit qu'une église sans bibliothèque est une citadelle sans munitions, IX, 286.
- Louise de France.** Ses relations de bienfaisance et d'attachement avec les Filles de la Croix à Paris et à Parme, IX, 97.
- Lourdes.** Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, IX, 330 et suiv. ; Bref de Pie IX au sujet de cette homélie, 350 et suiv. ; allocution aux pèlerins de Paris, X, 52 et suiv., et à ceux de Cambrai et d'Arras, 430 et suiv. stationnant à Poitiers et se rendant à Lourdes.
- Il y a des lieux prédestinés où le Seigneur manifeste préféralement sa puissance et celle de sa Mère; Lourdes est un de ces lieux privilégiés, IX, 671 ; changement merveilleux survenu autour de la grotte des apparitions, 334 ; attrait universel vers Lourdes, surtout depuis le couronnement de la Vierge, 348. Voir Notre-Dame de Lourdes.
- Louvain.** Avantages de la Belgique sur la France au point de vue de la création d'institutions telles que l'université de Louvain, IX, 243, 246.

**Lumière.** Jésus-Christ est la lumière et la vérité pour le monde.  
*Voir* Jésus-Christ.

## M

**Machiavel.** Il est cité en témoignage des révélations faites aux hommes, IX, 335.

**Mages.** Leur fidélité anticipée à l'obligation que fera Jésus-Christ de le suivre, X, 483 et suiv.

**Maistre** (comte Joseph de). Son éloge de l'Eglise gallicane, IX, 39 ; son jugement sur les obligations de la société envers le sacerdoce, 469, 470.

**Malades.** Il y avait en Jésus-Christ une vertu surnaturelle de guérir les malades ; exemples de guérisons dues à l'attouchement de la robe de Notre-Seigneur, X, 52, 53 ; toucher matériellement Jésus n'est pas le toucher efficacement, il faut le toucher par le mouvement d'une foi vive, 54 ; la propriété de guérir que le Sauveur avait personnellement a été communiquée à quelques hommes et dans une certaine mesure, d'après les Evangiles et les Actes des Apôtres, IX, 668 et suiv. ; permanence des miracles de guérison dans l'Eglise, particulièrement dans des lieux prédestinés, tels que Lourdes, Poitiers, Ligugé, 670 et suiv. ; exhortation à la confiance en Dieu et sa sainte Mère, X, 55 ; motifs de confiance en saint Martin et en sainte Radégonde d'après saint Grégoire de Tours et saint Fortunat de Poitiers, IX, 672 et suiv. ; licéité et profit de l'invocation simultanée ou successive de plusieurs saints en vue d'une même grâce de guérison, histoire racontée par Guibert de Gembloux, 675, 676.

**Maldonat**, jésuite. Son séjour à Poitiers et ses négociations en faveur de la création d'un collège de jésuites dans cette ville, IX, 264, 265.

**Maréchal-Président** de la République. Discours adressé au maréchal sur le seuil de la cathédrale de Poitiers, IX, 534 et suiv.

**Marguerite-Marie** (la B.), visitandine. Elle est favorisée des apparitions du Sacré Cœur, IX, 444 et suiv.

**Mariage.** La doctrine du concile de Poitiers sur le mariage chrétien se trouve sanctionnée par l'Encyclique du 40 février 1880, X, 447 et suiv.

**Marie** (la sainte Vierge), mère de Dieu. Le Seigneur a tellement aimé le monde qu'il nous a donné son Fils pour Sauveur et par surcroît Marie pour mère, X, 67 ; Marie est inséparable de son Fils dans le plan divin, 497 ; application très légitime à Marie des louanges données par les Proverbes à la Sagesse, 497 et



suiv. ; elle est la seule personne exclusivement humaine qui ait rempli toutes les conditions du bonheur énoncées au psaume premier ; application de tout ce psaume à Marie, 212 et suiv. ; il est des lieux privilégiés où le Seigneur manifeste préférablement la puissance de sa Mère, IX, 674 ; les apparitions de Marie à Lourdes prouvent que Dieu veut du bien à la nation française comme autrefois au peuple israélite, X, 435 et suiv. *Voir* Immaculée Conception de Marie, Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rome (Sainte-Marie de la Victoire).

Prière à Marie le jour de son couronnement à Lourdes, IX, 348, 349 ; prière à Marie pour Léon XIII dans l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Rome, X, 433 ; prière à Marie pour l'évêque et le diocèse dans la fête de l'Immaculée Conception célébrée pour la dixième fois à Notre-Dame de Poitiers, 216.

Homélies pour le couronnement de Notre-Dame de Lourdes, IX, 330 et suiv. ; pour la prise de possession de Sainte-Marie-de-la-Victoire, X, 57 et suiv. ; lettre et homélie pour le vingt-cinquième anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception de Marie, 65 et suiv., 86 et suiv. ; homélies pour la fête de l'Immaculée Conception, 196 et suiv., 210 et suiv., 273 et suiv., 408 et suiv., 467 et suiv. ; allocution à Notre-Dame du Sacré-Cœur à Rome, 427 et suiv.

Sanctuaires de Marie dans le Poitou. *Voir* Beauchêne, Poitiers (église de Notre-Dame).

**Marnay** (M. Hippolyte). Il est donné pour supérieur général aux Filles de la Croix et chargé de travailler aux deux causes de béatification des fondateurs de leur Congrégation, IX, 453, 454.

**Marseille.** Fondation et situation présente du monastère bénédictin de Sainte-Madeleine, IX, 409.

**Martin** (saint), évêque de Tours. Ce que saint Martin fut à l'école de saint Hilaire de Poitiers est l'histoire de tout séminaire, X, 84 ; le saint évêque mourut dans la 26<sup>e</sup> année de son épiscopat, IX, 293 ; vertu miraculeuse de guérison qu'il montra surtout à Ligugé, 673 et suiv. ; histoire d'une guérison opérée par saint Martin à Paris, 675, 676.

**Martin** (R. P.), carme. Son discours au cardinal-évêque de Poitiers venant prendre possession du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, X, 528 et suiv.

**Maternien** (saint), évêque de Reims. Sa visite à saint Hilaire, évêque de Poitiers, IX, 405, 406.

**Maynard** (M. Ulysse), chanoine de la cathédrale de Poitiers. Lettre de félicitation au sujet de son livre : *La sainte Vierge*, IX, 384 et suiv.

**Meaux.** Allocution pour le sacre de Mgr de Briey, coadjuteur de Meaux. *Voir* Briey (Mgr Emmanuel de).

**Mermillod (Mgr)**, évêque d'Hébron, prédicateur de la retraite ecclésiastique à Poitiers, IX, 354, 355.

**Meschain (M.)**, supérieur du grand séminaire de Poitiers, IX, 554.

**Messe**. L'offrande ininterrompue du sacrifice de la Messe est la grande merveille du monde, IX, 637, 638 ; assistance quotidienne à la Messe pratiquée par les anciens chevaliers et recommandée aux chrétiens qui s'emploient aux œuvres de zèle, 636 et suiv.

**Migné**. Lettre au sujet du cinquantième anniversaire de l'apparition de la Croix, circonstances du miracle, jugement de l'évêque de Poitiers, faveurs de Léon XII, IX, 412 ; indulgence plénière obtenue de Pie IX et programme des fêtes pour le présent anniversaire, 413, 414 ; comparaison entre l'apparition de la Croix à Jérusalem au quatrième siècle et l'apparition de la Croix à Migné au dix-neuvième, sentiments identiques de joie et de confiance que font naître ces deux événements dans les cœurs, 414 et suiv. ; homélie prononcée à Migné dans la solennité du cinquantième anniversaire de l'apparition, 428 et suiv. ; nécessité des miracles pour l'établissement de la religion chrétienne, 429 ; utilité des miracles dans le cours des temps chrétiens, même pour les fidèles, suivant un plan dont Dieu a le secret, 430, 431 ; recherche légitime, parce qu'elle est humble, des raisons de l'apparition de la Croix par l'examen du lieu, qui est la France et dans la France le Poitou, puis du temps, qui est le dix-neuvième siècle et le troisième dimanche de l'Avent, enfin du résultat, qui fut la consécration des missions paroissiales et la conversion de la population entière de Migné, 434 et suiv.

**Miracles**. Les miracles ont été nécessaires pour l'établissement de la religion chrétienne, IX, 429 ; ils sont toujours utiles même aux plus fidèles pour diverses raisons dont Dieu garde le secret, 430, 431 ; il est légitime de chercher humblement les raisons des miracles, 434 ; règles pour l'appréciation des miracles, 336. *Voir Apparitions, Dieu, Jésus-Christ, Saints, Surnaturel.*

**Miséricorde divine**. Discours prononcé à Caunterets sur la miséricorde de Dieu, X, 40 et suiv. *Voir Dieu.*

**Missions paroissiales**. Elles trouvent leur consécration dans le miracle de l'apparition de la Croix à Migné au moment de la clôture des exercices de la mission, IX, 433.

**Monarchie pontificale**. Le livre : *De la Monarchie pontificale*, par dom Guéranger, offrit aux Pères du concile du Vatican la solution qu'ils cherchaient, IX, 65.

**Monastère**. Rien n'est touchant comme les prières du réfectoire dans les monastères, IX, 418, 419 ; zèle des rois de France à fonder des monastères, 403. *Voir Beauchêne, Ligugé.*

**Monde**. Les faveurs du monde vont ordinairement aux chrétiens qui lui font des concessions, exposition de plusieurs textes de

- saint Paul à ce sujet, X, 426 et suiv. ; lutte continuelle entre les vrais chrétiens et le monde, IX, 429 et suiv. ; séparation nécessaire des enfants de l'Eglise d'avec la nation non sainte qui représente le monde hostile à Jésus-Christ et à l'Eglise, 424 et suiv. ; séduction que le monde se vante d'exercer jusque sur les ministres de la religion, 423, 424.
- Mont-Cassin.** Il apparaît à sainte Brigitte comme un foyer d'où s'échappent des étincelles pendant la succession des siècles, IX, 52 ; les Bénédictins qui relèvent du Mont-Cassin reçoivent à perpétuité une place de consultant dans la Congrégation des Rites en reconnaissance des services rendus à l'Eglise par dom Guéranger, 79, 80, 88 et suiv.
- Montalembert** (comte Charles de). Il écrit à Solesmes son « Introduction à la vie de sainte Elisabeth », IX, 67 ; il est bienfaiteur du monastère, 444.
- Montbernage.** Héroïque ministère du Père Pierre Coudrin dans le faubourg de ce nom à Poitiers pendant la Terreur, IX, 437, 438.
- Monti** (comte Edouard de). Paroles prononcées à l'occasion de ses obsèques ; éloge de sa fidélité à la Maison de France et au prince réduit à pleurer dans l'exil ce compagnon de sa vie entière, IX, 527 et suiv. ; remerciements du comte de Chambord, 530.
- Montmorillon.** Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire, X, 467 et suiv.
- Monts** (Aymeric des), évêque de Poitiers. Il fut auteur de statuts diocésains, IX, 487.
- Moussac** (M. Laurent Augier de), vicaire général et vicaire capitulaire du diocèse de Poitiers. Ses services ; confiance qu'il accorda à M. Samoyault, IX, 557, 558.
- Munster** (Sébastien). Il dit que l'Université de Poitiers jouissait d'une véritable célébrité, surtout à cause de la manière dont on y enseignait la jurisprudence, IX, 263.
- Myre** (Claude de la), évêque du Mans. Dom Guéranger vécut quelque temps auprès de lui, IX, 38, 39.

N

- Nation.** Le dernier degré du dédain envers une nation consiste à lui montrer la suprême ressource du salut et à la mettre au défi d'avoir la sagesse de l'employer, X, 446.
- Naturalisme.** Il est la forme la plus radicale de l'arianisme, IX, 298, 299 ; dom Guéranger le combattit sans relâche, 60 et suiv.
- Néris.** Allocution prononcée à Néris sur la guérison des âmes, X,

288 et suiv. ; le bon vouloir nécessaire pour la cure spirituelle, 289, 290 ; pouvoir du prêtre sur les âmes plus efficace que celui du médecin sur les corps, 290 et suiv. ; utilité du bon état de l'âme pour le retour à la santé du corps, 293.

**Niort.** Allocution pour l'installation du nouvel archiprêtre, X, 495 et suiv. ; allocution pour l'entrée cardinale à Niort, 14, 45.

**Nombres.** Coïncidence des nombres ; le nombre vingt-six est celui des années d'épiscopat de saint Martin de Tours, IX, 293 ; le nombre vingt-sept est la date du repos de l'arche de Noé sur la montagne et du retour de la terre à sa solidité primitive, 427 ; le nombre vingt-huit a marqué pour les Israélites une station accompagnée de peine et d'affliction, 548 ; le nombre vingt-neuf est celui du règne d'un monarque de Juda qui avait fait le bien, mais au milieu de beaucoup d'imperfections, 705 ; le nombre trente est l'âge de l'homme qui a atteint toute sa force et l'âge de la réception du sacerdoce dans les siècles passés, X, 84.

**Notre-Dame de Lourdes.** Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, et allocution aux pèlerins de Cambrai et d'Arras se rendant par Poitiers à Lourdes, commentaire d'une prophétie de Joël reproduite par saint Pierre, IX, 330 et suiv., X, 430 et suiv. ; changement merveilleux survenu à Lourdes depuis les apparitions, IX, 331 ; examen des faits surnaturels de Lourdes à la lumière de la théologie, 332 ; permanence dans l'Eglise des apparitions et autres phénomènes du même ordre, preuves fournies par la raison, par l'autorité ecclésiastique et par les aveux des profanes eux-mêmes, 333 et suiv. ; X, 431, 432 ; règles de prudence à observer dans l'appréciation des faits surnaturels et conséquences pour celui qui en a été l'objet et pour le reste de l'Eglise, IX, 336, 337 ; application des principes théologiques aux apparitions de la sainte Vierge à Bernadette, 338 et suiv. ; motifs providentiels et fruits admirables de ces événements merveilleux, 341 et suiv., X, 432 et suiv. ; espérances qu'ils font naître pour le relèvement de la France, IX, 344 et suiv., X, 435 et suiv. ; comparaison entre la visite de Marie à Elisabeth dans les montagnes de la Judée et la visite de la sainte Vierge à la France dans les montagnes des Pyrénées, IX, 346, 347 ; gloire impérissable et attraits invincibles de la grotte de Lourdes, 347 et suiv. Bref de félicitation de Pie IX au sujet de l'homélie du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 350 et suiv.

**Notre-Dame du Sacré-Cœur.** Allocution prononcée dans l'église de ce nom à Rome, X, 427 et suiv. ; conduite du Saint-Siège vis-à-vis des objets de la piété chrétienne en général et de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus en particulier, 427 et suiv. ; l'invocation de Notre-Dame du Sacré-Cœur n'est qu'une déduction, qu'une forme nouvelle de la piété envers le Cœur de Jésus, 430 ;

## TABLE ANALYTIQUE

images empruntées à l'histoire d'Esther et de Rébecca, 431 et suiv.

Commentaire d'une lettre du Saint-Office contre un sens exagéré du titre et pour une modification de l'image de Notre-Dame du Sacré-Cœur, IX, 458 et suiv.

## O

**Oblats de Saint-Hilaire.** Allocution prononcée dans la chapelle de Saint-Hilaire-entre-les-Eglises pour la fête des saints évêques de Poitiers et à l'occasion de la mort récente du R. P. Silvain Rigaud, supérieur de la Congrégation des Oblats, IX, 574 et suiv.; éloges et remerciements pour les services déjà rendus au diocèse par ces religieux, 571, 572; application au Père Rigaud des paroles de saint Pierre à propos d'un de ses collaborateurs : *Silvanum fidelem fratrem*, 573 et suiv.

**Odon** (saint), abbé de Cluny. Application d'un texte de ce saint à dom Guéranger, IX, 72, 73.

**Olier** (M.). Il établit les avantages qu'a l'écriture sur la parole, IX, 543.

**Ontologisme.** Sa condamnation demandée au concile du Vatican par le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, et appuyée de notes conservées par le cardinal évêque de Poitiers, IX, 667.

**Opinion.** L'opinion est l'acte le plus infime de la raison humaine et la règle la plus incertaine de la conduite des hommes, IX, 425.

**Oraisons funèbres.** Voir Guéranger (dom Prosper), Lafond (comte Edmond).

**Ordre.** L'ordre de l'épiscopat considéré en lui-même et relativement à celui de la prêtrise, IX, 544, 545.

**Ordres religieux.** Ils furent sauvés en France par le silence prudent que Consalvi garda à leur sujet dans le Concordat de 1801, IX, 40, 404; le jour de la publication des décrets contre les ordres religieux fut un jour d'angoisse dans toute la France, comme il arriva au temps d'Esther à propos de l'édit porté contre les Juifs, X, 448, 449. Voir Bénédictins, Chanoines réguliers, Dominicains, Enseignement, Jésuites, Religieux.

**Orgueil.** Orgueil de ceux qui aspirent aux premiers rangs dans la société, IX, 226.

**Orthodoxie.** La France est la seule des nations chrétiennes qui n'ait jamais été gouvernée que par des princes catholiques. IX, 394.

**Ouvriers.** Voir Cercles d'ouvriers, Congrès, Travail.

## P

**Paix.** La paix véritable consiste dans le service libre et tranquille du Seigneur, soit pour l'individu, soit pour la société, X, 307, 308; règnes pacifiques dus au christianisme, 308, 309; paix relative et extérieure dont les chrétiens savent profiter, 309; saint Hilaire cherche la paix et la vérité avec une égale ardeur, 306, 307; prière pour la paix au saint sacrifice et dans l'office divin, IX, 708.

**Panegyriques.** Voir Hilaire (saint), Léger (saint), Remi (saint).

**Pape.** Comparaison entre la nouvelle donnée par l'ange de la naissance du Sauveur et la première annonce de l'élection du pape, IX, 608, 609, 644; Dieu a pourvu au maintien perpétuel de son œuvre ici-bas par l'institution de la papauté, 609; si le chef invisible de l'Eglise, Jésus-Christ, est immortel, son chef visible, le pape, est mortel, 610, 644; prières publiques pour l'élection d'un nouveau pape, 606; les cardinaux seuls concourent à l'élection et au seul titre de dignitaires de la sainte Eglise romaine, 617 et suiv.; joie apportée à l'Eglise à chaque élection pontificale, surtout quand elle s'est faite en dépit de plus grands obstacles, 642, 643; tradition des papes par rapport au Jubilé d'avènement concédé à l'Eglise, 745; pouvoir reçu immédiatement de Dieu et souveraineté non partagée de ce pouvoir, 645 et suiv.; transmission nécessaire de l'immunité et des autres droits inhérents au souverain pontificat, 621, 622; paternité en Dieu et dans ses représentants, surtout dans le pape, 695 et suiv.; caractère paternel de l'autorité du pape exprimé par son nom même, 643, 644; caractère doctrinal de la même autorité avec le privilège de l'infailibilité, 644, 645; le pape est sédentaire en principe et en fait, X, 493, 494.

Les instances des Pères du concile du Vatican et les préoccupations des personnes du dehors ont rendu opportune la prompte discussion du *schema de Ecclesia*, X, 360; le *schema* porte d'abord sur la primauté du pape comme fondement de l'Eglise, doctrine conforme de Bossuet, 364; pouvoir du pape s'exerçant sur toute l'Eglise et non pas seulement dans toute l'Eglise, 362, 363, 370, 371; succession de saint Pierre dans l'Eglise romaine, 363, 364; revendication pour l'Eglise du droit de fixer le sens des textes sacrés et d'appuyer également ses définitions sur l'Ecriture sainte et sur la Tradition divine, 365; la juridiction du pape sur l'Eglise entière est une juridiction épiscopale, de l'aveu même de Gerson, et pourtant elle ne blesse en rien la juridiction

des évêques sur leurs diocèses, d'après la doctrine bien comprise de saint Thomas, 366 et suiv.; l'autorité universelle du pape s'exerce même sur les évêques assemblés, témoignages précieux de deux Français, Bossuet et saint Bernard, 368 et suiv.; l'infaillibilité du pape tient de trop près à son ministère pour que cette question particulière pût être omise par le concile, 372 et suiv.; détermination du sens précis de la formule projetée de définition, 373; protestation au nom de la doctrine et de l'histoire de l'Eglise contre l'expression nouvelle d'infaillibilité séparée, paroles de saint Léon IX et de saint Hilaire de Poitiers, 374, 375; l'infaillibilité est également inexplicable dans un seul ou dans plusieurs, si l'on se pose en dehors de l'action de la grâce, IX, 615; l'érection des universités est réservée au pape à titre de cause majeure, 258, 259.

Devoir pour l'Eglise d'assister son chef captif et spolié, IX, 408; exemples de générosité dans le passé, 407; doctrine de saint Bernard, 410; exigences du gouvernement de l'Eglise universelle et du gouvernement spirituel de la ville de Rome, 409 et suiv.; le Denier de saint Pierre, 518; dévouement de M. Edmond Lafond à Pie IX et à l'Eglise persécutés et dépouillés par la révolution, 506, 518 et suiv.

Voir Léon XIII, Pie IX.

**Pâques.** La communion pascalle est l'occasion d'un spectacle assez semblable à celui du jugement dernier, X, 482, 483; peine et regrets à cause de l'abstention d'un grand nombre par rapport au devoir pascal, 416 et suiv., 487, 488; grand malheur et triste état de ceux qui violent le précepte pour la première fois, 417, 418; quasi-excuse de ceux que l'irrégion affichée ou l'inconduite notoire tient éloignés de la sainte Table, 419 et suiv.; affectueux reproches et paternelle invitation à l'adresse de ceux à qui paraît revenir le premier rang parmi les fidèles, 419, 421; actions de grâces pour le retour des brebis égarées et pour la persévérance des brebis fidèles, 422 et suiv., 483 et suiv. Voir Eucharistie.

**Paray-le-Monial.** Cette ville a été honorée par les révélations du Sacré-Cœur de Jésus à la bienheureuse Marguerite-Marie, IX, 444 et suiv.; elle est, avec Montmartre, le lieu le plus cher au souvenir des Jésuites, 155.

**Paris.** Allocution prononcée dans la cérémonie de consécration de l'église des Filles-de-la-Croix, IX, 94 et suiv.; entretien sur la situation de l'abbaye de Solesmes et de la Congrégation bénédictine de France, chez Madame la vicomtesse des Cars, 404 et suiv.; exhortation au congrès des comités des cercles d'ouvriers, 631 et suiv.; discours au Président de la République pour la réception de la barrette cardinalice, X, 6, 7; allocution aux Religieuses des Oiseaux pour la fête du B. Pierre Fourier, 388 et suiv.

- Paroisse.** Elle est comprise sous la dénomination de communauté employée dans les Bulles d'indiction du Jubilé, IX, 75, 76.
- Parole.** Le mérite supérieur de la parole et de la doctrine dans le prêtre le dispose particulièrement à l'épiscopat, IX, 539 et suiv.
- Parthenay.** Bénédiction du nouveau clocher de l'église de Saint-Laurent et du cercle ouvrier, allocution, IX, 219 et suiv.
- Pasteur.** L'amour du pasteur pour son troupeau fait sa force et son succès, X, 496 et suiv.
- Paul (saint), apôtre.** Il expose dans l'épître aux Hébreux les conséquences de la résistance des hommes à la grâce de Dieu, IX 305 et suiv. ; il recommande d'honorer les veuves dignes de ce nom, 584 ; la France, comme saint Paul, n'est pas faite pour déclarer la guerre à Dieu, X, 64.
- Paul II, pape.** Il établit la règle du Jubilé de chaque quart de siècle, IX, 4.
- Pauvres.** Jésus-Christ naissant, modèle et consolateur du pauvre, X, 335, 336 ; c'est lui qui est secouru dans les pauvres, 336 et suiv. ; exhortation au soulagement des malheureux éprouvés par les rigueurs de l'hiver, 95, 96 ; biens communs aux riches et aux pauvres dans l'Eglise, 174 et suiv. ; récompense temporelle et éternelle de ceux qui acceptent la position modeste qu'ils ont reçue de la Providence, 175, 176.
- Pecci (Joachim), cardinal-évêque de Pérouse,** élu pape le 20 février 1878. Lettre annonçant cette élection et contenant l'éloge du nouveau pape, IX, 608 et suiv., 619 et suiv. ; il est le 263<sup>e</sup> Vicaire de Jésus-Christ d'après la *Gerarchia cattolica*, 612 ; ses rapports antérieurs avec l'évêque de Poitiers, 667. Voir Léon XIII.
- Pêcheurs.** Saint Hilaire explique dans quel sens les justes et les pécheurs seront et ne seront pas jugés au dernier jour, X, 235, 236.
- Pèlerins.** Allocutions aux pèlerins de Lourdes faisant halte à Poitiers, IX, 668 et suiv., X, 52 et suiv., 430 et suiv. ; allocution aux pèlerins de Poitiers à Rome pour la cinquantaine épiscopale de Pie IX, IX, 484 et suiv. Voir Notre-Dame de Lourdes, Rem (saint), Rome.
- Père.** La paternité considérée en Dieu et dans ses représentants, surtout dans le pape, IX, 695 et suiv. ; le caractère paternel de l'autorité du pape est exprimé par son nom même, aussi l'appellation de papistes est acceptable pour les catholiques dans ce sens qu'ils ont pour chef un père dont l'autorité et l'amour sont facilement reconnaissables, 613, 614.
- Philosophie.** L'étude de la philosophie selon la méthode scolastique était déjà recommandée au clergé par le concile de Poitiers, quand furent connues les volontés de Léon XIII à cet égard, IX, 704, 705.



**Pie de la Mirandole.** En faisant observer que les démons ont entretenu chez les païens le culte de la divinité qui tournait à leur avantage, il n'a pas pu nier que ces superstitions elles-mêmes contiennent un enseignement d'adoration publique digne d'être signalé aux peuples chrétiens, X, 382.

**Pie VI, pape.** Il a érigé l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire en titre cardinalice, X, 60.

**Pie IX, pape.** Coïncidence merveilleuse des dates de la première apparition et de la première fête du Sacré Cœur avec les dates de l'élection et du couronnement de Pie IX, IX, 146, 147, 154, 155; le nom de Pontife du Sacré-Cœur lui convient particulièrement, 146; éloge de Pie IX comme gardien vigilant de l'Israël nouveau, X, 323 et suiv.; lettre au sujet du cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale, IX, 479 et suiv.: consolations qui procèdent de la paternité résidant dans le pape, 479; prières pour Pie IX d'autant plus nécessaires que le secours des pouvoirs humains est plus éloigné, 480, 481; homélie prononcée à Saint-Pierre-ès-Liens à l'occasion du même anniversaire, David figure de Pie IX par les tribulations et les secours providentiels décrits au psaume soixante-dixième, 484 et suiv.; la situation du pape au jour des noces d'or de sa consécration épiscopale comparée à la situation du psalmiste à la date des noces d'or de son inauguration royale, Pie IX au temps de la mort de Pie VI et de l'élection, de la captivité et de la délivrance de Pie VII, au temps des trois autres papes qui l'ont précédé, 486 et suiv.; alternatives de tribulations et de consolations durant le pontificat de Pie IX, et, dans l'adversité comme dans la prospérité, application constante à remplir avec sagesse et courage le ministère apostolique, 489 et suiv.; regret et protestation parce que le pape captif ne peut pas apporter personnellement sa prière dans l'église qui l'a vu ordonner évêque; prière formulée en son nom, 494, 495; magnificence de l'exposition des présents des nations, en particulier de la France, au souverain pontife à l'occasion de ses noces d'or épiscopales, 499, 500; remerciements de Pie IX adressés à l'Eglise entière, 503.

Pie IX est le seul pape à qui la durée de son pontificat aurait attribué le privilège de réitérer la proclamation du Jubilé de l'année sainte, IX, 5; il décide que, à la différence de l'année 1850, l'année 1875 sera inscrite au nombre des années saintes avec les modifications nécessitées par les circonstances, 7; la considération des maux qui affligent le monde l'a porté à cette décision, qui aura son effet pour l'Eglise entière pendant la seule année 1875, 8; il n'excite pas spécialement les chrétiens de l'univers à venir en pèlerinage à Rome, en raison de la situation anormale de la ville sainte, qui rend matériellement et moralement impossible l'une des institutions les plus populaires du

christianisme, 40, 41 ; il rappelle à l'occasion du grand Jubilé de 1875 les règles de sagesse tracées par Léon XII aux confesseurs en l'année sainte 1825, 15 ; il proroge le temps du Jubilé universel jusqu'à l'octave de Pâques de l'année 1876, 302 et suiv.

Pie IX provoque la consécration générale des chrétiens au Sacré-Cœur de Jésus à l'occasion du second centenaire de l'inauguration du culte public de ce divin Cœur, IX, 124 et suiv., 146 ; il accorde une indulgence plénière pour le cinquantième anniversaire de la Croix de Migné, 413 ; il couronne Notre-Dame de Lourdes par son Nonce en France, 330 et suiv. ; il accorde une indulgence plénière pour le vingt-cinquième anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception, X, 65 et suiv. ; il proclame saint François de Sales Docteur de l'Eglise, IX, 525 ; il rétablit la Faculté de Théologie de l'ancienne Université de Poitiers, 254 et suiv. ; il rappelle les précautions de langage à observer pour maintenir intacts les droits de l'Eglise, 164 ; il reste jusqu'à la fin l'affirmateur intrépide du vrai et du bien, 491 et suiv. ; il fait en quelques mots le plus bel éloge de dom Guéranger à la nouvelle de sa mort, 31 ; il accorde à perpétuité une place de consultant de la Congrégation des Rites aux Bénédictins dépendants du Mont-Cassin en reconnaissance des services rendus à l'Eglise par l'abbé de Solesmes, 88 et suiv. ; il exprime sa peine de la mort de Mgr Cousseau et rappelle le mot heureux de ce prélat sur la définition de l'infailibilité pontificale, 242 et suiv. ; lettre ordonnant les prières publiques demandées par Pie IX, appréhensions au sujet de l'affaiblissement corporel du pape et de la vacance possible du Saint-Siège dans l'état présent des choses, sécurité de l'Eglise dans toutes les conjonctures qui seront permises par la Providence, 567 et suiv. ; souffrances physiques, mais conservation morale toujours étonnante de Pie IX, 497 et suiv. ; mandement qui ordonne des prières à l'occasion de la mort de Pie IX et pour l'élection de son successeur, éloge de Pie IX avec les paroles de saint Cyprien louant le pape saint Corneille, 604 et suiv. ; tribut de louange et d'admiration, de gratitude et de regrets à l'adresse de Pie IX, 655, 656 ; les deux tombeaux de saint Pierre et de Pie IX sont devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins, 698 ; la politique de Pie IX et celle de Léon XIII se complètent, mais elles ne se contredisent pas, 704, 702.

Lettre à Pie IX au sujet d'une incrimination contre l'homélie prononcée à Poitiers le 30 juin 1864, X, 295 et suiv. ; exposé des faits, 295 et suiv. ; dénonciation au pape et enquête par le pouvoir civil, 298 et suiv. ; appréciation du passage incriminé de l'homélie, 300 et suiv. ; projet d'un démembrement du diocèse de Poitiers, oppositions motivées du clergé et des fidèles, 303 et suiv. ; Bref de félicitation de Pie IX au sujet de l'oraison

funèbre de dom Guéranger, IX, 84 et suiv. ; Bref semblable à propos de l'homélie du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 350 et suiv. ; Bref de Pie IX se montrant heureux de la satisfaction qu'a causée le rétablissement de la Faculté de Théologie de Poitiers, 242, 243 ; l'élévation de Mgr Gay à l'épiscopat, gage attendrissant des bontés de Pie IX envers l'évêque de Poitiers, 548, 656 ; dernier suffrage de Pie IX en faveur des écrits du même prélat, 656 ; désir plusieurs fois manifesté par Pie IX d'élever l'évêque de Poitiers au cardinalat, 656, X, 11.

BREFS, ENCYCLIQUES, ALLOCUTIONS, ETC., DE PIE IX,

CITÉS, DÉVELOPPÉS OU PROMULGUÉS DANS LES VOLUMES IX ET X.

An. 1874. 24 décembre. Encyclique *Gravibus Ecclesiæ* portant indiction du Jubilé universel de l'année sainte, IX, 6 et suiv.

1875. 49 mars. Bref *Decebat profecto* félicitant l'évêque de Poitiers à propos de l'oraison funèbre de dom Guéranger, IX, 84 et suiv.

49 mars. Bref *Ecclesiasticis viris* accordant aux bénédictins des faveurs en reconnaissance des services rendus à l'Eglise par dom Guéranger, IX, 88 et suiv.

22 avril. Décret *Quamplures* concernant la consécration générale au Sacré-Cœur de Jésus, IX, 121 et suiv.

6 juillet. Bref *Quæ catholico nomini* fixant les pouvoirs des aumôniers militaires français, IX, 163.

19 juillet. Bref à Mgr l'évêque d'Orléans, rappelant les précautions de langage à garder pour maintenir intacts les droits de l'Eglise, IX, 164.

4 octobre. Bref *Pictaviensem Ecclesiam* qui rétablit la Faculté de Théologie de l'Université de Poitiers, IX, 270 et suiv.

25 octobre. Bref *Si jucundum* au sujet de la joie qu'a causée le rétablissement de la Faculté de Théologie de Poitiers et de la peine occasionnée par la mort de Mgr Cousseau, IX, 242 et suiv.

1876. 27 juillet. Bref *Ulceri ætatis nostræ* félicitant l'évêque de Poitiers pour l'homélie du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, IX, 350 et suiv.

1877. 42 mars. Allocution consistoriale *Luctuosis exagitati* dans laquelle Pie IX se plaint devant tous les peuples de l'état de captivité auquel il est réduit, IX, 503.

22 juin. Allocution consistoriale *Gratissimum est* par laquelle Pie IX remercie les nations et les individus de leurs vœux et de leurs présents à l'occasion de sa cinquantaine épiscopale, IX, 503.

23 octobre. Bref d'institution canonique de Mgr Charles Gay comme évêque d'Anthédon, IX, 535.

28 décembre. Allocution consistoriale *Frequentia* dans laquelle

**Pie IX** demande des prières à son intention, IX, 567, 568.  
**Pie** (M<sup>me</sup> Anne-Elisabeth), mère du cardinal évêque de Poitiers. Entretien avec les religieuses de La Puye à l'occasion du premier anniversaire de sa sépulture dans le cimetière de la communauté, IX, 578 et suiv.; justification des larmes versées par un fils sur sa mère par les larmes de Jésus-Christ et de sainte Marie-Madeleine sur Lazare, 578, 579; exemple de l'éloge discret des siens donné par saint Grégoire de Nazianze, 580, 581; éducation, maternité, veuvage de M<sup>me</sup> Pie, 584 et suiv.; cohabitation de vingt-huit ans avec son fils prêtre, puis évêque, qualités d'esprit et de cœur déployées pendant ce temps, 586 et suiv.; part intelligente et généreuse prise aux difficultés et aux peines attachées au ministère épiscopal de son fils, 590 et suiv.; maladie longue et chrétiennement supportée, dernières sollicitudes et dispositions suprêmes, 592 et suiv.; préparation à la mort et trépas édifiant, 596 et suiv.; allusion au deuil de saint Augustin après la mort de sainte Monique, premiers suffrages, obsèques solennelles et prières persévérantes, 599 et suiv.; reconnaissance de l'évêque pour les sentiments manifestés par ses diocésains dans ces circonstances douloureuses, 455, 456.

**Pierre** (saint), prince des Apôtres. Dom Guéranger se félicite de ce que l'abbaye de Solesmes est placée sous le patronage de saint Pierre, IX, 74; il reçoit la sépulture dans la crypte de Saint-Pierre de Solesmes, 72; érection d'une statue de saint Pierre, semblable à celle de la basilique vaticane et enrichie des mêmes indulgences, dans la cathédrale de Saint-Pierre de Poitiers, 504, 505; homélie adressée aux pèlerins de Poitiers dans la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens à l'occasion des noces d'or épiscopales de Pie IX, 484 et suiv.; les deux tombeaux de saint Pierre et de Pie IX sont devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins, 698. Voir Denier de saint Pierre, Lafond (comte Edmond), Pape.

**Pierre de Blois.** Il dit que les prêtres occupent le plus haut échelon de l'humanité, IX, 460.

**Pitra** (Jean-Baptiste), cardinal, historien de saint Léger, IX, 688 et suiv.

**Pline.** Il est l'auteur de l'anagramme : *Amor mihi Roma, Roma mihi amor*; que M. Edmond Lafond avait adoptée pour devise, IX, 545, 548.

**Poitiers.** Cette ville est un des lieux prédestinés où le Seigneur fait éclater sa puissance miraculeuse autour du tombeau des saints, renommée de saint Hilaire et de sainte Radegonde, IX 674, 672; elle est l'étape indiquée des pèlerins que la capitale envoie à Lourdes, X, 56; éducation et ministère de saint Léger à Poitiers, IX, 684 et suiv.; ses miracles lors de la translation de ses restes à Saint-Maixent, 692; saint Maternien, évêque de Reims,

visite saint Hilaire à Poitiers, 403, 406 ; épreuves du diocèse de Poitiers à cause du passage trop rapide de ses évêques depuis 1789, 556 ; compensations procédant de l'administration de deux vicaires capitulaires d'une grande expérience, et d'une série de vicaires généraux dont le ministère prolongé fut une bénédiction de Dieu, 557 et suiv. ; Poitiers a toujours eu la vocation d'être un centre d'études, 437 ; cette ville portait depuis saint Hilaire des signes de prédestination à l'égard du haut enseignement de la Théologie, 261 et suiv. ; les Frères Prêcheurs y eurent de bonne heure des cours publics de Théologie, 264 ; histoire de l'Université de Poitiers et de sa Faculté de Théologie, 262 et suiv. ; rétablissement de cette Faculté par Pie IX, 254 et suiv. ; dévouement du Père Schrader à l'œuvre du haut enseignement de la Théologie à Poitiers, ses leçons et ses livres, 80 et suiv., 438, 439 ; fondation du collège de Sainte-Marthe par les Jésuites et impulsion que reçoit d'eux la Faculté de Théologie, 261 et suiv. *Voir* Faculté de Théologie, Université de Poitiers.

Allocutions pour le sacre de plusieurs évêques, IX, 373 et suiv., 538 et suiv., X, 446 et suiv. ; pour la réception du Maréchal-Président, 534 et suiv. ; pour la promotion et la rentrée cardinale, X, 4 et suiv., 4, 5, 9 et suiv. ; pour la réception des pèlerins de Lourdes faisant halte à Poitiers, IX, 668 et suiv., X, 52 et suiv., 430 et suiv. ; pour la réunion des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, 425 et suiv. ; pour le congrès des comités de l'Union catholique, IX, 498 et suiv., 242 et suiv. ; pour les obsèques de M. Edouard de Monti, 527 et suiv. *Voir* à ces mots.

Retraite, mort et obsèques de Mgr Cousseau à Poitiers, IX, 232 et suiv. ; mort et obsèques de M<sup>me</sup> Anne-Elisabeth Pie à Poitiers, 455 et suiv., 578 et suiv. *Voir* à ces noms.

Fêtes à l'occasion de la promotion de l'évêque de Poitiers au cardinalat, X, 4 et suiv. *Voir* Cardinalat.

Eglise cathédrale. Erection d'une statue de saint Pierre, IX, 504, 505 ; prescription d'une antienne commune à saint Hilaire et à saint Remi qui devra être chantée au Salut du Saint-Sacrement le jour de la solennité de saint Hilaire, 27.

Eglise de Notre-Dame-la-Grande. Homélies prononcées dans la fête de l'Immaculée Conception de Marie, X, 86 et suiv., 196 et suiv., 240 et suiv., 273 et suiv., 408 et suiv., 467 et suiv.

Eglise de Saint-Hilaire-le-Grand. Homélie exposant le résultat de la visite canonique de l'église et de la paroisse, éloges et regrets, constatation pénible de l'état actuel de la basilique et pressant appel en faveur de sa restauration, X, 477 et suiv.

Eglise de Sainte-Radegonde. Homélies prononcées dans la solennité de la Sainte, IX, 668 et suiv., X, 326 et suiv. ; allocutions aux pèlerins, 52 et suiv., 430 et suiv.

Chapelle du grand séminaire. Paroles prononcées avant la lecture du Bref d'érection de la Faculté de Théologie, X, 449 et suiv. ; homélies prononcées aux anniversaires de la consécration épiscopale. *Voir Anniversaire.*

Chapelle de Saint-Hilaire-entre-les-Eglises. Allocution adressée aux Oblats de Saint-Hilaire le jour de la fête des saints Evêques de Poitiers, IX, 574 et suiv.

Chapelle du couvent de Saint-Cyprien. Homélie prononcée le jour de la fête de saint Dominique, X, 394 et suiv.

Chapelle du collège de Saint-Joseph. Homélie prononcée pour la fête du second centenaire du culte public du Sacré-Cœur de Jésus et de saint Louis de Gonzague, IX, 442 et suiv.

Chapelle du collège des Pères des Sacrés-Cœurs. Allocution prononcée dans la cérémonie de consécration de cette chapelle, IX, 436 et suiv.

Chapelle du monastère de la Visitation. Homélie prononcée pour la clôture des fêtes du doctorat de saint François de Sales, IX, 624 et suiv. ; allocution pour le second centenaire de la canonisation du même Saint, X, 345 et suiv.

Les églises de Poitiers éveillent dans les âmes des émotions assez semblables à celles qu'on goûte dans les églises de Rome, IX, 43.

**Poitou.** Les familles poitevines durent surtout à l'enseignement des Jésuites la conservation du sens chrétien à travers les épreuves des derniers siècles, IX, 265.

**Politique.** C'est une proposition condamnée par l'Eglise que celle où l'on affirme que la christianisation des institutions publiques a été en elle-même une chose fatale, IX, 467, 468 ; doctrine politique de saint Irénée applicable à tous les siècles, 531, 532.

**Pontifes** (souverains). Leur succession n'a d'égale en gloire et en sainteté aucune autre série de pasteurs ou de princes, IX, 657, 658. *Voir Pape.*

**Porte-Sainte.** Elle est restée fermée à cause des circonstances en l'année jubilaire 1875, IX, 5, 6.

**Possevin**, jésuite. Il fut demandé pour l'université de Poitiers, IX, 264.

**Pouvoir temporel du pape.** Revendication énergique de ce pouvoir par Pie IX, IX, 503, 505, et par Léon XIII, 661, 662, 664, X, 20, 38 ; il ne peut pas être dit qu'une année entière s'est écoulée sans que le Pontife romain ait renouvelé ses revendications quant au pouvoir royal dont la providence de Dieu l'a investi dans l'intérêt de sa souveraineté spirituelle, 20 ; vœu pour le retour des peuples au respect pratique de l'immunité inaliénable du souverain Pontife, IX, 622, 623.

**Poype de Vertrieu** (Claude de la), évêque de Poitiers. Il est l'auteur des Statuts diocésains de 1742, IX, 489.

**Président de la République.** Discours adressé à M. le Président à l'occasion de la réception de la barrette cardinale, X, 6 et suiv.

**Prêtre.** Pierre de Blois dit que le prêtre occupe le plus haut échelon de l'humanité, IX, 460; le pouvoir de bénir est incomplet dans le simple prêtre, 377; l'Eglise tient avant tout à la sainteté de ses ministres, et toutes les autres peines lui sont supportables quand elle se sent entourée de prêtres selon le cœur de Dieu; préjudice que cause à la religion, surtout dans le temps présent, le prêtre de vertu médiocre, à plus forte raison le mauvais prêtre, X, 78 et suiv.; soin des prêtres pour leur propre salut, IX, 452 et suiv.; appel au dévouement des prêtres pour le ministère exceptionnel du temps de Jubilé, 45 et suiv.; le prêtre, plus que le poète, donne plutôt qu'il ne reçoit les couronnes, X, 470 et suiv. Voir Sacerdoce.

**Prière.** C'est le temps d'implorer le secours divin quand le secours humain fait défaut, X, 406, 407; les chrétiens unis dans une même prière avec leur chef forment l'armée la plus puissante de la terre, IX, 423; les prières appelées collectes ont un intérêt particulier pour diriger et soutenir la dévotion des fidèles, X, 394; les formules de la prière publique deviennent quelquefois celles de la croyance de l'Eglise, 467; se faire une épouvante de la prière publique, c'est aller au-devant du châtiment, IX, 565, 566; lettres ordonnant les prières publiques demandées par le gouvernement, 346, 347, 445, 446, 565 et suiv., 707, 708, X, 405 et suiv.

**Prix** (distribution de). Discours prononcé dans cette circonstance au petit séminaire de Montmorillon, X, 467 et suiv.; les couronnes accordées aux élèves studieux laissent entrevoir les couronnes meilleures de la vie sacerdotale et celles de l'éternité, 467, 468.

**Procession.** Saint Bernard explique pourquoi une procession triomphale et le récit de la douloureuse Passion sont réunies dans l'office du Dimanche des Rameaux, X, 280 et suiv.

**Profession de foi.** La formule dite de Pie IV a été complétée par Pie IX et elle contient désormais une mention explicite des décrets du concile du Vatican, IX, 503 et suiv.

**Protestantisme.** Toute la personne de saint François de Sales fut une vivante réfutation du protestantisme, IX, 320, 324.

**Providence.** La loi ordinaire de la Providence dans le gouvernement des peuples, c'est la loi du talion, X, 445.

**Psalmist.** Il est la figure en même temps que le prophète du Christ, et son premier mot : *Bienheureux*, est celui par lequel l'Homme-Dieu préludera à son enseignement : *Bienheureux*, X, 204, 205.

**Psaumes.** Une juste exégèse ne doit pas déposséder sans preuves évidentes le psalmiste royal d'une partie du psautier, X, 76.

Commentaire des psaumes : 1<sup>er</sup>, X, 98 et suiv., 202 et suiv., 240 et suiv., 223 et suiv., 228 et suiv., 235 et suiv. ; 2<sup>e</sup>, X, 244 et suiv., 248 et suiv., 255 et suiv. ; 14<sup>e</sup>, X, 267 et suiv., 273 et suiv. ; 42<sup>e</sup>, IX, 417 et suiv. ; 70<sup>e</sup>, IX, 484 et suiv. ; 102<sup>e</sup>, X, 500 et suiv. ; 120<sup>e</sup>, X, 319 et suiv. ; 123<sup>e</sup>, IX, 644 et suiv. ; 134<sup>e</sup>, X, 75 et suiv.

**Puye** (la), maison mère des Filles de la Croix.

Lettre aux religieuses à propos du remplacement de Mgr Albert de Briey par M. Hippolyte Marnay comme supérieur général de la Congrégation, IX, 454 et suiv. ; commencements de procédure pour la béatification des deux fondateurs des Filles de la Croix, 454 ; introduction de la cause de béatification du vénérable André Fournet, fondateur de la congrégation, 524 et suiv. ; entretien avec les religieuses de la Puye à l'occasion du premier anniversaire de la sépulture de M<sup>me</sup> Anne-Elisabeth Pie dans le cimetière de la communauté, 578 et suiv.

## R

**Radegonde** (sainte), reine de France. Le nom de Radegonde signifie femme de conseil ; le conseil et le don de conseil, X, 326 et suiv. ; sainte Radegonde a brillé par l'esprit de conseil dans toutes les phases de son existence, 328 et suiv. ; elle partage avec saint Hilaire la piété et la confiance de la ville de Poitiers, d'après le témoignage de Baudonivie, 437 ; vertu miraculeuse de guérison toujours persistante dans la sainte reine, motifs de confiance en sa puissance déjà exprimés par saint Fortunat, IX, 672 et suiv.

**Rationalisme**. Prétention du rationalisme à élever la raison humaine au-dessus même de Dieu et à soumettre les consciences à la volonté de l'homme, IX, 740, 741 ; insurrection contre toute forme d'autorité, conséquence inévitable de l'insurrection contre l'autorité divine, 742.

**Ravignan** (Xavier de), jésuite. Il constate l'importance du Mémoire de Dom Guéranger sur la définibilité de l'Immaculée Conception de Marie, IX, 65.

**Rébecca**, figure de la sainte Vierge. Belle prière à Notre-Dame du Sacré-Cœur, inspirée par l'histoire de Rébecca, X, 432, 433.

**Reims**. Homélie prononcée à Reims pour la fête de saint Remi, IX, 387 et suiv. ; gloires chrétiennes de la ville de Reims, que saint Ives de Chartres appelle le diadème du royaume, 387, 388.

**Religieux**. Appel à leur généreux concours pour les exercices du Jubilé universel, IX, 17, 48 ; le moine est l'homme de la



prière publique, 56 ; précieux avantages que l'Eglise retire de la prière monastique, 118. *Voir* Ordres religieux.

**Religion.** Obligation de professer extérieurement la religion au prix même des intérêts temporels et malgré l'esprit du temps, X, 376 et suiv. ; obligation qui s'adresse aux sociétés en même temps qu'aux individus, dans ce siècle comme dans les siècles précédents, 380 et suiv.

**Remi** (saint), évêque de Reims. Homélie pour la fête de saint Hilaire célébrée avec l'assistance de Mgr l'archevêque de Reims, IX, 21 et suiv. ; application d'un texte de Zacharie à saint Hilaire et à saint Remi, morts l'un et l'autre le jour octave de l'Épiphanie, 22, 23 ; être les épiphanyistes de Jésus-Christ fut l'œuvre commune des deux saints évêques, 24 et suiv. ; homélie prononcée pour la fête de saint Remi dans l'église de Saint-Remi de Reims, application au peuple français des paroles de saint Pierre : *Vous êtes une race choisie*, etc., 387 et suiv. ; répudiation par Dieu et chute de l'empire romain, substitution du royaume prédestiné des Francs, 389, 390 ; explication des actes de barbarie commis par les Francs même baptisés, sage conduite de saint Remi vis-à-vis des Francs parfois infidèles à la loi chrétienne, mais jamais à la foi catholique, 393 et suiv. ; l'union entre le sacerdoce et la société plus étroite en France qu'ailleurs et particulièrement féconde pour la nation française depuis l'origine jusqu'au Concordat de 1801, 399 et suiv. ; apostolat de la France à travers le monde, dans le temps passé et dans le temps présent, 402 et suiv. ; attrait spécial vers le tombeau de saint Remi, de l'aveu de saint Léon IX, 404, 405.

**Révélation.** Possibilité et utilité des révélations particulières, IX, 332 et suiv. ; règles pour les examiner et conséquences pratiques concernant les personnes qui en sont l'objet et les autres chrétiens, 336 et suiv., 347. *Voir* Notre-Dame de Lourdes, Surnaturel.

**Révolution.** Ses progrès funestes, lutte énergique des papes Pie IX et Léon XIII contre ses envahissements, IX, 710 et suiv. ; son évangile opposé à l'Évangile de Jésus-Christ, X, 25 et suiv.

**Richard** (M. Jules). Sa vie a été écrite par le R. P. Rigaud, IX, 574.

**Rigaud** (R. P. Silvain), supérieur des Oblats de Saint-Hilaire. Application à ce religieux des paroles de saint Pierre au sujet d'un de ses collaborateurs : *Silvanum fidelem fratrem*, louanges méritées par son esprit religieux, par ses livres édifiants, par la richesse des dons de la grâce, par une mort pieuse, IX, 573 et suiv.

**Rochefoucauld** (Pierre et François de la), évêques de Saintes et de Beauvais, frères, massacrés le 2 sept. 1792, X, 447.

**Rohan-Chabot** (Mme la comtesse de), insigne bienfaitrice de l'abbaye de Notre-Dame de Beauchêne, IX, 682.

**Rome.** La condition de Rome n'avait encore permis au monde de jouir qu'une fois dans ce siècle, et comme à la dérobée, des pleines prérogatives de l'année jubilaire ; mais l'année 1875, avec les modifications devenues nécessaires, fut inscrite par Pie IX au nombre des années saintes, IX, 5, 7 ; le pape n'a pas excité spécialement les chrétiens à venir en pèlerinage à Rome en raison de la situation présente de la ville, qui rend matériellement et moralement impossible l'une des institutions les plus populaires du christianisme, 40, 41. Voir Jubilé.

Magnificences de l'exposition des présents des nations à Pie IX pour sa cinquantaine épiscopale, IX, 499, 500 ; mouvement autour du Vatican et isolement du Quirinal, 500, 501 ; changement douloureux au cœur chrétien de la physionomie de Rome de 1873 à 1877, 496 et suiv. ; satisfactions goûtées à Rome dans la rencontre de beaucoup de prélats connus au temps du concile du Vatican et venus aux fêtes des noces d'or de Pie IX, 498, 499 ; aspect à la fois attristant et consolant de Rome en 1878, 698 ; vœu ardent pour le retour de Rome à sa destinée providentielle, X, 63 ; l'amour de Rome fut l'amour le plus vif de M. Edmond Lafond, IX, 545 et suiv. Voir Pape, Pouvoir temporel.

Eglise de Sainte-Marie-de-la-Victoire. Prise de possession et homélie du cardinal titulaire, X, 57 et suiv. Voir Cardinalat.

Eglise de saint Pierre-ès-Liens. Homélie pour les noces d'or épiscopales de Pie IX, IX, 484 et suiv.

Eglise de Saint-André della Valle. Sermon prêché, X, 182 et suiv.

Eglise de Saint-Louis-des-Français. Homélie prononcée, X, 435 et suiv.

Eglise de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Allocution, X, 427 et suiv.

**Rome et Jérusalem.** Le temple de Jérusalem et l'Arche d'alliance, figures de l'Eglise chrétienne et du Siège apostolique, X, 77.

**Royauté.** Tout chrétien porte en lui un double germe de sacerdoce et de royauté ; fierté qui lui est permise en face des moqueries des hommes, IX, 396, 397.

## S

**Sablé,** lieu d'origine de dom Guéranger, IX, 37.

**Sacerdoce.** Tout chrétien porte en lui un double germe de sacerdoce et de royauté ; fierté qui lui est permise en face des moqueries des hommes, IX, 396, 397.

Chez tous les peuples de la terre, le corps sacerdotal a été le grand éducateur, quoiqu'il n'ait jamais frappé d'ostracisme l'en-

seignement laïque, IX, 258 ; puissance de la bénédiction sacerdotale, 219, 220, 246, 247 ; sans la sainteté du sacerdoce, ni la splendeur matérielle des temples, ni aucun élément de liberté ou de prospérité ne sauraient suffire à l'Eglise, surtout dans ce temps, X, 78 et suiv. ; il est dans l'ordre régulier des choses que le sacerdoce soit en possession d'un certain établissement humain, IX, 462.

Instruction sur un devoir urgent de la génération actuelle envers le sacerdoce, IX, 455 et suiv. ; le sacerdoce atteint par ses adversaires dans l'exercice de ses droits et menacé par ses amis dans son existence même, 457 ; le grand péril en France est que la plupart des familles prépondérantes répudient pour leur compte le ministère ecclésiastique, 458 ; persécution tendant principalement à étouffer le clergé dans les étrointes légales, 459 ; identification de la cause de Dieu et de la cause du sacerdoce, de laquelle résulte la supériorité de la profession ecclésiastique sur toutes les autres, quelles que soient les apparences, 460 et suiv. ; c'est un devoir et un honneur pour les familles riches, autrefois avides des dignités ecclésiastiques, de revenir et de se donner à l'Eglise dépouillée de ses avantages extérieurs, exemples empruntés à l'histoire de la cour de Charlemagne, 463, 464 ; idées justes sur la recherche et l'épreuve des vocations ecclésiastiques, erreurs de notre temps aboutissant en pratique à tuer les vocations, 464 et suiv. ; vocations héroïques et exceptionnelles des premiers siècles et des temps de persécution, et vocations ordinaires toujours offertes aux jeunes gens, qui trouveraient dans le clergé le bonheur, la gloire et la considération vainement cherchés dans le monde, 466 et suiv. ; reproche mérité par les familles françaises de ce siècle qui n'ont pas su acquitter leur dette envers Dieu et l'Eglise, 469, 470 ; examen de conscience proposé aux parents dont les fils ont fait rougir leurs familles quand ils auraient pu honorer le sanctuaire, réfutation des objections de tous les temps en cette matière d'après saint Jean Chrysostome, 470 et suiv. ; exemple de saint François de Sales, 474 ; remerciements et éloges à l'adresse des familles qui alimentent présentement le clergé diocésain, 474, 475 ; encouragements au clergé des paroisses, appel à la générosité de tout le diocèse en faveur de l'œuvre des séminaires, 476 et suiv.

La guerre est faite plus au sacerdoce qu'à la religion, plus au clergé qu'au christianisme, IX, 459.

**Sacrifice de la Messe.** Voir Messe.

**Sagesse.** Aimer non seulement la sagesse, mais la forme même de la sagesse, c'est-à-dire les sciences libérales et les arts honnêtes, X, 169 ; avantages d'une parole châtiée pour gagner les hommes à Dieu, 470 et suiv.

**Saint-Andelain.** Eloge funèbre de M. Edmond Lafond, IX, 506 et suiv. *Voir Lafond (comte).*

**Saint-Dié.** Mgr Albert de Briey est fait évêque de Saint-Dié, lettre et discours à l'occasion de son sacre, IX, 369 et suiv., 373 et suiv. *Voir Briey (Mgr Albert de).*

**Saint-Maixent.** Homélie à l'occasion du douzième centenaire du martyre de saint Léger, IX, 683 et suiv. *Voir Léger (saint).*

**Sainte-Marthe** (collège de), fondé par les Jésuites à Poitiers, IX, 266.

**Sainte-Opportune** (église de), où s'accomplissaient les actes solennels de la Faculté de Théologie de Poitiers, IX, 264.

**Saints.** Il y a des saints dans toutes les conditions, X, 461 ; manifestations continuelles et imparfaites de la personne du Sauveur dans les saints, IX, 625, 626 ; doctrine de saint François de Sales sur la diversité des formes de la perfection dans les saints à l'imitation de ce qui existe dans la nature elle-même, 626 et suiv. ; les saints ne poussaient pas l'abnégation jusqu'à s'interdire des visites réciproques, 203 ; puissance miraculeuse de guérison dans les saints et motifs de confiance en leur intercession, 670 et suiv. ; licéité et profit de l'invocation simultanée ou successive de plusieurs saints en vue d'une même grâce, 675, 676. *Voir Léger (saint), Martin (saint), Radegonde (sainte).*

La fête de la Toussaint est la fête des saints du ciel et des saints de la terre, d'après saint Bernard ; en quel sens les saints de la terre sont l'objet de cette fête, X, 459 et suiv. ; grand nombre des saints, dénombrement des élus du peuple israélite au moyen d'un chiffre tel quel, et dénombrement des élus des peuples chrétiens sans aucun nombre allégué, 460 et suiv. ; le but de la fête de la Toussaint est d'exciter le désir du ciel ; bonheur de la société de Dieu d'abord, puis de la société des saints de tous les âges et de tous les lieux, des personnes autrefois connues et aimées, description de saint Bernard, 462 et suiv.

En écrivant les vies des plus pieux personnages du Poitou en ce siècle, le Père Silvain Rigaud a continué la tradition de saint Fortunat de Poitiers et de saint Grégoire de Tours, IX, 574. *Voir Rigaud (R. P. Silvain).*

**Samoyault** (M. Pierre), vicaire général de Poitiers. Lettre à l'occasion de sa mort, IX, 554 et suiv. ; son éducation, 552, 553 ; son ministère au grand séminaire de Poitiers, 553 et suiv. ; sa participation au gouvernement du diocèse comme membre du conseil épiscopal et comme vicaire général de l'évêque, 556 et suiv. ; hommage à ses qualités sacerdotales, mémoire impérissable que lui doit vouer le clergé diocésain, 564 et suiv.

**Santé.** La santé et la chasteté réunies sont l'honneur de la jeunesse, IX, 222 et suiv.

**Schrader** (R. P. Clément), jésuite, premier recteur de l'Ecole supérieure de Théologie à Poitiers.

Lettre au sujet de sa mort ; éloge de sa science, de ses vertus et de son dévouement à l'œuvre naissante de la Faculté de Théologie, IX, 80 et suiv. ; ses livres achevés à Poitiers, 438, 439.

**Science.** Elle seconde merveilleusement la vertu, et la vertu est son auxiliaire presque indispensable, X, 168, 169.

**Sébaux** (Mgr), évêque d'Angoulême. Sa lettre pour la promulgation des statuts diocésains d'Angoulême et sa doctrine sur la distinction entre les lois et les conseils de l'autorité ecclésiastique, IX, 652.

**Séminaire.** Le noviciat ecclésiastique détermine presque invariablement la mesure de ce que donnera plus tard la carrière sacerdotale tout entière ; exemple de saint Martin à l'école de saint Hilaire ; fidélité du lévite aux moments de la grâce, joie qui en revient à son évêque et à tous les gens de bien, X, 84 et suiv. ; exhortation à l'amour du bien et au goût du beau adressée aux élèves du sanctuaire, 169 et suiv. ; générosité en faveur de l'œuvre des séminaires, motifs particuliers et récompense multiple de cette générosité, 96.

Grand séminaire de Poitiers ; l'œuvre principale de M. Samoyault fut la direction sage et prolongée de cette maison, jugement porté par Mgr Cousseau, IX, 554 et suiv. ; Mgr Cousseau et son ministère au grand séminaire de Poitiers, 233 et suiv. ; ministère de M. Meschain, 554. *Voir à ces noms.*

Homélies pour les anniversaires du sacre et entretiens avec le clergé pendant les retraites et les synodes. *Voir Anniversaire, Synode.*

**Sirice** (saint), pape. Il demande que celui qui est destiné au service des autels soit associé de bonne heure au clergé, IX, 465, 466.

**Sixte IV**, pape. Il établit définitivement la règle du Jubilé de chaque quart de siècle, IX, 4.

**Société.** Préférences de Dieu pour la société chrétienne comparée à l'ancienne alliance, X, 440, 444 ; l'union entre le sacerdoce et la société n'a jamais été plus étroite qu'en France, et elle a été particulièrement profitable à la nation française depuis l'origine jusqu'à notre époque, IX, 399, 400 ; réponse à l'objection tirée du *Syllabus* et du concile du Vatican pour justifier l'opposition de la société civile à l'Eglise catholique, 401, 402 ; la société moderne a mis à la place de Dieu une divinité étrangère et importée, et pour cela elle a mérité la peine du talion, c'est-à-dire l'abandon de Dieu, X, 444 et suiv.

**Société des Sacrés-Cœurs.** Son berceau à Poitiers ; ses progrès sous la direction de ses pieux fondateurs ; consécration de son

- église à Poitiers sous le titre de Notre-Dame de la Paix, allocution, IX, 436 et suiv. *Voir* Coudrin (M. Pierre), Grand-Maison.
- Société du Sacré-Cœur.** M. Pierre Samoyault fut mêlé à la fondation du Sacré-Cœur de Poitiers, et il devint supérieur des deux maisons du Sacré-Cœur à Poitiers et à Niort, IX, 558, 559.
- Société de Saint-Vincent-de-Paul.** Allocution pour la clôture de la retraite, exposition du psaume premier, X, 218 et suiv.; allocution pour la réunion des conférences, l'esprit chrétien opposé à l'esprit du monde, 425 et suiv.
- Soderini** (comte Edouard), garde-noble de Sa Sainteté. Son discours au cardinal-évêque de Poitiers, X, 526; réponse de celui-ci, 4, 5.
- Solesmes.** Son prieuré fondé par Geoffroi de Sablé et devenu abbaye avec Dom Guéranger pour premier titulaire, IX, 44, 105 et suiv., 144 et suiv.; l'abbaye de Sainte-Cécile, 69, 70, 140, 144; influence considérable de Solesmes au temps de Dom Guéranger, 66 et suiv.; église et crypte de Saint-Pierre, tombeau de l'abbé de Solesmes, 71 et suiv.
- Oraison funèbre de Dom Guéranger, prononcée dans l'église abbatiale de Saint-Pierre, IX, 31 et suiv.; entretien sur la situation de l'abbaye de Solesmes, 104 et suiv. *Voir* Guéranger (Dom Prosper).
- Soyer** (Mgr François), évêque de Luçon, Poitevin. Services qu'il rendit au diocèse de Poitiers pendant une longue vacance du siège épiscopal, confiance qu'il accorda à M. Samoyault, IX, 558.
- Statuts diocésains.** Promulgation des nouveaux statuts du diocèse de Poitiers dans le vingtième synode, IX, 162, 182; mandement épiscopal, 184 et suiv.; entretien avec le clergé sur le caractère préceptif ou directif des statuts diocésains, principes certains d'interprétation appliqués à quelques cas particuliers, 649 et suiv.; observation des statuts demandée au nom de l'autorité et de la charité, 188, 189; obligation d'avoir et d'étudier ces statuts, 190, 191.
- Précédents statuts diocésains : du B. Gauthier de Bruges, d'Aymeric de Monts, d'Ythier de Mareuil, du cardinal Claude de Longwy, de Claude de la Poype de Vertrieu et de Jean-Baptiste de Bouillé, IX, 187, 189.
- Suarez.** Eloge qu'il fait de l'étude et de la connaissance des grands de la sainte Vierge, IX, 384, 385.
- Sulpice-Sévère.** Les premières années de Dom Guéranger racontées avec les paroles de cet historien, IX, 37.
- Surnaturel.** Les faits surnaturels demeureront possibles et utiles jusqu'à la fin des temps; réfutation de ceux qui nient la possibilité de ces faits et de ceux qui contestent seulement leur existence ou leur utilité, IX, 332 et suiv.; règles à observer dans l'examen des phénomènes de l'ordre surnaturel et conséquences

pratiques pour ceux à qui ils s'adressent ou pour les chrétiens en général, 336, 337 ; le surnaturel devient évident en certains lieux prédestinés, 674 et suiv. ; il déborde à Lourdes en plein dix-neuvième siècle, 344 et suiv.

**Swetchine** (Mme). Elle a écrit que Dom Guéranger était né bénédictin et abbé de Solesmes, IX, 48, 195 ; elle est bienfaitrice du monastère de Solesmes, 111.

**Syllabus**. Il n'enseigne pas autre chose sinon que Dieu est le Dieu des peuples comme des particuliers, IX, 401.

**Synodes diocésains** (an. 1875-1879) :

*Vingtième synode*, 7-13 juillet 1875. Programme, IX, 156 et suiv., promulgation des nouveaux statuts diocésains, 162, 182, 184 et suiv., publication de plusieurs documents apostoliques, concernant les abus dans la perception des honoraires de Messe, des nouveautés introduites dans les titres et images de dévotion, et les aumôniers militaires, 158 et suiv., 183 ; décret synodal, 162, 163.

*Vingt et unième synode*, 15-16 juillet 1876. Programme, IX, 355, 356 ; publication du Bref d'érection de la Faculté de Théologie, 360 ; entretiens sur l'office dominical du soir, sur les litanies en général et les litanies du saint Nom de Jésus et de sainte Radegonde en particulier, sur le catéchisme diocésain, 356 et suiv. ; décret synodal, 360, 361.

*Vingt-deuxième synode*, 14-16 juillet 1877. Publication du décret apostolique prescrivant une addition à la formule de profession de foi, de l'allocution consistoriale qui maintient les droits du pape comme souverain temporel malgré les faits accomplis, d'une autre allocution exprimant la reconnaissance de Pie IX au monde catholique pour les fêtes de ses noces d'or épiscopales, et d'une lettre rétablissant par l'autorité du Saint-Siège les limites d'une juste liberté dans la question de la composition des corps, IX, 503 et suiv. ; annonce de l'érection d'une statue de saint Pierre dans l'église cathédrale et de la prochaine publication de deux décrets concernant le doctorat de saint François de Sales et l'introduction de la cause de béatification du V. André-Hubert Fournet, 504, 505 ; décret synodal, 502 et suiv.

*Vingt-troisième synode*, 11-14 juillet 1878. Programme, IX, 645, 646 ; hommages à la mémoire de Pie IX, premiers hommages à Léon XIII ; publication de l'allocution consistoriale qui renouvelle les revendications du pouvoir temporel déjà émises par Pie IX, de l'encyclique qui condamne de nouveau les erreurs précédemment condamnées, de la lettre pontificale sur l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques, de deux décrets concernant les indulgences et d'un rescrit accordant aux abbés des monastères le pouvoir de consacrer les autels à défaut de l'évêque de Poitiers, 655 et suiv. ; protestation contre l'as-

sertion de ceux qui contestent l'autorité doctrinale des encycliques des papes, 662 : explication de plusieurs points de la discipline provinciale et diocésaine, 649 et suiv. ; décret synodal, 664 et suiv.

*Vingt-quatrième synode*, 42-44 juillet 1879. Programme, X, 16 et suiv. ; publication de l'encyclique contre les sociétés secrètes, des lettres apostoliques accordant un Jubilé pour l'avènement du pape, d'un discours par lequel Léon XIII revendique encore sa souveraineté civile, d'une lettre pontificale relative à l'enseignement de la religion dans les écoles publiques, d'une autre lettre au sujet des droits de l'Eglise sur le mariage, des décrets d'introduction de la cause du V. Théophane Vénard et de la V. Madeleine Barat, des décrets se rapportant aux parrains de confirmation, aux croix de bois du chemin de Croix et aux Messes de binage appliquées aux prêtres défunts, 20 et suiv. ; entretien au sujet des traitements du clergé paroissial et de l'inamovibilité des curés, 33 et suiv. ; décret synodal, 38, 39.

## T

**Tabac.** Loi provinciale et diocésaine concernant l'usage du tabac à fumer pour les ecclésiastiques, IX, 650 et suiv.

**Testament.** Le testament de Jésus-Christ est contenu dans l'Evangile et plus spécialement dans les paroles qu'il dit à ses apôtres avant de monter au ciel, X, 86 et suiv.

Le titre épiscopal décerné à Mgr Gay par Pie IX quelques mois avant sa mort a pour l'évêque et le diocèse de Poitiers la valeur d'un testament suprême, IX, 656.

Testament du cardinal-évêque de Poitiers, écrit le jour de la mort de sa mère : sentiments de piété et de gratitude envers Dieu, la sainte Vierge, l'Eglise, X, 508, 509 ; libéralités en faveur de la cathédrale de Poitiers, du grand séminaire, de Notre-Dame-la-Grande, de la cathédrale de Chartres, de l'église de Pontgouin, du petit séminaire de Saint-Cheron, du séminaire d'Issy, du Saint-Père, des chanoines de Poitiers, des Oblats de Saint-Hilaire, des religieux de Ligugé et de Beauchêne, de l'évêché de Poitiers, de son successeur, des pauvres de Poitiers et de Niort, de ses secrétaires, de ses parents, de ses serviteurs, 509 et suiv. ; choix de sa sépulture à Notre-Dame de Poitiers, 510 ; codicilles en faveur de Sainte-Marie-de-la-Victoire, de l'évêché de Poitiers, des Filles-de-la-Croix, de l'œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres, etc. ; recommandation de vie chrétienne à sa famille, 516 et suiv.

**Thénezay**, petite ville du Poitou qui a donné naissance à Barthélemi Bodin, vicaire général et auxiliaire du cardinal de Longwy, IX, 547.



**Théologie.** Elle est une science régulatrice de toutes les autres sciences et dépendante uniquement de l'Eglise, IX, 258, 259; utilité de la théologie pour les laïques appelés aux charges publiques, 246 et suiv.

**Thiers (M.).** Il est cité à propos de l'explication du mystère de l'inégalité des hommes ici-bas, IX, 254.

**Thomas de Cantorbéry (saint).** Jean, évêque de Poitiers, lui écrit à propos des persécutions du pouvoir civil, X, 405, 406.

**Thomas d'Aquin (saint).** Il ne faut pas se méprendre sur le caractère de la juridiction qu'il attribue aux évêques, X, 368.

**Tombeaux.** Les tombeaux de saint Maixent et de saint Léger à Saint-Maixent rappellent ceux qui unissent à Rome les corps de saint Etienne et de saint Laurent, IX, 693; les deux tombeaux de saint Pierre et de Pie IX sont devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins, 698.

**Torlonia (duc Alexandre),** protecteur de l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire à Rome, X, 61.

**Tours.** Merveilles qui signalent le passage du corps de saint Léger dans cette ville, IX, 694.

**Toussaint.** Voir Saints.

**Travail.** L'établissement des cercles d'ouvriers a pour but de faire connaître et pratiquer le travail et le repos considérés sous leur vrai jour, IX, 247; le travail fut d'abord un devoir, puis une peine, mais une peine accompagnée de satisfaction, 247, 248; Jésus-Christ modèle des ouvriers, 248 et suiv.; l'inégalité des hommes sur la terre, inexplicable autrement que par les abaissements volontaires du Fils de Dieu fait homme, 250, 251.

**Trente (concile de).** Voir Concile.

**Tribulations.** Exposition de l'évangile du premier dimanche de l'Avent et son application au temps présent, X, 494 et suiv.

## U

**Union catholique.** Homélie pour l'ouverture du congrès des comités de l'Union catholique, IX, 498 et suiv.; paroles prononcées à la séance de clôture, 242 et suiv. Voir Congrès.

**Université de Poitiers.** Le nom d'université appartient à l'Eglise, qui l'a créé pour des institutions consacrées par elle, IX, 473 et suiv.; ce nom d'université a appartenu à vingt-trois établissements en France, 474; il ne peut pas y avoir d'université sans l'enseignement de la théologie, par conséquent sans l'Eglise, 474, 475.

Lettre au sujet du rétablissement de la Faculté de Théologie de l'Université de Poitiers, IX, 254 et suiv.; origine chrétienne.

des universités, 257 ; part d'action laissée par l'Eglise à l'élément laïque dans les universités, 257, 258 ; la plupart des universités de France sont nées du concours des deux autorités spirituelle et temporelle, 258 ; la fondation d'une université sans la Faculté de Théologie est une contradiction, 258, 259 ; elle est une cause majeure réservée au pape, 259 ; zèle apporté en France au rétablissement des anciennes universités, 259 et suiv. ; histoire de la fondation et des services de l'Université de Poitiers, 262 et suiv. ; rétablissement de la Faculté de Théologie de l'ancienne Université de Poitiers par le pape Pie IX, 269 et suiv. ; raisons historiques de la préférence donnée à Poitiers à la Faculté de Théologie, 264, 262 ; avantages pour le clergé et pour les laïques eux-mêmes d'un enseignement théologique approfondi, comprenant ou couronnant toutes les autres études, 280 et suiv. ; appel à la jeunesse amie des études sérieuses, 282 et suiv. ; espoir du succès possible dans le temps présent et avec la bénédiction du ciel, 294 et suiv. *Voir* Faculté de théologie.

**Urbain VI**, pape. Il indique le Jubilé pour chaque trente-troisième année en mémoire de la durée de la vie humaine du Fils de Dieu, IX, 3.

**Ursin**, abbé de Ligugé, historien de saint Léger, IX, 685.

## V

**Vatican**. (concile du). *Voir* Concile.

**Vénard** (vénérable Théophane), prêtre poitevin, martyr. Sa cause de béatification est introduite au sein de la Congrégation des Rites ; joie et reconnaissance du diocèse à ce sujet, X, 21, 39.

**Vérité**. Jésus-Christ est la vérité. *Voir* Jésus-Christ.

**Vertu**. La science seconde merveilleusement la vertu, et la vertu est l'auxiliaire presque indispensable de la science, X, 468, 469.

**Vincent de Paul** (saint). Il nous apprend comment nous devons rendre au monde ses mauvais traitements, X, 423.

**Vocation ecclésiastique**. La grande erreur de notre temps est que la vocation ecclésiastique, au lieu d'être encouragée, doit être de prime abord contredite, IX, 465. *Voir* Sacerdoce.

**Vœu national**. La première pensée de ce vœu a pris naissance à Poitiers pendant la guerre de 1870, IX, 434.

## Y

**Ythier de Mareuil**, évêque de Poitiers, auteur de statuts diocésains, IX, 487.









